



BIBLIOTHÈQUE  
EVECHÉ  
JOLIETTE

Universitas  
BIBLIOTHECA  
Ottaviensis







HISTOIRE  
GÉNÉRALE  
DE L'ÉGLISE

*F. e III. 1.*

\* \*

IMPRIMERIE V<sup>o</sup> P. LAROUSSE ET C<sup>o</sup>

19, RUE MONTPARNASSE, 19

\* \*

HISTOIRE

GÉNÉRALE



DE L'ÉGLISE

DEPUIS LA CRÉATION JUSQU'A NOS JOURS

PAR

L'ABBÉ J.-E. DARRAS

VICAIRE GÉNÉRAL DE NANCY ET DE NEVERS, CHANOINE HONORAIRE  
D'AJACCIO, DE QUIMPER ET DE TROYES

TOME VINGT-DEUXIÈME

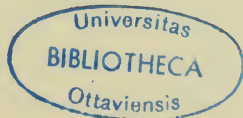


PARIS

LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

13, RUE DELAMBRE, 13

1881



BX  
945  
.D26  
1881  
V.22



# HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE

---

## CINQUIÈME ÉPOQUE

DEPUIS SYLVESTRE II (999) JUSQU'À LA MORT  
DE BONIFACE VIII (1303)

---

### CHAPITRE PREMIER

#### SOMMAIRE

PONTIFICAT DE S. GRÉGOIRE VII (22 avril 1073 – 25 mai 1085)  
Deuxième période 1074-1075)

#### § I. CONJURATION DE WIBERT DE RAVENNE.

1. Légations apostoliques en France, en Allemagne et en Italie, pour exécuter les décrets du concile. — 2. Hypocrisie de Wibert de Ravenne, son séjour à Rome. Conspiration contre le pape. — 3. Projet d'expédition contre Robert Guiscard. Soulèvement en Lombardie. — 4. Apostasie du cardinal Hugues le Blanc. — 5. Soumission de Robert Guiscard au pape. Echec de Hugues le Blanc à la cour d'Apulie.

#### § II. RÉSISTANCE DE L'ALLEMAGNE AUX DÉCRETS DE RÉFORME.

6. Soumission de Henri IV. Sa réconciliation avec le saint siège. — 7. Résistance du clergé aux décrets de réforme. — 8. Révolte de l'épiscopat de Germanie contre les légats apostoliques. — 9. Synode d'Erfurth. Violences sacrilèges. — 10. Synode de Passaw. Tentative d'assassinat contre saint Altmann. — 11. Lettres de Grégoire VII aux fidèles et aux princes de Germanie. — 12. Monitoires du pape à Sigefrid de Mayence et à l'évêque de Constance, Othon.

## § III. RÉSISTANCE DE LA FRANCE AUX DÉCRETS DE RÉFORME

13. Conciliabules de Rouen et de Paris. Saint Gautier de Pontoise. —  
 14. Encyclique de Grégoire VII aux évêques de France. — 15. Caractère et portée de l'encyclique. Soumission du roi Philippe I. — 16. Lettres de Grégoire VII à saint Hugues de Cluny et à la comtesse Mathilde.

## § IV. CONCILE ROMAIN DE L'AN 1075.

17. Citations individuelles. Lettre de convocation à Wibert de Ravenne. —  
 18. L'incident de Cencius. Suspense prononcée contre Wibert. Excommunication de Hugues le Blanc. — 19. Diverses sentences de déposition, de suspense et d'anathème. — 20. Décret contre les investitures. — 21. Dernières décisions et clôture du concile.

## § V. VICTOIRE, CRUAUTÉS ET EXCÈS DE HENRI IV.

22. Campagne de Henri contre les Saxons. Victoire de Hohenbourg. —  
 23. Dévastation de la Saxe et de la Thuringe. Imposture sacrilège de Sigefrid de Mayence. — 24. Ambassade dérisoire envoyée par Henri au pape. —  
 25. Les schismatiques de Lombardie. Nouvel incendie de Milan. — 26. Martyre de saint Herlembald. — 27. Arrivée d'un ambassadeur royal en Lombardie. Intrusion de Thédald à Milan. — 28. Hugues le Blanc à la cour de Germanie. — 29. Soumission des Saxons. Perfidie et trahison de Henri IV. — 30. Mort de saint Annon de Cologne. Choix scandaleux de son successeur.

## § VI. ATTENTAT DE CENCIUS (25 décembre 1075).

31. La nuit de Noël 1075 à Sainte-Marie-Majeure. Grégoire VII aux mains des sicaires. — 32. Grégoire VII captif de Cencius. Le traître aux pieds de sa victime. Clémence de Grégoire VII. — 33. Délivrance du pape par les Romains. Parjure et excommunication de Cencius.

## § VII. LE PAPE DÉPOSÉ PAR LE ROI (24 janvier 1076).

34. Lettre de Grégoire VII à Henri IV. — 35. Tyranniques exigences de Henri. Expulsion des légats apostoliques. — 36. Conseil royal. Convocation du conciliabule de Worms. — 36. Hugues le Blanc à Worms. Discussion tumultueuse. — 37. Sentence de déposition contre Grégoire VII. — 38. Servilisme, hypocrisie et lâcheté.

**§ I. Conjuration de Wibert de Ravenne.**

1. A la guerre pacifique que Grégoire VII venait d'entamer contre la simonie et les désordres des clercs, Robert Guiscard menaçait d'opposer une diversion à main armée. L'énergique pontife

se montra prêt à soutenir la lutte des deux côtés à la fois. Le nouvel évêque de Die, Hugues, repartit pour la France avec le titre de légat apostolique et l'injonction expresse de faire exécuter dans toutes les églises des Gaules les quatre décrets du concile romain contre les simoniaques et les clérogames. Une légation plus importante et plus nombreuse, composée du cardinal Girald d'Ostie, des évêques de Palestrine, de Coire et de Côme, auxquels s'adjoignit l'impératrice Agnès, prit la route d'Allemagne avec la double mission d'intervenir près du roi Henri pour la pacification de la Germanie et de faire appliquer dans les églises de ce royaume les décrets disciplinaires. Des lettres pontificales furent directement remises aux légats pour les évêques d'Allemagne. « Le pape les exhortait, dit Lambert d'Hersfeld, à élever leur zèle pastoral au niveau de leur devoir et à briser par un anathème perpétuel le hideux faisceau de la clérogamie <sup>1</sup>. » L'impératrice devait représenter au roi son fils l'abîme qu'il creusait sous ses pas s'il persévérait dans sa voie tyrannique, l'engager à se soumettre du fond du cœur aux lois divines, à rentrer vis-à-vis de l'église romaine dans le devoir du respect et de l'obéissance chrétienne, enfin à cesser le scandaleux trafic des évêchés et des monastères <sup>2</sup>. Anselme de Lucques, à son retour d'Allemagne et immédiatement après son sacre, fut chargé d'exercer les fonctions de légat apostolique en Lombardie et de travailler à la réforme ecclésiastique de cette province où le schisme avait jeté de si profondes racines.

pour exécuter  
les décrets du  
concile.

2. « Or, dit le catalogue pontifical <sup>3</sup>, pendant que les pères du concile reprenaient le chemin de leurs diocèses, Wibert de Ravenne affecta de rester près du pape. Il lui promettait de mettre à sa disposition un nombreux contingent de troupes, et de l'accompagner après Pâques dans l'expédition qui se préparait contre Robert

Hypocrisie de  
Wibert de  
Ravenne, son  
séjour à  
Rome. Cons-  
piration  
contre le pape

<sup>1</sup> Pertz, *Monum. hist. germ.*, tom. X, p. 412.

<sup>2</sup> Muratori, *Scr. rer. Italic.*, lib. III.

<sup>3</sup> Bonizo de Sutri reproduit à peu près textuellement ce curieux épisode dont aucun historien jusqu'à ce jour n'a paru soupçonner l'existence et n'a dit un seul mot. (Boniz., *Ad amic.*, lib. VII; *Patr. Lat.*, tom. CL, col. 837. — Cf. *Codex archiv. Vatican.*, ap. Watterich, tom. I, p. 312 et sq.)

Guiscard et ses alliés, les comtes de Bagnorea. Par ces démonstrations hypocrites, il s'insinua dans les bonnes grâces du généreux pontife incapable de soupçonner la noirceur de ses desseins. La haine de Wibert était celle d'un fauve qui sait allier la ruse à l'instinct de la cruauté. Durant tout le carême qu'il acheva à Rome, on le voyait chaque jour parcourir les églises sous prétexte de dévotion, mais en réalité pour s'aboucher impunément avec tous les ennemis du pape, les simoniaques et les clérogames. Il les enrôlait dans une ligue secrète et recevait leur serment de fidélité. Il s'attacha ainsi par les liens d'une étroite amitié le criminel Cencius, fils de l'ancien préfet Étienne, le même dont nous avons eu à raconter les attentats à l'époque de Cadaloüs<sup>1</sup>. A la mort d'Étienne son père et sous le pontificat d'Alexandre II, Cencius avait tout mis en œuvre pour obtenir la préfecture de Rome, mais le peuple qui connaissait la férocité de son caractère le repoussa unanimement et porta ses suffrages sur un autre personnage, son homonyme, fils du préfet Jean, un modèle de noblesse et de vertu. Jamais contraste plus frappant n'exista entre deux hommes portant le même nom, l'un était le miroir de tout bien, l'autre le crime en personne. On vit un jour Cencius le scélérat, à la tête des brigands et des voleurs de grand chemin, dont il était le chef, se ruer sur un de ses oncles, l'égorger et raser jusqu'aux fondements la maison de sa victime. Tous les libertins, les débauchés, les gens perdus d'honneur, les criminels recherchés par la justice étaient sous sa protection et à sa solde ; il espérait avec leur concours réduire la ville de Rome en esclavage. Du haut de la tour qu'il avait construite à l'extrémité du pont Saint-Pierre, il dominait la cité et exigeait un droit de péage qui finit par devenir un véritable tribut. Tel fut l'auxiliaire dont Wibert de Ravenne s'assura le concours dans le complot tramé contre le très-saint pontife Grégoire. Il trouva d'autres recrues en grand nombre parmi les fils et les parents des prêtres et clercs mariés. En montant sur la chaire apostolique, le vénérable pontife avait signifié à tous les clercs

<sup>1</sup> Cf. chapitre précédent, nos 10 et 20.

romains d'avoir à opter entre la vie canonique en commun suivant les règles des pères, ou la privation de leurs fonctions et offices. Un grand nombre préférèrent continuer une existence scandaleuse dans leurs familles, plutôt que de se soumettre au joug suave du Seigneur. Ils formaient avec leurs parents un groupe nombreux qui exérait le saint pontife et attendait l'occasion de se révolter. Un autre noyau de mécontents se groupa aussi autour de Wibert de Ravenne. Grégoire venait de mettre fin à un horrible abus qui s'était longtemps perpétué dans la basilique de Saint-Pierre, dont la garde de nuit et de jour était faite par soixante *mansionarii*, tous laïques, les uns légitimement mariés, les autres vivant en concubinage. Sauf le maître-autel, cette ignoble valetaille s'était mise en possession de tous les autres ; elle ne permettait aux pèlerins d'y venir prier que moyennant salaire. La barbe rasée comme des clercs, la tête coiffée d'une mitre, ils se faisaient passer aux yeux des étrangers pour des prêtres cardinaux. Le vulgaire et surtout les paysans lombards, dont ils trompaient ainsi la crédulité, se recommandaient à leurs oraisons et déposaient entre leurs mains des offrandes. Durant la nuit, car la basilique ne se fermait jamais, ils se livraient soit dans l'intérieur, soit à l'extérieur de l'église, aux plus infâmes excès, rapines, violences, et parfois même assassinats. Le bienheureux pontife parvint non sans peine à les bannir du lieu saint, dont il confia la garde à des prêtres et à des clercs de mœurs irréprochables. Il fit désormais fermer la basilique durant la nuit, ordonnant qu'elle ne serait ouverte aux pèlerins qu'au lever du soleil. On évitait ainsi les veilles nocturnes qui avaient si souvent occasionné des scènes scandaleuses ; de plus on coupait court à un autre abus introduit par l'avarice de quelques prêtres cardinaux, qui commençaient dès minuit à célébrer sur le maître-autel de Saint-Pierre des messes dont les honoraires leur étaient largement payés. Par un décret apostolique, Grégoire ordonna qu'à l'avenir aucune messe ne pourrait être dite au maître-autel avant l'heure de tierce. Cette mesure provoqua une irritation extrême et multiplia le nombre des mécontents que Wibert put enrôler dans sa conjuration ; nouveau Catilina, tous les scélérats

devinrent ses alliés. Quand il eut ainsi noué à Rome même le fil de ses ténébreuses intrigues, comme la fête de Pâques était proche (20 avril 1074), il demanda hypocritement au seigneur apostolique et obtint sans difficulté la permission de retourner à Ravenne, promettant de revenir après le temps pascal avec des troupes auxiliaires, pour l'expédition projetée contre Robert Guiscard et ses alliés <sup>1</sup>. »

3. « Mais, ajoute le catalogue pontifical, l'intention de ce parjure était fort différente. En s'éloignant d'un pape que, sous les apparences d'une soumission absolue et d'un filial respect, il venait de tromper si indignement, son dessein n'était autre que d'aller lui recruter de nouveaux ennemis. Aussitôt son retour à Ravenne, au mépris du serment prêté le jour de son sacre entre les mains d'Alexandre II <sup>2</sup>, il se mit en rapport avec l'intrus de Milan (Gothfred) et les autres évêques simoniaques de Lombardie, les fit entrer dans sa ligue contre le pape et prit avec leur concours les moyens d'empêcher l'expédition contre le duc d'Apulie <sup>3</sup>. » Au moment où le traître Wibert intervenait avec tant de perfidie près des schismatiques lombards, Gothfred, du haut de sa forteresse de Brebbia, continuait à opprimer les malheureux habitants dont il se disait l'évêque <sup>4</sup>. Il ne réussissait point cependant à triompher du chevalier Herlembald, qui lui défendait l'entrée de la métropole ambrosienne. La lutte persévérait avec un courage héroïque de la part des fidèles milanais et un incroyable acharnement de la part

<sup>1</sup> *Codex archiv. Vatican.*, ap. Watterich, tom. I, p. 313-315; Boniz. Sutri, *loc. cit.*

<sup>2</sup> Cf. tom. XXI de cette *Hist.*, n° 78.

<sup>3</sup> *Codex Vatic.*, *loc. cit.* Le docteur Héfélé a cru devoir rejeter la chronologie de Bonizo de Sutri et reporter à l'an 1075 l'expédition projetée par Grégoire VII contre Robert Guiscard. Mais, outre que le catalogue pontifical, dont M. Héfélé ne connaissait point alors la valeur authentique, confirme sur ce point la donnée de Bonizo, une lettre de Grégoire VII lui-même tranche absolument la question et nous apprend que le 16 mai 1074 le pape était au camp de San-Fabiano, commençant son expédition : *in expeditione*. (*Ep. LXXXV*, lib. I, col. 358. — Héfélé, *Hist. des conciles*, tom. VI, p. 518.)

<sup>4</sup> Cf. tom. XXI de cette *Hist.*, chap. v, n° 12.

de la faction schismatique. On peut en juger par le trait suivant raconté par la chronique contemporaine d'Arnulf : « Le samedi saint (19 avril 1074), comme on devait procéder suivant la coutume au baptême des catéchumènes, il se trouva que le chrême dont on allait se servir avait été secrètement envoyé par Gothfred et apporté à la basilique par les partisans de cet intrus. Aussitôt les fidèles catholiques, Herlembald à leur tête, prirent le vase du chrême, en renversèrent le contenu sur le sol du baptistère, et empêchèrent de continuer la cérémonie. Le baptême solennel n'eut lieu que le vendredi *in albis* avec du chrême consacré par un évêque catholique <sup>1</sup>. » L'incident faillit amener une collision sanglante. Les évêques simoniaques prenaient tous le parti de l'intrus, ne demandant qu'à secouer le joug de l'autorité apostolique et à faire annuler les décrets disciplinaires du concile romain. Ils entrèrent donc avec enthousiasme dans la conjuration de Wibert de Ravenne. Le plan consistait à faire soulever les vavasseurs et autres *capitanei* lombards ; ils devaient simultanément prendre les armes et envahir les états de la duchesse de Toscane, Béatrix, laquelle avait promis au pape de l'aider dans son expédition contre les Normands. Le soulèvement eut lieu à jour fixe (juin 1074). « Lorsqu'il éclata, dit Bonizo, le vénérable pontife s'était déjà rendu avec sa petite armée au camp de San-Fabiano, pour y recevoir les troupes auxiliaires que Béatrix et sa fille, la comtesse Mathilde, venaient de lui amener. Le duc Godefroi, époux de l'illustre comtesse, et grand nombre d'autres nobles seigneurs devaient également prendre part à l'expédition et concourir à la délivrance de l'Église. La révolte des vavasseurs lombards fit échouer tous les projets ; Béatrix et Mathilde retournèrent précipitamment en Toscane ; le pape dut abandonner son entreprise et revenir à Rome <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Act. S. Herlembald; Patr. Lat., tom. CXLIII, col. 1495.

<sup>2</sup> Boniz. Sutr. Ad. amic., lib. VII, Patr. Lat., tom. CL, col. 838. Ces détails, ignorés de Muratori lui-même et de tous les historiens précédents, sont confirmés par Aimé du Mont-Cassin dans son *Ystoire de li Normant* (éd. Champollion-Figeac, Paris, 1835). Voici dans son style naïf le récit du chroniqueur :

Apostasie du  
cardinal  
Hugues le  
Blanc.

4. Wibert triomphait donc. Grâce à ses machinations diaboliques, la Lombardie tout entière était à feu et à sang ; Robert Guiscard pouvait impunément poursuivre ses agressions contre les états de l'Église ; Grégoire VII isolé dans Rome, sans secours de l'extérieur, était environné d'ennemis prêts à lever contre lui une main parricide. Une défection éclatante au sein du collège des cardinaux vint encore aggraver la situation du pape et redoubler les sacrilèges espérances du parjure de Ravenne. Le doyen des cardinaux, celui-là même qui avait pris l'initiative dans la promotion de Grégoire VII, Hugues le Blanc, se sépara ouvertement du pontife et alla offrir son appui à Wibert. Par quels motifs fut-il déterminé à cette nouvelle apostasie<sup>1</sup>, les chroniqueurs nous l'apprennent d'une manière générale sans faire connaître les incidents particuliers qui servirent de prétexte à la rupture. « Lors de l'élection de Grégoire VII, disent-ils, Hugues le Blanc aspirait lui-même au trône pontifical. Surpris de l'acclamation spontanée qui fit retentir les voûtes de la basilique constantinienne du nom d'Hildebrand, il se hâta de prendre l'initiative et de proclamer les mérites exceptionnels de l'élu du peuple. Mais il conservait l'espoir

« Més que non trova home à son aide, le pape cercha adjutoire de fame, et manda adonc message à Béatrix et sa fille Mathilde. Et ceste, pour la foi parfaite de saint Pierre et pour l'amour de carité qu'elle avoit en lo vicaire de Dieu, non targèrent de venir à lui et promisrent de amener trente mille chevaliers. Et lo pape respondi : « Le petit vilissime Normant avec seules lement vingt mille homes poons assaillier et vaincre si Dieu plait, et si « serons defendu de l'ajutoire de Dieu et de li apostole. » — Et li nobles tames respondirent : « Et se nostre gent que nous vouz avons promis foyent « devant li anemis, nous seroit grant vergoingne, quar diroient la gente : « Li fames cherchent les cosez qui non appartient à elles : digne chose est « qu'elles aient vitupère, quar vouloient faire comme li princes font par « diverses pars de lo monde. Adonc à ce que aions victoire come home « à confondre li Normant, la vostre Santité laissera à nous mener tant « homes que aions honor de victoire, et que nous puissions délivrer de la « main de li anemis les choses de lo prince de li apostole. » — Et quant lo pape vit la sapience de li deux dames vouloit estre à lor providence et à lor conseil, et comit ceste chose à lor arbitre et à lor volenté. » (Cf. Watterich, tom. I, p. 359.)

<sup>1</sup> Cf. tom. XXI de cette *Hist.* chap. 17.



que l'élection ne serait point ratifiée par le collège cardinalice. Le contraire étant arrivé, il dissimula le mieux possible sa déception et affecta vis-à-vis du nouveau pape un dévouement d'autant plus démonstratif qu'il était moins sincère, n'attendant qu'une occasion favorable pour jeter le masque<sup>1</sup>. » Sans doute l'opportunité pour laquelle il se réservait lui parut aussi heureuse que possible après l'échec de San-Fabiano. Il n'ignorait pas cependant que Wibert de Ravenne travaillait au profit de son ambition personnelle, mais il se flattait sans doute de le supplanter quand le moment serait venu. Nous verrons donc ces deux parjures lutter de perversité et d'intrigues pour assouvir leur commune vengeance et servir leurs convoitises particulières. Bonizo de Sutri, trop laconique en cet endroit, se borne à nous dire que la défection de Hugues le Blanc fut le résultat d'un pacte conclu entre ce cardinal indigne et le criminel Cencius<sup>2</sup>. Le catalogue pontifical l'attribue à Wibert de Ravenne qui se servit immédiatement de son nouvel allié pour négocier avec Robert Guiscard et le roi de Germanie<sup>3</sup>.

5. Ce fut près du duc d'Apulie que se rendit d'abord le cardinal parjure, dans l'espoir de le trouver tout prêt à entrer dans ses ressentiments. Il n'y rencontra qu'une amère déception. Robert Guiscard aussitôt après la sentence d'excommunication qui l'avait frappé était entré en négociations avec le pape et avait levé le siège de Bénévent. Informé d'une part que le jeune roi Henri IV venait de faire sa paix avec le saint-siège<sup>4</sup>, de l'autre, préoccupé d'une nouvelle expédition en Sicile et de la conquête de Palerme, qu'il acheva en effet dans le cours de l'année 1074<sup>5</sup>, il avait besoin du concours de tous les princes de l'Italie méridionale, dont un grand nombre aurait refusé de combattre sous ses drapeaux, s'il ne

Soumission  
de Robert  
Guiscard au  
pape. Echec  
de Hugues le  
Blanc à la  
cour d'Apulie

<sup>1</sup> *Act. S. Greg. VII; Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 158.

<sup>2</sup> *Pestiferi Cencii consilio Hugo Candidus secundo ad apostasiam versus est.* (Boniz. *Ad amic.*, loc. cit.)

<sup>3</sup> *Codex archiv. Vatican.*, ap. Watterich, tom. I, p. 316.

<sup>4</sup> Cf. le numéro suivant de ce chapitre.

<sup>5</sup> Muratori, *Annal. Ital.*, 1074.

se fût d'abord réconcilié avec le pape. Cette considération, plus puissante sur l'esprit du Normand que tous les scrupules religieux, le détermina à une soumission complète. « Les légats de Rome étant venus le trouver de la part du pontife, dit le chroniqueur, Robert répondit humblement : « Je n'ai jamais eu volonté « ni conscience de me rendre coupable envers le prince des apôtres « et le pape, mon seigneur. Je ne tarderai pas de venir là où il me « commande, afin que mon innocence soit reconnue par son autorité « apostolique. » Et de fait, comme le pape tardoit à venir, Robert qui moult humble était lui alla à l'encontre et donna toute satisfaction <sup>1</sup>. » Une lettre de Grégoire VII à Béatrix de Toscane, datée du 15 octobre 1074, confirme le récit du chroniqueur et nous apprend en même temps avec quelle circonspection le pape avait accueilli les avances du rusé Normand. « Robert Guiscard, dit-il, continue à nous envoyer les ambassades les plus suppliantes. Il offre de remettre entre nos mains des garanties de fidélité telles que nul seigneur n'en a jamais exigé de son vassal. Mais il nous a paru bon, à nous et aux conseillers de ce siège apostolique, d'attendre encore avant de nous fier entièrement à sa parole <sup>2</sup>. » Dans l'intervalle, Hugues le Blanc s'était présenté à la cour de Robert. « Il n'omit rien, dit Bonizo, pour exciter sa colère et celle des Normands contre le pape. « L'excommunication lancée contre « vous, disait-il au duc, est absolument anticanonique et nulle. « Grégoire n'est point un pontife légitime ; c'est un intrus qui a « sacrilègement envahi l'église romaine. Venez avec votre armée « chasser cet usurpateur ; je vous promets, au nom de mes partisans, de vous donner la couronne impériale. » Mais le très-prudent prince ne goûtait point ces raisons. « Tant qu'il vous plaira « de rester à ma cour, répondit-il, vous y trouverez une cordiale « hospitalité ; je mets à votre disposition or, argent, chevaux, mulets, tout ce dont vous pouvez avoir besoin. Mais vous ne réussirez point à me faire prendre les armes contre le pontife de Rome.

<sup>1</sup> Aimé, *Ystoire de li Normant*, ap. Watterich, tom. I, p. 360.

<sup>2</sup> Greg. VII, *Ep.* x, lib. II, col. 369.

« Quelle que soit contre lui votre inimitié et celle de vos partisans, « elle demeurera impuissante. On ne saurait sans crime déposer un « pape dont l'élection acclamée par le clergé et par le peuple a « été canonique, dont l'intronisation et le sacre à l'autel de saint « Pierre furent l'œuvre de tous les évêques cardinaux.— Ainsi re-  
poussé avec grande honte, ajoute Bonizo, Hugues le Blanc quitta l'Apulie et se rendit à Ravenne, près de Wibert son complice<sup>1</sup>. » L'effort des deux apostats conjurés se porta dès lors sur la Lombardie et sur l'Allemagne, où ils trouvèrent près du jeune roi Henri et des évêques simoniaques l'appui que Robert Guiscard venait de leur refuser (septembre 1074).

## § II. Résistance de l'Allemagne aux décrets de réforme.

6. L'impératrice Agnès avec les légats apostoliques Girald d'Ostie, Humbert de Preneste, Henri de Coire et Raynald de Côme étaient arrivés en Germanie dans les derniers jours du mois d'avril 1074. Le roi vint à leur rencontre jusqu'à Nuremberg. « Mais, dit Lambert d'Hersfeld, les légats ne consentirent à s'aboucher avec lui qu'après lui avoir fait accepter, selon les règles ecclésiastiques, la pénitence encourue pour ses crimes de simonie. Ils le relevèrent ensuite de l'excommunication et de l'anathème apostolique<sup>2</sup>. » Henri IV se soumit sans aucune difficulté à toutes les conditions qui lui furent imposées. Il éloigna de sa personne

Submission  
de Henri IV.  
Sa réconci-  
liation avec le  
saint-siège.

<sup>1</sup> Boniz. Sutr. *Ad amic.*, lib. VII; *Patr. Lat.*, tom. CL, col. 839-840.

<sup>2</sup> Lambert. Hersfeld, *Annal.*, 1074. *Patr. Lat.*, tom. CXLVI, col. 1164. M. Villemain s'indigne naturellement du procédé plein de hauteur des légats. Il laisse croire que Henri IV ne se soumit nullement à leurs ridicules prétentions et que s'il ne les bannit point eux-mêmes de sa présence ce fut par considération pour sa mère « qu'il n'avait pas revue depuis dix années. » (*Hist. de Grég. VII*, tom. I, p. 425.) La conduite des légats fut parfaitement régulière; le roi le reconnut lui-même en se soumettant à leurs conseils. Quant à sa mère l'impératrice Agnès, il l'avait vue deux années auparavant, en 1072. (Cf. tom. XXI de cette *Hist.*, chap. iv, n° 80.)

cinq de ses conseillers plus particulièrement compromis dans les actes de tyrannie qui, depuis si longtemps, désolaient l'Allemagne. Il promet de respecter les conventions de Goslar, de laisser en paix les Saxons, de se conduire désormais comme un roi chrétien, de renoncer totalement au trafic des évêchés et des abbayes. Ravie d'une docilité qu'elle n'espérait pas de son redoutable fils, l'impératrice Agnès expédia aussitôt un courrier en Italie pour apprendre au pape cet heureux résultat. Grégoire VII était au camp de San-Fabiano, d'où il répondit le 16 mai par les félicitations les plus touchantes. « Nous tressaillons de joie dans le Seigneur, dit-il. Ainsi le fruit de vos sollicitudes et de vos fatigues sera la paix de l'Eglise universelle, le lien d'une indissoluble charité rétabli entre le sacerdoce et l'État. Vous avez obtenu l'objet le plus important et le plus cher à vos vœux comme aux nôtres. Le roi Henri, votre auguste fils, est réintégré dans la communion de l'Eglise ; dès lors, les périls qui menaçaient son royaume se trouvent conjurés. En effet, tant qu'il restait sous le lien de l'excommunication, nous ne pouvions nous-même, sans attirer sur nous la vengeance divine, l'appeler en Italie <sup>1</sup> (pour y recevoir la consécration impériale), et ses sujets, par le fait même de leurs rapports quotidiens avec lui, se trouvaient enveloppés sous la loi de l'anathème <sup>2</sup>. Ce premier point était donc d'une importance suprême. Le reste peut se considérer comme un accessoire relativement moins considérable.

<sup>1</sup> *Quoniam illo extra communionem posito nos quidem timor divinæ ultionis secum convenire prohibuit; subditos vero sibi quotidie ejus præsentia quasi necessitas quædam in culpa ligavit* (Greg. VII, *Ep.* LXXXV lib. I; *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 857.)

<sup>2</sup> Sans s'inquiéter de la contradiction où il tombait à quelques lignes de distance, M. Villemain qui, à la page 425, laissait croire à ses lecteurs que le roi Henri IV s'était fort peu soucié des conditions imposées par les légats, écrit à la page 430 : « L'impératrice Agnès, autrefois si puissante en Allemagne et devenue maintenant toute romaine, reprit beaucoup de pouvoir à la cour et sur l'esprit de son fils, Henri paraît s'être soumis, dès cette époque, à quelques pénitences imposées par les légats, et surtout il avait renouvelé la promesse de ne plus vendre les dignités ecclésiastiques. Le 17 juillet de cette année, Grégoire adressait à l'impératrice Agnès une lettre dont la joie mystique

Et cependant nous ne doutons point que votre piété n'y prenne aussi un vif intérêt; nous la conjurons donc, par la confiance qu'en Jésus-Christ nous mettons en vous, par la joie même que vous cause si légitimement votre premier succès, d'insister par vos conseils maternels auprès de votre auguste fils, pour achever l'œuvre si heureusement commencée<sup>1</sup>. »

7. Ce qui restait à exécuter, c'étaient les quatre décrets disciplinaires du concile romain relatifs aux simoniaques et aux clérôgames. Peut-être Henri IV n'avait-il été si prompt à faire acte de soumission personnelle, que dans la certitude où il était de voir l'évêque tout entier prendre sur ce point l'initiative de la résistance. Si réellement il eut cette pensée, l'événement ne justifia que trop ses prévisions. « On savait dans toute l'Allemagne, dit Lambert d'Hersfeld, que le concile romain, conformément aux règles canoniques et à l'institution des pères, avait décrété que les prêtres ne pouvaient être mariés, que ceux qui avaient des épouses devaient les quitter sous peine de déposition que désormais, pour être admis au sacerdoce il faudrait faire vœu perpétuel de continence et de célibat. Promulgués en Italie et dans les Gaules, confirmés pour la Germanie par des rescrits spéciaux qui enjoignaient aux fidèles

Résistance du clergé aux décrets de réforme.

ne laisse aucun doute à cet égard. » C'est toute l'analyse que l'écrivain rationaliste offre à ses lecteurs de la lettre pontificale. Rien cependant n'était moins mystique que les articulations du pape. Quant à la date du message, *XVII Kalendas Julii*, elle se rapporte non au 17 juillet mais au 16 mai 1074.

<sup>1</sup> Gregor. VII. *Epist.* LXXXV, lib. I, loc. cit. Le pape termine sa lettre en apprenant à l'impératrice qu'il est sur le point d'entreprendre avec le concours de Béatrix et de la comtesse Mathilde, une expédition où l'honneur de saint Pierre est intéressé au premier chef. *De cætero sciat eminentia vestra nos his temporibus pro causa beati Petri apostolorum principis in labore non parvo positos, et vestram in omnibus Beatricem, necnon et communem filiam Mathildem diu noctuque in nostro multum adiutorio desudare.* Ainsi se trouvent confirmées les révélations de Bonizo de Sutri et du catalogue pontifical sur le projet, jusqu'ici ignoré de l'expédition militaire de Grégoire VII contre Robert Guiscard. La souscription ne laisse aucun doute; elle est ainsi conçue : *Data in expeditione ad Sanctum Fabianum XVII Kalendas Julii, indictione duodecima* (Cf. le n° précédent).

<sup>2</sup> Voir l'encyclique synodale adressée à tous les fidèles de la Germanie, » tome XXI de cette *Hist.*, chap. IV, n° 56.

sous peine d'anathème de rompre toute communion avec les clérogames, ces décrets soulevèrent dans la faction scandaleuse du clergé un rugissement inouï de fureur. Grégoire VII, disaient-ils, est un hérétique, un monstre de folie, un novateur pervers. Qu'a-t-il fait de la parole de Jésus-Christ : « Tous ne peuvent porter le « conseil de la continence, mais seulement ceux à qui il est donné « de le comprendre <sup>1</sup> ? » Qu'a-t-il fait de la parole de l'apôtre : *Qui se non continet nubat, melius est enim nubere quam uri* <sup>2</sup> ? Il prétend contraindre les hommes à vivre comme des anges ; il veut faire violence à la nature et ne réussira qu'à multiplier le libertinage en le forçant à se dissimuler sous un voile d'hypocrisie. Nous n'obéirons point à son décret, s'il persiste à le maintenir ; nous préférons renoncer au sacerdoce plutôt qu'au mariage. Il cherchera alors, lui qui dédaigne les hommes, à se procurer des anges pour le ministère ecclésiastique <sup>3</sup>. » Le catalogue de Zwellen rédigé sans doute par quelque abbé ou clerc simoniaque n'est pas moins curieux à entendre. « Hildebrand, dit-il, se fit professeur d'impossibilités. Il défendit aux laïques d'assister à l'office célébré par des prêtres mariés ; il voulut obliger aussi les diacres et les sous-diacres à se séparer de leurs femmes ; enfin il interdit à tous les évêques le pouvoir d'admettre aux ordres sacrés des fils de prêtres. Ces ordonnances jetèrent une violente perturbation dans le monde <sup>4</sup>. » Sigebert de Gemblours qui, dans sa chronique, incline visiblement du côté des simoniaques et des clérogames, ajoute à ce concert de récriminations des traits qu'il nous faut recueillir. « Non-seulement, dit-il, le concile romain écartait du ministère les prêtres mariés, mais il défendait aux laïques d'assister à la messe célébrée par eux. Cette dernière clause choqua un grand nombre d'esprits ; elle constituait une nouveauté sans exemple, directement contraire à la vérité théologique et à

<sup>1</sup> Matth., XIX, 11 et 12.

<sup>2</sup> I Cor., VII, 9.

<sup>3</sup> Lambert. Hersfeld. *Annal.* 1074, loc. cit., col. 4168.

<sup>4</sup> Catalog. Zwellens. *Patr. Lat.*, tom. CCXIII, col. 1033.

l'enseignement des pères. Il est certain en effet que dans l'Eglise de Jésus-Christ les sacrements tels que le baptême, le chrême (confirmation), le corps et le sang du Seigneur (eucharistie) ont une efficacité indépendante du mérite ou de l'indignité des ministres qui les confèrent. C'est l'Esprit-Saint qui baptise et consacre d'une manière mystique, sans que les vertus ou les fautes du prêtre ajoutent ou retranchent rien à l'opération vivifiante du sacrement<sup>1</sup>. » On voit que Sigebert de Gemblours et ceux dont il reproduit l'interprétation commettaient une méprise grossière. Le décret du concile romain ne niait nullement la validité intrinsèque des sacrements conférés par les clérögames, ce qui eût été réellement une proposition hétérodoxe. Par une défense purement disciplinaire, le pape voulait, ainsi qu'il l'indique lui-même, obliger les clérögames à faire par respect pour l'opinion publique ce qu'ils auraient dû pratiquer par le sentiment du devoir et par amour pour Dieu<sup>2</sup>. Il n'y avait d'ailleurs rien de nouveau dans cette interdiction que saint Léon IX, on se le rappelle, avait déjà énergiquement formulée. Mais si le chroniqueur s'est trompé sur le sens du décret, il ne pouvait se méprendre sur le fait même de la résistance opiniâtre soulevée à cette occasion. « Jamais, dit-il, dans toute l'histoire de l'Eglise, il n'y eut scandale plus grand ni schisme plus déplorable. Le monde se divisa en deux camps, les uns sous le drapeau de la justice, les autres sous celui de l'iniquité ; les uns voulaient maintenir ouvertement la simonie, d'autres cherchaient à la déguiser sous des couleurs honnêtes, prétendant qu'ils avaient gratuitement donné ce qu'en réalité ils avaient vendu à force de présents ; pareils aux montanistes, dont Eusèbe dit que sous le nom d'offrandes volontaires ils dissimulaient leurs taxes sacrilèges. Un très-petit nombre se soumit à observer la continence ; quelques-uns, pour garder leurs fonctions ou même par un

<sup>1</sup> Sigebert. Gemblac. *Chronic.* 1074 ; *Patr. Lat.* tom. CLX, col. 217.

<sup>2</sup> Cf. n° 56 du précédent chapitre. *Ut qui pro amore Dei et officii dignitate non corriguntur, verecundia sæculi et objurgatione populì respiscant.* (S. Gregor. VII. *Extr. registr., Epist.* IV ; *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 646.)

sentiment d'orgueil, feignirent de rentrer sous la loi du célibat ; mais la plus grande partie ne fit qu'ajouter au scandale du désordre celui de l'hypocrisie et du parjure. Les laïques profitèrent de cette guerre intestine pour s'insurger contre l'ordre clérical et se soustraire à toute domination ecclésiastique. Ils profanaient les saints mystères ou disputaient outrageusement sur leur validité ; ne voulant point du ministère des clérogames, ils baptisaient eux-mêmes les enfants. On en vit, au lieu du chrême et de l'huile sainte, employer la cire de leurs oreilles. A l'article de la mort, ils refusaient le viatique qui leur était offert par les prêtres mariés ; ils ne voulaient pas davantage de leur office pour la sépulture ; ils préféraient brûler les dîmes plutôt que de les leur laisser prendre. Enfin, il s'en trouva qui foulèrent aux pieds le corps et le sang du Seigneur, dans l'eucharistie consacrée par des clérogames <sup>1</sup>. »

Révolte de  
l'épiscopat de  
Germanie  
contre les  
légats apos-  
toliques.

8. Pareil spectacle ne devait se revoir qu'à l'époque où Luther, déchaînant toutes les passions et toutes les concupiscences au sein d'un clergé perverti par le sensualisme, releva le drapeau de la clérogamie et constitua le protestantisme avec ses ministres réfractaires au célibat ecclésiastique. Mahomet dut son succès à la polygamie ; les chefs de la réforme à la cupidité des rois et au mariage des prêtres. Il n'y a pas là de quoi être fier. Chaque triomphe des convoitises charnelles dans l'humanité correspond à un degré parallèle de décadence sociale. L'œuvre de Grégoire VII luttant seul, au nom du droit, pour l'intégrité des mœurs, est la plus glorieuse et la plus féconde en grands résultats dont l'histoire ait gardé le souvenir. « Après que Henri IV eut été rétabli dans la communion de l'Eglise, dit Lambert d'Hersfeld, les légats apostoliques demandèrent au nom du pontife romain, à convoquer un concile en Germanie pour la réforme disciplinaire. Le roi y consentit d'autant plus volontiers qu'il espérait, non sans fondement, voir déposer comme simoniaques, par le futur synode, un certain nombre d'évêques ses ennemis, entre autres celui de Worms, adversaire déclaré de la ligue royale, organisée par les bourgeois de

<sup>1</sup> Sigebert. Gemblac. *loc. cit.*



cette ville <sup>1</sup>. Mais les évêques repoussèrent tumultueusement cette proposition comme une nouveauté inouïe et contraire à leurs droits. Ils soutenaient que le pape avait seul le pouvoir de convoquer et de présider en personne des conciles provinciaux, qu'en son absence ce privilège appartenait à l'archevêque de Mayence primat de Germanie, que jamais l'épiscopat d'Allemagne ne reconnaîtrait ce droit aux légats apostoliques <sup>2</sup>. Le véritable motif de cette es-pèce d'émeute, ajoute Lambert d'Hersfeld, était l'ordre donné par le pape à ses légats de procéder synodalement à la déposition de tous les évêques et abbés qui auraient acheté leurs offices à prix d'argent. Déjà, pour ce fait, le souverain pontife avait suspendu l'évêque Hérimann de Bamberg et quelques autres de ses collègues jusqu'à ce qu'ils se fussent purgés en sa présence de l'accusation de simonie <sup>3</sup>. » La résistance fut telle, que les légats durent renoncer à la convocation d'un concile. Nous apprenons par une lettre pontificale, datée du 2 décembre suivant, que dans cette occasion Liémar de Brême se signala par un acharnement qui ressemblait au schisme. « Quoi ! lui mandait le pape, avez-vous donc oublié ce que vous devez à la sainte église romaine, les honneurs et les bien-

<sup>1</sup> Cf. tom. XXI de cette *Hist.*, ch. iv, n° 47.

<sup>2</sup> Fleury applaudit à ce langage d'évêques simoniaques révoltés contre l'autorité du saint-siège ; il lui fait l'honneur d'un commentaire approbatif. « En effet, dit-il, le droit commun était que dans les conciles provinciaux les évêques ne fussent présidés que par leurs métropolitains, et la présence des légats du pape à ces conciles était une nouveauté qui commençait à s'introduire. » (*Hist. ecclési.*, liv. LXII, chap. xi.) Une nouveauté ! mais dès le huitième siècle, l'apôtre de l'Allemagne, saint Boniface, avait, durant une période de vingt ans, présidé, comme légat du pape, tous les conciles provinciaux de la Germanie et des Gaules. Mais, dès l'an 370, saint Basile écrivant à saint Athanase le pria d'intervenir près du pape saint Damase, afin que des légats apostoliques fussent envoyés en Orient pour y rétablir dans les conciles provinciaux la doctrine catholique en son intégrité. La seule nouveauté qui se trouve ici, c'est la prétention des libertés de l'Eglise gallicane s'étayant sur les prétendues libertés de l'Eglise germanique.

<sup>3</sup> Lambert. Hersfeld., *loc. cit.*, col. 1164-1165.

faits dont elle vous a comblé? Vous que nous aimions comme on aime un fils, vous que nous considérions comme un rempart de la maison d'Israël, c'est vous qui levez le honteux drapeau de la simonie et de la rébellion! Nos légats, les cardinaux Humbert de Préneste et Girald d'Ostie, devaient réunir et présider, en vertu de notre autorité apostolique, un synode composé de tous les archevêques, évêques, abbés et clercs de la Germanie, afin de corriger les abus, de rétablir la discipline religieuse dans sa pureté primitive. C'est vous qui les en avez empêchés, en vous opposant à la tenue de cette assemblée. Ils vous ont, pour cet attentat, cité à notre tribunal et assigné comme délai la fête de saint André (30 novembre 1074). Ce terme est écoulé et vous n'êtes point venu. Nous vous ajournons irrévocablement au prochain synode que nous devons tenir à Rome, dans la première semaine de carême. D'ici là, au nom du Dieu tout-puissant et par l'autorité des bienheureux apôtres, nous vous déclarons suspens de toute fonction épiscopale <sup>1</sup>. »

9. Après le départ des légats, que le roi affecta de combler de présents, les évêques simoniaques crurent avoir écarté le péril. « Mais, dit Lambert d'Hersfeld, ce que le pape n'avait pu obtenir par un concile national, il était résolu de le faire exécuter par une série de conciles provinciaux. L'archevêque Sigefrid de Mayence reçut donc de Grégoire VII l'ordre, sous peine d'encourir les censures du saint-siège, de réunir le plus promptement possible un premier synode. Le cauteleux métropolitain reculait devant cette tâche. Prévoyant la difficulté énorme qu'il rencontrerait dans l'extirpation d'un abus si invétéré, il n'osait rappeler un siècle vieilli dans le crime à la pureté de l'Eglise naissante. Il prolongea donc durant six mois ses pourparlers avec les simoniaques et les clérogames, les exhortant à régulariser leur position vis-à-vis du pontife romain et à dégager en même temps sa responsabilité personnelle. Enfin, au mois d'octobre, il ouvrit un synode à Erfurth et redoubla d'instances près des réfractaires, les mettant en demeure ou de renoncer au ministère des autels ou de se séparer de

Synode  
Erfurth.  
Vivences  
astrilèges.

<sup>1</sup> S. Greg. VII. *Epist.* xxviii, lib. II; *Patr. Lat.* tom. CXLVIII, col. 382.

leurs femmes. Ce fut alors un véritable torrent d'injures de la part des clercs scandaleux; ils soutenaient qu'on n'avait pas le droit de leur imposer un tel joug; ils se déclaraient résolus à passer outre. Sigefrid eut l'incroyable lâcheté de s'excuser près d'eux en disant qu'il n'approuvait point la rigueur du siège apostolique<sup>1</sup>, qu'il était contraint de prendre des mesures auxquelles sa volonté propre n'était pour rien. En conséquence, il les suppliait de se soumettre et de ne pas lui infliger la douleur de prononcer une sentence d'interdit. A ces mots, les concubinaires demandèrent à se retirer ensemble pour délibérer. Ils quittèrent en effet la salle des séances. La majorité était d'avis de profiter de l'occasion pour retourner chez eux et laisser tout en suspens. Mais quelques meneurs, dont la voix stridente domina bientôt parmi cette foule ignoble, criaient qu'il fallait rentrer dans la salle synodale, prendre l'archevêque sur son siège et le massacrer avant qu'il ait eu le temps de prononcer une sentence d'excommunication. « Cet exemple, disaient-ils, passera à la postérité et nous garantira de la part des successeurs de Sigefrid une paix que nul ne songera à troubler<sup>2</sup>. » Tel était le clergé de Germanie au xi<sup>e</sup> siècle. Recruté parmi les descendants des barbares, évangélisés pour la première fois en 750 par saint Boniface, il n'avait que le vernis du christianisme : l'eau du baptême avait coulé sur des fronts sauvages sans pénétrer au fond des cœurs. Rome était toujours, comme hélas ! elle l'est encore pour l'Allemagne actuelle, la grande et traditionnelle ennemie. On la détestait en la personne du vicaire de Jésus-Christ, comme jadis Arminius l'avait exécrée en la personne des empereurs païens. « Effrayé des cris de mort qui retentissaient à ses oreilles, reprend le chroniqueur, Sigefrid envoya des parlementaires aux mécontents. On leur promettait, s'ils voulaient rentrer pacifiquement au synode, de surseoir à toute sentence définitive et d'obtenir du pape l'annulation de ses décrets injurieux. A ces con-

<sup>2</sup> *Se ille ad hanc exactionem præter voluntatem propriam compulsus obtundebat.*

<sup>1</sup> Lambert. Hersfeld. *Annal.* 1075, *Patr. Lat.* tom. CXLVI, col. 1170.

ditions, l'effervescence se calma et le lendemain tous reparurent au synode. Il n'y fut plus question de clérogamie, mais Sigefrid, plus cupide encore qu'il n'était lâche, s'avisa de remettre en délibération l'affaire des dîmes qu'il prétendait depuis trois ans imposer à la province de Thuringe, comme si les traités de paix conclus à Gerstungen et à Goslar n'avaient pas prononcé sur ce dangereux litige. Au premier mot de dîmes, clercs et laïques se précipitèrent sur l'archevêque, et l'eussent massacré, sans une escouade de soldats qui arrivèrent à temps pour le soustraire à leur fureur. Cet incident tumultuaire mit fin au synode d'Erfurth<sup>1</sup>. »

10. Celui de Passaw, convoqué en même temps par le saint évêque Altmann, n'eut pas une meilleure issue. « A cette époque, dit l'hagiographe, l'église de Germanie avait réalisé la parole du prophète des lamentations : *Frons meretricis facta erat eis, et erubescere nolebant*<sup>2</sup>. » Le pontife romain entreprit d'extirper ces honteux désordres. Ceux des évêques qui s'inspiraient uniquement du zèle de la maison de Dieu et de la pensée du salut des âmes, applaudirent à ses efforts et le secondèrent dans la mesure de leur pouvoir. Le bienheureux Altmann fut du nombre. Dans un synode où il avait convoqué tous les prêtres de son diocèse, il donna lecture des décrets apostoliques et exhorta les assistants à reprendre la couronne d'honneur de la pureté sacerdotale. « Si dans toutes les âmes chrétiennes cette vertu, disait-il, est un ornement et une gloire, elle est indispensable pour les ministres des autels qui doivent offrir chaque jour à la divine majesté l'hostie immaculée du corps et du sang de Jésus-Christ. » Par ces exhortations et d'autres semblables, comme un bon pasteur et un docteur prudent, il s'efforçait de ramener tant d'égarés au sentiment du devoir. Mais il n'y réussit point. Les coupables se retranchaient sur la prescription qui semblait autoriser leurs désordres, sur l'exemple des évêques précédents qui les avaient tolérés en silence. « Moi aussi je pourrais me taire, répondit le serviteur de Dieu, si le seigneur pape autorisait

<sup>1</sup> Lambert. Hersfeld. *Annal.* 1075, *Patr. Lat.*, tom. CXLVI, col. 1170.

<sup>2</sup> Jerem., III, 3.

une pareille connivence de ma part. Mais si vous vous damnez en violant la loi du Christ, je ne veux point perdre mon âme par une coupable indulgence. Il est écrit que « non-seulement ceux qui font le mal, mais ceux qui y coopèrent par leur consentement sont dignes de mort.<sup>1</sup> » Malgré ses instances, le synode se sépara sans avoir rien résolu. Le saint évêque, prenant alors conseil de quelques hommes sages dont il exigea le secret, attendit une occasion solennelle pour prononcer la sentence définitive. Le jour de la fête de saint Étienne, patron de son église (26 décembre 1074), en présence de toute la foule, clergé, noblesse et peuple, réunie pour la solennité, pareil « à un lion de justice,<sup>2</sup> » il monta à l'ambon, donna lecture des décrets apostoliques et conclut en disant que les coupables ayant jusque-là repoussé ses exhortations paternelles, il usait de son autorité épiscopale en les frappant d'excommunication et d'anathème. A ces mots, des vociférations de fureur éclatèrent de toutes parts la multitude ivre de sang, se précipita sur l'homme de Dieu ; elle l'eût mis en pièces sans le dévouement des seigneurs qui parvinrent, au péril de leur vie, à sauver la sienne<sup>3</sup>. »

11. En face de ces brutales résistances, Grégoire VII sut admirablement tenir compte de l'ignorance des peuples, du zèle de quelques évêques, de la connivence coupable ou intéressée des autres. Pour faire pénétrer dans l'esprit de la multitude le sens des décrets disciplinaires, il adressait une nouvelle encyclique à tous les fidèles du royaume de Germanie, où il rappelait les règles du célibat ecclésiastique et la nécessité de rompre toute communion avec les clérogâmes « jusqu'à ce que, venant à résipiscence, ils se fussent repentis et amendés<sup>4</sup>. » Une autre lettre adressée à Rodolphe de Souabe et à Berthold de Carinthie contenait les mêmes enseignements. « Depuis que l'ère des persécutions s'est close sous le

Lettres de  
Grégoire VII  
aux fidèles et  
aux princes  
de Germanie.

<sup>1</sup> Rom., I, 32.

<sup>2</sup> *Justus quasi leo confidens*. Prov. xxviii, 1.

<sup>3</sup> S. Altmann. Passaw. *Vita* ; *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 878. Cf. Bolland. *Act.* 8 august.

<sup>4</sup> S. Greg. VII. *Ex r. regist. Epist.* XL, col. 692.

pontificat de notre bienheureux prédécesseur saint Sylvestre, disait le pape, jamais notre religion divine n'eut à traverser d'orage plus effroyable. Si l'on peut jusqu'à un certain point excuser les peuples en raison de leur ignorance, il est impossible d'invoquer ce moyen de justification pour les évêques. Aucun d'eux n'ignore les règles canoniques ; c'est donc par une présomptueuse obstination qu'ils persévèrent dans leur révolte contre l'Esprit-Saint, foulant aux pieds les lois divines qu'ils connaissent à merveille, les décrets apostoliques dont ils ne peuvent contester la parfaite orthodoxie. Tous savent et nul fidèle ne devrait l'ignorer, qu'un simoniaque ou un clérogame ne peut être admis au ministère des autels. Vous donc, fils très-illustres du bienheureux Pierre, usez de votre influence à la cour du roi et dans les diètes du royaume pour porter des vérités si élémentaires à la connaissance de tous. Employez, s'il le faut, la force dont vous disposez pour écarter les simoniaques et les clérogames du service de l'Église. S'ils osent protester, dites-leur : Nous obéissons aux ordres du pape en assurant le salut des peuples et le vôtre même ; allez à Rome, le pontife est prêt à vous entendre et à vous éclairer sur vos véritables intérêts<sup>1</sup>. » Grégoire félicitait en même temps le jeune roi du favorable accueil qu'il avait fait aux légats. « Très-cher fils, lui disait-il, bien que vous n'avez point encore, suivant la promesse contenue dans vos précédentes lettres, mis à exécution les mesures propres à faire cesser le déplorable schisme de Milan, nous voulons cependant vous exprimer notre joie reconnaissante pour la déférence que vous avez montrée à nos légats et pour la nouvelle assurance de votre dévouement au saint-siège et à notre personne, qu'ils nous ont transmise de votre part. Un point surtout a rempli notre cœur d'allégresse. L'impératrice Agnès, votre auguste mère, nous en avait déjà informé<sup>2</sup>, mais nous avons été heureux d'en avoir la confirmation explicite de la bouche de nos légats. Ils nous attestent

<sup>1</sup> S. Greg, VII. *Epist.* XLVIII, Lib. II, col. 396.

<sup>2</sup> L'impératrice Agnès était restée en Germanie après le départ des légats : elle ne revint à Rome que dans les derniers jours de l'an 1074.

que vous êtes résolu à extirper la simonie de votre royaume et à déployer toute votre puissance pour réprimer la corruption invétérée de la clérogamie. Aussi, tout pécheur que je suis, je ne manque jamais, chaque fois que je célèbre la messe sur le corps des apôtres, de faire mémoire de vous<sup>1</sup>, suppliant la toute-puissance divine d'affermir vos bonnes résolutions et de vous en suggérer de plus parfaites encore pour le bien de l'Église. Je vous avertis et vous conjure en toute affection, très-excellent fils, de choisir pour conseillers des hommes qui cherchent, non leur intérêt, mais votre bien et celui de l'état : ainsi vous marcherez dans les voies de la justice, et le Seigneur notre Dieu, dont vous garderez la loi, sera votre protecteur. En ce qui concerne l'affaire de Milan, je vous propose d'en remettre l'arbitrage à des hommes religieux et prudents que vous enverrez ici, et qui jugeront, dans la sincérité de leur conscience, si l'on peut et si l'on doit revenir sur un décret deux fois confirmé par un concile romain<sup>2</sup>. Il ne me répugnera nullement d'obtempérer à des conseils justes et sages dans le but d'arriver à une pacification. Mais si l'on constate l'impossibilité de revenir sur des jugements aussi justes que solennels, je prierai votre sublimité, par l'amour qu'elle doit à Dieu et par la vénération qu'elle professe pour le bienheureux Pierre, de rendre l'église de Milan à son droit primitif d'élection libre et indépendante. Vous ne sauriez faire de votre puissance royale un plus noble et plus légitime usage que de l'employer à la restauration et à la défense des églises, inclinant la majesté du sceptre devant le Roi des rois, le Christ, Notre-Seigneur. Méditez, je vous prie, dans le recueillement de votre pensée, la parole du souverain

<sup>1</sup> Ces paroles déplaisent fort à M. Villemain. « Elles respirent tout à la fois, dit-il, l'orgueil et l'humilité du prêtre. » (*Hist. de Grégor. VII*, tom. I, p. 446.) Trop heureux pourtant les princes qui auraient le courage de supporter de pareils avertissements et de s'y montrer dociles ! Des adulateurs intéressés flattent seuls leurs oreilles jusqu'à ce que la voix de l'émeute les vienne surprendre comme un éclat de foudre.

<sup>2</sup> Il s'agit ici de l'excommunication synodale portée contre l'intrus de Milan Gothfred.

Maitre : « Je donne mon amour à ceux qui m'aiment <sup>1</sup> ; je donne les honneurs à ceux qui m'honorent ; je réserve l'ignominie à ceux qui me méprisent <sup>2</sup>. » Je ne veux pas laisser ignorer à votre sublimité les mesures qui viennent d'être prises envers l'archevêque de Mayence Sigefrid, cité par lettres spéciales à comparaître au synode romain qu'avec la grâce de Dieu nous célébrerons en la première semaine du prochain carême. S'il ne peut entreprendre ce voyage, il devra se faire représenter par délégués. Il en est de même pour les évêques de Bamberg, de Strasbourg et de Spire qui devront également rendre compte au synode de leur conduite. S'il arrivait, car il faut s'attendre à tout de la part d'esprits orgueilleux et rebelles, qu'ils refusassent de répondre à cet appel, nous vous prions de les y contraindre par votre puissance royale, et de les faire accompagner par des ambassadeurs investis de votre confiance, lesquels nous renseigneront exactement sur la légitimité de la promotion de ces titulaires et sur leur conduite épiscopale, afin que le jugement à intervenir soit rendu en parfaite connaissance de cause <sup>3</sup>. »

Monitoires  
du pape à  
Sigefrid de  
Mayence et à  
l'évêque de  
Constance,  
Othien.

12. En associant ainsi le jeune roi à sa sollicitude pastorale, le grand pape ne se faisait nullement illusion sur la sincérité de Henri, mais il donnait une consécration officielle aux témoignages de respect et de déférence qu'il en avait reçus : il lui créait en quelque sorte des antécédents sur le chemin de la vertu où il voulait l'attirer ; il agissait comme le plus tendre des pères à l'égard d'un fils égaré, mais toujours cher. Tant d'efforts devaient échouer sur la nature profondément perverse de ce prince de vingt-trois ans. Déjà Henri s'impatientait des quelques mois de calme qui avaient suivi son apparente réconciliation avec l'Église. Il méditait contre les Saxons d'atroces vengeances ; loin de prêter son appui au pontife contre les évêques simoniaques ou de travailler à l'extinction du schisme de Milan, il entretenait avec Hugues le Blanc et Wibert

<sup>1</sup> Prov., VIII, 17.

<sup>2</sup> I Reg., I<sup>r</sup>, 30.

<sup>3</sup> Gregor. *Epist.* xxx, lib. II, col. 384.



de Ravenne une correspondance active, il encourageait dans leur révolte contre le saint-siège l'archevêque de Mayence et les autres prélats cités au tribunal de Grégoire VII. Une telle attitude faisait prévoir de nouveaux orages. La fermeté du pape ne reculait pas devant ces sombres perspectives. Voici en quels termes il s'adressait à Sigefrid. « Votre fraternité se souvient, je pense, des preuves de sincère affection que nous lui avons données avant notre élévation à la redoutable charge qui nous est maintenant imposée. A cette époque, votre confiance en nous était telle que vous recouriez à nos avis sur les affaires les plus délicates et les plus secrètes. Plus tard, lorsque retiré à Cluny, vous eûtes le désir d'y achever vos jours dans la retraite et la prière, notre estime pour vous s'accrut encore dans l'admiration de votre ardente piété. Nous apprenons maintenant que vous avez trompé nos espérances, et nous manquerions à l'amitié si nous négligions de vous en avertir. Nous vous enjoignons donc, en vertu de l'autorité apostolique, de vous rendre à Rome pour notre prochain concile de la première semaine de Pâques, avec vos suffragants Othon de Constance, Garnier de Strasbourg, Herimann de Bamberg, Imbricus d'Augsbourg, Adalbero de Vurtzbourg. Si vous étiez personnellement retenu par quelque infirmité, ce qu'à Dieu ne plaise, ayez soin de vous faire représenter par des députés consciencieux et capables, dont nous puissions accepter le témoignage. Votre fraternité devra s'enquérir avec soin, pour nous les transmettre, de toutes les circonstances relatives à la promotion et à la conduite des évêques que nous venons de nommer. Ne vous étonnez pas de voir que nous en citions un si grand nombre de votre province ecclésiastique, elle est la plus étendue de toute la Germanie, et il s'y trouve des titulaires dont la réputation n'est rien moins qu'édifiante<sup>1</sup>. » Au premier rang de ces évêques indignes était Othon de Constance, celui-là même à qui Grégoire VII avait, on se le rappelle, adressé directement le seul texte parvenu jusqu'à nous des quatre décrets disciplinaires<sup>2</sup>. Othon n'en avait pas

<sup>1</sup> Greg. VII. *Epist.* xxix, lib. II, col. 383.

<sup>2</sup> Cf. tom. XXI de cette *Hist.*, chap. iv, n° 55.

moins pris ouvertement parti pour les simoniaques et les clérogames. « Ce qu'on nous apprend de votre conduite, lui mandait le pape, mériterait toutes les rigueurs des censures apostoliques. Nous comptons sur vous pour faire exécuter dans votre vaste diocèse les prescriptions de la sainte église romaine contre la simonie et l'incontinence des clercs. Nous vous avons transmis à ce sujet des bulles explicites, *spéciales litteras bulla nostra impressas*. Mettriez-vous en doute que le péché de Simon, puni de mort par le prince des apôtres, soit un crime horrible? Ignorez-vous que le grand apôtre Paul bannit du lieu saint les fornicateurs et les adultères; que la sainte Église catholique se compose de trois ordres : les prêtres, les religieux vierges ou continents, les fidèles dont le mariage est la condition commune? Ne connaissez-vous pas les décrets de Léon le Grand, de saint Grégoire et de tous les papes, nos prédécesseurs, imposant le célibat ecclésiastique aux prêtres, diacres et sous-diacres? Vous savez ces choses; pourtant, vous avez lâché tous les freins aux passions de votre clergé; non-seulement vous n'avez point sévi contre les clérogames, mais vous leur avez donné l'assurance que jamais vous ne prononceriez d'interdit contre eux. Singulière et impudente audace! Un évêque se met en révolte contre le siège apostolique, il foule aux pieds les préceptes des saints pères, du haut de sa chaire pontificale il proclame des maximes contraires à la tradition de l'Église et à la foi chrétienne! Pour répondre de cette désobéissance, du mépris que vous affectez pour le siège apostolique et des autres griefs qui vous sont encore reprochés, nous vous citons à notre prochain concile<sup>1</sup>. » En même temps que cette foudroyante monition et pour mettre le coupable évêque dans l'impossibilité de s'y soustraire, un autre rescrit adressé à « tous les clercs et laïques, grands et petits, » du diocèse de Constance, les prévenait d'avoir à rompre tout rapport avec Othon et à lui refuser l'obéissance s'il persistait lui-même à désobéir au saint siège<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Greg. VII. *Epist.* XII, *extr. Registr.* col. 656,

<sup>2</sup> *Epist.* XIII, *extr. Registr.*, col. 656.

### § III. — Résistance de la France aux décrets de réforme.

13. La résistance aux décrets de réforme ecclésiastique ne fut pas moins vive en France. A Rouen, malgré les dispositions favorables de Guillaume le Conquérant, qui s'était à diverses reprises prononcé contre la simonie et les désordres du clergé, lorsque l'archevêque Jean de Bayeux voulut, dans un synode diocésain, (septembre 1074) obliger les clérogames à se séparer de leurs prétendues épouses, on le chassa de l'église à coups de pierres<sup>1</sup>. Cet horrible scandale n'était que la reproduction d'un fait plus monstrueux encore qui venait de se passer au conciliabule de Paris, en présence et avec l'assentiment du roi Philippe I<sup>er</sup>. Deux archevêques : Manassès de Reims et Richard de Bourges, neuf évêques : Royer de Châlons-sur-Marne, Elinand de Laon, Rathbod de Noyon, Wido de Beauvais, Gui de Ponthieu d'Amiens, Geoffroi de Boulogne de Paris, Gauthier-Saveir de Meaux, Gauthier de Troyes et Geoffroi de Champ-Allemand d'Auxerre<sup>2</sup>, s'étaient réunis en synode après la réception des décrets disciplinaires. Parmi les abbés qui assistaient à cette réunion, se trouvait Walter (saint Gautier), fondateur du monastère de Pontoise, disciple et émule de saint Hugues de Cluny. Au milieu d'un siècle si profondément corrompu, Walter retraçait les plus beaux exemples de la vie anachorétique. Né à Audainvilla (Ainville), dans le pays de Vimeux (*territorio Vimarensi*) d'une famille noble et puissante, il avait d'abord, comme Lanfranc, choisi la carrière de la jurisprudence et s'était fait, comme professeur de droit, une brillante réputation. Mais la gloire humaine

Concilhabules  
de Rouen et  
de Paris.  
Saint Gautier  
de Pontoise.

<sup>1</sup> Mansi *Conci.*, tom. XX, p. 442.

<sup>2</sup> Ces noms nous sont fournis par une charte du monastère de Saint-Corneille de Compiègne, faussement attribuée par Labbe à l'année 1092 (*Concil.* tom. X, p. 492) et restituée par Mansi (*Concil.*, tom. XX, p. 437) à sa véritable date (1074).

n'offrait point à son cœur des attraits dignes de lui. Renonçant à toutes les espérances du siècle pour ne chercher que Dieu seul, il se fit moine à Rebais. Sa sainteté éclata bientôt dans cette solitude et lui refit une gloire qui n'avait rien que de pur, mais qui entraîna pour lui des honneurs et des charges dont son humilité se montra fort alarmée. Il se vit contraint de diriger la fondation d'un nouveau monastère bénédictin à Pontoise. Lorsqu'on le conduisit près de Philippe, pour recevoir l'investiture par la crosse et l'anneau, en recevant le bâton pastoral il dit au roi : « Ce n'est point de vous, mais de Dieu, que je veux tenir le gouvernement spirituel de l'abbaye. » La noble indépendance de ce langage dut exciter la colère des courtisans. Philippe ne s'en offensa point, et à diverses reprises, dans des conférences secrètes, il permit à l'abbé de lui parler sans détour contre l'abus de la simonie et des investitures. Les désordres n'en continuèrent pas moins. Quelques années suffirent à Walter pour rendre florissante la nouvelle abbaye de Pontoise. Trouvant alors que sa tâche était achevée, plus épris que jamais de l'amour de la solitude et de l'obscurité, il alla vivre inconnu à Cluny, sous la conduite de saint Odilon. Les religieux de Pontoise finirent par découvrir le lieu de sa retraite, et le ramenèrent en triomphe dans leur monastère. Il leur échappa une seconde fois pour aller vivre en ermite dans l'île de Saint-Cosme-et-Damien, près de Tours. Là encore il fut découvert; mais il ne consentit à reprendre sa charge abbatiale que si le pape lui en donnait l'ordre. Il partit donc pour Rome. « Le pontife qui régnait alors, dit l'hagiographe, était Grégoire VII de sainte mémoire. Walter se prosterna à ses pieds, et fondant en larmes le supplia d'accepter sa démission. Durant les quelques jours qu'il passa à Rome, le seigneur apostolique l'admit à son intimité et lui accorda de fréquents entretiens. Trouvant dans l'homme de Dieu la profondeur de la science et une humilité admirable, il l'engagea doucement à reprendre ses fonctions. « Un homme aussi capable que vous l'êtes de travailler au salut des autres, lui disait-il, ne doit pas sacrifier les intérêts du prochain à un amour égoïste de la retraite et de la solitude. » Walter restait inflexible. Le pape lui dit alors : « Au

nom de la sainte obéissance et par l'autorité apostolique, je vous enjoins de reprendre votre charge abbatiale, et vous défends sous peine d'anathème de la quitter jamais sans la permission du saint-siège. » L'homme de Dieu se soumit enfin; le pontife le combla de bénédictions et le renvoya à son monastère <sup>1</sup>. » Quelques mois après son retour eut lieu le conciliabule de Paris. « Presque tous les évêques, abbés et clercs, reprend l'hagiographe, furent d'avis qu'on ne devait point obéir aux décrets promulgués par Hildebrand. Le joug qu'on prétendait leur imposer, disaient-ils, était insupportable pour la nature humaine, et dès lors contraire à la saine raison. Ils protestaient donc contre la défense faite aux laïques d'assister à la messe célébrée par un prêtre marié. Walter se leva et dans un discours énergique fit entendre à tous le langage de la vérité. « Prenez garde, leur dit-il. La sentence que vous voulez rendre est le comble de l'ignominie; elle serait conspuée dans toute la suite des siècles. Est-ce aux brebis à commander à leur pasteur? » Walter démontra ensuite avec une admirable éloquence le caractère traditionnel des décrets pontificaux, leur légitimité parfaite, la nécessité urgente de leur prompt exécution. Outrés de fureur, les évêques s'écrièrent : « C'est un blasphémateur, un ennemi du roi ! » Les officiers royaux se jetèrent sur lui à coups de pied et de poing. Lui crachant au visage et le traînant hors de la salle conciliaire, ils le chargèrent de chaînes et le jetèrent dans un cachot. Le serviteur de Dieu, calme au milieu de ces violences et de ces outrages, se contenta de prononcer, en se l'appliquant, le verset des Actes des apôtres : « Je sors joyeux du concile, parce que j'ai été trouvé digne de souffrir pour le nom de Jésus-Christ <sup>2</sup>. » On voulut le contraindre à une rétractation. « J'aime mieux mourir pour la vérité, répondit-il, que de souiller mon âme par un mensonge. » Cependant le Dieu tout-puissant veillait sur son serviteur. Quelques *optimates* depuis long-

<sup>1</sup> Bolland. *Vit. S. Gall.*, 8 avril., p. 759

<sup>2</sup> Act., v, 41

temps amis de Walter obtinrent sa délivrance, et l'héroïque confesseur put retourner à son monastère<sup>1</sup>. »

14. Informé de « cet attentat inouï, de ce détestable crime, » Grégoire VII mandait à l'archevêque de Reims, dans une lettre confidentielle, que si le roi de France continuait « à dévaster comme un loup rapace, à persécuter comme un tyran impie la religion sainte et l'Église de Jésus-Christ, il pouvait s'attendre à voir tomber sur sa tête les censures et l'anathème du siège apostolique<sup>2</sup>. » Dans une encyclique à tous les archevêques et évêques du royaume de France, Grégoire VII parlait ainsi : « Que sont devenus ces siècles de gloire où votre patrie florissante et prospère était un objet d'envie pour les autres nations ! La décadence a commencé avec la dépravation des mœurs ; elle s'est accentuée à mesure qu'on vit disparaître l'éclat des antiques vertus. Maintenant tout a croulé, et l'honneur et la gloire ; les lois sont oubliées, la justice foulée aux pieds ; l'infamie et la cruauté triomphent seules au milieu de la misère générale, elles s'étalent avec impunité ; la licence s'est érigée en loi sous le nom de coutume ; la contagion est universelle. On dirait que tous à la fois en ont été atteints ; partout les crimes les plus exécrables se commettent sans nulle provocation et comme pour le satanique plaisir d'outrager l'humanité et le droit divin. Parjures, sacrilèges, incestes, trahisons, rien n'arrête plus, et, ce qui ne se voit nulle part, des concitoyens, des parents, des frères s'arment les uns contre les autres, jettent leurs prisonniers dans des cachots et les laissent mourir de faim pour extorquer leur héritage. Les pèlerins qui traversent vos contrées pour aller au tombeau des apôtres ou en revenir sont emprisonnés, soumis à des tortures plus atroces que chez des païens, et n'obtiennent leur liberté qu'au prix d'une rançon qui les ruine pour jamais.

<sup>1</sup> Bolland., *loc. cit.*, p. 755 et 760. M. Villemain ne dit pas un mot du conciliabule de Paris, ni des violences qui en firent comme un second brigandage d'Ephèse. Mais il reproduit complaisamment les objurgations du pape, laissant croire que rien ne les avait motivées sinon des incidents d'un ordre secondaire et la passion dominatrice de Grégoire VII.

<sup>2</sup> Greg. VII. *Epist.* xxxii, lib. II, col. 387.

Votre roi, ou plutôt le tyran qui porte chez vous ce titre, s'est fait à l'instigation du diable la cause et le principe de tous ces désordres. Il a souillé sa jeunesse d'infamies et de crimes ; portant inutilement le sceptre, misérable et infortuné qu'il est, non-seulement il a lâché la bride à ses peuples pour tous les attentats qu'il leur plaît de commettre, mais il les excite lui-même par son exemple. Il ne lui suffit pas d'avoir mérité la colère divine par la dévastation des églises, l'adultère, la rapine et mille autres forfaits dont nous n'avons cessé de le reprendre, il vient de s'afficher aux yeux de la chrétienté entière comme un brigand de grand chemin, en pillant naguère les marchands venus de tous les points du monde à l'une des foires qui se tiennent en votre pays<sup>1</sup>. Par cette violation du droit des gens, sans exemple chez les nations civilisées, il s'est mis lui-même au ban de l'Europe chrétienne. Vous aussi, frères, nous le disons dans l'amertume et l'affliction de notre cœur, vous êtes complices de tous ces crimes. Non-seulement vous n'opposez point aux convoitises des hommes charnels la vigueur de votre ministère épiscopal, mais vous leur prêtez votre appui. Comme le mercenaire qui voit le loup dévorer le troupeau de son maître, vous vous dérobez par la fuite. Comme les chiens muets, vous croyez par le silence échapper à la responsabilité. Voudriez-vous prétendre que le serment de fidélité prêté par vous au roi ne vous permet pas de vous opposer à ses crimes ? Ce serait là une grave erreur. Quel est le plus fidèle de celui qui laisse périr un ami dans le naufrage, ou de celui qui affronte pour le sauver la fureur des flots ? Est-ce la crainte qui paralyse votre courage ? Mais la mort même ne saurait vous dispenser de faire votre devoir épiscopal. Au nom de notre autorité apostolique, nous vous enjoignons de songer enfin au salut de votre patrie, à l'honneur de votre ministère, à la sanctification des âmes. Réunissez-vous pour avertir le roi du danger qu'il court

<sup>1</sup> Cette foire ou *forum* devait être celle du Landit (*indictum*) qui s'ouvrait chaque année le mercredi avant la Saint-Barnabé (11 juin), au lieu dit Champ du Landit, entre Saint-Denis et la Chapelle. Le texte de la lettre pontificale ne spécifie pas le lieu : *Quin etiam mercatoribus qui de multis terrarum partibus ad forum quoddam in Francia nuper convenerant.*

lui-même et de la perturbation que tant de crimes ont produite dans ses états. S'il témoigne un sincère repentir, s'il abjure les égarements de sa jeunesse, s'il reprend d'une main ferme le gouvernement des autres et de lui-même dans la voie de la justice et de l'honneur, il peut encore tout réparer. Mais si, refusant de vous entendre, sans nul souci ni des jugements de Dieu, ni de la dignité royale, ni de son salut, ni de celui de son peuple, il s'obstine dans sa dureté de cœur, dites-lui de notre part qu'il n'échappera pas longtemps au glaive de l'animadversion apostolique. Vous armant vous-mêmes de l'autorité que vous tenez de la sainte église romaine votre mère, mettez toute la France en interdit et défendez d'y célébrer publiquement aucun des offices divins. Après cette mesure, s'il refusait encore de venir à résipiscence, nous déclarons solennellement qu'avec l'aide de Dieu nous prendrons tous les moyens nécessaires pour arracher le royaume de France à sa domination<sup>1</sup>. S'il arrivait que par une défaiillance coupable vous faiblissiez vous-mêmes en cette occasion décisive, vous deviendriez complices de ses crimes : il s'appuierait sur votre connivence pour rester incorrigible ; dès lors nous n'hésiterions pas à vous comprendre dans la sentence qui le frapperait et à vous déposer de votre office épiscopal. Dieu et notre conscience sont témoins que notre résolution ne nous est dictée ni par des suggestions intéressées ou hostiles, ni par un sentiment de hauteur et de vaine gloire ; mais par la douleur profonde que nous ressentons en voyant périr, par la faute d'un prince dépravé, un royaume si noble, un peuple si nombreux et si grand<sup>2</sup>. »

15. Bossuet dans sa fameuse *Défensio* ne fait pas la moindre allusion à cette lettre pontificale ; Fleury n'a pu se dispenser de la reproduire, mais il en adoucit par une traduction complaisante le passage le plus important, celui où Grégoire VII déclare

*Quod si nec hujusmodi districtione voluerit resipiscere, nulli clam aut dubium esse volumus quin modis omnibus, regnum Franciæ de ejus occupatione, adjuvante Deo, tentemus eripere.*

<sup>1</sup> Gregor. VII. *Epist.* v, lib. II, col. 363.



qu'il prendra, en cas de désobéissance, toutes les mesures nécessaires pour arracher le royaume de France à la domination de Philippe I : *Modis omnibus regnum Franciæ de ejus occupatione, adjuvante Deo, tentemus eripere*. Interprétée par l'historien gallican, cette phrase, si nette et si claire, se réduit à une formule insignifiante : « Nous ferons tous nos efforts, aurait dit le pape, pour délivrer le royaume de France de son oppression <sup>1</sup>. » Cette traduction anodine était calculée de façon à n'éveiller l'attention de personne sur un texte qu'on avait intérêt à passer sous silence. Grégoire VII, dans son encyclique du 2 septembre 1074, annonçait à toute la France sa volonté ferme « d'arracher le royaume au pouvoir, *occupationi*, de Philippe I, » si ce prince continuait à se montrer indigne du trône. Grégoire VII se croyait dans le droit de déposer le roi de France. Il affirmait hautement ce droit : *Nulli clam aut dubium esse volumus* ; il le plaçait sous la garantie de Dieu lui-même, *adjuvante Deo*, et déclarait vouloir l'exercer par tous les moyens, *modis omnibus*. Or, de tous les archevêques et évêques de France auxquels il tenait ce langage, pas un seul n'éleva la voix pour protester contre une doctrine qui, d'après Bossuet et les écrivains gallicans, aurait constitué alors une nouveauté inconnue, inouïe, sans exemple. Le plus intéressé dans la question, le jeune roi Philippe, dont le pouvoir était si publiquement menacé, ne fit entendre aucune récrimination. Comme Henri IV d'Allemagne dans une circonstance analogue <sup>2</sup>, il prit le parti de se soumettre, et reconnut ainsi le droit pontifical qui révolte à un si haut point les susceptibilités de nos écrivains rationalistes. « Philippe, redoutant les embarras que pouvait lui susciter le pape, dit M. Villemain, envoya l'évêque de Laon et plusieurs grands du royaume en ambassade à Rome et donna sans doute satisfaction au pontife <sup>3</sup>. » La réserve dubitative formulée ici par l'éminent

<sup>1</sup> Fleury. *Hist. Ecclés.*, liv. LXXII, chap. xvi.

<sup>2</sup> Cf. tom. XXI de cette *Hist.*, chap. v, n° 38.

<sup>3</sup> *Hist. de Greg. VII*, tom. I, p. 435. Voici le texte du chroniqueur contemporain qui atteste la soumission du roi : *Philippus rex Francorum comitem Hilduenum cum domino Helinando Laudunensi episcopo aliisque nonnullis principibus,*

auteur n'est qu'un expédient de parti. Philippe I et les évêques des Gaules se soumièrent positivement aux injonctions de Grégoire VII; les lettres ultérieures de ce pontife en offrent une preuve péremptoire. Le denier de saint Pierre, établi par Charlemagne, fut remis en honneur dans toute la France. Cette taxe, qui consistait en un denier par chaque manse ou maison, révoltait la conscience indignée des gallicans <sup>1</sup>, mais Philippe I ne la trouva point exorbitante; les juristes de sa cour, aussi versés dans la science des capitulaires que pouvaient l'être les parlementaires du siècle de Louis XIV, ne révoquèrent nullement en doute l'institution carlovingienne du tribut de saint Pierre.

Lettres de  
Grégoire VII  
à saint  
Hugues de  
Cluny et à la  
comtesse  
Mathilde.

16. Le clergé italien n'avait pas fait aux décrets de réforme un meilleur accueil que celui de France et d'Allemagne. Partout où le regard du généreux pontife s'arrêtait, il trouvait un scandale ou une révolte. Ce fut alors qu'il fit cette maladie terrible, dont nous avons précédemment raconté l'issue miraculeuse <sup>2</sup>. « Le traître Cencius, qui se tenait aux aguets, dit Bonizo de Sutri, crut que le pontife ne survivrait pas, et manifesta prématurément la haine qui couvait dans son cœur. Un fidéi-commis fait en son nom par le fils du comte Gérard le chargeait de remettre à la basilique de Saint-Pierre un domaine légué par le défunt. Cette disposition testamentaire était connue de Grégoire. Mais Cencius considérant déjà le pape comme mort, falsifia le testament et s'attribua le legs. La guérison inattendue du pontife fut suivie de la mise en accusation du faussaire. Convaincu par un jugement solennel, Cencius dut rendre le domaine usurpé et fournir des otages pour garantir désormais sa fidélité à l'église romaine. Cet incident ne fit que redoubler sa fureur; il continua donc à conspirer contre le saint pape <sup>3</sup>. » — « Ainsi, dit Paul de Bernried, au dedans comme au dehors, l'intrépide athlète de la vérité ne trou-

*pro communi negotio regni Romani transmittit ad dominum papam* (Dombourg, tom. XIII, p. 268).

<sup>1</sup> Cf. Bossuet. *Defens.* éd. Lachat. tom. XXI, p. 169 et 170.

<sup>2</sup> Cf. tom. XXI de cette *Hist.*, chap. v, n° 19.

<sup>3</sup> Boniz. Sutr. *Ad amic.*, lib. VII; *Patr. Lat.*, tom. CL, col. 839.

vait que des ennemis, rois, tyrans, ducs, princes, loups dévorants acharnés à la perte des âmes; archevêques, évêques, abbés et clercs, véritables ministres de l'Antechrist<sup>1</sup>. » Grégoire lui-même décrivait ainsi ses angoisses dans une lettre à saint Hugues de Cluny, datée du 16 janvier 1075 : « Combien de fois n'ai-je pas supplié le Seigneur ou de me retirer de ce monde ou de me fournir le moyen d'être utile à l'Église notre commune mère ! Il ne m'a point exaucé. Une douleur immense, une tristesse universelle envahit mon âme; l'église d'Orient s'est éloignée de la foi catholique et le démon, après l'avoir tuée spirituellement, fait périr les membres qui la composent par le glaive des infidèles, avant qu'ils n'aient pu venir à résipiscence. A l'occident, au midi, au septentrion, je ne vois presque nulle part d'évêque dont la promotion et la conduite soient légitimes, et qui gouverne le peuple chrétien par l'amour du Christ et non par une ambition temporelle. Quant aux princes séculiers, je n'en connais pas qui préfèrent la gloire de Dieu à la leur, la justice à l'intérêt. Ceux au milieu desquels j'habite, les Romains, les Lombards, les Normands sont, comme je le dis souvent à eux-mêmes, pires que les juifs et les païens. Quand je rentre en moi-même, je me sens si fort accablé sous le poids de ma propre responsabilité qu'il ne me reste d'espoir que dans la miséricorde du Christ. Sans l'espérance d'arriver à une vie meilleure et de servir l'Église, je quitterais à l'instant cette ville de Rome où, depuis vingt ans, Dieu m'en est témoin, je ne suis resté que malgré moi. Ainsi partagé entre une douleur qui se renouvelle chaque jour et une espérance trop longtemps, hélas ! prolongée, battu de mille tempêtes, je vis comme en mourant. J'attends le secours du Dieu qui m'a imposé ces lourdes chaînes, qui m'a contraint de revenir à Rome où il me laisse en proie à des angoisses sans nombre. Je lui répète sans cesse : Hâtez-vous, ne tardez point; délivrez-moi pour l'amour de la bienheureuse Marie et de l'apôtre saint Pierre<sup>2</sup>. » Pendant que le grand pon-

<sup>1</sup> Paul Bernried. *Vit. S. Greg.*, cap. v; *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 56.

<sup>2</sup> S. Greg. VII. *Epist.* XLIX, lib. II, col. 400.

tife luttait ainsi contre son propre découragement, il fortifiait la duchesse Béatrix et sa fille Mathilde contre des pensées du même genre. Toutes deux lui avaient témoigné le désir de quitter le monde et d'embrasser la vie religieuse. « La retraite, la prière, le jeûne et les veilles, répondait-il, sont des œuvres saintes, mais je leur préfère le sacrifice d'une vie active consacrée à la gloire de Dieu, au service des âmes, à la défense de la vérité et de l'Église opprimée. Si d'autres princes voulaient prendre ce rôle glorieux dont seules vous soutenez le poids, je vous engagerais moi-même, pour votre bonheur personnel, à renoncer au siècle et à ses cruelles sollicitudes. Mais vous n'avez pas, comme tant d'autres, chassé Dieu de votre palais, vous l'y appelez, au contraire, et l'y retenez par les parfums de la vertu et de la justice; je vous supplie donc, comme des filles très-chères, de persévérer dans votre mission providentielle et de la conduire à bonne fin <sup>1</sup>. » Dans une autre lettre isolément adressée à la comtesse Mathilde, le grand pape, revenant sur cette pensée, traçait à sa fille spirituelle un véritable programme de perfection religieuse. « En vous imposant, au nom de la charité, le sacrifice de vos goûts pour la solitude, lui dit-il, j'ai contracté une obligation plus étroite de veiller au salut de votre âme. Les armes que je vous ai recommandées comme les plus efficaces contre le prince de ce monde sont la fréquente communion au corps du Seigneur et la dévotion pleine de confiance et de tendresse à la Vierge Mère de Dieu. « Puisque chaque « jour, dit saint Ambroise, le sang de Jésus-Christ coule dans le « sacrement de l'eucharistie pour la rémission des péchés, je dois le « recevoir tous les jours, afin que mes péchés quotidiens me soient « remis. Mes péchés sont la blessure, le céleste et divin sacrement en « est le remède. » — « Au moment de l'immolation, à la voix du prêtre, « dit saint Grégoire le Grand, les cieus s'ouvrent; le chœur des « anges vient adorer le mystère de Jésus-Christ présent sur l'autel; « l'infinie Majesté descend jusqu'aux abîmes de notre misère, la

<sup>1</sup> Id. *Epist.* L, lib. I, col. 330.

« terre se joint au ciel, l'unité entre l'invisible et le visible est con-  
 « sommée. » — « Pareil à une mère qui prodigue son lait à l'enfant  
 « qu'elle vient de mettre au monde, dit saint Jean Chrysostome,  
 « Notre-Seigneur Jésus-Christ ne cesse de nourrir de son sang les  
 « âmes qu'il a régénérées. » Tel est, fille bien-aimée de saint Pierre,  
 tel est le trésor, tels sont les présents, plus précieux mille fois que  
 l'or et les pierreries, dont je veux enrichir votre âme. Quant à la  
 divine Marie, la mère du Sauveur, à la protection de laquelle je  
 vous ai vouée depuis longtemps et ne cesserai jamais de vous  
 recommander dans mes prières, que pourrais-je vous en dire  
 encore? Autant elle est plus élevée en puissance et en gloire,  
 autant elle est pour nous une mère plus miséricordieuse et plus  
 clémente <sup>1</sup>. »

#### § IV. Concile romain de l'an 1075.

17. Au moment où le génie si profondément chrétien de Gré-  
 goire VII se consolait par ces effusions d'une foi tendre et fervente  
 du spectacle des perversités humaines, tout se préparait pour le  
 concile romain, solennelles assises où le pape citait les grands  
 coupables : rois, princes et évêques de la république chré-  
 tienne, tous justiciables du vicaire de Jésus-Christ. Outre les  
 noms des évêques de Germanie spécialement désignés dans les

Citations  
 indivi-  
 duelles.  
 Lettre de  
 convocation  
 Wibert de  
 Ravenna.

<sup>1</sup> Greg. VII. *Epist.* XLVII, lib. I, col. 327. M. Villemain, en reproduisant quelques passages de cette admirable lettre, ne peut s'empêcher de reconnaître qu'elle justifie pleinement la mémoire du grand pape, des calomnies auxquelles ses relations avec la comtesse Mathilde servirent de prétexte. « L'amitié du pontife et de cette princesse alors âgée de vingt-huit ans, dit-il, parut suspecte. L'animosité politique des partisans de Henri IV, en accusant le pontife de tous les crimes, ne l'épargna pas dans ses mœurs, et ne pardonna point à Mathilde un dévouement si funeste pour Henri. Mille bruits à cet égard circulaient en Allemagne et en Lombardie. Mathilde fut la pénitente, l'admira-  
 trice, l'amie du pontife. Mais, après l'ambition, la piété seule paraît avoir été le lien de cette union. » (*Hist. de Grég. VII*, tom. I, pag. 439.) Un tel aveu nous dispense d'insister.

lettres précédentes, la correspondance de Grégoire VII nous fournit ceux de Pibo de Toul <sup>1</sup>, Isembert de Poitiers <sup>2</sup>, Benno d'Osnabruck et l'abbé de Corvey <sup>3</sup>, Cunibert de Turin <sup>4</sup>, Guillaume de Pavie <sup>5</sup>, tous individuellement cités. L'abbé de Beaulieu et le chevalier Hugues de Sainte-Maure, l'un et l'autre du diocèse de Tours <sup>6</sup>, le marquis Azzo d'Este et la sœur de Guillaume de Pavie <sup>7</sup>, dont l'union illégitime avait déjà, on se le rappelle <sup>8</sup>, été signalée au précédent concile, furent également l'objet de citations spéciales. Le cardinal apostat Hugues le Blanc, dont la défection était dès lors un fait aussi notoire que scandaleux, avait déjà reçu deux monitoires canoniques ; un troisième lui fut adressé avec injonction, pour dernier délai, de se présenter à l'assemblée synodale <sup>9</sup>. Wibert de Ravenne, dont la trahison n'était pas encore divulguée, reçut une lettre de convocation, en date du 2 janvier 1075, conçue en termes tellement affectueux, qu'il est impossible de supposer qu'alors Grégoire VII eût le moindre soupçon de son infidélité. « Vous avez sous les yeux, bien-aimé frère, lui disait le pape, vous touchez en quelque sorte de vos mains la déplorable perturbation de la sainte Église, l'audace insensée, l'orgueil effréné de ses agresseurs. C'est à nous, élus pour le ministère sacerdotal et la défense du royaume de Dieu, qu'il appartient de nous lever pour les combattre avec tout le zèle et la vigueur dont nous sommes capables. Nous prions donc votre fraternité, dans un sentiment particulier d'affection, d'assister au concile que, suivant la coutume du siège apostolique, nous tien-

<sup>1</sup> *Epist.* x, lib. II, col. 371.

<sup>2</sup> *Epist.* xxiii, lib. II, col. 379.

<sup>3</sup> *Epist.* xxv, col. 380.

<sup>4</sup> *Epist.* xxxiii, col. 388.

<sup>5</sup> *Epist.* xxxv, col. 389.

<sup>6</sup> *Epist.* xxi et xxii, col. 378.

<sup>7</sup> *Epist.* xxxvi, col. 389.

<sup>8</sup> Cf. tom. XXI de cette *Hist.*, chap. v, n° 59.

<sup>9</sup> Bonizo de Sutri et le *Catalogue pontifical* nous apprennent l'un et l'autre ce fait jusqu'ici ignoré (Cf. Watterich, tom. I, p. 318 ; Boniz. *Lib. ad Amic.*, vii ; *Patr. Lat.*, tom. CL, col. 840).

drons à Rome dans la première semaine de carême. Nous vous y invitons spécialement afin qu'à l'aide de votre prudence et de celle de nos autres frères, avec le courage et la sagesse que nous inspirera l'Esprit-Saint, nous puissions repousser les efforts des impies et affermir la religion chrétienne dans la liberté et la paix des jours de sa fondation divine<sup>1</sup>. »

18. Wibert ne répondit point à ce noble appel. Son absence et celle de Hugues le Blanc furent tout d'abord remarquées, lorsque le 24 février 1075, dans la basilique du Sauveur<sup>2</sup>, en présence des ambassadeurs de France et de Germanie<sup>3</sup>, de la comtesse Mathilde, du marquis d'Este Azzo, et d'une multitude d'archevêques, évêques, clercs, moines et laïques de tout rang<sup>4</sup>, Grégoire VII ouvrit le concile. Un incident qui venait de se produire à Rome même était de nature à jeter un jour sinistre sur les agissements de Wibert, jusque-là si soigneusement dissimulés. Voici en quels termes Bonizo de Sutri et Paul de Bernried racontent cet épisode : « L'impie Cencius, poursuivi pour ses brigandages, était enfin tombé dans une rencontre à main armée au pouvoir du préfet de Rome qui le fit incarcérer. Son procès s'instruisit en la forme prescrite par les lois romaines et il fut condamné à la peine capitale. Mais sur les instances de la glorieuse comtesse Mathilde, alors

L'incident de Cencius. Suspendue prononcée contre Wibert. Excommunication de Hugues le Blanc.

<sup>1</sup> *Epist.* XLII, lib. II, col. 394.

<sup>2</sup> *Epist.* LIII, lib. II, col. 405.

<sup>3</sup> La présence des ambassadeurs de Philippe I<sup>er</sup> a été signalée plus haut ; celle des ambassadeurs de Henri IV est attestée par une lettre de Grégoire VII, adressée à ce prince le 8 janvier 1076 (*Epist.* x, lib. III, col. 441). On y lit ces paroles : *Congregata hoc in anno synodo, cui etiam nonnulli tuorum interfuerunt fidelium.*

<sup>4</sup> Le seul procès-verbal officiel de cet important synode qui nous soit parvenu est un résumé de quelques lignes, intercalé dans le *Registrum* de Grégoire VII (Cf. *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 787). On y lit ces paroles : *Interfuit archiepiscoporum, episcoporum et abbatum multitudo atque diversi ordinis clericorum et laicorum copia.* Hugues de Flavigny (*Chronic. Patr. Lat.*, tom. CLIV, col. 292) tient le même langage. On ne comprend donc pas comment un récent historien, en parlant de ce concile, a pu dire : « Le nombre des assistants fut petit... Jamais on n'avait vu une telle désertion. » (*Cours compl. d'Hist. ecclés.*, tom. XIX, col. 1043.)

présente, et à la prière de quelques nobles romains, le seigneur-pape, dans sa clémence, consentit à faire grâce. Sur le tombeau de saint Pierre, Cencius jura de changer de vie, il constitua des ôtages entre les mains du pontife et remit les clefs de la tour, du haut de laquelle il avait si longtemps fait trembler les citoyens. A ces conditions, il fut lui-même mis en liberté. Le peuple, délivré de sa tyrannie, se porta avec des balistes, des béliers, des maillets de fer, contre la forteresse redoutée et la rasa jusqu'aux fondements. Cencius trop heureux d'en être quitte à si bon marché, et ne se souvenant guère de la foi du serment, se mit en rapport, soit en personne, soit par messages, avec tous les ennemis du pape. Il parcourut lui-même l'Apulie, la Lucanie, visita tous les excommuniés et s'entendit avec eux sur les moyens à prendre pour s'emparer du pontife et le mettre à mort. Il envoya dans le même but son fils se concerter avec l'hérétique archevêque de Ravenne Wibert, enfin il écrivit au roi de Germanie une lettre pleine d'impostures et de mensonges, promettant à ce prince de le débarrasser bientôt de Grégoire VII et de le lui amener pieds et poings liés<sup>1</sup>. » L'instruction du procès de Cencius avait certainement dû mettre sur la trace de la ligue organisée par lui dès l'année précédente, sous l'influence de l'archevêque de Ravenne. On conçoit dès lors que ce dernier n'eut garde de se présenter au concile, en un moment où ses horribles trames venaient d'être découvertes. « Sur son refus de comparaître, dit Bonizo, une sentence synodale le condamna comme parjure et le suspendit de toute fonction épiscopale. L'apostat Hugues le Blanc qui, selon la parole de l'apôtre, « avait été repris une première et une seconde fois<sup>2</sup>, » fut définitivement traité comme un hérétique notoire et séparé pour jamais de la communion de l'Eglise<sup>3</sup>. »

19. En l'absence des actes du concile, perdus comme ceux de tous les synodes présidés par Grégoire VII et vraisemblablement dé-

<sup>1</sup> Boniz. *Sut. Ad amc.*, loc. cit., col. 840 ; Paul Bernried, *Vit. S. Greg.* cap. v ; *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 58,

<sup>2</sup> Tit., III, 40.

<sup>3</sup> Boniz. *Ad amc.*, loc. cit.



truits sans retour à l'époque où Henri IV et son antipape se rendirent maîtres de Rome, le récit trop laconique de Bonizo et du catalogue pontifical est le seul document historique relatif à l'excommunication perpétuelle prononcée contre Hugues le Blanc. Comme Judas dont il renouvelait la trahison, ce cardinal indigne devait consommer un jour son forfait en livrant le vicaire de Jésus-Christ ; comme Judas, il devait mourir dans l'impénitence finale. La liste des évêques dont la déposition ou la suspense fut prononcée par le concile, les motifs qui déterminèrent ces mesures de rigueur, la nature des accusations qui pesaient sur une multitude d'autres présentent un spectacle vraiment lamentable. Isembert de Poitiers, à la tête d'une bande de soldats, avait envahi la salle d'un monastère où le légat apostolique Amatus, l'archevêque de Bordeaux Gozliu et les évêques de la province étaient réunis en synode. Les cloîtres avaient été brisés par la soldatesque. Les membres du concile outragés, chargés de coups, durent se soustraire par la fuite à une mort certaine. Isembert s'était fait ainsi l'exécuteur des hautes œuvres du comte Guillaume de Poitiers, dont le synode de Bordeaux venait de frapper l'union illégitime. Le concile de Rome prononça contre lui une suspense qu'il n'avait que trop méritée. Liémar, l'orgueilleux archevêque de Brême qui avait dénié aux légats apostoliques le droit de convoquer un concile en Germanie, fut excommunié. Cinq autres des conseillers de la couronne, lesquels s'étaient joints à lui en cette circonstance, et dont l'influence pernicieuse avait sans cesse encouragé le jeune roi à vendre les bénéfices ecclésiastiques, furent séparés de la communion de l'Église, avec menace d'excommunication définitive s'ils ne se présentaient au tribunal du saint-siège dans un délai de trois mois. Garnier de Strasbourg et Henri de Spire, accusés de simonie, furent déclarés suspens. Le dernier mourut subitement à Spire le jour même où sa condamnation était prononcée à Rome. Hermann de Bamberg, ce maquignon transformé en évêque, dont nous avons précédemment raconté les singulières aventures<sup>1</sup>, s'était déterminé

<sup>1</sup> Cf. tom. XXI de cette *Hist.* chap. iv, n° 83,

à faire le voyage de Rome. « Muni d'une grosse somme d'argent, de vases précieux et de riches fourrures, dit le chroniqueur, il espérait à force de présents fléchir la rigueur de l'apostolique pontife. En chemin, s'étant rencontré avec le vénérable évêque de Metz, légat du saint-siège, qui se rendait également au concile, il le pria de voir le premier le seigneur pape et d'intercéder en sa faveur. Lorsque l'évêque de Metz s'acquitta de cette commission, Grégoire secouant ses mains comme si l'or simoniaque dont on lui parlait les eût souillées à distance : « Dites à cet homme, s'écria-t-il, que jamais, quand même il remplirait le palais de Latran d'argent et d'or, je ne consentirai à lui laisser le ministère épiscopal. S'il veut être rétabli un jour dans la communion laïque, qu'il se retire dans un monastère et y passe le reste de ses jours dans la pénitence<sup>1</sup>. » Le concile prononça contre lui une sentence de déposition. Denys de Plaisance, qui s'était fait le complice des fureurs de l'intrus de Milan Gothfred, eut le même sort. Cunibert de Turin, moins gravement compromis, fut déclaré suspens. Guillaume de Pavie qui avait obstinément refusé de répondre aux monitoires canoniques et qui persistait malgré l'évidence à soutenir la légitimité du mariage de sa sœur avec le marquis d'Este, fut également frappé de suspension. Chose étrange ! les évêques simoniaques affichaient contre l'autorité des lois de l'Eglise un mépris que les laïques eux-mêmes ne partageaient pas. Ainsi le marquis Azzo se soumit humblement au jugement synodal et rompit son union incestueuse ; le comte Guillaume de Poitiers fit de même, pendant que l'évêque de Pavie et le cruel Isembert prenaient le parti de la rébellion. « Tant était désespérée, dit Paul de Bernried, la plaie qui gangrenait alors le sanctuaire ! La fureur du crime s'était exaltée dans un clergé coupable, au point que, suivant la parole du prophète : « Si le Seigneur Dieu des armées n'eût réservé sur notre terre un dernier germe de sainteté, le monde se fût abîmé sans retour comme Sodome et Gomorrhe sous le poids de la corruption universelle<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Paul Bernried, *Vit. S. Greg. VII*, loc. cit., col. 59,

<sup>2</sup> Id., *Ibid.* — Isaïe, I, 9,

20. Pour conjurer tant de désordres et ramener le clergé à l'observation de la discipline cléricale, il fallait abolir les investitures. Le décret suivant fut donc promulgué par Grégoire VII, avec l'assentiment de tous les pères : « Quiconque désormais recevra des mains d'une personne laïque quelle qu'elle soit un évêché ou une abbaye, ne sera nullement compté au rang des évêques ou abbés, et nul ne devra reconnaître son obéissance. Nous lui interdisons la communion du bienheureux Pierre et l'entrée de l'église jusqu'à ce qu'il ait renoncé à un titre obtenu par le double crime d'ambition et de désobéissance. Le même décret s'applique aux autres dignités ecclésiastiques de rang inférieur. De plus, si quelqu'un des empereurs, ducs, marquis, comtes, ou tout autre dépositaire du pouvoir séculier, osait à l'avenir donner l'investiture d'un évêché ou de toute autre dignité ecclésiastique, il encourrait la même sentence d'anathème <sup>1</sup>. » Telle fut cette décision fameuse par laquelle le pontife, avec non moins « de courage que d'ambition, dit M. Villemain, attaquait le droit des princes. » N'en déplaise à l'école rationaliste, qui affecte de présenter ici le « droit des princes » comme essentiel et d'origine supérieure, les princes n'avaient d'autre droit, dans l'élection et l'investiture, que celui que l'Église avait bien voulu leur concéder. Le plus vulgaire bon sens suffit pour concevoir que tous les laïques réunis ne pourront jamais faire un simple tonsuré. La pensée que Néron aurait pu, en vertu « du droit des princes, » créer à côté de saint Pierre un apôtre de son choix, révolte l'imagination. Nous avons dit qu'en faveur de Charlemagne et de ses successeurs, pour le bien de l'Église et de l'État, les papes avaient concédé aux empereurs et aux rois un pouvoir sur les élections ecclésiastiques. Le prétendu « droit des princes » n'avait pas d'autre caractère qu'une concession bienveillante du saint-siège. Le jour où par une série d'abus séculaires, cette concession, loin de servir l'Église et l'État, les conduisait l'un et l'autre à une décadence irrémédiable, ne pas la révoquer eût été le dernier des crimes. Le concile romain de 1075 comprit cette nécessité urgente.

Décret contre  
les investi-  
tures.

<sup>1</sup> *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 785.

Nous disons le concile, car il importe de dégager ici la responsabilité de l'immortel Grégoire VII. Sans doute son puissant génie avait pris l'initiative d'une mesure qui sauva l'Europe chrétienne; mais il ne voulut point, quoiqu'il en eût le pouvoir et le droit, promulguer seul, en vertu de son autorité apostolique, le décret contre les investitures. Il le soumit aux délibérations du concile. Le décret fut approuvé, non pas seulement par les évêques, mais par les ambassadeurs mêmes de Henri IV. « Ce fut en leur présence et avec leur assentiment, dit Grégoire VII dans une lettre au roi de Germanie, que le concile réuni cette année à Rome, sous notre présidence, a promulgué ce décret, pour rétablir dans son intégrité l'ordre de notre religion sainte aujourd'hui si chancelant, pour arrêter sur le chemin de l'abîme les âmes que le démon conduit à leur perte. En face d'un tel péril, quand le troupeau du Seigneur allait manifestement périr, nous sommes revenus aux ordonnances et à la discipline des saints pères, sans rien innover, sans rien ajouter, nous bornant à remettre en vigueur la règle primitive, telle qu'elle existait de toute antiquité dans l'Église. Si quelques contradicteurs, préférant les honneurs humains à la gloire de Dieu, soutiennent que c'est là un procédé insupportable, nous disons, nous, en appelant ce décret de son véritable nom, qu'il est une mesure de salut non-seulement pour vous et vos sujets, mais pour tous les rois et les peuples chrétiens<sup>1</sup>. » L'histoire a donné raison à Grégoire VII. Quand le conflit sanglant dont la querelle des investitures fut l'origine eut fait place à la réflexion et au calme, on demeura stupéfait de tant d'orages à propos d'une question si parfaitement simple et claire. Dès l'an 754, le septième concile général, deuxième de Nicée, résumant la tradition constante et universelle, avait dit : « Toute élection d'évêque, de prêtre ou de diacre, faite par les princes, demeurera nulle en vertu de la règle canonique ainsi conçue : « Si quelqu'un emploie le crédit des puissances séculières pour obtenir un évêché ou une église, il sera déposé et

<sup>1</sup> S. Greg. VII. *Epist.* x, lib. II, col. 441.

excommunié avec tous ses fauteurs <sup>1</sup>. » Est-ce là « le droit des princes » si chaudement revendiqué par Henri IV au XI<sup>e</sup> siècle, et resté depuis si cher à tous les persécuteurs de l'Église?

21. La cupidité des rois et de leurs conseillers, la complicité ambitieuse de prêtres et d'évêques indignes de ce nom, prétendirent ériger la simonie à la hauteur d'un axiome sous le nom de « droit des princes. » On recourut à la législation du césarisme païen pour lui trouver des antécédents; l'empire de Charlemagne institué par l'Église tourna contre elle l'épée que les papes lui avaient confiée pour la défense de l'Église; le mandant se déclara supérieur à son mandataire, les césars redevenus païens prétendirent absorber les pontifes. D'un bond on voulut faire rétrograder la civilisation chrétienne et ressusciter l'époque de Tibère ou de Caligula. Le rationalisme moderne a voué à l'Église une haine si profonde, qu'il se fait ici le champion de la plus odieuse tyrannie; au nom de la liberté, il prend parti pour Néron contre saint Pierre, pour Henri IV contre Grégoire VII. Il reconnaît aux princes le droit de donner à qui il leur plaît la vocation ecclésiastique, les charges d'âme, les évêchés, les églises, les paroisses. La lutte reprend aujourd'hui sur ce terrain avec une passion aussi acharnée qu'au XI<sup>e</sup> siècle. Le but est toujours le même, les motifs n'ont pas changé. La cupidité et l'ambition des princes veulent de nos jours comme à l'époque de Grégoire VII, asservir l'Église, la spolier, anéantir toute notion chrétienne d'équité et de justice, renverser partout le règne du droit pour y substituer celui de la force. Grégoire VII sauva l'Europe au moyen âge; qui sauvera notre société moderne et arrachera les rois et les peuples au gouffre révolutionnaire dans lequel ils se précipitent comme à l'envi? Le concile romain de 1075, après avoir posé le grand principe de salut réclamé par les nécessités de l'époque, en retirant aux princes le privilège des élections ecclésiastiques et en abolissant l'abus trop longtemps toléré des investitures <sup>2</sup>, renouvela les lois portées l'année précé-

Dernières  
décisions et  
clôture du  
concile.

<sup>1</sup> *Patr. Lat.* tom. CXLVIII, col. 786,

<sup>2</sup> « Il est évident, dit le docteur Héfélé, que la défense portée par Grégoire VII contre les investitures était fondée et légitime. L'investiture est une

dente contre les simoniaques et les clérogames. Le prince-évêque de Prague, Jaromir, dont les entreprises belliqueuses contre l'évêché d'Olmütz avaient fait le scandale de l'Europe entière, comparut en personne et se soumit humblement à la décision du concile. Grégoire VII accueillit favorablement son repentir, lui fit promettre de renoncer à ses façons conquérantes et le renvoya absous <sup>1</sup>. Le grand pape n'était point inexorable. Le moindre signe de résipiscence lui suffisait pour faire grâce. Il l'avait prouvé naguère à propos de Cencius. Sa conduite, comme archidiaque, vis-à-vis du traître Wibert, l'avait surabondamment démontré. Sa devise était : *Justitia et pax*. Dans un merveilleux tempérament il savait tenir la balance égale entre les justes rigueurs de la loi et les tendresses de la miséricorde. D'une main il relevait les pécheurs repentants, de l'autre il frappait, jusque sur le trône, l'orgueil obstiné des rebelles. Les ambassadeurs de Philippe I reçurent ordre de dire à leur maître que s'il ne changeait de conduite, il serait frappé d'anathème. L'excommunication prononcée l'année précédente contre les chefs normands Robert Guiscard et Robert de Loritello fut maintenue jusqu'à ce qu'ils eussent restitué à l'église romaine les biens injustement usurpés.

*institutio corporalis*, une *installatio* ; c'est l'installation dans sa charge de celui qui est élu, nommé ou confirmé, par la remise des insignes qui distinguent sa fonction. Or, de même qu'un évêque ne saurait avoir comme tel le droit d'investir de leur charge les officiers royaux, ou de leur remettre les insignes de leurs grades militaires; de même, tant que l'Eglise ne sera pas devenue une pure administration civile (et le jour où elle le deviendrait elle aurait cessé d'être l'Eglise), le roi, comme tel, n'a pas le droit d'investir les évêques par la crosse et l'anneau. Même au dix-neuvième siècle, le droit civil n'a jamais eu à l'égard de l'Eglise de pareilles prétentions, et toute investiture des clercs se fait par les supérieurs ecclésiastiques. » (*Hist. des Conciles*, tom. VI, p. 509.) Depuis que M. Hefélé a écrit ces lignes, « le droit civil du dix-neuvième siècle » a progressé dans sa marche contre l'Eglise, ou plutôt il a rétrogradé sous le nom de progrès jusqu'aux libérales prétentions du tyran Henri IV. En certains pays, les pouvoirs laïques, protestants, rationalistes ou athées se font gloire de distribuer à leur gré les pouvoirs ecclésiastiques et les charges d'âme.

<sup>1</sup> M. Villemain s'indigne de cet acte de clémence de Grégoire VII. Il eût préféré avoir à reprocher au pontife une rigueur inexorable. Cf. *Hist. de Grég. VII*, tom. I, p. 411 ; *Epist.* LIII, lib. II, col. 403.

### § V. Victoire, cruautés et excès de Henri IV.

22. Pendant que, préoccupé de rétablir en Europe sur des bases inébranlables la paix ecclésiastique et civile, Grégoire VII adressait au patriarche d'Aquilée Sigéard et à saint Annon de Cologne<sup>1</sup> les décrets du concile romain, Henri IV se disposait à éteindre dans des flots de sang la voix de la justice et de la vérité. Le jour de Pâques (5 avril 1075), comme il assistait solennellement à la messe célébrée par Sigefrid dans la cathédrale de Mayence, un envoyé saxon, porteur de lettres suppliantes, les présenta tout à coup à l'archevêque qui montait en chaire et le conjura, pour l'amour de Dieu, d'en donner lecture au peuple. Henri défendit de commencer cette lecture, et comme l'envoyé saxon s'efforçait de faire connaître en peu de mots le contenu de ces lettres, en suppliant tous ceux qui avaient quelque sentiment de crainte de Dieu dans le cœur de ne point prendre parti contre la Saxe avant de savoir si elle était coupable, il se vit entouré par les gardes, accablé de coups et traîné à demi mort sur le parvis de la cathédrale. Henri IV avait trouvé un prétexte admirable pour reprendre les hostilités contre la Saxe et se dégager des obligations souscrites par lui à Goslar. On se rappelle que, d'après les conventions réciproques, les forteresses élevées sur le territoire saxon devaient être détruites. Or, la plus importante de toutes était celle de Hartzbourg, qui comprenait dans son enceinte un palais, une église et un monastère. Les officiers royaux avaient reçu l'ordre d'abattre seulement les remparts de la forteresse et de veiller à la conservation des édifices intérieurs. Mais les officiers ayant appelé à cette besogne les paysans du voisinage, ceux-ci accoururent en foule pour faire tomber tout entier le monument de leur servitude; le château royal, le monastère, l'église furent rasés; l'incendie acheva de détruire jusqu'aux ruines elles-mêmes, en sorte

Campagne de  
Henri contre  
les Saxons.  
Victoire de  
Hohembourg

<sup>1</sup> Id., *Epist.* LXII et LXVII, lib. II, col. 412 et 416.

que les restes d'un frère et d'un fils premier-né de Henri, inhumés en ce lieu, disparurent dans la conflagration. Ce fait isolé d'une vengeance exclusivement locale fut aussitôt désavoué par les autres provinces. Les seigneurs saxons déclarèrent au roi qu'ils n'étaient pour rien dans ce mouvement populaire, qu'ils allaient faire une enquête et punir les coupables. Mais Henri n'avait garde d'écouter leurs protestations. Il prêcha une sorte de guerre sainte pour venger le sacrilège de Hartzbourg. Dans une lettre à Grégoire VII, il le suppliait « d'implorer pour lui la protection du divin Crucifié » dont il partageait les opprobres. Domnizo, qui seul nous a conservé ce détail, ajoute que « le pape se hâta d'envoyer un légat en Germanie, avec ordre d'exiger des Saxons toutes les réparations légitimes; il en donnait sur-le-champ avis au roi, en le suppliant de surseoir à son expédition contre la Saxe jusqu'à l'arrivée du nonce apostolique. Mais, dans son ardeur de vengeance, le roi n'en fit rien<sup>1</sup>. » Le 13 juillet 1075, tombant à l'improviste sur les Saxons qu'il avait jusque-là amusés par des négociations illusoires, il en égorgeait vingt mille dans les plaines de Hohenbourg. Traversant la Saxe comme un ouragan de fer et de feu, il ruina, incendia et pilla tout sur son passage. Les soldats eux-mêmes se lassèrent de cette œuvre d'extermination et refusèrent leur service.

Dévastation  
de la Saxe et  
de la  
Thuringe.  
Imposture  
sacrilège de  
Sigefrid de  
Mayence.

23. Sigefrid de Mayence, qui accompagnait le roi dans cette guerre dévastatrice, trouva un moyen aussi révoltant qu'atroce pour apaiser les murmures et retenir les mécontents sous les drapeaux. Du haut d'une tribune dressée au milieu du camp, il prononça une harangue sacrilège, concertée avec Henri et conçue en ces termes : « Soldats, la guerre que vous faites est sainte, les Saxons en violant les églises et la tombe des chrétiens avaient

<sup>1</sup> Domnizo *Vit. Mathd.*, cap. xix; *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 992. Malgré ce témoignage formel d'un auteur contemporain, en position par ses fonctions de chapelain de la comtesse Mathilde, d'être exactement renseigné, M. Villemain affirme que non-seulement Grégoire VII vit sans aucune indignation l'attentat de Hartzbourg, mais que vraisemblablement il l'avait provoqué par de secrets émissaires. (*Hist. de Grég. VII*, tom. I, p. 419.)



encouru l'excommunication ; vous aviez donc le devoir de les passer au fil de l'épée. Nous venons également de fulminer l'anathème contre les princes et les habitants de la Thuringe, pour les punir de l'audace impie avec laquelle ils ont, à propos de la question des dîmes, envahi l'année dernière l'église d'Erfurth et dispersé à main armée le concile réuni sous notre présidence. Nous déclarons donc la Thuringe en interdit, et vous enjoignons d'y faire passer la justice que vous venez déjà d'accomplir en Saxe. Si l'on était surpris que, sans enquête canonique ni citation préalable, nous ayons pris une mesure si rigoureuse, que tous sachent que nous agissons au nom du seigneur apostolique et que le pape Grégoire VII nous a donné le pouvoir de retrancher les peuples de la Thuringe de la communion de l'Église, sans nous astreindre aux formalités d'usage<sup>1</sup>. » Jamais mensonge plus infâme n'avait souillé une bouche épiscopale. Cet anathème lancé à propos d'une question de dîmes et présenté sous le couvert de l'autorité du pontife romain fut une sentence de mort pour la Thuringe. Tout fut mis à feu et à sang dans cette malheureuse province. « La rapine et la spoliation furent telles, dit Lambert d'Hersfeld, que les valets du train de l'armée finirent par ne plus pouvoir traîner les dépouilles ; ils préféraient brûler le butin, plutôt que de le recueillir. Les femmes réfugiées dans les églises, comme en un lieu d'asile, après y avoir subi les derniers outrages, étaient livrées aux flammes ou égorgées. Leurs époux, leurs frères, leurs enfants s'étaient tous cachés dans l'épaisseur des bois au risque d'y mourir de faim. A leur retour, ils ne trouvèrent que les cendres de leurs maisons incendiées, les cadavres de leurs femmes, de leurs sœurs ou de leurs mères<sup>2</sup>. » Cependant, l'armée des bourreaux avait créé le désert autour d'elle ; Henri IV se vit contraint, pour échapper à la famine, de

<sup>1</sup> Lambert. Hersfeld. *Annal.* 1075 ; *Patr. Lat.*, tom. CXLVI, col. 1187. M. Villemain passe complètement sous silence ce nouvel attentat de Henri IV et de Sigefrid de Mayence, osant l'un et l'autre imputer au pape la responsabilité de leurs cruautés sans nom.

<sup>2</sup> Lambert d'Hersfeld, *loc. cit.*

suspendre momentanément ses boucheries sauvages. Il dut licencier ses troupes (août 1075), en leur donnant rendez-vous pour le 22 octobre suivant à Gerstungen, afin de reprendre les opérations interrompues.

Ambassade  
dérisoire  
envoyée par  
Henri au  
pape.

24. Sa politique vis-à-vis du pape, dont il venait de compromettre si odieusement le nom en l'associant à des cruautés jusqu'à sans exemple, fut aussi astucieuse que son expédition avait été barbare. Il avait soigneusement intercepté toutes les communications avec Rome et fait garder tous les passages entre l'Allemagne et l'Italie, étouffant ainsi le cri des victimes et l'empêchant d'arriver au représentant de Jésus-Christ. Nul ne pouvait franchir ce cercle de fer sans une autorisation expresse. Mais, pour ne point éveiller les soupçons du pontife par une interruption complète de tous rapports officiels, dès la fin du mois de juillet il avait pris soin d'envoyer à Rome deux ambassadeurs, dont une lettre de Grégoire VII, adressée le 11 septembre à la duchesse Béatrix et à la comtesse Mathilde, nous fait connaître les instructions. « Nous n'avons reçu, dit le pontife, aucune nouvelle du roi de Germanie depuis l'arrivée de deux nobles et religieux députés venus à Rome avant le mois d'août et y séjournant encore. Le message dont ils étaient porteurs est conçu en ces termes : « Sache votre sainteté, très-bienheureux père, que la plupart des princes de mon royaume seraient bien plus disposés à renouveler la discorde entre nous qu'à y maintenir l'union et la paix. Je vous adresse donc secrètement ces deux envoyés, dont je connais les sentiments nobles et religieux, et qui n'ont rien plus à cœur, j'en suis certain, que d'affermir la concorde entre nous. Je désire que le secret des négociations reste entre vous, l'impératrice mon auguste dame et mère, ma tante Béatrix et sa fille Mathilde. Lorsque, avec l'aide de Dieu, je serai de retour de mon expédition en Saxe, je vous enverrai d'autres députés choisis parmi mes plus fidèles et mes plus intimes, pour vous faire connaître toute ma volonté et vous exprimer la vénération que je dois au bienheureux Pierre et à vous. » Telle est, ajoute Grégoire VII, la teneur de la lettre royale. En la remettant aux deux envoyés, le roi leur a recommandé d'attendre

patiemment à Rome la seconde députation et de ne point s'étonner du retard qu'elle pourrait subir, résolu qu'il était à l'envoyer au moment opportun. Pourquoi cette députation n'est-elle pas venue ? demande le pape en terminant. J'aurais tout lieu d'en être surpris, si je ne comprenais qu'en reprochant aux autres de semer la discorde entre nous, c'est lui-même qui prépare une rupture et qu'en affectant d'être seul à désirer la paix, il est le seul à n'en pas vouloir<sup>1</sup>. »

25. Les tragiques événements dont la Lombardie venait d'être le théâtre ne justifiaient que trop les soupçons du pontife. A travers les Alpes, les simoniaques de Milan, répondant aux excitations de Wibert de Ravenne, de Cencius et du cardinal apostat Hugues le Blanc, avaient tendu la main à Henri IV et dévoilé le secret de sa politique. Aussitôt que le décret du concile romain interdisant les élections et les investitures laïques avait été connu en Lombardie, l'effervescence schismatique avait pris les proportions d'une véritable guerre civile. Les évêques simoniaques se réunirent pour protester, déclarant qu'ils n'accepteraient jamais d'autre métropolitain que l'élu du roi. Cet élu, on le sait, était Gothfred. Mais, dans leur rage de servilisme, les évêques réfractaires faisaient bon marché de cet intrus ; ils n'entendaient point se lier à son égard, ni s'embarrasser dans une question personnelle. Tant qu'il plairait au roi de maintenir Gothfred, ils le soutiendraient eux-mêmes ; si le roi l'abandonnait pour choisir quelque autre, ils feraient de même<sup>2</sup>. Ce compromis ne satisfaisait qu'à moitié l'ambition de Gothfred. Il se rappelait le serment prêté par tous les Milanais sans distinction de parti, alors que sur les débris fumants de leur ville, après l'incendie connu sous le nom de « Feu de Castiglione<sup>3</sup>, » ils avaient juré de ne jamais lui ouvrir leurs portes. Soit que la scélératesse humaine, impuissante à varier ses moyens, ne puisse jamais sortir d'un même cercle de crimes, soit que le

Les schismatiques de Lombardie. Nouvel incendie de Milan.

<sup>1</sup> S. Greg. VII. *Epist.* v, lib. III, col. 434.

<sup>2</sup> Bolland. *Act. S. Herlembald.*, 27 jun. ; Cf. *Patr. Lat.*, tom. CXLIII, col. 1495.

<sup>3</sup> Cf. tom. XXI de cette *Hist.* chap. iv, n° 12.

hasard seul sous la direction providentielle ait amené cette coïncidence, toujours est-il que le mardi saint (31 mars 1075), un nouvel incendie éclata, plus violent que le premier et surtout plus désastreux, puisque, selon l'expression du chroniqueur, il dévora un plus grand nombre d'églises. « Mille ans ne suffiront pas, ajoute le naïf historien, pour en effacer la trace. » La consternation fut immense; seul, le chevalier Herlembald, parmi tant de calamités, conservait son courage et le communiquait aux malheureuses victimes. Mais les vavasseurs et les *capitanei*, tous engagés dans le parti du schisme, et vraisemblablement complices de l'incendie qui venait de terrifier la ville, prétendaient bien en profiter.

26. L'occasion ne se fit point attendre. « Le samedi saint (4 avril 1075), jour du baptême solennel *in albis*, reprend le chroniqueur, les chanoines cardinaux de la basilique de Saint-Ambroise voulurent, pour la consécration de l'eau baptismale, se servir du chrême que Gothfred leur avait envoyé<sup>1</sup>. Mais Herlembald s'y opposa. Un prêtre, du nom de Luitprand, d'origine plébéienne, fit, par son ordre, la cérémonie avec du chrême béni par un évêque catholique et donna le baptême aux catéchumènes. Tous les chanoines, les chevaliers, les *capitanei* sortirent alors en tumulte de l'église, déclarant qu'on leur faisait injure en confiant l'administration du baptême au fils d'une servante. Ils quittèrent la ville, appelant le peuple aux armes; grand nombre de partisans les suivirent. Tous jurèrent de venger l'honneur de saint Ambroise et s'engagèrent par serment à accepter pour métropolitain celui que le roi voudrait leur donner. Quelques jours après, cette multitude militairement organisée rentra dans la ville. Herlembald se présenta avec une faible escorte à leur rencontre, essayant de calmer leur fureur par une harangue pacifique. Mais des cris de mort s'élevèrent de tous les rangs et couvrirent sa voix. Herlembald,

<sup>1</sup> On se rappelle que déjà l'année précédente le même fait s'était produit (Cf. n° 3 de ce présent chapitre).

saisissant alors l'étendard de saint Pierre, fit appel à ses soldats et s'élança de sa personne au milieu des ennemis. Entouré par eux, il ne tarda point à succomber sous leurs coups. Sa petite escorte fut dispersée en un clin d'œil. Le cadavre du héros chrétien fut dépouillé de tous ses vêtements ; les vainqueurs prirent plaisir à lui infliger le supplice posthume de la flagellation. Après quoi, chaque soldat une pierre à la main vint la jeter sur cette dépouille sanglante, formant ainsi un *tumulus* qui devait être le monument de la vengeance des chevaliers milanais. Le prêtre Luitprand, qui portait la croix devant Herlembald, saisi par les furieux, eut les oreilles et le nez coupés. Après ces hideux exploits, les vainqueurs entrèrent dans la cité au chant des hymnes triomphales et se rendirent tout armés à la basilique de Saint-Ambroise pour remercier le Seigneur de leur succès. Le lendemain, clercs et laïques se réunirent de nouveau dans la cathédrale ; après le chant des litanies, une absolution solennelle fut donnée par les prêtres, et chacun retourna en paix dans sa demeure<sup>1</sup>. »

27. « Mais, reprennent les actes, la paix ne saurait être le partage des impies. » Gothfred et ses fauteurs avaient espéré que le meurtre d'Herlembald les mettrait enfin en possession du siège de Milan, depuis si longtemps l'objet de leurs féroces convoitises. Il n'en fut rien. « A peine informé du tragique événement, dit Bonizo, le roi Henri IV, suivant la promesse faite aux *capitanei*, se hâta d'envoyer en Lombardie le comte Eberhard son conseiller intime et l'un de ceux que le concile romain avait frappés d'anathème. Dans l'intervalle une horrible persécution sévit contre tous les catholiques milanais ; ceux dont on put se saisir furent égorgés, les autres quittèrent la ville et leurs biens furent confisqués au profit des vainqueurs. La plupart se réfugièrent à Crémone où les fidèles leur offrirent une généreuse hospitalité. Avant de quitter leur patrie, ils avaient voulu, par un dernier acte de courage, rendre les honneurs de la sépulture au martyr Herlembald. La nuit même qui suivit le combat, silencieusement réunis près du *tumulus*,

Arrivée d'un  
ambassadeur  
royal en  
Lombardie.  
Intrusion d'  
Thédald à  
Milan.

<sup>1</sup> *Acta*, loc. cit., col. 1197.

ils en avaient écarté les pierres ensanglantées, et chargeant les précieuses reliques sur leurs épaules les avaient honorablement ensevelies dans une petite église du voisinage dédiée à saint Denys. La nouvelle de la mort d'Herlembald, accueillie avec des transports de joie par le roi de Germanie, consterna tous les cœurs chrétiens dans l'univers entier, depuis la ville de Rome jusqu'aux extrémités de la mer Britannique. Comment est-il tombé, disait-on, le héros du Christ, le preux chevalier qui combattait les combats du Seigneur ! Sur sa tombe visitée par de pieux pèlerins des miracles s'opéraient en grand nombre<sup>1</sup>. » Le pape Grégoire VII écrivit au vénérable Luitprand, associé par ses souffrances à la gloire du chevalier martyr, une lettre qui est comme un acte de canonisation<sup>2</sup>. « Cependant, reprend Bonizo, le comte Eberhard arrivé en Lombardie tint une cour plénière, *curiam congregavit*, à Roncaglia. Il y félicita les Milanais, leur rendit grâces au nom du roi son maître du meurtre d'Herlembald, déclarant que pour les récompenser d'un tel service, Henri IV les invitait à lui envoyer une députation en Germanie et promettait de leur donner pour archevêque la personne qu'ils voudraient élire. Il promulgua ensuite un décret en vertu duquel tous les membres de la Pataria étaient mis au ban du royaume comme ennemis du roi et criminels de lèse-majesté.

<sup>1</sup> Bonizo. *Ad amic.*, lib. VII ; *loc. cit.*, col. 840.

<sup>2</sup> *Acta*, col. 1498. La translation solennelle des reliques de saint Herlembald n'eut lieu qu'en 1095, en présence du pape Urbain II et d'Arnulf archevêque légitime de Milan. Voici l'inscription qui fut gravée alors sur le monument érigé en l'honneur du chevalier martyr :

*Hic Herlembaldus miles Christi reverendus  
 Occisus tegitur, qui cœli sede potitur.  
 Incestus reprobat simonias et quia damnat,  
 Hunc Veneris servi perimunt Simonisque maligni.  
 Urbanus summus præsul dictusque secundus,  
 Noster et Arnulfus pastor pius atque benignus,  
 Hujus membra viri tumulant translata beati.*

Cet édit sanguinaire fut aussitôt mis à exécution à Plaisance ; mais les citoyens de Crémone, auxquels on voulut l'étendre, déployèrent une telle énergie que le comte dut surseoir aux proscriptions. L'intervention de la très-pieuse Béatrix le força même à relâcher les prisonniers faits à Plaisance. Cependant les *capitanei* et tous les trafiquants d'églises et de bénéfices s'étaient concertés dans le but de choisir un archevêque. Bien qu'ils eussent jadis prêté serment de fidélité à Gothfred, ils l'écartèrent d'un commun accord et fixèrent leur choix sur un sous-diacre milanais nommé Thédald, alors attaché à la chapelle du roi, personnage de haute naissance et de forte taille, plus chargé d'embonpoint et de richesses que de vertus <sup>1</sup>. » Thédald avait lui aussi engagé sa foi à Gothfred ; ce qui ne l'empêcha point d'accepter l'investiture royale. Henri IV n'eut pas davantage souci de Gothfred, sa créature de la veille, qu'un caprice du lendemain rejeta pour jamais dans l'obscurité et l'oubli. Encore moins se préoccupait-il de l'existence d'Atto, canoniquement élu pour le siège de saint Ambroise et attendant à Rome sous la protection du pape l'occasion de rentrer à Milan, occasion qui ne devait jamais non plus se présenter. Ce que le roi de Germanie tenait surtout à affirmer, c'était son mépris pour le décret conciliaire portant abolition des élections et investitures royales. Thédald reçut donc la crosse et l'anneau de la main ensanglantée du bourreau de la Thuringe et de la Saxe ; les mêmes évêques de Lombardie qui avaient trois ans auparavant sacré Gothfred à Novare se réunirent à Milan pour sacrer le nouvel élu du roi. Vainement par deux lettres datées du 8 septembre 1075, Grégoire VII essayait de rappeler ces prélats simoniaques au sentiment de la pudeur et du devoir. « Vous ne sauriez ignorer, mandait-il à Thédald, que le siège de Milan, auquel vous prétendez, appartient à un titulaire légitime ; vous ne pouvez donc pas l'usurper sans encourir les censures canoniques et l'anathème du saint siège <sup>2</sup> » Une encyclique adressée à tous les évêques de la province de

<sup>1</sup> Bonizo. *Ad amic.*, loc. cit.

<sup>2</sup> S. Greg. VII. *Epist.*, VII, lib. III, col. 437.

Milan tenait le même langage. « Nous vous informons, disait le pape, que malgré ses engagements écrits et confirmés de vive voix par ses ambassadeurs, le roi de Germanie vient d'investir Thédald de l'église cathédrale de Milan. Or, le titulaire légitime de ce siège vit encore. Nous vous interdisons donc, en vertu de notre autorité apostolique, de procéder au sacre de Thédald, et nous le citons lui-même à comparaître au prochain concile de Rome pour y rendre compte de sa conduite <sup>1</sup>. » Thédald n'en fut pas moins sacré par ces évêques indignes. S'il ne reçut point l'institution canonique du pape, il eut du moins la gloire d'être installé par le cardinal apostat Hugues le Blanc, que Wibert de Ravenne délégua pour cette cérémonie. « Après quoi, dit Bonizo, Hugues et Thédald se concertèrent sur les moyens à prendre pour entraîner le roi à une rupture ouverte avec le saint pape Grégoire, et Hugues se rendit aussitôt en Germanie <sup>2</sup>. » Wibert de Ravenne restait en Italie avec le traître Cencius : l'orage qui se préparait devait bientôt éclater des deux côtés à la fois.

Hugues le Blanc à la cour de Germanie.

28. L'arrivée du cardinal apostat en Allemagne coïncida avec l'assemblée de Gerstungen (22 octobre 1075), indiquée pour la reprise des hostilités contre la Saxe. Fier de sa précédente victoire, le jeune roi avait lui-même mis fin à la comédie de ses deux ambassadeurs, attendant depuis trois mois à Rome la députation qui devait les relever d'un poste dérisoire. Sans prendre la peine d'écrire directement au pape, il avait chargé la duchesse de Toscane et la comtesse Mathilde d'informer le pontife qu'au lieu d'une négociation secrète à établir entre eux, il préférerait une discussion publique en présence des évêques et des seigneurs de son royaume. C'était une sorte de défi jeté à la majesté pontificale que le roi se proposait d'outrager bientôt avec le concours de toute la faction du clergé simoniaque et clérogame. Avec un cynisme qui ne prenait même plus la peine de se contraindre, Henri distribuait de nouveau à ses courtisans les évêchés et les abbayes. La cathé-

<sup>1</sup> *Epist.* ix, col. 438.

<sup>2</sup> Bonizo, *loc. cit.*, col. 841.



drale de Liège étant venue à vaquer, fut donnée à un homme de guerre en récompense des services rendus dans la dernière campagne. L'abbaye de Fulda fut mise à l'encan. Au jour marqué pour ces sacrilèges enchères, la grande salle du palais se transforma en une véritable foire. Tous les prétendants, munis de sacoches pleines d'or, faisaient leurs offres, enchérissant à l'envi les uns sur les autres. Témoin de ce spectacle et stimulant toutes les convoitises, le roi demeura longtemps sans faire connaître sa pensée. Enfin, éclatant de rire, il désigna de la main un pauvre moine qui s'approcha tout tremblant. « Celui-ci, dit-il, n'a rien à me donner, mais je veux faire un heureux, » et il lui remit la crosse abbatiale. Ces caprices de désintéressement ironique n'étaient pas communs; Henri s'en dédommageait par d'autres marchés plus lucratifs. C'est ainsi qu'il vendit l'évêché de Bamberg à un personnage ignoble nommé Robert, lequel devint ainsi, au grand scandale du clergé et du peuple, le successeur du maquignon Hérimann. Les églises de Fermo et de Spolète en Lombardie, eurent le même sort. En de pareilles dispositions le roi se trouvait d'avance gagné à toutes les offres que venait lui faire Hugues le Blanc. Elles étaient les mêmes que Robert Guiscard, bien qu'excommunié par Grégoire VII, avait si énergiquement repoussées. Il s'agissait de déposer le pape et de le remplacer au gré du roi. Le cardinal apostat promettait que ce changement ne souffrirait aucune difficulté; Cencius, chargé de la plus grosse besogne, devait se rendre maître de la personne du pontife; après quoi, un concile tenu en Allemagne sous les yeux du roi déposerait Hildebrand et lui donnerait un successeur.

29. Henri ne recula point devant un pareil programme. Il était alors dans toute l'exaltation du triomphe. Les seigneurs du royaume, fidèles au rendez-vous, étaient réunis avec leurs troupes à Gerstungen. Toutefois Rodolphe de Souabe, Welf de Bavière et Berthold de Carinthie s'étaient abstenus. Les torrents de sang versés en Saxe et en Thuringe leur avaient inspiré une telle horreur que, rentrés dans leurs duchés et épouvantés du crime auquel ils avaient pris part, ils s'étaient imposé eux-mêmes une péni-

Soumission  
des Saxons  
Perfidie et  
trahison de  
Henri IV.

tence publique et un jeûne de quarante jours. Ils firent connaître par un message que, touchés de la grâce de Dieu, ils avaient juré de ne plus reprendre les armes contre un peuple innocent, victime de fureurs implacables. En même temps ils offrirent leur médiation pour négocier un traité de paix. Leur offre fut acceptée. Ils firent les premières démarches auprès de l'armée saxonne, et une conférence s'ouvrit sous leurs auspices entre les délégués des deux partis. Le roi exigeait comme condition indispensable la remise entre ses mains des seigneurs et des évêques de la Saxe et de la Thuringe. Quand Sigefrid de Mayence, qui parlait au nom de Henri, eut fait entendre cette proposition léonine, les Saxons portant la main à leur épée se levèrent : « Mieux vaut, s'écrièrent-ils, mourir sur un champ de bataille que dans l'exil ou dans un cachot. » On parvint non sans peine à calmer ce mouvement belliqueux. Henri s'engagea par serment à laisser aux chefs saxons leur vie, leurs biens et leur liberté, « bornant, disait-il, ses justes représailles à un acte public de soumission. » Les députés royaux prêtèrent un serment analogue. Ils jurèrent que les seigneurs de Saxe et de Thuringe ne souffriraient aucun dommage ni dans leur personne ni dans leurs fiefs, et qu'aussitôt qu'ils auraient, par leur reddition volontaire, satisfait à la majesté royale, ils seraient immédiatement rendus à la liberté et à leur patrie, sans rien perdre de leurs privilèges. A ce prix, et malgré leur défiance, malgré le désespoir de leurs plus zélés partisans, les chefs saxons consentirent à l'humiliation qu'on exigeait d'eux. Le 25 octobre 1075, Henri vint prendre place sur un trône dressé dans la vaste plaine d'Ebra, non loin de Spire. Ses troupes étaient rangées en demi-cercle, laissant libre un large espace qu'on ne pouvait traverser sans être en vue de toute l'armée royale. Là, s'avancèrent tous les princes et seigneurs de la Saxe et de la Thuringe, ayant à leur tête Wécel archevêque de Magdebourg, saint Bennon évêque de Misnie, Burchard évêque d'Halberstadt, Othon de Nordheim, Magnus duc de Saxe, et son oncle le comte Hermann. Chacun d'eux vint successivement s'agenouiller au pied du trône et se rendre au roi, qui les remet-

taît à la garde des divers princes dont il était entouré. La journée entière suffit à peine à ce lugubre défilé. Le lendemain, au mépris de ses serments, le roi parjure fit emprisonner ces captifs volontaires, les reléguant dans des forteresses lointaines, en Bavière, en Bourgogne, en Lombardie. Tous leurs biens, fiefs et domaines furent confisqués et distribués comme une proie à l'avidité des courtisans. Il spolia même quelques seigneurs saxons qui n'avaient pris aucune part au soulèvement de leur pays, et enrichit de leurs dépouilles ses favoris les plus intimes, entre autres Ulrich de Cosheim. L'armée fut ensuite licenciée, et Henri revint célébrer sa victoire dans la ville de Worms<sup>1</sup>. Le cardinal apostat dut comprendre qu'un prince qui se jouait ainsi de la bonne foi publique, du droit des gens, des larmes et du sang de ses sujets n'hésiterait pas plus à outrager la majesté du vicaire de Jésus-Christ qu'il n'hésitait à fouler aux pieds les serments prononcés au nom de Dieu et à la face du monde.

30. Il en eut bientôt une nouvelle preuve. Le vénérable Annon de Cologne, après un épiscopat de vingt-sept ans, mourut le 4 décembre 1075. Ses derniers jours avaient été remplis d'amertume et d'angoisses. L'archevêque de Magdebourg Wécel, dont Henri IV venait de s'emparer si traîtreusement, était son frère; l'évêque d'Halberstadt Burchard, également jeté dans les fers, était son cousin. Lui-même avait vu ses jours menacés par une émeute dont le roi avait soudoyé les chefs. Sa maison épiscopale fut envahie par une horde de factieux qui poussaient des cris de mort, et le bon pasteur, sauvé par le dévouement de quelques fidèles, dut fuir une cité dont il était le père. Ramené en triomphe par le peuple des campagnes voisines, Annon pardonna aux coupables et leva l'excommunication fulminée contre eux. Aux douleurs morales se joignirent les souffrances corporelles. Il lui vint aux pieds des ulcères qui dévorèrent les chairs vives jusqu'à mettre les os à nu, puis montant aux jambes envahirent le corps entier. Il mourut ainsi dans d'admirables sentiments de résignation

Mort de saint  
Annon de  
Cologne.  
Choix scan-  
daleux de son  
successeur.

<sup>1</sup> Bruno Magdeburg. *Bell. Saxon.; Patr. Lat.*, tom. CXLVII, col. 523.

et de pénitence, frappé comme Job, et épuré par la main de Dieu. Il fut enterré au monastère de Sélingsstadt qu'il avait fondé. Toute l'Allemagne le pleura. Des miracles sans nombre s'opérèrent à son tombeau et glorifièrent sa mémoire. Le lendemain même de cette mort, le jeune roi, comme pour insulter au deuil public et afficher sa haine persévérante contre le saint précepteur dont les leçons lui avaient si peu profité, investit par la crosse et l'anneau en qualité d'archevêque de Cologne un des ministres de ses infâmes plaisirs, un ignoble valet, nommé Hidulphe. Les courtisans, habitués par état à toutes les ignominies, ne purent taire leur indignation; le clergé, tout simoniaque qu'il fût, essaya quelques réclamations vaines; tout le peuple de Cologne se souleva. Mais Henri demeura inflexible; Hidulphe fut sacré et prit possession d'un siège qu'il profanait. Hugues le Blanc dut être satisfait d'une telle conduite. Le roi ne faisait plus mystère de ses véritables sentiments; il déclarait sa résolution d'entamer contre le pape une guerre implacable. Ces heureuses nouvelles, mandées à Wibert de Ravenne et au traître Cencius, stimulèrent leur zèle et précipitèrent le dénouement du complot ourdi à Rome.

### § VI. Attentat de Cencius.

31. « Aux approches de la fête de Noël (1075), dit Paul de Bernried, Cencius réunit tous les conjurés, les approvisionna d'argent et d'armes, combattit les scrupules que la perspective de l'attentat projeté pouvait éveiller même chez des brigands, exalta leur courage en leur promettant des récompenses incroyables, en leur parlant au nom de l'antique liberté romaine qu'ils allaient reconquérir. Son éloquence était celle du démon son frère et son maître, lequel, lui aussi, avait cru s'assurer la possession du monde en mettant à mort le Seigneur Jésus. La veille de Noël étant venue, le pontife se rendit, suivant la coutume, à la basilique de Sainte-Marie-Majeure pour y célébrer l'office de la fête. D'ordinaire, la solennité de Noël attire dans cette église une foule immense qui

La nuit de Noël 1075 à Sainte-Marie-Majeure. Grégoire VII aux mains des sicaires.

assiste à la messe pontificale et passe la nuit entière à chanter des hymnes et de joyeux cantiques. Mais ce jour-là, comme si la Providence veillant à la conservation du saint pape eût voulu empêcher toute réunion, une pluie diluvienne ne cessa de tomber avec tant de violence, qu'à peine pouvait-on sortir de sa demeure pour visiter un voisin. Peu de fidèles purent donc se rendre à Sainte-Marie-Majeure, où le pontife assisté des cardinaux et des prêtres de sa suite commença la messe de minuit à l'autel de la Crèche. Or, Cencius avait réuni les conjurés dans une maison du voisinage. Au signal du traître, tous couverts de casques et de cuirasses, armés de lances et d'épées, montèrent à cheval et s'approchèrent de la basilique. Laissant leurs montures à quelque distance, ils se formèrent en bataillon compacte et firent irruption dans l'église. Le glorieux pape distribuait en ce moment le corps du Seigneur aux fidèles. Soudain, des cris perçants retentirent; les conjurés se ruèrent sur les fidèles, poignardant tous ceux qui se trouvaient sous leur main et se précipitant dans l'étroite enceinte de la confession où était le pontife. En un clin d'œil les fragiles balustres furent enfoncés, et les scélérats mirent la main sur la personne sacrée du vicaire de Jésus-Christ. L'un d'eux leva son sabre pour lui trancher la tête, mais Dieu ne permit point ce parricide; le fer atteignit seulement le pape au front et lui fit une sanglante blessure. Les meurtriers arrachèrent à l'autel et à la messe inachevée leur auguste victime, frappant son corps ensanglanté à coups de pied et de poing. Lui, cependant, agneau d'innocence et de mansuétude, les yeux levés au ciel, gardait le silence; il ne fit entendre ni une réclamation ni une plainte, il se laissait traîner sans opposer la moindre résistance, sans faire appel à la commisération de qui que ce fût. Les bourreaux le dépouillèrent du pallium, de la chasuble, de la tunique, de tous ses vêtements, ne lui laissant que l'amict sur la tête et l'étole au cou, puis le garrottant comme un voleur, ils l'emportèrent hors de l'église, le mirent en croupe derrière l'un d'eux et s'enfuirent de toute la vitesse de leurs chevaux dans une direction inconnue. Or, celui qui avait blessé le pontife de son glaive tomba frappé du démon sur le seuil de

l'église où on le vit longtemps, la bouche pleine d'écume, se tordre dans d'effroyables convulsions <sup>1</sup>. »

Grégoire VII  
captif de  
Cencius. Le  
traître aux  
pieds de sa  
victime.  
Clémence de  
Grégoire VII.

32. Cencius croyait pouvoir sortir de Rome avec son auguste captif et le conduire, suivant sa promesse, au roi de Germanie. Mais plus rapide que ses chevaux, la nouvelle de l'attentat s'était répandue en un instant dans toute la ville et les portes en furent fermées. « Quelle nuit de deuil ! s'écrie Paul de Bernried. Pendant que les autres cités du monde chrétien saluaient la nativité du Sauveur par des chants d'allégresse, la ville éternelle retentissait de gémissements et de sanglots. La sainte église romaine empruntait à Jérémie ses lamentations : « Cieux et terre, disait-elle, frémissiez d'horreur. Écoutez, peuples de l'univers, et voyez s'il est une douleur pareille à ma douleur. » Comme des brebis errantes dont on vient de frapper le pasteur, les prêtres couraient d'église en église, dépouillant les autels et cachant les vases sacrés dans la crainte d'une profanation universelle. Les citoyens avaient pris les armes, les trompettes sonnaient de toutes parts, les cris d'alerte se répondaient de rue en rue. Des escouades de soldats parcouraient les remparts, gardaient toutes les issues, de peur que le pontife s'il vivait encore ne fût emmené au dehors par ses ravisseurs. Une foule de peuple s'était portée au Capitole ; tout à coup on apprit par divers témoignages que Cencius, n'ayant pu quitter Rome, s'était jeté avec ses bandits dans l'une des tours du rempart, où il retenait l'auguste captif. A cette nouvelle, des cris de vengeance s'élevèrent jusqu'aux cieux. Le jour commençait à paraître, la multitude en nombre immense se précipita vers la forteresse, repaire de l'antechrist ; les brigands, qui voulaient en défendre l'approche, n'eurent que le temps de se replier à l'intérieur, en fermant les portes sur eux. L'assaut fut organisé en un clin d'œil, le feu fut mis aux portes, des balistes et des béliers ébranlèrent les murailles et ouvrirent bientôt une large brèche. Or, quand les ravisseurs étaient entrés dans la forteresse, un pieux romain et une dame de noble naissance s'y glissèrent à leur

<sup>1</sup> Paul. Bernried. *Vit. S. Greg. VII*; *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 60.

suite. Le pontife, jeté dans une salle basse, s'était vu tout d'abord en butte aux outrages de Cencius et de sa sœur, véritable furie. Brandissant son glaive sur la tête de sa victime, Cencius, les yeux enflammés de colère, écumant de rage et proférant les plus horribles blasphèmes, voulait arracher au pape un ordre de livrer le trésor pontifical et les châteaux-forts du domaine de saint Pierre<sup>1</sup>. La sœur de Cencius, digne d'avoir pour frère un tel monstre, accablait le pontife de malédictions et stimulait la fureur des bandits. L'un d'eux s'écria qu'il fallait en finir et que si, avant la fin du jour, le décret n'était pas signé, il se chargerait de faire rouler dans la poussière la tête du vicaire de Jésus-Christ. Cette horrible scène fut interrompue par l'approche des assaillants; Cencius, sa sœur et leurs ignobles sicaires abandonnèrent le pontife pour veiller à leur propre défense. Le pieux romain et la noble matrone purent alors s'approcher de l'auguste victime. Versant des larmes de compassion et de douleur, ils se partagèrent le soin de le secourir. Détachant ses vêtements, l'homme en couvrit le pontife qui grelottait de froid, lui réchauffant sur sa poitrine les pieds nus et glacés. La femme éteignait le sang qui couvrait le visage, lavait et pansait la blessure de notre auguste père, baisant avec respect ses cheveux blancs, et comme une autre Magdeleine les arrosant de ses pleurs. Cependant les cris de victoire poussés par les assaillants retentissaient au dehors. Le combat n'avait pas été long. Celui des brigands qui avait juré de faire rouler dans la poussière la tête du pape succomba le premier sous les coups de la vengeance divine. Mortellement blessé à la gorge d'un coup de javeline, il tomba sur la brèche et rendit son âme à Satan. Ses compagnons épouvantés résistaient mollement. Cencius éperdu, voyant déjà la forteresse envahie et le supplice qui le menaçait, courut se jeter aux pieds du très-bienheureux pape: « Grâce! s'écria-t-il, grâce et miséricorde! je me repens, je déteste mes crimes, je suis un traître, un assassin, un sacrilège, un parricide. Les fourches vont se dresser pour moi, je les ai méritées. Pitié, vénérable père, recevez mon repentir, absol-

<sup>1</sup> Lambert. Hersfeld., ap. Watterich, tom. I, p. 371.

vez-moi; je m'abandonne entre vos mains. » En parlant ainsi, il s'était prosterné et demeurait étendu sur le sol, attendant sa sentence. Le très-clément pontife lui répondit avec sa bonté accoutumée: « Je vous pardonne d'un cœur paternel l'attentat commis sur ma personne. Mais la profanation de la basilique, le crime envers Dieu, envers la très-glorieuse Marie, sa mère, envers les saints apôtres et l'Église tout entière demande une expiation. Je vous impose pour pénitence le pèlerinage de Jérusalem. Au retour, vous vous remettrez en mes mains afin de recouvrer, sous notre direction, la grâce de Dieu et de devenir un modèle de pénitence après avoir fait le scandale de l'univers<sup>1</sup>. » Cencius le jura avec des assurances mille fois répétées de fidélité inviolable.

33. Le pape s'avançant alors vers une des fenêtres de la tour parut aux yeux des assiégeants. Les mains étendues, il leur faisait signe de s'apaiser et de lui envoyer quelques-uns de leurs chefs. Mais à la vue du sang qui coulait encore sur sa figure, on crut qu'il appelait au secours; les efforts redoublèrent donc pour arriver jusqu'à lui; les fenêtres furent escaladées, on pénétra jusqu'au pontife qui fut ramené en triomphe au milieu de son peuple fidèle. Des larmes de joie coulaient de tous les yeux. Tous les brigands furent arrêtés; les citoyens auraient voulu les massacrer, mais le pape leur sauva la vie. A l'exception du misérable qui s'était fait tuer sur la brèche, cette journée, si pleine d'agitation, ne compta point de morts. Grégoire VII entouré de ses libérateurs revint à l'autel de la Crèche, où il acheva la messe interrompue, et donna la bénédiction apostolique au milieu des chants de victoire. Ce fut alors que, rentré au Latran, il put prendre quelque nourriture. Déjà la nuit était venue; Cencius avait profité du tumulte pour s'échapper avec sa sœur, sa femme, ses fils et ses frères. Le lendemain, les magistrats firent une recherche sévère de ses complices. Leur jugement s'instruisit, et ils furent condamnés au bannissement. Tous les biens du traître furent confisqués, les tours et les maisons qu'il possédait à Rome furent rasées, et lui-même sommé de comparaître

Délivrance  
du pape par  
les Romains.  
Parjure et  
excommunication  
de  
Cencius.



au tribunal du pape dans un délai de trois jours. Mais il n'avait garde d'obéir. Retiré dans un château-fort du diocèse de Préneste, il bravait l'excommunication lancée contre lui et continua ses brigandages, attendant l'arrivée en Italie du roi Henri IV, son complice et son allié<sup>1</sup>.

### § VII. Le pape déposé par le roi.

34. Si le coup de main était manqué à Rome, les conjurés espéraient prendre leur revanche en Germanie. Le jeune roi célébrait à Goslar, avec une pompe inusitée, cette même solennité de Noël, tragiquement interrompue à Rome. Quelques jours auparavant, ses deux ambassadeurs, dont la mission près du pape s'était dérisoirement prolongée jusqu'au mois de novembre, étaient revenus, accompagnés de légats porteurs d'une lettre pontificale ainsi conçue : « Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au roi Henri, salut et bénédiction apostolique, si toutefois, comme il sied à un roi chrétien, il rend au siège des apôtres l'obéissance qui lui est due. — Considérant et pesant avec sollicitude la responsabilité de notre ministère et le compte rigoureux qu'exigera de nous le souverain Juge, ce n'est qu'avec hésitation et sous toutes réserves que nous vous transmettons la bénédiction apostolique. On nous assure que sans nul souci de l'anathème synodal promulgué par l'autorité du saint-siège, vous avez repris vos anciennes relations avec des personnages notoirement excommuniés. S'il en est ainsi, notre bénédiction apostolique ne saurait vous être appliquée, à moins que vous séparant enfin des coupables, vous ayez, eux et vous, par une sincère pénitence, mérité l'absolution. Dans le cas où votre excel-

Lettre de  
Grégoire VII  
à Henri IV.

<sup>1</sup> Paul Bernried., *loc. cit.*; Berthold. Constant. *Chronic. Patr. Lat.*, tom. CXLVII, col. 367; Boniz. Sutr. *Ad amic.*, lib. VII, *Patr. Lat.*, tom. CL, col. 842; *Cod. Vatic.*, ap. Watterich., tom. I, p. 319.

lence prendrait ce parti, nous lui conseillons de se confesser à quelque pieux évêque qui, avec notre autorisation, imposera la pénitence convenable, donnera l'absolution et nous rendra compte de la satisfaction que vous aurez accomplie. Ce n'est pas sans un douloureux étonnement que nous avons remarqué l'étrange contradiction qui existe entre vos paroles et vos actes. Tandis que vos lettres sont pleines de témoignages de dévouement, et que vos ambassadeurs s'expriment en votre nom avec la plus touchante humilité, attestant que vous vous faites gloire d'être le fils le plus soumis à la sainte église romaine, le plus tendrement attaché au siège apostolique et à notre personne, le plus dévoué de tous les fidèles à l'autorité du prince des apôtres, le plus empressé à solliciter et à suivre nos conseils; en réalité et par les faits vous affichez l'obstination la plus âpre, foulant aux pieds les devoirs sacrés de la religion, prenant à tâche de violer ouvertement les règles canoniques et les décrets du saint-siège. Sans parler de l'église de Milan pour laquelle vous avez fait à l'impératrice, votre auguste mère, et à nos envoyés, les plus solennelles promesses, vous venez, malgré les décrets du concile, et comme pour ajouter blessure sur blessure, de livrer à des intrus les évêchés de Fermo et de Spolète. Croyez-vous qu'un laïque puisse disposer de l'Église de Jésus-Christ? Vous vous dites chrétien, écoutez donc le Seigneur disant au prince des apôtres : « Pierre, pais mes brebis. C'est à toi que j'ai remis les « clefs du royaume des cieux. » Sur le siège du bienheureux Pierre, il a plu à la Providence de nous appeler, tout pécheur que nous sommes; la puissance que nous exerçons est la sienne, c'est lui qui reçoit les lettres que vous nous adressez, les protestations verbales que vous nous faites transmettre; pendant que notre œil lit les caractères tracés sur le parchemin, que notre oreille est attentive aux paroles, le prince des apôtres perce jusqu'au fond de votre cœur et scrute les intentions qui vous dirigent. » En terminant, le pontife rappelait au roi parjure que sa récente victoire sur les Saxons, s'il en abusait, pourrait devenir l'occasion de sa ruine et il ajoutait : « Nous ne voulons point par écrit répondre à certaines requêtes contenues dans vos dernières lettres; nos légats,

chargés de traiter avec vous cet article, vous feront connaître nos dispositions et nous transmettront les vôtres<sup>1</sup>. »

35. L'allusion faite ici par le pape à « certaines requêtes » formulées récemment par Henri IV se rapportait à une nouvelle exigence aussi infâme que tyrannique. « Après la reddition volontaire de nos princes et leur perfide incarcération, dit Bruno de Magdebourg, le roi avait fait garder plus rigoureusement que jamais les frontières d'Italie, afin que nul ne pût informer le seigneur apostolique de ce qui se passait en Allemagne. Il se réservait de lui adresser lui-même une relation où tous les faits, soigneusement dénaturés, présenteraient un caractère favorable à sa politique. Il envoya donc au pontife romain des ambassadeurs chargés de lui représenter les évêques de Saxe et de Thuringe comme des rebelles pris les armes à la main, des parjures traîtres à Dieu, à l'Église et au roi. « Ils ont, disait-il, allumé la guerre civile en Germanie ; « abjurant tous les devoirs de l'épiscopat, ils se sont faits chefs des « brigands qui dévastent mon royaume. » En conséquence, il demandait au pape de les déposer et de les remplacer par des pasteurs dignes de ce nom. Mais, ajoute le chroniqueur, la réalité des faits était déjà connue par le seigneur apostolique ; la renommée avait devancé les messagers royaux. La réponse du pape fut sévère. En même temps que par ses lettres il reprochait au roi une série d'actes coupables, il lui mandait par ses légats de mettre sur-le-

Tyranniques  
exigences de  
Henri.  
Expulsion des  
légats aposto-  
liques.

<sup>1</sup> S. Greg. VII. *Epist.* x, lib III, col. 439. Cette lettre porte dans le *Registrum* la date du vi des ides de janvier (8 janvier 1076), au lieu du vi des ides de décembre (8 décembre 1075), jour de son expédition. La faute relevée par tous les critiques tient à une inadvertance de copiste. Il est évident que si la lettre pontificale n'eût été écrite à Rome que le 8 janvier 1076, il aurait été de toute impossibilité qu'elle fût remise à Henri IV par les légats le jour de Noël (25 décembre 1075) (Cf. Héfélé, *Hist. des Conciles*, tom. VI, p. 515). Cela n'empêche pas M. Villemain de conserver la date fautive et de dire : « Treize jours seulement après la nuit fatale de Noël, lorsque Grégoire ne devait pas encore être remis de ses blessures, il écrivait à Henri IV. Mais il se gardait bien de faire allusion aux événements de Rome. L'attentat de Cencius pouvait au loin affaiblir dans les esprits la majestueuse inviolabilité du pontife. » (*Hist. de Grég. VII*, tom. II, p. 38.)

champ en liberté les évêques qu'il retenait captifs et de leur rendre leurs églises et leurs biens. Après quoi, un concile se réunirait sous la présidence du seigneur apostolique pour prononcer la peine de déposition contre les évêques s'ils étaient réellement coupables, ou déterminer canoniquement la réparation à laquelle ils auraient droit en cas d'innocence. Si le roi persistant dans son obstination refusait d'obéir et d'éloigner de sa personne et de ses conseils les excommuniés dénoncés au dernier synode romain, il serait lui-même retranché de l'Église comme un membre pourri<sup>1</sup>. » Tel fut le langage que les légats firent entendre à Henri IV, au moment où le jeune prince, comptant sur le succès de l'attentat de Cencius, se croyait pour jamais à l'abri du contrôle de Grégoire VII. « Il ne prit donc pas la peine de dissimuler sa colère, dit Lambert d'Hersfeld. Dans un véritable accès de fureur, il vomit contre les légats un torrent d'injures, les accabla d'outrages et leur enjoignit de quitter sur-le-champ ses états. En se retirant, les envoyés apostoliques lui remirent une citation à comparaître le lundi de la seconde semaine de carême (14 février 1076) devant le prochain concile de Rome pour y répondre des crimes dont il était accusé, sous peine s'il y manquait d'être frappé d'anathème<sup>2</sup>. »

Conseil royal.  
Convocation  
du concilia-  
bule de  
Worms.

36. Cette menace n'alarmait plus Henri qui croyait déjà le pape captif aux mains de Cencius. « Il expédia sur-le-champ, reprend le chroniqueur, ordre à tous les évêques et abbés du royaume de se réunir à Worms le dimanche de la Septuagésime (24 janvier suivant), pour aviser avec eux aux moyens de déposer le pape<sup>3</sup>. » Paul de Bernried nous apprend que cette détermination fut précédée d'un conseil privé auquel assistèrent Sigefrid de Mayence avec les évêques de sa province et un certain nombre de traîtres, *seductores*, parmi lesquels, sans nul doute, le cardinal apostat, Hugues le Blanc, dut tenir la première place. « Prenant la parole pour exciter encore le courroux du jeune roi, ils lui représentèrent qu'il

<sup>1</sup> Bruno Magdeburg. *Bell. Saxonie*; *Patr. Lat.*, tom. CXLVII, col. 328.

<sup>2</sup> Lambert. *Hersfeld. Annal.*; *Patr. Lat.*, tom. CXLVI, col. 1210.

<sup>3</sup> *Id.*, *ibid.*

tenait légitimement sa couronne par l'investiture de son père, qu'il ne relevait que de sa propre volonté ; ils exaltèrent sa puissance et ses richesses, le nombre de ses soldats, déclarant que rien ne pouvait lui faire obstacle ; que les évêques, les princes, ducs, comtes et seigneurs le suivraient volontiers dans sa résistance au pape. Enfin ils ne manquèrent pas de faire valoir l'immense profit qu'il avait tiré jusque-là des bénéfices ecclésiastiques dont on prétendait maintenant lui retirer l'investiture. Toutes leurs raisons parurent convaincantes. Un décret sous forme de constitution impériale fut rédigé en séance même et transmis par des courriers à toutes les provinces, avec ordre aux évêques du royaume de se réunir à Worms. Il fut convenu que Sigefrid préparerait dans l'intervalle une sentence de déposition contre le vicair de Jésus-Christ, et qu'on la ferait signer de gré ou de force à tous les membres de la future assemblée, en menaçant les réfractaires de la peine capitale <sup>1</sup>. »

37. Au jour fixé, le conciliabule s'ouvrit à Worms. A l'exception des évêques de la Saxe et de la Thuringe retenus en captivité, presque tous les titulaires ecclésiastiques de la Germanie étaient accourus ; les princes et seigneurs laïques, sauf les ducs Rodolphe de Souabe et Berthold de Carinthie avaient fait de même. Hugues le Blanc ouvrit la séance en donnant lecture de fausses lettres qui l'accréditaient en qualité de représentant du collège cardinale, du sénat et du peuple de Rome ainsi que de la majorité des archevêques et évêques d'Italie, avec mission de demander au roi la déposition de Grégoire VII et l'élection d'un autre pape. « Il avait apporté en outre, dit Lambert d'Hersfeld, un volume rempli de fables telles qu'on en trouverait à peine dans les romans. La naissance de Grégoire, sa vie, sa promotion au pontificat y étaient travesties d'une manière ignoble et surchargées de crimes incroyables <sup>2</sup>. » Ce pamphlet dont le cardinal apostat donna lecture n'était autre que celui qui s'est perpétué jusqu'à nos jours

Hugues le  
Blanc  
à Worms.  
Discussion  
tumultueuse.

<sup>1</sup> Paul. Bernried. *Vit. Greg. VII*, cap. vii ; *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 69

<sup>2</sup> Lambert. Hersfeld., *loc. cit.*, col. 1211.

dans les deux fameuses lettres adressées au clergé romain par Benno. Nous en avons déjà fait connaître les traits principaux ; Grégoire VII y est représenté comme un magicien et un nécromant ; son élection spontanée en apparence avait été préparée en secret par des largesses faites au peuple et par des voies simoniaques ; son zèle contre les désordres du clergé n'était qu'un déguisement habile de son ambition ; il voulait asservir les évêques sous son joug et prétendait anéantir l'autorité royale elle-même<sup>1</sup>. Hugues le Blanc, après avoir félicité l'archevêque Sigefrid et ses collègues d'avoir pris l'initiative d'une sentence d'anathème, conclut en disant : « La déposition que vous allez prononcer contre Grégoire VII est ratifiée d'avance par les Normands d'Apulie, ses ennemis déclarés ; par les comtes et seigneurs italiens et par le peuple romain lui-même qui vient de secouer sa tyrannie<sup>2</sup>. » Ces paroles, qui faisaient manifestement allusion à l'attentat de Cencius, furent accueillies par l'assemblée avec des transports de joie. « L'autorité du cardinal apostat fut acceptée comme celle de Dieu même, reprend Lambert d'Hersfeld. Grégoire n'a jamais été pape, s'écriaient les factieux ; c'est un monstre couvert de crimes. Il ne saurait plus longtemps exercer le pouvoir pontifical, ni jouir du privilège apostolique de lier et de délier les consciences. — Seuls Adalberon de Wurtzbourg et Hermann de Metz eurent le courage de faire entendre une protestation. Les canons, dirent-ils, défendent de condamner un évêque absent, non cité, non représenté par des ayant-cause, non confronté avec ses accusateurs ou leurs témoins ; s'il en est ainsi pour un simple évêque, à plus forte raison pour le pontife romain contre lequel aucune accusation, même quand elle émanerait d'archevêques ou d'évêques, n'est recevable en droit canonique. — Mais l'évêque d'Utrecht, Guillaume, fier de la faveur de Henri IV, qui en avait fait son premier ministre, interpella violemment Adalberon et Hermann ; d'un ton plein de menaces, il les

<sup>1</sup> Benno. *Vita et gest. Hildebrand.*, ap. Ortuin. Gratium : *Fasciculus rerum*, Colon. 1535, p. 39-43.

<sup>2</sup> Paul. Bernried. *Vit. S. Greg. VII* ; *Patr. Lat.*, tom CXLVIII, col. 69.

somma de signer comme les autres l'acte de déposition ou de renoncer sur l'heure au serment de fidélité qu'ils avaient prêté entre les mains du roi <sup>1</sup>. »

38. La résistance n'alla pas plus loin et tous donnèrent leur signature. M. Pertz a publié le texte authentique de la lettre synodale de Worms <sup>2</sup>, œuvre schismatique péniblement élaborée, où l'on ne retrouve point les ridicules accusations de magie et de sortilège dont Hugues le Blanc avait entretenu l'assemblée. Vraisemblablement le pamphlet du cardinal apostat était destiné au vulgaire, il s'adressait surtout aux masses dont on caressait les opinions superstitieuses pour les entraîner plus facilement dans le schisme. Le chroniqueur Domnizo nous dit à ce sujet que le roi et les évêques furent enchantés du *factum* injurieux, bien qu'ils n'en crussent pas un mot <sup>3</sup>. Il était moins facile de rédiger sous la forme grave et canonique, usitée dans les conciles, un acte aussi monstrueux que la déposition d'un pape reconnu depuis trois ans, comme légitime, par l'univers entier et par chacun de ceux qui avaient en ce moment l'audace de prononcer une pareille sentence. Voici la teneur de cet acte sacrilège <sup>4</sup> : « Sigefrid archevêque de Mayence, Udo de Trèves, Guillaume d'Utrecht, Hérermann de Metz, Henri de Liège, Ricbert de Verden, Pibo de Toul, Hozemann de Spire, Burchard d'Halberstadt <sup>5</sup>, Werner de Strasbourg, Burchard de

Sentence de  
déposition  
contre  
Grégoire VII.

<sup>1</sup> Lambert. Hersfeld., *loc. cit.*

<sup>2</sup> *Monument. German. Leges*, tom. II, p. 44.

<sup>3</sup> *Adversus papam, fingens mala, lætificabat  
Corda malignorum, regis simul et sociorum.*

(Domniz. *Vita Mathild.*, cap. xix ; *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 992.)

<sup>4</sup> De tous les historiens de Grégoire VII, Gfrörer est le premier qui ait inséré dans son récit la lettre synodale de Worms. M. Villemain la remplace par un morceau de fantaisie, composé de bribes empruntées à tous les pamphlets contre le grand pape. (Cf. *Hist. de Grég. VII*, tom. II, p. 45.)

<sup>5</sup> Burchard d'Halberstadt était alors emprisonné, ainsi que les autres évêques saxons captifs de Henri IV. Son caractère bien connu ne lui aurait pas permis de signer un tel acte. Il y a tout lieu de croire que le conciliabule schismatique de Worms abusa de son nom en le plaçant sur cette liste. Toutefois Gfrörer suppose qu'on l'avait fait sortir de sa prison et forcé à signer.

Bâle, Othon de Constance, Adalbero de Wurtzbourg, Ruotbert de Bamberg, Othon de Ratisbonne, Elinard de Frisingen, Udalrich d'Eichstadt, Frédéric de Munster, Eilbert de Minden, Hécél d'Hillesheim, Benno d'Osnabrück, Eppo de Naumbourg-Zeitz (*Neopolitanus*), Imad de Paderborn, Tiedo de Brandebourg, Burchard de Lausanne, Bruno de Vérone, à frère Hildebrand, *Hildebrando fratri*. — Dès l'époque où vous avez usurpé le gouvernement de l'Eglise, nous n'avons point ignoré l'illégitimité de votre promotion obtenue contre tout droit et toute justice par un de ces actes d'arrogance qui vous sont familiers; nous crûmes cependant par une prudente réserve devoir garder le silence, comptant que la sagesse de votre administration et les ressources de votre esprit répareraient peu à peu et finiraient par effacer le souvenir de ces débuts criminels. Mais, hélas! ces tristes commencements ont été suivis d'actes pires encore, vous n'avez fait de progrès que dans le mal, et maintenant l'Eglise universelle, dans le lamentable état où vous l'avez réduite, pousse un cri de désespoir. Tandis que Notre-Seigneur et Rédempteur, en mille endroits de son évangile, fait de la paix et de la charité le caractère propre et le privilège spécial de ses fidèles, vous avez pris le contrepied de cet enseignement divin, n'ayant d'ardeur que pour les nouveautés profanes, rêvant la célébrité sans souci de l'honneur, gonflé d'ambition et de superbe. Devenu ainsi le porte-étendard du schisme, par une orgueilleuse cruauté et un cruel orgueil, vous avez lacéré tous les membres de l'Eglise, lesquels menaient avant vous la vie calme et tranquille dont parle l'apôtre. La flamme de la discorde que vous avez allumée à Rome au milieu des plus horribles factions, vous l'avez propagée avec une folie furieuse, *furiali dementia*, dans toutes les églises d'Italie, de Germanie, des Gaules et d'Espagne. Dans la mesure de vos forces, vous avez retiré aux évêques toute la puissance qui leur a été divinement conférée par la grâce du Saint-Esprit, dont l'ordination est le principal instrument <sup>1</sup>. Vous avez livré toute l'administration des

<sup>1</sup> *Suolata enim, quantum in te fuit, omni potestate ab episcopis, quæ eis divinitus per gratiam Sancti Spiritus quæ maxime in ordinationibus operatur, collata*



choses ecclésiastiques aux caprices de la populace<sup>1</sup>; aucun évêque, aucun prêtre n'est reconnu en cette qualité s'il n'est allé mendier de vous son titre, au prix des plus basses adulations<sup>2</sup>. Ainsi, vous avez anéanti la vigueur des institutions apostoliques, vous avez mêlé dans une confusion déplorable la très-magnifique distribution des rôles divers assignés par l'apôtre aux membres du Christ<sup>3</sup>, et par vos glorieux décrets, comment le dire sans verser un torrent de larmes? le nom même de Jésus-Christ a presque disparu de la terre. Qui peut sans frémir d'horreur voir une telle indignité? Comment souffrir que, par une usurpation sans précédent, pour vous arroger à vous seul la puissance, vous renversiez les justes droits de tous vos frères? Vous prétendez en effet que dès qu'une faute commise par un de nos subordonnés arrive à votre connaissance, ne fût-ce que par le bruit public, vous seul, ou les délégués qu'il vous plait de choisir, avez droit d'en juger, sans qu'aucun de nous ait la faculté de lier ou de délier le coupable<sup>4</sup>. La moindre teinture des lettres sacrées suffit pour comprendre l'insanité d'une telle prétention. Par ces excès et beaucoup d'autres dont une présomption sans bornes vous a rendu coupable, l'Eglise de Dieu se voit sur le point de sombrer sans retour. Nous ne saurions plus longtemps user de tolérance, ce serait le dernier pas vers l'abîme. En conséquence, à

*esse dignoscitur*. Par le membre de phrase relatif aux ordinations « principal instrument de la grâce conférée par le Saint-Esprit aux évêques, » les schismatiques prétendaient justifier indirectement l'abus des investitures. L'élection faite par le roi, la collation des insignes du pastorat remis par ses mains au titulaire n'étaient que des accessoires insignifiants : le principal était l'ordination et ce n'était pas le roi qui la conférait.

<sup>1</sup> Allusion aux décrets qui défendaient aux laïques de reconnaître la juridiction des clérögames et d'assister aux offices célébrés par eux.

<sup>2</sup> Allusion au décret d'abolition des élections et investitures laïques.

<sup>3</sup> On ne voit pas que l'apôtre saint Paul ait jamais désigné les rois comme chargés de remplir dans l'Eglise le rôle de grands juges des vocations ecclésiastiques. C'est pourtant ce que la lettre synodale cherche à insinuer.

<sup>4</sup> Ce trait, qui fait allusion à l'affaire de l'évêché d'Olmütz (Cf. tom. XXI de cette *Hist.* n<sup>o</sup> 27 et 60) et au monitoire énergique adressé à ce sujet par Grégoire VII à Sigefrid, prouve que ce dernier fut très-réellement, comme nous l'apprend Paul de Bernried, l'auteur de la lettre schismatique de Worms.

l'unanimité de tous les membres de cette assemblée, il nous a plu de vous notifier enfin ce que nous avons jusqu'ici cru devoir taire. Nous déclarons donc que vous n'avez jamais été pape et que vous ne sauriez jamais l'être. Sous le règne de l'empereur Henri III de bonne mémoire, vous vous êtes engagé par un serment corporel à ne jamais, du vivant de ce prince et de son fils notre seigneur le glorieux roi, accepter pour vous-même la papauté ni la laisser prendre par d'autres sans le consentement et l'approbation de l'empereur tant qu'il vivrait ou de son fils après lui. La plupart d'entre nous assistaient à la prestation de ce serment; ils vous ont vu de leurs yeux, entendu de leurs oreilles <sup>1</sup>. Rappelez-vous encore qu'à une certaine époque où l'ambition chatouillant l'âme de quelques cardinaux les poussait à briguer le souverain pontificat, pour couper court à leurs intrigues vous fîtes le serment personnel de ne jamais accepter pour vous-même la papauté, et, par cet exemple, vous avez obtenu la même promesse des compétiteurs <sup>2</sup>. Ces deux serments, comment les avez-vous observés? c'est votre affaire. A l'époque du pape Nicolas II, dans un synode romain composé de cent vingt-cinq évêques, il fut statué et décrété sous peine d'anathème qu'à l'avenir nul ne pourrait devenir pape sinon par l'élection des cardinaux, l'approbation du peuple, par le consentement et l'autorité du roi <sup>3</sup>. Or, ce statut, ce décret, vous en fîtes vous-même l'auteur, l'inspirateur et le souscripteur <sup>4</sup>. A tant d'énormités

<sup>1</sup> Cette promesse, sur laquelle nous n'avons pas d'autres renseignements, mais qui, d'ailleurs, n'a rien d'in vraisemblable, put être faite par le grand archidiacre lorsqu'à la mort de saint Léon IX il était venu en Germanie traiter avec l'empereur Henri III de l'élection pontificale. (Cf. chap. III du volume précédent, nos 1 et 2.)

<sup>2</sup> A diverses reprises, notamment à la mort de saint Léon IX, Hildebrand avait refusé le souverain pontificat. Le détail rappelé ici et probablement porté par Hugues le Blanc à la connaissance du conciliabule de Worms n'a point laissé d'autres traces historiques. Il a pu se produire soit à l'élection de Nicolas II, soit à celle de son successeur Alexandre, pris l'un et l'autre en dehors du collège des cardinaux. (Cf. tom. XXI de cette *Hist.*, chap. III, n° 30, et chap. IV, n° 3.)

<sup>3</sup> Cf. chap. III du vol. précédent, n° 32.

<sup>4</sup> On a vu plus haut avec quel scrupule Grégoire VII, lors de son élection, avait respecté et observé le décret de Nicolas II. Il n'avait consenti à se faire sacrer

vous avez ajouté un affreux scandale dont la honte rejailit sur toute l'Église, par des familiarités indécentes avec une femme mariée <sup>1</sup>. Un sentiment de pudeur nous défend d'insister sur ce point qui ne justifie que trop notre sentence; mais la clameur générale va partout répétant que tous les décrets, tous les jugements du siège apostolique sont élaborés par des femmes <sup>2</sup> et qu'un sénat féminin de création nouvelle préside aujourd'hui à l'administration de l'Église universelle <sup>3</sup>. Nous omettons, parce qu'il serait impossible de les flétrir comme elles le méritent, les injures dont vous ne cessez d'accabler les évêques, les désignant sous le nom de *flios meretricum*, et leur prodiguant mille autres épithètes non moins infâmes. Puis donc que votre promotion a été signalée par tant de parjures, que vos excès ont mis dans un tel péril la sainte Eglise de Dieu et qu'enfin votre vie et vos mœurs sont souillées par tant d'infamies, nous renonçons à une obéissance que nous ne vous avons d'ailleurs jamais jurée et que nous n'accepterons jamais. Vous avez affecté de redire qu'à vos yeux aucun de nous n'était évêque, désormais pour aucun de nous vous ne serez pape <sup>4</sup>. »

39. Telle fut cette lettre synodale, monument éternel de servilisme, de mensonge et de trahison. « Chacun des membres présents

Servilisme,  
hypocrisie et  
lâcheté.

qu'après la notification officielle du consentement accordé par le roi de Germanie. Aussi la lettre schismatique de Worms se contente-t-elle de rappeler le décret de Nicolas II sans insister davantage. On voulait laisser entendre au public que Grégoire VII avait enfreint ce décret, mais on n'osait pas articuler nettement un pareil mensonge.

<sup>1</sup> Il s'agit ici de la comtesse Mathilde. (Cf. tom. XXI de cette *Hist.*, chap. v, n° 16.) Voici le texte de cette ignoble accusation : *Ad hoc quasi fœtore quodam gravissimi scandali totam ecclesiam replesti de convictu et cohabitatione alienæ mulieris familiariori quam necesse est.*

<sup>2</sup> Si le *Registrum* de Grégoire VII eût été composé par des femmes, les hommes devraient renoncer pour jamais à la prééminence du génie et en laisser la gloire au sexe faible.

<sup>3</sup> *Feminarum novum senatum totum orbem ecclesiæ administrari.* On désignait ainsi sans nul doute la mère du roi l'impératrice Agnès, la duchesse de Toscane Béatrix, et sa fille la comtesse Mathilde.

<sup>4</sup> Watterich (tom. I<sup>er</sup>, p. 383) a reproduit d'après M. Pertz le texte de la lettre synodale.

fut contraint, dit Bruno de Magdebourg, de signer à part une déclaration ainsi conçue : « Moi, N..., évêque de la cité de N..., j'abjure dès cette heure et pour toujours toute soumission et obéissance à Hildebrand, désormais je ne le tiendrai plus pour apostolique et ne lui en donnerai plus le nom. » « On voulait ainsi, ajoute le chroniqueur, les mettre dans l'impossibilité de se rétracter. Mais sauf les meneurs, qui signèrent avec enthousiasme, les autres ne le firent qu'à contre-cœur et quelques-uns même pour éviter la mort dont on les menaçait. Ces derniers, aussitôt en liberté, adressèrent à Grégoire VII des lettres suppliantes pour implorer de son autorité apostolique une sentence d'absolution<sup>1</sup>. » Quant aux meneurs, « ils étaient déjà pour la plupart, dit Bernold de Constance, sous le coup de l'excommunication prononcée par le dernier concile romain contre les simoniaques et leurs complices. Cette situation leur inspirait plus d'audace sans toutefois leur faire négliger pour l'avenir quelques mesures de précaution. Ils comprenaient que si un jour le roi venait à se réconcilier avec le pape, tout l'odieux de la lettre synodale leur incomberait à eux seuls. Leur intérêt personnel exigeait donc que le roi se compromît pour sa part autant qu'eux-mêmes; dans ce but, ils lui suggérèrent de prendre l'initiative et de transmettre sous sa propre responsabilité l'acte de déposition à Rome. Henri IV ne demandait pas mieux; les perfides évêques s'applaudirent du succès de leur manœuvre, persuadés dès lors que s'il y avait excommunication apostolique, le roi la partagerait avec eux, de même que le jour où l'union serait rétablie, ils profiteraient de l'absolution qu'on accorderait au roi<sup>2</sup>. » La chancellerie royale rédigea donc, au nom de Henri IV, des lettres d'une violence extrême. Les unes étaient destinées aux évêques d'Italie, d'autres au clergé et au peuple romain; une troisième adressée « à Hildebrand, non plus apostolique mais faux moine, » se terminait par ces mots : « Moi, Henri, roi par la grâce de Dieu, et tous nos évêques réunis, nous te disons : Descends, descends, maudit dans

<sup>1</sup> Bruno Magdeburg. *Annal. Patr. Lat.*, tom. CXLVII, col. 528.

<sup>2</sup> Bernold. *Constant. Epist. III, Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 1169.

les siècles des siècles<sup>1</sup> ! » Ce cri de rage, répété avec de frénétiques transports par les simoniaques, mit fin au conciliabule de Worms dont nos écrivains rationalistes saluent avec admiration l' « acte mémorable<sup>2</sup>. »

Watterich, tom. I<sup>er</sup>, p. 379.

<sup>2</sup> Villemain, *Hist. de Grég. VII*, tom. II, p. 45.

## CHAPITRE II

### SOMMAIRE

#### PONTIFICAT DE S. GRÉGOIRE VII (22 avril 1073, 25 mai 1085) Troisième période — 1076-1077

##### § I<sup>er</sup>. CONCILE ROMAIN DE L'AN 1076.

1. Impression produite en Europe par l'attentat de Worms.—2 Les ambassadeurs de Henri IV en Italie. Conciliabules schismatiques de Plaisance et de Pavie. — 3. Ouverture du concile romain. Protestation des envoyés de Henri IV. Émeute. — 4. Seconde session du concile. Lecture des lettres de Henri IV au peuple romain. — 5. Lecture de la lettre de Henri IV à saint Grégoire VII. — 6. Instances du concile pour l'excommunication immédiate du roi. Refus de Grégoire VII. — 7. Dernière session du concile. Excommunication et déposition du roi Henri IV. — 8. L'impératrice Agnès, mère du roi, assiste au concile. Sa lettre à saint Altmann de Passau. — 9. Excommunication de Sigefrid de Mayence et des évêques schismatiques d'Allemagne et de Lombardie. — 10. Excommunication des schismatiques de France. — 11. Promulgation des décrets du concile. Encyclique à toute la chrétienté. — 12. Encyclique à tous les sujets de Henri IV.

##### § II. LES EFFETS DE L'EXCOMMUNICATION.

13. La fête de Pâques à Utrecht. Mort foudroyante de Guillaume évêque excommunié d'Utrecht. — 14. Mort tragique de Godefroi le Bossu, duc de Lorraine, époux de la comtesse Mathilde. — 15. Mort tragique des évêques excommuniés.

##### § III. ARDENTES CONTROVERSES SUR LA VALIDITÉ DES DÉCRETS DU CONCILE.

16. Promulgation des décrets du concile romain par saint Altmann de Passau. Protestation de l'écolâtre Egilbert. Les Henriens et les *Ecclesiiani*. — 17. Droit des papes à excommunier et déposer les rois. Objections des juristes henriens. Réponse de Hugues de Flavigny. — 18. Vices de forme reprochés par Benno et les évêques schismatiques aux décrets d'excommunication et de déposition. — 19. Pénitence de l'archevêque de Trèves Udo. Son voyage à Rome et sa soumission exemplaire.

## § IV. DÉCLARATIONS DOCTRINALES DE GRÉGOIRE VII.

20. Rescrit à tous les fidèles du royaume de Germanie. — 21. Première lettre du pape à l'évêque de Metz Hérermann. — 22. Seconde lettre du pape à Hérermann. — 23. La théorie du pouvoir chrétien dans l'Église. — 24. Les *Dictatus papæ*. — 25. Remarquable aveu de M. Villemain.

## § V. PROJETS DE DIÈTE A WORMS ET A MAYENCE.

26. Lettre royale de convocation à une nouvelle diète de Worms. — 27. Calomnies de Henri IV contre saint Grégoire VII portées à Byzance par les diplomates allemands. — 28. Échec de la diète de Worms. Sa prorogation et son insuccès à Mayence. Prophétie de Grégoire VII.

## § VI. HENRI IV ABANDONNÉ PAR SES SUJETS DE GERMANIE.

29. Conférence particulière des princes et des évêques germains. — 30. Mise en liberté par les seigneurs allemands des captifs saxons. — 31. Incendie de Mayence. Essais de négociation du roi avec les Saxons. — 32. Perfidie de Henri IV. Son attaque inopinée et son revers en Saxe.

## § VII. DIÈTE DE TRIBUR.

33. Recours au pape. Lettre de Grégoire VII aux princes de Germanie. — 34. Exécution des ordres du pape. Lettre des princes pour la convocation d'une diète nationale à Tribur. — 35. Épisode des deux enfants captifs. Sigefrid de Mayence abandonne le parti de Henri IV. — 36. Légats apostoliques envoyés avec S. Altmann de Passaw à la diète de Tribur. — 37. Les princes à Tribur, le roi à Oppenheim. Absolution préliminaire des excommuniés par saint Altmann. — 38. Ouverture de la diète. Réquisitoire contre le roi, ses promesses de repentir. — 39. Refus de la diète. — 40. Conditions de paix provisoire. Renvoi du jugement définitif au pape. — 41. Soumission de Henri à toutes les conditions fixées. Clôture de la diète de Tribur.

## § VIII. NOUVELLE PERFDIE DE HENRI IV.

42. L'hiver de 1076. Double ambassade au pape. Guet-apens organisé à Plaisance contre l'ambassadeur Udo de Trèves. — 43. Les ambassadeurs allemands à l'audience pontificale. La lettre subreptice de Henri. — 44. Programme de nouvelle trahison. — 45. Échec des ambassadeurs royaux. Indiction d'une diète présidée par le pape à Augsbourg.

## § IX. DÉPART DE GRÉGOIRE VII POUR AUGSBOURG.

46. Craintes et dangers. Départ de Rome. — 47. L'escorte de la comtesse Mathilde. Malveillance et calomnies des Lombards. Arrivée à Trente. — 48. Une nouvelle inattendue. Péril imminent. Retraite de Grégoire VII et de Mathilde à Canosse.

## § X. HENRI IV EN ITALIE.

49. Henri IV évadé de Spire franchit les Alpes. — 50. L'armée lombarde commandée par Henri IV. Conciliabule schismatique à Pavie. — 51. Les excommuniés allemands à Canosse. — 52. L'armée de Henri IV à Reggio. Conférence de Henri IV avec la comtesse Mathilde.

## § XI. L'ENTREVUE DE CANOSSE.

53. La soirée du 21 janvier 1077. Henri IV suppliant à la porte de la première enceinte de Canosse. — 54. L'hospitalité dans la seconde enceinte de Canosse. Pénitence et négociations. Conférence du troisième jour dans la chapelle Saint-Nicolas. — 55. Conditions définitives acceptées par Henri. Serment sur les reliques des saints. — 56. Absolution solennelle de Henri IV. Il refuse le jugement de Dieu par l'eucharistie. — 57. Sauf-conduit donné par Henri IV au pape pour le voyage d'Allemagne. — 58. Révolte de l'armée lombarde contre Henri IV. — 59. Scission dans l'armée lombarde. Henri quitte Canosse.

## § XII. RUPTURE DU PACTE DE CANOSSE.

60. Henri IV et les excommuniés lombards. — 61. Réapparition du traître Cencius, ses conférences nocturnes avec le roi. — 62. Incarcération des légats apostoliques. Entrevue de Bibianello. Guet-apens de Henri IV contre le pape. — 63. Mort foudroyante de Cencius. — 64. Hostilité déclarée de Henri contre le pape. — 65. Départ de Henri pour l'Allemagne. Mort tragique de l'évêque schismatique de Verceil.

## § XIII. PRÉLIMINAIRES DE LA DIÈTE DE FORCHEIM

66. Convocation d'une diète nationale à Forcheim. Le comte palatin Radbod. Lettre du pape aux princes germaniques. — 67. Captivité de Grégoire VII à Canosse. — 68. Légats apostoliques envoyés à Forcheim. Leurs instructions. Génie politique de Grégoire VII. — 69. Le comte Manegold de Veringen envoyé des princes allemands. Son arrivée à Canosse. — 70. Le mercredi des Cendres 1077 à Canosse. Instructions données par le pape au comte Manegold et au cardinal diacre Grégoire pour une dernière entrevue avec Henri. — 71. Le comte Manegold et le légat du pape devant le roi. Rupture définitive de Henri IV.



### § I. Concile romain de l'an 1076.

1. « Que le ciel entende et frémissé, que la terre comprenne et tremble ! » Telle est l'exclamation par laquelle Hugues de Flavigny résume l'impression d'étonnement, d'horreur, d'effroi, qui accueillit dans le monde catholique la nouvelle de l'attentat de Worms. « Jamais depuis que la religion chrétienne est fondée, dit-il, rien de pareil ne s'est vu. Qu'on fasse connaître les canons, les décrets, les exemples, les précédents qui autoriseraient ce sacrilège. A-t-on jamais sous le ciel entendu dire, a-t-on jamais lu nulle part qu'un homme quelconque ait le droit de déposer un pape, quand aucune puissance humaine ne saurait même le mettre en jugement ? » Le chroniqueur cite alors avec une verve indignée et une exactitude qui font autant d'honneur à son érudition qu'à son amour pour le saint siège, tous les textes des conciles, des pères, des écrivains ecclésiastiques attestant l'inviolabilité du privilège divin accordé en la personne de saint Pierre aux papes ses successeurs, chargés comme lui d'être les pasteurs des brebis et des agneaux, de confirmer leurs frères, sans avoir au-dessus d'eux d'autre juge que le prince des pasteurs Notre Seigneur Jésus-Christ, qui a prié son Père pour que leur foi fût infaillible. Henri IV se mettait peu en peine de tous ces arguments. Il avait la puissance, il avait la force, il avait la jeunesse, vingt-cinq ans, l'âge de Néron, suivant la remarque des contemporains qui l'appellent le Néron du onzième siècle. Que lui importaient les privilèges sacrés de la chaire de saint Pierre ? il trouvait des évêques césariens prêts à les fouler aux pieds. Le génie, la vertu, la sainteté siégeaient sur la chaire apostolique en la personne de Grégoire VII, mais les simoniaques avec la tourbe ignoble des clérogames se rangeaient sous les drapeaux du roi pour renverser un pape qui renouvelait l'anathème de saint Pierre contre tant d'au-

Impression  
produite en  
Europe par  
l'attentat de  
Worms.

<sup>1</sup> Hugo Flaviniac. *Chronic.*, lib. II, *Patr. Lat.*, tom. CLIV, col. 301 et seq.

tres Simons, et maintenait énergiquement la loi du célibat ecclésiastique. Henri IV ne doutait point de la victoire. Les armes que le conciliabule de Worms avait mises entre ses mains n'eurent pas le temps de s'y rouiller. Il fit partir immédiatement pour l'Italie une ambassade chargée de notifier partout la déposition de Grégoire VII.

Les ambassadeurs de Henri IV en Italie. Conciliabules schismatiques de Plaisance et de Pavie.

2. Le chef de cette mission fut le comte Ebéard de Nellenbourg « grand artisan de mensonges, hameçon du diable, » comme l'appelle un chroniqueur<sup>1</sup>. Les deux évêques Hozemann de Spire et Burchard de Bâle, signataires de la lettre synodale de Worms, lui furent adjoints. Ils avaient ordre de voyager jour et nuit pour arriver avant la réunion du concile romain fixé au 22 février 1076. La haine leur donna des ailes; en moins d'un mois ils franchirent les Alpes, parcoururent la marche d'Ancône où ils se mirent en rapport avec Wibert de Ravenne, et réunirent à Plaisance et à Pavie les évêques simoniaques qui jurèrent sur les saints évangiles de ne plus reconnaître l'obédience de Grégoire VII. Le vétérana du schisme, l'ancien chancelier et diplomate de Cadaloüs, Benzo d'Albe, retrouva en cette circonstance toute la vigueur de la jeunesse pour accabler d'injures le grand pape. Il dut s'enorgueillir du succès de ses diatribes, car le roi de Germanie lui faisait l'honneur d'emprunter, dans la lettre officielle, son expression favorite de « faux-moine » appliquée à Hildebrand. L'intrus simoniaque Thédald qui venait, grâce à l'investiture royale, d'usurper le siège de saint Ambroise, et qu'un monitoire sévère de Grégoire VII avait cité au prochain concile de Rome, considéra comme un moyen de salut inespéré l'acte du conciliabule de Worms. Les autres simoniaques de Lombardie, ces indignes évêques désignés par Bonizo sous le nom de *cervicosi Lombardorum episcopi*, signèrent avec enthousiasme. Denys de Plaisance deux fois excommunié donna l'exemple; tous après lui jurèrent de ne plus jamais reconnaître l'obédience du pape. De nobles protestations s'élevèrent pourtant à côté de ces scènes d'ignominie. L'histoire doit conserver le souvenir

<sup>1</sup> Vit. S. Anselm. Luc; Patr. Lat., tom. CXLVIII, col. 913.

et le nom de Dominique patriarche de Grade, qui prit avec saint Anselme de Lucques l'initiative de la résistance<sup>1</sup>. Les schismatiques eux-mêmes n'étaient qu'à demi rassurés et craignaient de se compromettre prématurément. « Dans leur assemblée la plus nombreuse, celle de Plaisance, dit Berthold, après avoir par acclamation adopté l'acte de Worms et l'avoir revêtu de leurs signatures, ilsentamèrent une longue et sérieuse délibération<sup>2</sup>. » « Ils exigèrent des députés royaux, dit Paul de Bernried, qu'on tint la chose secrète et que rien ne transpirât dans le public avant que le décret de Worms et les lettres de Henri IV n'eussent été officiellement notifiés au concile de Rome. On leur donna cette satisfaction. » Par une dernière lâcheté qui couronnait dignement cette œuvre de parjure et de ténèbres, ni le comte Ebérard ni ses deux collègues d'ambassade, les évêques de Spire et de Bâle, ne voulurent risquer le voyage de Rome et affronter l'indignation du concile qui allait s'y réunir. Un chanoine de Parme nommé Roland, et un personnage plus obscur encore, désigné par le chroniqueur sous le titre de *servum quemdam regis*<sup>3</sup>, se chargèrent à leurs risques et périls d'une mission que tous les autres récusaient. Porteurs de la lettre synodale de Worms et des rescrits de Henri IV, ils partirent pour Rome où ils arrivèrent la veille de l'ouverture du concile (21 février 1076.)

3. Le lendemain, cent dix évêques, un grand nombre d'abbés, de seigneurs et de princes, parmi lesquels on remarquait l'impératrice Agnès, la duchesse Béatrix de Toscane et la comtesse Mathilde, prirent séance dans la basilique constantinienne du Sauveur au Latran<sup>4</sup>. « Après le chant de l'hymne (probablement le

Ouverture du  
concile ro-  
main.  
Protestation  
des envoyés  
de Henri IV.  
Emeute.

<sup>1</sup> Cf. S. Grég. VII. *Epist.* XIV, lib. III, col. 444 ; Hefélé, *Hist. des Conciles*, tom. VI, p. 524, note 1, trad. Delarc.

<sup>2</sup> Berthold. Constant. *Annal. Patr. Lat.*, tom. CXLVII, col. 368.

<sup>3</sup> *Id.*, *ibid.*

<sup>4</sup> « Un incident curieux et sans doute préparé, dit M. Villemain, occupait les esprits. On avait apporté dans la salle et l'on se montrait comme un signe miraculeux, un œuf de poule trouvé, dit-on, près de l'église de Saint-Pierre, et dont la coquille offrait en relief l'image d'un bouclier, au-dessous duquel était

*Veni Creator*), comme le pape assis sur son trône allait prendre la parole, soudain Roland, vrai précurseur de l'antechrist, l'interpella en ces termes <sup>1</sup>: « Le roi Henri, notre seigneur, par le conseil de ses évêques et princes, nous envoie pour notifier les décisions irrévocables qu'il vient de prendre par rapport au gouvernement de l'Église, et nous a donné plein pouvoir pour les faire exécuter. Nous te disons donc, au nom et en vertu de l'autorité royale, à toi, Grégoire : Descends sur l'heure du siège apostolique, et si tu tiens à la vie, ne te mêle plus jamais de papauté <sup>2</sup>. Quant à vous, évêques et cardinaux, nous vous enjoignons, en vertu de la même autorité, de vous rendre pour la prochaine fête de la Pentecôte près du roi, afin de recevoir un pape de sa main, car celui-ci, comme chacun sait, n'est point un pape mais un loup ravisseur. » A peine achevait-il ces paroles que le cardinal Jean évêque de Porto, aussi célèbre par sa vertu que par son dévouement à l'Église, se leva plein d'indignation et d'une voix qui remplit toute la basilique

figuré un serpent qui baissait la tête et roulait les plis de sa queue. On se passait de main en main ce prétendu prodige. » (*Hist. de Grég. VII*, tom. II, p. 70.) L'incident que l'écrivain rationaliste voudrait faire passer pour une mise en scène puérile n'eut rien de préparé, et il était assez étrange pour attirer l'attention. Voici en quels termes il est raconté par le contemporain Paul de Bernried : *Per idem tempus prodigium, ad illius iniquitatis indicium et confirmationem futuræ rei in Urbe juxta beati Petri ecclesiam ortum est, quod omnium corda nimium in stuporem converterat : nemo enim aliquam significationem super ipsum dare et proferre digne convenienterque poterat. Siquidem gallina ovum mirifice cælatum opere peperit, in quo dua mira insignita fuerant : serpentis scilicet et scuti similitudo nimio horrore tenebrosa. Serpens vero qui in triplicem ex eodem ovi cortice se sinuationem erexerat, vertice se sursum erigere velle ad summitatem ovi conabatur : caudam vero in partem tenebrarum illius extendebat. Sed dum ad ovi dignitatem tenderet, quodam ictu re percussus, ventre tenuis sollum reflexerat. Scupea (peau couverte d'écaillés) vero ejus non depicta, sed extra corticis ordinem posita, manu deprehendi et tractari velut alia materialis res poterat. (Paul Bernried. *Vit. Greg. VII*, col. 70.)*

<sup>1</sup> *Postquam vero finito hymno, facturus sermones exhortationis omnibus, papa consederat, ille præcursor Antechristi sic papam alloquitur. (Paul Bernried. *Vit. Greg. VII*, col. 70.)*

<sup>2</sup> Nous empruntons ce texte au *Codex archivii Vaticani* publié par Watterich (tom. I, p. 321). Les paroles de Roland y sont comme vibrantes; elles durent être recueillies aussitôt après la séance par l'un des auditeurs.

s'écria : « Qu'on saisisse ce blasphémateur ! » A l'instant, le préfet de Rome, les juges, les chevaliers, les nobles romains tirant l'épée malgré la sainteté du lieu et la présence du pape se précipitèrent sur les deux étrangers, et les entraînent hors de la basilique. Les citoyens romains, les fidèles de l'église, justement indignés de l'outrage qui venait d'être fait à la majesté du saint siège, saisirent les deux misérables et voulaient les lapider. Mais le très-miséricordieux pontife s'élança parmi les rangs pressés de la multitude : au péril de sa vie, il réussit à sauver ceux qui venaient de l'insulter si grossièrement. « C'est au concile qu'il appartient de juger la faction schismatique à laquelle ces hommes obéissent, dit-il. Remettez-les entre mes mains pour que le concile puisse les entendre et prononcer en connaissance de cause. » La voix du grand pape fut respectée, les deux étrangers se prosternèrent à ses genoux, lui rendant grâces de les avoir arrachés à la fureur populaire, et le concile fut ajourné au lendemain pour reprendre les délibérations tragiquement interrompues<sup>1</sup>.

4. La population romaine tout entière se porta, dès l'aube du jour, à la basilique de Latran. L'agitation était extrême; seul conservant un calme et une sérénité inexprimables, le pape ne témoignait pas la moindre émotion. Dès l'ouverture de la séance, il demanda aux envoyés les lettres dont ils étaient porteurs et en donna lui-même publiquement lecture. La première était conçue en ces termes : « Henri roi par la grâce de Dieu, au clergé et au peuple de la sainte et catholique église romaine, grâce, salut et abondance de prospérités. On reconnaît les caractères d'une fidélité ferme et inébranlable à celle qui se montre toujours la même, soit en la présence soit en l'absence du prince, sans s'affaiblir par l'éloignement ni se décourager par l'ennui d'une trop longue attente. Telle est celle que vous nous avez gardée, nous le savons

Seconde  
séance du  
concile.  
Lecture des  
lettres de  
Henri III au  
peuple ro-  
main.

<sup>1</sup> Cf. Paul. Bernried. *Vit. S. Greg. VII*, col. 71; Bernold. *De damnatione schismaticor.*, epist. II, *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 1172; Lambert. Hersf. *Annal. Patr. Lat.*, tom. CXLVI, col. 1212; Boniz. *Ad amic.*, lib. VII, *Patr. Lat.*, tom. CL, col. 842; *Codex Vatican.*, ap. Waterich, *loc. cit.*

et vous en rendons sincèrement grâces, en vous priant de persévérer encore et de vous montrer comme toujours les amis de nos amis, les ennemis de nos ennemis. Parmi ces derniers nous signalons le moine Hildebrand et le dénonçons à votre vengeance comme l'usurpateur et le tyran de l'Église, l'oppresseur de la république romaine, le perturbateur de notre royaume. Voici la lettre que nous lui avons adressée et qui lui fera connaître ses crimes :

« Henri roi par la grâce de Dieu à Hildebrand. J'attendais de toi  
« l'appui qu'un fils peut attendre d'un père ; en toute circonstance,  
« et à la grande indignation de mes fidèles sujets, je prenais tes  
« conseils et les suivais ponctuellement. Pour toute récompense  
« j'ai éprouvé de ta part ce qu'à peine j'aurais pu craindre du plus  
« cruel ennemi de mon trône et de ma vie. Après m'avoir, par un  
« insolent orgueil, dépouillé de toutes les prérogatives héréditaires  
« auxquelles j'avais droit près du saint siège, poussant plus loin la  
« haine, tu as mis en œuvre les plus détestables artifices pour  
« détacher de moi le royaume d'Italie Tu n'as pas rougi de porter  
« la main sur les plus vénérables évêques qui me restaient attachés,  
« comme de très-doux membres à leur chef ; tu les as poursuivis  
« de tes vengeances implacables ; contre tout droit divin et  
« humain, ils se virent accablés d'affronts, d'injures et d'outrages.  
« Leurs plaintes arrivaient sans cesse à mes oreilles et je conti-  
« nuais par une mansuétude sans bornes à tout supporter en  
« silence. Prenant alors ma patience pour de la lâcheté, tu as  
« comblé la mesure en osant t'attaquer au chef lui-même. Tu m'as  
« écrit, il t'en souvient et je répète ici tes propres paroles, que  
« dût-il t'en coûter la tête, tu m'arracherais le trône et la vie. »  
« Cette fois, je jugeai qu'il fallait répondre à une telle frénésie  
« autrement que par des paroles ; j'ai tenu une assemblée générale  
« de tous les primats du royaume. Là tout ce qui par modération  
« et réserve avait été si longtemps tenu secret fut produit au grand  
« jour. Unanimement, comme tu le verras par leur lettre, les  
« évêques déclarèrent qu'il est impossible de te souffrir davantage  
« sur le siège apostolique. Devant Dieu et les hommes, cette déci-  
« sion a paru juste et légitime, j'y adhère ; en conséquence je te

« dénie la juridiction pontificale que tu semblais avoir. En vertu du  
 « patriciat qui m'appartient par le don de Dieu, par l'aveu et le ser-  
 « ment des Romains, je t'enjoins de descendre du siège de  
 « Rome. » Telle est la teneur de notre lettre au moine Hilde-  
 brand. Nous vous la transmettons afin que notre volonté vous soit  
 pleinement connue, et que votre dévouement sache ce qu'il doit  
 faire en cette circonstance pour soutenir notre cause ou plutôt  
 celle de Dieu lui-même. Levez-vous donc contre Hildebrand, vous  
 tous mes sujets très-fidèles; que les premiers en fidélité soient les  
 premiers à condamner l'usurpateur. Nous ne vous commandons  
 point de verser son sang, car après sa déchéance la vie lui sera  
 un châtiment plus dur que la mort; seulement arrachez-le du siège  
 apostolique s'il s'obstinait à ne vouloir pas en descendre et recevez  
 comme pape celui que, de l'avis commun des évêques et avec votre  
 propre conseil, nous élirons pour guérir les blessures que  
 celui-ci a faites à l'Eglise<sup>1</sup>. »

5. La seconde missive plus insolente encore s'exprimait ainsi :  
 « Henri roi non par un titre usurpé mais par l'ordre de Dieu, à  
 Hildebrand non plus apostolique mais faux moine. — Telle est  
 l'ignominieuse salutation que tu mérites, toi qui n'as laissé  
 dans l'Eglise aucun ordre hiérarchique sans le couvrir d'in-  
 jures et de malédictions. Les plus vénérables pasteurs, archevêques,  
 évêques, prêtres, tous ces ministres saints, les chrétiens du Seigneur  
 auxquels il n'est pas permis de toucher, tu les as traités comme des  
 esclaves qui ne connaîtraient point la loi de leur maître, tu les as  
 foulés aux pieds. Les applaudissements des multitudes aveuglées  
 ont salué tes violences. Dans l'enivrement de cette ignoble popu-  
 larité, tu as déclaré que les évêques ne savaient rien, que toi seul  
 tu possédais toute science; et cette prétendue science tu l'as em-  
 ployée non pour l'édification mais pour la destruction universelle.  
 Il semble que le bienheureux pape Grégoire dont tu as usurpé le  
 nom ait eu le pressentiment prophétique de tes attentats lorsqu'il  
 dit : « Souvent le nombre des sujets exalte l'orgueil de celui qui les

Lecture de la  
 lettre de  
 Henri IV à  
 saint  
 Grégoire VII.

<sup>1</sup> Henric. IV. *Epist. ad Roman.*, ap. Watterich, tom. I, p. 377.

« commande ; il croit en savoir plus que les autres parce qu'il a plus de puissance qu'eux. » Par respect pour le siège apostolique dont l'honneur nous est si cher, nous avons tout supporté en silence ; mais attribuant sans doute à un sentiment de crainte cet acte de pieuse humilité, tu n'as pas craint de t'insurger contre la royale puissance que Dieu lui-même nous a donnée. Tu oses nous menacer de nous ravir la couronne comme si nous la tenions de toi, comme si le royaume et l'empire étaient en ta main et non dans celle de Dieu. Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a appelé au trône, mais il ne t'a point appelé au sacerdoce. Les moyens par lesquels tu as envahi le pontificat ne sont plus un mystère ; on connaît tes brigues astucieuses si profondément incompatibles avec la profession monastique, l'argent semé à pleines mains pour acheter la faveur du peuple ; la faveur du peuple servant à armer des milliers de bras à l'aide desquels, usurpant le siège de la paix et le transformant en un foyer de troubles et de guerres, tu as soulevé les sujets contre leurs rois. C'est ainsi qu'intrus tu prêches la révolte contre nos évêques appelés de Dieu, tu leur retires leur autorité sur les prêtres pour la confier à des laïques qui s'arrogent maintenant le droit de condamner ou de déposer ceux que Dieu lui-même, par l'imposition des mains épiscopales, leur avait donnés pour pasteurs. Moi-même enfin, moi qui malgré mon indignité ai reçu parmi les chrétiens l'onction royale, tu viens de me toucher de ta main sacrilège, quand d'après la tradition des saints pères en ma qualité de roi, je ne saurais être jugé que par Dieu seul et ne pourrais être déposé pour un crime quelconque, à moins que, ce qu'à Dieu ne plaise, je vinsse à m'écarter de l'orbite de la foi, *nec pro aliquo crimine nisi a fide, quod absit, exorbitaverim, deponendum asseruit*<sup>1</sup>, encore les saints pères, dans leur prudence, n'osèrent-ils procéder au jugement et à la déposition de Julien l'Apostat, ils commirent ce soin à la providence de Dieu. Ce fut un vrai pape que

<sup>1</sup> L'aveu de Henri IV qui reconnaît lui-même le crime d'hérésie ou d'apostasie comme motif légitime de déposition est remarquable. On peut le rapprocher de l'exposition de principes faite précédemment dans sa lettre de soumission à saint Grégoire VII. (Cf. tom. XXI, chap. v, n° 38.)



le bienheureux apôtre Pierre; or, il a dit: « Craignez Dieu, honorez le roi. » Mais toi qui ne crains pas Dieu, tu outrages en ma personne le roi constitué de Dieu. Quand le bienheureux apôtre Paul prononçait l'anathème même contre un ange du ciel prêchant une autre doctrine que celle des apôtres, comment t'accueillerait-il sur la terre, toi qui renverses l'enseignement apostolique? Frappé par cet anathème, condamné par notre jugement et celui de tous nos évêques, descends, quitte la chaire apostolique profanée par ton usurpation. Qu'un autre monte au siège du bienheureux Pierre, non pour couvrir du manteau de la religion une détestable tyrannie, mais pour enseigner la sainte doctrine du prince des apôtres. Moi Henri roi par la grâce de Dieu, et tous nos évêques réunis, nous te disons: Descends, descends, maudit dans les siècles des siècles!<sup>1</sup> »

6. La lettre synodale de Worms termina cette série de diatribes officielles où la férocité le dispute à la démence. Le césarisme s'étalait dans toute son horreur; le servilisme des évêques allemands acheva de soulever l'indignation du concile. Lorsque la lecture fut achevée, les pères s'adressant à Grégoire VII lui dirent: « C'est à vous, très saint père, qu'il appartient de lancer l'anathème contre un tyran blasphémateur et apostat. Notre devoir est de vous seconder dans cette entreprise, aucun de nous n'y faillira; nous sommes prêts à mourir pour la loi de nos pères. Tirez le glaive spirituel que Dieu a mis entre vos mains; fulminez la sentence; tous les justes de la terre applaudiront à la punition du pécheur<sup>2</sup>. » Le pontife résista à leurs instances; il se contenta de rappeler en termes touchants et avec une paternelle tendresse tous les efforts tentés par lui dans le but de ramener Henri IV à des sentiments et à une conduite plus dignes d'un roi chrétien. « Nous ne saurions, disait-il, oublier la parole de Notre-Seigneur: « Voici que je vous envoie comme des agneaux parmi les loups; soyez donc prudents comme le serpent et simples comme la colombe. »

Instances du concile pour l'excommunication immédiate du roi. Refus de Grégoire VII.

<sup>1</sup> Watterich, *loc. cit.*, col. 378.

<sup>2</sup> Paul. Bernried. *Vit. S. Greg. VII*, *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 71.

Bien que le précurseur de l'antechrist vienne de se lever contre nous au sein même de l'Église, notre devoir est de suivre la doctrine du Sauveur et l'exemple des saints pères en opposant la mansuétude sans fiel de la colombe à la rage des ennemis de Dieu. Non pas qu'il nous faille renoncer à la prudence conseillée par l'évangile, mais par un sage tempérament ménager avec discrétion son emploi, de telle sorte que nous ne cédions à aucun sentiment de haine personnelle et que nous supportions avec patience des attentats commis par imprudence et infatuation<sup>1</sup>. » Le grand pape conservait donc son âme dans une sérénité inaltérable ; ce n'est pas qu'il se fit illusion sur les véritables sentiments de Henri. « La lutte satanique se déclare à ciel ouvert, dit-il encore ; elle rejette tous les déguisements dont elle se couvrait jusqu'alors. Soldats de Jésus-Christ, il nous faudra donc lever nos mains doctes au combat. La foi chrétienne outragée et abandonnée dans le monde entier n'a point, après Dieu, d'autres défenseurs que nous. Or le Christ est notre vie, et mourir pour lui serait un gain. Le temps des persécutions sanglantes était passé, et l'Église vivait dans une paix relative. Si Dieu veut encore arroser du sang des martyrs sa moisson desséchée, c'est pour lui rendre son antique vigueur<sup>2</sup>. » Grégoire VII avait prouvé dans la tour de Cenci que le martyr n'effrayait pas son courage ; il prévoyait sans aucun doute le dénouement terrible du duel engagé au nom de la justice et de la vérité dont il était le représentant contre un tyran aussi fourbe que sanguinaire. Mais il voulait épuiser toutes les industries de la miséricorde avant de frapper l'ennemi de l'Église et de Dieu. On n'a point relevé ce fait qui méritait cependant d'être connu. Le *Codex* du Vatican et Bonizo de Sutri s'accordent à dire que le pape résista à toutes les prières faites par les évêques et refusa de se prononcer contre Henri. Il persista dans cette attitude jusqu'au dernier jour du synode. « Alors seulement, disent-ils, comme l'assemblée était sur le point de se séparer, cédant enfin aux ins-

<sup>1</sup> Paul. Beraried., *loc. cit.*, col. 74.

<sup>2</sup> *Id.*, col. 72.

tances unanimes des cent dix évêques, il vengea l'honneur de la sainte église romaine, la cause des brebis du Christ, en excommuniant et en séparant du royaume de Dieu le prince rebelle et apostat<sup>1</sup>. »

7. Ce ne fut donc pas, comme le prétendent les adversaires de Grégoire VII, une sorte de coup de tête ni un *proprio motu* inspiré par la colère et la vengeance qui dictèrent au grand pontife la sentence définitive. Une discussion préalable, longue et approfondie, eut lieu au sein du concile. Voici en quels termes Berthold de Constance, contemporain et vraisemblablement témoin oculaire, raconte le fait. « Par ordre du seigneur pape on rechercha dans les archives et on donna lecture aux pères des statuts synodaux portés antérieurement contre les contumaces et rebelles à la sainte Église, assez téméraires pour rejeter l'autorité divine du souverain pontife et se soustraire à son obéissance, sans songer que le pasteur suprême a en main la puissance dont parle l'apôtre saint Paul quand il dit des princes de l'Église : *Parati semper ulcisci omnem inobedientiam*. Ils auraient dû méditer attentivement le décret rendu dans un synode romain par le pape saint Sylvestre et ainsi conçu : « Nul ne peut se constituer juge du premier siège, parce que toutes les autres églises attendent de lui le jugement définitif; dès lors le juge de l'universalité des clercs et du peuple chrétien ne saurait être jugé par ceux qui relèvent de lui. » On produisit également le décret du bienheureux pape Grégoire premier du nom et portant ces mots : « Nous déclarons que les rois chrétiens perdront leur dignité et seront exclus de la participation au corps et au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, s'ils osent contrevenir aux décrets du siège apostolique. » Nombre d'autres témoignages du même genre furent cités<sup>2</sup>. Le concile déclara alors par une sentence synodale que d'après le texte des lois divines et humaines le roi Henri devait être non-seulement excommunié mais

Dernière  
session du  
concile.  
Excommuni-  
cation et  
déposition du  
roi Henri IV.

<sup>1</sup> *Cod. Arch. Vatic.*; Boniz. *Ad amic.*, lib. VII, ap. Watterich, tom. I, p. 322.

<sup>2</sup> On peut voir tous les autres témoignages omis par Berthold, reproduits intégralement dans les opuscules de Bernald, son compatriote et son contemporain. (*Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 1172 et seq.)

déposé pour jamais du droit de régner sans espérance de le recouvrer à l'avenir, puisqu'il avait de son propre mouvement préféré la communion des ennemis de l'Église à celle de Jésus-Christ. Trois motifs principaux furent développés par les pères à l'appui de cette décision ; d'abord l'obstination avec laquelle le roi s'était toujours refusé à bannir de sa familiarité les sacrilèges nominativement excommuniés pour fait d'hérésie simoniaque ; en second lieu le mépris public de la loi divine qui lui avait fait accumuler tous les crimes les plus monstrueux, non-seulement sans en faire pénitence mais sans vouloir même promettre de la faire un jour, au mépris des avertissements réitérés du siège apostolique et de ses légats ; enfin le dernier acte de rébellion contre la sainte Église (conciliabule de Worms) par lequel, mettant le comble à ses attentats, il venait avec un endurcissement irrémédiable de poser les bases d'un schisme et de détruire autant qu'il était en son pouvoir l'unité du corps mystique de Jésus-Christ. Tels furent les considérants de la sentence synodale. Le seigneur apostolique se décida alors à frapper d'excommunication le roi et tous ses auteurs grands et petits, les séparant de la communion de la sainte Église jusqu'à ce qu'ils eussent fait complète satisfaction, espérant avec la grâce de Dieu rappeler dans le devoir par cette rigueur nécessaire des esprits restés jusque-là rebelles à toutes les invitations de sa paternelle tendresse<sup>1</sup>. » Se levant donc dans la plénitude de la majesté apostolique et avec une solennité jusque-là inouïe, il prononça la formule d'anathème en ces termes : « Bienheureux Pierre prince des apôtres, prêtez, nous vous en supplions, une oreille favorable à nos prières. Daignez m'entendre, moi votre serviteur, nourri par vous dès mon enfance et jusqu'ici préservé de la main des méchants dont la haine me poursuit parce que je vous suis fidèle. Vous m'êtes témoin, vous et notre Dame mère de Dieu et le bienheureux Paul votre frère, que la sainte église romaine m'a contraint, malgré toutes mes résistances, d'accepter le pontificat suprême. Loin d'ambitionner cet honneur ou de

l'usurper par un sacrilège, j'eusse préféré un éternel exil. C'est donc par votre grâce, je le crois, bienheureux prince des apôtres, et nullement à cause de mes services qu'il vous a plu et qu'il vous plaît encore de confier à ma direction le peuple chrétien dont vous êtes le chef. Par cet effet de votre grâce, la puissance m'a été conférée de Dieu pour lier et délier sur la terre et au ciel. Fort de cette assurance, pour l'honneur et la sûreté de votre Église sainte, au nom du Dieu tout-puissant Père, Fils et Saint-Esprit, en vertu de votre pouvoir et autorité, je retire au roi Henri, fils de l'empereur du même nom, lequel par un excès inouï d'insolence s'est insurgé contre votre Église, le gouvernement de tout le royaume d'Allemagne et d'Italie; je délie tous les chrétiens du serment qu'ils lui ont prêté; je défends que personne lui rende obéissance comme à un roi. Il est de toute justice que celui qui travaille à déshonorer votre Église perde lui-même l'honneur dont il semblait revêtu. Il a dédaigné comme chrétien le devoir de l'obéissance; il a refusé de revenir au Seigneur; il a persévéré dans ses rapports avec les excommuniés, multiplié ses forfaits sans nombre, rejeté les avis que je lui adressais pour son salut et s'est séparé lui-même de votre sainte Église en essayant d'y introduire le schisme. C'est donc en votre nom que je prononce contre lui l'anathème et le livre à votre puissance, afin que les nations sachent et éprouvent la force de ces paroles: « Tu es Pierre et sur cette pierre le Fils « du Dieu vivant a édifié son Église, et les portes de l'enfer ne pré-  
« vaudront point contre elle ». » (28 février 1076.)

8. L'impératrice Agnès, la malheureuse mère de Henri IV, était présente. « Un glaive de douleur perça son âme, » dit la chronique de Berthold. Quelques jours après, elle écrivait à saint Altmann de Passaw la lettre suivante: « Votre paternité s'informe de mes nouvelles. Dieu m'a conservé la santé du corps, mais les angoisses de mon âme sont indicibles, quand je vois les périls que mon fils, livré aux conseils les plus détestables, fait courir à l'Église. Vous me demandez une relation fidèle de ce qui s'est passé au concile

L'impératrice Agnès, mère du roi, assiste au concile. Sa lettre à saint Altmann de Passaw.

\* Watterich, *loc. cit.*, p. 516.

de Rome, la voici : Les ambassadeurs du roi mon fils se présentèrent au concile et devant toute l'assemblée sommèrent de la part de leur maître le seigneur apostolique de quitter le siège que suivant eux il aurait usurpé contrairement aux lois canoniques. Les Romains s'emparèrent sur-le-champ de la personne des ambassadeurs. L'archevêque de Mayence et les évêques de Germanie avaient par la même voie transmis des lettres par lesquelles ils déclaraient renoncer à l'obédience du seigneur apostolique; l'épiscopat de Lombardie avait fait de même. En conséquence le seigneur pape a excommunié et déposé les évêques qui ont volontairement souscrit ces divers actes; quant à ceux dont on a arraché la signature par violence ou par contrainte, il leur a accordé un délai jusqu'à la prochaine fête de saint Pierre pour se rétracter. Le roi mon fils, pour avoir obstinément conservé ses rapports avec les excommuniés sans jamais faire pénitence de ses crimes, a été privé de la dignité royale, frappé du glaive de l'anathème et le seigneur pape a délié de leur serment tous ceux qui lui ont juré fidélité. Adieu.<sup>1</sup> » Hugues de Flavigny reproduit également cette lettre de l'impératrice Agnès. « Voilà donc, s'écrie-t-il, le témoignage qu'une mère rend elle-même contre la tyrannie, la révolte et les crimes de son fils ! Que répondront à un pareil témoin les adversaires de la sainte église romaine ? Leur roi, ce roi qu'ils veulent exalter jusqu'au-dessus des cieux, ce roi qu'ils ont fait lever contre le Seigneur et son Christ, ce roi n'est au témoignage même de sa mère qu'un tyran couvert de crimes.<sup>2</sup> » Sans entrer dans le développement que le chroniqueur donne à cette pensée il suffira, pour répondre aux préoccupations des rationalistes modernes qui dénoncent à l'envi « l'orgueil théocratique, les indignes artifices, l'esprit de domination, l'enthousiasme trompeur, les ruses saintes<sup>3</sup> » de Grégoire VII, de

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 381.

<sup>2</sup> Hug. Flaviniac. *Chroniq. Patr. Lat.*, tom. CLIV, col. 309. Le récit de l'impératrice Agnès confirme la donnée déjà fournie par le *Codex* du Vatican et Bonizo de Sutri. Il prouve que l'excommunication et la déposition de Henri IV ne furent prononcées qu'à la fin du concile.

<sup>3</sup> M. Villemain. *Hist. de Grég. VII*, tom. II, p. 53.

rappeler que la déposition de Henri IV fut prononcée par un concile de cent dix évêques, devant les principaux seigneurs d'Italie, en présence de l'impératrice mère. Le pape n'avait, on l'a vu, nullement pris l'initiative ; il sanctionna le jugement porté et le revêtit de son autorité apostolique. Les cent dix évêques du concile romain, les princes et seigneurs qui y assistaient, l'impératrice elle-même reconnaissaient donc au pape le droit de déposer les rois. Ce n'est donc point Grégoire VII qui inventa ce droit qui faisait, nous l'avons dit plus haut, la base de la constitution chrétienne de l'Europe. Nous verrons bientôt Henri IV lui-même s'y soumettre dans des circonstances à jamais mémorables.

9. La sentence contre les évêques signataires de l'acte de Worms fut mitigée, comme l'impératrice le mandait à saint Altmann, en faveur de ceux qui avaient cédé à la violence ou à la contrainte. « En effet, dit Bonizo de Sutri, dès le second jour du concile, le pape avait reçu de plusieurs évêques d'au-delà des monts, *ultramontanis*, des lettres où ils lui confessaient leur faute, imploraient humblement pardon et promettaient de lui garder pour toujours une obéissance filiale.<sup>1</sup> » De ce nombre furent Udo de Trèves, Thierry de Verdun et Hérimann de Metz auxquels Grégoire VII répondit plus tard par un rescrit plein des témoignages les plus touchants d'affection et d'estime.<sup>2</sup> Sigefrid de Mayence qui avait rédigé le pamphlet schismatique n'en était point encore au repentir. L'amour propre d'auteur se joignait chez lui à un esprit de cupidité et d'ambition qui fit son malheur et celui de sa patrie. L'excommunication solennelle fut prononcée contre lui en ces termes : « Par le jugement du Saint-Esprit et l'autorité des bienheureux apôtres Pierre et Paul, nous suspendons de toutes fonctions épiscopales et séparons de la communion au corps et au sang du Seigneur, sauf le cas de danger de mort et à la condition de repentir et de pénitence à ce moment suprême, l'archevêque de Mayence Sigefrid pour avoir voulu détacher de l'église romaine, leur mère spirituelle, les

Excommunication de Sigefrid de Mayence et des évêques schismatiques d'Allemagne et de Lombardie.

<sup>1</sup> *Ad amic.*, lib. VII, *loc. cit.*

<sup>2</sup> Watterich, tom. I, p. 380

évêques et abbés du royaume teutonique. Nous suspendons également de toute fonction épiscopale ceux des évêques qui ont spontanément adhéré au schisme, en ont signé la formule, et manifestent encore la résolution d'y persévérer. Quant à ceux dont le consentement a été extorqué par la menace ou la violence, nous leur accordons un délai jusqu'à la prochaine fête de saint Pierre (29 juin 1076). S'ils n'ont avant ce terme, soit en personne, soit par délégués, offert satisfaction en notre présence, ils seront dès lors suspendus de tout office épiscopal. — Quant aux évêques de Lombardie qui, au mépris des saints canons et des décrets apostoliques, se sont unis par un serment sacrilège à la conjuration tramée contre le bienheureux Pierre prince des apôtres, par l'autorité du bienheureux Pierre lui-même, nous les suspendons de tout office épiscopal et les retranchons de la communion de la sainte Église.<sup>1</sup> » Ainsi l'anathème définitif tombait en Allemagne sur le primat Sigefrid de Mayence et ses fauteurs obstinés Guillaume d'Utrecht, Werner de Strasbourg, Eppo de Zeitz, Othon de Ratisbonne, Ruotbert de Bamberg, Othon de Constance, Hozemann de Spire et Burchard de Bâle. Ces deux derniers avaient apporté en Italie la lettre schismatique de Worms pour la faire souscrire par les évêques lombards. Ils furent, d'après Lambert d'Hersfeld, l'objet d'un décret spécial d'excommunication dans lequel furent compris nominativement le comte Ebérard de Nellenbourg, leur chef d'ambassade, et le fameux Ulrich de Cosheim, favori de Henri IV, dont il soutenait de l'épée et du conseil les entreprises tyranniques. En Lombardie, sauf les patriarches de Grade et de Venise, saint Anselme de Lucques et peut-être deux ou trois titulaires dont l'histoire n'a pas conservé le nom, tous les autres évêques étaient atteints par la sentence synodale.

10. En France le mouvement schismatique s'était prononcé surtout dans les provinces méridionales où le légat apostolique Hugues de Die lui avait opposé la plus énergique résistance. Un fragment des actes du concile romain s'exprime ainsi à ce sujet : « Nous excom-

Excommuni-  
cation des  
schisma-  
tiques de  
France.

<sup>1</sup> Grég. VII. *Epist.* XII, lib. III, *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 443.



munions Bérenger évêque d'Agde, pour avoir entretenu des relations avec l'archevêque excommunié de Narbonne et l'avoir suppléé dans ses fonctions épiscopales. Nous renouvelons l'excommunication contre Hérimann archevêque de Vienne, déjà déposé juridiquement pour crimes de simonie, de parjures, de sacrilèges, d'apostasie, et qui n'a cessé jusqu'à ce jour de dévaster la malheureuse église de Vienne; nous interdisons tout office divin dans les églises de Romans et de Saint-Irénée de Lyon tant qu'il continuera à les occuper. Nous excommunions jusqu'à ce qu'ils aient donné satisfaction légitime Desiderius et les clercs de l'église de Romans, pour avoir chassé de ce monastère les réguliers qui y étaient constitués sous notre protection et pour avoir communiqué avec les excommuniés. Le comte de Saint-Gilles pour mariage incestueux et l'abbé de ce monastère qui lui a prêté appui; le comte de Forez et Humbert de Beaujeu pour leurs dévastations contre la métropole lyonnaise; l'évêque du Puy (Étienne III de Polignac) pour simonie et homicide sont excommuniés. Ponce (Pons I) de Grenoble est soumis jusqu'à résipiscence à la même peine. Enfin nous confirmons tout ce qui a été statué par le légat apostolique Hugues de Die relativement aux affaires générales de sa légation et aux décrets particuliers concernant les dîmes, prémices et droits ecclésiastiques de l'évêché de Die<sup>1</sup> » Cet ensemble de mesures prises dans le concile romain de 1076 nous retrace fort exactement la situation politique et religieuse du monde à cette époque décisive. Le Césarisme, les convoitises simoniaques, la clérogamie, dans un même effort, avaient armé contre le saint siège des milliers de bras; Grégoire VII et les cent dix évêques fidèles répondent à cette révolte terrible par le glaive spirituel de l'anathème et de l'excommunication. Les simoniaques, les clérogames, les Césariniens du XI<sup>e</sup> siècle n'étaient pas plus disposés que leurs homonymes du XIX<sup>e</sup> à tenir compte des armes spirituelles du représentant de Jésus-Christ. « Les fauteurs du tyran Henri IV, dit Hugues de Flavigny, composèrent des chansons ironiques sur la déposition et l'excommunica-

<sup>1</sup> Watterich, tom. I, p. 380.

tion de ce prince, ils livrèrent le nom du seigneur pape à la dérision populaire. Ils éclataient de rire, quand on leur disait que leur roi était excommunié. Excommunier un roi, disaient-ils, cela est de toute impossibilité ; depuis l'origine des siècles on n'en a pas vu d'exemple <sup>1</sup>. » De son côté le roi de Germanie tenait plus rigoureusement fermés que jamais tous les défilés des Alpes. Il eût voulu à tout prix intercepter au passage le retentissement des foudres apostoliques lancées sur sa tête. Mais la grande voix de Grégoire VII dominant tous les obstacles, portée sur l'aile des vents, répétée par les échos des montagnes qui devaient lui servir de barrière, retentit bientôt d'un bout de l'Europe à l'autre.

Promulga-  
tion des  
décrets du  
concile.  
Encyclique à  
toute la chré-  
tienté.

11. Aussitôt après la clôture du concile, une encyclique adressée à la catholicité entière portait promulgation des décrets synodaux. En voici la teneur : « Grégoire évêque serviteur des serviteurs de Dieu, à tous ceux qui veulent conserver leur rang parmi les brebis confiées par le Christ au bienheureux Pierre, salut et bénédiction apostolique. Vous avez entendu, bien-aimés frères, le récit des nouveaux attentats, des forfaits inouïs, perpétrés par les schismatiques ; vous avez entendu leurs blasphèmes contre la majesté de Dieu, contre le nom du bienheureux Pierre ; vous avez entendu leurs cris de triomphe, lorsque assouvissant une rage impie ils eurent infligé au saint siège des outrages tels que vos pères n'en ont jamais vu, tels que l'histoire n'en a jamais enregistré ni sous les païens ni sous les barbares. Dût-on même, dans toute la série des siècles depuis la fondation de l'Église par notre divin Sauveur, trouver quelque précédent aussi tragique, ce serait un motif de plus pour les fidèles de déplorer le renouvellement de ces persécutions sanglantes contre l'autorité de Dieu lui-même et de la chaire apostolique. Puisque nous croyons d'une foi divine que les clefs du royaume des cieux ont été données par Notre-Seigneur Jésus-Christ au bienheureux Pierre, puisque tous vous aspirez au bonheur de voir s'ouvrir pour vous, par les mains du prince des apôtres, l'entrée à l'éternelle vie, vous pouvez com-

prendre l'énormité de l'injure qui vient de lui être faite et mesurer à la grandeur du crime celle de votre affliction. Si dans ce monde, parmi les tribulations et les dangers qui servent d'épreuve à votre foi, vous refusiez de partager les souffrances de l'apôtre, vous seriez indignes d'entrer en participation de sa gloire et de sa couronne avec les fils du royaume céleste dans les joies et les consolations futures. Nous prions donc votre charité d'implorer avec instance la miséricorde divine afin qu'elle convertisse à la pénitence le cœur des impies, ou du moins qu'en réprimant leurs sacrilèges efforts elle apprenne au monde combien sont insensés ceux qui prétendent renverser la pierre fondée par Jésus-Christ et détruire les divines prérogatives de l'Église. La *chartula* ci-jointe vous fera connaître les motifs pour lesquels le bienheureux Pierre a frappé d'anathème le roi de Germanie et la teneur de la sentence apostolique<sup>1</sup>. » La *chartula* dont il est question renfermait le texte du décret fulminé contre Henri IV dans les termes que nous avons reproduits précédemment.

12. Une seconde encyclique adressée le 25 juillet suivant à tous les sujets de Henri IV était ainsi conçue : « Grégoire évêque serviteur des serviteurs de Dieu, à tous ses frères en Jésus-Christ les évêques, abbés, prêtres, ducs, princes, chevaliers, et à tous ceux qui dans l'étendue de l'empire romain aiment réellement la foi chrétienne et l'honneur du bienheureux Pierre, salut et bénédiction apostolique. — Grâces soient rendues au Seigneur tout-puissant qui ne cesse, au delà même de nos espérances, de protéger, gouverner et défendre son Église sainte. Vous le savez, bien-aimés frères, nous traversons une époque de périls et d'orages; l'antechrist avait commencé son œuvre, il avait recruté ses ministres par milliers, on trouvait à peine quelques rares privilégiés qui osaient préférer la gloire de Dieu et son service à la faveur des rois de la terre et aux richesses du siècle. Mais le Seigneur n'a point abandonné son peuple : chaque jour sa grâce convertit les pécheurs et les fait

Encyclique  
à tous les su-  
jets de  
Henri IV.

<sup>1</sup> Paul. Bernried. *Vit. S. Greg. VII*, cap. VII, *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 75.

passer de gauche à droite ; il a jeté sur vous un regard favorable ; il s'est levé contre ses ennemis pour le salut des nations. Plus que jamais vous avez donc le devoir de lui rester fidèles, de mériter les éloges de l'apôtre qui vous appelle « le peuple d'élection, le « sacerdoce royal, » et vous rappelle ce précepte sacré : « Il vaut « mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. » Votre fraternité n'ignore pas les attentats inouïs, les crimes de tout genre commis depuis si longtemps contre la sainte Église par un roi qui se disait le vôtre et celui de la chrétienté tout entière. Hélas ! plût à Dieu qu'il fût resté chrétien, car il serait encore votre roi. Mais le monde entier a su dans quel abîme de désordres, de calamités et de ruines il s'est à l'instigation de l'antique ennemi du genre humain précipité lui-même. A l'époque où nous remplissions encore les fonctions d'archidiacre de la sainte église romaine, pénétré pour lui d'une charité toute fraternelle et inspiré par nos sentiments d'affection pour la mémoire de l'empereur son père et pour la personne de l'auguste impératrice sa mère, nous lui avons prodigué les avis d'une sage tendresse, le conjurant de venir à résipiscence. Depuis que, malgré notre indignité, nous avons été promu au pontificat suprême, nous n'avons cessé, et par lettres et par l'intermédiaire des plus vénérables personnages, de lui transmettre les mêmes conseils. Vous savez et il n'est pas un coin si reculé du monde où l'on ignore comment il a répondu à tant de sollicitude, rendant le mal pour le bien, levant le talon contre le bienheureux Pierre, et s'efforçant d'écraser la sainte Église sa mère. Mais il est de notre devoir, tout en aimant les hommes, de haïr leurs vices ; il nous faut résister aux pervers afin de les amener au repentir ; nous abhorrons l'impie et nous cherchons tous les moyens de convertir les impies. Nous vous conjurons donc, au nom du très-bienheureux Pierre prince des apôtres, de réunir tous vos efforts pour arracher ce malheureux à l'influence de Satan et l'amener à une sincère pénitence ; en telle sorte que, avec la grâce de Dieu, nous puissions le recevoir un jour à la communion de l'Église dont il a si cruellement déchiré le sein maternel, et qu'il n'y ait plus à craindre de le voir retomber dans son ancienne tyrannie. S'il refuse de vous en-

tendre, s'il préfère définitivement l'étendard du démon à celui du Christ, s'il rejette vos conseils pour s'abandonner à la direction des simoniaques et des excommuniés, nous saurons avec le secours de Dieu prendre des mesures efficaces pour sauver l'Église outragée. En attendant, vous nos frères et coévêques, recevez avec miséricorde les égarés qui ont eu le malheur de se laisser entraîner au schisme et qui manifestent aujourd'hui leur repentir. Dieu nous est témoin que nous ne cédon's ni à un sentiment d'ambition ou de vaine gloire ni à aucun entraînement personnel en poursuivant les mauvais princes et les clercs indignes, nous y sommes contraint uniquement par le devoir de notre charge et par la responsabilité du pouvoir apostolique confié à nos mains. Mieux vaut pour nous subir la mort sous le glaive des tyrans que de laisser, par un silence coupable, consommer sous nos yeux la destruction de la loi chrétienne<sup>1</sup>. »

### § III. Effets de l'excommunication.

13. En dépit de toutes les barrières, cette parole apostolique pénétra jusqu'en Allemagne où elle eut un immense retentissement. « Tout l'univers trembla, dit Bonizo de Sutri, lorsque les peuples apprirent que le roi venait d'être mis au ban de la chrétienté. La fureur des schismatiques s'exalta jusqu'à la démence. Ceux d'Italie se réunirent vers les fêtes de Pâques à Pavie sous la présidence de Wibert de Ravenne. Là tous les évêques et abbés lombards, renouvelant les attentats de Dioscore et de Photius, excommunièrent le seigneur pape. Si leur audace n'était pas sans précédents, ce fut pourtant la première fois que l'ennemi du genre humain arma un si grand nombre d'évêques contre l'église romaine<sup>2</sup>. » Cependant le comte Ébérard de Nellenbourg, revenu de son ambassade, trouva le roi

La fête de Pâques à Utrecht. Mort foudroyante de Guillaume, évêque excommunié d'Utrecht.

<sup>1</sup> Greg. VII. *Epist.* I, lib. IV, *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 431.

<sup>2</sup> Bonizo Sut. *Ad amic.*, lib. VIII, *Patr. Lat.*, tom. CL, col. 845.

à Utrecht, où Henri s'était rendu pour célébrer la solennité pascale. Il lui apporta le premier la sentence d'excommunication. L'évêque d'Utrecht Guillaume, cet insolent ministre dont nous avons vu l'attitude sacrilège au conciliabule de Worms, rassura Henri IV contre ses premiers mouvements de terreur et lui conseilla d'afficher la plus profonde indifférence pour le décret apostolique. Il était loin cependant de partager la confiance qu'il voulait inspirer à son maître et craignait qu'à la première nouvelle de l'excommunication le peuple en masse ne s'éloignât du roi comme d'un pestiféré. Il se détermina à brusquer la situation par un coup d'éclat. Le jour de Pâques (27 mars 1076), du haut de l'ambon, en présence de la foule assemblée, il donna lecture de la lettre synodale de Worms, déclara que le prétendu pontife siégeant à Rome sous le nom de Grégoire était un « parjure, un adultère, un pseudo-apôtre, » depuis longtemps retranché de la communion et déposé par tous les évêques. Il paraît, ajouta-t-il, que cet apostat vient de lancer contre le roi notre seigneur une excommunication dérisoire. « Mais au moment où il parlait ainsi, dit Bruno de Magdebourg, il fut soudain frappé d'un mal inconnu. Transporté dans sa demeure, en proie à d'horribles convulsions, il vécut quelques jours encore. Au dernier moment, voyant à son chevet un des serviteurs du roi : « Allez dire à votre maître, s'écria-t-il, que lui et moi et tous ses fauteurs, nous sommes pour jamais damnés ! » Les clercs de son entourage le suppliaient de ne point parler ainsi : « Je ne puis dire autre chose que ce que je vois, reprit le moribond. Voilà les démons qui entourent mon lit, prêts à emporter mon âme. Entendez-moi tous et dites-le aux fidèles. Quand j'aurai cessé de vivre, qu'on ne se fatigue point à prier pour moi ! » Et dans ce désespoir, il expira (28 avril 1076). On n'osa point lui donner la sépulture ecclésiastique ; un messenger partit aussitôt pour Rome, afin de prendre à ce sujet les ordres du pape. La lettre dont il était porteur fut rédigée par l'évêque de Liège Henri, l'un des signataires de l'acte de Worms. Nous n'en avons plus le texte, mais la réponse de Grégoire VII a

<sup>1</sup> Bruno Magdeburg. *Bell. Saronic. Patr. Lat.*, tom. CXLVII. col. 345.

été conservée. C'est un modèle de charité, de modération et de fermeté apostolique. « Vous nous demandez, dit-il, la conduite à tenir vis-à-vis des dépouilles mortelles de Guillaume d'Utrecht ; votre prudence n'ignore pas que sur ce point particulier comme pour tous les autres, elle aurait pu trouver la solution clairement exprimée dans les règles tracées par les saints pères. Ces règles, nous les maintenons, nous les observons scrupuleusement ; elles sont la base de toutes les décisions que nous avons prises jusqu'ici et que nous prenons encore. Nous n'innovons en rien, nous ne cherchons nullement à faire prévaloir nos idées personnelles, toute notre attention se borne à suivre et à faire exécuter les lois canoniques posées par les pères avec l'assistance de l'Esprit-Saint. C'est donc à vous d'étudier attentivement ce que ces lois prescrivent à l'égard de ceux qui déchirant l'unité du corps de Jésus-Christ, c'est-à-dire l'Église, renouvelant toutes les ruses de l'hérésie et du schisme, se sont révoltés contre l'autorité paternelle du bienheureux Pierre et ligués avec ceux qu'il a retranchés de sa communion. Après un pareil examen, votre fraternité comprendra que pour la question spéciale qu'elle nous adresse, de même que pour toutes celles qui s'agitent en ce moment, notre réponse ne peut être douteuse. Si Guillaume d'Utrecht après avoir souscrit spontanément les actes schismatiques et sciemment communiqué avec le roi frappé d'excommunication est mort sans avoir fait pénitence, nous devons lui appliquer la règle canonique qui défend tout rapport avec les excommuniés morts ou vivants. Mais si en souscrivant il n'a cédé qu'à la contrainte ou à la force, si après l'excommunication portée contre le roi il a cessé tout rapport avec ce prince, si du moins à la dernière heure il s'est repenti, nous l'absolvons en vertu de notre autorité apostolique et non-seulement nous permettons mais nous désirons ardemment qu'on offre pour lui au Seigneur le sacrifice eucharistique avec les prières et aumônes accoutumées<sup>1</sup>. » Le vœu du saint pape ne put se réaliser. Guillaume d'Utrecht était mort sans avoir donné satisfaction aucune

<sup>1</sup> Greg. VII. *Epist.* vi, lib. IV, col. 460.

ni reçu la communion <sup>1</sup>. Il fut enterré sans les cérémonies ecclésiastiques. « Quelques jours après, ajoute le chroniqueur, il apparut au vénérable abbé de Cluny qui l'avait connu autrefois. « J'ai cessé de vivre sur la terre, lui dit-il, je suis doublement mort, car j'ai l'enfer pour sépulture <sup>2</sup>. »

14. L'impression produite par ce sinistre événement fut d'autant plus vive que d'autres morts tragiques frappèrent à la même époque comme des coups de foudre plusieurs des principaux partisans du roi excommunié. Le duc de Lorraine Godefroi le Bossu, l'époux nominal de la comtesse Mathilde, avait pris une part active au conciliabule de Worms. « Non-seulement il en avait approuvé les schismatiques délibérations, dit Berthold, mais il s'était audacieusement offert pour escorter à Rome l'antipape qu'on se proposait de créer <sup>3</sup>. » Autant la pieuse comtesse Mathilde déployait de zèle et de dévouement pour le saint siège et pour la personne sacrée de Grégoire VII, autant Godefroi mettait d'ardeur à servir les vengeances de Henri IV. « Malgré la petitesse et la difformité de sa taille, disent les chroniqueurs, sa bravoure, ses talents civils et militaires non moins que la vaste étendue de ses états et le nombre des chevaliers rangés sous ses drapeaux lui avaient acquis la prééminence sur tous les princes du royaume. Il était le plus redoutable ennemi des Saxons. Après la diète de Worms, il s'était rendu dans sa ville d'Anvers sur les confins de la Lorraine et de la Flandre. Or une nuit, pendant que tous ses officiers dormaient, il eut à sortir de sa demeure pour une nécessité pressante. L'attitude qu'il fut obligé de prendre et l'obscurité profonde le livraient sans défense à un ennemi inconnu qui lui enfonça un poignard au bas-ventre et disparut, laissant le fer dans la plaie (26 février 1076). Le duc expira, sans avoir pu se confesser ni recevoir la communion. Son corps transporté à Verdun fut déposé dans le tombeau

<sup>1</sup> *Sine communione, sine ulla satisfactione expiravit.* (Lambert. Hersfeld. *Patr. Lat.*, tom CXLVI, col. 1215.

<sup>2</sup> Bruno Magdeburg., *loc. cit.*, col. 515.

<sup>3</sup> Berthold. *Annal. Patr. Lat.*, tom. CXLVII, col. 371

Mort tragique de Godefroi le Bossu, duc de Lorraine, époux de la comtesse Mathilde.



de son père, Godefroi le Grand. On attribua cette mort, dit Lambert d'Hersfeld, à une vengeance particulière du comte Robert de Flandre<sup>1</sup>. Comme pour Guillaume d'Utrecht, des scrupules s'élevèrent au sujet de la sépulture chrétienne et des prières publiques pour le défunt. L'évêque de Metz Hérimann consulta le pape. Mais la situation n'était pas la même. Guillaume d'Urecht était mort sans repentir après la promulgation des décrets d'anathème, tandis que la mort de Godefroi survenue le 26 février avait précédé de deux jours la fameuse séance du concile romain où fut prononcée l'excommunication du roi et de ses fauteurs. Grégoire VII répondit en ces termes à l'évêque de Metz : « Quant au duc Godefroi, c'est sans aucune hésitation que nous lui accordons les suffrages de l'Église, et moi-même, pécheur indigne, je ne cesse de faire mémoire de lui près du Seigneur. Nous avons oublié ses injures et l'inimitié qu'il nous portait en dernier lieu, pour nous souvenir uniquement de son ancienne affection, unissant nos prières et nos vœux aux larmes de la comtesse Mathilde pour le salut éternel de son âme<sup>2</sup>. » Le duché de Godefroi le Bossu aurait dû revenir tout entier à son neveu, le jeune et vaillant Godefroi de Bouillon, le futur roi de Jérusalem, le type du chevalier chrétien, le héros de la première croisade; mais la cupidité du roi de Germanie ne respectait pas plus les droits féodaux des seigneurs laïques que les lois sacrées des églises. Il confisqua à son profit la province de Lorraine, dont il donna dérisoirement l'investiture à son fils Conrad, âgé à peine de deux ans, ne laissant à Godefroi de Bouillon que la marche d'Anvers, « encore, dit Berthold de Constance, la lui fit-il payer quarante livres pesant d'or<sup>3</sup>. »

15. D'autres victimes devaient tomber autour du roi impie, sans éveiller dans son âme le sentiment du repentir. Mais leur mort n'arriva que plus tard. Les chroniqueurs ont recueilli

Mort tragique des évêques excommuniés

<sup>1</sup> Bruno Magdeburg., col. 546; Lambert. Hersfeld. *Annal. Patr. Lat.* tom. CXLVII, col. 1212.

<sup>2</sup> Greg. VII. *Epist.* iv, lib. IV, col. 456.

<sup>3</sup> Berthold. Constant. *Annal. Patr. Lat.*, tom. CXLVII, col. 369.

dans un même chapitre ces exemples tragiques sans les rapporter à leur date respective. C'est ainsi que l'annaliste saxon raconte en ces termes la catastrophe qui mit fin cinq ans après aux intrigues et à la vie d'un autre signataire des actes de Worms, Eppo de Zeitz, dont le dévouement au roi alla presque jusqu'à l'apostasie. « Il parcourait dans son diocèse les lieux autrefois habités par l'apôtre-missionnaire saint Kilien. En traversant à cheval un petit ruisseau qui n'eût pas même arrêté un piéton, il tomba la tête la première et se noya. Sans doute, saint Kilien dont il avait usurpé l'héritage voulut ainsi punir ses crimes; toujours est-il que cet Eppo, l'irréconciliable ennemi de la Saxe, mourut sans s'être réconcilié avec Dieu<sup>1</sup>. » Imad évêque de Paderborn également signataire des actes de Worms mourut subitement à la même époque. Le roi malgré l'excommunication dont il était frappé trouvait encore des clercs avides disposés à lui acheter les bénéfices vacants. Ce fut ainsi que Conrad camérier de l'archevêque de Mayence reçut l'investiture de l'évêché d'Utrecht et Boppo cousin du misérable Guillaume le titre épiscopal de Paderborn<sup>2</sup>. Mais les morts tragiques se multiplièrent tellement que la terreur gagna les simoniaques les plus endurcis. « Un des favoris du roi, nommé Godebald, voulant un jour se servir d'un cheval nouvellement ferré, lui prit l'un des pieds de derrière pour examiner si l'opération avait été bien faite. L'animal récalcitrant fracassa le crâne de son maître. Burchard préfet de Misnie (Meissen), auquel Henri venait de donner par surcroît l'évêché de cette ville, se vit un jour assailli par une multitude furieuse dont sa tyrannie avait soulevé la colère. Il montait un cheval de guerre dont il avait vingt fois éprouvé la vigueur. Mais il eut beau lui labourer les flancs à coups d'éperon, le cheval resta immobile jusqu'à ce que Burchard fut tombé mort sous les coups de la populace. Un autre jour, le roi Henri chevauchait dans la campagne, s'entretenant avec un de ses favoris, nommé Luitpold. Celui-ci portait sur le

<sup>1</sup> Bruno Magdeburg., *loc. cit.*, col. 546.

<sup>2</sup> Berthold, Constant., *loc. cit.*, col. 370.

poing gauche un faucon de chasse. Tout à coup l'oiseau battit des ailes comme s'il eût aperçu une proie. Luitpold se pencha pour le déchaîner, mais il tomba lourdement de cheval; dans sa chute, l'épée qu'il portait au côté se détacha du fourreau et la pointe traversa de part en part la poitrine du malheureux qui resta mort sur la place<sup>1</sup>. »

### § II . Ardentes controverses sur les décrets du concile romain.

16. Tous ces coups redoublés de la justice divine épouvantaient l'Allemagne. La nouvelle de l'excommunication du roi, tenue d'abord secrète par ses auteurs, fut bientôt solennellement portée à la connaissance du public par les évêques fidèles. Saint Altmann de Passaw et quelques-uns de ses collègues réunis en synode, donnèrent lecture de la bulle pontificale devant tout le peuple assemblé. « En ce moment, disent les *Annales de Trèves*, Égilbert, prévôt de la cathédrale de Passaw et chargé en même temps des fonctions d'écolâtre, se leva audacieusement pour protester contre le décret du pape. « Le roi, dit-il, ne saurait être retranché de la communion pour les faits qu'on lui reproche. Il a le droit de disposer à son gré des régales de l'Église; il peut les donner gratuitement ou les vendre s'il lui plaît, puisqu'elles sont à lui. » Vainement saint Altmann et les autres évêques firent observer que les églises relevaient non de la juridiction des rois, mais de celle du bienheureux Pierre et du siège apostolique, Égilbert s'obstina dans sa résistance et le synode prononça contre lui la sentence d'excommunication majeure, avec ordre s'il voulait en être absous, de se rendre à Rome pour implorer la miséricorde du souverain pontife. » Égilbert s'en garda bien. Il se rendit à la cour du roi excommunié dont il venait de plaider si énergiquement la cause. Sigefrid de Mayence et le nouveau titulaire de Cologne Hidulphe lui firent le

Promulga-  
tion des dé-  
crets du  
concile  
romain par  
saint  
Altmann  
de Passaw.  
Protestation  
de l'écolâtre  
Égilbert. Les  
Henriciens  
et les  
*Ecclesiasti.*

meilleur accueil, en attendant qu'on pût récompenser par l'investiture d'un évêché quelconque ses nobles services. « Une lutte acharnée s'engagea alors, de la part des henriciens ou césariens, contre les catholiques fidèles, reprend l'annaliste. Il suffisait qu'un prêtre se montrât fidèle aux devoirs du sacerdoce et portât, selon la coutume, la barbe longue, pour se voir traiter de clérical, *ecclesianos*, injurié, poursuivi et bafoué par les partisans du roi. De leur côté, les catholiques ne recevaient dans leurs assemblées que ceux qui avaient au préalable souscrit la déclaration suivante : J'anathématise l'hérésie du soi-disant roi Henri, de tous ses fauteurs et de tous ses complices<sup>1</sup>. »

Droit des papes à excommunier et déposer les rois. Objections des juristes henriciens. Réponse de Hugues de Flavigny.

17. L'hérésie henricienne, dont parle le chroniqueur, cherchait en effet à se donner une formule dogmatique dont nous retrouvons les éléments épars dans plusieurs écrits contemporains. L'auteur anonyme de la *Vita Henrici IV*, plus connue sous le nom « d'Apologie de Henri IV, » partant du principe païen de l'absolutisme et de l'inviolabilité de César « dont le bon plaisir seul fait loi<sup>2</sup>, » soutenait que l'acte du pontife, nul de soi, ne pouvait produire d'effet tant que les grands du royaume demeureraient fidèles au prince comme ils en avaient le devoir<sup>3</sup>. Cette théorie, qui eût entraîné comme conséquence la séparation de l'Église et de l'État et la complète indépendance de l'un et de l'autre, ne pouvait guère s'allier avec les mœurs d'un temps où les rois prenaient officiellement le titre de défenseurs de l'Église et où celui de Germanie en particulier revendiquait comme un droit de sa couronne la nomination des évêques et même celle des papes. Quelques juristes, épris de la doctrine des Pandectes et des Institutes, récemment découvertes en Italie, purent seuls prendre au sérieux une idée si complètement opposée à la constitution de la république chrétienne

<sup>1</sup> *Gest. Treveror., Patr. Lat.*, tom. CLIV, col. 1194-1195.

<sup>2</sup> *Quidquid principi placuit, legis habet vigorem.*

<sup>3</sup> Cf. Christianus Urstisius, *Germaniæ illustratæ historiarum libri duo, Vita Henrici IV.* Francofurt, 1670, in-folio.

alors en vigueur. Les autres légistes se bornèrent à soutenir en thèse générale que le pape n'avait pas le droit d'excommunier les souverains ni de délier les sujets du serment de fidélité. Hugues de Flavigny consacre plusieurs pages à réfuter leurs arguments. « La royauté, disaient les henriciens, est de sa nature inaliénable; en droit, elle ne relève que de Dieu seul; en fait, jamais ni les papes ni les évêques n'ont avant Grégoire VII déposé aucun monarque. » Provoqués sur ce terrain, les catholiques du XI<sup>e</sup> siècle avaient des réponses victorieuses. « Parlez-vous, demandait Hugues de Flavigny, des royautés païennes dont saint Augustin a écrit : *Remota justitia quid sunt regna nisi magna latrocinia? quia et latrocinia quid sunt nisi prava regna?* Sans la justice que sont les royautés, sinon de grands brigandages? qu'est-ce en effet que le brigandage sinon une royauté tyrannique? » Dans ce cas même, tous reconnaissent que la société a le droit de se soustraire à une pareille tyrannie, de même qu'un particulier a le droit de se défendre contre des brigands. Mais il s'agit ici d'un royaume chrétien, d'un prince qui a reçu l'onction royale des mains de l'Église, qui a prêté serment de fidélité à ses lois. Comment donc l'Église n'aurait-elle pas le droit de réprimer canoniquement ses excès? Quand le roi des rois a dit au bienheureux Pierre : « Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, » a-t-il fait une exception pour les rois? Suivaient alors tous les exemples des rois chrétiens soumis aux censures de l'Église, depuis l'empereur Philippe l'Arabe excommunié en 249 par saint Babylas évêque d'Antioche. La liste en était longue. Saint Ambroise avait excommunié Théodose le Grand; saint Léon avait excommunié Théodose le Jeune à la suite du brigandage d'Éphèse; le pape saint Hilaire avait excommunié l'empereur Anthémios. Le tyran Basilisque et l'empereur Zénon avaient été excommuniés par les papes Simplicius et Félix; Arcadius par saint Innocent; Hunéric roi arien des Vandales par l'archevêque de Carthage saint Eugène. Le pape Grégoire III avait délié du serment de fidélité prêté à l'empereur byzantin Léon l'Iconoclaste tous les sujets de ce prince à Rome, en Italie et en Espagne; un simple prêtre, Jean Damascène,

avait au cœur même de l'Orient fulminé une sentence d'excommunication contre le César briseur d'images. Le pape Zacharie avait déposé le dernier roi mérovingien; son successeur le pape Étienne, déliant tous les Français du serment de fidélité prêté par eux au représentant de la dernière monarchie, avait constitué roi Pépin le Bref. La papauté seule avait restauré l'empire romain d'Occident en faveur de Charlemagne; elle restait seule dépositaire du droit de constituer les empereurs, de même que ceux-ci demeuraient soumis aux censures de l'Église. Les évêques français sans même recourir à l'intervention du pape avaient déposé Louis le Débonnaire, et cet empereur avait accepté leur jugement. Le roi Lothaire, Robert le Pieux et tant d'autres avaient notoirement été excommuniés par les papes. En fait, il était donc constant que les souverains pontifes avant Grégoire VII avaient excommunié et déposé des monarques; en droit, puisque la féodalité reposait sur le serment chrétien dont les papes seuls pouvaient connaître comme juges suprêmes, il était incontestable que les papes avaient le pouvoir de délier les sujets du serment de fidélité. « Sans cela, disait Hugues de Flavigny, quelle ressource resterait-il à la chrétienté contre les tyrans? Que deviendrions-nous si la royauté était comme un huitième sacrement, si un roi ne pouvait être arrêté dans la voie du crime, si les lois canoniques ne pouvaient atteindre et punir ses forfaits ? »

18. Sauf les hommes de loi et quelques laïques irréguliers, la grande majorité admettait donc le droit inhérent à l'Église d'excommunier un prince chrétien parjure à ses serments. Mais on incidentait sur la valeur canonique du décret rendu par Grégoire VII. Les uns, comme l'écolâtre Égilbert, soutenaient la légitimité intrinsèque des ventes de bénéfices faites par Henri en vertu d'un prétendu droit de régale. D'autres, sans pousser le cynisme jusque-là, se bornaient à signaler dans la promulgation du décret des vices de forme qui devaient le rendre nul. C'est en

Vices de  
forme repro-  
chés par  
Benno et les  
évêques  
schisma-  
tiques aux  
décrets  
d'excommu-  
nication et de  
déposition.

\* Cf. Hugo Flaviniac. *Chronica*, lib. II, *Patr. Lat.*, tom. CLIV, col. 311 et seq

particulier la thèse soutenue par le schismatique Benno dans les *Gesta Hildebrandi*. « L'excommunication du roi, disait-il, a été portée contre la volonté et sans le consentement des cardinaux, aucune des formalités prescrites par les saints canons n'a été observée; le roi n'avait point été entendu dans ses défenses, il n'avait point comparu devant le synode; la sentence fut une œuvre de précipitation tumultuaire; aussi pas un des cardinaux ne l'a souscrite. » Après cette fin de non-recevoir spécialement adressée aux canonistes de profession, Benno ajoutait pour le vulgaire plus accessible aux choses d'imagination qu'aux subtilités casuistiques la fable suivante : « Lorsque Hildebrand se leva de son siège pour prononcer l'excommunication contre César, ce siège récemment fabriqué d'un bois très-fort éclata tout à coup avec un fracas terrible, et par un juste jugement de Dieu se brisa en plusieurs morceaux. La Providence révélait par ce prodige et manifestait à tous les assistants la criminelle présomption d'un intrus qui plongeait l'Église catholique dans le schisme, déshonorait le siège du bienheureux Pierre, la chaire fondée par le Christ, en foulant aux pieds toutes les lois, en exaltant au-dessus de tous les pouvoirs l'orgueil de sa domination tyrannique<sup>1</sup>. » La légende du siège cassé resta sur le compte de Benno; elle ne se trouve dans aucun autre écrit contemporain; mais les arguments canoniques contre la validité du décret pontifical furent adoptés avec chaleur par la faction césarienne, notamment par Sigefrid de Mayence et Hidulphe de Cologne ses deux principaux chefs. « Leur colère, leur fureur, dit Lambert d'Hersfeld, s'emportèrent jusqu'à la démence, quand ils se virent eux et le roi abandonnés par tous les catholiques qui préféraient le salut de leur âme aux biens de la fortune et rompaient tout commerce avec les excommuniés. La menace et l'injure à la bouche, ils allaient partout répétant qu la sentence du pontife romain étant injuste, on n'en devait tenir nul compte. « Le pape, disaient-ils, a obéi à une rage aveugle, à un délire insensé, en nous excommuniant dans un synode où

<sup>1</sup> Benno. *Gest. Hildebrand.*, ap. Ortuin. Grat. fol. xxxix.

nous n'avons été ni canoniquement cités, ni canoniquement entendus et encore moins convaincus en la forme exigée par les canons, soit par preuves indirectes, soit par notre propre aveu. Les perturbateurs de l'ordre, des gens qui n'ont cessé de conspirer contre l'état, prennent prétexte de ce décret pour manifester leur attachement au siège apostolique en se séparant de nous, mais leur pensée et leur but sont tout autres. Ils ne cherchent que l'occasion de renverser la majesté royale ; ils couvrent du manteau de la religion les haines invétérées qu'ils nourrissent contre le roi. Qu'ils y prennent garde, le grand apôtre saint Paul nous enseigne que « le glaive a été remis au prince pour la punition des méchants<sup>1</sup>. » Le roi ne faillira point à ce devoir, il saura veiller au maintien de son honneur. Quand avec la maturité qui convient à ses conseils il aura tiré le glaive, toutes les ineptes accusations s'évanouiront en fumée ; les traîtres ennemis du royaume seront démasqués et recevront le châtement dû à leurs crimes<sup>2</sup>. »

Pénitence de l'archevêque de Trèves Udo. Son voyage à Rome et sa soumission exemplaire.

19. Cet appel à la force plaisait beaucoup, ajoute le chroniqueur, « au caractère naturellement féroce et implacable du jeune roi. » Mais il était inopportun et devenait même ridicule à un moment où toutes les forces vives du royaume, les princes, les ducs, les comtes et la majorité des fidèles catholiques s'éloignaient du roi. Les évêques, les abbés, rentraient en eux-mêmes et se repentaient de leur faute ; les uns adressaient en toute humilité au saint siège leurs lettres de rétractation ; d'autres se rendaient à Rome pour implorer l'absolution des censures qu'ils avaient encourues. Ils se présentaient pieds nus devant le vicaire de Jésus-Christ et sollicitaient avec larmes un pardon que le grand pontife ne refusait jamais. De ce nombre fut l'archevêque de Trèves Udo, l'un de ceux qui semblait par ses antécédents devoir le moins se prêter à une pareille démarche. Udo était fils du comte Ébérard de Nellenbourg, l'audacieux favori royal, l'am-

<sup>1</sup> Rom., XIII, 4.

<sup>2</sup> Lambert. Hersfeld. *Annal. Patr. Lat.*, tom. CXLVI, col. 1219.



bassadeur excommunié qui avait porté en Italie la lettre schismatique du conciliabule de Worms. En 1068, le neveu d'Annon de Cologne, saint Conon, élu au siège de Trèves par l'influence de son oncle, était tombé, le jour même de son entrée dans sa ville métropolitaine, sous les coups d'une bande d'assassins. Mêlés à la foule qui venait, des rameaux verts à la main, au-devant du nouveau pontife, les meurtriers tirèrent leurs armes, dispersèrent le peuple, s'emparèrent de Conon, l'entraînèrent dans une forteresse voisine et consommèrent son martyre en le précipitant du haut de la tour sur des roches escarpées (5 juillet). Ébéard de Nellembourg sollicita et obtint pour son fils Udo la succession ouverte par ce monstrueux forfait. Henri IV s'empressa de donner la crosse et l'anneau au fils de son conseiller intime<sup>1</sup>. Udo s'en montra reconnaissant ; il signa l'acte de Worms où sa souscription figure au second rang, immédiatement après celle de Sigefrid de Mayence. Cependant l'influence de l'évêque de Metz Hérimann le ramena au sentiment du devoir. Plein de repentir, il partit pour Rome, sans se laisser détourner de son pieux dessein, ni par les menaces du comte Ébéard, son père, ni par les sollicitations des évêques courtisans. Grégoire VII l'accueillit avec une paternelle indulgence. Il apprit de sa bouche les diverses objections que l'on répandait en Allemagne contre la validité de la sentence d'excommunication. Déjà par une lettre spéciale, Hérimann l'en avait informé. Udo reçut de vive voix tous les éclaircissements qui pouvaient rassurer sur ce point sa conscience. Le pape, en lui donnant l'absolution pour le passé, lui défendit de conserver à l'avenir aucun rapport avec les excommuniés, n'exceptant de cette interdiction générale que la personne même du roi, avec lequel l'archevêque pourrait avoir des entretiens particuliers, mais sans s'asseoir à sa table, sans prier avec lui, ni paraître aux offices où il assisterait. Fidèle à ces instructions, Udo de retour en Germanie, ne voulut plus même adresser la parole à l'archevêque de Mayence, à Hidulphe de Cologne ni aux autres familiers du palais.

<sup>1</sup> *Gest. Treveror., Patr. Lat.*, tom. CLIV, col. 1193.

disant qu'ils étaient, ainsi que le roi lui-même, canoniquement excommuniés<sup>1</sup>. En même temps, il donnait connaissance de deux nouvelles lettres pontificales où Grégoire VII faisait justice des récriminations et des calomnies de la faction césarienne.

#### § IV. Déclarations doctrinales de Grégoire VII.

Rescrit à  
tous les  
fidèles du  
royaume de  
Germanie.

20. L'un des rescrits adressé « à tous les évêques, ducs, comtes et fidèles chrétiens du royaume teutonique, » s'exprimait en ces termes : « On nous informe qu'un certain nombre d'entre vous manifestent des doutes au sujet de l'excommunication fulminée par nous contre le roi ; ils demandent si notre sentence est juste, si elle est conforme aux lois de l'Église, si elle a été régulièrement rendue et précédée d'informations préalables, de mûres délibérations. Pour répondre à ces diverses questions, nous allons exposer aux yeux et à l'intelligence de tous, dans la sincérité de notre conscience, les motifs qui nous ont déterminé à prendre cette mesure. Nous ne le faisons pas pour jeter à la face du monde un nouveau cri de douleur ou pour divulguer des crimes qui ne sont, hélas ! que trop connus ; mais uniquement pour fermer la bouche à ceux qui nous accusent d'avoir tiré du fourreau le glaive spirituel moins par un sentiment de crainte de Dieu ou par zèle de la justice que par une téméraire présomption et un emportement aveugle. » Le pape retraçait alors toute l'histoire de ses rapports avec le jeune roi, depuis l'époque où encore archidiaque de la sainte église romaine il le conjurait de marcher sur les traces de l'empereur son père et de ne pas souiller par ses désordres et sa tyrannie l'honneur de son nom et de sa couronne. Il rappelait la fameuse lettre de soumission écrite par Henri et sitôt démentie par des cruautés nouvelles ; les évêchés, les monastères vendus « à des loups dévorants qui prenaient le nom de pasteurs ; » les horreurs de la guerre

<sup>1</sup> Lambert. Hersfeld., *loc. cit.*, col. 1218.

contre les Saxons, les promesses de repentir toujours éludées. «Lorsqu'enfin ses forfaits que nous ne voulons pas redire dans toute leur horreur, ajoute-t-il, mais que tout l'univers connaît, se furent multipliés au point que non-seulement ils appelaient une sentence d'excommunication canonique, mais qu'ils eussent mérité, selon toutes les lois divines et humaines, d'être punis par la privation de tout honneur royal, sans espérance de recouvrer jamais le trône ; nous l'avons secrètement fait avertir par trois de ses sujets les plus religieux et les plus fidèles de venir à résipiscence, prenant Dieu à témoin que s'il accueillait nos avertissements et réformait sa vie, nous étions prêt à le recevoir, et avec quelle joie et avec quelle tendresse ! au sein de l'Eglise sa mère, comme le prince constitué pour gouverner le vaste royaume teutonique, comme le défenseur de la paix et de la justice dans le monde chrétien. Vous savez comment il répondit à cette paternelle monition. Ne supportant pas que qui que ce soit sur la terre lui adressât un reproche, sa fureur ne connut plus de bornes. Il entraîna dans le schisme presque tous les évêques de Lombardie, avec ceux qu'il put corrompre en Allemagne, et les contraignit de refuser au bienheureux Pierre et au siège apostolique l'obédience et l'honneur qui leur sont dus en vertu de l'institution divine de Jésus-Christ Notre-Seigneur. Telles sont donc les causes canoniques qui nous ont fait agir : 1° le refus de cesser la simonie, la vente sacrilège des églises ; 2° le refus non-seulement de se repentir de ses crimes, mais même après un premier et hypocrite amendement, son retour à de pires désordres ; 3° le schisme qu'il a tenté contre la sainte Eglise de Dieu. Pour ces trois motifs, par un jugement synodal, nous l'avons excommunié, dans l'espoir que la rigueur pourrait enfin avec la grâce divine ramener dans la voie du salut un prince qui a résisté à toutes les exhortations de notre paternelle tendresse. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, il ne s'arrêtait point devant l'anathème apostolique, nous aurons du moins sauvé notre âme et dégagé notre responsabilité devant le juge suprême des consciences. Maintenant s'il restait un seul homme qui trouvât notre sentence injuste ou déraisonnable, en supposant que cet homme fût

d'ailleurs disposé à reconnaître l'autorité des règles sacrées, qu'il s'adresse à nous, ou plutôt qu'il étudie ce que l'autorité divine des écritures, ce que l'enseignement unanime des pères, ce que toute la tradition commandaient en pareille circonstance; car nous n'avons fait que les suivre. Mais j'ai peine à croire qu'il y ait un seul fidèle vraiment instruit des règles ecclésiastiques capable de se tromper à ce point. Même ceux qui n'osent pas affirmer publiquement la justice et la validité de notre sentence y croient au fond du cœur; ils savent en effet que si même, ce qu'à Dieu ne plaise, l'excommunication apostolique n'avait pas été déterminée par les causes les plus graves et portée avec toute la maturité d'un jugement synodal, il n'en faudrait pas moins, d'après la doctrine constante des saints pères, respecter la sentence et demander en toute humilité l'absolution. Vous donc, frères et fils bien-aimés, qui n'avez point hésité à braver la colère d'un mortel pour rester, au péril de votre vie, attachés à la cause de Dieu et de sa justice, laissez s'exhaler en stériles récriminations l'orgueil des enfants d'exécration et de mensonge. Résistez virilement et fortifiez-vous dans le Seigneur. Il est le roi invincible, le magnifique triomphateur qui jugera les vivants et les morts, rendant à chacun selon ses œuvres. Nous ne cessons de le prier pour vous, afin qu'il vous donne en son nom et par son Esprit-Saint la vertu de force, qu'il convertisse à la pénitence le cœur du roi et lui fasse comprendre, que vous et nous, nous l'aimons plus sincèrement que ses flatteurs et les complices de ses iniquités. S'il consent un jour, par l'inspiration divine, à se repentir, quelles que puissent être ses entreprises contre notre personne, il nous trouvera toujours prêt, selon que votre charité nous en donnera le conseil, à le recevoir dans la communion de la sainte Église.<sup>1</sup> »

21. L'autre rescrit pontifical adressé à l'évêque de Metz Héri-

Première  
lettre du  
pape à  
l'évêque de  
Metz  
Hérmann.

<sup>1</sup> S. Greg. VII. *Extr. Registr., Epist.* XXVI; *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 671. Cette admirable lettre nous a été conservée par Paul de Bernried, qui la cite intégralement dans la *Vie de Grégoire VII*, moins la date, que MM. Jaffé et Watterich s'accordent à rapporter au mois d'août 1076.

mann est daté de Tibur (Tivoli) le VIII des calendes de septembre (25 août 1076). « Les nombreuses questions que vous m'adressez, dit le pape, me prennent en un moment où je suis surchargé d'affaires; mais celui qui m'apporte vos lettres et vous transmettra cette réponse pourra de vive voix vous instruire de divers détails auxquels vous vous intéressez. Je lui laisse le soin de vous dire en quelle situation il m'a trouvé et quelle est en ce moment l'attitude des Romains et des Normands à mon égard. Quant à vos autres interrogations, plût à Dieu que le bienheureux Pierre daignât répondre pour moi, lui qui tantôt est comblé d'honneurs et tantôt accablé d'outrages en la chétive personne de son représentant! Quels sont, demandez-vous, les évêques, les prêtres, les laïques sur lesquels tombe l'excommunication? La réponse est bien claire: Ce sont tous ceux qui communiquent notoirement avec le roi excommunié, Henri, si tant est qu'il soit permis de lui donner encore le titre de roi. Lui-même avait depuis longtemps encouru l'excommunication en continuant ses rapports avec des familiers nominativement excommuniés pour fait de simonie; maintenant excommunié lui-même par une sentence qui l'atteint personnellement, il s'efforce d'envelopper dans les liens de son propre anathème tous ceux qui consentent à continuer leurs rapports avec lui. Ceux-là ne rougissent pas de sacrifier la loi de Dieu à la faveur d'un prince; ils préfèrent s'exposer aux foudres du Dieu tout-puissant, plutôt que d'affronter la disgrâce d'un roi mortel. On ne peut que leur appliquer la parole du psalmiste: « L'insensé a dit dans son cœur: Il n'y a pas de Dieu. » D'autres soutiennent qu'un roi ne saurait être excommunié. Cette prétention est tellement exorbitante qu'elle mérite à peine une réponse. Il suffit pour les réfuter de leur mettre sous les yeux les paroles et les exemples des saints pères. Qu'ils lisent la sentence d'excommunication prononcée par l'apôtre saint Paul contre les pécheurs scandaleux et rebelles aux décrets de l'Église<sup>1</sup>. Ne savent-ils pas que le pape Zacharie déposa le roi de France et délia tous les Français de leur serment de fidélité?

<sup>1</sup> I Cor., v.

Le *Registrum* de saint Grégoire le Grand leur apprendra que cet immortel pontife, dans les privilèges qu'il conférait à certaines églises, prononçait contre les rois, ducs et princes qui oseraient les enfreindre non-seulement l'excommunication mais la perte de leur dignité temporelle. Lorsque Notre-Seigneur Jésus-Christ dit par trois fois au bienheureux Pierre, en lui confiant le gouvernement de son Église : « Pais mes brebis, » a-t-il fait une exception en faveur des rois ? Si les rois ne reconnaissent pas que la puissance ecclésiastique des clefs ait le droit de les excommunier, ils sont forcés par là même de lui refuser le droit de les absoudre, et dès lors ils se séparent absolument du Christ. » Le génie de Grégoire VII entrait par cet argument dans le vif de la question, et la tranchait de telle sorte que même nos modernes rationalistes ne sauraient contester la force de son raisonnement. Henri IV était libre de se séparer à ses risques et périls de la catholicité et de la foi chrétienne, pour se déclarer païen. Ce parti ne l'eût peut-être pas de nos jours exposé aux dangers d'une révolution imminente ; mais au XI<sup>e</sup> siècle où la constitution de l'Europe était exclusivement basée sur le principe religieux du christianisme, le lendemain de sa restauration païenne, Henri IV aurait été par le fait même au ban de tout l'univers chrétien. C'est ce que le grand pape, sans insister davantage sur un point qui n'était alors douteux pour personne, explique en ces termes : « De même que ceux-là sont les membres du Christ qui mettent Dieu au-dessus de tout et lui obéissent de préférence aux hommes, ainsi les rois, princes ou autres fils du siècle, qui par cupidité ou tyrannie, foulent aux pieds toutes les lois de la justice divine et humaine, sont les membres de l'antechrist. — Mais peut-être croient-ils la dignité royale supérieure à celle du pontificat. Si telle était leur pensée, qu'ils veuillent bien réfléchir à l'origine de l'une et de l'autre et à la profonde distinction qui les sépare. L'orgueil humain a créé les premières royautés, la miséricorde divine a institué le pontificat ; les royautés ne cherchent que la vaine gloire du monde, le pontificat dirige toutes les aspirations vers la gloire céleste. Ce qui fait dire au bienheureux Ambroise dans son *Pastoral* : « Comparés à l'éclat du trône et du diadème

royal, l'honneur et la majesté épiscopale leur sont autant supérieurs que l'or pur au plomb vil.» Le grand empereur Constantin ne l'ignorait pas, lui qui dans les assemblées d'évêques voulait siéger, non au premier rang, mais au dernier. Il savait que « Dieu résiste aux superbes et qu'il donne sa grâce aux humbles. »

22. Dans cette lettre dictée à la hâte, au milieu des préoccupations et du souci de nombreuses affaires, Grégoire VII n'avait pu que tracer les grandes lignes de sa pensée sans lui donner tout son développement. Plus tard, dans un autre rescrit encore adressé à l'évêque de Metz, reprenant l'exposé de sa doctrine, il la présentait sous cette forme magistrale : « Qui ne sait qu'à sa première origine, le pouvoir des rois ou des princes fut fondé par des païens ignorant le vrai Dieu, lesquels à force de rapines, de perfidies, d'homicides, par tous les crimes enfin, sous l'instigation du démon prince de ce monde, osèrent dans un sentiment d'aveugle cupidité et d'orgueil intolérable, s'établir en dominateurs sur les hommes leurs égaux. Telle fut dans son principe l'institution des royautes, œuvre du paganisme. Mais depuis, le Fils du Dieu tout-puissant, vrai Dieu et vrai homme, souverain prêtre et chef de tout le sacerdoce, est venu des splendeurs célestes où il siège à la droite du Père, apporter au monde le règne de la miséricorde et de la vérité. Dédaignant les royautes terrestres dont les fils du siècle se montrent si fiers, il est venu spontanément au sacerdoce de la croix. Comment donc pourrait-on soutenir aujourd'hui que la dignité royale, d'institution non-seulement humaine mais païenne, ne doit pas être soumise à l'institution du sacerdoce créé par Dieu lui-même pour la gloire de son nom et la rédemption du monde ? Lorsque des rois impies veulent contraindre les prêtres du Seigneur à s'incliner sur leurs pas, à qui peut-on mieux les comparer qu'au démon, chef de tous les enfants d'orgueil, qui voulant un jour tenter le Fils du Très-Haut, pontife éternel, chef divin du sacerdoce, lui promettait tous les royaumes du monde en disant : « Je te donnerai tout cela si, te prosternant devant moi,

Seconde  
lettre du  
pape à  
Herimann.

<sup>1</sup> S. Greg. VII. *Epist.* II, lib. IV, col. 454.

tu consens à m'adorer <sup>1</sup>? » Peut-on douter que les prêtres du Christ ne soient les pères et les maîtres des rois et des princes aussi bien que de tous les autres fidèles? Ce serait une déplorable folie de vouloir placer le père sous la domination du fils, le maître sous celle du disciple. Or, n'est-ce pas là la conduite d'un roi qui prétend soumettre à son injuste tyrannie le pontife auquel il reconnaît le pouvoir divinement conféré, de tout lier ou délier sur la terre et dans les cieus? Tout roi chrétien, lorsqu'il touche aux derniers moments, pour échapper à l'enfer, pour passer des ténèbres de la mort aux clartés de la lumière éternelle, pour se présenter absous des liens du péché au jugement de Dieu, implore en suppliant le ministère d'un prêtre; mais quel prêtre, quel laïque à l'heure de la mort a jamais imploré pour le salut de son âme le ministère d'un roi terrestre? Quel roi, quel empereur, en vertu de son ministère, pourrait arracher un homme à la puissance du démon, le mettre au rang des fils de Dieu, le munir de la sainte onction du chrême? Enfin, et c'est la grandeur du christianisme, quel roi, quel empereur peut d'un mot de sa bouche consacrer le corps et le sang du Seigneur? à qui d'entre eux fut conférée la puissance de lier et de délier sur la terre et au ciel, d'ordonner et encore moins de déposer un seul clerc? Que si les rois doivent être jugés de leurs péchés privés par les prêtres; par qui mieux que par le pontife romain le seront-ils de leurs crimes publics? En un certain sens on pourrait dire que les chrétiens fidèles sont plus véritablement rois que les mauvais princes. Les uns exercent virilement sur eux-mêmes la royauté en cherchant la gloire de Dieu; les autres, ne cherchant qu'à satisfaire leurs passions, se font les tyrans d'autrui et les plus cruels ennemis de leur propre autorité. Les uns sont les membres du Christ roi; les autres sont le corps de Satan. Les uns tiennent d'une main sévère le gouvernement de leur âme afin de régner éternellement avec le roi de gloire; les autres n'usent de leur puissance que pour servir le prince des ténèbres, « roi de tous les fils

<sup>1</sup> Matth., iv. 9



d'orgueil,<sup>1</sup>» et partager ensuite son éternelle damnation. Ne nous étonnons pas de voir de mauvais évêques embrasser le parti d'un roi pervers qui les a investis de leurs dignités mal acquises, les autorisant ainsi à exercer pour les autres la simonie dont ils ont usé eux-mêmes, et à vendre, comme Judas, le Seigneur Dieu au prix de quelques misérables deniers. De même que les élus sont indissolublement attachés à Jésus-Christ leur chef, ainsi les réprouvés se lient avec une rage obstinée au chef de tout mal et se font ses auxiliaires dans sa lutte contre le bien. C'est moins par la discussion que par les gémissements, la prière et les larmes, qu'il nous faut obtenir que le Dieu tout-puissant les arrache aux chaînes de Satan dont ils sont les esclaves et les ramène enfin, après tant d'agitations et d'erreurs, dans les voies de la paix et de la vérité. Voilà ce que j'avais à vous dire des rois et empereurs dominés par l'esprit de superbe et de tyrannie, qui règnent non pour Dieu, mais au gré de leurs passions. Cependant, comme il est du devoir de notre charge de faire entendre à chacun, selon les besoins de sa condition ou de son rang, la parole de salut, nous ne cesserons pas, avec la grâce de Dieu, d'exhorter les empereurs, les rois, tous les princes, de s'armer d'humilité afin de combattre et de réprimer les mouvements d'un orgueil qui s'exalte trop souvent comme les vagues d'une mer en furie. L'éclat de la puissance et l'habitude du commandement portent d'ordinaire à la vanité; la première vertu des empereurs et des rois est donc de se défendre contre cette tentation qui leur est naturelle. Pour cela, qu'ils réfléchissent sérieusement aux périls formidables de cette dignité impériale ou royale, dans laquelle un si petit nombre d'âmes se sauvent; et encore celles qui par la miséricorde divine obtiennent leur salut, n'ont-elles presque jamais, comme il arrive pour l'innombrable multitude d'autres élus dans des conditions plus modestes, l'honneur d'une canonisation solennelle ratifiée par le jugement du Saint-Esprit et de l'Église. Depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours, nous ne trouvons, dans toute l'histoire authentique, aucun empereur

<sup>1</sup> Job, xli, 25.

ou roi dont la vie ait été, comme éclat de vertu extraordinaire et de miracles, comparable à celle d'une multitude d'autres saints. Et pourtant parmi les empereurs et les rois il en est plusieurs dont le salut est pour nous chose certaine. Mais qui d'entre eux s'est signalé comme saint Martin, saint Antoine, saint Benoît, sans parler des apôtres et des martyrs, par le don des miracles? Quel empereur, quel roi a ressuscité des morts, guéri les lépreux, rendu la vue aux aveugles? La sainte Eglise glorifie et vénère Constantin le Grand de pieuse mémoire, Théodose, Charlemagne, amis de la justice, zélés propagateurs de la foi chrétienne, défenseurs des églises; mais nulle part nous ne lisons que leur vertu se soit manifestée par d'aussi grands miracles. Que les rois et les princes craignent donc après avoir été, durant leur vie, élevés en honneur au-dessus de tous les hommes, d'être après leur mort plus sévèrement jugés et plus durement punis. Dieu leur demandera compte de chacun des sujets qui relevaient de leur domination. Si pour un pauvre religieux, c'est un si grand labeur de sauver son âme : quelle sera la responsabilité d'un prince chargé du salut de tant de millions d'âmes? La sainte Église porte un jugement terrible contre un meurtrier qui a commis un seul homicide : quel ne sera pas le jugement des rois qui pour de misérables points d'honneur font tuer des millions d'hommes sur les champs de bataille? Ils disent parfois après ces sanglantes expéditions un *mea culpa* du bout des lèvres : mais dans le fond du cœur ils jouissent de l'éclat de la victoire, ils ne voudraient pour rien ne pas l'avoir obtenue à ce prix et ils ne songent guère à pleurer le malheur des victimes précipitées par eux en enfer. Le petit nombre de saints parmi les empereurs et les rois contraste avec la multitude d'élus qui se sont succédé sur la chaire pontificale de Rome. Depuis l'époque du bienheureux Pierre on en compte près de cent à qui l'Église rend un culte public. Pourquoi cette différence, sinon parce que les rois et princes de la terre, entraînés par la gloire du siècle, sacrifient la loi de Dieu à leurs intérêts ou à leurs passions, tandis que les religieux pontifes, dédaignant la gloire humaine font passer le service de Dieu avant tout? Inexorables contre quiconque les a per-

sonnellement offensés, les rois ne songent même pas à réprimer les outrages faits à la majesté divine; au contraire les pontifes, toujours prêts à pardonner les injures personnelles, ne déploient de rigueur qu'à l'égard des outrages commis contre la loi de Dieu. Autant ceux-là, préoccupés des choses de la terre, méprisent les intérêts spirituels : autant ceux-ci, plongés dans la méditation des choses célestes, méprisent les vanités de la terre. Avertissons donc tous les princes chrétiens qui désirent régner avec le Christ, de se tenir en garde contre l'ambition et le faste de la puissance. Le très-saint pape Grégoire le Grand disait en parlant du ministère pastoral : « L'homme le plus éminent en vertu ne doit l'accepter que par force; celui à qui la vertu manque doit résister même à la force et ne l'accepter jamais <sup>1</sup>. » Si donc c'est par force et sous l'impression d'une terreur formidable que les hommes craignant Dieu montent au siège apostolique, sur lequel, cependant, par les mérites du bienheureux apôtre Pierre, les pontifes canoniquement ordonnés deviennent meilleurs : avec quelle crainte et quel tremblement ne doit-on pas s'asseoir sur le trône royal, où même les bons et les humbles de cœur sont exposés, comme le prouve l'exemple de Saül et de David, à se pervertir? Quant à ce que j'avance du siège apostolique, je l'emprunte aux décrets du bienheureux pape Symmaque, où il est dit en termes formels : « Le bienheureux Pierre transmet à ses successeurs, comme une dot perpétuelle de mérites, l'héritage de ses vertus. Comment refuser le titre de saint à celui qui est promu à ce comble de toute dignité? Si les mérites acquis peuvent manquer à ceux qui y sont promus, ceux de Pierre leur éminent prédécesseur y suppléent. Le siège apostolique est tel qu'on n'y appelle que les mérites éclatants, ou qu'il fait éclater les mérites de ceux qu'on y appelle <sup>2</sup>. » Ainsi les princes que la sainte Église, spontanément et dans la maturité de ses conseils appelle à l'empire, non pour les décorer

<sup>1</sup> Gregor. Magn. *Pastoral.*, lib. I, cap. ix; *Patr. Lat.*, tom. LXXVII, col. 22.

<sup>2</sup> Cf. tom. XIV de cette *Histoire*, p. 78; Ennodius, *Libell. apologet. pro synodo*; *Patr. Lat.*, tom. LXIII, col. 188.

d'une gloire éphémère, mais pour procurer le salut des peuples, doivent obéir humblement à l'autorité de Jésus-Christ, se proposer comme but principal la gloire de Dieu, observer la justice et la rendre à chacun, éloigner les impies de leurs conseils, s'attacher du fond du cœur aux hommes vertueux. Loin de traiter la sainte Église comme une esclave, en la foulant aux pieds, ils ont le devoir d'honorer les prêtres du Seigneur comme leurs pères et leurs maîtres. Si nous sommes obligés de respecter nos pères et nos mères selon la nature, à combien plus forte raison nos pères dans l'ordre spirituel et l'Église notre mère dans l'ordre de la grâce ! Quand la loi punit de mort l'enfant qui maudit son père ou sa mère : quel ne sera pas le châtement de celui qui maudit son père spirituel et sa mère l'Église sainte<sup>1</sup> ! »

La théorie  
du pouvoir  
chrétien dans  
l'Église.

23. Telle est la magnifique exposition faite par le grand pape de la théorie du pouvoir chrétien. Nos modernes rationalistes trouvent dans cette lettre un thème aux plus étranges interprétations. « Peut-être vous étonnerez-vous, s'écrie l'un d'eux, si je vous dis que Grégoire VII, l'homme de Dieu, *vir Dei*, est un ancêtre de la révolution française; néanmoins cela est évident. Dans son effort contre les pouvoirs politiques, dans ses instructions à ses soldats spirituels, espèces de proclamations qui précèdent la bataille, il ne donne pas aux royautes de la terre un autre fondement que la violence, le crime, le mensonge. Ce sont mot pour mot les expressions dont les montagnards se servaient en 93 pour monter à l'assaut de la royauté absolue<sup>2</sup>. » — « Est-ce un austère et saint pontife, ou plutôt n'est-ce pas un démocrate moderne qui prononce, demande M. Villemain, ce terrible anathème contre toutes les dignités de la terre, dénoncées comme autant d'inventions diaboliques, dont quelques hommes se sont servis pour marcher sur la tête des autres hommes que la nature avait créés leurs égaux<sup>3</sup>? » Entre la doctrine de Grégoire VII et les aberrations sanglantes de

<sup>1</sup> Greg. VII. *Epist.* xxi, lib. VIII, col. 594-601.

<sup>2</sup> Edg. Quinet, *Cathol. et Révol. franç.* p. 145.

<sup>3</sup> Villemain, *Histoire de Grégoire VII*, t. II, p. 75.

la démocratie, il y a un abîme. Le grand pape remonte au premier établissement des royaumes et des principautés créés par le paganisme, au sein d'une société qui ignorait le vrai Dieu, *dignitas a secularibus Deum ignorantibus inventa*. Il constate, et c'est un fait démontré par l'histoire, que ces premiers rois ou princes, « ignorant le vrai Dieu, *ignorantes Deum*, livrés à un orgueil, à une cupidité sans frein, ont à l'instigation du démon, prince de ce monde, établi leur domination sur les hommes leurs égaux par l'insolence, les rapines, la perfidie, les homicides et tous les genres de scélératesse. » Ce n'est pas seulement Grégoire VII qui tient ce langage, mais toute l'antiquité profane dont les annales ne sauraient être suspectes de cléricalisme. La tyrannie païenne était véritablement l'*opus diabolicum*, le règne de Satan sur le monde, et saint Augustin le proclamait avec la double autorité du génie et de la tradition universelle, par cette parole fameuse : *Remota justitia, quid sunt regna nisi magna latrocinia*? Les démocrates modernes, fort enclins à flatter les empereurs et les rois, dans l'espoir de les égorger impunément à l'occasion, affectent de dénoncer à la vindicte des têtes couronnées un pape qui aurait pris l'initiative d'outrager aussi grossièrement leur dignité et leur puissance. En réalité, Grégoire VII a dit, et nul ne saurait méconnaître la rigoureuse exactitude de sa parole, que les premiers rois païens, *ignorantes Deum*, n'établirent leur domination que par la violence. Ne sait-on plus ce que furent Nemrod, ce grand chasseur d'hommes et de fauves, et Romulus le fratricide? Mais au milieu des générations courbées sous la verge et les chaînes des tyrans païens, assises dans les régions ténébreuses de l'esclavage, parmi les ombres de la mort, la grande rédemption du Fils de Dieu Sauveur mort sur une croix vient illuminer le monde et constituer avec le sacerdoce éternel du pontificat la royauté chrétienne. Quel admirable tableau des devoirs du roi chrétien nous a tracé Grégoire VII! Le grand pape, il est vrai, n'hésite point à déclarer qu'un roi chrétien doit être le premier à donner l'exemple de la soumission à l'Eglise, sous peine d'être retranché de la communion ecclésiastique; mais cette conclusion, au point de vue du sens

commun le plus vulgaire, est d'une évidence qu'on pourrait appeler banale. Qui veut faire partie d'une société quelconque doit en accepter et suivre les statuts, sinon il n'y est point admis ou il en est exclu. Grégoire VII déclare en outre que l'Eglise a le droit d'appeler spontanément, après mûre délibération, à la dignité de l'empire, le prince de son choix : *Sancta Ecclesia sua sponte ad imperium deliberato consilio advocat*. « Evidemment, dit ici M. Villemain, l'impérieux pontife, poussé par l'ardeur du combat, confondait un peu les deux royaumes que le Christ avait si formellement séparés<sup>1</sup>. » Sous la plume de l'éminent professeur rationaliste, cette observation ne surprendra personne ; mais il en est autrement d'une assertion analogue formulée par des écrivains catholiques, lesquels se croient autorisés à dire : « On ne peut nier que le système de Grégoire n'ait été excessif et exclusif<sup>2</sup>. Son plan était précisément le contraire de celui de Charlemagne<sup>3</sup>. » Or Grégoire VII, loin de confondre les deux pouvoirs spirituel et temporel, comme le lui reproche assez timidement d'ailleurs l'écrivain rationaliste, les distingue nettement l'un de l'autre en établissant la diversité de leur origine et de leur but. Le grand fait de la transformation par l'Evangile des tyrannies du paganisme en royautés chrétiennes, loin d'affaiblir le pouvoir temporel l'avait grandi dans une magnifique proportion. L'*opus diabolicum*, le règne de Satan, prince de ce monde, avait fait place à l'œuvre divine des royautés sacrées par la croix de Jésus-Christ. Mais au point de vue plus strictement juridique du droit de l'Eglise par rapport à l'élection des empereurs chrétiens d'Occident, Grégoire VII n'inventait absolument rien et ne faisait aucune confusion de pouvoirs. L'empire romain d'Occident restauré par la papauté en faveur de Charlemagne était une institution dont la papauté seule pouvait disposer. Nul ne pouvait être empereur s'il n'avait été élu et sacré en cette qualité par le vicaire de Jésus-Christ.

Villemain. *Hist. de Grég. VII*, tom. II, p. 74.

<sup>2</sup> *Dict. de Théologie catholique*, Goschler, tom. X, p. 82. Paris, 1860.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 73.

Henri IV lui-même le reconnaissai. Tant qu'il n'eut pas trouvé un antipape qui lui donna sacrilègement l'onction impériale, il ne prit dans toutes ses lettres, dans tous ses actes publics, et ne reçut ni de ses sujets ni même de ses plus intimes favoris d'autre titre que celui de roi. C'est donc en toute rigueur de justice, au double point de vue du droit et du fait, sans la moindre innovation, sans l'ombre d'une confusion quelconque de pouvoirs, que Grégoire VII disait de l'empire d'Occident, tel qu'il existait alors : *Sancta Ecclesia sua sponte ad imperium deliberato consilio advocat*. Quand on parle d'un « système, » d'un « plan » spécial à ce grand pape, et qu'on le veut désigner sous le nom « de système, de plan de Grégoire VII, » on fait à sa mémoire l'injure la plus gratuite, et l'on commet en même temps l'erreur historique la plus grossière. Ainsi qu'il l'écrivait à l'évêque Henri de Liège, l'un des signataires repentants des actes schismatiques de Worms, sa règle de conduite, sa maxime constante, sa devise immuable fut celle-ci : « Nous n'innovons rien, nous n'inventons rien, nous suivons et appliquons les lois canoniques posées par les pères avec l'assistance du Saint-Esprit : » *Non nova aut nostra proferimus, sed a patribus per Spiritum Sanctum prolata sequimur et exercemus*<sup>1</sup>. La pensée de Grégoire VII ne diffère en rien de celle de Charlemagne : celui-ci s'était appelé « le bouclier et l'épée de l'Église romaine<sup>2</sup>, » celui-là ne fit rien autre chose que de rappeler ce programme au tyran qui prétendait se faire l'héritier de Charlemagne. Grégoire VII n'eut donc aucun système ni plan qui lui fut personnel. « Depuis des siècles, dit fort judicieusement le docteur Héfélé, on avait coutume de désigner sous le titre de *respublica christiana* l'ensemble du règne de Dieu sur la terre, c'est-à-dire, sous deux formes visibles, l'Église catholique et l'État chrétien ; à partir de Charlemagne, les empereurs aussi bien que les papes reconnaissaient pour un axiome fondamental que la *Respublica christiana* était régie de concert

<sup>1</sup> S. Greg. VII. *Epist.* vi, lib. IV, col. 460.

<sup>2</sup> Cf. tom. XIX de cette *Histoire*, p. 101.

par le double pouvoir du sacerdoce et de l'empire<sup>1</sup>. » Grégoire VII n'inventa donc rien. Que si l'on trouve « excessif ou exclusif » le système d'une constitution chrétienne où le pouvoir royal avait pour contre-poids l'excommunication pontificale, on est libre de lui préférer le système démagogique actuel où les souverains relèvent de la juridiction des barricades, quand ils peuvent se soustraire à celle de l'échafaud. Les peuples en sont-ils plus heureux et les rois plus solides sur leur trône ? C'est leur affaire. Mais de même que Grégoire VII ne fut nullement un « ancêtre de la révolution française, » il ne fut pas davantage le créateur de la constitution chrétienne en vigueur au moyen âge. Pour trouver la véritable origine de cette constitution que le monde semble condamné à ne plus revoir, il faut remonter à la période évangélique, lorsque Jésus-Christ, Fils de Dieu fait homme, dit à ses apôtres : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre<sup>2</sup>. Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie<sup>3</sup>. Allez et enseignez toutes les nations<sup>4</sup>. »

Les *Dictatus papæ*.

24. On a conservé sous le nom de *Dictatus papæ* un recueil de vingt-sept propositions attribuées à Grégoire VII et dont le texte se trouve dans le *Registrum* de ses lettres, au livre second, entre un rescrit adressé aux clercs de Lodi et un autre à l'archevêque de Reims Manassès. C'est une sorte de *syllabus* renfermant en abrégé toute la doctrine canonique sur laquelle était basée la grande institution de la république chrétienne. On a longtemps agité la question de savoir si dans leur forme parfois trop brève et dès lors susceptible d'interprétations erronées, ces maximes avaient réellement été dictées par Grégoire VII lui-même. Il paraît assez vraisemblable qu'elles furent recueillies soit de ses écrits, soit de ses conversations, au courant de la polémique engagée entre les défenseurs du saint-siège et les partisans du roi excommunié. Telles

<sup>1</sup> Héfélé. *Hist. des Conciles*, tom. VI, p. 277.

<sup>2</sup> *Dato est mihi omnis potestas in celo et in terra.* (Matth., xxviii, 18.)

<sup>3</sup> *Sicut misit me Pater et ego mitto vos.* (Joann., xx, 21.)

<sup>4</sup> *Euntes ergo docete omnes gentes.* (Matth., xxviii, 19.)



que l'histoire nous les a transmises et en les éclairant par des textes authentiques de Grégoire VII, elles résument toute la législation canonique qui réglait dans l'Europe chrétienne les rapports de l'Église avec l'État. Voici ce code que les légistes de Henri IV auraient voulu remplacer par la formule païenne : « Il n'y a d'autre loi que le bon plaisir de César. » — I. « L'Église romaine ne reconnaît d'autre fondateur que Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Il est évident que ni l'empereur Tibère, ni ses successeurs Claude et Néron n'eurent rien à voir à l'institution de l'Église, laquelle est d'origine essentiellement divine. C'est là ce que voulait faire entendre Grégoire VII, sans songer le moins du monde, comme certains critiques le lui ont reproché<sup>1</sup>, à nier que, comme choix d'un siège définitif, l'apôtre saint Pierre eût pris l'initiative de fixer à Rome le centre de l'Église fondée par Jésus-Christ. — II. « Le pontife romain seul a le droit d'être appelé pontife universel. » Aucun catholique ne saurait contester cette maxime. — III. « Le pontife romain seul peut déposer les évêques et les réconcilier avec l'Église. » C'est l'application à la déposition ou à la réhabilitation des évêques de l'axiome canonique qui fait relever du saint-siège en dernier ressort toutes les causes dites majeures. Dès lors, une déposition ou une réhabilitation d'évêque prononcée par un concile provincial n'est définitive qu'autant que le pape l'aurait confirmée. Tous les canonistes en conviennent. — IV. « Le légat du pontife romain a la présidence sur tous les évêques dans un concile, lors même qu'il serait d'un rang inférieur à eux dans la hiérarchie ecclésiastique ; il peut prononcer des sentences de déposition contre les évêques eux-mêmes. » Depuis le concile œcuménique de Nicée présidé par les légats du pape saint Sylvestre, jusqu'à celui de Trente présidé par les légats des papes Paul III, Jules III et Pie IV, il en fut toujours ainsi. Lorsque les papes assistent à un concile, ils en ont personnellement la présidence, comme nous l'avons vu naguère au XIX<sup>e</sup> concile général du Vatican. — V. « Le pape peut déposer

<sup>1</sup> Cf. Noël Alexandre. *Histor. Ecclesiastic.*, tom. XV, p. 140.

les absents. » Cette maxime est commune à la discipline canonique ainsi qu'à la jurisprudence civile. Le juge suprême a le droit de condamner par contumace. Dans l'espèce, elle répondait aux récriminations des évêques simoniaques qui, malgré toutes les citations préalables, avaient refusé de comparaître au tribunal du saint-siège et aux synodes romains. — VI. « On ne doit communiquer en rien avec les personnes excommuniées par le pape, ni demeurer dans la même maison. » C'est en d'autres termes la formule si connue, renfermant en un seul vers tous les effets de l'excommunication : *Os, orare, vale, communicio, mensa<sup>1</sup> negatur* : « On leur refuse la conversation, la prière, le salut, la communion, la table. » — VII. « Au pape seul il est permis d'établir selon la nécessité des temps de nouvelles lois (canoniques), de former de nouvelles congrégations, de transformer une maison canoniale en abbaye, de diviser en deux un évêché trop considérable ou de réunir ceux qui se trouvent trop exigus. » Noël Alexandre et les canonistes de son école trouvent cette maxime en contradiction avec le droit commun des conciles provinciaux. Grégoire VII qui avait provoqué dans tout l'Occident la reprise de ces assemblées si utiles et si saintes était loin de leur refuser la faculté de faire des canons et des décrets appropriés aux besoins du temps ; mais il affirmait, ce qui est admis par tous les théologiens catholiques, que le pouvoir législatif dans l'Église appartient souverainement au pontife romain ; en telle sorte que les décrets et canons des conciles provinciaux ne deviennent obligatoires qu'après sa ratification. — VIII. La rédaction du huitième *dictatus* est conçue en ces termes : *Quod solus papa possit uti imperialibus insigniis*. En traduisant mot à mot cette formule latine évidemment incomplète, les critiques de toute nuance eurent sujet d'exercer leur verve sati-

<sup>1</sup> Le *dictatus* porte au lieu de *mensa* le mot *domus* : *Nec in eadem domo manere*. Nous serions porté à croire qu'on aura ici confondu la « mense » (table) avec la « manse » (*mansio*) ou demeure. Nous verrons d'ailleurs que Grégoire VII lui-même donna dans le concile romain de l'an 1077 des instructions spéciales sur la manière dont l'excommunication fulminée contre Henri IV et ses fauteurs devait être observée au point de vue des détails matériels.

rique. « Quoi ! disaient-ils, le pape seul peut se servir des insignes impériaux ! Ni Charlemagne, ni Louis le Débonnaire, ni saint Henri d'Allemagne n'eurent le droit de porter le diadème, le glaive béni, le globe d'or ! » Le sens du *dictatus* est bien différent. Il signifie que le pape seul a le droit de « disposer des insignes impériaux » pour en investir le prince que « la sainte Église, ainsi que Grégoire VII le dit lui-même, appelle spontanément et après mûre délibération à l'honneur et à la charge de l'empire. » Dans le sens plus restreint du mot-à-mot strict, il signifie encore que seul, à l'exclusion de tous les patriarches et évêques, le pape ayant une souveraineté temporelle peut porter comme les empereurs et les rois le diadème. — IX. « Ce n'est qu'au pape seul que tous les princes baisent le pied. » Nous avons précédemment expliqué l'origine de cet hommage rendu à saint Pierre dans la personne de ses successeurs, en souvenir de l'humilité du prince des apôtres qui, le jour de la Cène, refusait de se laisser laver et baiser les pieds par son divin Maître, le Christ fils du Dieu vivant. Les rois chrétiens baisent les pieds du pape ; les persécuteurs les chargent de chaînes ; Néron crucifiait saint Pierre dont le sénateur Pudens baisait les pieds. Il en sera ainsi jusqu'à la fin du monde. — X. « Le pape est le seul dont le nom soit récité dans toutes les églises. » — XI. « Et ainsi son nom est unique dans le monde. » Ces deux *dictatus*, dont le sens est connexe et que pour cette raison nous ne séparons pas l'un de l'autre, expriment sous une forme saisissante un fait qui subsiste encore de nos jours et qui durera jusqu'à la consommation des siècles. Bien que le nom de l'évêque diocésain et celui du souverain catholique soient récités au canon de la messe dans le diocèse du premier et dans les états du second, le nom du pape est le seul qui soit prononcé universellement dans toutes les églises du monde, partout où un prêtre catholique célèbre le sacrifice eucharistique. Le nom d'un souverain tout-puissant en Europe ou en Asie peut être parfaitement inconnu chez les tribus de l'Océanie ou de l'intérieur de l'Afrique. Mais partout où sur la pierre du rocher, sous les lianes des solitudes et jusqu'au fond des îles les plus lointaines, la voix d'un prêtre fait descendre, sous les espèces

du sacrement auguste, Jésus-Christ roi de la terre et des cieux, le nom du pape son vicaire ici-bas est prononcé, et ainsi très-véritablement « le nom du pape est unique en ce monde, » *unicum est nomen in mundo*. — XII. « Le pape a le droit de déposer les empereurs. » Cela était de toute évidence à une époque où les empereurs étaient faits uniquement et exclusivement par les papes. — XIII. « Il a le droit de transférer, quand les circonstances l'exigent, un évêque d'un siège à un autre. » — XIV. « Il a le droit d'ordonner un clerc appartenant à n'importe quel diocèse. » — XV. « Un clerc ordonné par lui est apte à exercer le ministère et à être promu à un siège épiscopal partout où il y serait appelé. Mais il lui est interdit de porter les armes, il reste sous la juridiction du pontife romain et aucun évêque n'a le droit de l'élever sans l'assentiment du pape à un ordre supérieur. » — XVI. « Nul concile ne peut être considéré comme œcuménique si le pape ne l'a point déclaré tel. » — XVII. « Aucun décret, aucun livre, ne peut avoir le caractère canonique sans l'autorisation du pape. » Toutes ces maximes sont reconnues par quiconque admet la primauté de pouvoir et l'universalité de juridiction des vicaires de Jésus-Christ. — XVIII. « La sentence du pape ne peut être cassée par personne, et seul il peut casser les sentences de tous. » — XIX. « Il ne peut être mis en jugement par personne. » Ces deux maximes de l'infaillibilité doctrinale du pontife romain et de son inviolabilité canonique ne sauraient, depuis le concile du Vatican, être niées par aucun catholique. — XX. « Que personne n'ait l'audace de prononcer une sentence de condamnation contre un accusé qui en appelle au siège apostolique. » Cet appel a toujours été de droit dans l'Église, il l'est encore ; son effet est suspensif et la cause de l'appelant est dévolue au siège apostolique. — XXI. « Les causes majeures de toutes les églises particulières doivent être référées au saint-siège. » Ce sont les paroles mêmes du concile de Sardique. — XXII. « L'Église romaine n'a jamais erré et comme l'atteste l'Écriture elle ne tombera jamais dans une erreur contre la foi. » C'est la traduction des promesses faites par Jésus-Christ à saint Pierre : *Tu es Petrus. Ego rogavi pro te ut non deficiat fides tua.* —

Le XXIII<sup>e</sup> *dictatus* offre une rédaction incorrecte d'une maxime parfaitement vraie, que nous avons rencontrée plus haut dans la lettre de Grégoire VII à l'évêque de Metz Hérimann. Le grand pontife, on se le rappelle, en s'appuyant sur le *Libellus apologeticus pro synodo* de saint Ennodius évêque de Pavie, canoniquement approuvé par un synode romain de plus de cent évêques tenu sous le pontificat de saint Symmaque, avait dit que « les papes canoniquement ordonnés deviennent meilleurs en vertu des mérites du bienheureux Pierre prince des apôtres, » *rite ordinati meritis beati Petri apostoli meliores efficiuntur*. Cette maxime qui rend très-exactement la pensée de saint Ennodius dont Grégoire VII lui-même rapportait textuellement la parole, est à la fois une vérité d'expérience, puisque la liste des papes renferme un si grand nombre de saints, et une doctrine traditionnelle reçue dans l'Église où l'on n'a jamais douté de l'assistance spéciale exercée par le prince des apôtres sur les papes ses successeurs. Le *dictatus* ne reste point dans la mesure exacte ni dans la précision rigoureusement théologique. Voici ses paroles : « Le pontife romain, lorsqu'il a été canoniquement ordonné, devient certainement saint par les mérites du bienheureux Pierre, *meritis beati Petri indubitanter efficitur sanctus*, ainsi que l'atteste saint Ennodius évêque de Pavie, d'accord avec une multitude de saints pères nommés dans les actes du bienheureux pape Symmaque. » Jamais aucun pape, Grégoire VII pas plus que les autres<sup>1</sup>, n'a revendiqué le privilège de l'impeccabilité personnelle. L'une des premières charges dans le palais apostolique est celle de confesseur du pape ; le texte du *dictatus* est donc fautif. La véritable formule de Grégoire VII, la seule dont il ait usé, dont l'authenticité soit incontestable est celle que nous trouvons sous sa

<sup>1</sup> « Il se croyait si peu à l'abri du péché, dit le savant abbé Gorini, il songeait si peu à se faire passer pour impeccable qu'il se nommait souvent dans ses lettres « pécheur », *miser peccator, indignus peccator*. « Ce qui m'excite surtout, dit-il à l'évêque de Magdebourg et à ses suffragants, c'est la crainte d'être accusé devant le souverain juge pour mes négligences dans l'administration qui m'a été confiée. » (Greg. VII. *Epist.* xxxix, lib. I, col. 321.)

« C'est à cause de nos péchés, écrivait-il à Humbert archevêque de Lyon,

plume et qui est ainsi conçue : « En vertu des mérites du bienheureux Pierre les papes canoniquement ordonnés deviennent meilleurs en montant sur le siège apostolique. » Il nous sera permis, après avoir rétabli le fait, de déplorer la mauvaise foi avec laquelle, exagérant encore l'exagération du *dictatus* et faisant retomber la responsabilité de cette double erreur sur la mémoire de saint Grégoire VII, l'école gallicane faisait cette déclaration solennelle : « Grégoire VII enseignait que ceux qui sont canoniquement ordonnés sur le siège apostolique deviennent par les mérites du bienheureux Pierre tout à fait saints, *omnino sanctos* <sup>1</sup>. » Cet *omnino* n'appartient pas plus au *dictatus* que le *sanctos* au texte authentique de Grégoire VII. — XXIV. « D'après l'ordre et avec l'autorisation du pape, les inférieurs peuvent formuler des accusations juridiques contre leurs supérieurs. » C'était la réponse aux prétentions des évêques simoniaques qui se couvraient du prétexte même de leur dignité vénale pour étouffer les protestations indignées des fidèles, clercs ou laïques. — XXV. « Le pape peut, sans l'intervention d'un synode, déposer les évêques ou les réhabiliter. » Les clérogames et toute la faction schismatique soutenaient au contraire qu'une sentence de déposition ou de réhabilitation devait, sous peine de nullité, être rendue par le pape siégeant en concile. — XXVI. « Quiconque n'est point en communion avec l'église romaine ne saurait être regardé comme catholique. » Ceci est une vérité de foi. — XXVII. « Le pape peut délier les sujets du serment de fidélité prêté par eux à des princes iniques <sup>2</sup>. » Nous avons précédemment expliqué comment en vertu du pouvoir des clefs le pape, chef de la *respublica*

que l'Eglise est en ce moment livrée à une si funeste tempête. » (*Epist.* LXXVI, lib. I, col. 349.) Ailleurs il s'écrie : « Je dis souvent à Dieu : Hâtez-vous, hâtez-vous; pour l'amour de la bienheureuse Marie et de saint Pierre, délivrez-moi. Mais parce que sur les lèvres d'un pécheur il n'y a pas d'oraison sainte et digne d'être promptement accueillie, je vous prie, je vous conjure de presser sans cesse ceux dont la vie sainte mérite d'être exaucée pour qu'ils prient pour moi. » (*Epist.* XLIX, lib. II, col. 400. Cf. Gorini, *Défense de l'Eglise*, tom. II, p. 415.)

<sup>1</sup> Bossuet. *Defens. declarat.*, lib. I, sect. I, cap. II.

<sup>2</sup> *Dictatus papæ*; *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 107.

*christiana* basée tout entière sur la double religion de la foi et du serment, se trouvait investi sinon par une puissance directe, comme parlent les théologiens, du moins par une puissance indirecte du privilège de déposer les princes infidèles et injustes.

25. Chose remarquable, cet ensemble d'articles fondamentaux que le gallicanisme a si longtemps flétri comme un « code de tyrannie pontificale, » comme l'arsenal du « despotisme des papes, » n'inspire plus même à nos modernes rationalistes la même horreur. L'expérience des révolutions manquait aux docteurs gallicans du dix-septième siècle; ils n'ont pu apprécier comme nous à sa juste valeur la théorie des Césars absolus ne relevant en apparence que de leur épée et tombant en réalité sous les pavés de l'émeute. M. Villemain lui-même l'avoue en ces termes : « Lorsque, dans la gravité religieuse du dix-septième siècle et sous l'autorité affermie du grand roi, Bossuet, le sublime et paisible docteur, rencontrait, dans les monuments du onzième siècle, sous le nom vénéré de Grégoire VII, ces étranges hardiesses de jugement, il devait en être effrayé, et ne reconnaître là ni la sainteté d'un pape, ni la tradition de l'Eglise ; il devait même se séparer hautement d'une telle doctrine, et le religieux adversaire de Henri de Germanie ne pouvait que lui paraître coupable de violence et d'excès de pouvoir presque autant qu'Innocent XI, si celui-ci eût un jour excommunié et déposé Louis XIV. Mais ce parallèle était bien trompeur, comme le sont presque tous les exemples historiques à longue distance. C'est en vain, ce semble, que le grand évêque, conseiller d'Etat de Louis XIV, croyait entrevoir une conformité de droit, un intérêt commun entre les tumultueuses suzerainetés du moyen âge et les royautes affermies de son temps<sup>1</sup>. Quel droit Henri d'Allemagne, tour à tour le tyran et le justiciable de ses grands vassaux, avait-il sur la ville italienne de Rome, tant de fois occupée, jamais acquise par ses

Remarquable avec de M. Villemain.

<sup>1</sup> Pourquoi ces royautes que l'élément chrétien avait seul affermies n'usèrent-elles de leur autorité que pour se soustraire à la loi même de leur existence et à la notion chrétienne de leur pouvoir? Quel service le génie de Bossuet eût rendu à la France et au monde, s'il avait eu le courage de dire toute la vérité à Louis XIV!

prédécesseurs<sup>1</sup>? Pourquoi, non pas seulement le pape au bord du Tibre, mais le plus humble clerc de l'église de Milan ou le plus obscur paysan des vallées en deçà du Pô, eût-il regardé un margrave allemand, retenu par des guerres civiles en Saxe et en Bohême, comme son prince légitime, et les hommes d'armes de ce prince étranger comme un sénat ou un concile? Le seul lien qui rapprochait alors des hommes si différents d'origine, de mœurs, de langue, c'était un culte commun. Mais en Italie ce culte était libre et maître. En Allemagne, comme dans d'autres parties de l'Europe, le pouvoir, les richesses, les dignités de l'Eglise étaient envahis par la force, vendus au plus offrant et dégradés en même temps qu'usurpés : de là toute l'importance et, on peut le dire, la grandeur de cette question des investitures. C'était la liberté même de l'Eglise, avec la liberté, la force, la dignité de ses membres, son accroissement de grands caractères et de grands hommes. A ce point de vue de l'unité de chaque peuple, de son droit à n'être pas soumis à des maîtres étrangers, à cet autre point de vue plus grave encore de l'inviolabilité des consciences et du droit devant la force, il n'y eut jamais résistance plus juste que celle du pontife de Rome dans sa lutte contre Henri IV. Et quant aux suites de cette résistance, quant aux imitations fréquentes qui s'en firent dans le moyen âge, on doit bien reconnaître qu'il y a là, cependant, un principe salutaire et une sauvegarde pour l'humanité. On a pu le vérifier jusque dans nos jours si prodigieusement éloignés de la simplicité chrétienne, dans notre monde du scepticisme et de la force. Quand la domination d'un conquérant pesait sur l'Europe, quand de Rome à Hambourg il tenait tout sous sa loi, le premier coup dont il fut blessé au défaut de son armure avait cette forme surannée d'excommunication pontificale. La bulle affichée furtivement sur les églises de Rome dans la nuit du 10 juin 1809 fut le premier et le plus puissant tocsin de l'Europe. Cette formule antique : « A ces  
« causes, par l'autorité du Dieu tout-puissant, des saints apôtres

<sup>1</sup> Aucun autre que celui dont l'aurait investi le pape s'il l'eût choisi pour empereur et sacré en cette qualité.



Pierre et Paul ; » ce langage, si moqué dans le dix-huitième siècle et comme aboli sous les ruines de l'Eglise de France, reparaisant tout à coup dans la bouche du pontife même qui avait sacré Napoléon, marqua l'ébranlement de son pouvoir et parut en seconder la chute. Celui que nul pouvoir et nul droit humain ne semblaient arrêter dans sa course, demeura comme affaibli de l'anathème lancé par ce vieillard qu'il tenait captif. Sous cette bulle en langue morte, qui représentait le cri de la justice et de la loi divine, celui qui avait menacé tout le monde s'écroula par la force de tous et sa propre violence. Tel est le sens historique et moral que reçoit encore pour nous, hommes du dix-neuvième siècle, cette jurisprudence des excommunications pontificales proclamée en 1076 dans le concile de Rome et fulminée tant de fois dans le moyen âge<sup>1</sup>. »

### § V. Projets de diète à Worms et à Mayence.

26. Le jeune roi Henri IV espérait à force de tyrannie, de violences et de mensonges, se mettre à couvert des terribles effets de l'excommunication. Sa chancellerie expédia d'Utrecht même, où la nouvelle lui était parvenue<sup>2</sup>, un ordre royal à tous les évêques, princes, ducs et comtes, leur enjoignant de se réunir de nouveau à Worms pour les prochaines fêtes de la Pentecôte (15 mai 1076), afin de compléter l'œuvre schismatique en déposant Grégoire VII et en lui donnant un successeur. M. Pertz a retrouvé un des exemplaires authentiques de la lettre de convocation. La teneur de chaque rescrit dut être modifiée selon la qualité des personnages auxquels on l'adressait ; c'est ce qui résulte de la note cancellaresque *non omnibus sed paucis eamdem*<sup>3</sup>, annexée à la suscription ordinaire : *Hen-*

Lettre royal  
de convoca-  
tion à une  
nouvelle  
diète de  
Worms.

<sup>1</sup> Villemain. *Hist. de Greg. VII*, tom. II, p. 75-77.

<sup>2</sup> Cf. n° 13 de ce présent chapitre.

<sup>3</sup> « Ne doit pas être la même pour tous, mais seulement pour un petit nombre d'élite. »

*ricus Dei gratia rex A. gratiam, salutem et dilectionem* : « Henri roi par la grâce de Dieu à A., grâce, salut et dilection. » — « Les délibérations d'une importance exceptionnelle, disait le prince excommunié, ont besoin d'être soumises au conseil des plus grands personnages, en sorte que l'énergie des résolutions se trouve soutenue par la puissance de ceux qui les prennent. Votre inviolable fidélité à notre personne et à notre royaume, votre puissance, la sagesse de vos conseils, ont jusqu'ici paru avec tant d'éclat, que parmi tous les princes et évêques de nos états il n'en est point qui nous inspire plus de confiance. Votre concours ne nous fera point défaut en une occasion qui intéresse l'honneur de tous les princes, de tous les évêques, le salut de l'Eglise indignement opprimée. La situation vous est connue et vous gémissiez sans doute sur le malheur d'un temps où le sacerdoce et la royauté, ces deux colonnes de l'Eglise, sont l'un et l'autre si horriblement outragés. Il s'est trouvé un usurpateur qui a prétendu s'arroger à lui seul le double pouvoir spirituel et temporel ; il n'a réussi qu'à les bouleverser tous deux sans profit pour son ambition et au grand scandale de l'univers. Son nom est Hildebrand, moine par l'habit, se disant apostolique, mais en réalité usurpateur du saint-siège qu'il a envahi par la violence, faisant asseoir sur le trône catholique de la paix le brigandage et la tyrannie. Au mépris de l'institution divine qui a établi l'ordre social sur les deux pouvoirs distincts de la royauté et du sacerdoce, il revendique l'un et l'autre pour lui seul. L'histoire évangélique de la passion nous a laissé un emblème des deux pouvoirs sous la figure des deux glaives présentés au Sauveur : « Voici deux glaives, » lui disait-on. « C'est assez<sup>1</sup>, » répondit-il, indiquant de la sorte qu'il devait y avoir dans l'Eglise deux glaives seulement, l'un spirituel, l'autre matériel, portés séparément pour retrancher tout mal : le glaive sacerdotal pour réduire les hommes à l'obéissance aux rois en vue de Dieu, le glaive royal pour repousser au dehors les ennemis du Christ et pour maintenir à l'intérieur l'obéissance au sacerdoce, en sorte que le

<sup>1</sup> Luc. xxii, 38.

lien de charité subsistant entre les deux pouvoirs, ni la royauté ne fût privée de l'honneur sacerdotal, ni le sacerdoce de l'honneur royal<sup>1</sup>. Telle est l'institution établie par Dieu lui-même. Vous savez comment la folie d'Hildebrand, *Hildebrandica insania*, en a bouleversé toutes les notions. D'après lui, ceux-là seuls peuvent être prêtres qui sont allés mendier ce titre près de sa fastueuse arrogance. Moi-même, appelé de Dieu au trône, tandis que Dieu n'appela jamais Hildebrand au sacerdoce, moi qui ne veux régner que par la volonté de Dieu et non par celle d'Hildebrand, il a prétendu me déposer de mon trône, il menace de m'arracher la royauté et la vie. Il redouble d'outrages, et je ne suffirais pas à retracer les horribles traitements qu'il vient d'infliger à mes envoyés (au concile de Rome). Il les a cruellement dépouillés, il les a fait jeter nus dans un cachot où ils ont souffert le froid, la faim, la flagellation. Comme autrefois les martyrs, ils furent traînés par la ville et exposés aux huées de la populace. On croirait qu'Hildebrand veut copier les fureurs de Dèce, ce tyran barbare qui brûlait vifs les chrétiens. N'hésitez donc pas, très-cher et féal seigneur, n'hésitez pas à vous rendre à mon invitation et à celle de tous les princes et évêques vos collègues. Venez avec eux pour les prochaines fêtes de

On voit que dans sa correspondance officielle Henri IV ne faisait aucune difficulté de reconnaître la constitution chrétienne en vigueur de son temps. Sa comparaison des deux glaives est remarquable. En voici le texte : *Ipse Salvator in passione sua de duorum gladiatorum sufficientia typica inteltigi inuit: cui cum diceretur : « Ecce duo gladii » hic respondit : « Satis est, » significans hac sufficienti dualitate spiritualem et carnalem gladium in Ecclesia esse gerendum, quibus omne nocivum foret amputandum, videlicet sacerdotali ad obedientiam regis pro Deo, regali vero gladio ad expellendos inimicos Christi exterius et ad obedientiam sacerdoti interius omnem hominem docens fore constringendum, ut ita de alio in alium charitate tenderetur, dum nec sacerdotii regnum, nec sacerdotium regni honore privaretur.* On a cru longtemps que Boniface VIII, dans la fameuse bulle *Unam sanctam* publiée en 1302, avait été le premier à se servir de l'interprétation mystique des deux glaives. Ce texte de la chancellerie de Henri IV a donc une réelle importance. Les canonistes du roi de Germanie prétendaient qu'entre les deux glaives il n'y avait pas subordination; Boniface VIII enseignait au contraire que « les deux puissances ne seraient pas bien ordonnées si le glaive temporel n'était pas soumis au glaive spirituel comme l'inférieur au supérieur. »

la Pentecôte à Worms. Là, vous inspirant du sentiment général, des intérêts de l'Eglise, de l'honneur de notre personne et de notre royaume, vous prendrez les résolutions commandées par votre conscience <sup>1</sup>. »

Calomnies du  
roi contre  
saint  
Grégoire VII  
portées à  
Byzance par  
les  
diplomates  
allemands.

27. On voit comment, sous la plume de Henri IV et des scribes de cour, était odieusement travestie la généreuse intervention de Grégoire VII, lorsqu'au péril de sa vie, selon l'expression de Bonizo, il avait arraché à la juste indignation du peuple romain les deux insolents messagers du roi schismatique<sup>2</sup>. Il paraît que la chancellerie allemande ne se borna point à publier ce mensonge dans toute l'étendue du royaume teutonique. L'imposture fut transmise par voie diplomatique au César byzantin Michel VII Parapinnace, et nous la retrouvons considérablement augmentée dans l'*Alexiade* de la princesse Anne Comnène. Nourrie dans les préjugés du schisme grec, Anne Comnène résume ainsi la grande lutte engagée entre Grégoire VII et Henri IV : « Le pontife de Rome accusait le roi german de vendre à prix d'argent les églises au lieu d'en conférer l'investiture gratuitement, selon la règle ; il lui reprochait en outre de promouvoir aux évêchés et aux bénéfices ecclésiastiques des hommes notoirement indignes. De son côté, le roi allemand traitait le pape d'usurpateur et d'intrus, pour s'être emparé sans son consentement du trône apostolique. Dans sa colère, il fit sommer Grégoire de descendre de son siège, s'il ne voulait en être ignominieusement arraché. Le pape sévit contre

<sup>1</sup> Urstitz dans sa *Germania illustrata*, p. 393, et avant lui un autre compilateur protestant, Reiner (1581), avaient édité cette lettre en lui donnant une suscription fautive, car ils la supposaient adressée à saint Annon de Cologne, mort deux ans avant l'excommunication de Henri IV. Par un autre anachronisme, ils la rapportaient à la première diète schismatique de Worms, tenue le 24 janvier 1076. Or, à cette date aucun envoyé du roi allemand n'avait été maltraité à Rome. Ce ne fut qu'à l'ouverture du synode romain (22 février 1076) qu'eut lieu l'incident exploité avec une si insigne mauvaise foi dans la lettre royale. Baronius se fondant sur cette double erreur chronologique rejeta comme apocryphe le monument lui-même. M. Pertz l'a rétabli dans son intégrité première d'après les manuscrits authentiques. (Pertz. *Leg.*, tom. II, p. 48.)

<sup>2</sup> Cf. n° 3 de ce présent chapitre.

les ambassadeurs chargés d'un tel message ; il les fit cruellement battre de verges, on leur rasa par dérision les cheveux et la barbe, on leur infligea en outre un supplice tel que par respect pour mon caractère de femme et de princesse royale je neveux point décrire. Forfait abominable, barbarie indigne, je ne dis pas seulement d'un pontife, mais de quiconque a l'honneur d'être chrétien ! Il me suffira d'avoir indiqué cet acte monstrueux comme un exemple de la fureur des races barbares. Et cela fut accompli par un pontife. O temps ! ô mœurs ! Que dis-je ? par un souverain pontife, par le vicaire universel du Christ et son lieutenant dans le monde entier ; car ce sont les titres que lui attribuent sans difficulté ses Latins ; il est tout cela pour eux, grâce à une imposture grossière. Qui ne sait en effet que depuis la translation à Constantinople de l'empire, du sénat et de toutes les dignités hiérarchiques, le pontificat suprême a cessé d'exister à Rome ? Les empereurs l'ont donné au trône patriarcal de Byzance ; le concile de Chalcédoine ratifiant le jugement des Césars a décrété que le siège de Constantinople ayant la primauté souveraine sur l'Eglise universelle, tous les diocèses du monde entier relèvent de sa juridiction<sup>1</sup>. » La prudence de la princesse byzantine reculant devant le nom seul d'un attentat dont les victimes peuplaient les palais impériaux de son père est le comble du ridicule ; mais l'odieux de la calomnie l'emporte sur tout le reste. On pardonnerait volontiers l'ignorance de la théologienne porphyrogénète travestissant un décret d'ailleurs subreptice du concile de Chalcédoine, mais on s'indigne de l'entendre outrager gratuitement saint Grégoire VII, dont elle eut l'honneur d'être la contemporaine. Dans sa rage insensée, le Néron de l'Allemagne, le féroce Henri IV, ne porta jamais si loin l'audace du mensonge.

28. Celui qu'il s'était permis dans sa lettre de convocation à la

Echec de la  
diète de  
Worms.

<sup>1</sup> Cf. tom. XIII de cette *Histoire*. Le canon subreptice de Chalcédoine auquel se réfère la princesse byzantine était loin de donner une telle puissance aux patriarches de Constantinople. Il leur attribuait seulement le second rang de primauté après l'évêque de Rome (Ann. Comnen. *Alexiados*, lib. I ; *Patr. Græc.*, tom. CXXXI, col. 132).

nouvelle diète de Worms n'eut pas le succès qu'il en attendait. « Au jour fixé (15 mai 1076), dit Lambert d'Hersfeld, parmi la foule qui s'était réunie en assez grand nombre, pas un seul des ducs et princes dont l'autorité sur les affaires publiques pouvait être prépondérante ne se présenta. Force fut au roi de remettre l'assemblée à la prochaine fête de saint Pierre et de saint Paul (29 juin), en assignant la ville de Mayence comme lieu du rendez-vous <sup>1</sup>. » Ce terme de la fête des Apôtres était précisément celui que Grégoire VII dans le concile de Rome avait fixé comme délai aux signataires des actes schismatiques pour se faire absoudre des censures encourues par eux. Le grand pape le rappelait en ces termes dans une lettre adressée à l'évêque Henri de Trente : « Nous avons lieu d'être surpris de votre silence, car vous n'avez point encore répondu à nos lettres portant notification de la sentence synodale prononcée contre le roi de Germanie. Le zèle de la justice, sans aucun ressentiment personnel, nous a contraint de prendre cette mesure. Vous n'en doutez pas, je suppose, et nul esprit sérieux ne saurait penser autrement. Mais quel que soit à ce sujet le courant de l'opinion publique, de quelque façon qu'on veuille interpréter le fait, nous pouvons vous affirmer, en nous confiant à la clémence divine, que la prochaine fête du bienheureux Pierre ne se passera point sans que chacun puisse manifestement se convaincre de la légitimité et de la complète justice de notre sentence <sup>2</sup>. » La date rappelée ici par Grégoire VII devait effectivement, par l'échec de la diète de Mayence et par l'adhésion presque unanime des princes et évêques d'Allemagne aux décrets du concile romain, prendre l'importance d'une manifestation décisive. « Le roi eut beau supplier tour à tour et menacer, dit Lambert d'Hersfeld, nul ne fit attention ni à ses ordres ni à ses prières. L'immense majorité s'abstint de venir à Mayence et accentua nettement son refus d'obéir; ceux qui y comparurent, profondément divisés d'opinion, ne purent se mettre d'accord sur rien. L'esprit de discorde, soufflé

<sup>1</sup> Lambert. Hersfeld., *loc. cit.*, col. 1218.

<sup>2</sup> Greg. VII. *Epist.* xxv, *extr. Registr.* col. 670.

par Satan, prenait visiblement possession des excommuniés <sup>1</sup>. » Ce fait avéré et l'annonce en quelque sorte prophétique dont il avait été l'objet dans la lettre pontificale à l'évêque de Trente fournirent au pseudo-cardinal Benno le thème d'une de ses plus curieuses légendes. « Le mardi de Pâques 1076, dit-il, comme le clergé et le peuple étaient réunis pour la messe solennelle à la basilique de Saint-Pierre, après l'évangile Grégoire en habits pontificaux monta à l'ambon. En présence des évêques, des cardinaux, des clercs et de toute la foule, il se mit à prophétiser contre le roi Henri. « Tenez pour certain, s'écria-t-il, que d'ici à la prochaine fête de « saint Pierre ce prince sera mort ou qu'il sera dépouillé de toute « autorité royale au point qu'il ne trouvera pas seulement six hommes « d'armes disposés à combattre pour sa cause. » Puis prenant à témoin les évêques et les cardinaux, il ajouta : « Ne me considérez « plus à l'avenir comme pape, et arrachez-moi de l'autel, si ma prophétie ne se réalise pas <sup>2</sup>. »

## § VI. Henri IV abandonné par ses sujets de Germanie.

29. La scène apocryphe de la basilique de Saint-Pierre n'eut lieu que dans l'imagination de Benno, mais la parole authentique de Grégoire VII à l'évêque de Trente reçut son plein accomplissement. Les princes qui avaient successivement refusé de se rendre à Worms et à Mayence s'étaient réunis spontanément aux évêques pour délibérer en commun sur la situation. « Ils se constituèrent, dit Bonizo, comme en un tribunal d'enquête, examinant avec soin les raisons produites de part et d'autre, afin d'élucider la question pour savoir d'abord si le pape avait, oui ou non, le pouvoir d'excommunier le roi, et dans le cas de l'affirmative si la sentence d'excommunication actuelle avait été juste. C'était là tout le nœud de la difficulté politique, car d'après les lois en vigueur dans le royaume de Germanie,

Conférence particulière des princes et des évêques allemands.

<sup>1</sup> Lambert Hersfeld. *Annal.*, loc. cit.

<sup>2</sup> Benno. *De vita et gest. Hildebrandi*, loc. cit., fol. xl.

« quiconque ne s'est pas fait après un an et jour relever d'une excommunication légitime encourt de plein droit et définitivement la déchéance de tous ses honneurs et dignités. » A la première question posée par les princes, les évêques, abbés et clercs les plus instruits répondirent que le droit pour les papes d'excommunier les rois était incontestable <sup>1</sup>. » On rappela à cette occasion les précédents historiques les plus célèbres ; l'empereur Arcadius fils de Théodore le Grand, excommunié par le pape saint Innocent I<sup>er</sup> pour avoir déposé saint Jean Chrysostome ; l'empereur Justin, fils du grand Justinien, excommunié par le pape Constantin pour avoir outragé les légats du siège apostolique ; l'empereur Anastase excommunié par le pape du même nom et frappé de la foudre dans son palais au moment où il blasphémait contre l'autorité du souverain pontife ; l'empereur Léon l'Iconoclaste excommunié par le pape Grégoire II et privé par lui de tout droit impérial sur les provinces d'Occident ; les deux empereurs Michel III de Constantinople et Lothaire d'Occident excommuniés à la même époque et par le même pape Nicolas le Grand, le premier pour avoir déposé le saint patriarche Ignace, le second à cause de son union scandaleuse avec Valdrade <sup>2</sup>. « A la seconde question, la réponse fut également affirmative. En prononçant dans la diète schismatique de Worms la déposition de Grégoire VII, le roi avait manifestement violé la constitution fondamentale de l'Église qui déclare, d'après la tradition constante et l'exemple des saints pères, « que le pontife romain ne saurait être jugé ni déposé par personne. » C'était donc très-justement et très-légitimement que la sentence d'excommunication avait été portée contre le roi. En conséquence les princes et à leur tête Rodolphe de Souabe, Welf de Bavière, Thierry de Lorraine, Berthold de Carinthie, ne voyant pas de meilleur remède aux calamités présentes, s'engagèrent par serment à ne reconnaître l'autorité du roi qu'autant que celui-ci serait allé en personne faire sa soumission

<sup>1</sup> Bonizo. *Ad amic.*, lib. VIII, *loc. cit.*, col. 845.

<sup>2</sup> *Ibid.*, lib. VII, col. 843.



au pape et aurait été absous par lui du lien de l'excommunication<sup>1</sup>. »

30. Lambert d'Hersfeld nous apprend que les deux évêques qui se signalèrent le plus par l'énergie de leur foi et la vigueur de leur attitude dans cette conférence, furent Hérermann de Metz et Adalbéron de Wurtzbourg. « Le roi, disaient-ils, est incorrigible ; sa cruauté, ses violences vont en empirant. Il semble que sa victoire sur les Saxons lui ait donné le droit de verser à son gré le sang de tous ses sujets ; il ne recule devant aucun crime ; on dirait qu'il a juré la perte de tous les gens de bien. » Ceux d'entre les princes qui l'année précédente étaient intervenus pour déterminer les chefs saxons à se remettre sans crainte aux mains du roi, déploieraient amèrement leur conduite. En effet, les malheureux ducs, comtes et évêques de la Saxe gémissaient encore dans l'exil ou dans les chaînes. On convint de les délivrer sur-le-champ et la résolution fut exécutée<sup>2</sup>. Les illustres captifs reparurent dans leur patrie pour y être témoins des souffrances de leurs concitoyens. « Partout, dit le chroniqueur, les officiers de Henri avaient organisé la terreur et la rapine. Les forteresses relevées de leurs ruines abritaient derrière leurs murs des soldats farouches que le roi faisait venir de la Hongrie et des contrées encore barbares ; tout le pays leur était livré comme une proie. Chaque jour les garnisons sortaient des forts pour piller les hameaux, dévaster les campagnes, enlever les grains et brûler les fermes. La moindre résistance était punie de mort. Sous ce joug de fer, le peuple privé de ses chefs vivait et mourait dans le désespoir. Seuls, deux jeunes adolescents Guillaume et Thierry, fils du comte Gero de Saxe, retirés au delà de l'Elbe, avaient groupé autour d'eux une poignée de braves, résolus à mourir pour sauver leur honneur et leur liberté. Ils formèrent comme le noyau d'une armée nationale, qui vint avec un enthousiasme indescriptible se ranger sous l'étendard des princes saxons

Mise en liberté par les seigneur allemands des captifs saxons.

<sup>1</sup> Boniz. Sutr., *loc. cit.* ; *Codex Vatic.* ap. Watterich, tom. I, p. 328.

<sup>2</sup> Lambert. Hersteld. *Annal. Patr. Lat.* tom. CXLVI, col. 1214

à leur retour de l'exil. Otto de Nordheim, Herman oncle du duc Magnus, Thierry de Catelembourg et cent autres princes et chevaliers prirent la direction du mouvement. En quelques mois, l'œuvre de la délivrance fut accomplie. Les garnisons isolées l'une de l'autre et attaquées simultanément dans leurs forteresses ne purent se maintenir; plusieurs se rendirent par capitulation, d'autres furent forcées d'assaut. Les soldats dépouillés de leurs armes étaient renvoyés en liberté après s'être engagés par serment à ne plus reparaitre en ennemis sur le territoire saxon. Tous ceux des officiers et partisans du roi qui refusèrent d'entrer dans la ligue nationale furent expulsés de la Saxe. Les domaines confisqués furent rendus à leurs maîtres légitimes; les anciennes lois et coutumes reparurent avec l'ancien ordre de choses <sup>1</sup>. »

31. Henri IV était à Mayence, espérant toujours l'ouverture d'une diète à laquelle nul ne voulait se rendre, lorsque lui parvinrent coup sur coup ces nouvelles qui révoltaient son orgueil et renversaient tous ses projets de vengeance. Exaspéré, il avait songé d'abord à marcher sur la ville de Metz, pour châtier le courageux évêque Hérimann; mais aucun soldat ne voulut le suivre dans cette expédition sacrilège. A trois reprises différentes, il soudoya des meurtriers qui devaient le délivrer par le poignard des ducs Rodolphe de Souabe et Berthold de Carinthie. On comprend que les sicaires auxquels il s'adressait pour une pareille besogne, ne pouvaient être des hommes à scrupules ni à conscience timorée. Cependant à aucun prix ils ne voulurent accepter leur horrible mission et s'empressèrent d'en informer les deux princes <sup>2</sup>. Abandonné même des assassins qu'il tenait depuis si longtemps à ses gages, il déplorait son isolement et son impuissance. « Quelques bataillons originaires de Bamberg gardaient seuls le palais du roi excommunié, dit Bruno de Magdebourg <sup>3</sup>. Henri détenait encore dans la forteresse de Mayence un certain nombre de prisonniers de la noblesse

<sup>1</sup> Bruno Magdeburg. *Bell. Saxonie., Patr. Lat.*, tom. CXLVII, col. 548; Lambert. Hersfeld., *loc. cit.*

<sup>2</sup> Bruno Magdeburg., *loc. cit.*, col. 525-527.

Incendie  
de Mayence.  
Essais de  
négociation  
du roi avec  
les Saxons.

saxonne, entre autres la duchesse Gertrude veuve d'Othon de Saxe. Afin de remplir ses coffres épuisés, il offrit aux captifs de leur vendre la liberté moyennant une énorme rançon pour chacun d'eux. L'offre fut acceptée, et à un jour fixé les prisonniers comparurent à l'audience du roi pour payer le prix convenu. Mais en ce moment une collision éclata entre les citoyens de Mayence et les soldats de la garde royale. Ceux-ci mirent le feu à la ville qui devint presque tout entière la proie des flammes. Durant le tumulte, les captifs purent quitter le palais sans être inquiétés ; ils montèrent sur une barque dont nul ne songeait à leur disputer l'usage et s'éloignèrent avec le prix de leur rançon. Voyant que rien ne lui réussissait, ajoute le chroniqueur, l'ex-roi changea de système. De loup il se fit agneau ; renonçant en apparence à sa férocité ordinaire, il afficha soudain des sentiments de justice et de piété. Ce n'était qu'un nouvel artifice pour tromper la bonne foi des Saxons contre lesquels toutes ses cruautés précédentes avaient échoué. Il voulait, disait-il, leur faire savoir le changement complet de ses dispositions à leur égard. Il se repentait de ses crimes et de ses injustices ; il allait changer de vie, faire pénitence et étonner par ses vertus le monde qu'il avait épouvanté jusque-là par tant d'horreurs. Mais parmi ses courtisans nul ne voulut se charger de transmettre cet hypocrite message. Aucun d'eux ne croyait à sa sincérité ; tous comprenaient que le jour où les Saxons auraient été encore une fois victimes d'une nouvelle perfidie, ils la feraient impitoyablement expier par les ambassadeurs qui auraient accepté le rôle d'intermédiaires. Or, deux évêques saxons Werner de Magdebourg et Werner de Mersbourg, lesquels se trouvaient au nombre des captifs retenus à Mayence, y étaient demeurés après l'incendie de la ville, n'ayant pas osé par scrupule de conscience profiter, comme les laïques leurs compagnons, du moyen qui s'était offert de recouvrer subrepticement la liberté. Henri eut recours à eux et avec une générosité qui n'était guère dans ses habitudes il les fit partir pour la Saxe sans leur imposer l'obligation de revenir lui rendre compte de leur mission. Les deux évêques s'acquittèrent en conscience de leur message ; ils essayèrent mais sans succès de

persuader leurs compatriotes. Partout on leur répondit qu'il était impossible de croire sur parole aux déclarations d'un prince qui s'était fait un jeu du mensonge et du parjure. Et comme ils manifestaient l'intention de retourner près de Henri pour l'informer de l'inutilité de leur démarche, il leur fut déclaré que dès ce moment il leur fallait rester en Saxe ou s'attendre à ne pouvoir plus jamais y rentrer. Les deux fidèles évêques considérant alors leur mission comme terminée, rentrèrent dans leurs diocèses <sup>1</sup>. »

32. Henri s'était joué impudemment de leur bonne foi. Pendant qu'il les envoyait porter à leurs compatriotes des propositions illusoires, il s'était rendu, suivi de quelques cavaliers, près de Wratislas duc de Bohême. Moyennant la cession de la province saxonne de Misnie, il en obtint une armée ou plutôt une horde de brigands avec laquelle il se jeta soudain sur cette frontière orientale de la Saxe, mettant tout à feu et à sang. L'orgueil lui revint avec le succès. Par son ordre, l'évêque excommunié Eppo de Zeitz alla trouver à Salsfeld le duc Otto de Nordheim, le sommant de venir avec ses hommes d'armes se ranger sous l'étendard royal. « Allez dire à votre maître, répondit Otto, que naguère je lui ai donné tous les conseils qu'exigeaient l'honneur de sa couronne et le bien de l'État. Il préfère l'avis de ses ineptes adulateurs ; il compte plus sur les hordes bohémiennes que sur la vaillante armée des Allemands : c'est son affaire ; nous en verrons le résultat sans en partager ni la honte, ni la gloire. Dégagé de mon serment de fidélité envers un prince qui foule aux pieds toutes les lois divines et humaines, sans nul souci de la majesté royale ni du salut de son âme, je soutiendrai de mon épée et de ma puissance la cause de ma patrie. » Les autres princes de la Saxe et de la Thuringe tinrent le même langage. « En quelques jours, dit Lambert d'Hersfeld, tous les Saxons en armes se portèrent avec un enthousiasme indescriptible à la rencontre des bandes dévastatrices. Les rangs se grossissaient en traversant les villes et les bourgades ; tous brûlaient d'en venir aux mains, appelant énergiquement le com-

<sup>1</sup> Bruno Magdeburg., *loc. cit.*, col. 549.

bat. La lenteur de la marche, pour cette immense multitude encombrée de bagages et composée en majeure partie de fantassins, irritait leur ardeur en la redoublant. Impatients d'un plus long délai, les fils du comte Géro, à la tête de sept mille cavaliers d'élite, s'élançèrent en avant, franchirent la distance comme au vol et arrivèrent en vue de l'armée ennemie. C'en était fait du roi Henri et de sa poignée de brigands ; ils étaient voués tous à une mort certaine, sans un orage soudain qui vint fondre sur la plaine et grossit la petite rivière de Mulda au point de la rendre infranchissable. Profitant de cette barrière inattendue qui arrêta sur l'autre rive la cavalerie saxonne, les hordes bohémiennes s'enfuirent avec leur butin, abandonnant le roi Henri qui traversa promptement la Bohême et la Bavière pour venir cacher à Worms sa rage et son désespoir<sup>1</sup> (fin juillet 1076). »

### § VII. Diète de Tribur.

33. De tous les points de l'Allemagne où la nouvelle trahison de Henri avait soulevé un cri de réprobation universelle, on s'adressa au souverain pontife pour lui demander la conduite à tenir vis-à-vis d'un tyran que ni les anathèmes de l'Eglise, ni l'abandon presque général de ses sujets n'arrêtaient dans ses fureurs. On s'accordait à demander l'autorisation d'élire un nouveau roi. « Les Saxons surtout insistaient, dit Bruno de Magdebourg : ils suppliaient le seigneur apostolique d'avoir pitié de leur malheureuse nation presque anéantie par tant de désastres, de venir en personne ou du moins d'envoyer des légats qui présideraient à l'élection royale<sup>2</sup>. » La réponse de Grégoire VII, adressée « à tous les

Recours au  
pape. Lettr  
de Grég. VI  
aux princes  
de Germanie

<sup>1</sup> Lambert. Hersfeld., *loc. cit.* col. 1225.

<sup>2</sup> *Domno apostolico litteras miserunt quibus ut vel per se vel per nuntium genti pene perditæ consolator adesset suppliciter oraverunt* (Bruno Magdeburg. *loc. cit.*, col. 530). Nous n'avons plus cette lettre des Saxons à Grégoire VII.

évêques, ducs, comtes et fidèles chrétiens du royaume teutonique, » fut datée de Laurentum le 3 septembre 1076. Elle est un admirable monument de sagesse, de modération et de fermeté tout ensemble. « Si vous avez soigneusement étudié, dit-il, le texte de l'excommunication prononcée en concile par le jugement de l'Esprit-Saint contre le soi-disant roi Henri, vous pouvez fixer vous-mêmes sans hésitation votre conduite ultérieure à son égard. La sentence expose en effet les motifs pour lesquels il a dû être enchaîné sous les liens de l'anathème et déposé de la dignité royale, avec la clause qui délie tous ses sujets de leur serment de fidélité. Nous avons agi non par esprit de domination séculière ni par un sentiment d'ambition personnelle, Dieu nous en est témoin, mais uniquement pour sauvegarder les droits du saint-siège, l'honneur et la discipline de l'Église catholique notre mère. Nous vous avertissons donc en Jésus-Christ Notre Seigneur et vous prions, frères bien-aimés, d'entrer dans ces sentiments qui sont les nôtres. Si, dans toute la sincérité de son cœur Henri revient à Dieu, recevez-le avec bienveillance, usant à son égard non de la justice stricte qui lui ôte le droit de régner, mais de la miséricorde qui effacera les crimes du passé. Ne perdez pas de vue, je vous prie, la fragilité de l'humaine nature ; qu'il vous souvienne de la pieuse et noble mémoire du père et de la mère de ce prince, l'empereur Henri III, l'impératrice Agnès, tous deux si dignes de la couronne, et auxquels nul personnage de notre temps ne pourrait être comparé. Mais en répandant sur ses blessures l'huile de la charité, ne négligez pas le vin d'une austère discipline. Autrement la cicatrice à peine fermée se rouvrirait, ce qu'à Dieu ne plaise, jusqu'à la gangrène ; l'honneur de la sainte Église et de l'empire romain serait enseveli dans une ruine irréparable. On devra donc éloigner à jamais de sa personne les conseillers pervers, excommuniés pour cause de simonie, qui, non contents d'infecter leur maître de leur lèpre ignominieuse, l'ont poussé dans la voie du crime, le provoquant au schisme contre l'Église sainte, à la révolte contre la majesté divine et l'autorité du prince des apôtres ; on choisira pour l'aider dans le gouvernement de l'état

des hommes intègres, disposés à préférer son salut à ses faveurs, la gloire de Dieu à leur intérêt personnel. Il cessera à l'avenir de traiter la sainte Église comme une vile esclave soumise à ses caprices ; il la considérera comme l'épouse de Jésus-Christ, mère et maîtresse de tous les chrétiens. Abjurant tout esprit d'orgueil et de superbe, il ne s'obstinera plus à défendre des coutumes inventées pour asservir l'Église et la priver de sa liberté sainte ; il observera la doctrine des saints pères telle que la clémence divine la leur a enseignée pour le salut du genre humain. S'il se détermine à faire ces promesses et toutes les autres du même genre que le droit exige de lui, envoyez-nous aussitôt une légation pour nous en informer, afin que, concertant en commun notre action, nous puissions avec la grâce de Dieu prendre les mesures convenables. Mais quoi qu'il arrive, au nom et par l'autorité du bienheureux Pierre, nous interdisons à tout évêque la faculté d'absoudre Henri, tant que les déclarations dont nous venons de parler ne nous auront pas été officiellement notifiées et que nous n'aurons, par lettre spéciale, accordé cette autorisation en termes positifs. Nous devons en effet nous tenir en garde contre toute surprise et nous défier des inspirations que la crainte ou la faveur suggèrent trop souvent à la faiblesse humaine. — Si contrairement à nos vœux les plus chers et pour l'expiation des péchés d'un grand nombre, la conversion tant espérée ne se produit pas, s'il refuse de revenir sincèrement au Seigneur, trouvez avec l'assistance de Dieu un prince capable de prendre le gouvernail du royaume ; faites-lui secrètement, mais sous la foi d'un serment inviolable, promettre d'observer les obligations rappelées plus haut, et de prendre toutes les autres mesures qui paraîtront nécessaires au maintien de la religion chrétienne et au salut de l'empire. Vous nous ferez alors, et le plus promptement possible, connaître le résultat de vos délibérations, le nom et les qualités du personnage, afin que l'élection nouvelle, si elle est indispensable, puisse être confirmée par notre autorité apostolique, et qu'à l'exemple des saints pontifes nos prédécesseurs et nos pères nous puissions corroborer par la sanction du saint-siège le nouvel ordre de choses institué

pour le salut de l'Église et de votre patrie. Reste la question du serment jadis prêté par vous à notre très-chère fille, l'auguste impératrice Agnès, en prévision du prédécès de son fils. Il ne saurait vous arrêter dans les circonstances actuelles. Ou l'impératrice par une tendresse excessive prendra le parti de son fils coupable, et dans ce cas sa résistance serait nulle puisqu'elle serait manifestement injuste; ou bien prenant courageusement le parti de la justice, elle consentira à voir son fils déposé du trône. Cependant, il est de toute convenance qu'aussitôt après votre résolution définitive, vous vous adressiez à l'impératrice, en même temps qu'au saint-siège, pour la consulter, ainsi que vous nous consulterez nous-même au sujet du nouveau prince que vous destinerez au trône. Alors ou l'impératrice donnera son assentiment à notre résolution commune, ou l'autorité du saint-siège vous relèvera des engagements antérieurs qui semblent faire obstacle<sup>1</sup>. »

34. Les instructions du grand pape furent ponctuellement suivies. Les trois grands feudataires Rodolphe duc de Souabe, Welf duc de Bavière, Berthold duc de Carinthie se réunirent dans la ville d'Ulm avec les évêques Adalbéron de Wurtzbourg, Adalbert de Worms et plusieurs autres nobles seigneurs, « touchés comme eux, dit Lambert d'Hersfeld<sup>2</sup>, des calamités de la république chrétienne. » Ils résolurent de convoquer pour le 16 novembre prochain à Tribur, près de Mayence, une diète nationale qui mettrait enfin un terme à tant de désastres, et rétablirait la paix de l'Église et la tranquillité de l'État. Une lettre de convocation fut adressée par eux à tous les princes de la Souabe, de la Bavière, de la Saxe,

<sup>1</sup> Greg. VII. *Epist.* III, lib. IV, col. 456. M. Villemain qui reproche à saint Grégoire VII une animosité implacable contre le roi Henri IV ne dit pas un mot de cette lettre. En revanche, un écrivain catholique s'indigne des ménagements du grand pape : « Son programme de conciliation, dit-il, n'était qu'une dangereuse chimère. Il autorise à chasser le loup de la bergerie, mais en ouvrant miséricordieusement au pauvre animal une porte de derrière ! » (*Cours compl. d'hist. ecclés.*, tom. XIX, col. 1112.)

<sup>2</sup> Lambert. Hersfeld. *loc. cit.*, col. 1227.

Exécution  
des ordres du  
pape. Lettre  
des princes  
pour la con-  
vocation  
d'une diète  
nationale à  
Tribur.



de la Lorraine et de la France teutonique (on appelait ainsi les divers fiefs du territoire français qui relevaient encore de la couronne de Germanie). « Ils les conjuraient au nom de Dieu, toute autre affaire cessant et toute excuse écartée, de se rendre à l'invitation commune pour assurer le salut de la patrie. » C'était la première fois que sans l'intervention de l'autorité royale, en dehors du chef de l'État et manifestement contre son gré, une telle convocation avait lieu. L'opinion publique fut unanime à l'approuver, tellement que les partisans jusque-là les plus obstinés de Henri IV, stupéfaits de la tournure que prenaient les événements, abandonnèrent une cause désormais perdue. L'archevêque de Mayence, cet ambitieux cupide, ce versatile personnage sur qui pesait la responsabilité terrible de tout le sang versé dans les plaines de la Thuringe et de la Saxe, le président schismatique du conciliabule de Worms, Sigefrid lui-même après tant d'apostasies, de parjures intéressés, de manœuvres détestables, fit volte-face et se déclara contre le prince dont il avait jusque-là avec un dévouement mercenaire flatté, soutenu et presque déifié la tyrannie.

35. Les circonstances dans lesquelles sa défection fut connue de Henri et du public se rattachent à l'un des plus touchants épisodes de la terrible guerre saxonne. Le comte Ébérad de Nellembourg, cet autre favori dont le nom s'est déjà tant de fois retrouvé sous notre plume, avait, lors du guet-apens royal de Gerstungen<sup>1</sup>, reçu en garde deux jeunes enfants de la plus haute noblesse saxonne, l'un fils du margrave Udo, l'autre fils [d'Adela veuve du margrave Dedi. « Ils étaient loin encore de l'âge de l'adolescence, dit Lambert d'Hersfeld, et cependant ils ont laissé à la postérité un immortel exemple d'énergie et de patriotisme. Soit égard pour leur illustre origine, soit compassion pour la délicatesse de leur âge, Henri avait recommandé au comte de les traiter avec la plus grande douceur, et de leur faire oublier l'ennui de la réclusion, en les laissant se livrer avec des compagnons de jeu à tous les exer-

Épisode des  
deux enfants  
captifs.  
Sigefrid d'  
Mayence  
abandonne le  
parti de  
Henri IV.

<sup>1</sup> Cf. chap. précédent, n° 29.

cices qui pourraient les distraire. Ébérard se conforma à ces instructions. Les enfants eurent la liberté de sortir de la forteresse sous la surveillance de quelques gardiens et de faire des excursions dans le voisinage ; ils n'en abusèrent pas ; nul d'ailleurs ne soupçonnait qu'ils pussent même en avoir la pensée. Parfois le comte les faisait monter de petits chevaux sur lesquels ils avaient encore peine à se tenir et les conduisait à la chasse dans la forêt voisine. Renouvelées vingt fois sans inconvénient, ces diverses expériences avaient endormi la vigilance des gardiens, qui laissaient les jeunes prisonniers faire à peu près tout ce qu'ils voulaient. Or, chez ces nobles enfants, il n'y avait qu'une seule pensée, une seule espérance. Dès qu'ils pouvaient s'entretenir sans témoins, c'était pour parler de leur patrie, de leurs parents, des tristesses de la captivité, des moyens d'en sortir, moyens qu'ils ne trouvaient pas, mais qu'ils priaient Dieu de leur inspirer. Un jour que le comte Ébérard les avait menés à la chasse, au moment où les veneurs poussant des cris d'allégresse se précipitaient de tous les points de la forêt sur la bête aux abois, les deux enfants qui s'étaient tenus en arrière se trouvèrent seuls. Enfonçant l'éperon dans les flancs de leurs chevaux, ils se précipitèrent à travers bois, ravins et collines dans la direction opposée à celle de la chasse. Ne sachant d'ailleurs où ils allaient et ne connaissant nullement le pays, il leur suffisait de s'enfuir au galop de leur monture. Au sortir de la forêt, ils se trouvèrent sur la rive gauche du Mein. Un pêcheur monté sur une barque lavait ses filets. Les enfants lui demandèrent le nom de la ville la plus proche ; c'était Mayence. Ils le prièrent de les y conduire dans sa barque, et comme ils n'avaient point d'argent, ils lui offrirent leurs chlamydes (manteaux brodés de soie et d'or). A leur costume et à leur attitude pleine d'empressement et de terreur, il n'était pas difficile de deviner en eux quelques victimes de la tyrannie royale, qui en faisait alors tant d'autres. Le pêcheur en eut pitié, il les prit complaisamment dans sa barque, les cacha sous ses filets pour les dissimuler aux regards de ceux qui ne manqueraient pas de les poursuivre, fit passer les deux chevaux sur la rive droite du fleuve, et

se dirigea à force de rames vers Mayence. Les chevaux, comme des êtres intelligents, suivaient d'eux-mêmes sur le bord, marchant ou s'arrêtant selon que le bateau s'arrêtait ou marchait. Arrivés à Mayence, les deux fugitifs se cachèrent, eux et leurs chevaux, dans une maison bâtie près du fleuve; ils supplièrent leur hôte inconnu de ne les point trahir. « Nous sommes, lui dirent-ils, très-proches parents de l'archevêque Sigefrid; faites en sorte de nous remettre sains et saufs entre ses mains, et vous serez largement récompensé soit par lui, soit par nos propres familles qui comptent parmi les plus riches et les plus puissantes du royaume. » Mais quelques heures après, le comte Ébérard à la tête d'une escouade de cavaliers survint plein de fureur. Il avait fini par retrouver la trace des fugitifs. A grand fracas il cerna la maison hospitalière, heurtant à la porte soigneusement fermée et déclarant qu'il allait mettre le feu à la toiture si on ne lui rendait les ôtages du roi. Toute la ville fut bientôt en rumeur; les citoyens accoururent de toutes parts, poussant des cris de vengeance contre les agresseurs encore inconnus. L'archevêque avait alors près de lui le comte de Lutzelbourg Conrad, qui l'était venu visiter. Il l'envoya avec tous ses hommes d'armes sur le lieu du tumulte. Le comte trouva Ébérard et ses cavaliers frappant d'estoc et de taille sur la multitude qui voulait s'opposer à leur violence; il les chargea vigoureusement et les mit en fuite. Les deux enfants se précipitèrent dans les bras de leur libérateur, qui les amena à Sigefrid. Heureux de pouvoir donner un gage de fidélité à la cause des princes qu'il voulait embrasser en abandonnant celle du roi, l'archevêque accueillit avec transport les nobles fugitifs et leur donna à chacun une escorte fidèle pour les reconduire en sécurité à leurs familles<sup>1</sup>. »

36. Cet incident achevait d'isoler de toute influence considérable le roi excommunié. Les princes avaient informé Grégoire VII de l'époque fixée pour la diète nationale de Tribur, en le priant d'y envoyer des légats apostoliques qui la présideraient en son nom.

Légats apostoliques envoyés avec S. Almann de Passaw à la diète de Tribur.

<sup>1</sup> Lambert. Hersfeld., *loc. cit.*, col. 1227.

« Le mouvement de retour à l'église romaine est unanime en Germanie, disait alors le pape dans une lettre aux catholiques de Milan. Les ducs et évêques teutons sont déterminés, si le roi ne donne enfin satisfaction, à en élire un autre. Nous leur avons promis notre concours, pourvu que toutes les règles de la justice fussent observées dans une affaire si grave, et nous tiendrons fermement notre promesse <sup>1</sup>. » Ces paroles authentiques du grand pape réfutent toutes les insinuations des critiques modernes qui prêtent unanimement à Grégoire VII un parti pris d'inflexibilité absolue contre Henri IV. Ni Grégoire VII, ni les princes qui d'après ses instructions écrivirent la lettre de convocation à la diète de Tribur, n'avaient de parti pris de ce genre. Ils étaient disposés à admettre les satisfactions légitimes et sérieuses du roi sincèrement repentant. Le pape choisit pour légats en cette circonstance solennelle le patriarche d'Aquilée Sigéard, et l'évêque de Passaw saint Altmann. Ce dernier s'était vu depuis quelques mois contraint de quitter sa ville épiscopale et vivait réfugié à Rome, à la suite d'événements que son biographe raconte en ces termes : « Tous les clérogames, tous les adversaires du célibat ecclésiastique avaient dénoncé le saint évêque aux fureurs du roi excommunié. (L'écolâtre schismatique Egilbert ne dut pas s'épargner en cette circonstance <sup>2</sup>.) Henri ne demandait pas mieux que de servir leurs vengeances. Comme un autre Hérode affamé de carnage, il vint à Passaw à la tête de ses bandes sanguinaires, bouleversant et saccageant tout. Les prêtres et clercs interdits pour leurs crimes par le saint évêque furent rétablis de vive force dans leurs fonctions. Les religieux du monastère de Saint-Nicolas violemment tirés de leur couvent subirent en place publique le supplice de la flagellation et furent bannis du territoire. Les biens de l'abbaye restèrent la proie des ravisseurs. Chassé lui-même par l'iniquité triomphante, le bienheureux Altmann se rendit au tombeau des apôtres, et vint exposer au pontife Grégoire VII le motif de son voyage et la série des per-

<sup>1</sup> Gregor. VII. *Epist.* VII, lib. IV, col. 461.

<sup>2</sup> Cf. n° 16 de ce présent chapitre. i

sécutions dont il était victime. Après quoi il résigna entre les mains du seigneur pape l'évêché de Passaw. Cette démarche lui était suggérée par un scrupule digne de la sainteté de son âme; il se reprochait en effet comme un crime d'avoir autrefois reçu d'une main laïque l'investiture épiscopale <sup>1</sup>. » Bien que le fait remontât à l'an 1066 et à la régence de l'impératrice Agnès, longtemps avant le décret d'abolition des investitures, le pieux évêque attribuait à cette irrégularité tous les malheurs de son église et de sa patrie. On se rappelle que saint Anselme de Lucques avait été contraint par Grégoire VII lui-même, avant le décret de 1075, de se soumettre à l'usage encore en vigueur et de recevoir des mains impures de Henri IV la crosse et l'anneau <sup>2</sup>. Anselme avait eu depuis le même scrupule que saint Altmann. Il quitta secrètement son évêché, traversa les Alpes et vint à Cluny solliciter de saint Hugues l'habit monastique et la faveur de passer le reste de ses jours dans la pénitence. Il fallut un ordre exprès de Grégoire VII pour rappeler le fugitif sur son siège épiscopal et l'arracher à ses terreurs exagérées <sup>3</sup>. Le grand pape agit de même vis-à-vis de saint Altmann, mais celui-ci persistait par humilité à maintenir sa démission. « Or, reprend l'hagiographe, un jour que le seigneur apostolique, au milieu du collège des cardinaux dans la basilique du Sauveur, cherchait à vaincre la résistance du pieux évêque, une colombe s'introduisit dans l'édifice sacré, voltigeant sous les voûtes dont elle fit plusieurs fois le tour. Enfin après mille circuits elle vint doucement se reposer sur la tête de l'humble Altmann, comme si le Saint-Esprit eût voulu dire sous ce vivant emblème : « C'est ici le lieu de mon repos, je m'y fixerai car je l'ai choisi <sup>4</sup>. » Tous les assistants émerveillés interprétèrent de la sorte l'incident. Le pape se leva de son trône et vint poser sa mitre pontificale sur la tête d'Altmann en disant : « Non-seulement je vous ordonne

<sup>1</sup> S. Altmann. *Passav. Vita; Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 879.

<sup>2</sup> Cf. tom. XXI de cette *Histoire*, chap. v, n° 57.

<sup>3</sup> S. Anselm. *Lucens. Vita Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 908.

<sup>4</sup> *l'salm. cxxxii, 14.*

de reprendre votre charge épiscopale, mais je vous choisis pour légat apostolique en Germanie. » Il lui donna ses instructions, le bénit et le fit partir pour l'Allemagne, non sans lui rappeler les paroles évangéliques: « Voici que je vous envoie comme la brebis du Seigneur au milieu des loups<sup>1</sup>. Demeurez ferme dans mon amour<sup>2</sup>. » Tel était le saint évêque que Grégoire VII envoyait avec le patriarche d'Aquilée présider en son nom la diète de Tribur. « A ces deux légats, dit Lambert d'Hersfeld, le pape voulut adjoindre un certain nombre de laïques romains, personnages de la plus haute noblesse qui avaient renoncé à toutes les richesses de la terre pour mener une vie de mortification et de pieuses austérités. Ils étaient chargés de faire connaître en Germanie les justes raisons qui avaient motivé la sentence d'excommunication prononcée contre Henri IV; ils devaient également, s'il y avait lieu, promettre le concours de l'autorité apostolique à l'élection d'un nouveau roi<sup>3</sup>. »

Les princes à Tribur. Le roi à Oppenheim. Absolution préliminaire des excommuniés par saint Altmann.

37. Ainsi composée, la légation romaine arriva à Tribur, petite cité carlovingienne en deçà du Rhin, où tout se disposait pour l'ouverture de la diète. Le roi excommunié s'était rendu avec le peu qui lui restait de soldats et de courtisans au *castrum* d'Oppenheim, en face de Tribur, sur la rive droite du fleuve, à quatre lieues de Mayence. Le Rhin faisait la séparation entre le jeune prince et les juges qui allaient prononcer sur son sort. L'archevêque Sigefrid, dans son zèle de nouveau converti d'autant plus ardent qu'il avait plus à se faire pardonner, instruit d'ailleurs par l'aventure de la barque de pêche qui venait de sauver les prisonniers du comte Ébérard, avait eu la précaution de faire conduire à Tribur sur la rive gauche du Rhin tous les navires et bateaux de Mayence afin d'enlever à Henri la possibilité d'un coup de main contre la diète. « Les princes, ducs, évêques et seigneurs des états allemands arrivèrent en foule, dit Lambert

<sup>1</sup> Matth., x, 16.

<sup>2</sup> Joann., xv, 9.

<sup>3</sup> Lambert. Hersfeld., *loc. cit.*, col. 1228.

d'Hersfeld. Ceux de la Saxe et de la Souabe venaient avec la résolution obstinément arrêtée d'éloigner pour jamais Henri du gouvernement et de procéder à l'élection d'un nouveau roi. La présence du patriarche d'Aquilée hiérarchiquement le plus considérable des dignitaires ecclésiastiques d'Allemagne et surtout celle du vénérable évêque de Passaw fit une impression immense. Tous révéraient Altmann comme un homme vraiment apostolique, un athlète du Christ déjà illustré par de nombreux miracles<sup>1</sup>. » Il avait été, à l'exclusion de son collègue, personnellement délégué pour absoudre des liens de l'anathème tous ceux qui, évêques, clercs ou laïques, l'avaient encouru soit directement par leurs entreprises schismatiques, soit indirectement par leurs rapports avec les excommuniés. Grégoire VII n'avait posé à ces pouvoirs si étendus qu'une seule réserve concernant la personne même du roi, dont l'absolution ne devait être prononcée que par le siège apostolique. En conséquence les deux légats et les nobles romains qui les avaient accompagnés refusèrent toute espèce d'entrevue avec Henri. Ils s'abstinrent également de tout rapport avec les autres excommuniés jusqu'à ce que ceux-ci fussent venus publiquement abjurer le schisme et recevoir des mains d'Altmann avec la pénitence ordinaire l'absolution canonique. Sigefrid de Mayence, son clergé et sa milice, les évêques de Strasbourg, Verdun, Liège, Munster, Utrecht, Spire, Bâle, Constance, Ulm, et avec eux une foule d'abbés, de clercs et de laïques grands et petits furent de la sorte rétablis dans la communion ecclésiastique, mais avec réserve expresse pour les évêques de ne pouvoir reprendre leurs fonctions et leur dignité qu'après s'être fait relever par le pape en personne de la sentence de déposition. Il paraît cependant qu'une exception eut lieu en faveur de Sigefrid de Mayence. Il fut dispensé, sans doute en raison de sa vieillesse, du voyage de Rome. Des mesures analogues furent prises par la légation romaine à l'égard de ceux qui avaient communiqué *in oratione*, c'est-à-dire

<sup>1</sup> Cf. S. Altmann. *Vit.*, loc. cit., col. 881-883.

aux offices de l'Église, avec des ministres clérogames ou notoirement simoniaques<sup>1</sup>.

Ouverture de la diète. Réquisitoire contre le roi, ses promesses de repentir.

38. « Au jour fixé (16 octobre 1076), dit Lambert d'Hersfeld, la diète s'ouvrit solennellement sous la présidence des légats. Les conférences se prolongèrent durant sept jours consécutifs, avant qu'on pût se mettre d'accord sur le parti à prendre et sur le moyen de conjurer la ruine imminente de la république chrétienne<sup>2</sup>. On reprit toute la vie de Henri IV, les scandales et les forfaits dont il avait, à peine adolescent, souillé son nom et la majesté de l'empire; les crimes soit contre les particuliers, soit contre l'État, qui avaient marqué le début de sa majorité; ses complots pour exterminer toute la noblesse du royaume; le glaive royal remis entre ses mains pour défendre la chrétienté contre les races barbares, toujours tiré contre des sujets innocents; les massacres sans nombre étendus à des populations entières; les églises et les monastères détruits; les biens des serviteurs de Dieu partagés à ses bandes dévastatrices; les évêchés, les abbayes distribués aux hommes de guerre; les revenus ecclésiastiques, patrimoine sacré des pauvres, employés à la construction des citadelles de la tyrannie; plus de ressources nulle part pour les veuves et les orphelins, plus d'asiles pour les opprimés et les victimes de la calomnie, nul respect pour les lois, nulle discipline dans les mœurs; l'autorité de l'Église anéantie, la dignité de la république chrétienne outragée, tous les droits sacrés et profanes, divins et humains, bouleversés, confondus, foulés aux pieds par la démence d'un seul homme. La conclusion énergiquement soutenue par les Saxons et les Souabes portait que l'unique remède à tant de désastres était de procéder à l'élection d'un autre roi, capable de réprimer la licence effrénée et de porter sur de vaillantes épaules la ruine du monde chancelant<sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Berthold. *Annal.*, col. 374 et 386; Lambert. Hersfeld. *loc. cit.*

<sup>2</sup> M. Villemain traduit cette phrase du chroniqueur par un contre-sens malicieusement cherché : « Pendant sept jours consécutifs, les seigneurs assemblés à Tribur mirent en délibération le parti qu'il fallait prendre pour renverser l'État. » (*Hist. de Grég. VII*, tom. II, p. 89.)

<sup>3</sup> Lambert. Hersfeld., *loc. cit.* col. 1229., M. Villemain s'empresse de plaider



On était autorisé à le faire sur-le-champ, ajoutaient les membres de la diète. « Ils rappelaient en effet, dit Ekkéard d'Urauge, que eité itérativement par deux seigneurs apostoliques (Alexandre II et Grégoire VII) au tribunal du saint-siège pour y donner satisfaction, Henri avait toujours refusé de comparaître. Dès lors la sentence d'excommunication prononcée en dernier lieu contre lui devait sortir tous ses effets, bien que rendue en son absence et sans qu'il eût été entendu personnellement, puisque la contumace avait été de sa part volontaire autant qu'obstinée <sup>1</sup>. » « Or, reprend Lambert d'Hersfeld, chaque jour le roi envoyait de sa villa d'Oppenheim messages sur messages à la diète. Ses envoyés promettaient en son nom le redressement de tous les griefs. « Si Dieu « me prête vie, disait-il, j'effacerai le souvenir de mes « injustices passées par une conduite pleine de vertus et de « bonnes œuvres; je ne prendrai aucune mesure de gouvernement « sans le conseil des hommes sages. » Il en vint jusqu'à offrir aux princes d'abandonner entre leurs mains la souveraine puissance et toute l'administration, pourvu qu'on lui laissât seulement le titre et les insignes de la royauté. Que si l'on se défiait de sa parole, et qu'après tant de promesses violées on craignait une nouvelle supercherie, il était prêt à confirmer par les serments les plus solennels et à garantir par tous les ôtages qu'on voudrait exiger, l'entière et parfaite sincérité de ses dispositions actuelles. »

ici les circonstances atténuantes en faveur du roi excommunié. « C'était, dit-il, un torrent de paroles injurieuses et aucune voix ne s'élevait pour la défense de Henri. On doit remarquer toutefois que parmi tant d'expressions violentes accumulées contre Henri, les contemporains ne rapportent aucun fait particulier, aucun crime notoire que l'on ait allégué dans l'assemblée de Tribur. » (*Hist. de Grég. VII*, tom. II, p. 90.) Volontaires ou non, il y a dans cette appréciation de graves erreurs. Les ambassadeurs de Henri furent entendus à Tribur. Ils prirent la parole après l'articulation de ce terrible réquisitoire, mais ils ne nièrent point la parfaite exactitude des griefs : ils se bornèrent à en promettre la réparation. Les chroniqueurs contemporains qui nous ont laissé le récit de la diète de Tribur sont Lambert d'Hersfeld et Bruno de Magdebourg. Ils avaient l'un et l'autre pris soin, au début même de leur chronique, d'articuler par le menu « les faits particuliers et les crimes notoires » du jeune roi. Lambert d'Hersfeld nous avertit que dans la diète de

Refus  
de la diète.

39. Une pareille attitude de la part du roi et de ses ambassadeurs était un aveu complet de culpabilité. Comme tous les tyrans, Henri se montrait rampant et lâche dans le malheur à proportion de la férocité implacable et de l'orgueil effréné qu'il déployait dans le triomphe. La diète répondit qu'il n'y avait plus au monde un seul moyen pour lui d'attester et d'engager sa foi, après qu'on l'avait vu si souvent promettre à la face de Dieu par les serments les plus sacrés la correction de ses mœurs, et le péril passé, rompre tous ses engagements comme des toiles d'araignée<sup>1</sup>. « Maintenant que l'anathème l'a retranché pour ses crimes du corps de l'Église, et que le pontife romain, en vertu de l'autorité apostolique, nous a relevés de notre serment de fidélité, disaient les princes, nous ne saurions même plus communiquer avec lui sans encourir personnellement l'excommunication. Une trop longue patience n'a fait qu'encourager ses dérèglements; la république chrétienne est bouleversée, le schisme ravage l'Église, la majesté de l'empire est anéantie, l'autorité des princes méconnue, les mœurs outragées, les lois abolies, et selon l'expression du prophète : « la malédiction, le mensonge, l'homicide, le vol, l'adultère ont débordé; le sang a touché le sang<sup>2</sup>. » L'heure est donc venue de repousser les dernières propositions par lesquelles il cherche à maintenir encore sur nos têtes le glaive de sa tyrannie. Nous sommes fermement résolu à nous choisir un roi selon le cœur de Dieu pour nous guider dans les combats du Seigneur et pour briser l'orgueil

Tribur tout le détail en fut exposé : *Replicabant ab tenero, ut aiunt, ungue omnem vitæ regis institutionem*. Mais ayant déjà reproduit ailleurs ce hideux tableau, il se contente de l'analyse générale qu'on vient de lire. Nous avons (tom. XXI de cette *Histoire*, chap. iv, § 11) recueilli « ces faits particuliers, ces crimes notoires » énumérés par les contemporains et complaisamment tenus dans l'ombre par les modernes avocats du tyran Henri IV.

<sup>1</sup> Ekkeard Uraugiens. *Chronic. universal.*; *Patr. Lat.*, tom. CLIV, col. 947. Uraugia ou Ura, aujourd'hui Herrenaurach, était un monastère bénédictin sous le vocable de Saint-Laurent, à six milles de Wurtemberg. Ekkeard en fut le premier abbé, il mourut vers l'an 1129. Sa chronique retrouvée en ces derniers temps par M. Pertz a été publiée dans les *Monumenta Germaniæ*.

<sup>2</sup> Osée, iv, 2.

superbe des ennemis de la justice, de la vérité et de l'autorité sainte de l'église romaine<sup>1</sup>. » Telle était la réponse que les ambassadeurs furent chargés de transmettre au roi excommunié. Les guerriers de la Saxe et de la Souabe campés dans la plaine firent éclater à cette nouvelle des transports de joie. Leurs tentes se touchaient, dit Bruno de Magdebourg, et l'on entendait d'un camp ce qui se passait dans l'autre. Lors de la campagne dévastatrice de l'an 1075 en Saxe<sup>2</sup>, les Souabes avaient suivi l'étendard royal. « Leur glaive était donc encore, suivant l'expression du chroniqueur, tout couvert du sang des Saxons. Mais le passé était oublié; les ennemis de la veille se donnaient le baiser de paix. Le duc Otto dépouillé de ses états au profit du duc Welf se jetait dans les bras de ce dernier. Les deux peuples n'en faisaient plus qu'un, et dans l'exaltation de leur amitié soudainement rétablie, les Saxons voulaient qu'on choisît le nouveau roi parmi les Souabes, et les Souabes parmi les Saxons<sup>3</sup>. »

40. Épouvanté de cette coalition, Henri redoubla d'efforts pour la rompre. « Coup sur coup de nouveaux envoyés, dit Lambert d'Hersfeld, accoururent de sa part, multipliant les supplications, n'omettant rien de ce qui pouvait apaiser les ressentiments et conjurer le péril. Leur voix se brisait contre un parti pris inflexible. Les choses en vinrent à tel point que de part et d'autre on se préparait à vider la question par les armes. Les Saxons et les Souabes voulaient dès le lendemain monter sur les embarcations amenées par Sigefrid, traverser le Rhin et fondre sur les troupes royales. De son côté, Henri avait appelé tous ses soldats dispersés dans les villages voisins et se tenait à leur tête sur la rive opposée, prêt à engager le combat. Quand l'aube parut, éclairant ces dispositions menaçantes, on put croire que la guerre civile allait se rallumer avec toutes ses horreurs. L'anxiété était générale. « C'en est fait « du royaume teutonique, son dernier jour est venu, » disait-on avec

Conditions de paix provisoire. Renvoi du jugement définitif au pape.

<sup>1</sup> Lambert. Hersfeld.; *loc. cit.*, col. 1231.

<sup>2</sup> Cf. tom. XXI de cette *Histoire*, chap. v, n° 84.

<sup>3</sup> Brun. Magdeburg; *Patr. Lat.*, tom. CXLVII, col. 550.

l'amertume du désespoir. Au dernier moment, les Souabes et les Saxons cédant enfin à des conseils pacifiques envoyèrent au jeune prince un ultimatum conçu en ces termes : « Bien que Henri n'ait  
« jamais, ni en paix ni en guerre, respecté aucune loi, nous voulons  
« agir légalement vis-à-vis de lui. Ses crimes sont prouvés jusqu'à  
« l'évidence ; ils sont pour tous les yeux plus clairs que la lumière  
« du jour. Cependant nous voulons réserver le jugement définitif au  
« pontife de Rome. Nous prierons le pape de se rendre en personne  
« pour la prochaine fête de la Purification (2 février 1077) à Augsbourg.  
« Entouré de tous les princes du royaume, il prendra connaissance  
« des faits, entendra les deux parties et prononcera sans appel. Du  
« reste si avant le 28 février date anniversaire de la sentence  
« d'excommunication, Henri ne s'est point fait absoudre, il sera pour  
« jamais déchu de tout droit au trône, les lois nationales fixant à un  
« an et jour le délai d'un prince excommunié pour se faire, sous peine  
« de déchéance irrévocable, relever des censures. S'il veut accepter  
« ces conditions et promettre une obéissance absolue au pontife  
« romain, il devra nous fournir les garanties suivantes : 1° éloigner  
« immédiatement de sa personne tous les excommuniés ; 2° licencier  
« son armée ; 3° se retirer à Spire où il vivra en simple particulier,  
« ne conservant près de lui que l'évêque de Verdun et un personnel  
« de maison tel que les seigneurs de la diète l'auront fixé, sans  
« pouvoir assister aux offices de l'église ni intervenir en quoi que  
« ce soit dans l'administration des affaires, sans déployer aucun  
« appareil royal, sans porter aucun des insignes de la royauté jusqu'à  
« la sentence synodale d'Augsbourg ; 4° rétablir l'évêque de Worms  
« sur son siège épiscopal, faire sortir ses troupes de cette cité dont  
« il a banni l'évêque, les religieux et les prêtres fidèles, pour la  
« transformer en un arsenal de guerre et une caverne de brigands ;  
« 5° garantir non-seulement par des serments personnels mais par la  
« remise d'ôtages en nombre suffisant la sécurité de l'évêque de  
« Worms contre toute tentative de révolte et de conspiration de la  
« part des habitants ; 6° remettre en liberté tous ceux des ôtages  
« saxons restés encore entre ses mains depuis l'assemblée de Gers-  
« tungen ; 7° écrire au pape Grégoire VII afin de lui promettre satis-

« faction et pénitence pour le passé, légitime obéissance pour « l'avenir. »—Si une seule de ces conditions était violée, eux-mêmes dégagés de tout reproche, libres de tout engagement, aviseraient au salut de la république chrétienne et de l'état sans même attendre l'arrivée du pontife romain <sup>1</sup>. »

41. Quoi que puissent dire les adeptes de la moderne démocratie, le temps où peuples et rois soumis à la haute judicature du vicaire de Jésus-Christ terminaient ainsi sans effusion de sang de pareilles querelles, valait bien notre ère de révolutions par l'échafaud, le massacre et les barricades. « Transporté de joie, reprend le chroniqueur, Henri qui s'était cru perdu sans ressource accepta toutes ces conditions si humiliantes qu'elles fussent. Trop heureux d'échapper au désastre présent, il fit sur-le-champ toutes les promesses exigées. A l'heure même il renvoya de sa cour tous ses familiers suspects, Eppo de Zeitz, Ruotpert de Bamberg, Benno d'Osnabruck avec les comtes Udalric de Cosheim, Ébérard de Nellembourg et Hartmann. Son camp fut dissous et les soldats rentrèrent dans leurs foyers. Un message fut expédié à Worms : la garnison abandonna cette ville où l'évêque Conrad depuis si longtemps banni put rentrer en sécurité. Les captifs saxons virent tomber leurs chaînes <sup>2</sup>. » Un édit général, *edictum generale*, dont M. Pertz a retrouvé le texte authentique, apprenait à toute l'Allemagne ces nouvelles aussi heureuses qu'inespérées. En voici la teneur : « Henri roi par la grâce de Dieu aux archevêques, évêques, margraves, comtes et à tous les dignitaires de chaque ordre, glorieuse déclaration de sa bonne volonté. Sur les représentations de nos féaux, nous avons reconnu l'injustice des entreprises suggérées par quelques pervers contre le siège apostolique et son vénérable pontife le seigneur pape Grégoire. En conséquence, il nous a plu de réformer notre sentence antérieure (celle de Worms), d'imiter l'exemple de nos prédécesseurs et ancêtres en gardant sur toutes choses, *per omnia*, l'obéissance due au saint-

Soumission  
de Henri à  
toutes les  
conditions  
fixées. Clôtur  
de la diète  
de Tribur.

<sup>1</sup> Lambert. Hersfeld. *Annal.*, col. 1232;—Berthold. Constant., *loc. cit.*, col. 376.

<sup>2</sup> *Ibid.*

siège et au seigneur pape Grégoire qui y préside légitimement, enfin de donner satisfaction convenable pour tout ce qui a été injustement entrepris. Prenant vous-mêmes exemple de notre sérénité, nous voulons que tous sans hésitation vous donniez satisfaction solennelle au bienheureux Pierre et à son vicaire. Tout ceux qui se trouvent encore compris dans le ban d'excommunication devront solliciter en personne leur absolution près du seigneur pape Grégoire <sup>1</sup>. » Ce langage ne ressemblait guère à celui qu'avait tenu Henri six mois auparavant. « Le seigneur pape Grégoire, vicaire de saint Pierre, vénérable pontife du siège de Rome, » n'était plus le « pseudo-moine Hildebrand, l'usurpateur de la chaire apostolique, maudit dans les siècles des siècles <sup>2</sup>. » Mais le roi parjure ne se préoccupait nullement alors de pareilles contradictions. « Il écrivit, dit Berthold de Constance, une lettre de soumission absolue au pape et en fit donner lecture aux princes de la diète. Les termes en étaient exactement conformes aux conditions prescrites ; les princes l'approuvèrent, elle fut scellée en leur présence et le roi désigna l'archevêque Udo de Trèves pour la porter à Rome <sup>3</sup>. » Le choix d'un pareil intermédiaire semblait écarter tout soupçon de fraude. « Cependant, ajoute le chroniqueur, tant de bonne foi n'était qu'apparente. Le roi se réservait de faire plus tard soustraire clandestinement au pieux messenger la lettre officielle pour en substituer une autre d'un sens tout différent. » Les envoyés que le roi fit partir avec l'archevêque Udo furent chargés de mener à bonne fin cette intrigue. Leur conscience n'était pas plus délicate que celle de leur maître. « Les princes, tant de fois trompés par des perfidies de ce genre, reprend Berthold, n'omirent de leur côté aucune des précautions nécessaires. Ils députèrent au pape le comte Manégold de Véringén, frère du fameux chroniqueur Hermann Contract, avec d'autres ambassadeurs intègres pour apprendre à Grégoire VII ce qui s'était passé

<sup>1</sup> Pertz. *Leg.* II, p. 49; — Watterich, tom. I, p. 387.

<sup>2</sup> Cf. n° 5 du présent chapitre.

<sup>3</sup> Berthold., *loc. cit.*

le mettre en garde contre les manœuvres possibles des envoyés du roi et le supplier de se rendre en personne à Augsbourg afin d'y présider la diète fixée à la prochaine fête de la Purification <sup>1</sup>. » Voulant mettre le roi dans l'impossibilité de tenter aucune nouvelle révolte contre le siège apostolique, ils prêtèrent tous un serment solennel dont chacun d'eux répéta la formule ainsi conçue : « Si Henri quatrième du nom, fils de l'empereur Henri, ne s'est pas fait relever par le seigneur apostolique avant le commencement du mois de février prochain de son ban d'excommunication, jamais plus il ne sera par nous reconnu roi ni de nom ni de fait <sup>2</sup>. » « Le patriarche Sigéard prononça le premier ce serment, dit Bruno de Magdebourg ; non-seulement il le prononça, mais il le rédigea par écrit, le revêtit de sa signature et le mit avec les autres procès-verbaux dans son portefeuille (*marsupium*). Hélas ! il s'entendait mieux à garder des parchemins qu'à tenir ses serments. Après lui jurèrent et signèrent Altmann de Passaw et tous les évêques présents. Les autres, ducs, comtes et seigneurs, grands et petits, prêtèrent le serment sans l'écrire. Ainsi se termina la diète de Tribur, le 1<sup>er</sup> novembre 1076. Tous se séparèrent pleins de joie et d'espérance, chantant les louanges du Seigneur, pendant que le roi Henri se retirait à Spire pour y vivre en simple particulier sous les yeux des tuteurs et serviteurs, *tutoribus et actoribus*, qui lui avaient été choisis par les princes <sup>3</sup>. »

### § VIII. Nouvelle perfidie de Henri IV.

42. « Quelques jours après, disent les chroniqueurs, une énorme quantité de neige couvrit la terre non-seulement en Allemagne et en France, mais dans toute la Lombardie. Jamais de mémoire d'homme un tel fait ne s'était produit en cette saison. La rigueur et

L'hiver de 1076. Double ambassade au pape. Guet-apens organisé à Plaisance contre l'ambassadeur Udo de Trèves.

<sup>1</sup> Berthold. Constant. *Annal.*; *Patr. Lat.*, tom. CXLVII, col.375.

<sup>2</sup> Bruno Magdeburg. *Bell. Saxon.*; *Patr. Lat.*, tom. CXLVII, col. 551.

<sup>3</sup> Berthold. et Bruno Magdeburg., *ibid.*

la durée du froid furent telles que le Rhin demeura gelé dans toute son étendue depuis la fête de saint Martin (11 novembre 1076) jusqu'aux calendes d'avril (1<sup>er</sup> avril 1077), et le Pô jusqu'aux ides de mars (15 mars 1077). Durant ce terrible hiver, les vignes furent gelées jusqu'à la racine. « C'était, dit Berthold de Constance, comme un présage et un signe de calamités nouvelles <sup>1</sup>. » Les deux ambassades que Henri et les princes envoyaient à Rome éprouvèrent de longs retards. Il en fut de même des évêques allemands dont saint Altmann de Passaw avait réservé l'absolution au pape. Pibo de Toul et Hozemann de Spire qui les premiers se mirent en route eurent les plus grandes peines à franchir les Alpes. Arrivés en Italie, ils trouvèrent dans les Apennins couverts de neige une autre barrière non moins dangereuse. Obligés de se diviser par petits groupes sous la direction de guides montagnards, ils arrivèrent séparément à Rome. « Pibo et Hozemann bientôt suivis des autres évêques excommuniés, dit Berthold, parvinrent les premiers au terme de ce dangereux voyage. Ils se prosternèrent aux pieds du pape, confessèrent leur faute, promettant de se soumettre à la pénitence qui leur serait imposée et jurant pour l'avenir une obéissance filiale au saint siège. Grégoire les réconcilia selon les formes canoniques, et pour éprouver durant quelque temps la sincérité de leurs dispositions, les fit enfermer isolément dans les cellules d'un monastère. L'impératrice Agnès intervint pour abréger leur pénitence. A sa prière le pape consentit à les renvoyer dans leur patrie, mais sans autre faveur que celle de la communion laïque, remettant la réhabilitation définitive après une plus longue épreuve de leur fidélité <sup>2</sup>. » Cette mesure en apparence rigoureuse était un acte de suprême prudence. Pibo et Hozemann, tous deux signataires de la lettre schismatique de Worms, avaient jusque-là énergiquement soutenu la cause du roi excommunié ; ils ne s'étaient séparés de sa personne qu'après la conclusion de la diète de Tribur. Il y avait donc lieu de soumettre à une épreuve plus sérieuse leur

<sup>1</sup> Lambert. Hersfeld., col. 1233 ; — Berthold. Constant., col. 376.

<sup>2</sup> Berthold. Constant., col. 376.



conversion de fraîche date. On ne pouvait rétablir si facilement dans leur puissance et leur dignité des évêques disposés peut-être à ne s'en servir que pour un nouveau schisme. Cependant l'archevêque Udo de Trèves porteur de la lettre officielle de Henri IV au souverain pontife était arrivé après les plus grandes fatigues à Plaisance. « Là il se vit soudain, dit Bonizo, arrêté et détenu prisonnier par les intrigues de l'évêque de cette ville Denys. Je pourrais, ajoute le chroniqueur, raconter en détail toute l'histoire de ce guet-apens concerté avec le roi Henri IV; mais elle serait trop longue. L'archevêque ne fut remis en liberté qu'après l'arrivée d'un courrier venu de Spire et apportant une lettre apocryphe que Denys de Plaisance substitua à la lettre officielle dont il avait eu soin de s'emparer lors de l'arrestation de l'archevêque <sup>1</sup>. » Le *Codex* du Vatican reproduit exactement les mêmes paroles <sup>2</sup>, sans omettre la fâcheuse prétention qui nous fait perdre à tout jamais l'espoir de connaître le détail de cette perfide manœuvre. On se rappelle la liaison de Denys de Plaisance avec le schismatique évêque d'Albe Benzo. Ce dernier qui devait bientôt reprendre sa plume de diplomate et son ardeur de sectaire ne fut vraisemblablement pas étranger à ce nouveau trait de perfidie. En tout cas, le complot si habilement noué entre les prélats schismatiques de Lombardie et le roi excommunié atteste l'incorrigible mauvaise foi de Henri IV.

43. L'archevêque de Trèves auquel on rendit ses papiers en le faisant sortir de prison ne remarqua point la fraude. « Il arriva à Rome avec les ambassadeurs royaux, dit Berthold, au moment où Pibo de Toul et Hozemann de Spire venaient de quitter cette ville. Le comte Manégold de Véringen et les autres envoyés des princes l'y avaient précédé. Udo d'autant plus pressé de s'acquitter de son message que des circonstances de force majeure l'avaient plus longtemps retardé se présenta le jour même au pape et lui remit la lettre dont il était porteur. Mais Grégoire VII ne voulut en

Les ambassadeurs allemands à l'audience pontificale. La lettre subrepticement de Henri.

<sup>1</sup> Bonizo Sutr. *Ad amic.*, lib. VIII; *Patr. Lat.*, tom. CL, col. 845.

<sup>2</sup> *Codex Vatican.*, ap. Watterich, tom. I, p. 329.

prendre connaissance que devant les envoyés des princes. Comme ceux-ci avaient assisté à la rédaction de ce document à Tribur, ils devaient témoigner de son authenticité à Rome. Ce fut donc en leur présence qu'eut lieu la lecture du royal message <sup>1</sup>. » Le texte de cette pièce subreptice a été de nos jours retrouvé par M. Pertz. En voici la teneur : « Promesse du roi Henri faite au pape Hildebrand, du nom pontifical de Grégoire. — Cédant aux conseils de nos féaux, je promets de garder en toutes choses au siège apostolique et à vous, pape Grégoire, l'obéissance que je dois. Je m'efforcerai par une dévote satisfaction de réparer tout ce qui a semblé de ma part diminuer l'honneur du saint-siège et le vôtre. Comme on s'est plu à m'imputer contre la chaire apostolique et contre votre révérence certains griefs d'une nature particulièrement odieuse, je m'en disculperai en temps opportun, soit en administrant les preuves de mon innocence, soit en faisant appel à l'épreuve du jugement de Dieu (nous verrons à Canosse le résultat de cette épreuve), me soumettant volontiers d'ailleurs pour le tout à la pénitence qui sera jugée compétente. Mais il convient également que votre sainteté ne garde pas davantage le silence sur les accusations publiques dont elle est l'objet, au grand scandale de l'Église. Il appartient à votre sagesse, en dissipant les scrupules qui agitent à ce sujet les consciences, de rétablir la tranquillité générale au sein de l'Église et de l'État <sup>2</sup>. » « A la lecture de cet insolent message, reprend Berthold, les envoyés des princes se récrièrent. « Ce « n'est point là, dirent-ils, le contenu de la lettre qui fut rédigée au « sein de la diète, écrite et scellée en notre présence. C'est un faux ; « nous en prenons le Seigneur Dieu tout-puissant à témoin. » L'archevêque de Trèves confondu de ce qu'il voyait et entendait pro-

<sup>1</sup> Berthold. Constant., col. 376.

<sup>2</sup> Pertz. *Leg.* II, p. 49. Il est superflu d'avertir le lecteur que M. Villemain ne reproduit pas ce chef-d'œuvre de perfidie et de mauvaise foi. Il glisse sur l'incident lui-même avec une précipitation calculée et se borne à cette phrase dubitative : « Henri ayant, dit-on, secrètement altéré la lettre qu'il envoyait de concert avec la diète, se bornait à demander au pape une entrevue dans Rome, sans parler d'Augsbourg. » (*Hist. de Grég. VII*, tom. II, p. 96.)

testa de son côté qu'il avait cru remettre exactement la missive telle qu'il l'avait reçue à Tribur. Mais se rappelant, aussi bien que les autres envoyés, la formule adoptée par la diète, il déclara solennellement qu'à son insu et sans aucune connivence de sa part la lettre avait été altérée ou changée par une main inconnue<sup>1</sup>. » Il paraît que, suivant les instructions précédemment données par Grégoire VII aux princes allemands<sup>2</sup>, ceux-ci avaient chargé leurs envoyés d'un message spécial pour l'impératrice Agnès. Berthold ajoute en effet que « le seigneur apostolique, d'accord avec cette princesse, ayant ainsi constaté la perfidie du roi, écarta toutes ses vaines protestations de dévouement et d'obéissance, et refusa positivement d'accueillir une requête que plus d'une fois déjà Henri lui avait fait transmettre et à laquelle il tenait par-dessus tout. »

44. Cette requête qui tenait tant au cœur du roi excommunié était cependant en apparence fort simple. « Il demandait seulement, dit Berthold, la permission de se rendre à Rome pour y recevoir l'absolution du pontife. » A cet unique point il attachait la plus haute importance, car non content de le faire solliciter par ses ambassadeurs, il s'était adressé pour l'obtenir à l'influence de la comtesse Mathilde. Cette illustre héroïne déjà si affligée de la mort tragique du duc de Lorraine son époux venait de perdre sa mère, la duchesse Béatrix, morte à Pise le 18 avril 1076. Henri faisait appel aux liens de parenté qui l'unissaient à sa « glorieuse cousine, » *illustrem consobrinam*; les envoyés qu'il lui adressait avaient ordre de la supplier d'intervenir pour que le pape se prêtât à une entrevue soit à Rome soit en Toscane<sup>3</sup>. Pour multiplier ainsi les instances, le roi excommunié avait l'intérêt le plus pressant; sa demande se rattachait à tout un plan dont la substitution frauduleuse du message officiel n'avait été qu'un commencement d'exécution. Henri voulait à tout prix empêcher la réunion de la diète d'Augs-

Programme  
de nouvelle  
trahison.

<sup>1</sup> Berthold. Constant., *loc. cit.*

<sup>2</sup> Cf. n° 33 du présent chapitre.

<sup>3</sup> Domnizo. *Vit. Mathild.*, lib. II, cap. 1, vers. 11; — Anonym. *Vit. Mathild.*, cap. VIII; *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 997 et 1048.

bourg. D'après ce qui venait de se passer à Tribur, il savait à n'en pouvoir douter que les princes allemands et saxons ne consentiraient plus à l'accepter pour roi. Il lui fallait donc par tous les moyens possibles s'opposer à la tenue d'une assemblée qui prononcerait irrévocablement sa déchéance. Or la présence du pape à la future diète ayant été posée comme une condition indispensable, si l'on réussissait à retenir Grégoire VII en Italie pour l'époque fixée, la diète ne pourrait plus avoir lieu, ou du moins ses décisions, quelles qu'elles fussent, n'auraient juridiquement qu'une valeur contestable. L'insolent message que Henri IV fit substituer par Denys de Plaisance à la lettre officielle dont l'archevêque de Trèves était porteur fut rédigé dans le but d'effrayer Grégoire VII, en lui faisant croire que la diète d'Augsbourg se préparait non pas seulement à discuter les griefs imputés au roi de Germanie, mais à examiner simultanément les prétendus scandales reprochés au pape lui-même. Ce moyen d'intimidation était sans nul doute très-habilement imaginé ; la manœuvre à laquelle recourut le jeune roi pour opérer à l'insu d'Udo la substitution de lettre fut aussi en son genre un chef-d'œuvre. Si réellement les princes et évêques d'Allemagne réunis à Tribur avaient été dans les dispositions que leur prêtait le document apocryphe, s'ils eussent sommé outrageusement l'immortel pontife de venir à Augsbourg « se disculper des accusations publiques dont il était l'objet et qui faisaient le scandale de toute l'Église, » Grégoire VII n'aurait pas hésité à repousser avec indignation un pareil programme. Jamais il n'eût songé à se rendre à Augsbourg. Dès lors la diète projetée échouait, et le but poursuivi par Henri IV était atteint. La précaution prise à Tribur d'expédier à Rome le comte Manégold avec d'autres députés intègres pour surveiller de plus près les agissements des ambassadeurs royaux, déjoua cette première et déloyale intrigue. Henri et ses conseillers durent regretter d'y avoir eu recours, car elle dévoilait leur plan et compromettait le sort de leur requête. En demandant qu'il lui fût permis de se rendre de sa personne en Italie pour solliciter l'absolution pontificale, le roi parjure avait encore un autre dessein. Il n'igno-

rait pas le dévouement à sa cause des évêques schismatiques lombards et de leur troupeau de clérögames. Il comptait sur leur influence et sur les subsides qu'ils mettraient à sa disposition pour se faire une armée au delà des Alpes. « Il espérait ainsi, dit Berthold, se trouver en état d'arriver à Rome en maître. Le pape se verrait contraint soit par la force des événements, soit par la pression qu'on ferait exercer sur lui à prix d'argent par le clergé et le peuple, à subir toutes les conditions qu'il plairait au roi de dicter. Si Grégoire s'obstinait à rejeter tout accommodement, il serait chassé du trône apostolique, déposé et remplacé par un autre pontife qui donnerait à Henri le sacre impérial, la couronne de Charlemagne<sup>1</sup>. »

45. Tous ces projets de trahison et de sacrilège orgueil furent déjoués. « Grégoire VII en présence des envoyés des princes, continue le chroniqueur, déclara aux ambassadeurs de Henri qu'il refusait formellement à leur maître la permission de se rendre en Italie. Il lui enjoignait en vertu de son autorité apostolique de l'attendre en Germanie, et de se présenter à Augsbourg devant tous les seigneurs du royaume, afin d'y être entendu et réconcilié avec l'Église. « Nous arriverons, si Dieu le permet, au jour fixé pour l'ouverture de la diète, ajouta le pape, et nous vous chargeons tous d'annoncer notre présence à Augsbourg pour la prochaine fête de la Purification<sup>2</sup>. « A cette parole, la consternation des députés de Henri fut grande, mais les envoyés des princes accueillirent avec des acclamations de joie la promesse pontificale. Grégoire leur remit une lettre adressée « aux archevêques, évêques, ducs, comtes et seigneurs de tout ordre constitués en dignité dans le royaume teutonique. » Elle était conçue en ces termes : « Nous avons résolu, faible et indigne serviteur que nous sommes du prince des apôtres, de nous rendre près de vous avec l'aide de la bonté divine, et malgré l'avis contraire de tous nos fidèles, nous hâterons tellement notre départ que nous comptons arriver le VI

Échec des ambassadeurs royaux. Indication d'une diète présidée par le pape à Augsbourg.

<sup>1</sup> Berthold. *Annal.*, col. 377.

<sup>2</sup> Berthold., *loc. cit.*

des ides de janvier (8 janvier 1077) à Mantoue<sup>1</sup>. Pour répondre à vos vœux et à votre confiance, pour assurer la liberté de la sainte Église et le salut de l'empire, nous n'hésiterions pas à affronter tous les périls, à verser s'il le fallait tout notre sang. Nous comptons sur votre zèle pour tenir prête l'escorte qui devra nous recevoir et nous accompagner. Vous veillerez également à maintenir toutes vos contrées en état de paix, afin que rien ne vienne entraver l'accomplissement de notre mission. Ceux qui vous remettront cette lettre vous diront quelle lutte il nous a fallu soutenir contre les envoyés du roi, quels arguments irréfragables nous avons opposés à leurs prétentions<sup>2</sup>. » Le comte Manégold et ses compagnons d'ambassade, porteurs du rescrit pontifical, « reprirent joyeusement, dit le chroniqueur, le chemin de leur patrie, annonçant en triomphe la prochaine arrivée de l'hôte auguste qui allait visiter l'Allemagne. Les princes du royaume se concertèrent à l'envi pour prendre les mesures prescrites par le pontife. L'allégresse était générale; tous les cœurs se dilataient dans l'espérance de voir enfin rétablies la paix de l'Église et la dignité de l'État<sup>3</sup>. » On convint d'envoyer une escorte qui s'avancerait dans les gorges du Tyrol au delà de Cluses (Klausen), pour amener le pontife à Augsbourg par la route de Trente et d'Inspruck.

### § IX. Départ de Grégoire VII pour Augsbourg.

46. « Aussitôt après le départ des ambassadeurs allemands, dit

<sup>1</sup> *Et, postponentes omnium fidelium nostrorum consilium, ita profectionem nostram maturare ut VI idus Januarii apud Mantuam velimus esse.* M. Villemain en traduisant ce membre de phrase a commis deux erreurs qu'il faut attribuer sans doute à une inadvertance involontaire, car elles n'intéressent en rien les questions sur lesquelles l'éminent professeur affichait un parti pris d'hostilité. Voici sa traduction : « Nous avons résolu de hâter si bien notre départ, sans attendre la présence du plus grand nombre de nos féaux, que nous soyons le 15 janvier à Mantoue. » (*Hist. de Grég. VII*, tom. II, p. 96.)

<sup>2</sup> S. Greg. VII, *Epist.* xxx, *extra. Registr.*; *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 676

<sup>3</sup> Berthold., *loc. cit.*

Berthold, le pontife déterminé comme un bon pasteur à livrer son âme pour ses brebis se disposa à quitter Rome. » Les instances les plus vives lui furent faites afin de le dissuader de ce voyage. Il ne s'agissait point seulement pour l'auguste vieillard d'affronter, malgré la faiblesse d'un corps exténué par le jeûne et les veilles, l'âpreté d'un hiver exceptionnellement rigoureux, la traversée des montagnes couvertes de neiges et de glaces ; un danger plus prochain et plus redoutable l'attendait en Lombardie, où tous les évêques schismatiques venaient de prononcer sa déchéance dans leurs conciliabules. Wibert de Ravenne, l'intrus de Milan Thédald, Denys de Plaisance, Benzo d'Albe et tant d'autres qui se faisaient gloire de s'appeler eux-mêmes les *tauri cervicosi* du royaume lombard, n'étaient pas hommes à reculer devant un parricide. Seigneurs temporels en même temps qu'évêques, ils disposaient des forces militaires de leurs provinces ; schismatiques obstinés, simoniaques notoires, ils étaient tous du parti de Henri IV et avaient à leurs ordres une armée de clérogames. Les Allemands au profit desquels le pape allait, de gaieté de cœur, s'exposer à tant de périls, n'avaient guère jusque-là fait preuve de sincérité dans leurs rapports avec le saint-siège. Les actes schismatiques du conventicule de Worms n'avaient-ils pas été provoqués, approuvés et signés par les mêmes évêques germains qui sollicitaient aujourd'hui le pontife, naguère anathématisé et déposé par eux, de venir les arracher à la tyrannie d'un despote dont six mois auparavant ils baisaient les mains sanglantes ? Que n'avait-on pas dit en Allemagne pour contester à la papauté le droit d'excommunier un prince parjure ? Des circonstances locales, l'intérêt de l'état, le leur propre, forçaient maintenant les princes et les évêques de Germanie à tenir un autre langage. Mais pouvait-on répondre que si les événements politiques changeaient de face, ils ne reprendraient pas leur ancienne hostilité ? La ville de Rome n'était d'ailleurs pas à l'abri d'un coup de main. L'ambitieux duc de Calabre et de Sicile, Robert Guiscard, n'avait point encore fait sa soumission au pape. Peu soucieux de se faire absoudre de la sentence d'excommunication qui pesait sur lui depuis trois ans, il venait de

s'allier avec la cour schismatique de Byzance et de fiancer sa fille Hélène au prince porphyrogénète Constantin, héritier présomptif de l'empereur Michel Ducas <sup>1</sup>. Grégoire VII mieux qu'aucun de ses conseillers appréciait les dangers de la situation; cependant il passa outre. « Sauf la comtesse Mathilde, cette fille très-chère et très-fidèle du bienheureux prince des apôtres, écrivait-il plus tard, tous nos fidèles presque sans exception s'opposèrent à notre départ, mais l'œuvre de Dieu ne souffre pas de délai <sup>2</sup>. » S'arrachant donc aux prières et aux larmes du clergé et du peuple romain, il se mit en route. Le jour même de son départ, il adressait aux princes et évêques allemands par un courrier spécial la dépêche suivante : « Grégoire évêque serviteur des serviteurs de Dieu à tous les archevêques, évêques, abbés, ducs, margraves (*marchionibus*), comtes et à tous les défenseurs de la religion chrétienne et de la foi du bienheureux Pierre habitant le royaume teutonique, salut, bénédiction et absolution de tous leurs péchés au nom des apôtres Pierre et Paul.—Moi humble pontife, serviteur du prince des apôtres, malgré la résistance et contre l'avis des Romains, je viens à vous, confiant dans la miséricorde divine et dans la sincérité de votre foi catholique, prêt à subir s'il le faut la mort même pour la gloire de Dieu et le salut de vos âmes. C'est par les tribulations qu'il nous faut marcher pour conquérir le repos du ciel. Quant à vous, frères très-chéris et tant désirés, faites tous vos efforts pour qu'avec l'aide de Dieu je puisse parvenir jusqu'à vous et accomplir utilement ma mission. Vous bénisse Celui par la grâce duquel il me fut dit le jour de ma consécration sur le tombeau du bienheureux Pierre : « Tout ce que tu béniras sera « béni, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les « cieux <sup>3</sup>. »

47. « L'intrépide pontife se dirigea vers la Lombardie, escorté,

L'escorte de  
la comtesse  
Mathilde.  
Malveillance  
et calomnies.  
Arrivée à  
Trente.

<sup>1</sup> Cf. Baron. *Annal.* 1076, cap. LXI — Greg. VII. *Epist.* XI, lib. III, col. 442.  
— Muratori. *Annal. Ital.* 1076.

<sup>2</sup> Greg. VII. *Epist.* XXXVII, *ext.* *Registr.*, col. 679.

<sup>3</sup> S. Greg. VII. *Epist.* XXXI, *ext.* *Registr.*, col. 677.



dit Lambert d'Hersfeld, par une petite troupe que la comtesse Mathilde commandait en personne. Depuis la mort de Béatrix sa mère, Mathilde ne quittait presque plus le pape ; elle restait à ses côtés, lui prodiguant tous les hommages de la plus profonde vénération. Sa souveraineté s'étendait sur la plus grande partie des provinces septentrionales de l'Italie, ses richesses égalaient sa puissance, elle mettait son pouvoir et ses trésors à la disposition du pape, le révérait comme son seigneur et son père. Les fauteurs du roi Henri, les clercs scandaleux dont Grégoire VII faisait rompre les mariages illicites, ne manquèrent pas de calomnier à ce sujet le grand pontife. On disait publiquement en Lombardie que veuve à la fleur de l'âge, Mathilde refusait toutes les propositions de mariage, uniquement pour continuer ses rapports criminels avec le pape. Mais l'absurdité de ces rumeurs sautait aux yeux des moins clairvoyants, ajoute l'annaliste. La vie tout apostolique et la sublimité des vertus du saint pape écartaient jusqu'à l'ombre du soupçon. Rome entière, cette ville où l'affluence des étrangers jointe à la foule des habitants réunissait tant de témoins, protestait contre de telles infamies. Les miracles quotidiens obtenus par l'intercession de Grégoire, sa ferveur incomparable, son zèle ardent pour la discipline ecclésiastique le défendaient victorieusement contre la langue empoisonnée de ses détracteurs<sup>1</sup>. » On voit, d'après ce récit de Lambert d'Hersfeld, quelles haines sataniques poursuivirent l'immortel pontife à son passage dans les cités lombardes. Nous ferons observer de plus que la comtesse Mathilde, « cette Jeanne d'Arc du onzième siècle, » selon l'heureuse expression de M. Villemain<sup>2</sup>, en s'associant de la sorte au voyage si pénible

<sup>1</sup> Lambert. Hersfeld, *loc. cit.*, col. 1236.

<sup>2</sup> Voici les paroles de M. Villemain ; nous les citons parce qu'elles font honneur à sa mémoire. « Tous les dons semblaient orner Mathilde ; elle dominait sans effort tout ce qui approchait d'elle. On eût dit un ange à l'épée de feu, envoyé d'en-haut pour la défense de l'autel et le salut de l'Italie. Cette céleste figure, dont bien des traits sans doute sont perdus pour nous, resta longtemps vivante dans les cœurs italiens. Dès l'âge suivant, elle fut retracée l'après la tradition par le pinceau naïf de Cimabuë, sous l'aspect d'une vierge

de Grégoire VII, faisait acte non-seulement d'héroïque énergie, mais de politique vraiment chrétienne. Loin de céder aux instances du roi excommunié, qui l'avait chargée d'obtenir pour lui l'autorisation de passer en Italie, elle avait au contraire pris l'initiative d'escorter le pape dans son voyage à Augsbourg, et par conséquent d'assurer la tenue de la diète qui devait renverser toutes les espérances de Henri IV<sup>1</sup>. On arriva à Florence pour y célébrer les fêtes de Noël. A la sollicitation de Raynier évêque de cette ville, Grégoire VII délivra le V des calendes de janvier (28 décembre 1076) un diplôme par lequel les domaines de la cathédrale étaient placés sous la sauvegarde du saint-siège<sup>2</sup>. De Florence, le voyage se continua jusqu'à Mantoue, capitale des états de Mathilde, où selon sa promesse le pape fit son entrée solennelle le VI des ides de janvier (8 janvier 1077). « Là, dit Bonizo, il fut

en habit de guerre, le visage demi-voilé, les yeux brillant d'inspiration et de fierté, guidant d'une main un cheval fougueux et portant de l'autre une grenade symbole de sa pureté sévère. Mais pour les contemporains, à l'heure du combat et des haines, cette ferveur si pure de Mathilde était loin d'être comprise et honorée de tous. La grande comtesse de Toscane fut calomniée comme l'humble villageoise de France, Mathilde comme Jeanne d'Arc. Tant de honteuses faiblesses, de simonies et de vices que Grégoire VII contrariait de la rigueur de ses institutions et de sa discipline, se vengeaient en accusant l'innocence de sa vie et la sainteté de ses amitiés. » (*Hist. de Grég. VII*, tom. II, p. 114-116.)

<sup>1</sup> Un historien catholique dont la bonne foi est incontestable, mais à qui l'étude des sources fait trop souvent défaut, se livre ici à un singulier écart d'imagination. Il s'exprime en ces termes : « Tout n'est pas dit cependant, quand ces grossières calomnies ont été écartées. Les relations de cette nature ont un autre genre de péril plus subtil et plus délié. Elles soumettent l'homme le plus saint et le caractère le plus ferme à d'inévitables influences. Or, Mathilde, ainsi que Béatrix, ainsi qu'Agnès, a-t-elle toujours échappé à celles qui viennent des liens du sang, de la bonté du cœur et des qualités mêmes de son sexe ? C'est demander si notre grand pape n'en subira pas quelque atteinte imperceptible. Notre admiration dira toujours non ; mais la question viendra quelquefois se poser devant nous. » (*Cours compl. d'Hist. ecclési.*, tom. XIX, col. 1120.) Au moment où l'auteur se pose à lui-même ce point d'interrogation, Mathilde faisait précisément tout le contraire de ce que « les liens du sang, la bonté du cœur » et l'indulgence naturelle « à son sexe » auraient pu lui inspirer en faveur du roi Henri son cousin.

<sup>2</sup> S. Greg. VII., *Epist.* xxxii *extr. Registr.* col. 577

rejoint par l'évêque de Verceil Grégoire, chancelier du royaume de Lombardie, qui avait reçu des princes l'ordre de se porter à la rencontre du pontife après que celui-ci aurait franchi les Apennins et de l'escorter jusqu'en Allemagne<sup>1</sup>. » L'itinéraire se poursuivit de la sorte non sans les plus grandes difficultés, *summa cum difficultate*, jusqu'aux environs de Trente<sup>2</sup>. L'escorte allemande qui devait attendre le pape à Klausen dans les gorges du Tyrol, n'était point encore arrivée. Ce retard dont on ignorait la cause, compromettait singulièrement l'issue de l'entreprise. Plusieurs jours s'écoulèrent dans une vive anxiété<sup>3</sup>.

48. Soudain un courrier arriva porteur de dépêches pour l'évêque chancelier Grégoire. La surprise de celui-ci en les lisant dut être extrême. On lui annonçait que le roi Henri IV venait de franchir les Alpes, qu'il avait précipitamment traversé la ville de Verceil et qu'il marchait avec une armée formidable à la poursuite du pape. Ainsi l'excommunié avait rompu son ban, il avait quitté sa retraite de Spire, il apparaissait sur le territoire d'Italie en vainqueur irrité. « En qualité de chancelier de Lombardie, titre que l'évêque de Verceil tenait du roi, il était, dit le *Codex Vaticanus*, attaché du fond du cœur à la cause de ce prince. Toutefois dans une circonstance si grave il eut la loyauté de prévenir sur-le-champ Grégoire VII, et lui donna fidèlement communication du message<sup>4</sup>. » On disait que le roi se montrait résolu, si le pontife

Une nouvelle  
inattendue.  
Péril immit  
nen Re. tra VII  
d  
et de  
Mathilde  
Canosse.

<sup>1</sup> Boniz. Sutr. *Ad amic.*, lib. VIII ; *Patr. Lat.*, tom. CL, col. 846.

<sup>2</sup> *Non procul a Tridento*, dit Muratori *ad Arnulphi Hist. Mediolan.*, lib. I, no 23). C'est donc à tort que la plupart des historiens modernes, trompés par une fausse indication de la notice pontificale connue sous le nom du cardinal d'Aragon, croient que Grégoire VII se rendit de sa personne à Verceil, tandis que ce fut l'évêque de cette ville qui vint le rejoindre. Un pareil détour n'aurait fait qu'allonger inutilement un voyage déjà si pénible.

<sup>3</sup> Plus tard dans une lettre aux évêques et aux princes allemands, le pape faisait allusion à la douloureuse surprise que lui avait causé cet incident et disait : « Si l'escorte se fût trouvée au temps et au lieu précédemment convenus, nous aurions atteint le terme d'un voyage accompli au milieu de tant de dangers et de fatigues. » (Greg. VII. *Epist. xxxiii extr. Registr.*, col. 679.)

<sup>4</sup> *Codex Vaticanus*, ap. Watterich, tom. I, p. 330.

passait les Alpes, de se rendre à Rome pour y faire sacrer un anti-pape<sup>1</sup>. Cette nouvelle était tellement imprévue, elle paraissait si peu vraisemblable que Grégoire VII hésita quelque temps à y ajouter foi. Mais bientôt des rapports circonstanciés et les témoignages les plus sérieux vinrent de toutes parts la confirmer. Il devenait impossible au pape de rester avec sa petite escorte dans les montagnes de Trente, où il eût été facilement cerné par l'armée royale. On ne pouvait plus désormais compter sur l'arrivée des troupes allemandes promises par les princes; leur retard s'expliquait maintenant; il avait été impossible de les rassembler après que l'évasion du fugitif de Spire et son arrivée en Italie avaient été connues en Allemagne. Dans un danger si pressant, l'héroïque Mathilde sut trouver une ressource. Elle offrit au pape de le conduire sur-le-champ dans la citadelle de Canosse, au centre des montagnes de Reggio. C'était une marche de quarante lieues en arrière, mais d'une part on se trouverait à couvert d'un coup de main, de l'autre on pourrait encore conserver des communications avec la frontière de Germanie. La forteresse de Canosse bâtie sur un rocher inexpugnable, entourée d'une triple enceinte de remparts était restée depuis l'époque de l'impératrice Adélaïde le patrimoine des margraves ancêtres de Mathilde. Celle-ci en avait hérité; elle y commandait en souveraine. Le grand pape accepta cette offre; la route fut rapidement franchie et quelques jours après Domnizo, biographe de Mathilde et chapelain de Canosse, agenouillé aux pieds du vicaire de Jésus-Christ, s'écriait: « Le prince des pasteurs est parmi nous; Canosse est devenue une Rome nouvelle<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Bruno Magdeburg. *Bell. Saxonie. Patr. Lat.*, tom. CXLVII, col. 531.

<sup>2</sup> *Opilio dignus Canossam venit et intus.*

*Ex me fitque nova, dum fiunt talia Roma.*

Domniz. *Vit. Mathild.*, lib. II, cap. 1; *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 997.)

### § X. Henri IV en Italie.

49. Les circonstances dans lesquelles Henri IV s'était évadé de Spire ne furent pas aussi romanesques que certains auteurs, ses contemporains, l'ont supposé. Lambert d'Hersfeld par exemple croyait que le jeune roi s'était mis en route sans argent, sans escorte, emmenant avec lui la reine Berthe et leur fils Conrad, enfant de deux ans. « Un seul serviteur, dit-il, avait consenti à les accompagner. Vainement Henri s'était adressé à ses anciens courtisans, gorgés par lui de richesses, pour en obtenir les subsides nécessaires à une telle entreprise ; aucun d'eux ne se laissa toucher par le souvenir des bienfaits passés ni par le spectacle de la misère présente <sup>1</sup>. » Les choses ne se passèrent point ainsi. Il est vrai que les secours dont Henri avait besoin ne lui furent pas fournis par des Allemands, mais ils lui vinrent directement de Lombardie, cette province restée, en haine de la papauté, si profondément dévouée à la cause du roi schismatique. Le fait nous est attesté par Berthold de Constance qui s'exprime en ces termes : « Pendant que dans sa retraite de Spire Henri songeait aux moyens de se procurer de l'argent et des soldats pour rentrer sur la scène du monde et donner libre carrière à ses vengeances, un margrave nommé Opert (Autpert), qui arrivait de Lombardie, lui vint puissamment en aide et se distingua entre tous par sa libéralité et son dévouement. Aussi plus tard le roi le combla d'honneurs et de richesses. Mais cela servit peu à Opert ; au retour de l'expédition d'Italie, en traversant Augsbourg, il mourut subitement d'une chute de cheval. Le malheureux sut alors ce que pesait l'anathème apostolique qu'il avait jusque-là compté pour rien <sup>2</sup>. » Ce fut donc par l'entremise du margrave Opert que les schisma-

Le roi évadé  
de Spire  
franchit les  
Alpes.

<sup>1</sup> Lambert. Hersfeld., *loc. cit.*

<sup>2</sup> Berthold. Constant. *Annal.*, *loc. cit.*, col. 377-378.

tiques lombards firent parvenir à Henri les sommes d'argent dont il avait immédiatement besoin, avec la promesse de tenir une armée prête à le recevoir aussitôt qu'il aurait franchi les Alpes. Dans ces conditions, la fuite du jeune roi n'était pas à proprement parler une aventure ; l'évêque de Verdun, Thierry, favorisa l'évasion du prisonnier remis par la diète entre ses mains. Henri sortit de Spire avec sa femme et son fils, sous la protection du margrave Opert et de ses hommes d'armes, sans courir le moindre risque. Son itinéraire calculé de façon à éviter les passages des Alpes gardés par les princes sur la ligne allemande du Tyrol, de la Carniole et de la Carinthie, avait été tracé par la Bourgogne, le Jura, la Savoie et le Mont-Cenis. Dans tout ce parcours il était sûr de rencontrer un accueil sinon désintéressé, du moins bienveillant et favorable. « Arrivé à Besançon <sup>1</sup> la veille de Noël (25 décembre 1076), dit Lambert d'Hersfeld, il fut magnifiquement reçu par le comte Guillaume, oncle de sa femme, haut et puissant seigneur dont les richesses et l'influence étaient souveraines en ces contrées. Le lendemain de la solennité, il reprit son voyage. En arrivant au pied du Mont-Cenis, *in locum qui Cinis dicitur* <sup>2</sup>, sa belle-mère la comtesse de Suse Adélaïde, et le jeune prince Amédée de Savoie son fils, venus tous deux à sa rencontre, le reçurent avec honneur. » Toutefois ils exigèrent avant de lui laisser le libre passage sur leurs terres la cession des cinq évêchés de Genève, Lausanne, Sitten (Sion), Tarentaise et Belley. C'était toute la Suisse, la Savoie et le Bugey. « La condition était dure, elle parut inacceptable à tous les conseillers du roi, reprend le

<sup>1</sup> *In loco qui dicitur Bisenzun*. C'est la première fois que l'antique nom de *Vesontio* se rencontre dans sa forme vulgaire sous la plume des chroniqueurs.

<sup>2</sup> Cf. note 436 de l'édition de Lambert d'Hersfeld dans les *Monumenta Germaniæ* de Pertz, reproduite *Patr. Lat.*, tom. CXLVI, col. 1233. Les historiens modernes avaient cru devoir corriger le texte latin qui porte dans tous les manuscrits *Cinis*, et interpréter ce mot par *Vivis*, Vevey. D'après cette modification arbitraire, ils supposaient que le roi fugitif aurait traversé les Alpes par le grand Saint-Bernard, passage difficile en toute saison, mais presque impraticable dans le rigoureux hiver de 1076. (Cf. Villemain. *Hist. de Grég. VII*, tom. II, p. 104 ; Voigt, *Grég. VII et son siècle*, trad. Jager, éd. in-12, p. 420.)

chroniqueur. Mais l'inéluctable nécessité ne permettait pas à Henri le moindre délai. N'ayant pu fléchir par la voix du sang ni par le spectacle de sa détresse actuelle le cœur d'Adélaïde et de son fils, il céda fort à regret cette riche province de Burgundie et à ce prix obtint le libre passage. Tant l'indignation du Seigneur avait aliéné du roi excommunié et parjure même ses amis les plus chers et ses parents les plus proches ! Quelque pénibles qu'eussent été ces négociations préliminaires, la véritable difficulté commença lorsqu'il fallut entreprendre la traversée. Le froid était horrible, les gorges du Mont-Cenis étaient comblées de neige, les sommets hérissés de glaces énormes se perdaient dans un nuage sombre et permanent. Les pieds des chevaux et des hommes n'auraient pu tenir sur les pentes bordées de précipices. Cependant l'anniversaire de la sentence d'excommunication portée contre le roi était proche. Passé ce terme il n'y avait plus d'espoir pour Henri, puisque la diète avait décidé que s'il n'était pas à cette époque relevé de l'anathème sa déchéance demeurerait perpétuelle et irrévocable. A prix d'argent, les guides montagnards se chargèrent de déblayer un peu la route et d'aplanir la neige sur le passage de l'escorte. Ce travail long et pénible permit d'arriver après d'incroyables fatigues au sommet de la montagne. Mais l'autre versant plus âpre et plus raide du côté de l'Italie était comme une mer de glace coupée à pic. Les chevaux ne pouvaient y prendre pied ; on en suspendit quelques-uns en les soutenant avec des cordes, on en fit glisser quelques autres les jambes liées, immobiles, sur des planches, mais la plupart dans le trajet furent tués ou mis hors de service. Les hommes tantôt rampant sur les mains et les pieds, tantôt essayant quelques pas, puis tombant et roulant, atteignirent quelques pentes moins rapides. La reine, son jeune fils et les femmes de leur suite furent placés sur des traîneaux faits avec des peaux de bœuf ; les guides armés de crampons de fer et marchant en avant pour les soutenir à travers les précipices réussirent à les amener sans accident à Suze<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Lambert. Hersfeld., *loc. cit.*, col. 1234-1236.

50. Là Henri IV se retrouvait roi. Sans nul souci du serment solennel d'Oppenheim, il reprit les insignes de la royauté et en exerça les pouvoirs. « Le bruit de son audacieuse expédition et de son arrivée sur le sol italien se répandit en Lombardie avec la rapidité de l'éclair, continue le chroniqueur. Les évêques, princes, ducs et comtes accoururent et lui firent une réception triomphale. En quelques jours il se vit entouré d'une armée innombrable, *infinite multitudinis exercitus*. Depuis son avènement au trône les Lombards l'attendaient. Acharnés dans leur haine contre le pape Grégoire VII, ils croyaient que le roi venait le déposer, et leur allégresse était sans bornes <sup>1</sup>. » Ce fut au milieu de ces ovations enthousiastes qu'après avoir traversé Turin et Verceil, Henri parvint vers le 15 janvier 1077 à Pavie. Dans cette cité depuis si longtemps dévouée à sa cause, « il convoqua en une sorte de conseil synodal, dit Berthold, toute la foule des évêques schismatiques qui l'avaient rejoint, et dans un discours artificieusement calculé leur expliqua le motif de son voyage. « C'est pour vous que je suis venu, leur dit-il, afin de prendre en main votre cause et de la couvrir en quelque sorte sous l'inviolabilité royale. Je veux donc m'aboucher avec le pape pour lui demander raison moins de l'injurieux anathème lancé contre moi, que de celui dont vous avez été vous-mêmes indignement frappés. » A cette première ouverture les prélats schismatiques se récrièrent. « Hildebrand a cessé d'être pape, dirent-ils. Nous l'avons d'après votre ordre et conformément aux règles de la justice déposé du souverain pontificat. Il n'a plus aucun droit à porter le titre d'apostolique. Il reste frappé de l'anathème qui l'a pour jamais séparé du corps de l'Église et de la communion catholique. » Le roi fut alors obligé de leur apprendre l'indispensable nécessité où il se trouvait, par suite des conventions prises avec les princes germaniques à Tribur, de se faire immédiatement relever de l'excommunication sous peine de ne jamais remonter sur le trône d'Allemagne. Cette confiance ébranla les schismatiques. Privé de ses états d'outre-Rhin et réduit à la

L'armée lombarde commandée par Henri IV. Conciliabule schismatique à Pavie.

<sup>1</sup> Lambert. Hersfeld., *loc. cit.*, col. 1236.



couronne de Lombardie, Henri n'aurait plus été assez puissant pour les défendre eux-mêmes : ils reconnurent donc qu'il devait se prêter aux circonstances et se ménager une hypocrite réconciliation avec Grégoire. Ils espéraient du moins, lui dirent-ils, qu'après cette entrevue indispensable il s'unirait à eux de nouveau pour s'affranchir définitivement, lui et son royaume, du despotisme d'un pape sacrilège ; autrement il pouvait s'attendre à se voir quelque jour privé du trône et peut-être de la vie par ce tyran plein de ruses et de perfidie qui se décorait du beau nom d'apostolique, pendant qu'eux-mêmes et ceux qui avaient jusqu'ici bravé tous les périls pour soutenir la cause royale seraient perdus sans retour <sup>1</sup>. »

51. Ce programme, chef-d'œuvre d'infâme duplicité, resta le secret des schismatiques évêques et du roi parjure. On se mit aussitôt en devoir de l'exécuter, et l'armée se dirigea sur Canosse où Grégoire VII attendait les événements avec toute la prévoyance de son génie et toute la pieuse résignation d'un saint. « Il considérait, dit Berthold, comme un malheur pour l'Église l'arrivée du roi en Italie, parce qu'elle exaltait les espérances schismatiques des Lombards. Il se rendait parfaitement compte des troubles qu'elle provoquerait en Allemagne, où les peuples révoltés contre la tyrannie de Henri IV ne voulaient plus en subir le joug. Mais son espérance était au ciel ; il s'abandonnait d'un cœur vraiment apostolique à la main toute-puissante de Dieu, priant nuit et jour avec effusion de larmes, sollicitant la lumière de l'Esprit-Saint afin de savoir ce qu'il devait, dans des circonstances si graves, faire directement par lui-même ou réserver à la décision d'un concile <sup>3</sup>. » Sur ces entrefaites, il vit arriver à Canosse un certain

Les excom-  
muniés alle-  
mands  
à Canosse.

<sup>1</sup> Berthold. Constant. *Annal. Patr. Lat.*, tom. CXLVII, col. 378. Ni le docteur Voigt dans son ouvrage *Grégoire VII et son siècle*, ni Mgr Héfélé dans son *Histoire des conciles* n'ont dit un seul mot de ce conciliabule de Pavie, dont les résolutions jettent un jour si éclatant sur les manœuvres et la duplicité du jeune roi.

<sup>3</sup> *Eaque intentione quanquam inter Longobardos qualitercumque dissimulata.* (Berthold., *loc. cit.*, col. 379.)

<sup>1</sup> *Id.*, col. 379.

nombre d'évêques et de seigneurs allemands qui, en apprenant le voyage du roi en Italie, venaient eux-mêmes se faire relever de l'excommunication. C'étaient Liémar archevêque de Brême, Eppo de Zeitz, Burchard de Lausanne, Werner de Strasbourg, et parmi les laïques le fameux Ulrich de Cosheim et le comte Ébérard de Nellenbourg. Trompant la vigilance des princes qui gardaient les défilés du Tyrol, ils avaient pu franchir les Alpes. Moins heureux, les évêques de Verdun et de Bamberg furent arrêtés en chemin, le premier par le comte Adelbert de Calw, le second par le duc Welf de Bavière qui les retinrent captifs. Ce n'était certes pas un sentiment de repentir sincère qui amenait tous ces pénitents à Canosse. Mais d'après les lois germaniques, ces *leges palatinæ*, ainsi que les nomme Lambert d'Hersfeld, il leur fallait avant un an et jour se faire relever du ban de l'anathème apostolique, sous peine d'être déchus à jamais du droit de recouvrer leurs dignités et leurs fiefs. « En entrant dans la forteresse, dit le chroniqueur, les hypocrites pèlerins se déchaussèrent et revêtirent un sac de laine; ils vinrent ainsi se prosterner aux pieds du pape, demandant pardon de leur faute et sollicitant l'absolution des censures qu'ils avaient encourues. « La miséricorde, leur dit Grégoire, n'est jamais refusée « à ceux qui reconnaissent sincèrement et pleurent leurs péchés. « Mais une longue désobéissance est comme une rouille envieux; « il faut la soumettre au feu d'une longue pénitence. Si donc vous « êtes vraiment repentants, supportez courageusement le fer chaud « de la correction canonique et laissez-le appliquer aux plaies de vos « âmes. » Tous répondirent qu'ils étaient prêts à accomplir toute espèce de pénitence. Alors il sépara les évêques et les fit enfermer chacun dans une cellule à part, où ils vécurent en solitaires sans communiquer avec personne, et ne recevant que vers le soir une légère collation. Il fixa ensuite à chacun des laïques une pénitence appropriée à son âge ou à ses forces. Après quelques jours de cette épreuve, ils les manda tous en sa présence, leur rappela avec douceur la gravité de leurs fautes passées, les exhorta à n'y retomber jamais et enfin prononça sur eux la sentence d'absolution. Après quoi il leur fit défense expresse de communiquer avec le roi

Henri jusqu'à ce que ce prince eût donné satisfaction au siège apostolique, leur permettant toutefois si les circonstances l'exigeaient de lui adresser la parole pour l'exhorter au repentir et l'arrêter sur les bords de l'abîme où il se précipitait<sup>1</sup> ».

52. Au moment où le pape tenait ce langage, le gros de l'armée lombarde sous les ordres du roi excommunié était à Reggio, se promettant d'emporter bientôt la forteresse de Canosse et d'assouvir enfin ses vengeances sur un pontife ennemi de la simonie et des clérogames. Les cris de menaces et de blasphèmes des postes avancés retentissaient jusque dans la citadelle. « Mais, dit Berthold, telle n'était point l'intention de Henri. Suivant le plan de conduite arrêté à Pavie et soigneusement dissimulé aux chefs de l'armée, il fit solliciter de Grégoire VII l'autorisation de se rendre près de lui, promettant soumission entière, satisfaction sur tous les points, obéissance et fidélité absolues<sup>2</sup> ». Ces propositions furent portées dans le plus grand secret à la comtesse Mathilde avec prière de les communiquer au pape et de venir elle-même en conférer avec le roi. L'héroïne de Canosse n'hésita point à affronter le danger que pouvait offrir une pareille démarche. Confiante en la bénédiction apostolique, elle quitta sa forteresse inexpugnable et se rendit au lieu fixé pour l'entrevue. Là se trouvaient réunis Adélaïde de Suze et le jeune comte Amédée son fils qui avaient traversé les Alpes à la suite du roi, le margrave Albert Azzo, oncle de Mathilde, plusieurs autres princes italiens dont la fidélité au pape était notoire, et enfin le saint abbé de Cluny Hugues, « venu récemment en Italie, dit Berthold, pour s'excuser près du pape d'avoir entretenu quelques relations avec le roi excommunié. » En leur présence et sous leur garantie, Henri renouvela à la comtesse les promesses et les prières de son premier message. « Il redoubla de supplications, dit Lambert d'Hersfeld, et conjura tous les assistants de se joindre à Mathilde pour aller trouver le pape. « Qu'il dai-

L'armée de  
Henri IV à  
Reggio.  
Conférence  
de Henri IV  
avec la  
comtesse Ma-  
thilde.

<sup>1</sup> Lambert. Hersfeld., *loc. cit.*, col. 1238.

<sup>2</sup> *Papam convenire, eique per omnia subdi, cedere, obedire et consentire proposuit.* (Berthold. Constant., *loc. cit.*, col. 379.)

« gne, disait-il, m'absoudre de la sentence d'excommunication; qu'il « n'ajoute pas légèrement foi aux accusations des princes allemands, « inspirées moins par le zèle de la justice que par le ressentiment « et la haine <sup>1</sup> ». « La conférence dura longtemps, reprend Berthold, et fut fort approfondie. Malgré les protestations de sincérité du roi, il se glissait dans ses promesses je ne sais quels détours cauteleux, quelles circonlocutions tortueuses qui frappèrent tous les auditeurs, au point de les faire hésiter à accepter la mission dont il voulait les charger. Le pape depuis si longtemps habitué aux ruses et aux perfides intrigues de Henri ne manquerait pas de pénétrer celle-ci d'un seul coup d'œil; leur conscience répugnait à jouer près de lui le rôle de dupes et encore plus celui de trompeurs. Ils refusèrent donc d'accepter la mission, mais Henri insista tellement qu'il leur arracha enfin leur consentement. Ils partirent tous pour Canosse et racontèrent au pape dans le plus grand détail ce qui venait de se passer, sans dissimuler aucune des impressions défavorables produites sur leur esprit par les réticences ou les exagérations calculées du roi <sup>2</sup> ».

### § XI. L'entrevue de Canosse.

La soirée du  
21 janv. 1077.  
Henri IV sup-  
pliant à la  
porte de la  
première en-  
ceinte de  
Canosse.

53. Comme ils parlaient encore, on vint annoncer que Henri en personne était à la porte de la forteresse et demandait à entrer. « A l'insu de ses nobles envoyés, reprend Berthold, il les avait suivis de fort près, résolu de brusquer son entrevue avec le pape, sans attendre ni réponse ni invitation du seigneur apostolique. Accompagné de quelques-uns des siens excommuniés comme lui, il heurtait précipitamment à la porte de la citadelle, suppliant qu'on

<sup>1</sup> Lambert. Hersfeld., *loc. cit.*

<sup>2</sup> Tout ce récit de Berthold de Constance a été, nous ne savons pourquoi, négligé par les récents historiens de Grégoire VII, bien que sa publication dans les *Monumenta Germaniæ* remonte déjà à près de trente ans.

la lui ouvrit et qu'on l'introduisit près du pape <sup>1</sup> ». On était alors au 21 janvier 1077<sup>2</sup> ; la conférence avec Mathilde avait pris la plus grande partie de la journée, en sorte que cette scène dut avoir lieu à l'entrée de la nuit. Grégoire VII ne voulant ni tromper ni être trompé, ajoute le chroniqueur, refusa de laisser ouvrir la porte. Voici, d'après Lambert d'Hersfeld, la réponse qu'il fit transmettre au suppliant : « La jurisprudence civile et canonique ne permet pas de juger la cause d'un accusé en l'absence de ses accusateurs. Si Henri a vraiment conscience de sa propre innocence, qu'il se présente sans aucune espèce de crainte à Augsbourg au jour fixé pour la diète. J'y serai moi-même : toutes les raisons de part et d'autres seront scrupuleusement débattues ; la sentence que je rendrai après mûr examen ne sera dictée ni par l'esprit de parti ni par aucun ressentiment des injures qui me sont personnelles, mais uniquement par la justice et conformément aux lois de l'Église. » A cette proposition Henri fit répondre en ces termes : « Je suis loin de vouloir me soustraire à un jugement régulier, en quelque lieu du monde où il puisse être présidé par un pontife ami de la justice, soutien et vengeur incorruptible de l'innocence. Mais nous touchons au jour anniversaire de l'excommunication prononcée contre moi ; cette date tient dans l'expectative et comme en suspens tous les princes du royaume, parce que d'après les lois palatines, *juxta leges palatinas*, si à ce terme précis l'anathème n'est pas levé, j'aurai perdu toute espèce de droit à la couronne et ne pourrai même plus être admis à prouver juridiquement mon innocence. L'unique chose que je demande au pape, et je l'en supplie avec larmes, c'est après m'avoir imposé toutes les satisfactions qu'il jugera convenables de m'absoudre de l'anathème et de me rétablir dans la communion de

<sup>1</sup> Berthold. Constant. *Annal.*, loc. cit., col. 380.

<sup>2</sup> Cette date est positive. Elle est attestée par Domnizo, témoin oculaire, en termes tellement précis qu'on ne saurait s'expliquer autrement que par une complète ignorance des textes contemporains l'assurance avec laquelle le continuateur du *Cours complet d'Histoire ecclésiastique*, sans autre autorité que la sienne, substitue à la date véritable celle du 24 janvier. (Cf. Muratori, *Annal. Ital.* 1077 et *Cours compl. d'Hist. ecclés.*, tom. XIX, col. 1125.)

l'Église. Pour tout le reste, je me présenterai au jour et au lieu qui me seront désignés ; la faveur que je sollicite est absolument en dehors de ce point. Je comparaitrai à la diète présidée par le pape, j'y répondrai à tous les griefs articulés par mes accusateurs, le pontife prononcera la sentence. Suivant qu'il me trouvera innocent ou coupable, je conserverai la couronne ou la perdrai sans grand regret, *æquo animo*.» A cette nouvelle protestation Grégoire VII opposa, dit le chroniqueur, une longue résistance. « Il craignait non sans raison la versatilité du jeune roi, la perversité de ses instincts augmentée encore par les adulations de conseillers indignes. Mais enfin cédant aux prières des assistants, et comme si leur importunité eût triomphé d'une résolution jusque-là inébranlable : « Si son repentir du passé, dit-il, est véritablement sincère, qu'il en donne la preuve, qu'il dépose la couronne et les autres insignes de la royauté, qu'il les remette à notre disposition et qu'en expiation de tous ses crimes il se déclare à l'avenir indigne du titre et des honneurs royaux. » Cette sentence parut trop dure aux assistants. Ils conjurèrent le pontife d'en mitiger la rigueur et de ne pas rompre entièrement par un jugement si sévère le roseau à demi brisé. Cédant encore une fois mais non sans peine à leurs supplications : « Qu'il entre donc, dit Grégoire VII, mais qu'il fasse une vraie pénitence de ses fautes et les expie en se soumettant aux décrets du siège apostolique<sup>1</sup> ». Cette réponse définitive fut transmise au

<sup>1</sup> Lambert. Hersfeld., *loc. cit.*, col. 1239. Le continuateur du *Cours compl. d'Hist. ecclés.* commet ici une erreur plus grave que son précédent *lapsus* chronologique. Il s'imagine que Grégoire VII, « vaincu, dit-il, en ce jour néfaste » et « n'ayant pu obtenir du roi le dépôt des insignes de la royauté, » trahit indignement « les peuples de la Germanie ses co-intéressés, » bien qu'il n'eût pas « procuration pour accepter un concordat semblable. » (Tom. XIX, col. 1126-1127.) Toute cette déduction indignée tombe à faux. Le roi Henri IV suspendu de ses fonctions royales en Germanie les avait reprises avec les insignes de sa dignité en mettant le pied sur le sol lombard, où jamais aucune plainte ne s'était élevée juridiquement contre lui en dehors des nombreuses monitions pontificales. C'est ce que M. Villemain a très-bien compris lorsqu'il dit (*Hist. de Grég. VII*, tom. II, p. 144) : « Henri se fondait sur ce que la question du trône, réservée par le pape, ne l'était que pour l'Allemagne et non pour l'Italie. » Telle était en effet la situation. Henri, lorsqu'il frappait à la porte de la pre-

roi, qui vit aussitôt la porte s'ouvrir devant lui et s'empressa d'en franchir le seuil. « Or, dit Lambert d'Hersfeld, la forteresse de Canosse avait une triple enceinte de murailles. Le roi fut introduit dans l'intérieur de la seconde et y reçut l'hospitalité, *intra secundum murorum ambitum receptus* <sup>1</sup>. » Non moins précis sur ce point, Berthold de Constance s'exprime en ces termes : « Henri avec les siens fut hébergé durant trois jours en dehors du *castellum* (troisième enceinte où se trouvait le pape), *usque in diem tertium foris extra castellum cum suis hospitabatur* <sup>2</sup> ». Les deux chroniqueurs s'accordent donc complètement sur le fait de l'introduction du roi non pas dans un glacis en plein air, mais dans un lieu abrité, *receptus hospitabatur*, sans doute quelque une des salles voûtées servant à loger le personnel de la garnison. Ils diffèrent toutefois sur un détail accessoire. Pendant que Berthold nous dit que Henri fut introduit « avec les siens » *cum suis*, Lambert d'Hersfeld affirme que « toute l'escorte royale fut laissée en dehors » *foris derelicto omni comitatu suo*. Cette contradiction plus apparente que réelle est facile à concilier. Il est certain, comme nous le verrons bientôt, que plusieurs personnages évêques et laïques de la suite du roi, et ainsi que lui excommuniés, franchirent avec lui la première enceinte de la forteresse pour être hébergés dans la seconde. L'escorte laissée en dehors dut être uniquement celle des cavaliers qui avaient accompagné Henri jusqu'à la première porte. Telle est dans sa réalité historique la scène de l'entrée du roi parjure à Canosse. Tous les incidents de nuits passées sur la neige, à

mière enceinte de Canosse, était revêtu des insignes royaux tels qu'on les portait alors, c'est-à-dire d'un manteau de pourpre, du cimier avec couronne royale, de l'épée à la garde armoriée. Comme roi de Lombardie, il avait un certain droit à porter ces emblèmes. C'est là tout le sens de la concession faite non pas en ce jour mais en cette nuit du 21 janvier par Grégoire VII. Le pape céda aux instances des nobles personnages qui demandaient à ce qu'on « n'achevât point de rompre le roseau à demi brisé. » Quant à ce qui concerne l'Allemagne et les conventions de Tribur, nous verrons bientôt que le grand pape ne céda absolument rien.

<sup>1</sup> Lambert. Hersfeld., *loc. cit.*, col. 1239.

<sup>2</sup> Berthold. Constant., *loc. cit.*, col. 380.

ciel ouvert, les pieds nus, le corps à peine couvert d'une misérable chemise, en proie à toutes les intempéries d'une saison exceptionnellement rigoureuse, sont de pures fantasmagories <sup>1</sup>.

54. Ce qui est vrai, c'est que, suivant la judicieuse remarque du docteur Héfélé, la pénitence hypocrite à laquelle Henri allait se vouer pendant trois jours fut de sa part complètement volontaire. Grégoire VII n'en régla nullement la forme ni les rigueurs. Le jeune roi s'imposa de son plein gré toutes les humiliations qu'il voulut et il affecta de leur donner le caractère le plus attendrissant possible. Heureux s'il eût fait sincèrement, pour le salut de son âme et en vue de Dieu, ce qui n'était dans sa pensée qu'une comédie de circonstance! Il prit à tâche de copier la pénitence de Théodose, mais sans nul souci d'en imiter le repentir. Il joua son rôle tel qu'il l'avait d'avance réglé à Pavie. « Le matin du premier jour, dit Lambert d'Hersfeld, il déposa ses habits somptueux, ne conservant aucun des insignes royaux, aucun luxe ni pompe extérieure. Pieds nus et recouvert d'un sac de laine (costume des pénitents), il garda le jeûne jusqu'au soir, attendant la sentence du pontife romain. Un second jour puis un troisième s'écoulèrent de la sorte, et enfin le quatrième jour il fut admis en présence du pape <sup>2</sup>. » Berthold de Constance plus rapproché du théâtre des événements les a mieux connus que le chroniqueur d'Hersfeld. Les trois jours écoulés dans la pénitence ne furent pas pour Henri IV des jours de solitude ni de silence absolu. Voici le récit de Berthold : « Le roi s'était revêtu d'habits de laine ; malgré le froid, il avait retiré sa chaussure, et durant les trois jours où il fut hébergé avec les siens dans la seconde en-

<sup>1</sup> Nous devons dire à l'honneur de M. Villemain qu'il n'essaie même pas de réhabiliter cette fable. Le récit de l'entrevue de Canosse est une des parties les plus sérieusement étudiées de son travail ; les intentions de Grégoire VII y sont à l'ordinaire dénaturées et travesties, mais les faits sont représentés à peu près exactement. Au contraire le continuateur du *Cours complet d'Histoire ecclésiastique* s'est donné libre carrière ; sa narration en cet endroit n'est qu'un réquisitoire aussi violent que peu justifié contre les intrigues imaginaires de la comtesse Mathilde et la prétendue faiblesse de Grégoire VII.

<sup>2</sup> Lambert. Hersfeld., *loc. cit.*, col. 1240.



ceinte de la forteresse, hors du *castellum* où se tenait le pape, il fut soumis à toutes les probations et exercices ordinaires aux pénitents. Autant que les hommes peuvent juger après un minutieux examen, on le trouva dans les meilleurs sentiments d'obéissance ; il attendait avec larmes la faveur d'être réconcilié avec le saint-siège et rétabli dans la communion chrétienne. Mais le seigneur apostolique, déjà tant de fois trompé par de vaines promesses, n'était pas disposé à croire légèrement celles que le roi lui faisait transmettre. Il s'établit donc à ce sujet des consultations sérieuses et de longs débats <sup>1</sup>. » Les intermédiaires qui servirent à l'échange des négociations furent les mêmes qui avaient pris part à la première conférence et au colloque engagé le soir à la porte de la citadelle. Grégoire VII avait à ses côtés deux évêques cardinaux Humbert de Préneste et Girald d'Ostie ; deux cardinaux prêtres Pierre du titre de saint Chrysogone, Cuno du titre de saint Anas-tase ; deux cardinaux diacres Grégoire et Bernard, avec le sous-diacre de l'église romaine Humbert <sup>2</sup>. Domnizo, le chapelain de Canosse, témoin oculaire, décrit en ces termes l'affluence des grands personnages qui se pressaient alors dans la citadelle, et leurs efforts pour amener une solution pacifique. « Le pape, le roi, les princes d'Italie, des seigneurs germains venus d'au-delà des monts, des cardinaux romains, des évêques, des docteurs illustres

<sup>1</sup> Berthold. Constant., *loc. cit.*, col. 380.

<sup>2</sup> Ces membres du collège cardinalice avaient accompagné le pape dans son voyage et l'assistaient de leurs conseils à Canosse ; ils souscrivirent le seul document officiel qui nous soit resté de cette entrevue fameuse. Le continuateur du *Cours complet d'Histoire ecclésiastique*, ignorant cette circonstance et attribuant à l'isolement de Grégoire VII la condescendance du grand pontife, s'écrie : « Grégoire vit bien qu'il fallait céder. Mathilde et Hugues entraînaient tous les suffrages sur la pente non mesurée de la miséricorde ; il dut plier. Si le Saint-Esprit donne sa lumière aux pontifes, il ne leur donne pas toujours la fermeté. Il entre dans l'ordre de la providence qu'ils soient entourés d'appuis capables de les soutenir à la hauteur de leur tâche. De là ce sacré collège, ce sénat auguste que Dieu donne à nos pontifes pour assurer leurs pas. Pie VII isolé de ce soutien fléchit sous les obsessions. Grégoire VII, seul à Canosse, circonvenu, cerné, dévie aussi de sa résolution : *Væ soli*. » (Tom. XIX, col. 1128.)

par leur science et leur vertu, le vénérable abbé de Cluny Hugues, parrain du roi qu'il avait levé des fonts sacrés du baptême, tous ces seigneurs, *hi seniores*, traitaient des conditions de la paix; durant trois jours ils en conférèrent sans pouvoir aboutir, et le roi voulait se retirer. Il se rendit dans la chapelle de Saint-Nicolas<sup>1</sup> et supplia en pleurant le saint pasteur Hugues de lui servir de caution près du pape, *ut pro pace sua fidejussor sibi fiat*. « Cela n'est pas permis, répondit l'abbé. » En effet les règles bénédictines défendent expressément aux religieux de prêter serment et par conséquent d'intervenir comme caution dans les traités. « Cependant, reprend Domnizo, la comtesse Mathilde présente à cet entretien insista, et l'abbé répondit : « Personne, je crois, ne pourra mieux que vous-même servir de caution. » A ces mots, le roi mettant les deux genoux en terre devant Mathilde : « Si à cette heure suprême vous ne venez à mon secours, jamais plus je ne romprai les boucliers ennemis, car le pape a brisé mon bras. Puissante cousine, faites donc qu'il me bénisse. Allez l'en supplier. » Mathilde se levant de son siège donna sa parole au roi et remonta dans le château près du pontife. Henri se tint dans la chapelle Saint-Nicolas attendant le résultat de la négociation<sup>2</sup>. »

Conditions  
définitives  
acceptées par  
Henri. Ser-  
ment sur les  
reliques des  
saints.

55. Gêné par le vers alexandrin qu'il avait adopté pour célébrer plus majestueusement les exploits de l'héroïne de Canosse, Domnizo préfère les descriptions et le côté dramatique de son sujet aux discussions épineuses de la diplomatie. Il n'entre donc point dans le détail de la dernière et importante conférence qui s'établit alors entre le grand pape et les cardinaux romains d'une part, Mathilde et les intermédiaires du roi de l'autre. Mais Berthold et Lambert

<sup>1</sup> Cette chapelle était située dans la seconde enceinte où le roi passa ses trois jours de pénitence. Par conséquent la seconde enceinte renfermait des bâtiments : elle n'était donc pas, comme l'ont supposé tant d'auteurs modernes, un glacis en plein air dépourvu de tout abri. Le roi pouvait entrer comme il lui plaisait dans ces bâtiments, puisque nous le voyons entrer dans la chapelle de Saint-Nicolas. Il n'était pas non plus retenu captif, puisque nous le voyons sur le point de se retirer.

<sup>2</sup> Domnizo. *Vit. Mathild.*, lib. II, cap. 1; *Potr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 998.

d'Hersfeld suppléent au laconisme du chroniqueur poète. Les conditions que Grégoire VII mit à la réconciliation du roi sont énumérées par Lambert d'Hersfeld en ces termes : « Au jour et au lieu indiqués, Henri se présentera à la diète nationale des princes allemands convoquée sous la présidence du pontife, pour y répondre aux accusations portées contre lui ; s'il réussit à établir son innocence il conservera la couronne, si au contraire ses crimes sont prouvés il sera, d'après les lois de l'Église, déchu pour jamais du droit de régner, s'engageant dans l'un et l'autre cas à ne jamais tirer vengeance de qui que ce soit sous prétexte d'injustice dans la sentence. Jusqu'au jour où le jugement définitif sera prononcé au sein de la diète il ne portera aucun des ornements ni insignes de la royauté, il ne prendra aucune part à l'administration des affaires publiques et tous les actes qu'il se permettrait en ce genre seront nuls de plein droit ; sauf pour les choses indispensables à son entretien et à sa subsistance il ne prélèvera rien ni du fisc royal ni des domaines publics ; tous ses sujets resteront, devant Dieu et devant les hommes, comme ils le sont depuis le concile romain de l'année précédente, déliés envers lui de leur serment de fidélité ; l'évêque Ruotpert de Bamberg, le comte Udalric de Cosheim et les autres conseillers qui l'ont aidé à perdre la république seront écartés pour jamais de sa familiarité ; s'il est reconnu innocent par la diète nationale et rétabli sur le trône, il se montrera à l'avenir soumis au pontife romain et lui prêtera un concours efficace pour réformer dans le royaume tous les désordres et abus contraires aux lois de l'Église ; enfin s'il venait à violer une seule de ces conditions, l'absolution qu'il sollicite en ce moment avec tant d'instances et au prix de tant de fatigues deviendrait nulle, il serait tenu pour condamné d'après son propre aveu, ne pourrait plus obtenir audience pour se justifier, et les princes allemands dégagés de toutes leurs obligations antérieures seraient autorisés à élire le autre roi qui leur conviendrait <sup>1</sup>. » Telles furent les conditions irrévocablement imposées par le grand pape ;

<sup>1</sup> Lambert. Hersfeld., *loc. cit.*, col. 1240-1241.

elles étaient entièrement conformes à celles d'Oppenheim. « Non-seulement, dit Berthold, le roi devait soit personnellement soit par délégués faire serment d'y être fidèle, mais tous les princes, seigneurs et évêques, ses intermédiaires présents à Canosse, devaient s'engager pour lui et lui servir de caution; autrement le pape refusait de l'absoudre. Henri, quand cette réponse lui fut transmise, trouva les propositions trop dures; ses conseillers partageaient son avis, mais comme il fallait en passer par là ou se voir refuser l'absolution, il donna avec la plus grande douleur son assentiment, *satis mœstissimus consensit*<sup>1</sup>. » Lambert d'Hersfeld présente encore ici une légère divergence avec Berthold. « Le roi, dit-il, accepta les conditions avec joie, et promit par les serments les plus sacrés de les observer toutes, » *gratanter rex accepit conditiones et servaturum se omnia quam sanctissimis poterat assertionibus promittebat*. Il se peut faire que tout en disant le contraire l'un de l'autre, les deux chroniqueurs soient également dans le vrai. Comme Henri était parfaitement résolu à ne tenir aucune des conditions qui lui étaient imposées et qu'il voulait le plus promptement possible, selon le plan concerté à Pavie, se débarrasser d'un rôle aussi ignoble dans le fond que pénible dans la forme, peu lui importait de promettre tout ce qu'on exigeait et plus encore. Ce fut donc une joie pour lui d'apprendre qu'enfin le pape consentait à l'absoudre, et tel est, selon nous, le sens du *gratanter accepit* de Lambert d'Hersfeld. Mais le roi parjure se gardait bien de livrer à personne le secret de cette comédie. Pour Mathilde, pour Adélaïde de Suze, le comte Azzo d'Este, l'abbé de Cluny et tous les autres intermédiaires évêques ou laïques qui l'entouraient, il affectait de négocier sérieusement : dès lors il devait prendre vis-à-vis d'eux l'attitude douloureusement résignée dont parle Berthold. Le texte du *Codex Regius*, identique pour la notice de Grégoire VII à celui que Muratori et Watterich ont publié sous le nom de Pierre de Pise, retrace fort exactement la perfection d'hypocrisie avec laquelle Henri IV à Canosse joua son

<sup>1</sup> Berthold. Constant, *loc. cit.*, col. 380.

double rôle de pénitent sans repentir, de négociateur sans bonne foi. Voici ses paroles : « Durant trois jours, sans chaussures aux pieds, sans aucun insigne de son rang, couvert de misérables habits de laine, il se tint à la porte du château de Canosse implorant avec des torrents de larmes le secours et la consolation de la miséricorde apostolique, au point que les témoins de sa pénitence et tous ceux qui dans le voisinage en entendaient parler se sentaient émus de compassion. Un grand nombre de personnes intercédèrent pour lui en pleurant ; on s'étonnait de trouver dans le pape une dureté inaccoutumée ; quelques-uns mêmes s'écriaient : « Ce n'est plus la juste sévérité d'un pontife, mais la cruauté féroce d'un tyran<sup>1</sup>. » Hélas ! ceux qui parlaient de la sorte ignoraient le pacte secret de Pavie, la duplicité avec laquelle Henri se jouant des serments les plus sacrés les rompait selon l'expression de la diète de Tribur « comme des toiles d'araignée. » Italiens pour la plupart, peu renseignés sur les affaires d'Allemagne, ils ignoraient que ce jeune roi venu pour la première fois dans leur pays avait mérité depuis longtemps dans le sein d'être surnommé le Néron de la Germanie ; ils ignoraient ou ne connaissaient que très-imparfaitement les massacres de la Thuringe et de la Saxe, les assassinats qui avaient ensanglanté les palais de Worms et de Goslar, les crimes sans nom, les infamies dont ne rougissait point ce prince de vingt-six ans. Ils ignoraient la part prise par lui à

<sup>1</sup> *Codex Regius*, fol. 129 verso. Jusqu'ici nous n'avons point parlé de la notice de Grégoire VII insérée dans ce catalogue pontifical. Elle est textuellement la même que Muratori a publiée dans ses *Antiquit. Ital.*, et que Watterich a reproduite d'après le manuscrit 3762 de la bibliothèque du Vatican sous le nom de Pierre de Pise. (Cf. Watterich. *Vit. pontific. roman.*, tom. I, p. 293-307.) Les variantes que nous avons relevées dans le *Codex Regius* et le *Codex Mazarinæus* de la bibliothèque Richelieu à Paris sont purement grammaticales. Cette particularité confirme l'importance de nos deux manuscrits. Quant à Pierre de Pise, qui paraît être l'auteur de cette notice rédigée d'après des monuments authentiques dont quelques-uns sont reproduits *in extenso*, il était *scriniarius* ou archiviste du palais apostolique en l'an 1094 et fut créé cardinal par le pape Pascal II (1110). (Cf. Watterich. *Prolegomen.* tom. I, p. 55.)

l'attentat de Cencius, aux intrigues de Wibert de Ravenne; ils avaient pitié d'un roi si jeune excommunié pour des fautes dont sa jeunesse même semblait plutôt faire retomber la responsabilité sur ses conseillers que sur lui; ils s'attendrissaient en le voyant humble, éploré, couvert du sac de la pénitence; ils ne savaient pas que depuis la diète de Tribur il n'avait plus le droit de porter les insignes de la royauté ni d'en exercer les fonctions. Mais Grégoire VII ne le savait que trop. Les exagérations de pénitence et de larmes du jeune roi pouvaient donc émouvoir la simplicité de témoins naïfs: c'est ce que voulait Henri; mais la fermeté du pape n'en fut pas ébranlée. Grégoire VII prit toutes les précautions humainement possibles pour prévenir un nouveau parjure qu'il prévoyait, et pour lier une conscience qui s'était jusqu'alors soustraite à toutes les obligations et à tous les serments. « Outre la caution que tous les princes, évêques et seigneurs présents devaient donner au nom du roi, Grégoire VII exigea, dit Berthold, que l'impératrice Agnès, dont on attendait prochainement l'arrivée à Canosse, serait elle-même priée de garantir la sincérité du roi son fils, et qu'elle interviendrait au nombre des cautions du pacte qui allait être signé. » Henri ne fit pas plus de difficulté sur ce point que sur tous les autres. « C'est à peine, ajoute le chroniqueur, s'il y eut de sa part une réclamation, lorsqu'il apprit que le pape, tenant comme non avenues les promesses d'un prince qui s'était tant de fois parjuré, le dispensait de prêter serment en personne, mais exigeait que deux évêques le fissent en son nom<sup>1</sup>. » Cette dernière clause,

<sup>1</sup> Voici le texte assez obscur de Berthold : *Tandem vero ne ipse (rex) juraret, viz apud papam interventum est; duo autem episcopi, Neapolitanus et Vercellensis, præter alios familiares ejus qui deinceps jurarent, ad sacramentum pro eo faciendum electi sunt.* (*Annal.*, loc. cit., col. 380.) Pour saisir le sens vrai de ce passage, il faut le conférer avec celui de Lambert d'Hersfeld ainsi conçu : *Servaturum se omnia quam sanctissimis poterat assertionibus rex promittebat, nec tamen promittenti temere fides habita est, sed episcopos Citicensis et episcopos Vercellensis et Azzo marchio et alii conventionis principes, allatis sanctorum reliquiis subjure jurando confirmaverunt.* (*Annal.*, loc. cit., col. 1241.) M. Villemain qui a, comme nous l'avons dit, très-scrupuleusement étudié l'épisode de Canosse, interprète comme nous ces deux textes. « Henri, dit-il, fut exempté

qui eût révolté une conscience sincère, fut encore acceptée par Henri. Comme il était d'avance résolu à ne tenir aucun de ses engagements, il se souciait fort peu qu'ils fussent ou non garantis par des tiers. « On choisit donc, dit Berthold, les deux évêques Eppo de Zeitz et Grégoire de Verceil pour prêter serment au nom du roi. » On se rappelle que l'évêque de Zeitz venait tout récemment, à Canosse même, d'être réhabilité par le pape et relevé de la sentence d'excommunication. Quant à Grégoire de Verceil, son titre de chancelier du royaume lombard le désignait naturellement à cette fonction, et la preuve de fidélité qu'il avait donnée naguère au pape devait le rendre agréable à ce dernier. Après tous ces préliminaires qui durent prendre une grande partie de la soirée du 24 janvier 1077, dernier jour de l'impénitente pénitence de Henri IV, une imposante cérémonie eut lieu dans la salle même où ces laborieuses conférences venaient de s'achever. « On apporta, dit Lambert d'Hersfeld, les châsses renfermant les reliques des saints. La main étendue sur ces gages sacrés, les deux évêques Eppo de Zeitz et Grégoire de Verceil, et après eux le marquis d'Este Azzo ainsi que tous les princes qui avaient pris part à la convention jurèrent au nom du roi que celui-ci accomplirait fidèlement toutes ses promesses, et que ni les dangers personnels ni les revirements politiques ne le feraient dévier de leur observation. Le vénérable abbé de Cluny auquel sa profession monastique interdisait de prêter serment se borna à dire qu'en présence de Dieu qui voit tout, telle était sa pensée<sup>1</sup>. »

56. « Toutes les conditions ainsi réglées, dit Berthold, il ne restait plus qu'à procéder à l'absolution solennelle. Le lendemain matin Henri se présenta à la porte de l'église principale de Canosse, le visage inondé de larmes ; les autres excommuniés fondaient également en larmes. Ce qu'il y eut de larmes versées en ce

Absolution solennelle de Henri IV. Il refuse le jugement de Dieu par l'Eucharistie.

de jurer en personne la formule de serment, mais c'était moins un égard qu'une insulte à la foi de ses paroles. Les garants choisis par le pape promirent pour lui. (*Hist. de Grég. VII*, tom. II, p. 126.)

<sup>1</sup> Berthold., *loc. cit.*, col. 380.

jour des deux côtés ne pourrait se dire, car le seigneur pape lui-même, ému jusqu'au fond de l'âme, pleurait en voyant prosternées à ses genoux des brebis si longtemps rebelles et dont il avait si souvent demandé à Dieu la conversion<sup>1</sup>. » Domnizo qui assistait à ce touchant spectacle le décrit en ces termes : « C'était le septième jour avant la fin de janvier (25 janvier 1077). Henri, la plante des pieds nue et glacée par le froid, se prosterna le corps étendu en croix devant le pape. Il s'écriait en sanglotant : « Par-  
« don, bienheureux père, pardon ; père miséricordieux, faites-moi  
« grâce entière ! » Le pape touché de ses pleurs en eut pitié et dit : « Assez, assez ! » « Puis, reprend Berthold, après avoir recueilli l'aveu de leurs fautes passées, Grégoire VII adressa aux pénitents un discours plein de consolation et de tendresse. Procédant ensuite aux cérémonies canoniques de la réconciliation, il leur accorda l'indulgence, l'absolution et la bénédiction apostolique, et les ayant ainsi rétablis dans la communion chrétienne, les introduisit dans l'intérieur de l'église. Là ayant récité sur eux l'oraison accoutumée, il donna au roi, puis aux cinq évêques de Strasbourg, Brême, Lausanne, Bâle et Zeitz le baiser de paix, et saluant toute l'assistance, il commença la messe solennelle<sup>2</sup>. » — « Au moment de la communion, reprend Lambert d'Hersfeld, ayant appelé près de l'autel le roi et toute la nombreuse assistance, il prit en main le corps du Seigneur et s'adressant à Henri lui parla en ces termes : « J'ai reçu naguère de vous et de vos partisans des lettres où vous m'accusiez d'avoir usurpé par simonie la chaire apostolique, et d'avoir soit avant soit depuis mon épis-

<sup>1</sup> Berthold, *loc. cit.*, col. 381.

<sup>2</sup> Domnizo. *Vit. Mathild.*; *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 998.

<sup>3</sup> On peut voir dans le *Pontifical romain* le détail des cérémonies employées le jeudi saint pour la *Réconciliation des pénitents publics*. Il est probable que ces rites furent observés à Canosse. M. Villemain (*Hist. de Grég. VII*, tom. II, p. 127) les décrit en détail. Cependant aucun des chroniqueurs ne les a reproduits. C'est donc de la part de l'éminent écrivain une induction par hypothèse.



copat souillé ma vie par des crimes tels que, selon les règles canoniques, ils auraient dû m'interdire tout accès aux ordres sacrés. Il me serait facile de réfuter cette calomnie et de produire en grand nombre des témoins d'une incontestable véracité, aussi bien ceux qui connaissent à fond toute ma conduite depuis mon enfance, que ceux qui furent les auteurs de ma promotion au pontificat. Je ne veux point cependant avoir l'air de m'appuyer sur le témoignage des hommes plutôt que sur celui de Dieu. Pour lever par une courte et prompte satisfaction tous les scrupules qui seraient un prétexte à scandale, voici le corps du Seigneur. Je vais le prendre ; qu'il devienne aujourd'hui pour moi une épreuve de mon innocence, de telle sorte que si je suis innocent le Dieu tout-puissant par son jugement suprême me délivre du soupçon des crimes dont on m'accuse, et si je suis coupable qu'il me frappe à l'instant de mort subite. » Puis ayant conjuré le Seigneur par un serment aussi sacré que formidable d'être juge impartial de sa cause et vengeur de son innocence, il déposa sur ses lèvres la moitié de l'hostie sainte et la consumma. Tous les yeux étaient fixés sur le pontife ; quand on vit s'accomplir sans accident cette communion redoutable, *qua liberrime assumpta*, l'assistance éclata en longs applaudissements, louant Dieu et félicitant le pontife de l'éclatant témoignage qui manifestait son innocence. Grégoire commanda qu'on fit silence, et l'ayant enfin obtenu, il s'adressa de nouveau au roi : « Faites donc, dit-il, s'il vous plaît, mon fils, ce que vous venez de me voir faire. Les princes teutoniques fatiguent tous les jours nos oreilles de leurs accusations contre vous. Ils articulent une masse de crimes capitaux pour lesquels ils estiment que vous devriez être non pas seulement éloigné de l'administration des affaires publiques, mais séquestré pour jamais de tout commerce avec les hommes et exclu jusqu'à votre dernier soupir de la communion ecclésiastique. Ils demandent à grands cris qu'en un lieu et jour fixés vous comparassiez, pour la discussion canonique des griefs dont vous êtes chargé. Or vous connaissez parfaitement l'incertitude des jugements humains ; vous savez que

dans les débats publics on prend quelquefois le faux pour le vrai ; une parole éloquente dans la bouche d'orateurs habiles fait accepter le mensonge sous des voiles de fleurs, tandis qu'on dédaignera la vérité mal servie par une voix inexpérimentée. Je veux donc prendre vos intérêts, et comme dans vos malheurs vous êtes venu en suppliant implorer la protection du siège apostolique, faites ce que je vous conseille. Si vous êtes sûr de votre innocence, si vous êtes convaincu que la haine seule inspire vos accusateurs, que tous les griefs articulés par eux sont autant de calomnies, de faussetés et de mensonges, donnez sommairement la preuve de votre innocence, délivrez d'un seul coup l'Eglise de Dieu d'une anxiété pleine de scandale, et vous-même des lenteurs d'un procès douteux. Prenez cette autre parcelle du corps du Seigneur, afin que, votre innocence ainsi manifestée par une épreuve dont Dieu lui-même sera le témoin, la bouche soit fermée désormais à tous ceux qui vous accuseraient injustement. Moi-même devenu dès lors l'avocat de votre cause, le plus ardent défenseur de votre innocence, j'interviendrai pour vous réconcilier avec les princes ; le royaume vous sera rendu, la tempête de la guerre civile qui ravage depuis si longtemps la république chrétienne sera pour jamais apaisée. » A cette proposition inattendue, le roi resta stupéfait. En proie à la plus vive agitation, il consultait à voix basse ses familiers et tout tremblant il leur demandait le moyen d'échapper à l'urgence de cette horrible épreuve. Enfin se remettant un peu de son trouble, il répondit au pontife qu'en l'absence et sans le conseil de ceux qui lui étaient demeurés fidèles dans l'adversité, en l'absence surtout de ses accusateurs, et vu le petit nombre des assistants, l'épreuve proposée paraîtrait vaine à ses ennemis, et les trouverait absolument incrédules. Il pria donc instamment le pape de renvoyer le tout, *rem integrum*, à l'assemblée générale où ses accusateurs étant réunis, et leurs griefs ainsi que leurs personnes discutés et examinés suivant les lois ecclésiastiques, il se soumettrait pour démontrer son innocence à toutes les épreuves que les princes jugeraient équitables. — Le pape lui accorda sans aucune difficulté cette

requête, *haud gravate papa petenti adquirevit*, et il acheva le saint sacrifice<sup>1</sup>. »

57. « Après cette imposante cérémonie, dit Berthold, le pape et le roi prirent part à un modeste repas, disposé sans aucune espèce de luxe mais convenablement, *sobrio victu, satis decenter præpa-*

Sauf-conduit  
donné par  
Henri IV au  
pape pour  
le voyage  
d'Allemagne.

<sup>1</sup> Lambert. Hersfeld. *Annal. Patr. Lat.*, tom. CXLVI, col. 1241. De nos jours les docteurs Dœllinger et Héfélé se sont inscrits en faux contre le récit de Lambert ; ils regardent comme « une fable ou un malentendu » cette scène imposante de l'épreuve par l'eucharistie proposée au royal pénitent par Grégoire VII. « Cette relation, disent-ils, a contre elle des raisons extrinsèques et intrinsèques : extrinsèques parce que Lambert du fond de la Germanie où il écrivait ne put être renseigné que par ouï dire, tandis que Donnizo chapelain de Canosse et témoin oculaire qui a tout vu, affirme que le roi communia de la main de Grégoire VII. Bonizo de Sutri qui vécut dans l'intimité du pape rapporte également que le roi reçut très-réellement la sainte communion ; la version de l'entrevue de Canosse telle que la raconte Lambert ne s'accorde pas avec celle de Berthold, lequel dit aussi à tort que le roi refusa la sainte communion, mais ne parle en aucune façon d'un prétendu jugement de Dieu ; intrinsèques, le roi pouvait n'être pas prêt pour d'autres motifs de conscience à s'approcher du sacrement de l'eucharistie ; le pape n'avait pas le droit de le soumettre ainsi à une torture morale et à une humiliation gratuite ; il n'avait pas davantage le droit de substituer arbitrairement cette épreuve isolée au jugement solennel de la diète germanique ; lui-même avait solennellement réservé dans les conditions préliminaires ce jugement ultérieur de la diète, il aurait donc contrevenu à ses propres déclarations acceptées par le roi, s'il eût invité celui-ci à se purger par un jugement de Dieu. Enfin d'après la juridiction de l'époque, une épreuve par la sainte eucharistie n'aurait pu avoir lieu que comme couronnement d'une enquête antérieure faite par la diète nationale. » (Dœllinger, *Hist. ecclésiast.*, tom. II, p. 163 ; Héfélé, *Hist. des Conciles*, tom. VI, p. 553-554, trad. Delarc.) Watterich fait au contraire observer, et selon nous avec juste raison, que « le jugement de Dieu proposé à Canosse par Grégoire VII était très-exactement celui auquel Henri dans son audacieux message d'Oppenheim adressé au pape s'était spontanément offert, tout en provoquant insolemment le pontife à se purger lui-même des scandaleuses accusations dont il était l'objet. » (Watterich, *Vit. Romanor. Pontif.*, tom. I, p. 395, note 1 ; Cf. n° 43 de ce présent chapitre.) C'est en effet à ce défi que Grégoire VII tenant en main l'hostie sainte fait allusion en prononçant les paroles que Lambert d'Hersfeld a reproduites : *Ego tamen ne humano potius quam divino nili videar testimonio ut satisfactionis compendio omnem omnibus scandalii scrupulum de medio auferam*. Le message avait dit presque dans les mêmes termes : *Condecet sanctitatem tuam ea quæ de te vulgata scandalum Ecclesiæ pariunt non dissimulare, sed remoto et hoc scrupulo universalem tam Ecclesiæ quam regni tranquillitatem stabiliri*.

*rato*. Au sortir de table et ayant rendu grâces à Dieu, ils s'entretenrent du serment d'obéissance au saint-siège juré par le roi, des moyens pour celui-ci de l'accomplir fidèlement et de ne pas retomber sous l'anathème en reprenant ses rapports avec les Lombards excommuniés. Quelques-uns des évêques allemands présents

{Pertz, *Mon. Germ. Leg.* II, p. 49.) Cette concordance parfaite entre la lettre d'Oppenheim retrouvée naguère par M. Pertz et l'allocution du pape à Canosse atteste l'authenticité du récit de Lambert. Les objections du reste sont plus spécieuses que solides. Le roi parjure était préparé à recevoir la sainte communion. Parmi les exercices préliminaires de la réconciliation des pénitents, la confession était le principal; Henri IV n'avait pas plus manqué à celui-là qu'aux autres; ce ne fut donc point la communion ordinaire que par un motif particulier de conscience il refusa, mais uniquement l'épreuve par l'eucharistie dans les conditions formidables énoncées par un pape qui était un saint et qui posait l'alternative de la mort subite en cas de culpabilité: *Vel subitanea interimat morte, si reus*. L'exemple de Lothaire frappé presque instantanément de mort en 869, pour avoir affronté sacrilègement cette redoutable épreuve, était encore présent à tous les souvenirs (Cf. tom. XVIII de cette *Histoire*, p. 537.) Henri n'eut pas le courage de risquer un pareil sort. Quant à être préparé à communier en la façon ordinaire, bien ou mal, il l'était par le seul fait de sa pénitence préalable avec les rites accoutumés et volontairement encore exagérés par lui. Le pape savait donc que la communion ordinaire allait être donnée au roi, ainsi qu'on la donnait dans toutes les réconciliations solennelles de pénitents. Le roi Henri IV s'était confessé durant les trois jours précédents, et nous pouvons, non sans quelque vraisemblance, conjecturer le nom du confesseur auquel il s'adressa. Ce dut être saint Hugues de Cluny, déjà son parrain et maintenant son père spirituel, à qui vingt-huit ans plus tard, en 1105, il écrivait une lettre que nous avons encore et qui commençait en ces termes: *Diu est, domne ac pater, quod infirmum vestrum non visitastis et quod contritum vestrum non curastis*. (S. Hug. Clun. *Epist. Patr. Lat.* Tom. CLIX, col. 933.) Ces expressions « d'infirmé » spirituel, de pénitent « contrit » nous semblent suffisamment significatives. En tout cas saint Hugues ou un autre avait confessé le roi Henri IV, autrement celui-ci n'eut pas été admis à la réconciliation publique qui se terminait de droit par la communion. Dès lors rien n'empêche qu'après avoir refusé l'épreuve par le jugement eucharistique, Henri IV n'ait reçu ensuite la communion sacramentelle en la forme ordinaire, comme le disent Donnizo et Bonizo de Sutri. Nous croyons, pour notre part, qu'il en fut ainsi. Grégoire VII ne commettait d'ailleurs aucun abus de pouvoir, il ne substituait nullement un jugement sommaire au droit de la future diète et enfin il ne se contredisait pas lui-même en proposant cette épreuve par l'eucharistie. Il la laissait au contraire absolument facultative: *Fac ergo, fili, si placet, quod me facere vidisti*; il la conseillait dans un sentiment de bienveillance, *cum ergo tibi bene consultum cupiam*; il ne témoigna pas la moi-

à Canosse, entre autres Imbrico d'Augsbourg, n'avaient pas encore souscrit l'acte de caution exigé pour la garantie des engagements royaux. Grégoire VII insistait pour faire remplir cette formalité, mais l'évêque d'Augsbourg s'enfuit clandestinement la nuit suivante, démasquant ainsi l'hypocrite perfidie de son maître<sup>1</sup>. » Il n'y avait plus à se méprendre désormais sur les véritables intentions de Henri IV. Le pontife exigea cependant de lui, comme dernière promesse écrite, un sauf-conduit pour le voyage toujours projeté en Germanie. Cette pièce nous a été conservée par le *Codex Regius*; la notice pontificale attribuée à Pierre de Pise la reproduit également. Voici ce document officiel, le seul qui nous soit resté de l'entrevue de Canosse: « Moi Henri roi, je promets et jure en ce qui concerne les accusations et dissidences soulevées contre ma personne par les archevêques, évêques, abbés, ducs, comtes et autres princes du royaume teutonique, de me présenter au terme qui sera fixé par le seigneur pape Grégoire, pour faire justice selon son jugement ou accommodement suivant son conseil; dans le cas où, soit de sa part, soit de la mienne, un obstacle majeur s'opposerait à la réunion pour le jour fixé, je resterai toujours prêt à accomplir ma promesse aussitôt l'obstacle levé. Si le seigneur pape Grégoire veut se rendre au-delà des monts, je jure et promets qu'il sera, de ma part et de la part de ceux auxquels je puis commander, à l'abri de tout danger d'attaque à main armée, de blessures et de captivité, lui et tous ceux de son ser-

dre peine de la voir refuser, *haud gravate papa petenti adquivit*. Il avertissait le roi, tout en la lui proposant, que le jugement de la diète n'en aurait pas moins lieu, seulement il ajoutait qu'en ce qui le concernait personnellement, si le roi subissait cette épreuve, lui pape, juge suprême et président de la future diète, n'hésiterait plus à croire à son innocence et deviendrait son défenseur et son avocat près des princes. Enfin quand on objecte que l'épreuve par l'eucharistie ne pouvait selon la jurisprudence de l'époque avoir lieu qu'après une enquête faite antérieurement par une diète, on oublie que cette enquête solennelle avait eu lieu à Tribur, que la diète de Tribur avait solennellement condamné Henri IV. Toutes ces objections ne sont donc qu'une vaine chicane du Césarisme aux abois

Berthold, *Const. Annal.*, loc. cit., col. 331.

vice, de son escorte et de sa suite, aussi bien que ses envoyés ou ceux qui voudraient se présenter à son audience soit durant le voyage soit durant le séjour soit au retour. Il n'éprouvera de mon aveu aucun obstacle ni empêchement contraire à sa dignité, et si quelqu'un voulait lui en susciter, je prêterai de bonne foi secours au pontife selon mon pouvoir. Qu'ainsi Dieu me soit en aide et ces saints évangiles. Fait à Canosse le V des calendes de février, indiction xv<sup>e</sup>, l'an de Notre-Seigneur Jésus-Christ 1077 (28 janvier). Présents les évêques Humbert de Préneste, Girald d'Ostie, les cardinaux romains Pierre du titre de saint Chrysogone, Conon du titre de saint Anastase, les diacres romains Grégoire et Bernard, avec le sous-diacre Humbert. Présents de la part du roi, l'archevêque de Brème (Liémar), les évêques de Verceil (Grégoire chancelier du royaume de Lombardie), d'Osnabruck (Benno), l'abbé de Cluny (saint Hugues) et plusieurs nobles hommes<sup>1</sup>. »

Révolte de  
l'armée lom-  
barde contre  
Henri IV.

58. Ce n'était pas sans motif que Grégoire VII exigeait ce sauf-conduit. « J'ai voulu l'obtenir de Henri, disait-il plus tard, comme une sorte de présage pour l'avenir. Si Henri ne tient pas sa promesse, s'il ne procure point la sécurité de mon voyage ou de celui des légats apostoliques en Allemagne, il déclarera lui-même, comme par un autre jugement de Dieu, l'impossibilité de le rétablir sur le trône<sup>2</sup>. » Le roi en accordant cette sauvegarde n'avait nullement l'intention d'en observer la teneur. Mais les événements qui le retinrent à Canosse depuis le 25 janvier jour de l'absolution,

<sup>1</sup> *Codex Regius*, fol. 130 recto; *Catal. Pontific.*, ap. Watterich, tom. I, p. 297. « Il est évident, dit Watterich, que ce sauf-conduit connu jusqu'ici sous le nom de « promesse de Canosse » ne fut qu'un des nombreux actes souscrits durant cette entrevue et qu'il ne représente nullement l'ensemble des engagements pris par Henri IV et énumérés par tous les annalistes. » Sa date à laquelle la plupart des auteurs modernes n'ont pas fait attention, établit clairement qu'il est étranger aux négociations antérieures à la sentence d'absolution. »

<sup>2</sup> *Se quasi pro indicio hujusmodi securitatem exegisse, cujus, inquam, securitatis exhibitio illum in regnum restitui posse præagiret, sicut ejusdem securitatis denegatio hoc eum ex divino indicio non posse denegaret.* (Paul. Bernried. *Vit. S. Greg. VII*, cap. ix, n° 79; *Patr. Lat.*, tom. CLXXVIII, col. 81.)

jusqu'au 28 date de la signature du sauf-conduit, le forcèrent à passer encore une fois par-dessus tous les scrupules de conscience. L'armée lombarde était demeurée à Reggio et dans les environs de la forteresse, attendant le résultat des conférences. D'un autre côté parmi les recommandations que le pontife fit à Henri immédiatement après la cérémonie de l'absolution, se trouvait celle de ne pas s'exposer dès le lendemain à retomber sous le coup de l'anathème en reprenant ses rapports avec les Lombards excommuniés, *ne non cavendi Longobardorum anathematis* <sup>1</sup>. « Afin d'écarter du jeune roi ce péril prochain, dit Lambert d'Hersfeld, le pape envoya au camp l'évêque Eppo de Zeitz en lui déléguant la faculté de relever en son nom tous les Lombards qui avaient encouru l'excommunication et qui demanderaient à en être absous. Mais à peine l'évêque eut-il exposé aux Italiens simoniaques l'objet de sa mission, qu'une tempête d'indignation et de colère éclata contre lui. La fureur se traduisit par des huées, des menaces, des cris de rage et de blasphème contre l'autorité apostolique. « Une excommunication prononcée par Hildebrand n'est rien pour nous, disaient-ils; c'est lui au contraire qui est excommunié. Tous les évêques d'Italie l'ont fort justement déposé pour ses crimes. Il a usurpé le trône de saint Pierre par simonie, il l'a ensanglanté par ses meurtres, souillé par ses adultères. Henri vient de se déshonorer pour jamais, d'infliger à sa gloire une tache ineffaçable en abaissant la majesté royale devant ce moine hérétique, flétri de mille infamies. Le roi nous a trahis! Nous l'avions choisi pour défenseur de la justice et pour vengeur des lois ecclésiastiques, il vient par une ignominieuse soumission de désertir notre cause, la foi catholique, l'autorité de l'Église, la dignité de la république chrétienne. Nous avons pour le défendre affronté toutes les colères et toutes les vengeances d'Hildebrand. Aujourd'hui avec une indigne lâcheté ne songeant qu'à lui-même il nous abandonne au plus fort du péril et se réconcilie par un calcul personnel avec l'ennemi

<sup>1</sup> Ce sont les paroles mêmes de Berthold, traduites par nous au numéro précédent.

public. » Telles furent, reprend le chroniqueur, les clameurs séditieuses des princes d'Italie ; ils répandirent leurs plaintes et leur colère dans tout le camp. L'émeute devint générale, on n'entendit plus qu'un seul vœu, un seul cri : « Déposons le roi, il s'est rendu indigne de la couronne. Prenons le jeune prince Conrad son fils. C'est un enfant de deux ans, il ne fera aucun obstacle au bon gouvernement des affaires ; conduisons-le à Rome. Là on élira un nouveau pape qui sacrera Conrad en qualité d'empereur et cassera tous les décrets du pseudo-apostolique Hildebrand <sup>1</sup>. »

59. On retrouve dans ce langage le programme schismatique depuis si longtemps arrêté par le cardinal apostat Hugues le Blanc, par Wibert de Ravenne et les autres évêques italiens de leur faction, Thédald de Milan, Benzo d'Albe, Denys de Plaisance : déposer pour jamais Grégoire VII, couronner l'ambition de Wibert en le décorant du titre pontifical objet de tous ses rêves, enfin et surtout annuler les décrets apostoliques portés par trois synodes romains contre la simonie, les investitures et les clérogames. « Eppo revint en toute hâte à Canosse apporter au roi la nouvelle de ce soulèvement formidable, reprend Lambert d'Hersfeld. Henri fit partir aussitôt les princes qu'il avait autour de lui, afin de calmer par tous les moyens possibles l'irritation de la multitude. « Ne prenez pas, dirent les envoyés, comme un affront pour vous la conduite que vient de tenir le roi. En cédant à une nécessité de force majeure il n'a fait que travailler au salut commun. Les seigneurs teutoniques étaient sur le point de lui enlever définitivement la couronne ; pour triompher de leurs calomnies et déjouer leurs intrigues il lui fallait n'importe à quel prix obtenir l'absolution des censures avant le terme fatal de l'année révolue. C'était aussi l'unique moyen de désarmer le pape qui ne cesse en lançant de tous côtés ses foudres spirituelles de bouleverser l'Église et l'État. Délivré des entraves où l'avaient enserré ses ennemis, le roi va maintenant déployer toutes ses forces et toute son industrie pour venger vos injures et les siennes propres. » Ces

<sup>1</sup> Lambert. Hersfeld., *loc. cit.*, col. 1243.



discours et mille autres promesses du même genre ne réussissaient point à calmer le mécontentement. Enfin le tumulte fut comprimé plutôt qu'éteint par le départ de la majorité des chefs italiens qui, persistant dans leur colère, quittèrent le camp avec leurs hommes d'armes et retournèrent chez eux sans se soucier de l'agrément du roi <sup>1</sup>. » Telle était la situation lorsque Henri, « prenant congé du pape et ayant reçu la bénédiction apostolique sortit de Canosse, rétabli, dit Paul de Bernried, dans la communion chrétienne, mais non dans sa dignité royale <sup>2</sup>. » Ce dernier point demeurait toujours réservé au jugement du pontife dans la future diète (28 ou 29 janvier 1077.)

### § XII. Rupture du pacte de Canosse.

60. « Au pied de la forteresse, la minorité des seigneurs italiens qui attendaient le roi, dit Lambert d'Hersfeld, lui firent un accueil pacifique mais sans aucune démonstration joyeuse. Ils ne lui rendaient plus le respect accoutumé, ne fournissaient plus avec la magnificence et la somptuosité précédentes aux divers besoins de son service. Sur son passage ils baissaient ou détournaient les yeux ; l'âme ulcérée, ils se retiraient dans tous les coins <sup>3</sup> pour s'entretenir à l'aise de l'inconséquence, de l'ineptie, de la lâcheté de ce roi, depuis si longtemps attendu, si ardemment désiré, qui loin d'apporter le moindre secours à l'Italie venait de lui enlever sa dernière espérance. Henri se mit en route dans l'intention de visiter les villes les plus importantes, mais on le laissait passer sans honneurs ; nul ne se présentait, comme il arrive dans les voyages des rois, pour réclamer sa protection ou sa justice ; on

Henri IV  
et les excom-  
muniés  
lombards.

<sup>1</sup> Lambert. Hersfeld., *loc. cit.*, col. 1244.

<sup>2</sup> *Rex accepta apostolica licentia et benedictione cum suis inde recessit.* (Berthold. Constant., *loc. cit.*, col. 381.) *Rex postquam communionem recepta, sed questione regni dilata, solutus ab apostolico discessit.* (Paul. Bernried. *Vit. S. Greg. VII*, cap. ix, *loc. cit.*, col. 79.)

<sup>3</sup> *Infestis mentibus passim per omnes angulos de levitate et ineptia ejus mussitant socordiamque accusabant.*

ne venait point à sa rencontre avec les torches allumées et les acclamations populaires; on ne le recevait pas même dans l'intérieur des cités; contraint de camper dans les faubourgs, il ne recevait de vivres pour lui-même et pour ses troupes qu'en petite quantité, en telle sorte qu'il ne pût se plaindre de manquer du nécessaire, tout en voyant disparaître de sa table l'abondance et le luxe accoutumés. Des gardes étaient postés autour du camp pour empêcher les soldats de piller les fermes et les villas. Effrayé de ce changement d'attitude, Henri déplorait l'imprudencé avec laquelle il s'était remis à la discrétion de la race italienne dont il ne connaissait point le caractère; en fuyant le sol germanique il n'avait point échappé à ses ennemis, il en avait seulement changé. Son inquiétude, ses terreurs étaient au comble; il ne trouvait d'autre ressource que dans une réconciliation complète avec les Italiens. Or l'unique moyen de l'obtenir était de rompre le pacte conclu à Canosse avec le pontife romain<sup>1</sup>. » Il s'y décida sans peine, mais il fit précéder cette nouvelle volte-face des précautions hypocrites et des perfidies dont il aimait à entourer tous ses actes. Voici en quels termes Bonizo de Sutri et le *Codex* du Vatican racontent le fait: « Relevé du ban d'excommunication et sorti de Canosse, le roi se montrait en apparence plein de dévotion pour le pape et d'obéissance à ses ordres. Il refusait d'admettre à son audience les évêques lombards excommuniés. Mais cette sévérité de commande était pour le jour seulement, car il passait les nuits à s'entretenir avec eux et à prendre leurs conseils. Il en agit de la sorte durant tout le temps qu'il séjourna à Plaisance, afin de tromper la vigilance de sa mère, la très-religieuse impératrice Agnès, qui l'était venue rejoindre en cette ville. La même tactique fut employée vis-à-vis de l'horrible Cencius que le roi refusait de recevoir durant le jour, mais qui avait toute liberté durant la nuit de lui exposer un nouveau plan de scélératesse consistant à faire sortir le pape de Canosse sous un prétexte quelconque et à s'emparer de sa personne<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Lambert. Hersfeld., *loc. cit.*, col. 1244.

<sup>2</sup> Boniz. Sutr. *Ad amic.*, lib. VIII, *Patr. Lat.* tom. CL, col. 846; *Codex Vatic.*, ap. Watterich, tom. I, p. 331.

61. La réapparition de Cencius, l'auteur du guet-apens de la nuit de Noël à Sainte-Marie Majeure l'an 1075, et l'instigateur en 1077 d'un nouveau projet d'enlèvement du pape, est un fait considérable. Nous devons d'autant plus le mettre en lumière qu'il est passé sous silence par la plupart des historiens modernes <sup>1</sup>. Il atteste nettement la participation du roi Henri IV au premier attentat commis à Rome contre la personne de Grégoire VII et il éclaire d'un jour tout nouveau la seconde tentative dont nous raconterons bientôt les péripéties. L'importance du renseignement fourni par Bonizo de Sutri et le *Codex* du Vatican est donc exceptionnelle; sa véracité est explicitement confirmée par le chroniqueur contemporain Berthold de Constance. « En ce temps, dit-il, le romain Cencius (*Quintius ille romanus*) qui avait mis le comble à sa damnation en arrêtant à Rome même, près de la basilique de saint Pierre, l'évêque de Côme Réginald <sup>2</sup>, vint présenter son captif au roi. Il attendait de celui-ci les plus magnifiques récompenses non-seulement pour l'arrestation de l'évêque de Côme, mais surtout pour son entreprise sacrilège contre le seigneur apostolique. Cependant à son arrivée à la cour, *postquam ad curiam pervenerat*, Henri n'osa point l'embrasser comme un ami, selon qu'il en avait cou-

Réapparition  
du traître  
Cencius, ses  
conférences  
nocturnes  
avec le roi.

<sup>1</sup> Voigt, Hefélé, le continuateur de M. Henrion, pas plus que Rohrbacher, Fleury, ni les divers historiens ecclésiastiques n'en font la moindre mention. Seul M. Villemain en a tenu compte. (*Hist. de Grég. VII*, tom. II, p. 114.)

<sup>2</sup> Ce détail que Berthold est le seul de tous les chroniqueurs contemporains à enregistrer nous donne l'explication d'un passage resté jusqu'ici inintelligible pour les éditeurs du *Registrum* de saint Grégoire VII. Dans une lettre datée du 1<sup>er</sup> septembre 1073 et adressée à Réginald ou Raynald de Côme (*Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 302.) le grand pontife déplore les horribles traitements qui ont été infligés à cet évêque fidèle, « injures et outrages tels que s'ils eussent été commis contre un inconnu ou un Sarrasin, *Ægyptio*, » l'indignation du pape n'en serait pas moindre. Or Réginald, comme nous l'avons dit précédemment, avait été choisi par l'impératrice Agnès, à la mort de saint Pierre Damien, pour diriger sa conscience. Dès lors il devenait suspect au roi Henri IV et à ses fauteurs. Les mauvais traitements qu'il eut à subir en 1073 et auxquels le pape le félicitait si chaleureusement d'avoir échappé durent lui être infligés par Cencius, dont la haine persévérante se traduisit en 1077 par l'arrestation et l'injuste captivité du saint évêque.

tume, pas même le saluer en public; il feignit de n'avoir pas le temps de le recevoir, pressé, disait-il, par les plus importantes occupations; et tous les jours il différait son audience<sup>1</sup>. » Le récit de Berthold rapproché des laconiques données de Bonizo et du manuscrit de la bibliothèque vaticane les complète et en est lui-même complété. Berthold ne paraît pas avoir su le secret de la comédie jouée entre le roi et Cencius, car il ajoute immédiatement que « ce dernier manifesta d'abord la plus vive colère, proclamant qu'il avait été joué par le roi. Mais, dit encore Berthold, ce dépit ne dura guère, et Cencius obtint bientôt l'assurance positive d'une audience publique où Henri le récompenserait selon ses mérites. »

Incarcération  
des légats  
apostoliques.  
Entrevue de  
Bibianello.  
Guet-apens  
de Henri IV  
contre le pape

62. L'influence de ce traître ne tarda pas à se traduire par des violences extérieures. Aussitôt après la réconciliation de Canosse, Grégoire VII avait envoyé en Lombardie trois légats apostoliques, savoir : les cardinaux Gérard d'Ostie, Humbert de Préneste et saint Anselme évêque de Lucques, avec ordre de parcourir les provinces de Milan, de Plaisance, de Pavie, pour y travailler à l'extinction du schisme, et relever de l'excommunication les simoniaques et les clérogames qui viendraient à résipiscence. « Leur mission porta les plus heureux fruits, dit encore Berthold. Les légats apostoliques la poursuivaient avec autant de courage que de succès, lorsqu'ils furent appréhendés par des hommes d'armes aux gages de l'évêque excommunié Denys de Plaisance. Les cardinaux d'Ostie et de Préneste furent détenus captifs dans un château-fort; saint Anselme de Lucques vit tout son diocèse envahi par les sectaires, et fut contraint de retourner à Canosse, où il se fixa sous la protection de la comtesse Mathilde<sup>2</sup>. » « Dans l'intervalle, dit Paul de Bernried, Henri se préoccupait du moyen d'extorquer au seigneur apostolique l'autorisation de reprendre les insignes et le pouvoir royal, de même qu'il en avait déjà obtenu par son hypocrite pénitence la communion ecclésiastique. Il lui envoya donc une ambassade

Berthold. Constant., *loc. cit.*, col. 382.

<sup>2</sup> Cf. Berthold., *loc. cit.*, *Vit. S. Anselm. Lucens.*; *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 914.

pour le supplier très-humblement de permettre aux évêques de Pavie et de Milan, ou si ces personnages excommuniés notoires lui déplaisaient, à tout autre évêque qu'il daignerait choisir, de le sacrer à Modotia (Monza) selon la coutume usitée pour ses ancêtres, et de lui ceindre la couronne de fer des anciens rois lombards <sup>1</sup>. » Le pape répondit par un refus formel. Cette requête démasquait toute la perfidie du roi parjure qui venait quelques jours auparavant de s'engager par les serments les plus sacrés à respecter les conventions arrêtées à Tribur et à ne jamais reprendre ni les insignes, ni les fonctions de la royauté tant que la future diète n'aurait pas prononcé sur son sort. Peut-être de la part de Henri cette démarche dont il était facile de prévoir l'inutilité n'avait-elle d'autre but que de lui fournir le prétexte demandé par Cencius pour s'aboucher de nouveau avec le pape, et d'obtenir que Grégoire VII quittant Canosse vint se jeter dans le piège qui lui serait tendu. Toujours est-il qu'immédiatement après le retour de ses envoyés, Henri vint en personne solliciter une audience du pape. « Six jours seulement, dit Domnizo, s'étaient écoulés depuis son départ de la forteresse <sup>2</sup>. Il s'arrêta à Bibianello, château voisin de Canosse, et écrivit au pape pour le prier de consentir à une entrevue. Le cœur du pontife était sans fiel; Grégoire VII descendit de Canosse pour se rendre dans la plaine, mais la comtesse Mathilde le suivit avec une escorte. Une rapide conférence eut lieu. Le roi avec un manège d'habiles paroles et de mensonges qui lui étaient familiers prétendit que tous les seigneurs et évêques italiens sollicitaient la faveur de recevoir le pape de l'autre côté du Pô, et de lui faire leur soumission. Le pontife et Mathilde l'accompagnèrent donc sans aucune défiance dans cette direction. Tout joyeux du succès de son stratagème, le roi arriva le premier sur les bords du fleuve qui n'offrait alors qu'un lit de glace: il le franchit au galop de son cheval, croyant déjà tenir en son pouvoir et

<sup>1</sup> Paul. Bernried. *Vit. S. Greg. VII*, loc. cit., col. 80; Cf. Berthold. *Constantin*, loc. cit.

<sup>2</sup> Par conséquent ce dut être le 5 ou le 6 février 1077,

le pape et la comtesse Mathilde, que des gens apostés sur l'autre rive devaient faire prisonniers. Mais le Christ qui voit tout ne permit pas l'accomplissement d'un pareil forfait. Au moment où le pontife et son escorte traversaient à leur tour le lit glacé du fleuve, un courrier s'approcha de Mathilde, la dame aux cent yeux, lui découvrit le plan secret de Henri et le guet-apens dans lequel le pape allait tomber<sup>1</sup>. La comtesse fit aussitôt rebrousser chemin à son escorte, prévint le pontife et regagna avec lui les hauteurs fortifiées de Canosse. Le roi voyant échouer son infâme complot poursuivit sa route; ce fut la dernière fois qu'il vit Grégoire VII et Mathilde<sup>2</sup>. »

Mort rou-  
droyante de  
Cencius.

63. Cencius qui devait avec ses hommes d'armes procéder à l'enlèvement du pape fut bientôt averti de l'événement. Désespérant, dit Bonizo, d'arracher le pontife à la protection vigilante de la châtelaine de Canosse, il se rendit à Pavie<sup>3</sup>, où Wibert de Ravenne et les autres évêques excommuniés attendaient avec impatience l'issue de l'attentat projeté. Le roi y arriva en même temps, résolu de lever complètement le masque et de rendre publique sa rupture définitive avec Grégoire VII. « Dans cette intention, dit Berthold, il annonça qu'il recevrait le lendemain en audience solennelle le patrice romain Cencius, pour le récompenser dignement de ses fidèles services. Mais dans la nuit même Cencius fut frappé par la justice divine. Une tumeur lui survint à la gorge, grossit en quelques heures et intercepta les voies respiratoires. Le misérable expira dans les tortures de la suffocation et son âme condamnée à la mort éternelle descendit aux enfers<sup>4</sup> » — « Wibert de Ravenne assisté des autres évêques excommuniés célébra avec une pompe extraordinaire les funérailles de Cencius; il dit lui-même

<sup>1</sup> *Ad dominam claram multis oculis oculatam  
Nuntius advenit, qui secretum patefecit  
Regis Henrici, qui papam tradere dicit.*

<sup>2</sup> Domniz. *Vit. Mathild.*, *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 999.

<sup>3</sup> *Cumque videret papam nullo modo a Canusio castro posse divelli, Papiam tendit.* (Boniz. *Sutr. Ad amic.*, lib. VIII; *Patr. Lat.*, tom. CL, col. 846.)

<sup>4</sup> Berthold. *Constant. Annal. Patr. Lat.*, tom. CXLVII, col. 382.

la messe et présida non sans verser des larmes à ce deuil sacrilège<sup>1</sup>. »

64. Si la mort foudroyante de Cencius attrista un instant Wibert et son troupeau d'évêques excommuniés, « ces faux pontifes, » comme les appelle Domnizo, ne tardèrent pas à oublier ce lugubre épisode dans la joie que leur causa la nouvelle attitude de Henri. « Ce prince, dit Lambert d'Hersfeld, rappela Udalric de Cosheim et tous les autres conseillers qu'il s'était engagé sous peine d'anathème à ne plus revoir; il les rétablit dans leurs anciennes fonctions, leur rendit toute sa faveur et remit à leur direction les affaires privées et publiques. Dans toutes ses réunions avec les princes italiens, il mettait en accusation le pontife de Rome Grégoire. C'est lui, disait-il, qui a soulevé l'épouvantable tempête déchaînée en ce moment contre la république chrétienne; il est l'auteur et l'instigateur de toutes les calamités qui ont désolé de nos jours la sainte Église de Dieu. Je vous conjure de joindre vos efforts aux miens pour m'aider à venger tant d'injures reçues de ce pseudo-pape. Les actes répondirent aux paroles. Sans souci du pacte de Canosse ni d'aucun de ses engagements, il reprit les insignes royaux, et abjurant tout sentiment de crainte de Dieu, se livra aux plus effroyables excès de tyrannie<sup>2</sup>. » Domnizo nous fait connaître le genre de cruautés et de violences de ce roi tant de fois parjure. « Son principal conseiller, dit-il, était Wibert de Ravenne, dont l'ambition diabolique n'allait à rien moins qu'à usurper le siège de saint Pierre. Les trahisons, les perfidies, le mensonge, ne coûtaient rien à cet intrigant; sa conscience ne reculait pas même devant l'assassinat. Nul n'aima plus que lui les pompes de

Hostilité déclarée du roi contre le pape

<sup>1</sup> *Cujus execrabile funus idem Guibertus cum cæteris excommunicatis pompæ ac lacrymabiliter celebravit* (Codex Vatic., ap. Watterich, tom. I, p. 331). *Cujus funus Guibertus cum aliis excommunicatis mirabili pompæ celebravit.* Boniz. Sutr., loc. cit.)

<sup>2</sup> Lambert. Hersfeld. *Annal. Patr. Lat.*, tom. CXLVI, col. 1245. Muratori (*Antiq. Italic. Dissert.* xxxi, p. 948) a publié un diplôme de Henri IV daté de Pavie, 3 avril 1077, qui prouve que le roi avait repris ostensiblement à cette époque l'exercice du pouvoir

ce monde, nul ne s'est moins inquiété de religion, il en manquait absolument. Le roi flattait sa vanité en le traitant déjà comme pape, et Wibert lui rendait la pareille en autorisant comme un faux pasteur, un mercenaire, un exacteur, toutes les cruautés du roi. Ce dernier vendait les églises à beaux deniers comptant; quelquefois deux titulaires se trouvaient nommés simultanément au même évêché et surenchérisaient à l'envi l'un de l'autre; on chassait les pasteurs légitimes; on distribuait les paroisses et les chapellenies aux clercs qui en offraient le plus d'argent; tous les pervers (c'est-à-dire les simoniaques et les clérogames) vivaient dans l'abondance sous la loi de Wibert<sup>1</sup>. » Le règne tant désiré par les schismatiques lombards de la simonie et de l'incontinence cléricale se réalisait donc enfin. Ce fut une véritable explosion d'enthousiasme. « Les princes italiens, dit Lambert d'Hersfeld, revinrent en foule sous les étendards de Henri. Leur zèle ne connaissait plus de bornes; on fournissait sans compter des mets somptueux pour la table royale, des subsistances pour les soldats dont le nombre croissait chaque jour; un ordre du roi trouvait tous les cœurs et toutes les mains disposés à l'exécuter. Les princes et évêques teutons Liémar de Brême, Benno d'Osnabruck, Burchard de Lausanne, Eppo de Zeitz, Burchard de Bâle, Udalric de Cosheim, Ébérard de Nellembourg, le comte Berthold, tous ceux enfin que la diète de Tribur avait flétris et qui étaient venus s'associer à la fausse pénitence de Canosse escortaient le roi, se disputant l'honneur de ses bonnes grâces<sup>2</sup>. »

65. L'influence de l'impératrice Agnès fut complètement écartée. Cette auguste princesse obtint cependant non sans peine l'élargissement des deux cardinaux Gérald d'Ostie et Humbert de Préneste. Elle se fit en cette circonstance, dit Berthold<sup>3</sup>, l'intermédiaire de la comtesse Mathilde. Il lui fallut arracher à son fils comme une faveur la réparation d'un acte dont les barbares eux-

<sup>1</sup> Domnizo, *Vit. Mathild.*, lib. II, *Patr. lat.*, tom. CXLXIII, col. 999.

<sup>2</sup> Lambert. Hersfeld. *Annal.*, loc. cit., col. 1245.

<sup>3</sup> Berthold. Constant. *Annal.*, loc. cit., col. 382.



mêmes auraient rougi. Ce fut la dernière fois que Henri IV revit sa pieuse mère. Le cœur du jeune roi était fermé à tous les sentiments de la nature. L'impératrice retourna dans l'humble maison qu'elle habitait à Rome, près de la basilique de Saint-Pierre<sup>1</sup>. Henri se trouvait ainsi débarrassé d'un témoin gênant, d'un censeur incommode. Il donna libre cours à ses déprédations contre les évêchés et les monastères restés fidèles à la cause catholique. « Dans les contrées de la Lombardie qu'il parcourut durant le carême de 1077, dit Berthold, il pilla sans pudeur tout ce qu'il put trouver d'or, d'argent, d'étoffes précieuses : il semblait vouloir tout raser, *corradendo*, pour mieux prouver la fureur qui l'animait contre le seigneur apostolique. » Ce fut dans ces sentiments de véritable rage, qu'il célébra avec ses évêques simoniaques la solennité des Rameaux à Vérone<sup>2</sup> (9 avril 1077). Le chancelier Grégoire de Verceil était redevenu son conseiller intime et l'agent principal des menées qui devaient aboutir à l'intrusion de Wibert de Ravenne. La fête de Pâques (16 avril) fut célébrée par ces schismatiques dans une cité dont Berthold ne nous dit pas le nom, mais qui appartenait au patriarcat d'Aquilée. Le titulaire Sigéard, l'un des légats apostoliques à la diète de Tribur, consumma alors son apostasie et promit de soutenir désormais la cause du roi parjure. Ce fut sous ces auspices que Henri convoqua une dernière fois tous les princes, évêques et chevaliers qui l'avaient suivi jusque-là. Il leur apprit que des événements d'une gravité exceptionnelle le rappelaient en Allemagne, leur fit jurer avec les serments accoutumés une fidélité inviolable à lui-même et à son fils le jeune prince Conrad qu'il laissait entre leurs mains, le remettant spécialement à la garde des deux évêques Thédald de Milan et Denys de Plaisance, mais comptant sur leur affection à tous pour le défendre et le protéger. « Après quoi, ajoute le chroniqueur,

<sup>1</sup> Il ne paraît pas que l'impératrice Agnès soit allée à Canosse ; Domnizo n'eût pas manqué de mentionner dans son poème l'arrivée de cette auguste visiteuse.

<sup>2</sup> Berthold. Constant. *Annal.*, loc. cit., col. 383.

prenant avec lui la reine sa femme et les immenses trésors qu'il avait extorqués durant cette expédition, il franchit les Alpes Juliennes, suivi d'un petit nombre de serviteurs dévoués, se dirigeant par les défilés de la Carinthie vers la Bavière où les Bohémiens ses farouches alliés l'attendaient<sup>1</sup>. » Ce brusque départ était motivé par l'élection d'un nouveau roi en Germanie. L'évêque de Strasbourg Werner, l'un des plus ardents fauteurs du schisme, était venu en toute hâte apporter cette inquiétante nouvelle. Henri la reçut à Vérone et la tint secrète jusqu'au dernier moment. Forcé de quitter l'Italie, le roi parjure ne renonçait point à ses projets de vengeance contre le vicaire de Jésus-Christ. Il chargea son chancelier Grégoire de Verceil de convoquer pour les prochaines calendes du mois de mai (1<sup>er</sup> mai 1077) une diète générale du royaume lombard, qui devait se tenir à Roncagliar, « afin, dit Bernold, d'aviser aux moyens de déposer Grégoire VII et de lui donner un successeur<sup>1</sup>. » Le choix de l'antipape était, on l'a vu, déjà fixé dans la pensée du chancelier apostat et dans celle de son maître. Wibert de Ravenne sans attendre la promotion solennelle qui se préparait pour lui avait déjà commencé son rôle de pontife intrus. La désignation du roi lui suffisait. Toutefois la diète synodale de Roncagliar demeura à l'état de projet. « Lorsque Grégoire de Verceil eut pris congé du roi, disent les chroniqueurs, il monta joyeusement un superbe coursier qui dévorait l'espace. Un faux pas du noble animal fut suivi de la chute du maître qui se brisa le crâne et expira sur-le-champ, sans avoir une minute pour se réconcilier avec le Dieu vivant dont la main le frappait<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Berthold., *loc. cit.*, col. 388. On notera que suivant le cérémonial usité pour les rois, Henri communiait solennellement à chacune des fêtes désignées par le chroniqueur et multipliait ainsi les sacrilèges avec la coopération de ses évêques schismatiques.

<sup>2</sup> *Vercellensis quoque episcopus depositi regis cancellarius, cum omnibus suis sequacibus generale colloquium circa Kalendas Maii in Runcalibus condixit, ut si aliquo modo posset Gregorium papam deponere. Sed ipse ad eundem terminum absque ecclesiastica communione vitam, similiter et episcopatum miserabiliter deposuit* (Bernold. *Chronic. Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 1375). *In via qua lætanter pergebat, subitanea morte et ipse præoccupatus, equo cui præsidebat*

## § XIII. Préliminaires de la diète de Forcheim.

66. Les événements s'étaient précipités en Germanie et créaient au faux pénitent de Canosse des difficultés qu'il n'avait pas prévues. « Les princes du royaume teutonique, dit Berthold, aussitôt après l'évasion de Spire dont la nouvelle leur fut connue vers la fête de Noël (25 décembre 1076), s'étaient réunis à Ulm pour délibérer sur la situation. L'âpreté du froid et les monceaux de neige qui couvraient les campagnes ne permettaient pas de convoquer en ce moment la diète nationale. On la remit au III des ides de mars (13 mars 1077). Des lettres d'invitation furent adressées à tous les seigneurs et évêques des provinces allemandes, en Saxe, en Bavière, en Lorraine, les suppliant au nom du Dieu tout-puissant, par pitié pour les maux de la patrie et par respect pour les engagements antérieurs d'être fidèles au rendez-vous fixé à Forcheim (Forsheim), villa royale située en Franconie dans le voisinage de Bamberg. Une députation fut aussitôt expédiée au seigneur apostolique avec des lettres pleines de supplications et d'instances pour lui demander avec ses avis le concours de son autorité et l'envoi de légats munis de ses instructions<sup>1</sup>. » Mais s'il était facile de faire partir des messages, il l'était beaucoup moins de les faire arriver. Depuis son entrée en Italie, Henri IV avait fermé tous les passages des Alpes. L'armée lombarde tenait le pape prisonnier à Canosse et ne laissait pas aisément pénétrer jusqu'à lui. Les lettres et les

Convocation d'une diète nationale à Forcheim. Le comte palatin Radbod. Lettre du pape aux princes germains.

*illico lapsus in momento satis infeliciter expiravit.* (Berthold. Constant. *Annal.*, loc. cit., col. 383.) Tous ces détails ont été complètement passés sous silence par les auteurs modernes. On peut dire que l'histoire de Grégoire VII entreprise de nos jours par tant d'écrivains est encore à faire. Le lecteur peut s'apercevoir que nous n'avons rien négligé pour rétablir du moins les faits principaux et produire dans son véritable milieu la physionomie tant calomniée de l'immortel pontife. Mais resserré par le cadre d'une histoire générale, notre récit ne saurait être aussi complet que celui d'une monographie.

<sup>1</sup> Berthold. Constant. *Annal.*, col. 383.

légats que le pontife envoyait en Allemagne n'avaient pas un autre sort. La députation des princes n'arriva jamais à Canosse. Justement inquiet de rester si longtemps sans nouvelles de la Germanie, Grégoire VII fit partir de Canosse même le comte palatin Rapoto (Radbod), qui se trouvait alors près de lui, pour s'aboucher avec les princes. La noblesse de Rapoto, la droiture de son caractère, sa vertu, son courage en faisaient le modèle des chevaliers chrétiens. « Les populations de l'Allemagne le désignaient, dit Paul de Bernried, comme l'un des plus dignes de la royauté<sup>1</sup>. » Or, ce fut seulement à la fin du mois de février que le comte palatin put revenir apporter à Grégoire VII des informations exactes. Depuis son départ de Rome, le pape était sans aucune nouvelle des princes allemands; l'entrevue avec le roi et ses évêques excommuniés, l'acte d'absolution solennelle, la signature des conventions acceptées hypocritement par Henri, toute cette négociation si épineuse avaient eu lieu dans l'intervalle. C'est ce que le pontife déclare dans une lettre adressée aux Allemands, le lendemain même du retour de Rapoto à Canosse. « Comme nous vous l'avions mandé et par nos dépêches écrites et par des envoyés spéciaux, dit-il, comptant sur votre zèle pour la justice et votre filial dévouement au siège apostolique, nous avons quitté Rome (décembre 1076) malgré l'avis contraire de presque tous nos fidèles, à l'exception toutefois de la comtesse Mathilde, cette fille très-chère et très-fidèle du bienheureux Pierre. Le voyage que nous entreprenions pour aller vers vous se poursuivit au milieu de difficultés et de périls de toutes sortes<sup>2</sup>. Il eût réussi pourtant et nous serions arrivé en Allemagne si l'escorte que vous

<sup>1</sup> Paul. Bernried. *Vit. S. Greg. VII*, cap. vi; *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 64.

<sup>2</sup> Ce qui n'empêche pas le docteur Voigt de dire que « la marche du pape à travers la Lombardie ressemblait partout à un triomphe. » (*Grégoire VII et son siècle*, liv. IX, p. 418, trad. Jager, éd. in-12.) On peut se reporter au numéro 47 de notre présent chapitre pour savoir à quoi s'en tenir sur le triomphe imaginaire que le docteur allemand fait ici décerner à Grégoire VII par les schismatiques lombards.

nous aviez promise se fût trouvée au lieu convenu (c'est-à-dire à Klausen dans les gorges du Tyrol). Ce retard permit au roi d'arriver brusquement en Italie et de parvenir jusqu'à nous. Touché de son humilité et des marques extérieures, *exhibitione*, de sa pénitence, nous l'avons absous du lien de l'anathème et reçu à la grâce de la communion, mais pour tout le reste nous n'avons rien réglé avec lui sinon des réserves absolues qui garantissent vos droits et votre honneur à tous. Les évêques lombards apprirent bientôt que la décision définitive restait toujours réservée à la diète générale qui devait se tenir parmi vous. Dès lors ne pouvant plus compter sur l'impunité qu'ils rêvent pour leurs fautes, ils se portèrent contre nous à de tels excès d'audace et de haine que je renonce à vous les détailler. Le récit en serait aussi pénible à faire qu'à entendre. Ceux qui devraient être des colonnes dans l'Église de Dieu travaillent à la ruine de l'édifice de Jésus-Christ; ils en sont devenus les agresseurs obstinés, les destructeurs persévérants. Quant au roi, en ce qui touche soit à sa sincérité dans les promesses qu'il nous a faites, soit à sa fidélité dans leur accomplissement, nous n'avons pas sujet de beaucoup nous réjouir, car sa présence en Italie n'a fait que redoubler l'audace des pervers contre nous et contre le siège apostolique <sup>1</sup>. Durant tout ce temps nous attendions vainement quelque avis venu de votre part. Enfin notre fils Rapoto que nous vous avons envoyé revient et nous apprend que vous attendez toujours notre arrivée en Allemagne. Il ajoute que, pour mieux assurer la sécurité de notre personne durant le voyage, vous désirez que nous obtenions un sauf-conduit du roi lui-même. C'est à quoi nous travaillons en ce moment, par l'intermédiaire d'une légation que nous venons d'adresser à Henri. Cependant pour ne pas retarder davantage les négociations, nous faisons partir sur-le-champ nos légats apostoliques en Germanie, et nous vous transmettrons la réponse du roi aussitôt qu'elle nous sera parvenue. »

<sup>1</sup> *De rege vero ut in his quæ nobis promisit simpliciter aut obedienter ambulaverit, non multum letari possumus præsertim cum ex ejus præsentia pessimi quique contra nos et apostolicam sedem plus audaciæ quam terroris pro perpe-*

Captivité de  
Grégoire VII  
à Canosse.

67. Ainsi les princes allemands reconnaissaient eux-mêmes l'impuissance où ils se trouvaient de pourvoir à la sécurité du pape dans le cas où celui-ci persisterait à faire le voyage d'Allemagne : ils l'engageaient à s'adresser directement au roi pour en obtenir un sauf-conduit. D'autre part Grégoire VII leur apprenait que toute la Lombardie occupée par les forces militaires aux ordres des évêques schismatiques était soulevée contre son autorité pontificale, en sorte que séparé du monde entier par les garnisons ennemies qui fermaient les passages des Alpes et par les Lombards maîtres de toute l'Italie septentrionale, le vicaire de Jésus-Christ n'aurait pas eu un toit où reposer sa tête en dehors des états de la princesse Mathilde. Cette situation que nous pouvons appeler la captivité de Canosse et qui eut, comme nous le verrons, pour résultat providentiel l'acte fameux de donation au saint-siège par l'héroïque comtesse de tous ses domaines héréditaires, n'a été, que nous sachions, relevée par aucun écrivain moderne<sup>1</sup>. Mais elle

*trata iniquitate habeant.* (Greg. VII. *Epist.* xxxiii, *extr. Registr.* col. 680.) Ces paroles si parfaitement en situation et si mesurées de Grégoire VII ont été outrageusement travesties par M. Villemain qui s'exprime en ces termes : « Le pape n'était pas dans sa réconciliation plus sincère que le roi. Au moment où il accueillait les humiliations de Henri et le relevait de sa pénitence, des envoyés saxons présents à Canosse lui exprimant leur regret de cette réconciliation, le pontife leur dit : « Ne soyez pas inquiets, je vous le renvoie « plus accusable qu'il n'était. » Mot profond et terrible qu'on voudrait effacer de la vie d'un grand homme qui devait être un saint. » (*Hist. de Grég. VII*, tom. II, p. 133.) Il n'y a rien à effacer de l'histoire vraie du grand pape. Aucun envoyé saxon n'était présent à Canosse, et Grégoire VII n'a jamais dit ce « mot profond et terrible. »

<sup>1</sup> Le continuateur de M. Henrion est si loin de la soupçonner qu'avec sa véhémence ordinaire il s'emporte contre ce qu'il appelle les « illusions de Grégoire VII » et contre « les timides conseils » que ce grand pape laissait « imposer à ses nobles élans » par la comtesse Mathilde. Il faut une certaine dose de naïveté pour oser parler des « illusions de Grégoire VII » et des « timidités » voisines de la trahison de la comtesse Mathilde. Une étude sérieuse du *Registrum* pontifical et des monuments contemporains aurait calmé cette indignation posthume en apprenant au moderne écrivain que Grégoire VII et Mathilde avaient l'un et l'autre le courage qui fait les martyrs, mais que ce courage était impuissant à ouvrir au pape non-seulement la route de l'Allemagne, mais celle de Rome qui lui était alors complètement fermée.

n'en est pas moins attestée par les lettres authentiques du grand pape et par tous les auteurs contemporains. « Lorsque les princes allemands, dit Lambert d'Hersfeld, surent que les manœuvres du roi avaient empêché le pontife de se rendre à Augsbourg pour la fête de la Purification (2 février 1077), ils supplièrent Grégoire VII de prendre toutes les mesures nécessaires afin de pouvoir du moins se trouver à Forcheim pour le 5 mars suivant<sup>1</sup>. » Ces mesures consistaient, comme vient de nous l'apprendre le grand pape, à solliciter du roi parjure un sauf-conduit. La nécessité de ce sauf-conduit était telle que le duc de Souabe Rodolphe, par le conseil des autres princes du royaume, *cum consilio cæterorum regni principum*, adressa directement au roi lui-même, dit Berthold, « un message pour le supplier de permettre que soit le pape, soit l'impératrice Agnès pût accéder en Germanie et préparer les esprits à une solution pacifique<sup>2</sup>. » Le négociateur choisi pour cette mission était le comte Manégold de Véringen. Il avait ordre de voir d'abord le pape et de se concerter avec lui avant de se présenter au roi.

Légats apostoliques envoyés à Forcheim. Leurs instructions. Génie politique du pape.

68. Cependant Grégoire VII, ainsi qu'il le mandait dans sa lettre aux Allemands, faisait immédiatement partir de Canosse sous l'escorte du comte palatin deux légats apostoliques qui devaient présider en son nom la diète de Forcheim, si les événements ne lui permettaient pas de le faire lui-même. Les personnages choisis pour cette importante mission furent le cardinal-prêtre Bernard abbé de Saint-Victor de Marseille, homme d'une sainteté éminente, pasteur de six cents moines, disent les chroniqueurs, et un autre cardinal également nommé Bernard, diacre de la sainte église romaine. Ils emmenèrent avec eux un docteur illustre, Christian Guitmond, religieux du monastère de Saint-Leufroi en Normandie, depuis archevêque d'Aversa et auteur d'un excellent ouvrage contre l'hérésiarque Bérenger<sup>3</sup>. Lambert d'Hersfeld résume en ces termes

<sup>1</sup> Lambert. Hersfeld. *Annal.*, loc. cit., col. 1245.

<sup>2</sup> Berthold. Constant. *Annal.*, loc. cit., col. 384.

<sup>3</sup> Cf. Lambert. Hersfeld., *loc. cit.*; Paul. Bernried., tom. CXLVIII, col. 82.

Nous avons encore l'*opus eximium* de Guitmond contre Bérenger. (*Fatr. Lat.*, tom. CXLIX, col. 1427.)

les instructions qui leur furent données par Grégoire VII. « Ils devaient informer les princes de tous les événements survenus depuis trois mois en Italie, et déclarer que le pape persistait dans la résolution de se rendre lui-même en Allemagne pour la diète de Forcheim, mais que toutes les routes lui étaient fermées par les garnisons du roi Henri, à tel point que non-seulement il ne lui était pas possible de passer en Germanie, mais qu'il ne pouvait même plus retourner à Rome. En conséquence il les pria de pourvoir avec toute la sagesse possible au maintien de leur liberté et de l'intégrité du royaume teutonique si profondément bouleversé, jusqu'à ce qu'il pût avec la grâce de Dieu triompher des obstacles qui s'opposaient à son voyage et aller lui-même présider la diète nationale qui rendrait la paix au monde et terminerait la question par un jugement canonique<sup>1</sup>. » Pour bien comprendre le sens et la portée des instructions ainsi analysées par le chroniqueur, il faut se rappeler que la diète de Tribur avait réservé le jugement définitif de Henri IV à une future assemblée nationale présidée par le souverain pontife en personne. Les princes germains, en posant cette réserve solennelle sous la condition indispensable de la présence du pape, s'étaient liés eux-mêmes et avaient engagé outre leur propre honneur l'autorité du siège apostolique. Les Saxons, on ne l'a point oublié, auraient voulu une solution plus prompte et plus radicale. Ils eussent sur l'heure prononcé la déchéance de Henri et procédé à l'élection d'un nouveau roi, sans attendre l'arrivée du pontife, agissant uniquement en vertu de l'ancien droit des leudes germaniques à se choisir un chef et à juger au besoin celui qu'ils avaient choisi, en un mot « statuant là comme hommes libres, » suivant l'expression de Bruno de Magdebourg. Mais cette politique bornée au droit et à l'intérêt exclusivement local sacrifiait les points les plus importants de la question. Il ne s'agissait pas seulement de créer un roi de Germanie. Au delà du Rhin, l'Alsace, la Lorraine, les deux Bourgognes relevaient depuis les Othons de la suzeraineté des rois germains ; il en était de même au delà des Alpes pour

<sup>1</sup> Lambert. Hersfeld. *Annal.*, loc. cit., col. 1247.



l'Italie septentrionale et les états lombards ; enfin au sceptre de Germanie la main du souverain pontife devait ajouter par l'onction impériale le diadème de Charlemagne. Dans cette situation les princes germains en créant de leur seule autorité et sans la présence du pape un roi d'Allemagne, s'exposaient à perdre pour leur patrie l'honneur de l'empire, la souveraineté de l'Italie. Loin d'obtenir par cette voie la pacification générale, ils risquaient au contraire de faire couler des torrents de sang, puisque les provinces d'outre-Rhin et d'Italie restaient sympathiques à la cause d'un roi dont elles n'avaient pas encore éprouvé la tyrannie. Voilà pourquoi la diète de Tribur, malgré l'opposition des Saxons, avait renvoyé le jugement définitif à une assemblée nationale où tous les états de l'empire seraient représentés sous la présidence du pape, père commun de tous les fidèles, juge en dernier ressort des questions qui intéressaient à un si haut point l'avenir de la république chrétienne. Le génie de Grégoire VII dont on admire d'autant plus la majesté qu'on l'étudie davantage avait dès le premier instant mesuré les périls de la position, et inspiré la seule politique qui pût les conjurer en se réservant à lui seul le pouvoir de prononcer la sentence définitive. Ce ne fut ni par un trait d'orgueil personnel, comme l'en accuse M. Villemain, ni par un revirement presque voisin de la trahison, comme les Saxons le lui reprochèrent, ni enfin par une lâche condescendance pour les timides avis de la comtesse Mathilde, comme certains auteurs modernes osent l'affirmer, que Grégoire VII persista dans cette politique. Elle était la seule qui aurait pu concilier tant d'intérêts divers : les événements se chargeront bientôt de le prouver. Dans ses instructions aux légats envoyés à Forcheim, le pape n'autorisait pas ses représentants à créer un nouveau roi. L'analyse donnée par Lambert d'Hersfeld est exacte, et nous la trouvons confirmée par le texte même de la lettre pontificale adressée aux Allemands et dont les légats étaient porteurs. « Sachez, disait Grégoire VII, que notre ferme volonté, notre ardent désir est de nous rendre le plus promptement possible près de vous, avec ou sans le consentement de Henri, pour assurer l'œuvre de l'utilité commune et de votre salut

à tous. Que si les coupables entreprises des pervers me ferment tous les chemins, absent je ne cesserai d'adresser au Dieu tout-puissant les plus instantes prières pour qu'il affermissé vos cœurs et votre foi dans la grâce et la vertu, qu'il inspire vos conseils et dirige vos actes en telle sorte que vous puissiez avec un courage intrépide défendre la liberté de la religion chrétienne, prévoir et exécuter toutes les mesures les plus dignes de Dieu, les plus utiles à la stabilité et à la gloire de votre très-noble royaume, ainsi qu'à votre sécurité à tous<sup>1</sup>. » Ces paroles authentiques de Grégoire VII s'accordent parfaitement avec le récit de Lambert d'Hersfeld. Paul de Bernried les résume avec une égale netteté en disant : « Les légats devaient prier les princes de ne point disposer du royaume, mais d'attendre s'ils le pouvaient sans péril l'arrivée du pontife en Germanie<sup>2</sup>. »

Le comte Manégold de Véringén envoyé des princes allemands. Son arrivée à Canosse.

69. Deux jours après le départ des légats, le comte Manégold de Véringén député du duc Rodolphe et des autres princes allemands arrivait à Canosse. « Issu de la famille ducale de Souabe, dit le chroniqueur, Manégold était arrière-petit-neveu de saint Udalric d'Augsbourg et frère du savant Hermann Contract. La vertu héréditaire dans sa noble race, la foi vive, la pureté des mœurs, la fidélité à Dieu et au devoir faisaient de ce vaillant chevalier l'objet de la vénération publique. Il aimait tendrement le bienheureux pape Grégoire et ne perdait jamais une occasion de le venir visiter. Durant un précédent voyage entrepris dans ce but, étant tombé malade à Rome, le mal fit des progrès si rapides que ses compagnons désespéraient de ses jours. L'un d'eux vint tout consterné apprendre cette nouvelle au seigneur pape, qui se rendit aussitôt près de Manégold. Le pontife bénit une coupe dans

<sup>1</sup> Greg. VII. *Epist.* xxxiii, *extr. Reg.*, col. 680. Cette lettre est sans date; mais comme elle fut remise aux légats dont le départ de Canosse eut lieu, d'après Paul de Bernried, deux jours avant l'arrivée du comte Manégold de Véringén, lequel d'après le même auteur se trouva à la forteresse pour l'ouverture du carême qui tombait cette année aux calendes de mars (1<sup>er</sup> mars), nous pouvons fixer vers le 25 février 1077 l'époque où elle fut écrite.

<sup>2</sup> Paul. Bernried., *Vit. S. Greg. VII, Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 81.

laquelle se trouvait un peu de pain détremé dans de l'eau rougie et la présenta au malade. A peine celui-ci y eut-il porté les lèvres qu'il se trouva subitement guéri, et se levant à l'heure même ne ressentit plus aucune atteinte de son infirmité. Ce prodige avait redoublé le dévouement du comte pour l'auguste vicaire de Jésus-Christ. A son retour en Allemagne, il fit promulguer dans tous ses domaines et mettre à exécution les décrets apostoliques contre les clérogames. Un de ces malheureux, touché de repentir et cédant aux exhortations du comte, renvoya la femme qu'il avait jusque-là retenue sous son toit, fit pénitence et vécut dans le célibat. Ainsi répudiée, la concubine se vengea par un horrible forfait. Elle offrit un jour à la comtesse une corbeille de fruits d'apparence délicieuse. Ce présent fut agréé, mais les fruits étaient empoisonnés et la comtesse qui en mangea mourut quelques heures après. Devenu veuf, Manégold qui était encore à la fleur de l'âge ne consentit jamais à se remarier. « Au jour du jugement, disait-il, je n'oserais pas me présenter entre deux femmes au tribunal de Jésus-Christ. » Il se voua dès lors sous la direction du seigneur pape à la pratique des plus austères vertus, et obtint lui-même le don des miracles. On en cite plusieurs opérés par son intercession <sup>1</sup>. »

70. Tel était le noble intermédiaire chargé par les princes allemands de se concerter avec Grégoire VII, d'inviter le roi Henri à la diète de Forcheim, et d'obtenir de lui la liberté soit pour le souverain pontife soit pour l'impératrice Agnès de se rendre en Allemagne. « Dans son entretien avec le pape, reprend le chroniqueur, Manégold lui apprit que les princes étaient en majeure partie déterminés à élire un nouveau roi. A cette nouvelle, le pontife manda immédiatement le cardinal Grégoire diacre de l'église romaine, et lui ordonna de se tenir prêt à partir pour la Germanie afin d'enjoindre aux légats et aux princes du royaume au nom de l'autorité apostolique de surseoir à toute élection et d'attendre que le pape en personne fût au milieu d'eux. Toutefois cette mission

Le mercredi  
des Cendres  
1077 à  
Canosse. Ins-  
tructions  
données par  
le pape au  
comte Mané-  
gold et au  
cardinal dia-  
cre Grégoire  
pour une  
dernière en-  
trevue avec  
Henri.

<sup>1</sup> Paul. Bernried., col. 82.

fut subordonnée à la réponse que le comte et le diacre cardinal recevraient du roi Henri près duquel ils devaient se rendre tous deux. Si le roi qui se trouvait alors à Pavie consentait à garantir au seigneur pape la liberté du passage en Allemagne pour y présider la diète, le cardinal devait poursuivre sa route et le comte Manégold revenir à Canosse avec le sauf-conduit royal. Au contraire si Henri refusait, le comte retournerait directement en Germanie et le diacre cardinal reviendrait à Canosse. « Nous ne voudrions point en ce cas, dit Grégoire VII, imposer aux princes allemands un délai inutile et les empêcher de pourvoir aux besoins pressants du royaume. » Puis il ajouta : « Quand j'ai exigé de Henri la promesse écrite de garantir ma sécurité pour un futur voyage en Allemagne <sup>1</sup>, je prévoyais qu'à un moment donné cet acte pourrait servir comme d'un présage d'avenir. Si le roi tient sa promesse, il pourra encore être rétabli sur le trône de Germanie; sinon ce sera comme une sorte de jugement de Dieu marquant sa déchéance définitive. » Comme il prononçait ces paroles, continue le chroniqueur, les trois premiers doigts de sa main droite, ceux qui servent à la bénédiction pontificale, apparurent tout à coup ensanglantés. Croyant que cela pouvait provenir d'un saignement de nez, il essuya ces taches; mais ce fut en vain et elles demeurèrent assez longtemps visibles. Or il y avait là, outre le cardinal diacre et le comte Manégold, un vénérable prêtre nommé Erchimbert et plusieurs autres nobles personnages réunis à Canosse pour la cérémonie des cendres qui avait eu lieu ce jour-là même (1<sup>er</sup> mars 1077). Témoins du prodige, ils l'interprétèrent dans le sens des luttes sanglantes que l'obstination de Henri allait produire; et le pape lui-même ne put s'empêcher d'être de cet avis. Ce fut sous l'impression de ce fait extraordinaire que Manégold et le cardinal diacre Grégoire quittèrent Canosse le soir même, pour se rendre près du roi à Pavie <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Cf. n° 37 de ce présent chapitre.

<sup>2</sup> Paul. Bernried, *loc. cit.*, col. 81. L'hagiographe ne donne point le nom de la ville où se trouvait alors Henri; il se borne à dire en général que le roi

71. Ils ne se faisaient pas d'illusion sur l'accueil qui les attendait. « Le pape lui-même, dit Lambert d'Hersfeld, savait par le bruit public que le roi affichait maintenant une haine implacable contre lui, qu'il avait violé toutes les conditions du pacte juré lors de l'absolution solennelle et qu'il était résolu à s'affranchir les armes à la main du joug des lois ecclésiastiques. Le miséricordieux pontife n'hésitait cependant point à lui ouvrir cette dernière porte de salut. Les deux envoyés dirent à Henri que les princes du royaume teutonique devaient se réunir à Forcheim pour le III des ides de mars (13 mars 1077), afin de régler définitivement avec l'aide de Dieu la grande question qui tenait en suspens toute la république chrétienne. On l'invitait donc à s'y rendre comme il l'avait promis, afin de répondre aux accusations dont il se disait d'ailleurs innocent et de fournir ses moyens de justification devant toute l'assemblée présidée par le pape, juge en dernier ressort. Devant Dieu et devant les hommes ce lui serait une action aussi utile que glorieuse s'il mettait fin aux scandales de l'Église, à la guerre civile qui ensanglantait les provinces, tout en se justifiant lui-même devant l'opinion des griefs qui à tort ou à raison lui étaient reprochés. L'urgence était d'autant plus grande que, passé ce terme où la cause devait être solennellement discutée, s'il n'avait point prouvé son innocence, il perdrait le droit de régner sans espoir de le recouvrer jamais. Cette communication des légats bouleversa le jeune roi. Malgré tous ses efforts pour dissimuler son émotion, elle se laissait lire sur son visage. Après s'être un peu remis de son trouble, il répondit que : « Venu pour la première fois en Italie, il se trouvait surchargé d'affaires importantes qu'il lui était impossible de laisser en suspens par un brusque

Le comte Ma  
négold et le  
légal du pape  
devant le roi.  
Rupture dé-  
finitive de  
Henri IV.

était encore en Lombardie : *Rex qui adhuc in Longobardia morabatur*. Mais Arnulf dans les *Gesta episcoporum Mediolanensium* nous apprend que Henri avait fixé son séjour à Pavie : *Degebat enim Papiæ, congregans omnes quos bere poterat Langobardos*, et ne quitta cette ville que pour se rendre à V *Veronam proficiscitur*, où d'après le récit de Berthold reproduit précéd il arriva pour le dimanche des Rameaux. (Arnulf., *Patr. Lat.*, tom col. 332.)

départ. En quittant la Lombardie il offenserait grièvement les Italiens qui avaient depuis si longtemps et si impatiemment attendu son arrivée parmi eux. D'ailleurs le terme fixé pour la diète de Forcheim était trop rapproché. Aucun cheval si rapide fût-il ne pourrait à un si bref délai lui faire franchir l'énorme distance qui le séparait de cette villa germanique, sans même tenir compte des obstacles de la saison rigoureuse et des montagnes à traverser <sup>1</sup>. » Cette première réponse de Henri, bien qu'elle eût énormément coûté à son orgueil, était une assez misérable défaite. Le comte Manégold de Véringen devait trouver tout le temps nécessaire pour se rendre de Pavie à Forcheim dans le délai fixé et arriver avant l'ouverture de la diète. Le cardinal diacre Grégoire était l'un des témoins de la pénitence de Canosse ; il avait vu Henri pieds nus dans la neige, couvert du sac de laine, implorer à genoux la faveur de l'absolution sans regretter pour les prétendues affaires à traiter en Italie le temps passé dans la forteresse. Il était l'un des signataires qui avaient apposé leur souscription à l'engagement pris par le roi de se présenter à la première réquisition devant la diète nationale, et de fournir au pape toute sécurité pour se rendre en Allemagne. Il avait donc autorité pour sommer Henri de tenir ses promesses, et il lui demanda en dernier lieu de délivrer le sauf-conduit réclamé par le souverain pontife. « Mais, dit Paul de Bernried, il n'obtint qu'un refus exprimé en termes pleins de mépris <sup>2</sup>. » La conférence finit là. Henri venait de prononcer lui-même sa sentence ; « désormais, suivant l'expression d'un chroniqueur, <sup>3</sup> il devait non plus régner mais combattre jusqu'à la mort pour la possession d'un trône qui dès ce moment lui fut toujours disputé. » Le cardinal diacre retourna à Canosse où le pape vit se resserrer davantage autour de lui le cercle de fer dont l'entourait la haine du roi et des schismatiques lombards. Le comte Manégold franchit en toute hâte la distance qui le séparait de Forcheim. Il

<sup>1</sup> Lambert. Hersfeld., *loc. cit.*, col. 1246.

<sup>2</sup> Paul Bernried., *loc. cit.*, col. 81.

<sup>3</sup> Arnulf. *Gest. Mediolan. Patr. Lat.*, tom. CXLVII, col. 332.

y arriva un jour seulement après les légats apostoliques, et put assister à l'ouverture de la diète qui eut lieu à l'époque fixée <sup>1</sup> (13 mars 1077).

<sup>1</sup> La chronique de Lambert d'Hersfeld se termine ici par ces paroles d'une touchante humilité : *Nos more inertis poetæ, extremo jam in opere languescentes, ingentisque materiæ mole superati, protracto volumini hic tandem finem imponimus, ut si cui forte post nos ad describendam reliquam partem hujus historiæ manum mittere libuerit, ab electione Ruodolphi regis congruum scribendi exordium faciat.* (Lambert. Hersfeld. *Annal. Patr. Lat.* tom. CXLVI, col. 1248.)

# CHAPITRE III

## SOMMAIRE

### PONTIFICAT DE SAINT GRÉGOIRE VII (Quatrième période 1077-1080.)

#### § I. DIÈTE DE FORCHEIM.

1. Première séance sous la présidence des légats apostoliques. Accusations contre Henri IV. — 2. Seconde séance. Résolution unanime d'élire un autre roi. — 3. Troisième séance sous la présidence de l'archevêque Sigefrid. Rodolphe de Souabe élu roi de Germanie. — 4. Conditions imposées au roi élu. Le trône électif.

#### § II. RODOLPHE DE SOUABE ROI DE GERMANIE.

5. Sacre de Rodolphe à Mayence par l'archevêque Sigefrid. — 6. Émeute à Mayence le jour du sacre. — 7. Incarcération du légat apostolique Bernard de Marseille par ordre de Henri IV. Rodolphe et l'évêque simoniac Imbrico d'Augsbourg. — 8. Un incident liturgique à Augsbourg le jour de Pâques. — 9. Rodolphe et l'évêque simoniac Othon de Constance. Sédition au monastère de Saint-Gall. Les simoniaques et les clérögames.

#### § III. RETOUR DE HENRI IV EN GERMANIE.

10. Cruautés de Henri IV en Souabe. Rodolphe réfugié en Saxe. — 11. Inactivité prétendue de Grégoire VII. Témoignage contemporain. — 12. Lettre de Grégoire VII à ses légats en Allemagne. Encyclique à tous les fidèles de Germanie. — 13. Supplices infligés par Henri IV aux porteurs des lettres apostoliques. — 14. Diète tenue à Ulm par Henri IV. Un patriarche faussaire. Mort foudroyante de Sigéard. — 15. Sacrilège et mort de l'évêque Imbrico d'Augsbourg. — 16. Cruautés et ravages de Henri IV en Bavière.

#### § IV. LES DEUX ROIS EN PRÉSENCE.

17. Siège de Wurtzbourg par Rodolphe. Panique de Henri. — 18. Rodolphe et Henri sur les bords du Neckar. Trêve. — 19. Violation de la trêve par Henri IV. Nouvel appel au pape.



## V. RETOUR DE GRÉGOIRE VII A ROME.

20. Emeute à Rome. Martyre du préfet Cencius. — 21. Itinéraire de Canosse à Rome. — 22. Rentrée triomphale. La donation de la comtesse Mathilde. — 23. Texte authentique de la donation. — 24. Les objections anciennes et les découvertes modernes. — 25. Lettre de Grégoire VII à l'archevêque de Trèves Udo. — 26. Réponse du pape aux députés de Rodolphe. Nouvelle excommunication de Henri IV à la diète de Goslar. — 27. Mort de l'impératrice Agnès.

## § VI. PREMIER CONCILE ROMAIN DE L'AN 1078.

28. Les ambassadeurs de Henri IV et de Rodolphe au concile. — 29. Lettre de convocation à Wibert de Ravenne et aux évêques schismatiques d'Italie. — 30. Situation religieuse de la France. — 31. Situation religieuse de l'Angleterre et de l'Ecosse. — 32. Russie, Pologne, Danemark, Servie et Dalmatie. — 33. Espagne et Italie méridionale. — 34. Ouverture du concile. Requête des ambassadeurs de Henri IV. Réponse du pape. — 35. Les anathématisés synodaux. — 36. Critique gallicane. Injures du pamphlétaire Benno. — 37. Décision synodale relative aux affaires d'Allemagne. — 38. Dernière session et clôture du concile. — 39. Notification en Allemagne des actes du concile.

## § VII. CORRESPONDANCE PONTIFICALE.

40. Nouvelle perfidie de Henri IV. — 41. Plaintes des Saxons au pape. — 42. Réponse de Grégoire VII. — 43. Lettre de Grégoire à saint Hugues de Cluny. Le moine Odo cardinal évêque d'Ostie. — 44. Lettre de Grégoire VII à la reine Adélaïde.

## § VIII. ÉVÉNEMENTS MILITAIRES DE L'AN 1078.

45. Voyage de Grégoire VII en Apulie. Signature d'une trêve avec Robert Guiscard. — 46. Victoire de Rodolphe à Melrichstadt. — 47. Impostures de Henri IV. Diète de Regensburg. — 48. Dévastation de la Souabe par Henri IV. — 49. Nouvelles plaintes des Saxons à Grégoire VII

## § IX. SECOND CONCILE ROMAIN DE L'AN 1078.

50. Lettre de convocation aux évêques des Gaules. — 51. Une révolution à Constantinople. Excommunication de Nicéphore Botoniate. — 52. Henri IV cité à comparaître en personne au prochain concile. — 53. Divers décrets du concile. — 54. L'hérésiarque Bérenger. Renvoi de sa cause au prochain concile.

## § X. NOUVEAUX ATTENTATS DE HENRI IV.

55 Intrusion simoniaque d'Egilbert à l'archevêché de Trèves. — 56. Intrusion de Sigwin à Cologne. Piège tendu aux Saxons. — 57. Déception des Saxons à la diète de Fritzlar. Leur vengeance. — 58. Nouvelles récriminations des Saxons contre le pape.

## § XI. CONCILE ROMAIN DE L'AN 1079.

59. Ouverture du concile à la basilique de Latran. — 60. Rétractation de Bérenger. — 61. Rechute de Bérenger. Sa conversion définitive. — 62. Bérenger jugé par ses contemporains. — 63. Réquisitoire des Saxons contre Henri IV. — 64. Réprobation unanime des pères contre la tyrannie de Henri IV. — 65. Indiction d'une assemblée définitive pour le 1<sup>er</sup> mai suivant. — 66. Serment prêté au pape par le patriarche d'Aquilée.

## § XII. NÉGOCIATIONS ET FAITS MILITAIRES.

67. Saint Pierre Igné, Udalric de Padoue et le patriarche d'Aquilée légats apostoliques en Germanie. — 68. Retard des légats. Violation de la trêve par Henri IV. — 69. Mort d'Adélaïde épouse du roi Rodolphe. — 70. Arrivée des légats à Ratisbonne. Diète et guet-apens de Fritzlar. — 71. Diète dérisoire de Wurtzbourg. — 72. Les deux armées en présence. Trêve proclamée par les légats. — 73. Retour des légats à Rome. Trahison d'Udalric de Padoue. — 74. Promotion d'évêques simoniaques par le roi Henri. — 75. Bataille de Flatcheim. Victoire de Rodolphe. — 76. Les députés de Henri au concile romain. Mort tragique d'Udalric de Padoue.

## § XIII. CONCILE ROMAIN DE L'AN 1080.

77. Encyclique de Grégoire VII pour l'indiction du concile. — 78. Arrogante sommation des envoyés de Henri. — 79. Requête des ambassadeurs de Rodolphe. — 80. Discussion synodale. La reine Praxède seconde femme de Henri. Un nouveau crime. — 81. Sentence d'excommunication et de déposition contre Henri. — 82. Un aveu de M. Villemain. — 83. Couronne d'or envoyée par Grégoire VII au roi Rodolphe. — 84. Clôture du concile.

## § I. Diète de Forcheim.

1. «L'assemblée se composait en majorité de Saxons et de Souabes, dit Bruno de Magdebourg; cependant elle comptait des représentants des autres provinces allemandes, munis d'un mandat de

délégation <sup>1</sup>. » Les principaux évêques dont les noms nous aient été conservés étaient Sigefrid de Mayence primat de Germanie, Adalbero de Wurtzbourg et Hérermann de Metz ; à la tête des princes se trouvaient les ducs Rodolphe de Souabe, Welf de Bavière et Berthold de Carinthie <sup>2</sup>. La première séance eut lieu le lundi 13 mars 1077 dans l'une des salles du palais occupé par les légats apostoliques. « Ceux-ci, dit Berthold <sup>3</sup>, donnèrent d'abord lecture de deux lettres apostoliques, l'une et l'autre adressées « à tous les archevêques, évêques, ducs, comtes et autres princes du royaume teutonique. » La première datée du 28 janvier précédent contenait le récit authentique de l'entrevue de Canosse et des conditions souscrites par le royal pénitent. Si les communications n'eussent point été rigoureusement interceptées par les partisans de Henri, cette lettre aurait dû être depuis longtemps parvenue à sa destination. Mais les Allemands en connurent seulement alors et pour la première fois le texte officiel ainsi conçu : « Comme dans la lutte de la milice chrétienne engagée pour la défense de la justice vous avez fait cause commune avec nous et partagé nos périls, c'est pour nous un devoir d'informer votre dilection dans un sentiment de charité sincère de la façon dont le roi, après s'être soumis aux humiliations de la pénitence, a obtenu la grâce de l'absolution. Ainsi qu'il avait été convenu avec vos ambassadeurs, nous nous étions rendu en Lombardie environ vingt jours avant le terme fixé pour l'arrivée de votre escorte à Klausen dans les défilés des Alpes. Nous l'attendîmes en vain pour entreprendre la traversée des montagnes. A l'approche du délai de rigueur on vint nous apprendre que des difficultés de force majeure, dont nous ne tardâmes guère à connaître la nature <sup>4</sup>, vous avaient empêchés de

<sup>1</sup> Brun. Magdeb. *Bell. Sax. Patr. Lat.*, tom. CXLVII, col. 552.

<sup>2</sup> Lambert. Hersfeld. *Annal. Patr. Lat.*, tom. CXLVI, col. 1245.

<sup>3</sup> Berthold. Constant. *Patr. Lat.*, tom. CXLVII, col. 384.

<sup>4</sup> L'évasion de Spire et l'arrivée de Henri en Italie avaient rendu courage à ses partisans, qui avaient aussitôt occupé tous les passages de l'un et de l'autre côté des Alpes. Telles étaient les difficultés de force majeure auxquelles Grégoire VII fait allusion.

réunir l'escorte promise. Dès lors il ne nous restait, cerné que nous étions de toutes parts, aucun moyen d'arriver jusqu'à vous. Sur ces entrefaites nous apprîmes l'arrivée du roi en Italie. Déjà il nous avait fait supplier par ses ambassadeurs <sup>1</sup> de lui accorder une audience, offrant de donner toute satisfaction à Dieu, à saint Pierre et à nous, promettant d'accomplir en toute obéissance la réforme de sa vie, pourvu qu'à ce prix il obtînt la faveur de l'absolution et de la bénédiction apostolique. Ses instances redoublèrent alors, mais nous lui opposions toujours le même refus, en lui rappelant par tous les messages échangés en cette circonstance la gravité des excès dont il s'était rendu coupable. Enfin il se présenta lui-même à l'improviste, suivi de quelques-uns de ses fidèles, à la porte du château-fort de Canosse. Durant trois jours, sans chaussure aux pieds, vêtu d'habits de laine, il ne cessa d'implorer avec des torrents de larmes le secours et la consolation de la miséricorde apostolique. Les témoins de sa pénitence et tous ceux qui en entendaient le récit se montraient émus de compassion, ils intervenaient près de nous en pleurant eux-mêmes et en demandant sa grâce. Étonnés de nous trouver une rigueur et une inflexibilité qui ne sont ni dans notre caractère ni dans nos habitudes, quelques-uns nous crièrent en face : « Ce n'est plus la fermeté d'un apôtre, mais la cruauté d'un tyran ! » Cédant enfin aux démonstrations de son repentir et aux instantes prières de tous ceux qui nous entouraient, nous l'avons absous du lien d'anathème, reçu à la grâce de la communion au sein de notre mère la sainte Église, après avoir reçu de lui les engagements dont nous vous transmettons la teneur <sup>2</sup>,

<sup>1</sup> Cf. chapitre précédent, nos 43 et 45.

<sup>2</sup> Ces engagements, *securitatibus quæ inferius scriptæ sunt*, sur lesquels le pape revient un peu plus loin, *sicut in descriptis securitatibus cognoscere potestis*, et qui portaient les signatures de saint Hugues de Cluny, des princesses Mathilde et Adélaïde, des évêques et des seigneurs italiens ou allemands, témoins et garants de l'entrevue de Canosse, ne sont point venus jusqu'à nous. Il ne nous reste, comme on l'a vu plus haut, que la promesse de sauf-conduit datée du 28 janvier, jour même où le pape adressait en Allemagne la lettre que nous reproduisons.

et dont la caution nous a été fournie solennellement par l'abbé de Cluny, par nos filles les comtesses Mathilde et Adélaïde, ainsi que par les divers princes, évêques et seigneurs laïques requis par nous à cet effet. Maintenant nous nous promettons, aussitôt que la possibilité nous en sera offerte, de passer dans vos contrées, comme nous n'avons cessé de le vouloir, afin de régler définitivement toutes choses pour la paix de l'Église et la concorde du royaume. Car ainsi que votre dilection en trouvera la preuve irréfragable dans les engagements souscrits au nom de Henri, tout ce qui concerne la cause royale a été absolument réservé et ne pourra être défini qu'après notre arrivée en Allemagne et à l'unanimité de vos délibérations <sup>1</sup>. » La seconde lettre pontificale dont les légats donnèrent lecture à la diète était celle que le pape leur avait remise à eux-mêmes quinze jours auparavant, et dont nous avons déjà reproduit le texte <sup>2</sup>. Elle réservait également au jugement du pape la solution définitive de la cause royale. Les instructions des légats portaient la même réserve; enfin le comte Manégoïd de Véringen plus récemment arrivé de Canosse put confirmer par son propre témoignage la persistance des résolutions de Grégoire VII. « En conséquence, dit Paul de Bernried, les légats parlant au nom du souverain pontife demandèrent qu'on attendît l'arrivée de Grégoire VII et qu'il fût sursis à l'élection d'un nouveau roi, si cela se pouvait faire sans péril. Après cette déclaration les archevêques, évêques, ducs, margraves, comtes grands et petits <sup>3</sup>, se levant tour à tour et rendant aux envoyés apostoliques l'hommage qui leur était dû, rappelèrent toutes les cruautés, toutes les injustices dont ils avaient jusque-là été victimes de la part du roi Henri, et dont un plus long délai ne manquerait pas de provoquer la recrudescence. Ce prince parjure les avait tant de fois trahis en leur donnant le baiser de paix, qu'il leur était impossible

<sup>1</sup> S. Greg. VII. *Epist.* XII, lib. IV, col. 465

<sup>2</sup> Cf. chapitre précédent, nos 66 et 68.

<sup>3</sup> *Comites majores et minores*, « du premier et du second ordre. » On distinguait ainsi les comtes dont les fiefs relevaient directement de la couronne de ceux dont les domaines relevaient médiatement des grands feudataires.

d'ajouter la moindre foi à ses promesses, même les plus solennelles. Si lors de sa déposition à Tribur ils n'avaient pas plus rigoureusement procédé contre lui, ce n'était pas dans l'espérance de le voir se convertir, chose qu'ils regardaient comme impossible, mais uniquement pour ne donner aucun prétexte de calomnier leur conduite, et prévenir les récriminations que dans sa perfidie il n'eût pas manqué d'exploiter contre eux en disant qu'on lui avait refusé un délai nécessaire à prouver la sincérité de sa conversion. Le jour entier s'écoula à entendre les discours de chacun des orateurs ; la moitié d'entre eux n'avait pu encore prendre la parole, quand cette première séance fut levée <sup>1</sup>. »

Seconde  
séance. Résolu-  
tion unanime  
d'élire  
un autre roi.

2. Le lendemain 14 mars, la diète reprit séance au palais des légats apostoliques. Le reste des orateurs fut entendu, leurs conclusions furent les mêmes. Aux plaintes et aux arguments déjà produits ils joignirent une nouvelle considération que Berthold de Constance résume en ces termes : « Le pape lui-même, disaient-ils, a reconnu la légitimité de nos griefs contre Henri et la réalité des crimes commis par ce tyran soit contre l'Église, soit contre l'État, soit contre les particuliers. Il nous a déliés de notre serment de fidélité ; nous avons donc le droit de déposer un monstre qui s'est rendu par mille forfaits inouïs indigne du nom de roi. Nous sommes pleinement autorisés à lui donner un successeur. C'est là notre désir à tous, notre vœu unanime. — Les légats, reprend Berthold, se montraient stupéfaits de l'énorme quantité de crimes dont ils venaient d'entendre l'énumération, ils ne pouvaient s'empêcher d'admirer la patience avec laquelle les Germains avaient supporté une si horrible tyrannie, mais leurs instructions étaient tellement précises qu'ils ne pouvaient s'en écarter <sup>2</sup>. » Les membres de la diète les conjurèrent de prendre en pitié le malheureux état de l'Allemagne. « Ils leur représentèrent, disent les chroniqueurs, l'imminence d'un schisme qui éclaterait dans tout le royaume, si la diète ne donnait pas immédiatement aux confédérés le nouveau roi qu'ils attendaient pour les dé-

<sup>1</sup> Paul. Bernried. *Vit. S. Greg. VII*, col. 83.

<sup>2</sup> Berthold. *Annal.*, loc. cit., col. 384.

fendre contre le retour prochain de Henri. Les légats répondaient, en s'appuyant sur leurs instructions que le mieux serait de surseoir sion le pouvait sans péril jusqu'à l'arrivée du seigneur pape, de maintenir quelque temps encore par d'habiles précautions l'état actuel et de ne se presser point d'établir un nouveau roi. « Tel est notre sentiment, ajoutèrent-ils; mais en définitive c'est vous qui tenez en main l'administration de la chose publique; vous en avez seuls la responsabilité, vous êtes les meilleurs juges de la situation et vous pouvez en balançant les inconvénients et les avantages prendre telle décision que vous croirez convenable<sup>1</sup>. » Cette réponse dégageait dans une certaine mesure la conscience des légats. Ils eussent sans nul doute insisté davantage, mais la résolution de la diète était irrévocable. A partir de ce moment ils n'intervinrent plus dans les négociations, qui se poursuivirent hors de leur présence.

3. En effet le lendemain 15 mars 1077, ce ne fut plus dans le palais des légats que se tint la conférence définitive, mais dans la demeure et sous la présidence du primat de Germanie Sigefrid de Mayence. « Là, dit Paul de Bernried, une dernière discussion eut lieu. Les princes firent observer que le voyage du souverain pontife en Allemagne était fort douteux, tandis que le moindre retard dans l'élection d'un nouveau roi exposait à des périls imminents et certains. Le seigneur apostolique conseillait l'abstention mais ne l'imposait pas d'une manière absolue; il laissait les membres de la diète juges de l'opportunité; c'était donc sur eux seuls que retomberait la responsabilité des malheurs qu'un nouveau sursis pourrait entraîner. Au point de vue du droit ils avaient cessé d'être astreints à la fidélité féodale envers le roi Henri, puisque le pape les avait relevés eux et tous les chrétiens du serment prêté à ce prince; la pénitence hypocrite de Canosse avait été suivie d'une absolution qui rétablissait Henri dans la communion ecclésiastique mais non dans ses droits au trône. Les choses ainsi mûrement examinées, les princes furent unanimes à déclarer qu'ils n'étaient plus liés par aucune obligation envers Henri, que leur serment prêté à ce

Troisième  
séance sous la  
présidence de  
l'archevêque  
Sigefrid.  
Rodelphe de  
Souabe élu  
roi de Ger-  
manie.

<sup>1</sup> Berthold, *loc. cit.*, col. 384. — Paul. Bernried., *loc. cit.*, col. 84.

roi de même que celui par lequel le jour de son sacre il s'était lui-même engagé envers eux avaient cessé de subsister l'un et l'autre, et qu'enfin comme hommes libres, *ut liberi homines*, ils pouvaient en conscience procéder à une élection royale <sup>1</sup>. » Cette conclusion était légalement inattaquable, mais au point de vue de la sagesse politique elle était prématurée. C'est ce que Berthold de Constance exprime d'un mot significatif : « Les princes, dit-il, présument trop de la grâce de Dieu et de leurs propres forces <sup>2</sup>. » Restait à déterminer le personnage qui allait être appelé au trône. « Les deux ordres du clergé et de la noblesse, reprend Berthold, délibérèrent séparément sur ce grave sujet. Le corps sénatorial auquel se joignit le collège du peuple toujours avide de nouveautés fut le premier fixé sur le choix ; on voulut cependant attendre pour proclamer le nouvel élu la décision de l'ordre des évêques en qui se trouvait réunie la double puissance spirituelle et temporelle. Le même nom avait réuni les suffrages des trois ordres ; Sigefrid de Mayence le fit connaître au milieu d'une immense acclamation de joie en disant que Rodolphe duc de Souabe était élu roi de Germanie <sup>3</sup>. » L'éloge que Paul de Bernried fait du nouveau roi mérite d'être cité. « A la vaillance d'un héros, dit-il, Rodolphe joignait l'humilité d'un chrétien. La maturité de son âge, l'éclat de ses vertus, l'édifiante régularité de ses mœurs le rendaient digne du trône. Il opposa à son élection un refus énergique, mais nul ne voulut en tenir compte. Lassé de réclamer en vain contre la violence qui lui était faite, il demanda qu'on voulut bien lui laisser au moins une heure pour se recueillir et prendre conseil ; on lui refusa ce délai ; le manteau de pourpre, le diadème royal lui furent imposés malgré ses larmes, et on le fit asseoir sur un trône <sup>4</sup>. »

4. L'élection s'était faite sans la participation active des légats apostoliques, demeurés fidèles jusqu'au bout à leurs instructions.

Conditions  
imposées au  
roi élu. Le  
trône électif.

<sup>1</sup> Paul. Bernried. *Ibid.*

<sup>2</sup> *Proinde nimis in Dei gratia confisi et corroborati.* (*Annal.*, loc. cit.)

<sup>3</sup> Berthold. *Annal.*, col. 385.

<sup>4</sup> Paul. Bernried., col. 84.



« Elle fut, dit Bruno de Magdebourg, l'œuvre des Saxons et des Souabes, qui s'accordèrent dans le choix de Rodolphe. » Toutefois les représentants du pape intervinrent avant la prestation solennelle du serment. « Comme chacun des seigneurs devait, dit l'annaliste, se présenter au nouveau roi pour lui jurer fidélité, quelques-uns prétendirent mettre une réserve à leur acte de foi et hommage, en posant à leur profit des conditions préalables. Ainsi l'ancien duc de Bavière Othon voulait que Rodolphe s'engageât à le rétablir dans ses domaines <sup>1</sup>. Beaucoup d'autres ayant à faire des revendications du même genre rappelaient les injustices dont ils avaient été victimes et en demandaient le redressement au nouveau roi. Ce fut alors que le légat apostolique interposa son autorité pour mettre un terme à toutes ces exigences particulières. « Celui que vous venez d'élire, dit-il, ne doit pas être le roi des individus mais de la nation tout entière. Il n'a point à s'engager vis-à-vis de chacun de vous, il suffit qu'il promette justice à tous en général. Autrement si son élection unanime n'était que le résultat d'engagements particuliers contractés avec chacun, elle n'aurait plus la sincérité nécessaire ; elle semblerait entachée de simonie. Il y a d'autres engagements publics qu'il convient de faire prendre au nouveau roi, pour assurer l'extirpation des abus trop longtemps en vigueur. Ainsi Rodolphe doit promettre de ne jamais vendre à prix d'argent ni donner à la faveur les évêchés et les abbayes ; il doit promettre de laisser les églises et les monastères procéder librement, selon les règles canoniques, à l'élection de leurs pasteurs. — Cette proposition du légat fut adoptée à l'unanimité <sup>2</sup>. » On se préoccupa alors de l'ordre à établir pour la succession au trône. « Les princes voulaient, dit Paul de Bernried, que le titre d'héritier présomptif fût dès lors donné au fils du nouveau roi, mais Rodolphe refusa absolument.

<sup>1</sup> On se rappelle qu'Othon injustement spolié par Henri IV avait vu son duché passer aux mains de Welf de Bavière, l'un des plus dévoués partisans de Grégoire VII et du nouveau roi Rodolphe.

<sup>2</sup> Brun. Magdeburg. *Bell. Sax.*, col. 553.

« Après moi, dit-il, je veux que vous soyez libres d'élire celui que vous trouverez le plus digne, soit mon fils soit tout autre <sup>1</sup>. » Cette noble réponse fut aussitôt convertie en loi. « La diète entière avec l'approbation du légat, reprend Bruno de Magdebourg, statua qu'à l'avenir nul ne pourrait monter sur le trône par droit d'hérédité, suivant la coutume précédente. Un fils de roi fût-il jugé le plus digne ne pourrait succéder à son père qu'en vertu d'une élection spontanée et non par le privilège de la naissance; s'il était indigne ou même si sa promotion déplaisait au peuple, celui-ci resterait libre d'élire qui il voudrait. » Ces dispositions préliminaires ainsi réglées, les seigneurs prêtèrent serment à Rodolphe et la diète de Forcheim fut terminée. « Or, ajoute Paul de Bernried, le jour même de l'élection le dégel commença; la neige et la glace qui couvraient la terre en Allemagne et en Lombardie depuis la dernière fête de la Toussaint firent place à la douce chaleur du printemps. Le cœur des sages fut réjoui de cette coïncidence; elle inaugurerait le nouveau règne sous de favorables auspices. »

## § II. Rodolphe roi de Germanie.

Sacre de  
Rodolphe à  
Mayence par  
l'archevêque  
Sigefrid.

5. « Douze jours après, le VII des calendes d'avril (26 mars 1077) qui était cette année le jeudi de la mi-carême, reprend Bruno, le sacre de Rodolphe eut lieu solennellement à Mayence <sup>2</sup>. » Les légats apostoliques assistèrent à la cérémonie, mais ce fut le métropolitain Sigefrid qui remplit l'office de prélat consécrateur. Évidemment donc les légats prenaient toutes les précautions possibles pour laisser aux princes allemands la responsabilité de l'acte si grave et si périlleux qui s'accomplissait. « Cependant, dit Paul de Bernried, nul n'avait le droit de contester la légalité de l'élection faite à Forcheim. Les princes avaient été déliés par le pape du serment de fidélité prêté par eux au roi Henri. Or, le siège apostolique

<sup>1</sup> Paul. Bernried., *loc. cit.*

Brun. Magdeburg., col. 553

a reçu de Jésus-Christ la puissance de lier et de délier au ciel et sur la terre. Cette autorité lui a été reconnue dans le passé : c'est ainsi qu'en vertu d'une sentence du pape Zacharie le roi des Francs, Childéric, fut déposé et remplacé par Pépin le Bref. D'ailleurs en qualité d'hommes libres, *liberi homines*, les princes qui avaient jadis choisi Henri IV pour leur roi lui avaient engagé leur serment sous la condition expresse que lui-même gouvernerait selon les règles de la justice et avec la sage modération qui convient à la majesté royale. Or, ce pacte n'avait jamais été observé par Henri ; la cruauté du tyran, ses violences, la persécution qu'il avait soulevée contre la religion chrétienne, attestaient suffisamment son parjure. Donc même sans aucun jugement du siège apostolique les princes étaient autorisés à déposer un prince parjure, qui affectait de violer toutes les conditions auxquelles son élection avait été soumise. Un chevalier qui a prêté serment à son seigneur ne doit à celui-ci fidélité qu'autant qu'il en reçoit le traitement que tout seigneur doit à son homme-lige. Si le seigneur ne s'acquitte point de son propre devoir, le chevalier est dégagé lui-même de ses obligations<sup>1</sup>. » Ces raisonnements de l'hagiographe, de tout point conformes au droit public tel qu'il était en vigueur à cette époque, sont absolument corrects. Grégoire VII n'eut jamais la pensée d'en contester la valeur. Mais, nous l'avons dit, la politique du grand pape voyait plus haut et plus loin. L'empire teutonique n'était pas circonscrit aux provinces germaniques de la Saxe, de la Souabe ou de la Bavière. Il s'étendait au-delà du Rhin et par-dessus les Alpes jusqu'aux rives du Tibre. Or toute l'Italie septentrionale ainsi que les provinces de la Bourgogne et de la Lorraine étaient manifestement favorables à Henri. Créer un nouveau roi dans une pareille situation, c'était proclamer la guerre civile et rouvrir pour l'Allemagne elle-même l'ère sanglante du pillage, du meurtre et de l'incendie. Voilà les malheurs que le génie de Grégoire VII avait prévus et qu'il eût évités à la Germanie si la diète de Forcheim fût entrée dans ses vues de sage temporisation.

<sup>1</sup> Paul. Bernriel., col. 86.

Rodolphe lui-même eut le pressentiment des désastres qui allaient suivre son élection. L'ardeur des esprits, les préoccupations exclusives du patriotisme local le jetèrent malgré lui dans une lutte qu'il devait soutenir en héros chrétien et illustrer doublement par la gloire de sa vie et l'éclat de sa mort.

Émeute à  
Mayence le  
jour même  
du sacre.

6. Le jour même de son sacre offrit comme un prélude des combats acharnés qu'il allait avoir à soutenir. « Peu s'en fallut, disent les chroniqueurs, que ce jour, le premier de son règne, ne fût le dernier de sa vie. Au moment où le chœur entonnait l'intrôit *Lætare Jerusalem* pour la messe solennelle, Rodolphe aperçut aux côtés de l'archevêque consécrateur un diacre notoirement connu pour simoniaque. Ce personnage déjà revêtu de la dalmatique devait chanter l'évangile. Le nouveau roi déclara que, d'après les décrets du seigneur apostolique, il ne souffrirait pas qu'un ministre atteint par les sentences d'excommunication remplît l'office de diacre en sa présence et pour une pareille cérémonie. Sigefrid s'empressa d'éloigner le diacre indigne et le fit remplacer dans sa fonction par un clerc irréprochable. Cet incident prit des proportions énormes. Tous les simoniaques, tous les clérogames le virent avec stupeur. Nul doute que le nouveau roi ne nous force, disaient-ils, à renvoyer nos femmes et à déposer nos titres ecclésiastiques achetés à prix d'argent. Ces discours répétés dans la ville après la messe du sacre soulevèrent une effervescence générale. Presque tous les habitants de Mayence étaient dévoués à Henri; ils saisirent l'occasion de le prouver en épousant la querelle des clérogames. Vers deux heures de l'après-midi, après le banquet du sacre, les jeunes nobles de la suite de Rodolphe organisèrent sur la place de la cathédrale des courses et des jeux équestres. La foule attirée à ce spectacle beaucoup moins par la curiosité que par le désir de le changer en émeute assistait froide et malveillante. Quelques jeunes gens de la ville, émissaires des mécontents, parvinrent à pénétrer dans l'arène. L'un deux coupa un collet de riche fourrure qui ornaît le manteau d'un des jeunes courtisans; celui-ci se retourna, courut à l'insulteur, lui appliqua un vigoureux soufflet et reprit sa parure. Le voleur arrêté

sur-le-champ par ordre du gouverneur de la ville allait être conduit en prison, lorsque la foule irritée se jeta sur l'escorte et délivra le captif. En même temps les clérogames et les simoniaques faisaient sonner le tocsin pour appeler le peuple aux armes. Or le nouveau roi venait de se rendre, après le banquet du sacre, à la cathédrale de Saint-Martin pour y assister aux vêpres qui commençaient en ce moment. La foule ivre de vin et de fureur se précipita aux abords de l'église et du palais qui y était contigu, aux cris mille fois répétés de : « Mort à Rodolphe ! » Les soldats étaient tous désarmés, car suivant la coutume en vigueur depuis l'établissement de la trêve de Dieu, les gens de guerre ne portaient point d'armes durant le carême. Ils avaient donc laissé chacun dans les maisons où ils logeaient leurs épées et leurs lances, ce qui permit aux émeutiers de s'en emparer. La garde royale fit néanmoins bonne contenance et empêcha la populace de briser les portes de la cathédrale. Les vêpres furent achevées à la hâte ; le roi, l'archevêque et les princes rentrèrent par une porte latérale dans le palais métropolitain. Mais l'émeute grossissait toujours, le sang coulait à flots sur le parvis. Rodolphe ceignit alors son épée et voulut se mettre à la tête de ses chevaliers. Les princes le conjurèrent de ne point commettre la majesté royale dans un pareil conflit et de leur laisser à eux seuls le soin de sa défense et de la leur. Saïssissant tout ce qui pouvait leur servir d'armes, ils se formèrent en un bataillon compacte et rentrèrent dans la cathédrale, dont les grandes portes avaient jusque-là résisté au choc de la multitude. En passant devant le maître-autel, ils fléchirent le genou pour invoquer la protection divine, puis de toute la force de leurs voix entonnant le chant du *Kyrie eleyson*, ils ouvrirent les portes à deux battants et se ruèrent sur les flots pressés de la multitude. La populace de Mayence ressemblait à toutes les autres. Brave en face de soldats désarmés, elle s'enfuit lâchement devant une poignée d'hommes de cœur qui lui montraient la pointe d'une épée. La panique fut telle, que nombre de fuyards dans leur course insensée allèrent se précipiter dans le Rhin et y trouvèrent la mort qu'ils voulaient éviter. Cependant les princes et les chevaliers se

contentèrent de dégager les abords de la cathédrale avec le cimetière qui l'entourait et ne poussèrent pas plus loin leur poursuite. Ils rentrèrent au palais sans avoir perdu un seul des leurs ; dans les rangs de l'émeute, on compta une centaine de morts. Les vainqueurs s'honorèrent par un acte d'humilité chrétienne plus méritoire que leur triomphe. Prosternés aux pieds des légats apostoliques, ils demandèrent à être admis à la pénitence pour avoir versé le sang un jour de carême et sur un terrain consacré. Les représentants du saint-siège leur imposèrent à chacun comme pénitence soit de jeûner durant quarante jours, soit de nourrir une fois pour toutes quarante pauvres à leur choix, déclarant d'ailleurs qu'ils n'avaient point encouru les censures portées contre les homicides et qu'ils n'avaient point, comme tels, à s'abstenir de la communion. Quant aux citoyens de Mayence, dit Berthold, leur frayeur fut telle que le lendemain matin avant l'aube, ils vinrent à genoux implorer la miséricorde de l'archevêque, le suppliant d'intércéder en leur faveur près du nouveau roi. Leur repentir n'était point sincère, Sigefrid ne pouvait se faire illusion à cet égard : il accepta pourtant le rôle de médiateur et obtint grâce entière pour les coupables. Rodolphe reçut sans y croire le serment de fidélité que lui prêtèrent sans intention de le tenir les bourgeois de Mayence et quitta sur-le-champ leur ville. Sigefrid l'accompagna ; il ne devait plus lui être permis de rentrer dans une cité dont il était le métropolitain et dans laquelle il venait de sacrer un roi de Germanie<sup>1</sup>. »

Incarcération  
du légat  
apostolique  
Bernard de  
Marseille par  
ordre de  
Henri IV.  
Rodolphe et  
l'évêque si-  
moniaque  
Imbrico  
d'Augsbourg

7. Rodolphe fit partir pour Canosse l'un des légats apostoliques Bernard abbé de Saint-Victor de Marseille, ainsi que le saint religieux Christian Guitmond, pour informer Grégoire VII de l'élection qui venait d'avoir lieu et du sacre qui l'avait suivie. Mais les deux envoyés et leur escorte tombèrent entre les mains du comte Udalric de Lintzbourg, partisan de Henri IV. Les lettres dont ils

<sup>1</sup> Bruno Magdeburg. *Bell. Sax.*, col. 554. — Berthold. *Annal.*, col. 383. — Paul. Bernied., col. 86. — Bernold. *Chronik*, col. 1374. — Sigib. Gemblac. *Chronik, Patr. Lat.*, tom. CLX, col. 220.

étaient porteurs furent saisies avec tous leurs bagages, et eux-mêmes se virent plongés dans un cachot où ils restèrent plusieurs mois sans qu'on sût en Europe ce qu'ils étaient devenus <sup>1</sup>. Cependant Rodolphe ayant commencé son voyage de joyeux avènement, selon la coutume usitée en Germanie, se disposait à visiter les principales cités du royaume pour y faire reconnaître son autorité. Mais l'accueil qui lui était réservé ne fut guère moins hostile que celui dont les citoyens de Mayence venaient de prendre l'initiative. Worms tout entière dévouée à Henri ferma ses portes devant Rodolphe et ne voulut pas même recevoir son propre évêque, Conrad, dont le nouveau roi s'était fait accompagner. Des armements considérables avaient lieu dans la ville et les citoyens semblaient déterminés à engager une lutte sanglante. Rodolphe ne jugeant point à propos d'improviser un siège pour lequel rien n'était disposé, se rapprocha de son ancien duché de Souabe où il était sûr de trouver sympathie et obéissance. Il traversa ainsi la villa carlovingienne de Tribur, visita le monastère de Lorsch, la cité d'Esslingen et vint à Ulm pour le dimanche des Rameaux, pendant que son compétiteur Henri solennisait, comme nous l'avons vu <sup>2</sup>, cette fête à Vérone (9 avril 1077). Rodolphe se proposait de tenir à Augsbourg durant la semaine de Pâques une cour plénière suivant l'antique usage de la Germanie. Le choix de la ville d'Augsbourg semblait d'autant plus heureux que cette cité avait depuis un an été désignée comme le rendez-vous de toute l'Allemagne appelée à juger solennellement le parjure Henri IV. « Mais, dit Berthold, je ne sais par quel inexplicable revirement les esprits et les cœurs s'éloignaient de Rodolphe. Ce n'étaient pas seulement les chevaliers novices récemment engagés sous ses drapeaux à Forcheim, mais ses plus anciens amis et les Souabes eux-mêmes depuis si longtemps ses hommes-liges qui l'abandonnaient. Il annonça l'intention de faire partir pour Canosse une escorte qui se mettrait à la disposition

<sup>1</sup> Berthold. Const., *loc. cit.*, col. 394.

<sup>2</sup> Cf. chapitre précédent, n° 65.

du seigneur apostolique et l'amènerait sain et sauf en Germanie. Les hommes d'armes manquèrent pour cette expédition à laquelle il fallut renoncer. Arrivé à Augsbourg vers le jeudi saint (13 avril), Rodolphe rencontra la plus violente opposition de la part d'Imbrico évêque de cette ville. Ce schismatique obstiné enveloppait dans le même mépris l'autorité du pape et celle du nouveau roi. Durant deux jours il résista aux supplications et aux instances que lui fit le légat apostolique avec les évêques Altmann de Passaw, Adalbéron de Wurtzbourg et Conrad de Worms pour le déterminer à se soumettre aux décrets du saint-siège et à saluer le nouveau roi de Germanie. Il finit par céder de mauvaise grâce, fit une rétractation hypocrite dont saint Altmann et le légat ne voulaient point d'abord se contenter, mais qu'ils admirèrent cependant à la prière de Rodolphe lui-même. De la sorte Imbrico rétabli *ad tempus* dans la communion de l'Église put officier pontificalement dans sa cathédrale le jour de Pâques (16 mars 1077)<sup>1</sup>. »

8. Un incident liturgique marqua la cérémonie sans la troubler, mais non peut-être sans froisser les préjugés populaires. Lorsque la procession solennelle du clergé et du peuple eut introduit le nouveau roi dans la cathédrale de Saint-Jean, le diacre cardinal Bernard, légat du siège apostolique, fit donner lecture d'un décret dont la chronique de Berthold nous explique le sens et la portée en ces termes : « Le samedi saint à Augsbourg on avait coutume de se partager par chaque église et par chaque famille l'eau que l'évêque bénissait pour le baptistère de la cathédrale, avant qu'il y eût mêlé le saint chrême. Les prêtres aspergeaient tous les assistants de cette eau bénite, puis chacun en faisait sa provision, l'emportait dans des vases spéciaux, et jusqu'à la Pentecôte on s'en servait pour l'aspersion dominicale aussi bien que pour tous les pieux usages de chaque demeure. L'abus consistait précisément dans ce fait que depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte il n'y avait plus chaque dimanche l'exorcisme et la bénédiction du sel et de l'eau, tels qu'ils sont prescrits par les rubriques et spécialement

<sup>1</sup> Berthold. Constant. *Annal.*, col. 385-386.



par les décrets des papes saint Clément et saint Alexandre. Le cardinal proscrivit cet abus et ordonna pour l'avenir au clergé et aux fidèles d'Augsbourg de se conformer sur ce point à la règle liturgique. Après la lecture de ce monitoire, l'office s'acheva avec la pompe accoutumée. L'éclat de la solennité pascale fut rehaussé par la consécration d'un nouvel abbé de Saint-Gall, Luthold, vénérable religieux que son mérite et des vertus éminentes rendaient digne de cette haute fonction<sup>1</sup>. » Un pareil choix prouvait de nouveau que Rodolphe, fidèle à ses engagements, ne livrerait point les bénéfices ecclésiastiques à des favoris ou à des mercenaires. Cette conduite qui l'honorait devant Dieu et devant toutes les consciences honnêtes lui aliéna de plus en plus la faction des simoniaques et des clérogames. Ne pouvant réunir à Augsbourg la diète qu'il s'était promis d'y présider, il quitta cette ville et se rapprocha des Alpes sans doute dans l'intention de s'opposer, le cas échéant, au passage du roi Henri dont on annonçait comme imminent le retour en Allemagne.

9. L'évêque schismatique de Constance, Othon, exerçait dans les provinces limitrophes de la Bourgogne et de la Suisse une influence considérable, et l'avait mise tout entière au service des clérogames. Trois fois excommunié nominativement soit par le pape en personne, soit par les conciles romains de 1075 et de 1076, il n'en avait pas moins continué à exercer toutes les fonctions du ministère épiscopal. Au conciliabule de Worms, il s'était montré l'un des plus acharnés à demander la déposition de Grégoire VII. « On remarqua, dit Berthold, comme une punition divine l'accident qui lui survint alors, une chute malencontreuse qui le rendit boiteux pour le reste de ses jours. Lors de la diète de Tribur, Othon s'était présenté à saint Altmann de Passaw qui l'avait admis, ainsi que les autres schismatiques, à la communion mais sans lui rendre les pouvoirs épiscopaux. En apprenant que Rodolphe se dirigeait sur Constance, il s'empressa de quitter la ville et alla s'enfermer dans la forteresse de Bregenz. Le légat apostolique, assisté des évêques

Rodolphe et l'évêque simoniaque Othon de Constance. Sédition au monastère de St-Gall. Les simoniaques et les clérogames.

<sup>1</sup> Berthold. Constant. *Annal.*, col. 385-386.

de la suite de Rodolphe, réunit à Constance même un synode provincial et adressa à Othon avec un sauf-conduit en règle l'ordre canonique de venir en personne rendre compte de sa double révolte contre le saint-siège et contre le nouveau roi. L'infidèle évêque n'eut garde d'obéir; en conséquence le légat défendit en vertu de l'autorité apostolique à tous les fidèles, clercs et laïques, de communiquer avec lui *in sacris*. La double hérésie simoniaque et nicolaïte, ajoute le chroniqueur, régnait dans toute cette contrée riche et populeuse. Le synode promulgua les décrets du concile romain qui interdisent à tous les chrétiens d'assister aux offices des prêtres simoniaques ou concubinaires. Cette mesure exaspéra les clérogames et souleva les plus ardentes oppositions. Il en fut de même à Zurich où Rodolphe fit une apparition de quelques jours. Au monastère de Saint-Gall, une véritable émeute éclata lorsque Luthold se présenta pour prendre possession de sa charge. La faction schismatique qui s'était opposée à son élection se porta aux plus extrêmes violences, la crosse abbatiale fut brisée au milieu du chœur par des mains sacrilèges et le nouvel abbé dut s'enfuir pour échapper à une mort certaine. « Ce fut dans tout le pays, reprend Berthold, comme une tempête de sédition furieuse. Les simoniaques, les clérogames soulevaient le peuple, foulaient aux pieds les sentences apostoliques et revenaient en foule au vomissement du désordre et du vice. Encouragés par les évêques schismatiques, ils allaient partout annonçant le prochain retour du roi Henri. Le nom de ce tyran que toutes les lèvres maudissaient naguères, de ce monstre dont les crimes contre l'Église, l'État et les particuliers, excitaient quelques mois auparavant l'indignation et l'horreur générale, ne se prononçait plus qu'avec des éloges pompeux et des cris d'espérance. On attendait son arrivée comme le signal de la délivrance. Évêques anti-chrétiens, chanoines, prêtres, moines simoniaques ou scandaleux unissaient leurs voix et formaient un concert qui rappelait celui de la synagogue déicide. La foule plébéienne, ignorante et enthousiaste comme à l'ordinaire, ne savait, ne comprenait et ne voulait autre chose que la volonté de ses meneurs. Le royaume tout entier était

livré à la plus lamentable discorde. Les liens de la nature, ceux de l'amitié n'existaient plus ; nul respect des serments, nul souci des lois divines et humaines, des engagements les plus sacrés ; ni les choses, ni les personnes, ni la justice, ni la légalité ne comptaient plus ; chacun se croyant dispensé de toute obligation prétendait vivre à sa guise. Depuis le plus petit jusqu'au plus grand chacun s'affranchissait de toute discipline et de toute pudeur. L'avarice seule régnait par la brutalité et le pillage ; le mensonge était partout, la vérité nulle part ; le monde semblait voué sans retour à toutes les passions infernales, la fraude avec son cortège de scandales, la cruauté avec ses horreurs, tous les maux enfin parurent déchainés à la fois <sup>1</sup>. »

### § III. Retour de Henri IV en Germanie.

10. Rodolphe dut se retirer promptement en Souabe pour échapper aux ovations qui saluèrent Henri IV à son arrivée de ce côté des Alpes. En quittant Aquilée (24 avril 1077), Henri avait traversé sans encombre le Frioul et trouvé sur les frontières de la Carinthie le duc Markward qui lui amenait une armée de Bohémiens avec laquelle il se dirigea sur Ratisbonne. Durant le trajet, les seigneurs des deux Bourgognes avec leurs vassaux, les évêques Burchard de Bâle, Werner de Strasbourg, Burchard de Lausanne, le palatin de Franconie Hermann, l'abbé schismatique de Saint-Gall Ulrich d'Eppenstein qui venait de chasser le vénérable Luthold, enfin toute la foule des simoniaques vinrent se ranger sous ses étendards. Les cités rhénanes de Worms et de Mayence lui envoyaient des contingents militaires et des députations enthousiastes. L'évadé de Spire revenait en Allemagne avec toute la pompe et l'éclat de la souveraineté. « La veille de son entrée triomphale à Ratisbonne, dit Bernold, il fut rejoint par le patriarche d'Aquilée Sigéard, ce légat infidèle qui avait présidé en qualité de représen-

Cruauté des  
Henri IV en  
Souabe. Ro-  
dolphe réfu-  
gié en Saxe.

<sup>1</sup> Berthold. Constant., *loc. cit.*, col. 388.

tant du saint-siège la diète de Tribur. Toutes les apostasies faisaient cortège au roi parjure. Un message fut adressé de Ratisbonne à Grégoire VII pour lui dénoncer comme un acte de monstrueuse trahison l'élection de Rodolphe à Forcheim, et appeler les foudres de l'Église contre un sujet rebelle qui avait profité de l'absence de son roi pour usurper la couronne. Henri ne comptait nullement sur le succès d'une pareille sommation adressée à l'illustre pontife que les schismatiques lombards retenaient toujours prisonnier à Canosse ; il voulait simplement faire croire aux populations allemandes que ses relations avec le pape étaient renouées sur le pied de la cordialité la plus intime. Les évêques de sa suite ne manquaient pas de propager ce faux bruit et de se présenter eux-mêmes comme autorisés à parler au nom du pape. Ces misérables associaient ainsi le caractère auguste de Grégoire VII aux crimes sans nom que la vengeance de Henri IV semait sur son passage. « Les farouches Bohémiens qui composaient la principale force de son armée, dit Bernold, couvrirent toute la route de pillage, de rapines et d'incendies. Ces païens ne faisaient nulle différence d'une église à une étable, ils outrageaient les femmes sur les autels mêmes, et les menaient par bandes captives à leur suite. Ils allaient à la chasse des hommes que leur approche faisait fuir dans les forêts, découpaient les membres palpitants des captifs et les faisaient dévorer par leurs chiens <sup>1</sup>. » Tel fut le traitement infligé aux provinces arrosées par le Mein et le Necker et à tout l'ancien duché de Souabe pour les punir d'avoir prêté serment de fidélité à Rodolphe. Celui-ci avait vu les désertions successives réduire ses forces à cinq mille hommes. Impuissant à soutenir une lutte tellement inégale, il licencia cette faible armée à Sigmaringen, et se retira chez les Saxons dont le dévouement à toute épreuve ne tarda point à le mettre en état de reprendre la campagne. Le cardinal diacre Bernard, légat du siège apostolique, dut le suivre dans cette retraite et par conséquent augmenter encore la distance qui le séparait de Canosse et

<sup>1</sup> Bernold. *Chronic., Pat. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 4375.

les difficultés déjà si grandes qui retardaient ses communications avec le pape captif.

11. Les récents historiens de Grégoire VII et le docteur Voigt lui-même reprochent à Grégoire VII d'être resté inactif durant cette période si agitée, comme s'il eût été sourd aux cris de désespoir qui s'élevaient de la Franconie, de la Bavière et de la Souabe couvertes de sang et de ruines. Nous savons aujourd'hui qu'un cercle de fer isolait du reste du monde le pontife enfermé dans les états de la comtesse Mathilde sous la protection de cette illustre héroïne. L'abbé de Saint-Victor de Marseille et Guitmond de Saint-Leufroy, envoyés au pape pour lui rendre compte de ce qui s'était passé à Forcheim, gémissaient dans un obscur cachot de la forteresse de Lintzbourg, sans avoir pu accomplir leur mission. Henri faisait garder plus rigoureusement que jamais tous les passages des Alpes. Ce fut par ses ambassadeurs que Grégoire VII apprit le 18 mai seulement l'élection de Rodolphe. Nous en avons la preuve dans une lettre qu'il adressa ce jour-là même à ses deux légats apostoliques en Allemagne et que nous reproduirons bientôt. Mais il n'avait pas attendu jusque-là pour intervenir dans ce conflit sanglant et pour faire pénétrer sa voix apostolique au-delà des barrières que les schismatiques d'Italie et d'Allemagne dressaient contre elle. Le témoignage de Berthold est sur ce point tellement explicite que nous ne comprenons pas comment il a pu échapper à l'attention des modernes biographes. « Dans la semaine pascale (16-23 avril), dit Berthold, une encyclique du pape adressée nominativement à tous les évêques du royaume tant en deçà du Rhin, en Alsace et en Lorraine, que dans les provinces teutoniques, parvenait à sa destination. Le pontife y racontait en détail toutes les intrigues, tous les complots qui avaient été tramés contre la paix publique ; il interdisait absolument de reconnaître Henri comme roi et de lui obéir. Les anti-évêques (c'est le nom que leur donne l'annaliste) tinrent ces lettres comme non avenues et les rejetèrent avec le plus profond mépris. Werner de Strasbourg, Othon de Constance les lacérèrent et les brûlèrent. Les autres affectant de ne les avoir jamais reçues n'en dirent pas un mot et conti-

Inactivité  
prétendue de  
Grégoire VII.  
Témoignage  
contempo-  
rain.

nuèrent d'agir comme si elles n'existaient pas<sup>1</sup>. » En face d'un témoignage aussi formel, la mémoire de Grégoire VII est suffisamment vengée des insinuations rétrospectives de faiblesse, de défaillance, de contradiction même, que les écrivains de notre époque avec une déplorable témérité se sont cru le droit de signaler dans la politique du grand pape.

12. Très-fidèle à lui-même, très-constant dans ses résolutions, inébranlable dans le maintien des lois ecclésiastiques et civiles, religieux observateur de l'esprit et de la lettre des traités, Grégoire VII offrit ce magnifique spectacle que seul dans un siècle où les partis changeaient à chaque instant d'opinion, d'attitude et de langage, il ne varia jamais. Malgré ses avis réitérés, la diète de Forcheim, entraînée par un patriotisme plus ardent que sage, avait en procédant à l'élection d'un nouveau roi déchaîné sur l'Allemagne une effroyable tempête. Un mois à peine s'était écoulé et déjà Rodolphe se voyait abandonné par ceux-mêmes qui l'avaient élu. Henri plus puissant et plus terrible que jamais promenait sur les cités et les campagnes de la Germanie ses atroces vengeances ; roi des clérogames, des simoniaques, des schismatiques, il comptait pour partisans tout ce qu'il y avait d'âmes vénales, d'esprits pervers, de cœurs dépravés, et le nombre n'en était pas petit. Il joignait la ruse à la cruauté, la perfidie à la violence : il se montrait aux peuples ignorants et séduits comme le fils dévoué, l'allié intime du saint-siège. Un seul moyen restait pour désabuser les populations, rétablir la vérité et faire triompher le droit ; c'était que Grégoire VII pût enfin paraître en personne en Germanie et réaliser ce voyage, objet de toutes ses espérances. Lorsque les ambassadeurs de Henri vinrent au nom de leur maître, le 18 mai 1077, le sommer d'anathématiser Rodolphe, le pontife fit cette noble réponse : « Pierre prisonnier ne saurait négocier avec un roi

<sup>1</sup> Berthold. *Const. Annal.*, col. 393-394. Cette encyclique de Grégoire VII si soigneusement détruite par les évêques apostats est aujourd'hui perdue pour nous. Le texte n'en a point encore été retrouvé. Il en est de même d'un livre entier du *Regestum*, le X<sup>e</sup>, et de plusieurs autres fragments de la correspondance du grand pape, supprimés par les manœuvres des schismatiques.

parjure <sup>1</sup>. » Il ne daigna point honorer ces émissaires d'un message pour Henri, mais s'adressant aux deux légats apostoliques, dont l'un, il l'ignorait encore, était depuis trois semaines dans les cachots du comte de Lintzbouurg, il dicta pour eux la lettre suivante : « Grégoire évêque serviteur des serviteurs de Dieu à Bernard diacre de la sainte église romaine et à Bernard abbé de Saint-Victor de Marseille, salut et bénédiction apostolique. Votre fraternité n'ignore pas les obstacles qui depuis notre départ de Rome nous ont empêché jusqu'ici de passer en Germanie pour y rétablir avec la paix les droits sacrés de la justice et l'honneur de l'Église. Maintenant encore cerné de toutes parts et environné de périls, nous attendons qu'il nous soit possible de réaliser notre vœu le plus cher et de franchir les Alpes. En conséquence nous vous enjoignons de la part du bienheureux Pierre d'agir en vertu de son autorité et de la nôtre et de vous présenter à l'un et l'autre roi, Henri et Rodolphe, pour leur donner l'ordre de nous faire ouvrir les passages, de sorte qu'il nous soit possible d'arriver en sécurité jusqu'à vous. Exigez qu'ils composent l'escorte qui sera envoyée à notre rencontre de personnes en qui vous ayez pleine confiance. Suivant les conventions prises par les fidèles du royaume teutonique, nous voulons avec la grâce de Dieu prononcer en toute équité la sentence définitive dans une cause dont le jugement nous a été réservé. C'est notre devoir, vous ne l'ignorez pas, c'est aussi le droit providentiellement dévolu au siège apostolique de discuter et de juger les causes majeures des chrétientés diverses. Or le conflit qui vient de surgir entre ces deux princes est d'une gravité exceptionnelle; les suites en peuvent être si désastreuses que le moindre délai, la moindre négligence de notre part entraîneraient et pour eux et pour l'Église universelle d'irréparables malheurs. Donc si l'un ou l'autre des deux rois refuse d'obéir à notre présente injonction et volonté formelle, si dans un esprit de superbe et d'ambition cupide, au mépris de la majesté divine, il persiste à consommer la

<sup>1</sup> *Papa respondit se non posse ejus interpellationi satisfacere quamdiu sanctus Petrus ligatus teneretur.* (Bernold. *Chronic.*, *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 1374.)

dévastation et la ruine de l'empire romain tout entier, résistez-lui en notre nom, ou plutôt au nom du prince des apôtres, par tous les moyens, de toutes vos forces et au besoin jusqu'à la mort ; déniez-lui tout droit à l'administration du royaume, prononcez l'excommunication contre lui et contre ses partisans, vous rappelant la doctrine de l'Église qui assimile la désobéissance au saint-siège à un crime d'idolâtrie, et l'exemple du bienheureux pape et docteur Grégoire le Grand, ce modèle de sainteté et d'humilité tout ensemble, qui prononce la peine de déchéance contre les rois rebelles à l'autorité apostolique. Quant à celui des deux compétiteurs qui accueillera docilement notre ordre, témoignant à l'Église catholique, mère commune de tous les fidèles, l'obéissance filiale d'un roi chrétien, prêtez-lui tout votre concours, tout votre appui ; réunissez autour de sa personne une assemblée de clercs et de laïques aussi nombreuse que possible, confirmez-le par l'autorité des bienheureux apôtres Pierre et Paul et la nôtre dans la dignité royale, prescrivant à tous les évêques, abbés, clercs et laïques au nom du Dieu tout-puissant de lui prêter l'obéissance, le service et la fidélité dus à un roi légitime. — Donné en double exemplaire, *data secundo*, à Carpineta le XV des calendes de juin, indiction XV<sup>e</sup> (18 mai 1077)<sup>1</sup>. » Carpineta petite cité des états de Mathilde offrait au pontife épuisé par les travaux, les sollicitudes, les mortifications et les jeûnes, un air moins vif que celui de Canosse. Le même jour et également en double exemplaire, précaution que les circonstances n'expliquent que trop, Grégoire VII adressait une nouvelle encyclique « aux archevêques, évêques, ducs, comtes et à tous les fidèles du Christ clercs et laïques, grands et petits, habitant le royaume teutonique » pour les informer des instructions qu'il envoyait à ses deux légats. « Un flot de douleur et d'amère tristesse inonde notre âme, dit-il,

<sup>1</sup> S. Greg. VII. *Regest.*, lib. IV, *Epist.* xxiii, col. 478. L'expression *data secundo XV calendas junii*, que nous croyons pouvoir interpréter par : « Donné en double exemplaire le XV des calendes de juin » a paru suspecte au docteur Jaffé qui supprime le chiffre XV et lit simplement : *data secundo kalendas junii*, « donné le II des calendes de juin ; » ce qui reporterait au 31 mai la date de cette lettre.



à la pensée que l'orgueil d'un seul homme précipite tant de milliers de chrétiens dans la double mort temporelle et éternelle, bouleverse la religion chrétienne et ruine le saint empire romain. Vous savez, bien-aimés frères, que depuis notre départ de Rome cerné par les schismatiques ennemis de la foi, nous vivons au milieu de dangers continuels. Rien cependant n'a pu et ne pourra jamais nous faire dévier de la ligne de la justice. Sollicité par les deux rois, ni la terreur dont l'un cherche à s'entourer ni l'affection que nous pouvons avoir pour l'autre ne nous ont arraché aucune promesse, aucun engagement prématuré. Nous sommes prêt à subir même la mort, plutôt que de nous laisser vaincre et de consentir au déshonneur de l'Église de Dieu. Ordonné et établi par la providence sur le siège apostolique, notre devoir est de chercher en cette vie non pas notre intérêt propre mais le règne de Jésus-Christ. Sur les traces de nos pères, au milieu des labeurs et des tribulations, nous voulons parvenir avec la miséricorde de Dieu au repos éternel de la vie future <sup>1</sup>. »

13. Aussitôt la réception de ces deux lettres, le cardinal légat Bernard les communiqua au roi Rodolphe qu'il avait suivi en Saxe. « Rodolphe se déclara prêt à obéir au pontife, dit Berthold, mais sa bonne volonté était tout ce qu'il pouvait offrir, car son compétiteur faisait garder militairement les passages des Alpes et interceptait toute communication. Dans la crainte d'une intervention du pape, Henri avait donné les ordres les plus sévères et défendu sous peine de mort de laisser pénétrer en Allemagne aucune légation apostolique <sup>2</sup>. — Le cardinal se mit néanmoins en devoir d'adresser au tyran un exemplaire du message pontifical avec une lettre commonitoire pour le prier de livrer passage au seigneur pape pour son voyage en Germanie. Cette dangereuse mission fut confiée à un vénérable religieux de Wurtzbourg qui partit accompagné d'un seul frère, afin de moins éveiller l'attention sur sa route. Mais cette précaution fut inutile. Averti par ses espions,

Supplices infligés par Henri IV aux porteurs des lettres apostoliques.

<sup>1</sup> Lib. IV, *Epist.* xxiv, col. 479, *passim*.

<sup>2</sup> Berthold. *Annal.*, col. 397.

Henri fit saisir les deux moines : on leur arracha les lettres apostoliques qui furent lacérées et profanées comme si elles eussent été l'œuvre du diable, *non ut apostolicas sed quasi diabolicas omnifariam profanabant* ; le religieux et son compagnon furent impitoyablement flagellés et jetés au fond d'un cachot. Une autre tentative du diacre Bernard réussit à déjouer la surveillance des espions. Un chevalier de la cour de Henri s'étant chargé des lettres dont le cardinal légat lui remit un nouvel exemplaire, imagina un stratagème pour les faire lire au roi. Il les présenta comme venant de lui être apportées à lui-même par un ami. Le tyran reçut sans défiance ce message qu'il croyait inoffensif, mais à peine en eut-il pris connaissance que transporté de fureur et foulant aux pieds les lettres apostoliques il fit traîner le chevalier en prison. Celui-ci n'eût pas tardé à expier de sa vie une pareille audace, mais il fut assez heureux pour s'évader et passa dans le camp de Rodolphe <sup>1</sup>. »

Diète tenue à  
Ulm par  
Henri IV. Un  
patriarche  
faussaire.  
Mort foudroyante de  
Piégeard.

14. Henri ne voulait point des lettres authentiques du pape, mais il ne se faisait pas scrupule d'en supposer d'apocryphes. « Durant les fêtes de la Pentecôte (4 juin 1077) qu'il passa à Ulm, il tint, reprend le chroniqueur, une diète solennelle composée de tous les évêques et seigneurs de sa suite. Le roi Rodolphe, les ducs Welf de Bavière et Berthold de Carinthie avec tous leurs partisans y furent jugés par contumace, déclarés criminels de lèse-majesté, déchus de toutes leurs dignités, condamnés à mort avec confiscation de leurs biens. Cela permettait à Henri de gorger ses créatures de titres et de fiefs usurpés. Le comte Udalric de Lintzbourg qui tenait en captivité le légat apostolique Bernard de Saint-Victor fut compris pour une large part dans la distribution des dépouilles ; l'évêque de Strasbourg Werner fut récompensé de son zèle par la riche province du Brisgau. Le patriarche d'Aquilée Sigéard osa le jour même de la Pentecôte monter à l'ambon et donner lecture au peuple d'une prétendue lettre apostolique qu'il venait, disait-il, de recevoir du seigneur pape, et qui enjoignait à

<sup>1</sup> Berthold. Constant. *Annal.*, col. 398.

tous les fidèles allemands de reconnaître l'autorité légitime du roi Henri, de lui prêter assistance et de le défendre contre toute agression. En vertu de cet apocryphe message, le patriarche agissant comme légat apostolique fit asseoir Henri sur le trône, lui mit la couronne royale sur la tête et le salua comme le seul roi de Germanie reconnu par le saint-siège. Après cet infâme mensonge, comme Sigéard présentait au roi ainsi réhabilité les chevaliers venus avec lui d'Aquilée et prêtait en leur nom le serment militaire, il fut tout à coup saisi d'un transport de folie furieuse et perdit complètement l'esprit. Jamais exemple plus foudroyant de punition divine ne tomba sur un apostat. Quelques-uns de ses chevaliers furent atteints en même temps que lui de cette subite folie, et comme lui moururent après quelques jours dans des convulsions atroces. Ainsi se montre parfois terrible dans ses conseils le Dieu des vengeances ! s'écrie le chroniqueur. Ce patriarche dont on reporta les dépouilles mortelles à Aquilée avait l'année précédente partagé avec saint Altmann l'honneur de présider en qualité de représentant du vicaire de Jésus-Christ la diète de Tribur. Il s'était montré alors plein de zèle pour la réforme ecclésiastique, le rétablissement de la discipline, l'honneur de l'Église et de l'État. Comme l'ange du Seigneur des armées et justifiant son titre de prince des pères (patriarche), il avait opposé au roi Henri et à tous les rebelles à l'autorité de saint Pierre le glaive de la justice et de la vérité. Vaincu depuis par les charmes du Mammon infidèle, il avait sacrifié le devoir à un monceau d'or, et Dieu lui versait le calice des vengeances dont l'éternité ne suffira pas à épuiser la lie <sup>1</sup>. »

15. Un autre évêque apostat, Imbrico d'Augsbourg, se distingua également par un sacrilège que la justice divine ne tarda point à punir. « On se rappelle, dit Berthold, comment aux dernières fêtes de Pâques Imbrico avait prêté serment de fidélité au roi Rodolphe. Cet acte solennel ne l'avait point empêché de se porter un des premiers au devant de Henri IV dont il reconquit

Sacrilège et  
mort de  
l'évêque Im-  
brico d'Augs-  
bourg.

<sup>1</sup> Berthold. *Annal.*, col. 391.

bientôt la faveur par les plus lâches adulations. Ce fut lui qui officia pontificalement à Ulm, le jour de la Pentecôte. Durant la messe, quand il fut arrivé à la communion, se retournant vers le roi il prit la parole et dans un discours plein d'éloges pour Henri déclara qu'il voulait par le jugement de l'eucharistie prouver à tout l'univers la justice de sa cause, l'illégitimité et la trahison de Rodolphe. Selon la formule usitée pour cette sorte de jugement de Dieu il ajouta en terminant : « Que le corps et le sang du Seigneur soient la garantie de mes affirmations. Aussi vrai que ce sacrement divin va opérer en moi pour le salut de mon corps et de mon âme, ainsi il est vrai que le roi Henri mon maître a été justement et légitimement rétabli sur le trône <sup>1</sup>. » Et devant toute la foule cet audacieux apostat consumma sa communion indigne, « montrant, dit M. Villemain, plus de hardiesse que n'en avait eu Henri dans sa propre cause <sup>2</sup>. » L'impression produite sur les assistants fut profonde et eut un immense retentissement dans toute l'Allemagne. « Le duc Welf de Bavière s'empessa, reprend Berthold, de mander le fait au seigneur pape, qui répondit sur-le-champ par ces paroles prophétiques : « L'évêque d'Ausbourg ne goûtera pas le « pain fait avec le blé nouveau. » Or au moment où Grégoire VII faisait cette prédiction dans le courant du mois de juin 1077, on approchait de l'époque des moissons. Imbrico ne les vit même pas commencer. « Quelques jours après son sacrilège, disent les divers chroniqueurs, il fut atteint d'une maladie mortelle et expira le jour des calendes de juillet <sup>3</sup> (1 juillet 1077). » Les chanoines et le clergé d'Augsbourg délivrés par cette mort de la tyrannie d'un apostat élurent canoniquement pour évêque le prévôt de Saint-Maurice nommé Wigold, personnage aussi distingué par

<sup>1</sup> Berthold, *loc. cit.*

<sup>2</sup> *Hist. de Grégoire VII*, tom. II, p. 175. On se rappelle que Henri à Canosse avait reculé devant une épreuve analogue. Les modernes historiens qui ont voulu révoquer en doute le récit de Lambert d'Hersfeld sur ce point n'ont pas remarqué que l'épisode d'Imbrico à Ulm confirme implicitement l'authenticité du fait de Canosse.

<sup>3</sup> Berthold, col. 391. — Bernold. *Chronic. Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 1376.

la science que par la vertu. Mais Henri ne prétendait point abandonner ses antiques errements. Il expulsa Wigold et pourvut du siège vacant un des chapelains de sa suite nommé Sigefrid, « moins pour régir l'église, dit l'annaliste, que pour continuer à porter à ses côtés la cuirasse militaire et l'aider dans sa guerre de rapine et de dévastation. Wigold banni de sa ville épiscopale se retira sous la protection de Rodolphe et fut sacré par son métropolitain légitime Sigefrid de Mayence, également chassé de son siège. Une investiture simoniaque du même genre eut lieu pour Aquilée, où le roi établit un autre de ses chapelains nommé Henri, chanoine d'Augsbourg, malgré l'élection canonique du clergé et du peuple dont les suffrages s'étaient portés sur l'archidiacre de leur église <sup>1</sup>. »

16. Le règne de la simonie recommençait donc en Germanie à la grande joie des clérogames. Après les fêtes et les sacrilèges dont la ville d'Ulm venait d'être le théâtre, Henri se jeta sur la Bavière, « où il envahit, dit Berthold, tous les domaines du duc Welf, pilla les églises et en particulier celles du diocèse de Passaw, en haine du saint évêque Altmann. De toutes parts les hommes d'armes accouraient à cette expédition qui leur offrait la perspective d'un butin assuré sans risque d'aucun péril ; car à l'exception de l'archevêque de Saltzbourg saint Gébéhard, du comte Egbert et de saint Altmann, tous les seigneurs bavares avaient embrassé la cause de Henri. Ce fut pour cette province un désastre épouvantable, reprend le chroniqueur. Aux horreurs de la dévastation se joignirent celles de la famine et de l'incendie. La récolte de cette année (1077) manqua presque totalement. Les habitants des campagnes livrés sans défense aux bandes de pillards qui formaient l'armée royale entassaient tous leurs meubles dans les églises, comptant sur le respect du droit d'asile. Mais Henri n'avait point de pareils scrupules ; les églises étaient saccagées, profanées et la plupart du temps réduites en cendres <sup>2</sup>. » Un cri de désespoir

Cruautés et ravages de Henri IV en Bavière.

<sup>1</sup> Cf. Berthold., col. 400 et 414. — Greg. VII. *Epist.* v et vi, lib. V.

<sup>2</sup> Berthold, col. 396.

s'éleva de toute cette malheureuse contrée, qui expiait si cruellement l'attachement qu'elle avait montré à Rodolphe. Des murmures s'élevaient contre le nouveau roi ; on l'accusait d'abandonner ses anciens alliés et de ne rien faire pour les défendre.

#### § IV. Les deux rois en présence.

Siège de  
Wurtzbourg  
par Rodolphe.  
Panique de  
Henri.

17. Rodolphe n'était cependant pas resté inactif. Durant les fêtes de la Pentecôte il avait tenu à Erfurth une diète des princes saxons et après avoir reçu d'eux le serment d'une inviolable fidélité il leur donna rendez-vous avec toutes leur troupes pour la fête des apôtres (29 juin 1077) à Mersebourg. Là se voyant entouré d'une nombreuse et vaillante armée, il tint de nouveau conseil avec es principaux chefs. « La paix règne dans toute la Saxe, dit-il, et l'ennemi n'a point encore osé franchir notre frontière. Mais nos alliés sont en ce moment victimes de ses fureurs ; déjà on nous accuse d'ingratitude ou de lâcheté. Ce rôle convient-il à l'honneur des Saxons et à la dignité du roi qu'ils ont mis à leur tête <sup>1</sup> ? » La réponse à ces nobles paroles fut un cri de guerre et de vengeance. L'armée entra aussitôt en Bavière et vint au commencement du mois d'août mettre le siège devant Wurtzbourg. Les ducs Welf et Berthold avec cinq mille hommes recrutés en Souabe se mirent en route pour le rejoindre. Henri qui disposait d'une armée trois fois plus nombreuse se porta en avant dans l'espoir d'empêcher la jonction des troupes de Rodolphe avec celles de ses deux alliés. Mais la bravoure des Souabes commandés par Welf et Berthold compensa le désavantage du nombre ; ils se précipitèrent sur le camp retranché de Henri avec une ardeur telle que le roi crut prudent de s'enfuir. Il opéra sa retraite en silence durant la nuit ; ses bandes de pillards se dispersèrent dans toutes les directions, et lui-même rentra seul au galop de son cheval, précédant

<sup>1</sup> Bruno Magdeburg., col. 558.

tous ses compagnons, dans la cité de Worms. « Il n'y eut pas jusqu'aux paysans eux-mêmes, dit l'annaliste, qui ne prodiguèrent les sarcasmes et les injures à la panique de ce roi éperdu <sup>1</sup>. » Welf et Berthold l'ayant inutilement poursuivi durant cette nuit fameuse sans pouvoir retrouver ses traces, allèrent porter à Rodolphe la nouvelle de leur victoire. Quittant alors le siège de Wurtzbourg Rodolphe avec les renforts que ses deux alliés lui amenaient se dirigea à marches forcées vers le Necker, dans l'espoir de franchir ce fleuve sans obstacle et de surprendre Henri à Worms même, de l'autre côté du Rhin (fin septembre 1077).

18. Quelle que fût sa diligence, il arriva trop tard. Malgré les railleries que les paysans n'avaient pas ménagées à Henri lors de son entrée à Worms, les citoyens de cette ville lui étaient restés fidèles. « Leur milice composée de marchands, dit avec dédain Bruno de Magdebourg, se montra fière de combattre sous les étendards de l'ex-roi <sup>2</sup>. » Le Necker encaissé dans des rochers à pic et d'un cours torrentueux ne présentait que deux passages guéables. Les bourgeois de Worms allèrent en toute hâte les occuper, pendant que Henri rassemblait au-delà du Rhin tout ce qu'il put trouver de défenseurs. Cette manœuvre arrêta la marche de Rodolphe et bientôt les deux rois rivaux, chacun à la tête de son armée, se virent en face l'un de l'autre séparés par le fleuve, barrière étroite mais des deux côtés infranchissable. « Vingt fois, dit Berthold, on vit Rodolphe debout sur un rocher provoquer le roi Henri et apostropher les chefs ennemis postés sur l'autre rive. Tantôt il leur demandait de lui laisser le gué libre pour aller sur leur terrain les combattre, ou bien il offrait de se retirer lui-même en arrière et de leur céder sur son bord la place d'un champ de bataille ; tantôt il proposait à Henri de vider la querelle à eux seuls en champ clos. Henri faisait la sourde oreille, continue le chroniqueur et ne donnait aucune réponse. Un matin, pour mieux prouver la sincérité de ses propositions, Rodolphe se

Rodolphe et  
Henri sur les  
bords du  
Necker.  
Trêve.

<sup>1</sup> Berthold, col. 397.

<sup>2</sup> Brun. Magdeburg., col. 535.

retira avec toute son armée à une distance de deux milles, laissant à son adversaire le passage libre. Henri n'osa point tenter l'aventure et resta obstinément sur l'autre rive. Le lendemain Rodolphe réoccupa ses premières positions, déterminé à forcer lui-même le passage. Mais soit lâcheté, soit conscience de l'injustice manifeste de leur cause, les seigneurs du parti de Henri ne voulaient pas plus que leur maître affronter les hasards d'une bataille. Ils entrèrent en pourparlers avec les ducs Welf et Berthold pour négocier une trêve durant laquelle tous les grands du royaume, sous la présidence des légats apostoliques et en l'absence des deux compétiteurs, prononceraient un jugement définitif. C'était le seul moyen de terminer la querelle sans effusion de sang et en conformité avec les instructions tant de fois réitérées de Grégoire VII. Il fut convenu que tous prendraient parti contre celui des deux rois qui, méconnaissant le vœu général n'obéirait point à la sentence rendue. L'archevêque de Trèves Udo et l'évêque de Metz Hérimann, négociateurs accrédités par Henri, firent serment en son nom entre les mains du cardinal légat ; de son côté Rodolphe prit le même engagement ; tous deux jurèrent de respecter la trêve et de ne mettre aucun obstacle à la réunion de la future diète <sup>1</sup>. » « La paix ainsi conclue, dit Bruno de Magdebourg, les Saxons se retirèrent glorieusement avec leur roi et durant le reste de cette année (1077) ils ne furent plus ni attaqués ni agresseurs <sup>2</sup>. »

19. Fidèle à son serment, Rodolphe de retour en Saxe ne songea qu'à la pacification du pays. « Juge impartial et équitable, dit Berthold, il parcourait les provinces, corrigeant les abus, rétablissant le règne des lois, faisant partout bénir son administration. La mansuétude n'excluait pas chez lui la fermeté ; il sut faire rentrer dans le devoir quelques seigneurs de Westphalie et de Thuringe qui cherchaient à se soustraire à sa royale domination <sup>3</sup>. » Les préoccupations de Henri étaient fort différentes. A peine

<sup>1</sup> Berthold. Constant., col. 398-399.

<sup>2</sup> Brun., col. 535.

<sup>3</sup> Berthold. Constant., col. 402.



délivré, par la trêve qu'il venait artificieusement de conclure, des terreurs que l'armée saxonne lui avait inspirées, il recommença ses brigandages dans la Thurgovie, la Souabe et la Franconie. « On eut beaucoup de peine, dit le chroniqueur, à l'empêcher de massacrer tous les princes qui manifestaient l'intention de se rendre à la diète indiquée. Il céda pourtant aux instances de ses conseillers, lesquels lui représentaient qu'un pareil attentat rendrait impossible son rétablissement sur le trône. La diète n'en fut pas moins impossible, aucun des seigneurs germains n'osant affronter la colère du tyran. Les campagnes désarmées que parcourait Henri offraient le spectacle d'un immense et perpétuel incendie. Un jour il fit brûler tous les habitants d'un village qui s'étaient réfugiés dans l'église. Le duc Berthold, du haut de la forteresse de Lindberg où il s'était retiré, voyant la dévastation des plaines incendiées et des villes en cendres, conçut un chagrin si profond qu'il mourut de désespoir. Gébéhard de Saltzbourg, cette colonne inébranlable de la sainte Église, dit le chroniqueur, essaya de faire entendre au roi furieux le langage de la vérité et de la justice. Mais il faillit payer de sa vie cet acte de courage. Dépouillé de tout ce qu'il possédait, séparé de ses compagnons, il n'eut que le temps de s'enfuir et de regagner nuitamment les frontières de la Saxe. Chose horrible à constater, l'instigateur de tant de cruautés, de sacrilèges et de brigandages était un évêque, le simoniaque Werner de Strasbourg. Le casque en tête, la cuirasse sur la poitrine et l'épée à la main, dit Berthold, il chevauchait le premier à travers les campagnes dévastées, donnant l'exemple du pillage et de l'incendie. Un soir, rentrant au camp après une de ces barbares expéditions, comme il se mettait au lit, il fut frappé d'un coup d'apoplexie foudroyante et expira soudain. Cette mort sans repentir, sans confession ni sacrements, épouvanta ses compagnons tant de fois témoins des scandales de sa vie. Le malheureux entretenait publiquement une femme mariée qu'un de ses hommes d'armes lui avait cédée à prix d'argent. Excommunié depuis longtemps pour ce crime par le pape, il n'avait pas un seul instant tenu compte de l'anathème pontifical, croyant peut-être que sa signature apposée à l'acte schis-

matique de Worms en le chargeant d'un nouveau parjure l'excusait des précédents. Comme jadis Paul de Samosate, Werner pour ne pas encourir de ses clercs le reproche d'incontinence avait contraint les chanoines et tous les prêtres de son église à prendre femme. La main de Dieu frappa ce favori de Henri IV. Le corps de Werner fut reporté à Strasbourg pendant que son âme était ensevelie en enfer<sup>1</sup>.» Cette catastrophe n'arrêta point le roi dans sa carrière de crimes, il continua à promener la terreur dans les provinces rhénanes, « justifiant ainsi, dit M. Villemain, les anathèmes de Rome<sup>2</sup>. » Les Saxons indignement trompés par ses nouvelles perfidies eurent de nouveau recours à Grégoire VII. « Rodolphe envoya une relation détaillée de tout ce qui s'était passé au seigneur apostolique, dit Berthold, lui demandant à la fois conseil et appui<sup>3</sup>. »

### § V. Retour de Grégoire VII à Rome.

20. Le grand pontife n'était plus à Canosse. La longue captivité qui l'avait retenu dans les états de la comtesse Mathilde avait pris fin, grâce sans doute aux efforts et au dévouement de l'illustre héroïne. En effet les schismatiques lombards, dignes alliés de Henri IV, n'épargnèrent rien pour empêcher le retour du pape à Rome. La ville éternelle avait alors pour préfet un véritable soldat chrétien, tout dévoué à l'autorité du saint-siège et à la personne de Grégoire VII. Cencius le Bon, ainsi qu'on le surnommait pour le distinguer du scélérat son homonyme dont nous avons précédemment raconté les attentats et la mort impénitente, était à Rome ce que saint Herlembald avait été à Milan, l'épée de l'Église, le défenseur

<sup>1</sup> Berthold. Constant., col. 400-402. La *Gallia christiana* indique la mort de Werner de Strasbourg en l'an 1080. C'est une erreur que rectifie avec l'autorité d'un contemporain le témoignage de Berthold.

<sup>2</sup> *Hist. de Greg. VII*, tom. II, p. 194.

<sup>3</sup> Col. 402.

de la vertu, la terreur des simoniaques et des clérogames. La vie de ce preux chevalier fut celle d'un saint, sa mort fut celle d'un martyr. Gouverneur de Rome depuis plus de quinze ans, il avait mérité de Pierre Damien cet éloge qu'on ne savait ce qu'il fallait le plus admirer en lui « du préfet de la république ou du disciple des apôtres, du juge séculier ou du docteur de la foi<sup>1</sup>. » Comme Herlembald, il s'était senti attiré vers la vie religieuse ; comme lui il sacrifia son inclination et ses goûts pour se dévouer aux luttes de la vie active. « Un jour, dit Berthold, il vint s'agenouiller aux pieds de Grégoire VII, fit une confession générale de tous ses péchés et déclara sa volonté de quitter le monde pour aller dans un monastère travailler à sa perfection. Mais le seigneur apostolique lui enjoignit en vertu de la sainte obéissance de rester sur la brèche comme le soldat de Dieu, et de continuer en qualité de préfet de Rome à défendre Jésus-Christ et son Église contre tant d'ennemis conjurés. Cencius se résigna non sans regret, il eut bientôt l'occasion de déployer son zèle contre le meurtrier son homonyme et la bande de scélérats qui arrêtaient le pape durant la nuit de Noël de l'an 1075. L'homme de Dieu put comprendre alors qu'il servait plus utilement l'Église à la tête des milices du siècle que dans la solitude d'un cloître. Sa vigilance contre les hérétiques était de tous les instants, son bras faisait trembler les factieux, mais le peuple bénissait son administration, l'impartialité de ses sentences et surtout son inépuisable charité. Comme Grégoire VII il avait reçu le don des larmes, passait les nuits en oraison, pleurant sous l'abondance des communications célestes. Veuf de bonne heure, il n'avait jamais voulu se remarier. Les pauvres étaient sa famille ; à le voir humble, hospitalier, affable, patient, on l'eût pris pour un religieux forcé de vivre dans le monde ; il réalisa vraiment la parole de l'apôtre et fut militant non selon la chair mais en sa chair<sup>2</sup>. » La haine des schismatiques contre le chevalier chrétien alla jusqu'à l'assassinat. Ils tramèrent un complot pour se débar-

<sup>1</sup> S. Petr. Damian. *Epist.* I et II, lib. VIII, *Patr. Lat.*, tom. CXLIV, col. 461.

<sup>2</sup> Berthold. *Constant.*, col. 406.

rasser de l'héroïque préfet et soulever la ville de Rome contre l'autorité pontificale. Vers le mois de juillet 1077<sup>1</sup>, Cencius le Bon fut poignardé par le patricien Étienne, frère de Cencius le Scélerat. Les sicaires avaient compté se rendre ainsi maîtres de la ville, mais le peuple romain se souleva contre eux dans un transport d'indignation et de fureur irrésistible. Étienne après son forfait s'était retiré dans sa forteresse (probablement le château Saint-Ange); la multitude l'en arracha de vive force; lui coupa la tête et les mains, hideux trophées qui furent plantés au bout d'une pique sur la place Saint-Pierre, pendant que le cadavre mutilé était livré aux flammes<sup>2</sup>. « Cependant les citoyens romains et les princes de la ville, dit Berthold, organisèrent les funérailles du bienheureux martyr Cencius avec une pompe magnifique. Sur le passage du cortège les pleurs et les sanglots éclataient; l'office fut célébré selon le rit romain dans la basilique de Saint-Pierre et le corps fut déposé dans une tombe de marbre sous le portique appelé Paradis, où de nombreux miracles continuent chaque jour à attester la sainteté de l'homme de Dieu<sup>3</sup>. »

tinéraire de  
Canosse à  
Rome.

21. Si les schismatiques lombards poursuivaient jusqu'au milieu de Rome et malgré l'attachement du peuple romain pour Grégoire VII leurs attentats contre l'autorité du grand pontife, on comprend qu'ils dussent redoubler d'efforts pour l'empêcher de rentrer lui-même dans la ville éternelle. On peut suivre à la trace les embûches qu'ils dressaient sur sa route, les conjurations qu'ils tramaient contre lui, dans les quelques lettres écrites durant le voyage du pontife et conservées au *Registrum*. Le doge de Venise Dominique Silvio, jusque-là fidèle observateur des sentences pon-

<sup>1</sup> *Æstivo tempore*, dit Berthold. Par conséquent le meurtre fut commis avant le retour du pape à Rome, qui n'eut lieu, d'après le *Regestum*, que vers le XVI des calendes d'octobre, c'est-à-dire le 16 septembre suivant. C'est donc à tort que M. Villemain, plaçant la mort de Cencius au mois de janvier 1078, fait présider ses funérailles par Grégoire VII en personne. (Cf. *Hist. de Grég. VII*, tom. II, p. 198.)

<sup>2</sup> *Codex Vatican.*, ap. Watterich, tom. I, p. 333.

<sup>3</sup> Berthold. *Const.*, col. 406.

tificales, avait changé de conduite et noué des communications avec les sectaires partisans de Henri. Le 9 juin dans un rescrit daté de Carpineta Grégoire VII lui parlait en ces termes : « Vous ne sauriez avoir perdu le souvenir des marques d'affection et d'honneur que le saint-siège depuis tant d'années a prodiguées au peuple de Venise. Pour ce qui me concerne en particulier, ma conscience m'est témoin de l'amour que je lui ai toujours porté, bénissant Dieu d'avoir fait prospérer une nation qui conservait avec sa filiale obéissance à la sainte église romaine, mère et maîtresse de toutes les autres, la noble liberté des anciens Romains ses ancêtres. Quelle n'est donc pas notre douleur en vous voyant aujourd'hui outrager et l'Église et la majesté du Dieu tout-puissant, abandonner la rectitude de la foi et la sainteté de la discipline pour embrasser les erreurs et les désordres de quelques excommuniés, ministres ou plutôt esclaves de Satan ! Dans ce péril de vos âmes, je vous envoie en qualité de légat notre cher fils Grégoire, diacre de la sainte église romaine, avec les pouvoirs nécessaires pour vous relever de l'excommunication que vous avez encourue et vous rétablir au sein de l'unité catholique <sup>1</sup>. » Ainsi c'était par des prêtres ou des évêques excommuniés, c'est-à-dire par des clérôgames et des simoniaques, « véritables ministres de Satan » et esclaves des passions les plus honteuses, que les schismatiques lombards exerçaient leur propagande contre l'autorité du saint siège. En passant à Florence, le 11 août suivant, Grégoire VII fulminait une sentence d'interdit contre les chanoines de Saint-Martin de Lucques, simoniaques obstinés qui avaient chassé saint Anselme leur évêque <sup>2</sup>. Dans la province de Sienne où le grand pape arrivait vers le commencement de septembre <sup>3</sup>, il trouvait la cité de Volaterra divisée en deux factions pour le choix d'un évêque, les schismatiques voulant imposer de force sur le siège vacant une des créatures du roi Henri <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> S. Greg. VII. *Epist.* xxvii, lib. IV, *Patr. Lat.* tom. CXLVIII, col. 483.

<sup>2</sup> *Ibid.* *Epist.* I, lib. V, col. 487.

<sup>3</sup> *Ibid.* *Epist.* II, col. 487.

<sup>4</sup> *Ibid.* *Epist.* III, col. 488.

Rentrée  
trionphale.  
La donation  
de Mathilde.

22. A travers tous ces dangers, toutes ces luttes et toutes ces fatigues, dit Berthold, Grégoire VII rentra à Rome au milieu des acclamations de son peuple fidèle qui se porta à sa rencontre et lui fit une réception triomphale <sup>1</sup>. A côté du pontife marchait la comtesse Mathilde, dont les troupes avaient si vaillamment protégé la personne du vicaire de Jésus-Christ. Quelques historiens modernes ont accusé cette noble héroïne de n'avoir usé de son influence que pour servir les intérêts du roi Henri IV son parent <sup>2</sup>. Le chapelain de Canosse Domnizo, témoin mieux informé, tient un langage fort différent. « Le cœur de Mathilde n'aimait que la vraie foi, si féconde en grâces, dit-il; elle lui sacrifia l'attachement qu'elle pouvait avoir pour le roi, *postposuit regem*. Durant les trois mois passés à Canosse par le pape Grégoire, elle le servit avec la piété de Marthe et le dévouement de Marie, recueillant d'une oreille attentive et fixant dans son cœur chacune de ses paroles comme celles du Christ lui-même. Elle fit donation de tout ce qu'elle possédait à Pierre le porte-clefs des cieux. Le portier du ciel était devenu son hôte, elle se fit sa portière et le choisit pour héritier. Le bon pape reçut l'acte écrit de cette donation; puis il consacra l'église de Canosse en lui accordant une charte complète de liberté et de franchise, frappant d'anathème quiconque y porterait atteinte. Ce fut à la prière de la grande comtesse que le pontife nous donna cette charte en l'année du Seigneur mille-soixante-dix-sept. Les mauvais jours étaient venus pour l'univers chrétien : le pape prit soin de fortifier le cœur de Mathilde, l'armant contre l'adversité d'un courage invincible pour qu'elle devint le bouclier de l'Église, la terreur des impies, l'espoir des opprimés, l'exemple de tous. Comme autrefois la reine de Saba recueillait de la bouche de Salomon les oracles de la sagesse, ainsi Mathilde gravait dans son âme les enseignements du saint pape <sup>3</sup>. » L'acte par lequel la grande comtesse léguait tous ses états au saint-siège constituait un événe-

<sup>1</sup> Berthold. Constant., col. 383.

<sup>2</sup> *Cours complet d'hist. ecclés.*, tom. XIX, col. 1175 et suiv.

<sup>3</sup> Domnizo. *Vit. Mathild.*, lib. II; *Patr. Lat.*, tom. CXLIV, col. 1000.

ment politique de premier ordre. En effet le duché de Toscane était le fief le plus considérable du royaume teutonique en Italie. Il comprenait les provinces et les importantes cités de Mantoue, Florence, Modène, Parme, Plaisance, Lucques, Crémone, s'étendant jusqu'à Gênes et à Nice. Au-delà des Alpes Mathilde avait en Lorraine de nombreuses propriétés seigneuriales : selon l'expression de Muratori, nul prince italien n'avait encore réuni de si vastes domaines. Les enlever à la suzeraineté de la Germanie pour les transférer en toute propriété au siège apostolique, c'était dans l'avenir soustraire la papauté et la plus grande part des Italiens à la tyrannie des rois allemands qui seraient tentés de suivre les traces sanglantes de Henri IV. Les périls que venait de courir Grégoire VII depuis son départ de Rome, sa captivité à Canosse, l'espèce de séquestration qui durant près d'une année l'empêcha de communiquer librement avec l'univers chrétien, déterminèrent sans aucun doute cette grande mesure à laquelle les cités italiennes du moyen âge furent redevables de leur indépendance et de leur liberté. Ainsi dans la lutte impie engagée contre le saint pontife par Henri IV, chaque victoire de celui-ci se changeait providentiellement en défaite. Pendant que le jeune roi, véritable fou furieux, croyait tenir le pape comme dans un réseau et punissait de mort quiconque cherchait à rompre cette ceinture de fer, le pape captif recevait des mains de Mathilde un acte qui enlevait au monarque teuton la souveraineté de l'Italie septentrionale presque tout entière.

23. Ce fut pour les Romains un fait qui renouvela les grands souvenirs de Constantin, de Pépin le Bref et de Charlemagne. Réunis dans la basilique du Latran, tous furent témoins de la donation solennelle que Mathilde voulut renouveler en leur présence et confirmer pour ainsi dire à la face de l'univers. On peut juger de l'importance de cet acte par le soin que Henri IV mit plus tard à le détruire, n'en laissant subsister nulle trace. Mais vingt-cinq ans après, Mathilde septuagénaire signait de nouveau son acte de donation et le pape Grégoire VII le fit graver sur une plaque de marbre dans la basilique de Saint-Pierre à côté de ceux de Char-

Texte authentique de la donation.

lemagne et de Pépin le Bref. Voici les termes de cette glorieuse charte : « Au nom de la sainte et indivisible Trinité, l'an de l'incarnation de Notre Seigneur Jésus-Christ MCII, le xv<sup>e</sup> jour des calendes de décembre indiction xr<sup>e</sup> (17 novembre 1102). Au temps où vivait le seigneur pape Grégoire VII, dans le palais de Latran en la chapelle de Sainte-Croix, en présence des témoins Cencius Frangipani, Gratien, Cencius Francolini, Albéric de Petro-Leone, Benincasa son frère, Hubert de Toscane<sup>1</sup> et plusieurs autres, moi Mathilde comtesse par la grâce de Dieu, pour le remède de mon âme et de celles de mes parents, j'ai donné et offert à l'église de saint Pierre par l'intervention du seigneur pape Grégoire VII tous les biens qui m'appartiennent par droit de propriété, tant ceux que j'avais alors que ceux que je pourrais acquérir dans la suite par succession ou à tout autre titre, tant ceux que je possédais en deçà des monts que ceux auxquels j'avais droit au-delà des monts, donation universelle faite et délivrée, comme il a été dit, à l'église romaine par la main du seigneur pape Grégoire VII et dont je fis alors rédiger la charte. Mais comme cette charte a disparu sans qu'on puisse la retrouver nulle part, dans la crainte que l'authenticité de ma donation ne soit révoquée en doute, moi comtesse Mathilde, la renouvelant en ce jour, je donne et offre à l'église romaine pour la merci et remède de mon âme et de celles de mes parents par les mains de Bernard cardinal légat de cette église, comme autrefois je l'ai fait par les mains du seigneur pape Grégoire, tous mes biens tant ceux que je possède actuellement que ceux qu'avec la grâce de Dieu je pourrais acquérir plus tard, tant ceux qui sont situés en deçà des monts que ceux qui m'appartiennent ou que je pourrai encore acquérir au-delà soit par succession soit à tout autre titre. De tous ces biens qui relèvent de moi, de tous leurs tenants et annexes en totalité, je fais en ce jour don et

<sup>1</sup> Quelques fragments du marbre sur lequel Urbain II avait fait graver à Saint-Pierre de Rome la donation de Mathilde ont été découverts en ces derniers temps et reproduits dans le XII<sup>e</sup> fascicule des *Tavole Cronologiche* de Mozzoni, p. 135. Nous rétablissons d'après ce texte authentique le nom du personnage *Uberti de Thuscià*, que les textes imprimés d'après des manuscrits incorrects nommaient *Uberti de Tascio*.



offrande à l'église romaine, confirmant cette donation par la présente charte et par la tradition du couteau, du nœud de paille, du gant, de la motte de terre et de la branche d'arbre <sup>1</sup>. Je me déclare donc dès aujourd'hui comme dépouillée, déguerpie et absente de tous mes domaines et biens, les laissant et livrant à l'église romaine qui est libre d'en disposer à son gré sans qu'il puisse y avoir opposition soit de ma part soit de celle de mes héritiers ou de leurs ayant cause. Si une opposition que je ne puis prévoir se produisait, s'il arrivait que moi comtesse Mathilde, ce qu'à Dieu ne plaise, ou quelqu'un de mes héritiers ou de leurs ayant cause, ou tout autre personne, violât en quelque manière que ce soit notre présente charte de donation, il aurait à payer à la partie lésée une amende de mille livres d'or très-pur et de quatre mille livres d'argent. Nous déclarons renoncer à tout droit de répétition ou de revendication, voulant que cette présente charte de notre donation reste pour jamais ferme et inviolable. Et ainsi j'ai levé de terre la feuille de parchemin avec l'encrier, pour les remettre au notaire Guido requis par moi à l'effet d'écrire la présente charte que j'ai confirmée par ma signature et par celle des témoins. Fait heureusement à Canosse.— Mathilde par la grâce de Dieu si peu que je sois j'ai souscrit cette charte faite par moi. Moi Arderic juge je fus présent et ai souscrit. Moi Ubald juge je fus présent et j'ai souscrit. Ont souscrit Atto de Monte, Barranzo et Bonivicino de Canosse témoins requis. Moi Guido notaire du palais j'ai écrit cette charte de donation et en ai fait remise <sup>2</sup> »

24. Tant de formalités et de précautions cancellairesques prises par Mathilde pour donner à son acte tous les caractères de notoriété et d'authenticité possibles n'eussent cependant point suffi, sans la prévoyance d'Urbain II qui fit graver sur une table de marbre

Les objections anciennes et les découvertes modernes.

<sup>1</sup> *Per cultellum, festucam nodatam, gantonem et quasionem terræ atque ramum arboris.* On sait que ces divers symboles étaient usités dans les donations solennelles au moyen âge.

<sup>2</sup> *Charta donation. comitissæ Mathildis. Patr. Lat., tom. CXLIV, col. 103b. — Watterich, tom. I, p. 407, not. 1. — Mozzoni Tavol. Cronolog., loc. cit.*

dans la basilique de Saint-Pierre l'acte de Canosse. « Nous regardons comme apocryphe le texte de la donation de Mathilde, disait en 1841 un historien d'Italie. Le monument qu'on nous présente est en contradiction avec les renseignements fournis par Domnizo, l'historiographe de la grande comtesse. Domnizo nous apprend en effet que l'acte de Mathilde fut un legs, ne pouvant dès lors avoir de valeur qu'après la mort de la donatrice :

*Janitor est cæli suus hæres, ipsaque Petri<sup>1</sup>.*

Au contraire le texte de 1102 tel qu'on nous le fait lire constitue une donation entre-vifs. Jusqu'à ce jour nul n'a vu l'original de l'acte prétendu. Nous croyons donc que le texte publié est apocryphe. Sans doute il fut fabriqué à une époque postérieure et pour les besoins de la cause<sup>2</sup>. » C'est ainsi qu'on écrivait l'histoire à une époque où il était de mode d'accuser les papes de toutes les falsifications, de toutes les impostures. Mais les pierres ont parlé ; le texte lapidaire gravé par ordre d'Urbain II s'est retrouvé à son heure pour protester contre la calomnie. L'authenticité de la donation de Mathilde est maintenant hors de doute, et nous pouvons enregistrer avec certitude ces paroles de la Chronique du Mont-Cassin : « L'an de l'incarnation de Notre-Seigneur 1077, Mathilde comtesse de Ligurie et de Toscane craignant l'armée du roi de Germanie Henri IV offrit dévotement ses états au pape Grégoire VII et à l'église romaine<sup>3</sup>. » Quant à l'impression produite à Rome par cette largesse vraiment royale, Domnizo la retrace en ces termes : « Lorsque le grand pontife raconta à la foule assemblée ce que la noble Mathilde avait fait pour lui et pour saint Pierre, le clergé et le peuple éclatèrent en applaudissements. *Vivat in ævum!* Qu'elle vive à jamais ! criaient toutes les

<sup>1</sup> Domnizo, *Vit. Mathild.*, col. 1000.

<sup>2</sup> Leo, *Storia d'Italia*, tom. I, p. 210. Florence, 1841.

<sup>3</sup> Petr. Diac. *Chronic. Cass.*, lib. III, cap. XLIX ; *Patr. Lat.*, tom. CLXXIII, col. 783.

voix, mêlant à ces transports d'enthousiasme des malédictions contre le roi parjure et excommunié<sup>1</sup>. »

25. L'exaspération des Romains contre Henri IV était alors d'autant plus vive qu'on venait d'apprendre en Italie l'arrestation faite par ses ordres du légat apostolique Bernard de Saint-Victor, et la dure captivité dans laquelle il retenait ce représentant du saint-siège. En dépit des mesures prises par le tyran pour intercepter tous les passages des Alpes, l'indignation publique soulevée par tant de crimes se communiquait de proche en proche et finissait par rompre toutes les barrières. Le 31 septembre 1077, le pape s'en exprimait ainsi dans une lettre adressée au métropolitain de Trèves Udo et aux évêques ses suffragants : « Ce que le bouleversement et les troubles du royaume teutonique nous causent depuis longtemps de sollicitudes et d'anxiétés, le Seigneur notre Dieu le sait, lui qui scrute les pensées et sonde les cœurs. Que de prières, de supplications nous avons adressées nous-mêmes à ce grand Dieu, le faisant implorer par toutes les congrégations religieuses, afin qu'il daigne prendre en pitié cette malheureuse nation, qu'il l'empêche de se déchirer elle-même de ses propres mains, qu'il fasse disparaître la cause de tant de discordes et termine sans effusion de sang cette lutte fratricide. Depuis plus de trois mois nous avons envoyé des instructions dans ce sens à nos légats le diacre Bernard et le saint abbé de Marseille<sup>2</sup>. On nous apprend que ce dernier est maintenant captif. Nous écrivions en même temps à tous les princes ecclésiastiques et laïques de Germanie, leur prescrivant les mesures à prendre pour prévenir le massacre, les incendies, la dévastation générale. Ces lettres vous sont-elles parvenues ? nous l'ignorons. Peut-être a-t-on cherché à les faire passer pour apocryphes. En tout cas et pour lever tous les doutes à cet égard, nous vous en faisons transmettre de nouveaux exemplaires, vous enjoignant en vertu de la sainte obéissance de pro-

Lettre de  
Grégoire VII  
à l'archevê-  
que de  
Trèves Udo.

<sup>1</sup> Domnizo. *Vit. Mathild.*, col. 1000.

<sup>2</sup> On se rappelle que la lettre de Grégoire VII à ses légats en Allemagne était datée de Carpineta le 18 mai 1077. Cf. n° 12 de ce présent chapitre

curer par tous les moyens en votre pouvoir l'exécution de nos ordres. Nous joignons à cet envoi une copie du serment souscrit à Canosse par le roi Henri, signé par ses féaux, et remis par lui-même aux mains du vénérable abbé de Cluny. La lecture de cette pièce vous permettra d'apprécier l'infamie de sa conduite à notre égard. C'est par ses ordres en effet qu'on emprisonne nos légats, que Gérard d'Ostie fut incarcéré par les Lombards et Bernard abbé de Marseille par les Allemands. Tels sont les dignes fruits de sa pénitence. A Dieu ne plaise pourtant que nous usions de représailles ! Tant de violences ne nous feront pas sortir des limites de la modération et de la stricte justice. Ni les menaces, ni les prières, ni les sympathies, ni les antipathies personnelles ne changeront rien à notre résolution : la justice suivra son cours. Jusqu'à la fin nous demeurerons avec la grâce de Dieu dans ces dispositions, prêt s'il le faut à les maintenir au péril de notre vie. C'est donc à vous, bien aimés frères, qu'il appartient d'agir ; montrez par votre énergie à quel point la liberté de l'Église et le salut de la chrétienté vous sont chers ; car si les choses s'aggravaient, ce qu'à Dieu ne plaise, ce ne serait plus seulement le royaume de Germanie mais le monde catholique tout entier qui serait en péril<sup>1</sup>. »

26. Cette lettre eut le sort de la plupart de celles que le grand pape adressait en Allemagne. Si elle parvint à destination, ce qui est fort douteux<sup>2</sup>, elle resta sans effet devant le mauvais vouloir de Henri. Sur les entrefaites les ambassadeurs de Rodolphe échappés heureusement à toutes les embûches dressées sur leur chemin arrivèrent à Rome. Par eux le pape fut informé des événements accomplis depuis six mois au-delà du Rhin. Les prévisions de Grégoire VII ne s'étaient que trop réalisées. La diète de Forcheim en procédant malgré les avis réitérés du pontife à une élection royale n'avait fait que compliquer une situation extrême. Au lieu d'un roi, l'Allemagne en avait deux : les Saxons sans doute s'ap-

<sup>1</sup> S. Greg. VII. *Epist.* VII, lib. V, col. 492.

<sup>2</sup> Cf. n° 19 de ce présent chapitre.

Réponse du pape aux députés de Rodolphe. Nouvelle communication de Henri IV à la diète de Goslar.

plaudissaient de vivre sous le sceptre paternel de Rodolphe, mais le reste de la Germanie, les provinces en deçà du Rhin, la Lombardie tout entière se rattachaient avec une déplorable persistance à la domination de Henri. Plus que jamais la guerre civile redoublait de fureur. Le pontife ne pouvait donc que persister dans le système politique adopté par lui dès le principe. « Sa réponse aux députés saxons, dit Berthold, fut qu'il s'en tenait aux instructions contenues dans ses précédentes lettres aux légats et aux princes allemands<sup>1</sup>. » J'ai attendu jusqu'ici et j'attends encore avec la plus vive impatience, dit-il, qu'on veuille enfin s'y conformer<sup>2</sup>. » Il était trop évident en effet que le patriotisme local des Saxons en circonscrivant la question dans les limites d'un intérêt particulier, quelque légitime qu'il fût, loin de servir la cause de la pacification générale avait pour longtemps compromis l'unité de l'empire et la paix de l'Église. La réponse de Grégoire VII aux ambassadeurs de Rodolphe ne fut ni mieux comprise ni mieux exécutée que les premières. C'est Berthold qui nous l'apprend. « Lorsqu'elle fut transmise au cardinal romain Bernard, dit-il, celui-ci qui était déjà fort irrité contre la violation de la trêve et contre les agissements tyranniques du roi Henri, se crut autorisé par les termes mêmes de la lettre pontificale du 15 mai à procéder à des mesures de rigueur. Il convoqua donc à Goslar pour le second jour des ides (12 novembre 1077) une réunion des évêques et des princes de la Saxe. Là par une sentence rendue au nom et par l'autorité du seigneur apostolique, il sépara de la communion du corps et du sang du Seigneur, exclut des temples de la sainte Église catholique et déclara déchu de tout droit au trône le roi Henri, pour s'être montré désobéissant au souverain pontife, pour avoir abusé d'une absolution qui lui avait été donnée à titre particulier et s'en être servi comme d'un acte de réha-

<sup>1</sup> Le continuateur du *Cours complet d'histoire ecclésiastique* invente à propos de cette lettre un véritable roman, où il fait jouer à Udo de Trèves le rôle d'un intrigant et d'un fourbe (tom. XIX, col. 1164). Aucun chroniqueur n'a fait la moindre allusion à l'épisode imaginé par le moderne écrivain.

<sup>2</sup> Berthold. Constant. *Annal.* col. 402.

bilitation qui le relevait de sa déchéance prononcée dans un concile romain, enfin pour s'être fait le fauteur du schisme, de la discorde, de la guerre civile, de toutes les violences et de tous les crimes qui désolaient la Germanie. En même temps il confirmait en vertu de l'autorité apostolique le roi Rodolphe dans la possession de son titre et de sa dignité, ordonnant à tous les fidèles d'Allemagne de lui obéir et garder fidélité comme au seul souverain légitime<sup>1</sup>. » Tout cela était intrinsèquement juste et canonique. Mais excepté pour les évêques et les princes saxons réunis à Goslar, la nouvelle sentence n'était qu'une formule vaine. Le but poursuivi par Grégoire VII n'était point celui-là. Au lieu d'une diète provinciale, le grand pape voulait la convocation de tous les états de l'empire sous sa présidence, afin de terminer du consentement de tous un procès qui intéressait le salut de tous. Le cardinal légat ne le comprit point et nous ne saurions le lui reprocher beaucoup, puisque de nos jours cette grande politique de Grégoire VII trouve encore des esprits réfractaires même parmi les écrivains catholiques. Tant il est vrai que plus un pape reproduit ici-bas les caractères de grandeur et de majesté du Fils de Dieu dont il est le vicaire, plus son nom et sa mémoire deviennent « un signe de contradiction. » Quant à la sentence de Goslar elle ne fit que raviver toutes les haines. « Des deux côtés, dit Berthold, les phalanges ennemies se reformèrent avec une implacable animosité dans toute l'Allemagne. Mais ce fut surtout sur les bords du Danube que se déploya la fureur belliqueuse, chaque parti se signalant par la rapine, l'incendie, l'invasion des domaines particuliers et des biens ecclésiastiques<sup>2</sup>. »

Mort de  
impératrice  
Agnès,

27. « L'une des personnes qui avaient le plus travaillé à prévenir et à conjurer tant de désastres, continue le chroniqueur, la pieuse impératrice Agnès mourut en ce temps de la mort des justes, le XIX des calendes de janvier (14 décembre 1077). Depuis vingt-deux ans elle portait le voile des religieuses qu'elle avait reçu de

<sup>1</sup> Berthold. Constant. *Annal.* col. 403.

<sup>2</sup> *Id. Ibid.*

saint Pierre Damien comme un diadème d'honneur. La psalmodie, l'oraison, le travail manuel remplissaient ses jours et ses nuits. Crucifiée avec Jésus-Christ, elle avait dompté la chair et ses concupiscences. Les larmes dont elle avait reçu le don étaient son pain quotidien : comme le roi Ezéchias, elle repassait dans l'amertume de son âme ses années écoulées. Plus elle avait été grande dans le siècle, plus elle s'humiliait au-dessous des sœurs les plus obscures. Elle se confessait chaque jour, soigneuse de purifier ainsi son âme des moindres taches et de régler tous les mouvements de son cœur, toutes ses paroles, toutes ses pensées, toutes ses actions. Sans rechercher l'exagération dans ses jeûnes, elle vivait avec une simplicité et une sobriété extrême : la lecture spirituelle qu'on lui faisait durant le repas était le mets le plus exquis et la vraie nourriture de son âme. Le Christ était toujours son convive dans la personne des pauvres. Suivant le mot de l'évangile, elle s'était fait des amis « du mammon d'iniquité ; » ses immenses revenus passaient tous en aumônes. Son lit consistait en une natte étendue à terre, elle y prenait quelques instants de sommeil et se relevait presque aussitôt pour continuer ses veilles et ses oraisons. Invincible au travail, elle passait les jours et les nuits à coudre des vêtements pour les pauvres ou à soigner les infirmes ; de préférence elle adoptait les malades les plus repoussants, couverts de lèpre, de teigne et d'ulcères ; elle les baignait elle-même, pansait de ses mains leurs plaies fétides et les revêtissait avec une tendresse maternelle. Ses largesses impériales s'étendaient dans tout l'univers catholique aux saintes communautés et aux diverses congrégations religieuses dont elle sollicitait en retour l'union de prières et d'œuvres saintes. Inexorable pour les nicolaïtes (clérogames) et les simoniaques, elle refusait absolument tout rapport avec eux, leur opposait une résistance magistrale sans aucune acception de personnes. Après avoir épuisé tous les efforts de son zèle et de son tendre amour près du roi son fils pour le détourner de ses voies criminelles, il lui avait fallu renoncer à ses espérances les plus chères en voyant ce prince ajouter sans cesse de nouveaux forfaits aux anciens et combler la mesure de

ses iniquités. La pieuse impératrice reportant alors vers le ciel toutes ses pensées et tous ses désirs n'aspira plus qu'aux joies de l'éternité. Quand les premières atteintes de la maladie se déclarèrent par une fièvre lente, elle témoigna une joie visible. Cependant elle ne refusa point de recourir aux remèdes ordinaires, et comme elle était elle-même assez instruite dans la science médicale, elle prit les précautions accoutumées. Le mal ne céda point : durant quatorze jours qu'elle vécut encore, la servante du Christ perdant à chaque instant les forces corporelles semblait redoubler d'énergie dans son cœur et dans son âme. Quand la dernière heure fut venue, après avoir en présence du seigneur apostolique et des plus nobles personnages de Rome fait ses dispositions testamentaires et institué pour héritiers les pauvres et les églises, elle reçut très-dévotement la sainte eucharistie, puis rendant grâces et mêlant sa voix à celle des assistants qui récitaient les psaumes et les oraisons, elle remit en allégresse son âme aux mains de Dieu et des saints apôtres Pierre et Paul. Le seigneur apostolique présida lui-même les obsèques, avec célébration durant quelques jours des messes solennelles, des vigiles, et distributions d'aumônes pour le repos de l'âme de l'auguste défunte. Puis le corps sacré de l'impératrice Agnès tant de fois béni et muni des indulgences apostoliques par Grégoire VII fut déposé par lui, au chant des hymnes sacrés et au milieu des larmes du peuple romain, dans un sarcophage de l'église de Sainte-Pétronille, près du maître autel, à côté des reliques de la sainte<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Voici l'inscription que Grégoire VII fit graver sur le tombeau de la mère de Henri IV : *Anno MLXXVII ab incarnatione D. N. J. C. Ind. I, Anno V pontificatus domini Gregorii papæ VII, Agnes imperatrix augusta post mortem viri sui Henrici imperatoris II anno XXII, XIII die mensis decembris, animam bonis operibus fecundam, Lateranis Salvatori suo atque omnium bonorum Deo reddidit. Et hic ubi antea militaverat clavigero cæli pro cujus amore ibidem peregrinata fuerat, quinta die mensis Januarii, expectans spem beatæ resurrectionis et adventum gloriæ magni Dei, membra carnis commendavit in pace, Amen.* (Watterich, t. I, p. 410, not. 2. — Berthold. Constant., col. 405).



## § VI. Premier concile romain de l'an 1078.

28. L'indigne fils du vertueux empereur Henri le Noir et de la sainte impératrice Agnès célébrait à Ratisbonne, au milieu de sa cour de clérogames et de simoniaques, les fêtes de Noël (25 décembre 1077), pendant que Grégoire VII et le peuple romain faisaient à sa mère ces obsèques triomphales. Henri IV, s'il faut en croire le témoignage de Berthold, ne pleura point cette mort. « Sa mère, dit-il, lui était devenue un objet d'abomination, il ne voulait plus la voir<sup>1</sup>. » Tout entier à ses projets d'ambition, de cruauté et de vengeance, il prit à peine le temps d'expédier de Ratisbonne même deux évêques simoniaques, Bennon d'Osnabruck et Thierry de Verdun, pour le représenter au concile que, suivant l'usage canonique, Grégoire VII devait présider à Rome dans la première semaine de carême. Les instructions qu'il leur donna étaient conformes à ses procédés habituels d'astuce et de mauvaise foi. « Ils devaient, dit le chroniqueur, affirmer que depuis son retour en Allemagne Henri n'avait reçu aucune des lettres apostoliques qui lui avaient été transmises soit directement par les messagers du pontife, soit indirectement par le cardinal légat Bernard. Ils devaient nier tous les griefs qu'on pourrait articuler contre leur maître et sommer en son nom le pape et le concile de procéder rigoureusement contre Rodolphe et de l'anathématiser comme un sujet rebelle et usurpateur<sup>2</sup>. » Pour assurer le succès de ces artifices et empêcher la vérité de parvenir jusqu'à Rome, Henri malgré les neiges et les glaces de l'hiver se rendit avec son armée dans la province du Norique, interceptant tous les passages et arrêtant tous les voyageurs suspects. Ces tyranniques précautions avaient principalement pour objet de saisir en chemin les ambas-

Les ambassadeurs de Henri IV et de Rodolphe au concile.

<sup>1</sup> *Omnino abominabilis, necnon etiam gravis ad videndum fieret.* (Berthold. Constant., col. 404).

<sup>2</sup> Berthold. *Annal.* 1078, col. 4088.

sadeurs que Rodolphe se disposait de son côté à faire partir pour le concile. Ce prince avait célébré avec une pompe extraordinaire les fêtes de Noël à Goslar. « La noblesse saxonne, dit Berthold, affluait à sa cour et lui témoignait un dévouement d'autant plus vif que son rival était plus détesté. Ceux qu'il chargea de le représenter au concile accomplirent cette périlleuse mission avec un zèle digne de tous les éloges. Sous un déguisement qui les rendait méconnaissables ils réussirent à franchir les Alpes et à tromper la vigilance des émissaires de Henri. Ils étaient chargés de promettre au seigneur apostolique une obéissance filiale de la part du roi des Saxons, d'implorer son intervention et celle du synode pour mettre un terme aux malheurs de la Germanie. Ainsi rois et peuples reconnaissaient également l'autorité du saint-siège dans ce grand conflit et prenaient l'initiative de solliciter son jugement. « Les ambassadeurs de Henri pour lesquels tous les chemins étaient ouverts, dit le chroniqueur, parcoururent la Lombardie afin de stimuler le zèle des partisans de leur maître. A Rome même ils n'épargnèrent ni l'or ni les promesses, recourant à toutes les adulations, à tous les mensonges, pratiquant au grand jour l'art de la corruption et de l'intrigue qui leur était familier. Leurs manœuvres créèrent non-seulement parmi le peuple mais jusqu'au sein des plus grandes familles un parti puissant qui soutenait Henri et couvrait d'imprécations le nom de Rodolphe<sup>1</sup>. »

Lettre de convocation à Wibert de Ravenne et aux autres évêques schismatiques d'Italie.

29. Seul, inflexible comme la justice, immuable dans ses desseins comme la pierre même sur laquelle était assis son trône apostolique, Grégoire VII tenait d'une main ferme la balance entre tant de passions et d'intérêts engagés. Ce n'était pas seulement le sort de l'Allemagne mais celui de la catholicité tout entière dont il avait à se préoccuper. Ou plutôt dans cette immense conflagration un seul intérêt était en jeu, celui de la discipline ecclésiastique. Les simoniaques et les clérogames faisaient toute la force de Henri IV. Sans eux ce tyran eût été depuis longtemps conspué dans toute l'Europe qu'il scandalisait par ses débauches, et qu'il

<sup>1</sup> Berthold. *Annal.* 1078, col. 409.

couvrait de sang et de ruines. Mais les schismatiques avaient besoin de Henri, comme celui-ci avait besoin d'eux. Au fond de la querelle des investitures, comme plus tard au fond de l'émeute luthérienne, il s'agissait en définitive de marier des prêtres et des moines. La question de la clérogamie avait jeté dans le schisme l'église d'Orient ; elle menaçait de faire sombrer encore celle d'Occident. L'Italie septentrionale était depuis longtemps envahie par la lèpre simoniaque et clérogame. Le pape fit un dernier appel aux misérables prélats qui avaient secoué le joug de la discipline sainte et de l'autorité pontificale. Voici l'encyclique qu'il leur adressa à la date du 28 janvier 1078 pour les inviter au prochain concile. « Grégoire évêque serviteur des serviteurs de Dieu à Wibert archevêque de Ravenne et à tous ses suffragants ainsi qu'à tous les évêques et abbés des marches de Fermo et de Camerino, des provinces de la Pentapole, de l'Émilie et de la Lombardie. — Le salut et la bénédiction apostolique, nous vous les enverrons de grand cœur si vous n'étiez témérairement engagés dans la voie de la révolte contre l'autorité des saints pères. Combien graves et indignes d'une conscience chrétienne ne sont point les outrages infligés par vous au bienheureux apôtre Pierre, à la sainte église romaine votre mère et celle de tous les fidèles ! Le Seigneur notre Dieu en est témoin, les règles canoniques mises en oubli et votre propre conscience vous accusent. Mais si le péché est le triste apavage de la condition humaine, la miséricorde divine est infinie pour accorder le pardon aux pécheurs repentants. L'Église fondée dans le sang du Seigneur notre Dieu vous tend ses bras maternels, vous invite à revenir dans son sein. Loin de vouloir triompher par votre perte, elle accourt au-devant de vous pour vous sauver. Ému nous-même d'un désir ardent pour votre salut et celui du troupeau que Jésus-Christ a confié à notre sollicitude, nous vous appelons et invitons en vertu de l'autorité apostolique, au nom du Dieu tout-puissant et de l'église romaine, mère universelle, au prochain synode que nous ouvrirons durant la première semaine de carême. Nous vous garantissons sécurité entière pour vos personnes et vos biens, avec assurance que nulle puissance sécu-

lière, autant qu'il dépendra de nous, n'attentera à votre liberté. Notre seul vœu, Dieu nous en est témoin, est de procurer votre salut et celui de vos peuples, sans aucune arrière-pensée d'ambition personnelle ou d'avantages particuliers<sup>1</sup>. »

Situation religieuse de la France.

30. Wibert de Ravenne déjà traité par Henri IV et la faction schismatique comme un pape élu n'avait garde de se rendre à cette noble invitation. Thédald de Milan et les principaux chefs du parti simoniaque l'imitèrent dans sa résistance et s'abstinrent dédaigneusement de comparaître. Les autres moins compromis ou peut-être mieux avisés se rendirent au concile, dans l'espoir que leur présence pourrait ne pas être inutile à la cause du roi de Germanie. Ce fut donc en présence d'environ cent archevêques et évêques<sup>2</sup> et d'une multitude innombrable d'abbés, de clercs et de laïques des divers ordres que le lundi 5 mars 1078 le seigneur pape Grégoire ouvrit le concile dans la basilique du Saint-Sauveur au Latran. « Parmi les cardinaux présents, dit Berthold, on remarquait le nouvel évêque d'Albano Pierre Igné si célèbre par la miraculeuse épreuve du feu qu'il avait subie contre les simoniaques de Florence, et le légat apostolique Gérald d'Ostie, ce confesseur de la foi récemment échappé aux prisons de Henri IV. » Le saint abbé de Marseille Bernard gémissait encore dans un cachot de la forteresse de Lintzbourg ; il ne devait être relâché que quelques mois plus tard, grâce à l'intervention de saint Hugues de Cluny près du tyran son filleul. La France était représentée au concile par le vénérable évêque de Die, légat apostolique dans les Gaules, où il venait de présider à Clermont, Dijon, Autun, Poitiers et Anse près de Lyon une série de conciles provinciaux pour l'extirpation de la simonie et des hideux scandales des clérogames. Si le roi de France Philippe I<sup>er</sup> avait eu dans ses états le prestige et la puissance dont Henri IV jouissait dans les provinces attachées à sa domination, son règne n'eût pas été moins désastreux pour la discipline et la foi catho-

<sup>1</sup> Greg. VII. *Epist.* xiii, lib. V, col. 498.

<sup>2</sup> *Interfuere archiepiscopi et episcopi diversarum urbium fere numero centum.* (Mansi. *Concil.* XX, 503). Berthold n'en compte qu'environ soixante-dix (*Annal.*, col. 409.)

lique. Partout où s'exerçait son influence le clergé se livrait aux plus infâmes désordres. A Reims, l'archevêque Manassès son parent venait d'être excommunié par Hugues de Die comme simoniaque et usurpateur des biens des monastères. Il répondit à cette mesure en rasant les maisons des chanoines qui l'avaient dénoncé et en mettant leurs prébendes à l'encan. L'archevêque de Lyon Humbert avait été déposé pour crime de simonie et remplacé par un vertueux clerc, Gébuin, archidiaque de Langres, qu'il fallut arracher de vive force à l'autel où il se cramponnait pour lui faire recevoir l'onction pontificale. Richard archevêque de Bourges, Richer métropolitain de Sens avaient également été déposés au concile d'Autun, mais ils continuaient à braver les censures de l'autorité apostolique. Le diocèse d'Orléans venait d'être pourvu par Philippe I<sup>er</sup> d'un évêque simoniaque nommé Rainier, jeune courtisan qui n'avait ni l'âge canonique ni les mœurs sacerdotales et qui vint prendre possession de son évêché comme d'un fief de rapport et d'agrément. Il faisait jeter en prison les clercs qui ne lui apportaient pas d'assez grosses offrandes : il trafiquait des archidiaconés, des abbayes, des bénéfices de tout genre avec une suprême impudeur. Ni les sentences portées contre cet intrus par le légat apostolique et par les divers synodes de la province, ni même l'excommunication prononcée contre lui par le pape ne purent arracher l'église d'Orléans à la rapacité de ce mercenaire que la protection du roi de France maintint jusqu'en 1082 sur le siège épiscopal. La ville de Cambrai dont le territoire relevait alors au temporel de la souveraineté des rois de Germanie offrait un spectacle non moins lamentable. Les décrets sur le célibat ecclésiastique y avaient soulevé une véritable émeute. Le religieux qui en était porteur fut brûlé vif. Les titulaires de Bordeaux, Châlons, Chartres, Auxerre, Laon, tous promus par Philippe I<sup>er</sup> en vertu de son prétendu droit d'investiture étaient sous le coup des censures ecclésiastiques.

31. Seule de toutes les provinces occidentales de l'Europe, l'Angleterre réagissait contre la clérogamie et les hontes simoniaques. Un synode tenu le 1<sup>er</sup> avril 1076 à Winchester sous la

Situation religieuse de l'Angleterre et de l'Écosse.

présidence de l'illustre Lanfranc avait remis en honneur la loi du célibat ecclésiastique. Mais les ménagements dont il fallut user pour faire prévaloir la réforme indiquent assez combien le mal était profond. Voici l'ordonnance synodale : « Aucun chanoine ne doit avoir de femme. Les prêtres établis dans les villages ou les châteaux et qui sont déjà mariés ne seront pas forcés d'abandonner leurs femmes. Quant à ceux qui sont encore célibataires, il leur est absolument interdit de se marier. Dorénavant nul ne sera ordonné diacre s'il n'a pris l'engagement formel de vivre dans le célibat<sup>1</sup>. » A cette époque, la sainte et grande reine Marguerite d'Écosse avec le concours de Malcom III son époux prit l'initiative de la réforme ecclésiastique dans ses états. Elle convoqua de nombreux synodes où avec une majesté à la fois touchante et ferme elle recommandait aux évêques d'appliquer les décrets du siège apostolique contre les scandales des clercs. Grâce à ses efforts, la clérogamie fut éteinte en Écosse. Divers abus locaux disparurent. C'est ainsi que le jeûne quadragésimal commença au mercredi des cendres, tandis qu'auparavant on le différait jusqu'au lundi suivant; la prescription de la communion pascale fut rendue obligatoire pour tous les fidèles; le travail du dimanche fut interdit par une loi de l'état et la discipline romaine relative aux mariages entre consanguins mise en vigueur dans toutes les provinces.

Russie, Pologne, Danemark, Serbie et Dalmatie.

32. Des faits non moins glorieux pour l'église romaine et pour l'autorité du siège apostolique venaient de se produire en Russie, en Pologne, dans le Danemark, en Serbie et en Dalmatie. Un concile présidé à Salone en 1076 par deux légats du saint-siège, Gébizo alors abbé du monastère romain des saints Boniface et Alexis et depuis évêque de Césène, et Folcuin évêque de Fossombrone, avait au nom de Grégoire VII conféré le titre de roi au duc de Dalmatie Démétrius. Voici le serment prêté en cette occasion par le nouveau monarque : « Au nom de la Trinité sainte et indivisible, moi Démétrius surnommé Swinmor par la grâce de Dieu duc de Croatie et de Dalmatie, mais investi de la puissance

<sup>1</sup> Mansi. *Concil.*, tom. XX, p. 459.

souveraine et constitué roi par vous, seigneur Gébizo légat de notre seigneur pape Grégoire VII dans la basilique de Saint-Pierre de Salone, après élection préalable et unanime du clergé et du peuple, mis en possession par vos mains qui m'ont donné l'étendard, l'épée, le sceptre et la couronne, je promets, voue et jure de garder en tout la fidélité au siège apostolique. Ce que le souverain pontife ordonnera soit directement soit par ses légats sera exécuté irrévocablement dans mon royaume. Je rendrai justice équitable, je protégerai les églises, je veillerai au maintien de la loi du célibat ecclésiastique, je serai le défenseur des pauvres, des opprimés, des veuves et des orphelins; je proscrireai les mariages incestueux, la vente des esclaves et tous les abus qu'avec l'aide de Dieu je suis résolu à combattre. Du consentement de tous les primats et seigneurs de mon royaume, je décrète qu'il sera payé chaque année à perpétuité le jour de Pâques un tribut de deux cents bezants, *ducentorum byzantium*, à saint Pierre pour le royaume qu'il m'a concédé<sup>1</sup>. » A la même époque Grégoire VII constituait la royauté de Servie en faveur du prince Michel qu'il créait roi des Slaves et qui lui envoyait une ambassade pour recevoir des mains du vicaire de Jésus-Christ l'étendard, l'épée et le diadème<sup>2</sup>. Ce n'était pas seulement les monarchies naissantes qui plaçaient leur berceau sous la protection du siège apostolique, les plus vieilles dynasties sollicitaient la faveur de mettre leur royaume sous le patronage direct de saint Pierre. Une requête de ce genre avait été adressée à Rome, avant la promotion de Grégoire VII, par le roi de Danemark Suénon II, fils de Canut le Grand et père du roi martyr saint Canut. Une telle démarche ne pouvait que déplaire au roi de Germanie Henri IV, dont la politique s'accommodait fort mal de la judicature suprême attribuée au saint-siège par les rois et les peuples de la république chrétienne. Dans une lettre du 25 janvier 1075, Grégoire VII disait à Suénon : « Nous vous avons envoyé des légats pour traiter directement avec vous les diverses

<sup>1</sup> Baron. *Ann.* 1076, cap. lvi.

<sup>2</sup> S. Greg. VII. *Epist.* xii, lib. V, col. 498.

demandes que vous adressiez à notre vénérable prédécesseur Alexandre II, mais on ne leur a point livré passage à travers les provinces du royaume teutonique et ils nous sont revenus sans avoir pu accomplir leur mission. Si donc, persistant dans le projet dont vos ambassadeurs ont fait part au seigneur pape Alexandre, vous êtes toujours résolu à confier dévotement votre royaume au bienheureux Pierre prince des apôtres, prenez les mesures nécessaires pour faire parvenir jusqu'à nous de fidèles interprètes de votre volonté<sup>1</sup>. » L'hostilité de Henri IV ne laissa vraisemblablement point le message pontifical arriver à destination. Grégoire VII écrivit de nouveau à Suénon le 17 avril suivant pour le même objet, en se plaignant de la tyrannie du roi allemand qui avait la prétention d'étouffer la voix apostolique et d'intercepter les communications de l'univers catholique avec le pasteur suprême de la catholicité. « La loi des pontifes romains, disait-il, s'est étendue plus loin que celle des Césars. « Leur parole a retenti jusqu'aux « extrémités du monde<sup>2</sup> : » le Christ règne sur des contrées où le sceptre d'Auguste n'atteignit jamais. Mais aujourd'hui les rois et les princes de la terre, eux qui devraient être les modèles de la justice et les défenseurs de l'Église sont devenus pires que les idolâtres : ils retiennent nos légats en captivité ou leur ferment les routes. Vous du moins, fils bien-aimé, dont le dévouement à l'église romaine édifie la chrétienté tout entière, croyez que nous sommes prêt à accorder toutes les prérogatives que vous souhaitez pour votre très-noble royaume<sup>3</sup>. » La mort de Suénon en 1076<sup>4</sup> interrompit cette négociation que nous verrons reprise par saint Canut son fils et successeur. Le roi de Pologne Boleslas II, qui devait trop tôt démentir les espérances que les premières années de son règne firent naître, demandait également à Grégoire VII la protection de saint Pierre et les conseils du siège apostolique<sup>5</sup>. Enfin

<sup>1</sup> Greg. *Epist.* LI, lib. II, col. 403.

<sup>2</sup> Psalm. XVIII, 5.

<sup>3</sup> Greg. VII, *Epist.* LXXV, lib. II, col. 426.

<sup>4</sup> S. Greg. VII. *Epist.* X, lib. V, col. 495.

<sup>5</sup> *Epist.* LXXIII, lib. II, col. 423.



l'héritier présomptif de Démétrius roi de Russie venait en 1075 à Rome solliciter au nom de son père la faveur de voir ses lointains états placés sous la protection du prince des apôtres<sup>1</sup>.

33. Telle était la situation du nord de l'Europe au moment où Grégoire VII allait ouvrir le concile romain dans la basilique patriarcale de Saint-Jean-de-Latran. L'Espagne digne de son surnom de catholique savait allier l'obéissance au saint-siège à la valeur chevaleresque qu'elle déployait contre les Maures de Grenade et de Cordoue<sup>2</sup>. En face du littoral de Gênes, les îles de Sardaigne<sup>3</sup> et de Corse<sup>4</sup> venaient de se replacer spontanément sous le protectorat de l'église romaine. Leur fidélité contrastait avec l'obstination schismatique des provinces lombardes et du duc normand Robert Guiscard. Fier de son alliance avec l'empereur d'Orient Michel Parapinace, Robert Guiscard continuait à dévaster les marches d'Ancône, les principautés de Spolète et de Bénévent, qui formaient dans l'Italie méridionale le patrimoine de saint Pierre. Sa politique exclusivement fondée sur l'intérêt ne connaissait point de scrupules. La grande querelle des investitures servait merveilleusement son ambition, en lui fournissant un perpétuel sujet de guerre, tantôt au nom de Henri IV, tantôt au nom du souverain pontife, suivant que le parti de l'un ou de l'autre lui paraissait plus avantageux.

Espagne  
Italie méridionale.

34. Tous ces grands intérêts allaient être soumis aux délibérations du synode présidé par Grégoire VII. « Les deux envoyés de Henri, Benno d'Osnabruck et Thierry de Verdun, prirent les premiers la parole, dit le chroniqueur. Ils comptaient pour le triomphe de leur cause sur l'appui des nombreux partisans qu'ils avaient recrutés à Rome et au sein même de l'assemblée. Le début de leur requête fut une déclaration de fidélité et d'obéissance au seigneur apostolique, dont le roi leur maître était prêt, disaient-ils, à prou-

Ouverture  
du concile.  
Requête des  
ambassadeurs  
du roi.  
Réponse du  
pape.

<sup>1</sup> *Epist.* LXXIV, col. 425.

<sup>2</sup> *Epist.* XXVIII, lib. IV, col. 484.

<sup>3</sup> *Epist.* XXIX et XLI, lib. I, col. 311 et 322. *Epist.* x, lib. VIII, col. 583.

<sup>4</sup> *Epist.* II et IV, lib. V, col. 487 et 489.

ver la sincérité par les garanties les plus sérieuses. Passant ensuite aux accusations qu'ils avaient à formuler contre Rodolphe, ils firent un exposé des faits si captieux et si émouvant tout ensemble que de tous les points de l'auditoire s'éleva un cri d'assentiment. Vassal et chevalier du roi Henri, disait-on, Rodolphe s'est parjuré en usurpant le trône de son maître. On réclamait contre lui une sentence d'anathème et on suppliait Grégoire VII de la prononcer sur-le-champ. Mais le seigneur apostolique connaissait le véritable état de la question; il ne fut point dupe de cette manœuvre. Il déclara qu'une cause si grave ne voulait point de surprise et qu'avant de la résoudre, il était besoin d'une enquête approfondie. «Pendant qu'on demande ici l'excommunication de Rodolphe, dit-il, on m'informe qu'en Allemagne le cardinal légat a dû au contraire excommunier le roi Henri. Mais comme je n'ai point encore reçu à ce sujet de documents officiels, il m'est impossible de prendre de décision en ce moment. Les deux rois m'adressent également des professions d'obéissance, des ambassadeurs et des protestations contradictoires. L'un et l'autre comptent dans leur parti un nombre considérable de princes, d'évêques, d'hommes sages et religieux. C'est donc un devoir absolu pour moi de ne prendre une résolution qu'après en avoir mûrement conféré avec les cardinaux de la sainte Église, les magistrats de Rome et les personnages les plus recommandables par la prudence et la sainteté. L'opportunité ne saurait être plus favorable, au moment où la réunion synodale offre la ressource de tant de lumières. Je fais donc appel à la charité de tous, vous suppliant de prier très-dévotement le Seigneur afin qu'il daigne répandre sur nous le divin Esprit de ses conseils, pour rétablir l'union et la paix au sein de l'Église notre commune mère, déchirée par tant de schismes et de discordes. » Après que le pontife eut ainsi parlé, on convint que la décision serait renvoyée au samedi suivant, dernier jour du concile, et que dans l'intervalle la cause serait étudiée avec soin et canoniquement examinée par une commission spéciale<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Berthold. Constant. *Annal. Patr. Lat.*, tom. CXLVII, col. 411.

35. « On procéda ensuite, dit Berthold, à la discussion de divers objets qui intéressaient au plus haut point l'honneur et l'utilité de l'Église <sup>1</sup>. » Malheureusement le chroniqueur exclusivement préoccupé de la grande question des deux rois rivaux ne nous fait point connaître ces « divers objets » traités par le concile. Mais un fragment assez considérable des statuts synodaux retrouvé par Muratori nous permet de suppléer à son silence. En voici la teneur : « Le seigneur pape Grégoire VII en vertu de son autorité apostolique a promulgué au sein du concile les décrets suivants pour perpétuelle mémoire : Nous suspendons de tout office épiscopal et sacerdotal et renouvelons les anathèmes précédemment portés contre Thédald soi-disant archevêque de Milan et contre Wibert de Ravenne, pour s'être révoltés dans un esprit d'orgueil intolérable et de schisme inouï contre la sainte Église catholique. — Nous avons déposé de tout office épiscopal sans espoir de réhabilitation et frappé d'anathème jusqu'à satisfaction suffisante Arnulf de Crémone convaincu publiquement en notre présence et par son propre aveu du crime de simonie. — Nous avons décrété que jamais ni par nous ni par aucun de nos successeurs ne serait ratifiée la promotion à une dignité ecclésiastique quelconque de Roland clerc de Parme, lequel s'est fait nommer à l'évêché de Trévise en récompense du message sacrilège dont il eut l'infamie de se charger et dont le scandale est encore présent à tous les souvenirs <sup>2</sup>. Nous le soumettons à l'anathème perpétuel, défendant qu'il en soit relevé à moins que, venu à résipiscence, il ne fasse la réparation qu'il doit à Dieu. — Nous déposons de tout office sacerdotal, privons du droit d'entrer soit dans la basilique de Saint-Pierre soit dans aucune autre église, et frappons d'un anathème perpétuel et irrévocable qui sera maintenu jusqu'à complète satisfaction, le cardinal Hugues le Blanc

Les anathématismes synodaux. /

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> Cf. Chapitre précédent, nos 2, 3 et 27. Henri IV avait ajouté à tant d'infamies celle de récompenser le misérable Roland par l'investiture de l'évêché de Trévise, ce qui n'empêchait pas sa chancellerie de publier dans l'univers entier que Roland était mort lapidé dans les rues de Rome sous les yeux et par ordre de Grégoire VII.

du titre de Saint-Clément déjà trois fois condamné par le siège apostolique, d'abord pour ses relations avec le schismatique Cadaloüs évêque de Parme, puis pour avoir en qualité de légat du saint-siège trahi ses devoirs et favorisé les simoniaques, en dernier lieu pour s'être fait le chef de la grande apostasie, du schisme et des scandales qui désolent en ce moment la sainte Église. — Nous renouvelons l'excommunication portée par nos prédécesseurs contre Guifred (Guiffroi de Cerdagne) archevêque de Narbonne et le déposons irrévocablement de la dignité épiscopale. — Nous excommunions tous les Normands qui ont envahi les domaines de saint Pierre, dévasté la marche de Fermo, le duché de Spolète, assiégé la cité de Bénévent, ravagé la Campanie, les cités maritimes, la Sabine et poussé leurs incursions jusqu'aux portes de Rome. — Nous suspendons de leur office ceux des évêques qui après avoir reçu nos lettres de convocation se sont abstenus sans motif et sans excuse canonique de venir au synode. — Nous déclarons déchu pour jamais de son office épiscopal ou sacerdotal tout évêque ou prêtre qui célébrerait l'office divin parmi les Normands, tant que ceux-ci n'auront point été absous du lien de l'excommunication. — Nous fixons à l'abbé de Farfa un délai de huit jours pour mettre en liberté les personnages qu'il retient captifs et qu'il a ainsi empêchés de se rendre au synode. Passé ce délai, s'il n'a point donné satisfaction, nous le déclarons excommunié, lui interdisons la participation au corps et au sang du Seigneur et le déposons pour jamais de la dignité abbatiale. — Nous fixons un terme de trois semaines au comte Rainier fils d'Uguizzo afin qu'il donne satisfaction devant nous ou nos légats pour l'assassinat de son frère qu'il a tué de sa main, pour les scélératesses inouïes dont il s'est rendu coupable envers sa belle-sœur et ses neveux, pillant et saccageant leurs châteaux et leurs terres. Passé ce délai nous le frappons d'un perpétuel anathème. — Nous prononçons la même sentence d'excommunication contre le fils du comte N...<sup>1</sup> pour les dévastations qu'il exerce dans le diocèse de

<sup>1</sup> Le nom manque dans les manuscrits.

Lucques et fixons à la prochaine solennité des Rameaux (1<sup>er</sup> avril 1078) le terme où il pourra être admis à donner satisfaction. — Une cruauté vraiment diabolique s'exerce contre les malheureux naufragés que la tempête rejette sur les côtes. Ils se voient dépouillés par les riverains qui devraient au contraire leur prodiguer tous les secours et toutes les consolations d'une tendre et miséricordieuse charité. Renouvelant donc sur ce point les décrets de nos prédécesseurs, nous frappons d'excommunication tous ceux qui se rendraient coupables d'un pareil crime et enjoignons à quiconque se trouve à portée d'un naufragé de lui porter secours et de l'aider à mettre en sécurité sa personne et ses biens.— Selon les règles posées par nos pères, nous déclarons illicites et sans valeur les ordinations faites par des excommuniés. — En vertu des mêmes règles et à l'exemple de nos prédécesseurs nous dégageons par notre autorité apostolique tous ceux qui se trouvent liés par serment envers des excommuniés, défendant de prêter à ceux-ci en quelque manière que ce soit aide ou secours. — Cependant comme le nombre des âmes qui périssent sous nos yeux dans les liens de l'excommunication augmente chaque jour et qu'en punition de nos péchés ce désastre prend des proportions formidables, soit par ignorance ou simplicité, soit par la coaction ou la terreur, nous voulons tempérer provisoirement dans la mesure de notre pouvoir les rigoureux effets de l'anathème. Nous exceptons en vertu de l'autorité apostolique des liens de la censure les femmes, les enfants, les serviteurs, servantes, serfs et fermiers qui ont rapport avec les excommuniés, et en général tous ceux que leur position dépendante ou subalterne ne permet pas de ranger parmi les conseillers influents des excommuniés. Sont compris dans la même exception les ambassadeurs, les pèlerins, les voyageurs, les pauvres, les étrangers qui traversent un pays frappé d'excommunication et qui ne sauraient sans cela trouver ni asile ni aliments<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Mansi, *Concil.*, tom. XX, p. 503. *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 796-798.

Critique gallicane.  
Injures du pamphlétaire Benno.

36. Fleury avait pu lire dans les Annales de Baronius<sup>1</sup> le résumé de cette page à jamais mémorable des actes du concile romain de 1078, ce qui ne l'empêchait pas de regretter « que les papes du moyen âge, au lieu de faire le prône et le catéchisme dans leur église paroissiale de Saint-Pierre, comme le fait tout bon curé dans la sienne, se fussent tant occupés des affaires des rois et des évêques par tout le monde<sup>2</sup>. » Nous ne rappelons que pour mémoire cette appréciation de l'auteur gallican. Il y aurait eu, ce nous semble, bien autre chose à dire de la grande loi de charité chrétienne qui allait sur toutes les plages de l'univers arracher aux fureurs des hommes, plus redoutables que celles des flots, les victimes de la tempête. Il n'eût été que juste d'insister sur le courage avec lequel Grégoire VII exposé lui-même au poignard de tant d'assassins levait le glaive spirituel contre les meurtriers, les oppresseurs de haut et bas étage, réprimant avec la même énergie et les mercenaires qui sous le nom de pasteurs tuaient les âmes et les tyrans féodaux qui tuaient les corps, accomplissant au péril de sa vie la mission divinement conférée à Pierre et à ses successeurs de « paître les agneaux et les brebis, » de « confirmer ses frères dans la foi, » de « lier et délier sur la terre comme au ciel. » Les schismatiques allemands et lombards trouvèrent dans les décrets qu'on vient de lire un autre prétexte vraiment incroyable à leurs accusations contre le grand pape. La miséricordieuse exception faite en faveur des personnes que des nécessités de position forçaient à conserver quelques rapports avec les excommuniés leur parut un monstrueux scandale, une hérésie caractérisée. Voici comment le pseudo cardinal Benno s'en exprime dans son pamphlet *Vita et gesta Hildebrandi* : « Ce n'est pas seulement la paix de l'Église qu'Hildebrand a troublée, il a déchiré l'unité ecclésiastique, la robe sans couture de la vraie foi. Sans s'astreindre à aucune règle ni à aucun ordre judiciaire, il excommuniait selon son caprice César et les évêques qui communiquaient

<sup>1</sup> Baron. *Ann.* 1078.

<sup>2</sup> Fleury, *Discours sur l'hist. ecclésiastique*, passim.

avec César, puis dans un excès de piété jusque-là inconnu il affranchissait de l'anathème ceux qui au troisième degré communiquaient avec les excommuniés. Il comptait sur cet artifice pour augmenter le nombre de ses partisans et celui des ennemis de César. Qu'ils nous expliquent aujourd'hui, les disciples d'Hildebrand, quelles raisons, quels arguments dogmatiques on a pu produire dans leur prétendu concile général de Rome pour colorer une pareille hérésie. Oui, leur Hildebrand a proclamé cette erreur dans un décret solennel, dans des écrits adressés à tout l'univers. Il admettait qu'on peut communiquer avec des excommuniés; il déchirait l'unité catholique, il constituait deux églises, celle des orthodoxes et celle des excommuniés. La déclaration en fut faite par lui et de vive-voix et par lettres; il prononçait ainsi lui-même par un juste jugement de Dieu sa propre condamnation. Le vulgaire l'acclamait comme un saint, bénissait sa tendresse et ses paternelles miséricordes, mais les doctes, les sages, les prudents n'étaient point dupes de ces perfidies; ils signalaient l'erreur, ils flétrissaient l'hérétique. Qu'on ne dise pas que nous mentons, car ce fut alors que treize des plus pieux cardinaux, l'archidiaque, le primicier et plusieurs autres clercs de la basilique de Latran, c'est-à-dire les personnages auxquels par un privilège du siège apostolique la chrétienté entière doit obéir, ne pouvant plus supporter l'apostasie d'Hildebrand, se séparèrent de sa communion<sup>1</sup>. »

37. On voit par ce document schismatique l'influence que l'or et les promesses des envoyés de Henri IV avaient exercée sur un certain nombre de membres du clergé romain. Sans doute il ne faudrait point prendre à la lettre la mention de treize cardinaux apostats faite par Benno. Le titre de cardinal est donné ici pour les besoins de la cause avec une extension emphatique à certains dignitaires et chanoines attachés à la basilique de Latran, auxquels le pamphlétaire prétend attribuer une importance ridicule, quand il ajoute qu'en vertu d'un privilège du siège apostolique « ces personnages avaient droit d'imposer leur jugement à

Benno, *ap. Ortuin.*, loc. cit., fol. xli, recto.

la chrétienté entière, » *quorum iudicio ex privilegio sanctæ sedis totus subjacet mundus*. D'ailleurs le pamphlétaire a pris soin dans un autre passage de dresser la liste des apostats romains qui à diverses époques se détachèrent de Grégoire VII et de la communion catholique pour aller mendier la fortune près du César allemand. Ce furent outre le cardinal Hugues le Blanc et Benno lui-même « l'archiprêtre Léon, l'évêque Jean de Porto et Pierre le chancelier » tous trois réellement cardinaux. Les autres ne reçurent que plus tard de l'antipape Wibert un titre cardinalice qui voua leur nom à une éternelle flétrissure. C'étaient Natro, Innocent et Léon que Benno veut faire passer pour des cardinaux-prêtres. Venaient ensuite les deux archidiaques Théoduin et Jean, puis un diacre du nom de Crescentius et dans un rang inférieur « Jean primicier de l'école des chantres, Pierre l'oblationnaire (chargé de recevoir les offrandes), le prieur de l'école régionale avec tous ses sous-diacres, l'archiacolyte, le *subpulmentarius* (sous-économe chargé des distributions de vivres), Cencius primicier des juges avec les soldats rangés sous sa bannière, enfin le prieur des *scriniarii* (archivistes) avec la plupart de ses subordonnés<sup>1</sup>. » On voit qu'il serait impossible de confondre tous ces divers personnages avec des cardinaux. Mais en réduisant à leur juste mesure les exagérations intéressées de Benno, le fait de nombreuses apostasies au sein du clergé romain reste cependant acquis à l'histoire. On comprend dès lors quels obstacles rencontrait Grégoire VII pour maintenir malgré tant de défections l'indépendance et la fermeté des sentences du siège apostolique. « La commission synodale chargée d'examiner avec lui, dit Berthold, la requête du roi Henri s'arrêta après mûre délibération au parti le plus sage et le plus pratique. On convint que le seigneur pape en personne ou du moins des légats spécialement désignés par lui et munis de ses pouvoirs se rendraient en Germanie, et que sous leur présidence la cause serait débattue et tranchée dans une diète générale du royaume<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Benno, *ap. Ortuinum*, loc. cit., fol. xxxix, verso.

<sup>2</sup> Berthold. *Constant. Annal*, col. 411.



Cette décision fut notifiée au concile dans la session de clôture, le samedi 3 mars 1078, avec une imposante solennité.

38. « Le seigneur apostolique, dit Berthold entra dans la salle synodale, suivi des évêques portant tous comme lui un cierge allumé. Après être monté sur son trône, le pontife prit la parole en ces termes : « Les troubles et les révolutions qui désolent le royaume teutonique se traduisent chaque jour sous nos yeux en désastres pour la sainte Église. Voulant dans la mesure de nos forces remédier à tant de maux, nous avons résolu d'envoyer en Germanie des légats *a latere* qui s'entendront avec tous les princes, évêques, clercs et laïques de ce royaume dans le but de convoquer une diète générale où la cause sera entendue et jugée définitivement, de telle sorte que le parti de la justice une fois reconnu et revêtu de la sanction apostolique soit accepté par tous sans que l'autre puisse faire résistance. Mais, hélas ! nous ne le savons que trop, on compte par milliers les hommes qui loin de travailler au rétablissement de la paix ne songent qu'à fomenter la discorde pour s'enrichir de la ruine publique. En conséquence nous fulminons la peine de l'excommunication contre quiconque, roi, archevêque, évêque, duc, comte, marquis ou chevalier, s'opposerait par la force, la ruse, l'intimidation ou de quelque manière que ce soit au voyage de nos légats et au succès de leur mission. En vertu de l'autorité apostolique nous le frappons d'anathème et dans son corps et dans son âme ; nous appelons sur lui tous les châtimens de la justice divine, nous prions pour que toute prospérité l'abandonne en ce monde, que ses armes ne connaissent plus la victoire et que ses desseins soient confondus.<sup>1</sup> » Ayant prononcé ces paroles, le pape et les évêques en signe de l'anathème canoniquement porté renversèrent les cierges allumés et les éteignirent contre terre. « Ainsi se termina le concile, reprend Berthold. Le but que s'était principalement proposé le saint pontife était de rendre la paix au monde, de rétablir la sécurité dans les diverses églises et de les préserver de la conflagration générale. Dans ce but il s'abstint de mettre en cause une foule

Dernière session et clôture du concile.

<sup>1</sup> Mansi. *Concil.*, tom. XX, p. 503. *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 797.

d'évêques et de prêtres italiens ou allemands dont la révolte et la conduite scandaleuse lui étaient signalées. Avec une prudence et une modération tout apostolique il préféra remettre à un temps plus opportun ces mesures particulières, voulant consolider son œuvre de pacification avant de s'occuper des questions de discipline intérieure. Pour la même raison il adressa à chacun des deux compétiteurs Henri et Rodolphe un nonce chargé de leur notifier la décision synodale et de les inviter à en faciliter l'exécution. Ces légats devaient de concert avec les princes de chaque parti fixer l'époque et le lieu de la future diète, puis revenir à Rome en informer le pape. Benno d'Osnabruck et Thierry de Verdun envoyés de Henri furent également chargés de porter ces dispositions à la connaissance de leur maître. Ils insistèrent pour que le pape daignât en même temps lui faire transmettre la bénédiction apostolique, mais Grégoire VII le refusa formellement « parce que, dit-il, le bruit court que notre légat en Allemagne a renouvelé une sentence d'excommunication contre ce roi. Bien que je n'en sois pas encore officiellement informé, dans le doute je dois m'abstenir. » Au contraire il accorda aux envoyés de Rodolphe la bénédiction pour leur maître, dont l'obéissance, le dévouement et la fidélité au saint-siège étaient notoires. Mais telle était la rigueur avec laquelle Henri faisait toujours garder les routes de l'Italie et les passages des Alpes, que les ambassadeurs du roi saxon durent reprendre leur déguisement pour échapper aux espions et effectuer non sans mille dangers leur retour en Allemagne. Les deux nonces apostoliques, même celui qui était envoyé à Rodolphe, durent pour obtenir le libre passage s'adjoindre aux évêques d'Osnabruck et de Verdun, ambassadeurs officiels de Henri <sup>1</sup>. »

39. Ils étaient porteurs de deux rescrits pontificaux datés l'un et l'autre du 9 mars 1078. Le premier, rédigé sous forme d'encyclique, s'adressait « à tous les archevêques, évêques, clercs, ducs, princes, marquis, comtes et seigneurs de Germanie, à l'exception de ceux qui se trouvaient sous le poids d'une sentence d'excommunication. »

<sup>1</sup> Berthold, *loc. cit.*, col. 412-413.

Le pape leur notifiait les résolutions du synode romain, la mission que ses nonces allaient remplir près d'eux et les invitait à joindre leurs efforts à ceux du siège apostolique « pour arracher avec la grâce de Dieu le très-noble royaume teutonique à la dévastation et à la ruine <sup>1</sup>. » Le second était destiné à l'archevêque Udo de Trèves, sur lequel Grégoire VII avait jeté les yeux comme sur le personnage le plus capable de faire réussir ses grands projets de pacification. « Nous comptons pleinement sur votre prudence, lui dit-il, et vous supplions d'intervenir de tout votre pouvoir soit près des princes soit près des peuples pour faire aboutir avec la grâce de Dieu les efforts que nous tentons en faveur de la paix. Si nos péchés font obstacle au succès, du moins nous aurons la conscience de n'avoir rien négligé pour procurer le salut de nos frères. N'hésitez pas, quand vous aurez arrêté avec les nonces le lieu et l'époque de la diète, à les accompagner à leur retour et à venir vous-même à Rome nous informer en détail de tous les arrangements préliminaires. Malgré les dangers et les fatigues d'un si long voyage, nous vous demandons, vénérable frère, ce nouvel acte de charité. Il ne vous paraîtra point trop dur, nous en avons la ferme confiance, car depuis le jour où la providence vous a appelé au ministère ecclésiastique, dans votre carrière si remplie de saintes œuvres, vous n'aurez rien fait de plus agréable à Dieu, de plus utile à l'Église, de plus méritoire pour le salut de votre âme <sup>2</sup>. »

### § VII. Correspondance pontificale.

40. Il est vraisemblable que jamais Udo ne reçut cette lettre. Henri IV attendait impatiemment à Ratisbonne des nouvelles du concile romain. Benno d'Osnabruck et Thierry de Verdun lui avaient expédié de Rome même un premier message pour l'avertir

Nouvelle  
perfidie de  
Henri IV.

<sup>1</sup> Greg. VII. *Epist.* xv, lib. V, col. 500

<sup>2</sup> *Ibid.* *Epist.* xvi, col. 502.

de l'insuccès de leurs efforts et du refus formel opposé par Grégoire VII à leur requête d'excommunier Rodolphe. Henri ne partageait point sur le pouvoir des papes les opinions professées depuis par le gallicanisme. Il reconnaissait aux vicaires de Jésus-Christ la puissance d'excommunier les rois, à condition que cette puissance ne l'atteignît pas lui-même et ne frappât que ses rivaux. « Assez triste de l'échec de ses ambassadeurs, *aliquantulum subtristis*, dit Berthold, il quitta Ratisbonne, s'arrêta à Mayence le jour des Rameaux (1<sup>er</sup> avril 1078), et vintpassersans pompe la fête de Pâques (8 avril) à Cologne, où il s'occupa surtout de réunir de nouvelles troupes. Ce fut là que ses ambassadeurs le rejoignirent et lui donnèrent d'amples détails sur ce qui s'était passé au concile <sup>1</sup>. » Au seul nom de la diète projetée par le pape et solennellement annoncée par le synode, la colère de Henri ne connut point de bornes. Il parlait de faire poignarder le nonce pontifical chargé de cette notification <sup>2</sup>. Ses conseillers eurent quelque peine à calmer sa fureur, mais les considérations dont ils se servirent pour apaiser le courroux du monarque entraient si bien dans son système habituel de duplicité et de ruses qu'il ne tarda guère à les adopter. « Ils firent valoir, continue le chroniqueur, l'importance d'une manœuvre dont l'effet devait être immanquable. Au lieu d'afficher la moindre hostilité contre le pape, il fallait se donner l'apparence d'être entièrement réconcilié avec lui, répandre dans le public le bruit que le concile romain avait cassé l'anathème prononcé par le légat apostolique à Goslar et fulminé une sentence d'excommunication irrévocable contre Rodolphe; enfin il fallait affecter pour le saint-siège un dévouement absolu et une filiale obéissance <sup>3</sup>. » Ce plan sourit à la perfidie de Henri IV; il le compléta en retenant de force à sa suite et le nonce qui lui avait été destiné et celui que Grégoire VII envoyait à Rodolphe; en sorte que, suivant l'expression de Berthold, pendant que le roi des

<sup>1</sup> Berthold. *Annal.*, loc. cit., col. 414.

<sup>2</sup> Berthold. col. 417.

<sup>3</sup> Berthold. col. 414.

Saxons n'avait près de lui qu'un seul légat du saint-siège, le cardinal Bernard, Henri IV se vantait d'en avoir deux <sup>1</sup>.

Plaintes des  
Saxons  
au pape.

41. La rigueur avec laquelle le tyran faisait surveiller les frontières et intercepter toutes les communications permettait d'imaginer et de soutenir jusqu'au bout ce stratagème officiel. Le blocus qui isolait la Saxe du reste du monde était tel qu'au mois de février 1078 on connut pour la première fois dans cette province la lettre de Grégoire VII datée du 18 mai 1077 et adressée aux légats en Allemagne après la diète de Forcheim <sup>2</sup>. Près d'un an s'était écoulé lorsque les Saxons qui depuis lors ne donnaient plus à Henri que le titre d'ex-roi, *exrex*, et ne reconnaissaient d'autre souverain que Rodolphe apprirent que la question n'était pas vidée. Ils avaient vécu dans la plus complète ignorance de ce qui se passait autour d'eux ; leur roi élu par eux très-régulièrement à Forcheim était pour eux le roi ; ils avaient marché et ils se croyaient suivis par toutes les provinces de l'empire teutonique. Leur surprise, leur patriotique indignation les égarèrent. « Nos princes, dit Bruno de Magdebourg, tombèrent de toute la hauteur des espérances qu'ils avaient fondées sur la pierre apostolique. Ils auraient cru que le ciel dût s'arrêter et la terre tourner à sa place plutôt que d'admettre la possibilité d'une variation et d'une inconstance dans la chaire de saint Pierre. Dans une lettre qu'ils remirent au cardinal Bernard pour la faire parvenir au pape, ils essayaient de réveiller comme par le chant du coq le courage de Pierre paralysé comme jadis à la voix d'une servante, et de le rappeler sous le regard du Christ à sa vertu première <sup>3</sup>. » Voici cette lettre dont le libre caractère, dit M. Villemain, « ne saurait être trop fidèlement reproduit, pour nous donner une idée vraie du clergé supérieur d'alors, de la puissance des papes, de la domination acquise au génie de Grégoire VII, et cependant de l'éner-

<sup>1</sup> Berthold, col. 417.

<sup>2</sup> Bruno Magdeburg. *Bell. Saxon. Patr. Lat.*, tom. CXLVII, col. 559. Cf. n° 12 de ce présent chapitre.

<sup>3</sup> Bruno Magdeburg, col. 562.

gique indépendance que gardaient les esprits <sup>1</sup>. » — « Au seigneur apostolique et vénérable pape Grégoire, les fidèles du bienheureux Pierre et les siens, tout l'hommage que peuvent rendre des opprimés. — Nous avons déjà présenté de nombreuses plaintes au saint-siège dans nos diverses infortunes ; si nous n'avons encore obtenu ni consolation ni justice nous l'imputons moins à votre sainteté qu'à nos fautes. Maintenant enfin quand le fardeau dont nous ne nous sommes chargés que par votre ordre écrase nos épaules, il est temps que votre main nous aide à le soutenir. Votre excellence en est témoin et vos lettres sont là pour le prouver, ce ne fut point par notre conseil ni dans l'intérêt de notre cause, mais uniquement pour venger les injures faites au saint-siège que vous avez décrété la déchéance du roi Henri, relevé tous les chrétiens du serment de fidélité à son égard et défendu sous peine d'anathème de lui garder obéissance. Au péril de notre vie nous avons exécuté les ordres de votre paternité : en vingt batailles nos chefs et nos soldats ont versé leur sang pour repousser les attaques du tyran que vous avez excommunié. Il s'est vu contraint de céder à leur valeur et de recourir ignominieusement à votre autorité apostolique jusque-là si cruellement outragée par lui. Mais quelle récompense avons-nous obtenue de tant de sacrifices et de labeurs ? Celui qu'au péril de nos âmes nous avions réduit à aller baiser la trace de vos pas, absous sans repentir et sans notre avis <sup>2</sup>, a recouvré la liberté : il en use pour nous accabler de ses vengeances. Cependant d'après vos lettres mêmes en levant l'anathème spirituel vous n'aviez rien changé aux décisions antérieures relatives à la déchéance du trône. Étant donc depuis plus d'une année sans souverain, nos princes en ont élu un nouveau à la place de celui qui avait prévarié. Nous avons un roi, il n'y en a pas deux ; et lorsque le roi élu par nous faisait naître dans tous les cœurs l'espoir de la restauration de l'empire, tout à coup vos lettres nous arrivent, parlant de deux rois dans un seul royaume

<sup>1</sup> *Hist. de Grég. VII*, tom. II, p. 183.

<sup>2</sup> Allusion à l'entrevue de Canosse.

et annonçant une légation simultanée auprès de deux rois. Cette pluralité du titre de roi, cette sorte de partage du royaume, jettent le trouble parmi le peuple et divisent tous les esprits. On remarque que dans vos lettres la personne du tyran déchu est toujours nommée la première ; vous vous adressez à lui comme à une puissance reconnue, vous lui demandez une escorte pour venir en Allemagne juger tout le débat. Mais à nos yeux c'est merveille, permettez-nous de le dire, qu'il puisse encore y avoir un débat. Comment un prévaricateur déposé sans réserve aucune par un jugement synodal, et remplacé par un roi que l'autorité apostolique a confirmé, pourrait-il être admis de nouveau à présenter juridiquement ses moyens de défense ? On ne saurait recommencer ce qui est fini, remettre en question une chose jugée, revenir sur une sentence irrévocable. Ce qui n'étonne pas moins notre infirmité c'est que, tout en nous exhortant à rester fermes dans nos résolutions, vous ne cessez par vos paroles et vos actes d'entretenir les espérances du parti adverse. Les familiers de Henri, notés d'infamie dans tout le royaume, chefs de la révolte contre l'Église, frappés de censures canoniques et par les synodes antérieurs et par le cardinal Bernard votre légat, sont bénévolement reçus à Rome quand ils s'y présentent. Ils reviennent non-seulement impunis mais honorés et triomphants, ils font gloire de leur apostasie, ils insultent à notre misère. Ils n'ont point assez de railleries pour notre simplicité, en nous voyant nous abstenir du contact d'excommuniés qui trouvent un si gracieux accueil près du chef de l'Église. Pour comble de malheur, on fait retomber sur nous la responsabilité des actes de violence commis par nos adversaires. Ainsi on nous accuse de négligence parce que nous n'envoyons point à Rome de messages assez fréquents. Mais est-il donc sous le soleil un homme qui ne sache les obstacles posés par ceux même qui avaient fait serment de n'en susciter aucun ? Toutes les routes qui conduisent à la ville sainte sont gardées par eux ; et au lieu de leur reprocher leur parjure, c'est nous qu'on accuse ! Nous savons, seigneur bien-aimé, et votre piété nous en est garant, qu'en tout cela vous n'agissez qu'avec les meilleures intentions et dans les vues d'une sagesse

plus profonde que la nôtre. Mais ces subtilités échappent à nos conceptions vulgaires : incapables que nous sommes de pénétrer les secrets d'une politique si mystérieuse, nous vous exposons en toute sincérité et nos pensées et les faits qui se passent sous nos yeux. S'il faut considérer comme non avenue une décision du synode romain confirmée par le légat du siège apostolique, nous ignorons ce qu'à l'avenir il sera possible de tenir pour certain. Nous disons ces choses à votre sainteté sans aucun sentiment d'arrogance, mais dans l'amertume de notre âme, car il n'est pas de douleur pareille à notre douleur. Après nous être exposés par obéissance pour le pasteur à la fureur des loups dévorants, s'il nous faut encore nous défendre contre le pasteur lui-même nous sommes les plus misérables de tous les hommes. Que le Dieu tout-puissant daigne vous animer d'un tel zèle contre les ennemis du Christ, que notre espérance qui repose sur vous ne soit point confondue <sup>1</sup>. »

Réponse de  
Grégoire VII.

42. Il fallut une année presque entière pour que cette plainte éloquente des Saxons parvint à Grégoire VII. Ce fut seulement le 30 décembre 1078, après un nouveau synode romain tenu à cette époque, que le grand paps put y répondre dans une lettre pontificale adressée au duc Welf de Bavière. La justification de ses actes n'était pas difficile à présenter<sup>2</sup>. « Si au lieu de vous placer au point de vue exclusif du patriotisme local, dit-il, vous envisagiez la question par rapport aux devoirs du ministère apostolique obligé d'embrasser tout l'ensemble et de procurer le salut commun, loin de murmurer contre notre conduite, vous reconnaîtriez qu'avec la grâce de Dieu et par les mérites du bienheureux apôtre Pierre nous ne nous sommes en rien écarté des règles canoniques. Examinez attentivement les actes et les décrets du synode romain présidé par nous durant le carême dernier, et vous aurez une juste idée de ce que peut faire en ce moment le saint-siège. Ce ne sont point des murmures contre nous qu'il vous faut produire, rendez grâces au contraire au Dieu

<sup>1</sup> Bruno Magdeburg, col. 562-564.

<sup>2</sup> Cf. n° 5 de ce présent chapitre.



tout-puissant et au prince des apôtres et comptez que vous verrez luire des jours meilleurs. Croyez-moi, frères bien-aimés, ceux qui s'appuient sur l'injustice et le mensonge, outrageant l'innocence et la simplicité des fidèles, seront en définitive vaincus et anéantis; le glaive du bienheureux Pierre les dévorera. Vos députés pourront, à défaut de nos lettres si celles-ci ne vous sont point parvenues, vous apprendre en détail tout ce qui a été fait au synode du carême et à celui du mois de novembre. Restez donc fermes dans la justice et confiants dans le secours du bienheureux Pierre, fortifiez-vous dans le Seigneur, qui vous donnera enfin la paix et la victoire pourvu que vous le serviez avec fidélité et persévérance. Que ce Dieu tout-puissant, par les mérites de la bienheureuse Marie reine des cieux, par l'autorité du bienheureux Pierre prince des apôtres, autorité qu'il a daigné confier à moi indigne, vous accorde à vous et à tous vos compagnons, défenseurs de la justice et des droits du saint-siège, l'absolution de vos péchés et la grâce qui vous conduira à l'éternelle vie<sup>1</sup>. » Telle était, non pas « mystérieuse ni trop subtile pour être comprise des esprits vulgaires, » comme s'en plaignaient les Saxons, la politique vraiment apostolique de Grégoire VII. Le but qu'elle poursuivait était la pacification générale de l'Allemagne et de l'Italie, la reconstitution de l'empire dans l'unité sous le sceptre d'un prince chrétien, pour arriver à la réforme disciplinaire de l'Église et à la prospérité des États européens; grande et majestueuse idée dont l'élection de Rodolphe avait plutôt compromis que favorisé la réalisation. Dans une encyclique à toute l'Allemagne datée du 1<sup>er</sup> juin 1078 le pontife s'en était exprimé avec une vive émotion. « Les ennemis de Dieu, les fils de Satan, disait-il, redoublent d'efforts pour empêcher l'intervention de l'autorité apostolique et la tenue d'une diète générale. Pour la satisfaction d'un orgueil insensé et de cupidités honteuses ils achèvent la désolation du royaume et veulent anéantir la religion chrétienne. Frères bien-aimés, opposez-leur une résistance invincible, mon appui ne vous

<sup>1</sup> Greg. VII. *Epist.* xiv, lib. VI, col. 525.

fera point défaut dans cette lutte, le monde entier ne me fera point dévier du chemin de la justice et je souffrirais mille morts plutôt que de vous abandonner à l'heure du péril. Ne croyez donc point aux artisans de mensonge qui répandent parmi vous des lettres apocryphes ou des récits calomnieux. La crainte de Dieu et la pensée de ses jugements inspirent seuls mes actes ; les honneurs et les pompes de ce monde ne sont rien pour moi, ou plutôt mon unique désir, en présence de tant d'afflictions, est d'en être bientôt débarrassé pour jouir des consolations éternelles<sup>1</sup>. »

Lettre de Grégoire à saint Hugues de Cluny. Le moine Odo, cardinal-évêque d'Ostie.

43. Ces aspirations d'une âme dégoûtée des choses de la terre et ne se complaisant que dans les entretiens célestes se font jour dans une lettre écrite par Grégoire VII au saint abbé de Cluny le 7 mai précédent. « Priez le Seigneur, implorez sa miséricorde, dit-il, afin que sa main nous dirige dans cette grande tempête et nous conduise au port du salut. Tant d'angoisses nous pressent, tant de labeurs nous accablent que ceux qui m'entourent ne peuvent plus les supporter, pas même les regarder. Bien que la trompette céleste nous crie que chacun sera récompensé selon son travail, bien que le saint roi David nous dise : « Selon la multitude des douleurs qui percent mon âme, vos consolations, ô mon Dieu, ont réjoui mon cœur<sup>2</sup>, » souvent je prends la vie en dégoût, je désire la mort. Toutefois quand Jésus, le Dieu des pauvres affligés, le doux consolateur, vrai Dieu et vrai homme, me tend la main, il substitue sa joie à ma tristesse et à mes désolations ; mais s'il m'abandonne à moi-même, je retombe dans un trouble inexprimable, car en moi je ne trouve qu'une continuelle mort ; c'est en lui que je vis par instants au milieu de mes défaillances. Tout gémissant je lui dis : Si vous aviez imposé un pareil fardeau à Moïse ou à Pierre, ils en eussent été accablés. Qu'est-ce donc de moi qui ne suis rien en comparaison de ces héros de sainteté ? Prenez donc vous-même le pontificat ou rendez-le à Pierre, si vous ne voulez voir ma ruine et celle du pontificat lui-même. Puis je

<sup>1</sup> Greg. VII. *Epist.* 1, lib. VI, col. 509.

<sup>2</sup> Psalm. xcii, 49.

recours à sa miséricorde et lui redis : « Ayez pitié de moi, Seigneur, car je suis un infirme<sup>1</sup>. » « Je suis devenu comme un prodige aux yeux des multitudes, parce que vous êtes l'auxiliaire puissant et fort<sup>2</sup>. » Et j'ajoute : « Le Seigneur notre Dieu est assez puissant pour susciter d'entre les pierres mêmes des fils d'Abraham<sup>3</sup>. » Saint Hugues était digne de recevoir de pareilles communications ; il savait les goûter et comprendre ce que par une exquise délicatesse le grand pape ne voulait point exprimer. Pour suppléer aux défaillances et aux lassitudes que Grégoire VII signalait dans son entourage, il lui envoya deux fervents moines, dont l'un nommé Pierre devint plus tard abbé du monastère de Cave près de Salerne, l'autre était réservé par la Providence à monter un jour sur le trône de saint Pierre et à réaliser par la première croisade l'une des plus magnifiques idées de Grégoire VII. C'était Odo, né vers l'an 1042 à Châtillon-sur-Marne, et fils du comte de Lagery<sup>4</sup>. D'abord chanoine puis archidiacre de l'église de Reims,

<sup>1</sup> Psalm. vi, 3.

<sup>2</sup> Psalm. lxx, 7.

<sup>3</sup> Math. iii, 8. Greg. VII, *Epist.* xxi, lib. V, col. 506.

<sup>4</sup> M. Adrien de Brimont dans une savante monographie intitulée *Urbain II et son siècle* s'efforce de rattacher l'origine du prieur de Cluny qui devint Urbain II à l'illustre famille française des Châtillon. Déjà cette opinion avait été soutenue par André Duchesne et Onofrio Panvini. Mais elle ne paraît pas confirmée par les témoignages des écrivains antérieurs. On sait qu'Albéric de Trois-Fontaines, moine de l'abbaye cistercienne de ce nom au diocèse de Châlons-sur-Marne, écrivit vers l'an 1240 une chronique générale depuis la création du monde jusqu'en 1126. Cet ouvrage n'a jamais été intégralement publié ; on n'en connaissait que des fragments relevés par Vossius et par Leibnitz sur le seul manuscrit connu, lequel se trouvait au dernier siècle dans la bibliothèque du monastère de Saint-Gall. Or, en ces dernières années, M. E. de Barthélemy a retrouvé dans la bibliothèque Richelieu de Paris (fonds latin, n° 4896, fol. 138, 2<sup>e</sup> col.) le texte exact d'Albéric de Trois-Fontaines relatif à l'origine d'Urbain II. Ce texte que nous devons à l'amitié du noble érudit nous paraît trancher la question. *Odo ex monacho cluniacensi episcopus Ostiensis, contra imperatorem et Guibertum fit papa, et Urbanus secundus nominatur. Natus de Castellione super Maternam, filius Domini de Lageri, habuit fratrem Josfredum cui dedit corporale pro reliquiis, quo vilipendente corporale incidit et sanguis inde exiit qui adhuc reservatur apud Lageri. Habuit etiam alium fratrem Radulfum, patrem Gerardi, cujus filius aller Gerardus genuit Odonem patrem Egilii de Lageri monachi Remensis.*

il avait embrassé la vie monastique à Cluny où son mérite le fit bientôt remarquer de saint Hugues qui lui confia les fonctions de prieur. Un pareil auxiliaire fut apprécié par Grégoire VII. Au moment où Odo arrivait à Rome le cardinal Gérald d'Ostie, ce confesseur de la foi qui l'année précédente avait été emprisonné par Henri IV, couronnait une vie pleine de saintes œuvres par une mort précieuse aux yeux de Dieu. Les schismatiques lombards s'empressèrent de mander cette nouvelle en Allemagne et voulaient faire donner par Henri l'investiture du siège vacant à un de leurs complices nommé Jean déjà évêque de Porto, intrigant et vil personnage qui rachetait à leurs yeux la bassesse de son caractère par une haine contre le pape poussée jusqu'à la démence. Ce misérable allait partout répandant le bruit que Grégoire VII avait pour quelque opération magique jeté dans un brasier ardent une hostie consacrée<sup>1</sup>. Le siège cardinalice d'Ostie déjà illustré par saint Pierre Damien fut canoniquement donné par le pape à l'humble prieur de Cluny. Odo se vit dès lors en butte à toutes les calomnies des schismatiques qui le surnommèrent « le valet de pied de Grégoire VII, » *pedissequus Gregorïi*<sup>2</sup>.

Lettre de  
Grégoire VII  
à la reine  
Adelaïde.

44. L'histoire a transformé cette injure en un titre de gloire immortelle. Le cardinal français qui devait être Urbain II était digne d'entrer dans l'intimité du grand pape. Il put à loisir, comme saint Anselme de Lucques, pénétrer dans les secrets de la piété et de la vie contemplative de l'illustre pontife. Voici une lettre de Grégoire VII négligée jusqu'ici par les divers historiens, et qui nous semble un chef-d'œuvre de direction et de spiritualité. Elle ne porte point de date, le nom même de la personne royale à qui elle est adressée ne saurait nous être connu que par conjecture. La

<sup>1</sup> Voici en quels termes le pamphlétaire Benno raconte cette fable. *Joannes episcopus Portuensis ascendit in ambonem beati Petri, et inter multa audiente clero et populo ait: « Tale quid fecit Hildebrandus et nos, unde deberemus vivi incendi, » significans de sacramento corporis Domini quod Hildebrandus responsa divina querens contra imperatorem fertur injecisse igni, contradicentibus cardinalibus qui assistebant.* (Benno, ap. Ortwin. fol. XL, recto.)

*Ibid.* fol. XLI, verso.

suscription en est ainsi conçue : « Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu à A... notre très-chère fille en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique. » La seule reine, car c'est à une reine que cette lettre est adressée, dont le nom parmi les diverses princesses alors régnant en Europe commençât par un A, était Adelaïde femme de Rodolphe. Il y a donc tout lieu de croire que cette lettre lui était destinée, et comme Adelaïde mourut en 1080, la date de la lettre doit se rapprocher beaucoup de l'année 1078. Quoi qu'il en soit en voici la teneur. « Dans votre amour pour le bienheureux Pierre prince des apôtres vous nous priez d'adresser à votre excellence une lettre écrite de notre main ; nous accueillons de grand cœur ce vœu de votre piété, et nous vous invitons à élever votre âme jusqu'au mépris des choses terrestres et transitoires pour aspirer uniquement aux biens célestes et éternels. Gravez dans votre cœur cette pensée que la Reine très-haute du ciel, celle que la foi nous montre exaltée au-dessus de tous les chœurs des anges, le modèle et la gloire de toutes les femmes, le salut et la splendeur de tous les saints, le chef et la vie de tous les bons puisque par un privilège incommunicable, vierge et mère, elle a enfanté le Dieu homme, ne dédaigna point sur la terre de mener une vie pauvre et de s'entourer de la sainte humilité comme d'une gardienne. Plus on recherche l'éclat de la vie présente, moins on aspire au bonheur futur. Celle-là est vraiment reine devant Dieu, qui règle sa conduite dans la crainte et l'amour du Christ. Voilà pourquoi les saintes femmes de l'Évangile, lesquelles furent obscures et pauvres en cette vie, sont aujourd'hui glorifiées sur la terre et au ciel, tandis que grand nombre de reines ou d'impératrices n'ont laissé d'elles aucune mémoire ni devant Dieu ni devant les hommes. Nous vous prions donc d'user de toute votre influence pour maintenir le cœur du roi votre époux et notre très-cher fils dans les sentiments de crainte et d'amour de Dieu ; servez la sainte Église dans toute la mesure de votre pouvoir, défendez les pauvres, les orphelins, les veuves et tous les opprimés, respectez les clercs et les moines dignes de leur vocation, ayez sans cesse sous les yeux la pensée des fins dernières pour éviter

les pièges de la vanité et de la présomption. Soyez assidue aux devoirs de l'aumône et de la prière, accueillez de grand cœur les observations et méditez ces paroles de l'Écriture : « Plus vous êtes grand, plus il convient de vous montrer humble<sup>1</sup>. » « Quiconque s'exalte sera humilié et quiconque s'humilie sera exalté<sup>2</sup>. » Que le Dieu de toute-puissance et de toute miséricorde, par les mérites de la bienheureuse vierge Marie et par l'autorité qu'il a confiée au bienheureux Pierre prince des apôtres, vous absolve de tous vos péchés, garde votre âme, la remplisse de la vraie charité et la conduise à la vie éternelle<sup>3</sup>. »

### § VIII. Événements militaires de l'an 1078.

45. Pendant qu'il tenait ce langage de la piété et de la foi chrétienne à une reine digne de l'entendre, Grégoire était contraint de recourir à d'autres armes pour réprimer les invasions de Robert Guiscard dont les postes avancés campaient déjà sous les murs de Rome. L'ambition du chef normand grandissait avec le succès. « Il avait, disent les chroniqueurs, la fièvre de conquêtes. » Les principautés d'Amalfi et de Salerne dont il venait de compléter l'annexion le mirent en goût de pousser ses exploits jusqu'à la ville éternelle. Il affectait pour le moment de servir la cause du roi de Germanie Henri IV et de lui prêter son concours dans sa lutte contre le pontife. Ainsi par-dessus les Alpes et les Apennins deux tyrannies également redoutables se tendaient la main et menaçaient de renverser le trône apostolique. Grégoire VII se porta aussitôt en Apulie avec toutes les forces auxiliaires que put lui fournir le dévouement de la comtesse Mathilde et des fidèles romains. Le 1<sup>er</sup> juin il était à Capoue<sup>4</sup>; son arrivée soudaine arrêta

Voyage de  
Grégoire VII  
en Apulie.  
Signature  
d'une trêve  
avec Robert  
Guiscard.

<sup>1</sup> *Eccl.* III, 20.

<sup>2</sup> *Luc.* XIV, 11.

<sup>3</sup> *Greg.* VII, *Epist.* xxii, lib. VIII, col. 602.

<sup>4</sup> *Cf. Regest. Epist.* I, lib. VI, col. 509.

la marche victorieuse des Normands et sauva la ville de Naples que Robert Guiscard assiégeait alors. Des négociations s'ouvrirent entre le pape et lui par l'entremise du vénérable Desiderius abbé du Mont-Cassin. Nous n'en connaissons pas le détail, mais elles durent être laborieuses si l'on en juge par la durée de l'expédition qui se prolongea jusqu'à la fin de l'automne et ne permit à Grégoire VII de rentrer à Rome que dans les derniers jours du mois d'octobre 1078<sup>1</sup>. Ce fut au Mont-Cassin que la paix ou plutôt la trêve fut jurée par Robert Guiscard, lequel fit en cette occasion de magnifiques présents à l'abbaye<sup>2</sup>.

46. De retour à Rome les nouvelles que Grégoire VII reçut d'Allemagne étaient loin de répondre à ses vues de pacification générale. Tous les efforts des nonces et ceux de l'archevêque de Trèves Udo avaient échoué contre la mauvaise foi de Henri. Une tentative de conférence à Fritzlar entre les députés saxons et les autres seigneurs de Germanie n'aboutit qu'à une déception nouvelle. Henri défendit à ses partisans d'y comparaître (mai 1078). Sans nul égard pour la trêve réciproquement convenue jusqu'à la tenue d'une diète générale, il lança de nouveau ses hordes dévastatrices dans les provinces de Bavière, de Franconie et de Souabe. Le courageux Hérimann évêque de Metz avec une députation des seigneurs lorrains étant venu protester contre ces actes de barbarie faillit payer de la tête sa noble démarche. Henri le poursuivit jusqu'à Metz dont il le chassa. En passant à Strasbourg il installa contre le vœu du clergé et du peuple son chapelain Thiébold prévôt de la cathédrale de Constance sur le siège vacant depuis la mort du simoniaque Werner<sup>3</sup>. Le jour de la Pentecôte (27 mai) il rentra à Ratisbonne avec une puissante armée, dans l'intention

Victoire de  
Rodolphe à  
Melrichstadt

<sup>1</sup> Cf. *Epist.* v, lib. VI, col. 514.

<sup>2</sup> Cf. Tosti, *Storia di Monte-Cassino*, tom. I, p. 314. Le docte historien ne paraît pas avoir connu la présence de Grégoire VII en personne sur le théâtre des négociations. Il ne parle que de l'intervention de l'abbé Desiderius. Cependant le *Regestum* de Grégoire VII et les lettres datées de Capoue, de San-Germano, d'Aquapendente et de Sutri durant cette période attestent la réalité du voyage fait par le pontife.

<sup>3</sup> Cf. n° 49 de ce présent chapitre.

de passer en Saxe et de surprendre Rodolphe par une attaque imprévue. Mais le roi saxon avait pris des mesures de défense. Il était à Goslar entouré des vaillants soldats de la Saxe et de la Thuringe et se tenait prêt à toute éventualité. Il avait reçu des envoyés du roi de Hongrie, des provinces de Flandre et de Lorraine, qui lui promettaient secours au nom de Dieu et de saint Pierre. Il lui vint même des ambassades de France et d'Angleterre. Ces témoignages de sympathie donnés à Rodolphe indiquaient un mouvement prononcé de l'opinion européenne contre la tyrannie de son rival. Au lieu de surprendre son ennemi, comme il l'avait espéré, Henri le trouva fortement campé dans la plaine de Melrichstadt en Franconie sur les bords de la Strewe. Étonné d'une rencontre qui déjouait ses plans de campagne, il eut recours à l'une de ses ruses habituelles et envoya des émissaires porter à Rodolphe des propositions d'accommodement. L'arrivée de ces pacifiques ambassadeurs au camp saxon fut suivie d'une conférence à laquelle prirent part les principaux chefs de l'armée, pendant que les soldats restaient sans défiance sous les tentes. Soudain Henri IV levant ses bannières se rua avec toute son armée sur les retranchements ennemis. Rodolphe s'élança à cheval et forma brusquement son ordre de bataille dont les deux ailes furent commandées par le duc Otto de Nordheim et le préfet du palais Frédéric. « La lutte fut acharnée et offrit des péripéties nombreuses, dit le chroniqueur saxon Bruno. Ici les nôtres étaient victorieux, là ils prenaient la fuite. Les premiers qui dans nos rangs lâchèrent pied furent les deux évêques homonymes de Magdebourg et de Mersebourg l'un et l'autre appelés Werner. Leur place n'était point sur un champ de bataille, leur sort fut différent dans cette commune disgrâce, le premier fut traîtreusement mis à mort par des paysans de la contrée, le second réussit à s'échapper sain et sauf. Le cardinal Bernard légat du saint-siège, l'archevêque Sigefrid de Mayence, l'évêque de Worms Adalbert furent un instant faits prisonniers. La panique causée par ces incidents fut telle qu'il se produisit une véritable débandade. Mais Rodolphe rétablit bientôt le combat et la mêlée devint terrible.



L'un des nôtres croyant s'adresser à un ami criait à un soldat german notre mot de ralliement « saint Pierre! saint Pierre!» L'Allemand leva son sabre et le brandit sur la tête du Saxon en disant : « Voilà le présent que te fait ton Pierre. » Mais d'un revers le Saxon parant le coup fendit en deux le crâne de l'ennemi en criant : « Et toi, reçois ce don de la part de ton Henri, le fou furieux!! » Enfin après des prodiges de valeur et toute une journée d'héroïques efforts la victoire se prononça en faveur des Saxons. Henri donna le premier le signal de la fuite et ne s'arrêta qu'à Wurtzbourg dont les solides remparts lui offraient un refuge assuré. Il avait laissé près de cinq mille morts dans la plaine de Melrichstadt et parmi eux son conseiller fidèle Ébéard de Nellenbourg, le principal agent de toutes ses trahisons. (7 août 1078.)

47. Le soir même de la bataille, dans un conseil de guerre où assistaient tous les chefs saxons, Rodolphe leur proposa de poursuivre leur victoire et d'en finir avec l'ennemi de la patrie. « Mais, dit Berthold, c'était une loi chez les Saxons, qu'une victoire devait toujours être suivie d'un glorieux repos<sup>1</sup>. » Ils refusèrent d'aller plus loin et retournèrent dans leurs foyers, ramenant en triomphe le légat apostolique et les évêques qu'ils avaient arrachés à leur courte captivité. Henri sut profiter du répit qui lui était laissé si impolitiquement. « A cette nouvelle inespérée, reprend Berthold, il se hâta de rallier sous ses drapeaux les fuyards de Melrichstadt et passant en Bavière, où l'on n'avait pas encore eu le temps d'apprendre sa défaite, il se présenta partout comme venant d'exterminer l'armée saxonne et d'abattre pour jamais l'insolence de Rodolphe. Des courriers chargés d'annoncer cet impudent mensonge partirent aussitôt pour la Lombardie et pour Rome. Les lettres dont ils étaient porteurs pour le seigneur pape causèrent à celui-ci une cruelle surprise; mais il ne tarda point à savoir la

Impostures  
de Henri IV.  
Diète de  
Regensbourg

<sup>1</sup> Brun. Magdeburg. *Bell. Saxonie.*, col. 556.

<sup>2</sup> *Jure legum suarum ne ipsis in bello victoribus progrediendum esset ulterius. in Saxoniam suam cum tripudio grandi triumphatores remeabant.*

vérité de la bouche du vénérable Bernard abbé de Saint-Victor, lequel, grâce à la généreuse intervention de Hugues de Cluny, venait enfin de sortir des prisons de Lintzbourg. Ce légat apostolique avait su par les chefs allemands tout le détail de l'expédition et il déjoua près de Grégoire VII la nouvelle imposture de Henri <sup>1</sup>. » Cependant le roi parjure soutenait au sein même de la Germanie ce rôle de prétendu vainqueur. Dans une diète tenue à Regensbourg, vers les premiers jours du mois d'octobre, il donna hautement l'assurance que les Saxons étaient si fort affaiblis par le dernier combat, qu'il n'y aurait plus chez eux assez de bras pour la culture des champs. Il faisait appel à quiconque désirait des terres fertiles, promettant d'en distribuer à qui en demanderait. Il poussa la comédie jusqu'à recevoir en présence de la diète de prétendus envoyés d'Otto de Nordheim et du duc Hermann, déclarant que ceux-ci restés seuls d'hommes libres dans la Saxe, les autres ayant péri à Melrichstadt, se repentaient d'avoir voulu résister à la puissance royale, qu'ils attendaient humblement l'arrivée de Henri et lui demandaient des hommes pour labourer leurs terres désertes <sup>2</sup>. « On s'étonne, dit M. Villemain, qu'un stratagème si grossier ait été essayé ou qu'il ait pu tromper les sujets mêmes de Henri <sup>3</sup>. » C'est moins la grossièreté du stratagème qui devrait étonner ici un historien impartial que l'insigne mauvaise foi et l'impudence de Henri. « Quoi qu'il en soit, disent les chroniqueurs, ses promesses enflammèrent la cupidité d'une multitude d'aventuriers accourus de la Bohême, de la Bourgogne et de l'Alsace. On ne se mettait point assez vite en marche au gré de leur impatience, ils avaient hâte de partir pour la Saxe afin que l'armée étant moins nombreuse les lots de terre à partager fussent plus considérables. Henri s'avança donc promptement à leur tête jusqu'à la forêt qui sépare la Thuringe de la Germanie; mais là ils apprirent par leurs coureurs que l'armée saxonne, campée de

<sup>1</sup> Berthold. Constant. *Annal.* col. 419.

<sup>2</sup> Bruno Magdeburg. *Bell. Saxon.*, col. 558.

<sup>3</sup> Villemain, *Hist. de Greg. VII*, tom. II, p. 215.

l'autre côté des bois, était plus nombreuse que jamais. Soixante mille hommes s'y trouvaient en armes, résolus à mourir pour la défense de leur territoire. Henri n'osa point se mesurer avec eux. Il fit faire volte face à ses hordes de pillards et leur donna la Souabe à saccager <sup>1</sup>. »

48. Cette exécution sauvage d'une province désarmée termina la campagne de 1078 par des horreurs telles que, si nous n'avions le témoignage précis d'un contemporain, il nous semblerait impossible d'admettre leur réalité. « A la tête de son ramas de brigands, dit Berthold, le roi parjure qui avait jusque-là par tant de pillages, d'incendies et de meurtres, donné la mesure de sa férocité, se surpassa lui-même. Jamais pareil oubli des lois divines et humaines ne s'était vu. Les châteaux, les villages, les fermes étaient livrés aux flammes. Rien ne fut respecté, nulle différence entre le sacré et le profane, le désastre fut au comble, une seule chose dépassa la misère des victimes, ce fut l'atrocité sans pitié des bourreaux. Les habitants se réfugiaient dans les églises; on les y brûlait vifs et quand le feu était amorti, les incendiaires venaient fouiller les ossements calcinés et les ruines fumantes pour y chercher des parcelles d'argent et d'or. Les prêtres étaient traqués comme des bêtes fauves, ceux qu'on parvenait à saisir étaient dépouillés de tous leurs vêtements, puis on les affublait par dérision d'une chasuble et on les flagellait jusqu'à ce que mort s'ensuivit. Les reliques des saints étaient jetées aux vents; sur les autels dépouillés les pillards gorgés de vin venaient tour à tour satisfaire aux plus vils besoins de la nature. D'autres fois, ils y établissaient leur boucherie et y détaillaient les viandes saignantes, ou bien encore par un raffinement de sacrilège dont les païens eux-mêmes ne s'étaient point avisés ils y outrageaient publiquement les malheureuses captives et dans leur brutalité insatiable se relayaient jusqu'à ce qu'elles eussent expiré sous la honte et l'ignominie. Celles qui survivaient devenaient le jouet d'une rage vraiment satanique. On les tonsurait comme des clercs, on les

Dévastation  
de la Souabe  
par Henri IV.

<sup>1</sup> Bruno Magdeburg. *loc. cit.* Cf. Berthold. col. 420.

revêtait d'habits de moines ou d'ornements sacerdotaux, et on les traînait comme un vil troupeau à la suite de l'armée. A Altorf et dans plusieurs autres localités les crucifix furent outragés avec une fureur démoniaque, l'image du Sauveur était décapitée, les bras, les jambes, le buste coupés en morceaux et foulés aux pieds. Tout cela se passait sous les yeux des évêques que le roi parjure avait dans son escorte. On approchait de la fête de la Toussaint quand ces horreurs eurent lieu, et les évêques ne disaient rien. On ne compta guère moins d'une centaine d'églises ainsi souillées et dévastées dans le cours de cette expédition. Les bourreaux n'échappèrent cependant pas tous au châtement. Quelques-uns tombèrent soudain en proie aux malins esprits et expirèrent dans d'atroces convulsions. D'autres saisis par les troupes de Welf duc de Bavière et du jeune duc Berthold expièrent leurs forfaits par les tortures et le dernier supplice <sup>1</sup>. » Henri assistait impassible aux cris de ses victimes. Il voulut couronner tous ces exploits par le sac et l'incendie du château de Tubingen. L'archevêque Udo de Trèves qui l'avait suivi jusque-là mourut subitement. « On le trouva un matin mort dans son lit, dit Bruno de Magdebourg. C'était un prélat vraiment plein de piété, ajoute l'annaliste saxon, mais il n'eut pas le courage de s'opposer comme il l'eût fallu à la tyrannie de Henri. Son silence fut interprété comme un consentement et plusieurs pensèrent que sa mort foudroyante fut un châtement du ciel <sup>2</sup>. »

Nonvelles  
plaintes des  
Savons à  
Grégoire VII

49. Les écrivains modernes ont à peine fait allusion à l'égorge-

<sup>1</sup> Berthold. Constant. *Annales*. col. 420. — Aucun des historiens modernes n'a traduit cette page de Berthold, les uns parce que n'écrivant que de seconde ou de troisième main ils n'en connaissaient pas le texte original, d'autres comme les docteurs Voigt et Hefélé parce que le récit de pareilles horreurs effarouchait rétrospectivement leur patriotisme, d'autres comme Fleury et l'école gallicane par respect pour la majesté du roi Henri IV si injustement outragée par Grégoire VII, d'autres enfin comme M. Villemain et l'école rationaliste pour ne pas souiller la mémoire d'un persécuteur de l'Eglise. Le lecteur nous pardonnera d'avoir osé traduire pour la première fois cette page de véridique histoire.

<sup>2</sup> BRUNO. Magdebourg. *Bell. Saxonie*. col. 545.

ment de la Souabe commis de sang-froid et exécuté avec une barbarie systématique par le Néron du onzième siècle. Les horreurs qu'ils ont voulu dissimuler se renouvelleront pourtant avec un éclat indéniable à l'époque du luthéranisme. La logique de l'erreur pousse invariablement aux mêmes crimes. C'était au nom du prétendu droit de clérogamie que Henri IV faisait outrager les femmes, souiller les autels, brûler les églises, disperser les reliques des saints, mutiler les images du Rédempteur. La clérogamie byzantine avait agi de même en Orient sous les empereurs iconoclastes. Le protestantisme n'aura rien à inventer quand il célébrera pour la première fois aux yeux de l'Europe épouvantée les noces de ses ministres. Mais il ne pourra plus comme le faisait Henri IV d'Allemagne étouffer le bruit des égorgements, les clameurs des victimes, et dissimuler au monde la lueur des flammes incendiaires. Autour de la tombe fumante où gisait la Souabe, comme autour de la plaine de Melrichstadt encombrée des cadavres de ses soldats vaincus, Henri IV disposa des gardes qui commandaient officiellement le silence. Le pape surtout ne devait rien savoir. Les Saxons essayèrent pourtant de rompre cette barrière et firent transmettre à Rome la lettre suivante : « Au seigneur vraiment apostolique Grégoire, les fidèles du bienheureux Pierre et les siens, dévouement et obéissance dans toute la mesure de leurs forces. — Votre sainteté connaît, et nul ne le peut ignorer, à travers quels obstacles et au prix de quels dangers nos messages parviennent jusqu'à vous. Le chemin de Rome qui avait en tout temps été ouvert à tout peuple, toute tribu, toute langue est maintenant fermé et interdit à ceux surtout qui ont le plus souffert pour l'honneur du prince des apôtres au tombeau duquel conduit ce chemin. Il serait donc de la plus haute importance et pour votre honneur et pour l'urgence de notre situation que des messages dont la transmission expose à tant de périls ne fussent pas sans nous rapporter quelque fruit et quelque consolation au milieu de nos affreuses misères. Mais à chaque question, à chaque plainte nouvelle adressée au siège qui fut toujours l'arbitre souverain de la doctrine et de la justice, nous ne recevons que des réponses dilatoires. Tout est

ajourné, tout est réservé. En dernier lieu nous fîmes connaître à votre sainteté la sentence d'excommunication prononcée par le seigneur Bernard votre légat contre l'ennemi de Dieu Henri, et la confirmation solennelle faite par lui en votre nom des légitimes pouvoirs du roi Rodolphe. Mais après une longue attente notre envoyé enfin de retour nous rapporta pour toute consolation que vous refusiez d'ajouter foi à cette nouvelle. Et pourquoi, seigneur bien-aimé, ne voulez-vous pas le croire? Nos frères et coévêques Adalbero de Wurtzbourg et Altmann de Passaw <sup>1</sup>, ainsi que plusieurs autres vénérables personnages pourront vous attester le fait; ils assistaient à la diète de Goslar, ils ont tout vu, tout entendu. Nous ne sommes point des imposteurs, non certes! Nous ne fondons point notre espérance sur des paroles de mensonge, nous croyons fermement que la vérité nous délivrera. Le Dieu qui est vérité, lui qui seul prend en considération les douleurs et les efforts, ne nous a point abandonnés dans la confiance que nous mettons en lui, il nous a visités dans sa miséricorde et sa tendresse compatissante. Notre roi Rodolphe, fort par celui qui donne le salut aux rois, a puissamment triomphé des ennemis du Seigneur. Henri selon son habitude a pris la fuite avec ses complices échappés au glaive, en compagnie de ce traître dont vous avez inutilement essayé de vaincre la malice par vos bienfaits, l'apostat Robert de Bamberg, auteur et instigateur de toutes nos calamités. Et plutôt à Dieu que vous fussiez instruit de ses nouvelles ruses et de ses récentes cruautés! Cessez désormais, bien-aimé seigneur, de ménager des hommes qui tournent en dérision votre auguste caractère. Après tant de refus humiliants ne vous abaissez plus à leur demander un sauf-conduit. Sans doute votre arrivée parmi nous serait aussi désirable que nécessaire, mais à moins que vous n'ayez pris l'engagement de leur être favorable jamais il ne la laisseront effectuer. La lutte ouverte par vous et entreprise par

<sup>1</sup> Ces illustres pèlerins devaient alors être en route pour Rome, où nous les verrons avec le diacre cardinal Bernard assister au concile quadragésimal de l'an 1079.

vos ordres ne se terminera point par vos décrets; c'est l'épée qui la décidera. Ratifiez donc au plus tôt la décision prononcée par votre légat apostolique, et en même temps prenez des mesures efficaces pour faire exécuter les canons relatifs à la sépulture des excommuniés morts en flagrant délit de persécution contre l'Église. Ne permettez pas qu'ils soient enterrés dans les cimetières ni dans les parvis des temples, jetez l'interdit sur les lieux saints qu'on profanerait de la sorte. Grand nombre de ces profanations se sont commises à Augsbourg; vous pourrez par l'intermédiaire des pèlerins qui se rendent à Rome transmettre vos instructions au clergé de cette ville <sup>1</sup>. »

### § IX. Second concile romain de l'an 1078.

50. Les Saxons ne pouvaient pas s'imaginer que l'élection de leur roi Rodolphe, faite sans l'intervention du pape, confirmée sans son autorisation par le légat du saint-siège en Allemagne, loin d'être un élément de pacification constituait au contraire un nouveau sujet de discorde et créait pour le pape des embarras inextricables. Si les autres provinces du royaume teutonique tant en deçà qu'au delà des Alpes eussent adhéré à l'acte de Forcheim et reconnu la légitimité de Rodolphe, la reconnaissance officielle du souverain pontife eût été à la fois opportune et nécessaire. Mais telle n'était point la situation. « Les Latins en immense majorité, comme le disait Grégoire VII, avaient embrassé la cause de Henri; ils la soutenaient énergiquement; ils accusaient le pape d'user à l'égard de ce prince d'une rigueur excessive et d'une véritable impiété<sup>2</sup>. » Plus haut était placé dans l'opinion publique l'arbitrage du saint-siège, plus il importait que les esprits fussent préparés à

Lettre de  
convocation  
aux évêques  
des Gaules.

<sup>1</sup> Bruno Magdeburg., *Bell. Saxon.*, col. 565.

<sup>2</sup> *Quotquot Latini sunt omnes causam Henrici præter admodum paucos laudant ac defendunt, et pernitiæ duritiæ ac impietatis circa eum ne redarguunt.* Greg. VII, *Epist.* III, lib. VII, col. 547.)

recevoir ses décisions. Grégoire VII ne pouvait espérer un revirement d'opinion en faveur de la justice et de la vérité qu'en multipliant les conciles romains où ces grands débats se produisaient en pleine lumière, loin du théâtre de la querelle et de la pression des partis. Ce fut le motif qui le détermina à convoquer pour le 19 novembre 1078 un nouveau synode à Saint-Jean-de-Latran. Nous avons encore la lettre d'invitation adressée en cette circonstance « à tous les archevêques, évêques et abbés constitués dans la Gaule en communion avec la sainte église romaine. » Elle est ainsi conçue : « Quelles tribulations, quelles angoisses, quelle tempête de persécutions et de périls votre mère la sainte église romaine a subies en ces derniers temps, vous l'ignorez ou du moins ne le savez que très-imparfaitement. Mais le peu qu'elle a reçu d'assistance, de secours et de compassion sincère de vous qui êtes ses fils, hélas ! vous le savez. Nous ne pouvons y songer sans la plus vive douleur ; la charité du grand nombre s'est refroidie à tel point qu'on croirait assister à l'époque prédite par l'Évangile : « Quand abondera l'iniquité, le cœur des multitudes se refroidira<sup>1</sup>. » Par insouciance vous avez négligé, par lâcheté vous avez eu peur de venir au secours de votre mère dans sa détresse. Puis-je dire autre chose sinon qu'en agissant de la sorte vous vous êtes montrés indignes du nom de fils, étrangers à tout sentiment de charité. Quelle honte ou plutôt quelle désolation pour un cœur fidèle de voir les persécuteurs de la religion chrétienne organiser leurs complots, recruter partout leurs séides, prodiguer leurs trésors, sacrifier leur vie même pour assouvir leurs atroces instincts, pendant que personne ne se lève pour défendre la cause de la justice ! Nul ne veut faire pour elle le moindre effort, le plus léger sacrifice. Béni soit cependant le Dieu de toute consolation, Père de Jésus-Christ Notre Seigneur, qui nous a jusqu'à ce jour préservés des mains de nos ennemis, protégé contre leur violence, sans permettre que ni les séductions ni les menaces aient triomphé de notre faiblesse. Grâces immortelles lui soient rendues de nous

<sup>1</sup> Matth. xxiv, 12



avoir conservé inébranlable au milieu des flots et des vents déchainés, sans que notre propre conscience ni aucun témoignage sincère puisse nous reprocher un seul acte, une seule intention contraire à la justice. Dans l'intention de terminer enfin la discorde soulevée entre la royauté et le siège apostolique, nous vous invitons et par l'autorité du bienheureux Pierre prince des apôtres vous convoquons au synode qu'avec l'assistance du Seigneur nous tiendrons au milieu du mois de novembre. Nous pouvons donner à votre fraternité l'assurance que votre voyage soit pour l'aller soit pour le retour n'éprouvera aucun obstacle. Nos envoyés en ont obtenu la garantie sous la foi du serment, de la part des seigneurs de la cour du soi-disant roi Henri. Nous nous réjouissons donc de pouvoir conférer avec vous sur les moyens à prendre pour rétablir la paix et ramener les schismatiques au sein de l'Église notre commune mère<sup>1</sup>. »

51. « Le grand synode, » comme l'appelle Berthold, s'ouvrit le XIII des calendes de décembre (19 novembre 1078) dans la basilique du Saint-Sauveur. Ce titre de grand s'applique bien moins au nombre des évêques présents, cinquante environ, qu'à la gravité et à l'importance exceptionnelle des objets proposés à l'examen et aux décisions synodales. Ce n'était plus seulement l'empire germanique avec sa querelle de deux rois rivaux qui sollicitait l'arbitrage du saint-siège. En dépit du schisme de Photius et de Dioscore, l'Orient recourait à la puissance du vicaire de Jésus-Christ ; les ambassadeurs byzantins de l'empereur Michel Ducas venaient implorer au nom de leur maître l'intervention de Grégoire VII non plus contre une invasion de Turcs Seldjoucides, mais contre un usurpateur qui venait de lui ravir la couronne. Secondé par les gardes prétoriennes, Nicéphore Botoniate s'était fait proclamer empereur. Le nouveau César se disait descendant de Phocas et prétendait rattacher l'origine de sa famille à l'antique maison romaine des Fabius. Fondée ou non, cette noblesse généalogique servit ses ambitieux desseins ; la ville de Constanti-

Une révolution à Constantinople.

Excommunication de Nicéphore Botoniate.

<sup>1</sup> Greg. VII, *Extr. Registr. Epist.* xxxix, col. 687.

nople insatiable de révolutions l'acclama avec enthousiasme : le patriarche Cosmas qui venait de succéder à Xiphilin le sacra dans la basilique de Sainte-Sophie le mardi de la semaine sainte (3 avril 1078). En Orient, patrie par excellence du fait accompli, cette intrusion venant après tant d'autres n'était ni plus ni moins légitime que les précédentes. Depuis longtemps le pouvoir appartenait à qui savait s'en emparer, et il n'y avait pas là matière à un recours aux lois ecclésiastiques. Mais le Botoniate ne s'était pas contenté de dépouiller son maître de la pourpre impériale, il lui avait encore volé sa femme, l'impératrice Marie, et par un trait dont un byzantin seul était capable il venait de célébrer en grande pompe ses noces avec elle. Tels étaient les griefs dont les députés de Michel Ducas venaient demander le redressement au concile romain. Personnellement leur maître s'était toujours montré favorable à l'extinction du schisme ; il avait pris l'initiative d'un appel à l'Occident pour arrêter la marche victorieuse des Turcs. Ce grand projet qui contenait en germe l'idée féconde des Croisades eût abouti dès lors, sans la frénésie furieuse de Henri IV qui désola vingt ans l'Europe entière et paralysa toutes ses forces vives. Michel Ducas avait su se créer au sud de l'Italie de puissantes alliances. Chaque année il envoyait au Mont-Cassin de magnifiques offrandes et avait assuré par une bulle d'or au monastère un revenu de vingt-quatre livres pesant d'or pur à prendre sur son trésor impérial. Le mariage de son fils Constantin Ducas avec la jeune princesse Hélène fille de Robert Guiscard lui assurait l'appui des Normands d'Apulie et de Sicile. Nous n'avons malheureusement plus les actes du concile romain. Il serait du plus haut intérêt pour l'histoire des Croisades de connaître le langage tenu par les ambassadeurs de Michel, les propositions faites et les engagements souscrits par eux. Mais la notice sommaire qui nous a été conservée se borne à cette laconique mention : « L'empereur de Constantinople Nicéphore fut excommunié<sup>1</sup>. » Nul doute que le Botoniate entouré à Byzance des évêques schismatiques qui se

<sup>1</sup> Mansi, *Concil.* xx, p. 507. — *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 799

prosternaient devant sa majesté de fraîche date n'ait accueilli avec le plus ironique dédain la nouvelle de l'impuissant anathème lancé contre lui par le pontife de la vieille Rome. Ainsi que d'autres ambitieux couronnés frappés dans la suite des âges par une sentence analogue, il dut trouver là un beau sujet de plaisanterie et dire peut-être à ses courtisans : « Le pape pense-t-il que son excommunication fera tomber les armes des mains de mes soldats <sup>1</sup> ? » Mais la providence divine suscite toujours des hommes qui se chargent d'exécuter les décrets en apparence impuissants des vicaires de Jésus-Christ. Robert Guiscard dont le gendre et la fille se trouvaient spoliés par Nicéphore sut gré au souverain pontife de s'être déclaré contre l'usurpateur, et se montra disposé à renouer son alliance avec le saint-siège. Il conduisit une armée sur les côtes de l'Épire, s'empara de Corfou, de Durazzo, envahit la Bulgarie et poussa ses avant-postes jusqu'à Constantinople. Le Botoniate fut honteusement chassé du trône et enfermé dans un monastère où il put méditer jusqu'à la fin de ses jours sur les terribles effets de l'excommunication <sup>2</sup>. Son règne n'avait duré qu'un an et demi (1080). Le trône ne fut cependant point rendu à Michel Ducas ni à son fils Constantin gendre de l'impétueux Guiscard. Michel s'était engagé dans les ordres et avait été sacré en qualité de métropolitain d'Éphèse. Constantin trop jeune ou trop faible ne réussit point à triompher de compétiteurs plus puissants et la couronne passa au fameux Alexis Comnène dont la dynastie devait régner près d'un siècle en Orient.

52. Après la sentence d'excommunication solennellement prononcée contre Nicéphore III, la parole fut donnée aux ambassadeurs des deux rois rivaux de Germanie. Paul de Bernried et les autres chroniqueurs qui nous rapportent le fait ne donnent le nom

Henri IV cité  
à comparaître  
en personne  
au prochain  
concile

<sup>1</sup> Ce fut par ces paroles que Napoléon I<sup>er</sup> répondit en 1808 à l'excommunication prononcée contre lui par Pie VII.

<sup>2</sup> Quand on lui demandait ce qu'il regrettait le plus de ses grandeurs passées : « La faculté de manger de la viande tous les jours, » répondait cet empereur détrôné. Le monastère dans lequel il était détenu suivait la règle de saint Basile, qui prescrit l'abstinence perpétuelle.

d'aucun des ambassadeurs de Rodolphe, mais Berthold nous apprend qu'un des représentants de Henri était l'écolâtre de Passaw Egilbert, dont nous avons signalé précédemment la schismatique révolte contre son évêque saint Altmann <sup>1</sup>. « Les uns et les autres au nom de leur maître, dit Berthold, donnaient les assurances les plus formelles. Ils protestaient par serment qu'aucun obstacle de leur part n'avait été mis à l'exécution des mesures prescrites par le dernier concile et que si les événements avaient empêché la tenue de la diète indiquée par le pape sous peine d'anathème contre le parti qui s'y opposerait, ils n'en étaient de part et d'autre nullement responsables. Cette déclaration était sincère dans la bouche des ambassadeurs de Rodolphe et les pères ne faisaient aucune difficulté de le reconnaître. Au contraire les députés de Henri étaient atteints et convaincus de parjure. Aussi quand ils eurent l'audace d'interpeller le seigneur apostolique en réclamant de lui une sentence d'excommunication contre Rodolphe, coupable, disaient-ils, d'usurpation et de félonie, un murmure d'indignation s'éleva dans l'assemblée. Tout ce qu'ils purent obtenir fut que le synode ne retournerait point la proposition contre Henri lui-même et ne procéderait pas encore à la condamnation judiciaire de ses révoltes, de ses cruautés, de ses infâmes mensonges. On lui fixa comme dernier délai de conversion et comme terme irrévocable pour présenter ses moyens de défense s'il en avait quelques-uns la date du 11 février suivant où se tiendrait un nouveau concile pour statuer avec plus ample connaissance de cause. Ses ambassadeurs durent garantir une seconde fois par serment au nom de leur maître la liberté pour les légats apostoliques de se rendre en Allemagne et d'y présider la diète nationale <sup>2</sup>. Après quoi ils furent congédiés sans honneur, privés de la bénédiction apostolique et couverts de confusion <sup>3</sup>. » Ce résultat affirmé par un témoin contemporain et irrécusable justifie pleinement la sagesse du plan

<sup>1</sup> Cf. chapitre précédent, n° 16.

<sup>2</sup> Paul. Bernried. *Vit. Greg. VII, Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 88

<sup>3</sup> Berthold. *Annal. Patr. Lat.*, tom. CXLVII, col. 421.

suivi par Grégoire VII, méconnu alors par les Saxons trop impatients et calomnié depuis par des écrivains mal renseignés<sup>1</sup>. Avant de lancer contre Henri IV un anathème définitif, le grand pape voulait que la conscience publique fût éclairée sur les agissements tyranniques de ce prince non pas seulement en Saxe où ils étaient notoires mais dans les autres provinces du monde catholique, en France et en Italie surtout où la faction schismatique unie à Henri IV comptait de si nombreux adhérents. Un progrès énorme venait de s'accomplir d'un concile à l'autre et dans un intervalle de quelques mois. Le synode précédent avait de prime abord manifesté ses sympathies pour Henri IV et réclamé une sentence d'excommunication contre Rodolphe<sup>2</sup>. La nouvelle assemblée s'inspirait d'un sentiment tout contraire, peu à peu la vérité se faisait jour dans les esprits ; le temps venait où le grand pontife pourrait enfin lever le glaive de la justice spirituelle sur la tête du roi coupable.

53. Sans attendre jusque-là, le concile prononça l'anathème contre tous ceux qui avaient mis obstacle à la réunion de la diète germanique. C'était indirectement frapper Henri IV, bien que son nom ne fût point désigné. La même censure était portée contre tous ceux qui en Italie ou en Allemagne détenaient des biens ecclésiastiques à titre d'investiture royale. Les fauteurs du roi parjure étaient ainsi atteints par le point le plus sensible, celui de la cupidité et de l'intérêt personnel. Un autre décret flétrissait les « fausses pénitences, » allusion plus que transparente à l'indigne comédie jouée par Henri IV à Canosse<sup>3</sup>. La déposition de Wibert de Ravenne fut de nouveau pro-

Divers  
décrets du  
concile.

<sup>1</sup> Voigt et d'après lui Rohrbacher n'ayant pas pénétré ce dessein de Grégoire VII lui supposent un secret penchant pour la personne de Henri IV et le désir ambitieux d'enchaîner la royauté tout en ménageant le roi. Le continuateur de M. Henrion ne manque pas de renchérir sur cette appréciation erronée et de déplorer les prétendues défaillances de Grégoire VII. Une étude plus approfondie des sources aurait prévenu ces divers écarts.

<sup>2</sup> Cf. n° 34 de ce présent chapitre.

<sup>3</sup> *Concil. Rom. v, Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 799.

mulguée et notifiée par un rescrit pontifical à tous ses diocésains<sup>1</sup>. Les lois contre les investitures furent confirmées dans toute leur rigueur, ainsi que les précédents décrets contre les clérogames et les simoniaques. Le trafic des prébendes, des ordinations, était de nouveau interdit sous peine de déposition pour les évêques qui s'en rendraient coupables. Le pape resserrait ainsi les liens de la discipline et habitua peu à peu les esprits à la salutaire réforme du corps ecclésiastique. Il ne reculait pas devant les mesures qui pouvaient lui aliéner les puissants de la terre, quand il s'agissait de maintenir les règles canoniques et les lois de l'équité. Le comte de Provence Raymond de Saint-Gilles et Jordano prince de Capoue en firent l'expérience. Compagnon d'armes du Cid et l'un des héros de la future croisade, Raymond entraîné par la fougue des passions et de la jeunesse avait répudié sans motif sa femme légitime pour en épouser une autre. Il fut nominativement excommunié par le concile romain. Son édifiante soumission ne tarda point à consoler le cœur de Grégoire VII qui avait pour ce héros une affection vraiment paternelle. Le crime de Jordano était d'une autre nature. Durant la dernière guerre qui avait désolé l'Apulie, l'évêque de Rosellana craignant le pillage de son église cathédrale en avait transporté le trésor à l'abbaye du Mont-Cassin sous la sauvegarde de saint Benoît. « Informé de cette circonstance, dit Léon d'Ostie, Jordano forma le projet de s'emparer du précieux dépôt. Ses hommes d'armes vinrent au monastère et pénétrant dans la sacristie exigèrent qu'on en fit la remise entre leurs mains. « Jamais, répondirent les frères, nous ne livrerons un dépôt confié à notre bienheureux patriarche Benoît. Vous êtes armés, nous sommes à votre merci, mais nous ne croyons pas qu'il y ait parmi vous un homme assez téméraire pour commettre ici un sacrilège. » Les soldats ne firent que rire de ces paroles ; ils se jetèrent avec une rage démoniaque sur le trésor et le portèrent à leur maître<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Greg. VII. *Epist.* x, lib. VI, col. 518.

<sup>2</sup> Leo Ostiens. *Chronic. Cassin.*, lib. III, cap. XLVI; *Patr. Latin.*, tom. CLXXXIII, col. 781.

Excommunié pour ce fait, Jordano fut bientôt frappé par la justice divine; il perdit la vue et mourut peu de temps après. Ce grands intérêts ne faisaient point oublier à Grégoire VII les détails plus pratiques de l'administration pastorale. Le sommaire des décrets édictés par lui dans ce concile nous révèle sa tendre sollicitude pour l'éducation et l'instruction des enfants du peuple. Le grand pape enjoint à tous les évêques de créer dans chaque église des institutions où l'on enseigne gratuitement les lettres, *ut omnes episcopi artes litterarum in suis ecclesiis doceri faciant*<sup>1</sup>. La teneur du décret n'est point parvenue jusqu'à nous, il n'en reste que le titre seul, mais il suffit pour attester l'importance que Grégoire VII, suivant en cela l'exemple de tous ses prédécesseurs, attachait à l'instruction populaire.

54. Le concile termina ses travaux par un sérieux examen des erreurs de Bérenger. L'hérésiarque était alors octogénaire. Depuis l'avènement de Grégoire VII au souverain pontificat, il avait obtenu la permission de garder le titre canonial qui lui avait été conféré par l'évêque Eusèbe-Bruno d'Angers, mais à la condition expresse de s'abstenir de toute propagande et de garder un silence absolu sur les matières théologiques. Cet engagement ne fut pas tenu. Le vieux sectaire reprit son genre habituel de polémique; ses controverses passionnées excitèrent de nouveaux troubles; le comte Foulques d'Anjou désireux d'en finir avec ce chanoine obstiné le chassa de sa capitale et le fit citer à un concile de la province. Contraint de quitter Angers, l'hérésiarque refusa de comparaître au synode provincial. Il écrivit directement à Grégoire VII pour en appeler au jugement du saint-siège et récuser celui des évêques français, « tous suspects, disait-il, sinon sous le rapport de la foi au moins du côté des mœurs. » Par l'intermédiaire de l'abbé de Cluny et du légat apostolique Hugues de Die, le pape manda à Bérenger de venir à Rome. L'hérésiarque obéit, et voici comme il raconte lui-même dans un récit arrangé pour les besoins de la cause l'incident de sa comparution au concile. « Les évêques s'étant réunis

L'hérésiarque  
Bérenger.  
Renvoi de sa  
cause au pro-  
chain conc

<sup>1</sup> *Concil. Roman. v. Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 800-802.

vers la Toussaint, je remis à l'assemblée une profession de foi signée de ma main et conçue en ces termes : « Moi Bérenger de Tours je reconnais que le pain de l'autel après la consécration est le vrai corps du Christ, qui est né de la vierge Marie, a souffert sur la croix et siège aujourd'hui à la droite du Père ; je reconnais de même que le vin de l'autel après la consécration est le véritable sang qui a coulé du côté ouvert du Christ sous la lance du soldat. Cette déclaration que je prononce de bouche j'y adhère et la crois du plus profond de mon cœur. Qu'ainsi Dieu me soit en aide et ces saints évangiles. » Après une profession de foi si nette et si explicite, ajoute Bérenger, le pape s'écria lui-même que cela devait suffire pour me disculper. Il cita en ma faveur les paroles de saint Augustin : « Ce que vous voyez sur l'autel, ce qui frappe vos yeux c'est le pain et le vin ; mais la foi nous découvre que le pain est le corps et le vin le sang du Christ<sup>1</sup>. » Le peuple avait donc tort, disait-il, de me poursuivre comme hérétique, puisque je restais dans les termes mêmes des Écritures. Il ajoutait qu'autrefois en sa présence Pierre Damien, un génie de premier ordre, un saint, un docteur, un cardinal, avait signalé des inexactitudes et des exagérations dans les ouvrages de Lanfranc. Entre le fils de la sainte église romaine Pierre Damien dont la devise avait toujours été la parole évangélique *Scrutamini Scripturas*<sup>2</sup>, et l'érudition mal limée de Lanfranc le saint pontife n'hésitait pas ; il préférait l'autorité de Pierre Damien. Par ce discours le grand pape près duquel j'avais déjà vécu près d'une année espérait calmer la fureur de mes ennemis, véritable meute pleine de boue et de fange, suivant une autre expression de saint Augustin. Il avait dans ce but fait réunir tous les textes des pères, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin et les autres qui affirment que le sacrement eucharistique est incon-

<sup>1</sup> *Quod videtis in altari panis est et vinum, quod etiam oculi vestri vobis renuntiant; quod autem fides instruenda postulat, panis est corpus Christi vinumque sanguis.* (S. August. *De sacrific. Missæ. Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 809.)

<sup>2</sup> « Scrutez les Écritures. » (Joan. v, 39.) On sait quel abus le protestantisme a fait aussi de cette parole évangélique, dont l'hérésiarque Bérenger prétendait déjà couvrir ses erreurs.



vertible. Tous ces textes furent mis sous les yeux de l'assemblée. Les évêques de Porto, de Sutri, de Terracine, les cardinaux Atto de Milan<sup>1</sup> et Deusdedit abbé de Todi, le chancelier Pierre, le frère Fulco, Français d'origine, cœur plein d'humilité et de bienveillance, Thietbald clerc du seigneur pape et le plus lettré de tous les chanoines de Saint-Pierre, le frère *Bona-Dies* et beaucoup d'autres dont le nom et les titres m'échappent, avaient embrassé mon parti. Mais la tourbe empestée de mes ennemis, ces pervertisseurs de l'Écriture, pressèrent tellement le pape que la discussion et la sentence définitive furent renvoyées au prochain concile qui se devait tenir au carême de l'année suivante (1079). Il me fallut ainsi prolonger mon séjour à Rome<sup>2</sup>. » Le rôle avantageux que s'attribue ici Bérenger et l'approbation de Grégoire VII dont il cherche à se couvrir sont autant d'impostures. Loin d'être nette et précise la profession de foi remise par lui au concile était une dissimulation cauteleuse de la vérité; elle affirmait catégoriquement le système hérétique de l'impanation et rejetait le dogme de la transsubstantiation eucharistique. Ce fut donc très-sagement que l'examen approfondi de la cause fut renvoyé au prochain concile; afin que dans l'intervalle les quelques adhérents dont Bérenger donne une liste plus ou moins exacte, mais qui en tout cas ne formaient sur un nombre de cinquante évêques qu'une imperceptible minorité eussent le temps d'étudier plus sérieusement la question-

### § X. Nouveaux attentats de Henri IV.

55. Les députés de Henri firent la plus extrême diligence pour aller rendre compte à leur maître des mesures prises à son égard par le concile. Egilbert surtout se montrait pressé d'arriver en

Intrusion simoniaque d'Egilbert à l'archevêché de Trèves

<sup>1</sup> Nous apprenons par cette mention de Bérenger que l'archevêque exilé de Milan avait été élevé au cardinalat et qu'il en remplissait les fonctions à Rome, pendant que son siège était détenu par l'usurpateur simoniaque Thédald.

<sup>2</sup> Bérenger. *Epist. Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 809.

Germanie. « Il apprit en chemin, disent les Annales de Trèves, que le roi Henri s'était rendu en cette ville après les fêtes de Noël pour donner un successeur à l'archevêque Udo, et il se flattait s'il arrivait à temps d'obtenir en récompense de son zèle pour le service et les intérêts du César allemand cette riche investiture. Les circonstances servirent son ambition. En arrivant à Trèves Henri avait enjoint au clergé de procéder à l'élection et de lui présenter le candidat qui réunirait le plus grand nombre de suffrages. On lui présenta successivement chacun des dignitaires de cette église, mais il les refusa l'un après l'autre sous prétexte qu'ils lui étaient personnellement désagréables. La réalité était qu'aucun d'eux n'avait consenti à lui payer la taxe qu'il exigeait pour l'investiture. Trois jours s'écoulèrent de la sorte en scrutins sans cesse renouvelés et perpétuellement inutiles. Le quatrième, pendant que les opérations recommençaient dans la cathédrale en présence du roi et au milieu d'une foule immense, un personnage vêtu en courrier pénétra dans l'assemblée et s'entretint longtemps avec Henri. C'était Egilbert, cet écolâtre excommunié, qui arrivait du concile et rendait compte de la mission officielle dont il avait été chargé. Quand son audience eut pris fin, le roi s'adressa à la foule en disant : « Voici le pasteur que Dieu vous envoie. Depuis trois jours nous ne pouvons nous entendre sur le choix d'un évêque, celui-ci réunira, j'espère, tous les suffrages. » Or de tous les évêques venus pour assister à l'élection un seul, Thierry de Verdun, donna son assentiment. Le clergé et la population de Trèves en majorité protestèrent contre une pareille intrusion, mais le roi n'y eut aucun égard et le VIII des ides de janvier (6 janvier 1079) il investit solennellement Egilbert par la crosse et l'anneau. Vainement les deux évêques Hérimann de Metz et Pibo de Toul, joignant leurs instances à celles du clergé et du peuple, firent valoir les droits des candidats régulièrement élus ; il leur fut impossible de fléchir le roi. Le clergé et le peuple s'adressant alors aux évêques et déclarant qu'un acte de violence ne constituait aucun droit canonique leur fit défense, avec menace d'en appeler au siège apostolique, de procéder au sacre de l'intrus. Les évêques se retirèrent donc et

Egilbert demeura trois ans sans pouvoir obtenir la consécration épiscopale <sup>1</sup>. » Il fallait un antipape pour valider l'élection d'un tel intrus. L'antipape viendra à son heure, et le métropolitain simoniaque de Trèves recevra une onction sacrilège.

56. Une investiture non moins scandaleuse conférait à un autre simoniaque nommé Sigwin le siège épiscopal de Cologne vacant par la mort récente du titulaire Hidulf. « Ce dernier, dit Berthold de Constance, avait été plus d'une fois frappé des anathèmes du saint-siège, comme hérétique, voleur et brigand, *utpote hæreticus, fur et latro*. Il avait émigré de ce monde à l'automne précédent, condamné en cette vie et damné dans l'autre. Son successeur s'introduisait également par effraction dans le bercail et héritait de son excommunication <sup>2</sup>. » Henri ne songeait donc nullement à entrer dans les vues du pontife ni à se conformer aux décisions prises par le concile romain. Il passa tout l'hiver dans les provinces rhénanes, recrutant le plus grand nombre possible d'adhérents et cherchant le moyen de prévenir ou de rendre inutiles les mesures de rigueur dont il était menacé. Les circonstances lui étaient favorables. Rodolphe venait de tomber malade et resta plusieurs mois entre la vie et la mort. Inquiets de l'avenir, quelques chefs saxons prêtèrent l'oreille aux propositions de Henri. Ce dernier n'en était jamais avare. Mais la guérison inespérée de Rodolphe mit fin à ces négociations suspectes, et le roi de Saxe dès les premiers jours du mois de février 1079 se disposait à rentrer en campagne. A son tour Henri n'était pas prêt. « Il eut recours, dit Berthold, à ses ruses accoutumées. Par son ordre mais sans les autoriser à se couvrir de son nom, quelques seigneurs germains se rendirent en Saxe pour y entamer comme de leur propre mouvement des ouvertures pacifiques. Trop de luttes sanglantes, de dévastations et de ruines se sont accumulées en ces derniers temps, devaient-ils dire; nous voulons enfin y mettre un terme. Tous et notre roi Henri lui-même, nous sommes résolus à accepter la sentence du seigneur pape quelle qu'elle

Intrusion de  
de Sigwin à  
Cologne.  
Piège tendu  
aux Saxons.

<sup>1</sup> *Gesta Treveror. Patr. Lat.*, tom. CLIV, col. 1196.

<sup>2</sup> Berthold. Constant. *Annal. Patr. Lat.*, tom. CXLVII, col. 421 et 424.

soit, et nous vous proposons comme garantie de nos engagements tels otages qu'il vous plaira de choisir. Les Saxons accueillirent volontiers ce message, ils engagèrent Rodolphe à cesser ses préparatifs de guerre et à consentir à une diète internationale dont l'époque et le lieu furent fixés pour le commencement du carême à Fritzlar. En attendant, une trêve fut signée et les guerriers saxons retournèrent dans leurs demeures<sup>1</sup>. » Le stratagème de Henri avait réussi au-delà de ses espérances. Non-seulement il gagnait du temps pour activer l'organisation de ses forces militaires, mais il trouvait dans la diète de Fritzlar un prétexte plausible pour justifier son absence au concile romain qui allait s'ouvrir à la même époque, et auquel ses légats avaient juré en son nom qu'on le verrait comparaître en personne.

Déception  
des Saxons à  
la diète de  
Fritzlar.  
Leur  
vengeance.

57. Quant à la diète de Fritzlar, elle n'aboutit qu'à une odieuse mystification. « Au jour fixé, dit Berthold, les princes saxons se présentèrent en grand nombre. Mais il ne vint du côté de Henri que quelques seigneurs dont l'attitude pleine d'arrogance fit bientôt comprendre aux premiers le piège tendu à leur crédulité. Loin de traiter sur un pied d'égalité réciproque, les partisans de Henri déclarèrent qu'ils étaient venus uniquement pour recevoir l'acte de soumission à leur maître des députés de la Saxe et servir d'intermédiaire pour le faire agréer par celui-ci aux conditions les moins rigoureuses. Vainement les Saxons, dissimulant cette nouvelle injure, déclarèrent qu'ils étaient prêts à faire tous les sacrifices pour le maintien de la paix et réclamèrent que l'autre parti se montrât comme eux disposé à accepter la sentence que porterait le siège apostolique. Les seigneurs germains répondirent que ni eux ni leur maître ne se souciaient de ce que pouvait dire le pape et ne reconnaissaient d'autre loi que celle de leur épée. Après cette ironique provocation, les Saxons ulcérés rompirent la conférence, et quelques jours après le duc Welf de Bavière avec une vaillante armée fondait sur le territoire de la Rhétie, emportait d'assaut la ville de Coire et y faisait reconnaître l'auto-

<sup>1</sup> Berthold. Constant. *Annal.*, col. 425.

rité du roi Rodolphe. Poursuivant ses succès, il envahit les provinces actuelles du Tyrol et des Grisons, fit prisonnier le fils du gouverneur Otto, s'empara de la ville de Cluse, l'une des clefs des Alpes, et ramena dans les provinces rhénanes ses troupes chargées de butin et de gloire<sup>1</sup>. »

58. Cette revanche des Saxons palliait leur défaillance momentanée et la rachetait au point de vue de l'honneur militaire. Mais au point de vue plus élevé où se plaçait le génie de Grégoire VII, il y avait dans tous ces incidents la justification la plus complète de la conduite à la fois ferme et patiente dont le grand pape ne consentit pas un instant à se départir. Même aux yeux des contemporains cette longanimité passait pour une inexplicable faiblesse. L'annaliste saxon Bruno de Magdebourg n'épargne pas la critique, il l'exagère comme à plaisir, avec la bonne foi d'une conscience fort patriotique mais très-imparfaitement renseignée. « En ce temps, dit-il, pour quel motif ? je l'ignore, le seigneur apostolique se relâcha grandement de sa vigueur première. Au lieu de maintenir irrévocablement la déposition de Henri et l'élection de Rodolphe, il réservait à un jugement ultérieur la sentence définitive<sup>2</sup>. » Puis l'annaliste saxon rappelait le chant du coq qui avait, au temps de la passion, réveillé la foi endormie de Pierre. Il faisait des vœux pour qu'une voix non moins puissante allât du fond de la Saxe retentir aux oreilles de Grégoire VII et interrompre son prétendu sommeil. Il est vrai que Bruno de Magdebourg ne dit pas un mot de l'ignominieuse lâcheté avec laquelle un certain nombre de seigneurs saxons, au premier bruit de la maladie de Rodolphe, s'empressèrent de s'aboucher avec Henri. Il se dispense également de parler des négociations préliminaires qui aboutirent à la diète de Fritzlar, et de cette diète même il ne fait pas la moindre mention. Ce n'est pas que nous prétendions lui en faire un crime. Bruno de Magdebourg, pieux moine écrivant dans son abbaye, au jour le jour, les faits dont il pouvait avoir connaissance, ne saurait en aucune sorte être

Nouvelles ré-  
criminations  
des Saxons  
contre le  
pape.

<sup>1</sup> Berthold. Constant. *Annal.* col. 426.

<sup>2</sup> Bruno Magdeburg. *Bell. Saxon.*, col. 559.

coupable pour n'avoir pas enregistré ceux qu'il ignorait et dont on ne jugeait point à propos de l'instruire. Les seuls coupables ici sont les récents historiens de Grégoire VII, lesquels ayant entre les mains tous les documents qui manquaient au chroniqueur saxon, n'ont pas même pris la peine de les étudier et se sont contentés de reproduire des récriminations innocentes dans la bouche de Bruno mais coupables dans la leur. Quand les Saxons eux-mêmes se montraient disposés suivant les circonstances à faire si bon marché du roi qui était le leur, qu'ils avaient librement et spontanément élu, sans tenir compte ni des lettres de Grégoire VII, ni des observations des légats apostoliques, ni même des supplications du royal élu; le grand pape pouvait-il adopter une autre ligne de conduite que celle qu'il s'était tracée? Quand il disait que « tous les Latins presque sans exception » avaient embrassé la cause de Henri IV, non-seulement il ne surfaisait pas la situation mais il en atténuait la gravité, puisque même chez les Saxons le roi Rodolphe n'était accepté que sous bénéfice d'inventaire. Un peu moins de fourberie et un peu plus d'habileté véritable à la diète de Fritzlar de la part de Henri IV, et la Saxe tout entière eût abandonné son roi Rodolphe, le pape et les légats apostoliques, l'autorité du saint siège et celle des conciles romains.

### § XI. Concile romain de l'an 1079.

Ouverture  
du concile à  
la basilique  
de Latran.

59. Ces brusques revirements, ces faiblesses honteuses, ces trahisons ignobles ne prouvaient que trop la décadence morale et l'abaissement des caractères, conséquence inévitable des principes simoniaques et des désordres de la clérogamie. « Le sel de la terre s'était affadi » et la corruption gagnait tout le corps social. Le rôle de Grégoire VII résistant seul et opposant aux flots des passions déchaînées l'infranchissable barrière de la loi divine est un des plus grands dont l'histoire ait gardé le souvenir. Les conciles qu'il présidait avec un calme et une majesté incomparables

étaient devenus les centres de régénération où, suivant l'expression même des actes, « le genre humain trouvait à la fois le salut des âmes et des corps<sup>1</sup>. » Celui qu'il ouvrit le 11 février 1079 dans la basilique du Sauveur au Latran fut un des plus nombreux tenus sous son pontificat. Cent cinquante archevêques ou évêques venus des diverses provinces du monde catholique, une foule d'abbés, de religieux, de prêtres, de clercs et de laïques remplissaient la vaste enceinte<sup>2</sup>. L'opinion publique entraînait visiblement dans la direction que le grand pape s'efforçait depuis trois ans de lui imprimer. Les esprits s'habituèrent de plus en plus à la pensée que le pontife romain pourrait seul donner une solution pacifique aux luttes sanglantes de la Germanie. Parmi les illustres personnages présents au synode l'attention se fixait sur les deux légats apostoliques revenus récemment d'Allemagne, l'un après une incarcération de dix-huit mois, l'autre après les péripéties d'un voyage aventureux à travers les périls et les pièges tendus sur le chemin par les espions et les sentinelles de Henri IV. Saint Altmann de Passaw et l'évêque de Metz Hérimann les avaient accompagnés. Témoins et victimes de la tyrannie du jeune roi, ils allaient enfin pouvoir élever contre lui une voix sincère et libre. Au nombre des cardinaux présents se trouvaient saint Pierre Igné évêque d'Albano, Atto de Milan et Hugues de Die légat apostolique en France. L'épiscopat italien, outre saint Anselme de Lucques, Landulf de Pise et Raynier de Florence, comptait parmi ses représentants le nouveau patriarche d'Aquilée Henri, dont la promotion due à l'influence du roi d'Allemagne était fort contestée. La démarche de ce dignitaire équivoque n'en était que plus significative ; elle prouvait de sa part une inquiétude et une défiance de bon augure ; il ne se croyait plus suffisamment appuyé par le pouvoir chancelant de Henri IV et il venait faire régulariser sa position par l'autorité de Grégoire VII.

<sup>1</sup> *Ad salutem quoque tam corporum quam animarum.* (Concil. roman. VI. 1079. *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 811.)

<sup>2</sup> Cf. Anonym. *De Berengarii damnatione*; *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 1457.

Rétractation  
de Bérenger.

60. Les premières sessions furent consacrées à l'examen dogmatique de la cause de Bérenger. L'hérésiarque se trouva en présence de trois théologiens d'une science et d'une vertu éprouvées, Bruno moine d'Asti qui devait bientôt illustrer le siège épiscopal de cette ville, Guitmond de Saint-Leufroy échappé ainsi que le cardinal Bernard des prisons de Lintzbourg, et un religieux allemand le bienheureux Wolphelm abbé du monastère bénédictin de Braunweiler près Cologne<sup>1</sup>. Ils unirent leurs efforts pour défendre le dogme catholique de la transsubstantiation contre les arguments du sectaire. Nous n'avons plus ni les actes du concile ni aucun résumé officiel de la discussion engagée devant les pères. La perte de ces documents authentiques rend plus précieuse l'analyse que le *Codex regius* nous en a conservée en ces termes : « Quand tous les pères eurent pris séance, la discussion s'ouvrit sur la controverse élevée à propos du sacrement eucharistique du corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ. La grande majorité de l'assemblée professait qu'en vertu des paroles sacramentelles et de la consécration faite par le prêtre, l'Esprit-Saint opérant invisiblement, le pain et le vin sont substantiellement changés au corps et au sang du Seigneur; corps véritable, le même qui est né de la vierge Marie et qui fut attaché à la croix; sang véritable, le même qui coula de la plaie du cœur sous la lance du soldat. Les défenseurs de ce dogme catholique le prouvaient par l'autorité des docteurs et des pères orthodoxes, grecs et latins. Mais une minorité faible par le nombre quoique redoutable par l'aveuglement et l'obstination, se trompant elle-même et voulant envelopper les autres dans les filets de l'erreur, soutenait que le pain et le vin eucharistiques sont seulement la figure du corps et du sang de Jésus-Christ. La discussion dura trois jours après lesquels les opposants cessèrent de combattre la

<sup>1</sup> Guitmund. *De corpor. et sang. Domini veritate in Eucharistia*; *Patr. Lat.*, tom. CXLIX, col. 1426.

<sup>2</sup> B. Wolphelm. *Ep. ad Meginhard. contr. Berengar.* *Patr. Lat.*, tom. CLIV, col. 412. Nous ne saurions trop recommander au point de vue de la controverse avec les protestants les ouvrages écrits par les docteurs catholiques du onzième siècle et en particulier par Guitmond contre Bérenger.



vérité. La flamme de l'Esprit-Saint avait dévoré comme une paille légère les objections et les arguties, et remplacé par l'éclat d'une divine lumière les nuages et les ténèbres du mensonge. L'hérésiarque Bérenger abjurant enfin son impiété reconnut son erreur, en fit confession publique devant le synode, demandant grâce et absolution. Il obtint l'une et l'autre de la clémence apostolique, après avoir signé une rétractation ainsi conçue : « Moi Bérenger je crois de cœur et confesse de bouche que le pain et le vin offerts à l'autel sont changés substantiellement, par le mystère de l'oraison sacramentelle et la vertu des paroles du Rédempteur, en la chair véritable, propre et vivifiante, et au sang de Notre Seigneur Jésus Christ; et qu'après la consécration c'est son véritable corps né de la vierge Marie, offert sur la croix pour le salut du monde et assis aujourd'hui à la droite du Père, c'est son véritable sang qui a coulé de sa plaie ouverte, non point en figure ni dans un symbole sacramentel, mais en propriété de nature et en réalité de substance. Telle est ma foi, contenue en cette courte formule que je lis devant vous et dont vous avez tous entendu l'énoncé. Je crois ainsi et n'enseignerai désormais rien de contraire à cette foi. Ainsi Dieu me soit en aide et ses saints évangiles. » Alors le seigneur pape s'adressant à Bérenger lui défendit par l'autorité du Dieu tout-puissant et des saints apôtres Pierre et Paul de ne plus renouveler avec personne ses controverses sur le dogme eucharistique et de ne plus traiter publiquement de cette matière à moins que ce ne fût pour ramener à la foi de l'Eglise ceux qu'il en avait détournés par ses prédications antérieures<sup>1</sup>. »

61. La rétractation de Bérenger parut sincère, elle fut accueillie au concile comme une victoire de la grâce et un triomphe de l'Esprit-Saint. Grégoire VII accorda à l'octogénaire repentant un sauf-conduit que nous avons encore et dont les termes prouvent à quel

Rechute  
de Bérenger.  
Sa conver-  
sion défini-  
tive.

<sup>1</sup> *Codex Regius*, fol. 131 et 132. Cf. Watterich, tom. I, p. 300. Nous avons déjà dit que la notice consacrée par le *Codex Regius* au pontificat de Grégoire VII est la même que celle du catalogue pontifical publié par Muratori et connu sous le nom de Pandolphe de Pise.

point le grand pape comptait sur la sincérité de cette conversion. Voici cette pièce : « Grégoire évêque serviteur des serviteurs de Dieu à tous les fidèles dévoués au bienheureux Pierre, salut et bénédiction apostolique. — Nous vous faisons savoir à tous que par l'autorité du Dieu tout-puissant Père, Fils et Saint-Esprit et celle des bienheureux apôtres Pierre et Paul nous frappons d'anathème quiconque ferait quelque tort ou violence à Bérenger, fils de la sainte église romaine, dans sa personne ou dans ses biens, quiconque oserait l'injurier en le traitant d'hérétique. Après un long séjour qu'il vient de faire près de nous, en se conformant à nos ordres, nous le renvoyons absous dans sa patrie et le faisons accompagner par un de nos fidèles nommé Fulco<sup>1</sup>. » Bérenger n'était pas digne de ces témoignages d'estime et de confiance. A peine de retour dans les Gaules, il rétracta sa rétractation et publia une lettre pleine d'outrages pour le grand pape son bienfaiteur. Il se plaignait que d'un concile à l'autre, depuis la Toussaint de l'an 1078 jusqu'au commencement du carême 1079, la foi de Grégoire VII eût tellement changé qu'une première formule agréée d'abord fût devenue insuffisante. Il accusait les deux évêques Udalric de Padoue et Landulf de Pise de l'avoir circonvenu lui-même par la séduction et la menace pour lui arracher une profession de foi qui répugnait à sa conscience et contre laquelle il protestait maintenant de toutes les forces de son âme. Le scandale de cette sénile apostasie causa un douloureux étonnement. L'un des témoins de son abjuration au concile romain écrivait alors : « Quelles misérables niaiseries, *singulares nænias*, nous avait développées le vieil hérésiarque<sup>2</sup> ! Il serait inutile de les reproduire ; les écrits de Lanfranc et de Christian Guitmond en ont d'ailleurs fait bonne justice. Mais comment ose-t-il revenir maintenant sur le serment le plus solennel qui fut jamais ? Nous étions là, nous l'avons vu de nos yeux, entendu

<sup>1</sup> Labbe. *Concil.*, tom. X, p. 410.

<sup>2</sup> L'auteur anonyme fait ici allusion aux objections que Bérenger tirait d'un ordre de considérations vraiment ignoble et qu'on a désigné sous le nom de stercoranisme.

de nos oreilles, lorsque dans la salle synodale, en présence de toute l'assemblée, il étendit la main sur les évangiles et prononça son abjuration. Le seigneur pape Grégoire était là avec le patriarche d'Aquilée, et les révérendissimes évêques au nombre de cent cinquante, et une multitude innombrable d'abbés, de prêtres et de clercs<sup>1</sup>. » L'hérésiarque ne persévéra pas longtemps dans cette voie déplorable. L'année suivante (1080) il se présenta au concile de Bordeaux présidé par le légat apostolique Hugues de Die et fit enfin une sincère rétractation sur laquelle il ne revint plus. Dieu lui accorda encore huit années qu'il passa dans la solitude et la pénitence à l'île Saint-Côme, près de Tours, où il termina en 1088 par une mort édifiante une vie si pleine d'agitations, de luttes et d'erreurs<sup>2</sup>.

62. Ses contemporains accolèrent son nom à celui des plus fameux hérésiarques des âges précédents. « Bérenger fut condamné par le concile romain, disaient-ils, comme Arius le fut à Nicée, Macédonius à Constantinople, Nestorius à Ephèse, Eutychès à Chalcédoine<sup>3</sup>. » Ces rapprochements nous donnent l'idée de l'importance et du crédit que le dogmatisant du onzième siècle avait donné au système d'impanation que le protestantisme lui a depuis emprunté. Le langage des apologistes catholiques contre le prédicant de Tours l'atteste non moins énergiquement. C'est ainsi que Guitmond devenu archevêque d'Aversa opposait aux disciples de Bérenger le grand argument des variations que Bossuet devait employer si éloquemment plus tard contre les disciples de Luther. « Ils sont divisés entre eux, disait Guitmond, donc ils auront le sort prédit par l'Évangile : « Tout royaume divisé contre lui-même périra. » A moins peut-être qu'on ne dise que les adeptes de Bérenger ne sont point encore en assez grand nombre pour former un royaume. Dans ce cas, voici quelle serait ma réponse : s'ils ne sont pas un royaume, ils ne peuvent être l'Église du Christ. L'Église en effet

Bérenger  
jugé par ses  
contempo-  
rains.

<sup>1</sup> Anonym. *De Berengar. damnat.*, col. 1457.

<sup>2</sup> Cf. Natal. Alexander., *Histor. ecclesiastic.*, tom. XV, p. 26.

<sup>3</sup> Anon., *loc. cit.*

est le royaume de Dieu au sein de laquelle règne le Christ qui est Dieu<sup>1</sup>. » L'examen de la question dogmatique soulevée par Bérenger et la définition solennelle de la foi de l'Église au mystère sacramentel de la transsubstantiation constituèrent donc un des événements les plus considérables du pontificat de Grégoire VII. Le saint pape eut en cette occasion recours aux prières, aux jeûnes et à toutes les œuvres de piété et de miséricorde pour implorer les lumières et l'assistance de l'Esprit-Saint. Les schismatiques lombards trouvèrent moyen de lui en faire un crime. Voici à ce sujet les récriminations du pamphlétaire Benno. « L'imposteur Hildebrand eut l'audace de prescrire aux cardinaux un jeûne pour que Dieu fît connaître quel était au sujet du corps du Seigneur le sentiment le plus orthodoxe entre la croyance de l'église romaine et l'opinion de Bérenger. Une telle mesure le rangeait manifestement parmi les infidèles, puisqu'aux termes du concile de Nicée « une hésitation dans la foi est une véritable infidélité. » Il chercha à obtenir pour cette question du corps du Seigneur un miracle dans le genre de celui qui eut lieu à l'époque de saint Grégoire le Grand pour la conversion d'une femme incrédule. Il chargea les deux cardinaux Atto de Milan et Cono de se rendre à Sainte-Anastasie pour y célébrer avec l'archiprêtre Suppo, titulaire de cette église, un triduum de jeûnes et de prières. Durant ces trois jours ils récitèrent chacun et chaque jour tout le psautier, ils chantèrent des messes et multiplièrent les oraisons pour obtenir le miracle, mais le miracle ne vint pas<sup>2</sup>. » Ne croirait-on pas, suivant l'observation de Baronius<sup>3</sup>, entendre dans ces paroles l'écho des hypocrites accusations que jadis les Phariséens imaginaient contre le Sauveur. Ce que le saint pape demandait à la miséricorde divine par tant de messes, de jeûnes et de prières n'était pas un signe extérieur, un prodige dans l'ordre naturel, mais une

<sup>1</sup> *Si non sunt regnum, non sunt Ecclesia Christi. Ecclesia enim Christi regnum Dei est, in quo Deus, id est ipse Christus, regnat.* (Guitmund. *De corp. et sang. Domini*, lib. III; *Patr. Lat.*, tom. CXLIX, col. 1485.)

<sup>2</sup> Benno, *ap. Ortuin.*, fol. 40.

<sup>3</sup> Baron. *Annal. eccl.*, 1079.

grâce surnaturelle de lumière ou de foi pour les intelligences et les cœurs rebelles au dogme eucharistique. Cette grâce il l'obtint quand après trois jours de discussion « la flamme de l'Esprit-Saint, au rapport du chroniqueur, dévora comme une paille légère les objections des opposants et fit resplendir l'éclat de sa divine lumière parmi les nuages et les ténèbres amoncelés par l'erreur <sup>1</sup>. »

63. « Ces choses étant ainsi pieusement et heureusement terminées, dit le *Codex regius*, on introduisit les ambassadeurs des deux rois de Germanie. Ceux de Rodolphe déposèrent une protestation écrite dans laquelle ils formulaient contre Henri une série de griefs officiels, disant qu'il foulait aux pieds tout sentiment de religion sans respect ni pour les choses ni pour les personnes ; qu'il incarcérait les prêtres du Seigneur et les traitait comme de vils esclaves ; qu'il massacrait les archevêques et les évêques, que sa tyrannie dépassait tout ce qu'on n'avait jamais vu comme férocité <sup>2</sup>. » « En décrivant les scènes de dévastation dont la Souabe venait d'être le théâtre, l'orateur se montra si éloquent, dit Berthold, que le seigneur pape et les évêques ne purent retenir leurs larmes <sup>3</sup>. » Bruno de Magdebourg nous a conservé le texte de la protestation écrite remise au synode par les députés de Rodolphe <sup>4</sup>. Elle était conçue en ces termes : « Nous portons plainte au bienheureux Pierre, à son vicaire le seigneur apostolique Grégoire, à la sainte église romaine et au concile pour les injures et les violences que Henri nous a fait subir et ne cesse de nous infliger sans autre motif que notre obéissance au saint-siège. On nous apprend que dans le dernier synode tenu à Rome les avis se sont partagés sur la question de savoir s'il convenait ou non d'excommunier ce tyran. Pour nous qui avons malheureusement sur ce point une désastreuse expérience, nous déclarons que non-seulement il faut

Réquisitoire  
des Saxons  
contre  
Henri IV.

Cf. n° 60 de ce présent chapitre.

<sup>1</sup> *Cod. Regius*, fol. 132 recto.

<sup>2</sup> Berthold. Constant., *Annal.*, col. 426.

<sup>4</sup> « Ils remirent très-certainement alors, dit le docteur Héfélé, la troisième lettre écrite au pape par les Saxons et commençant par les mots *Conquerimur beato Petro.* » (*Hist. des Conc.*, tom. VI, p. 585, trad. Delarc.

l'excommunier, mais qu'il l'est déjà. La sainte église romaine n'a point oublié les crimes et les attentats vraiment inouïs qui déterminèrent le seigneur pape, au concile de l'an 1076<sup>1</sup>, à fulminer contre lui une sentence d'anathème. Il y a trois ans on le déclarait incorrigible, s'est-il amendé depuis ? On sait comment réduit à la dernière extrémité il dut venir solliciter l'absolution aux pieds du seigneur pape<sup>2</sup>, mais on n'ignore pas non plus qu'il l'obtint sous la condition formelle et acceptée par serment de se présenter pour la discussion de sa cause à la future diète présidée par le souverain pontife. Or quand les légats apostoliques se rendirent en Germanie pour y convoquer l'assemblée nationale, Henri refusa de les entendre. Il ne voulut recevoir aucune des lettres pontificales : ceux qui en étaient porteurs devinrent les victimes de sa cruauté ; les uns furent jetés au fond d'un cachot et y restèrent jusqu'à ce qu'ils eussent racheté leur liberté par une rançon énorme ; d'autres furent écorchés vifs après qu'on leur eut arraché tous les cheveux de la tête<sup>3</sup>. Le seigneur Bernard cardinal légat peut attester la vérité de ces faits, d'autres personnes dignes de foi confirmeraient au besoin son témoignage. Il était donc pleinement en droit, voyant échouer malgré tant d'efforts la mission qui lui avait été confiée, de renouveler l'excommunication contre un parjure, un apostat, un rebelle, qui n'avait été relevé de la première censure qu'à des conditions dont il n'exécutait aucune. D'ailleurs en prononçant à Goslar cette nouvelle sentence, le seigneur légat ne faisait que se conformer aux instructions qui lui avaient été transmises par le siège apostolique. Ce fut donc très-légitimement que dans cette diète Henri fut de nouveau déclaré indigne d'exercer le pouvoir royal, exclu de la communion au corps et au sang du Seigneur, retranché du corps de la sainte et catholique Église, lui avec tous ses partisans et fauteurs. En même

<sup>1</sup> Cf. chapitre précédent, n° 7.

<sup>2</sup> Allusion à l'épisode de Canosse.

<sup>3</sup> M. Villemain passe complètement sous silence ce petit détail. Inutile de dire que Fleury et toute l'école gallicane avaient pris l'initiative de ce mutisme absolu.

temps et au nom de la puissance apostolique, le légat confirma l'élection de Rodolphe en qualité de roi légitime de Germanie. Henri n'eut pas plus d'égard à ces nouveaux décrets de l'église romaine qu'aux précédents. On lui interdisait le droit de régner ; il en prit occasion de détruire le royaume, si toutefois nous pouvons appeler encore un royaume des provinces transformées, hélas ! en un véritable désert. Les biens de l'état ni ceux des particuliers ne suffisant plus à la rapacité de ses créatures, il a porté la main sur les sanctuaires, il s'est fait l'envahisseur public des églises de Dieu, non pas à la façon de certains tyrans dont nous connaissons l'histoire et qui se contentaient de dévastations partielles. Non, ses prévarications à lui sortent de la ligne ordinaire et ne se peuvent comparer à aucune autre. Ce ne sont pas tels ou tels domaines, telles ou telles branches de revenus, qu'il saisit dans une église épiscopale ; il prend l'évêché tout entier, chasse les évêques et distribue à ses satellites la totalité des territoires, des domaines et des biens envahis. Les titulaires ainsi dépossédés et bannis ont fait parvenir au siège apostolique le cri de leur détresse. Dans sa miséricorde paternelle le seigneur pape s'en est ému : au dernier concile tenu le XVII des calendes de décembre (15 novembre 1078) il a excommunié d'une manière générale tous les usurpateurs et détenteurs injustes des biens ecclésiastiques. Quel effet cette sentence a-t-elle produit sur le tyran ? Il n'a pas même daigné s'apercevoir qu'elle existât : les envahissements sacrilèges ont continué de la même manière, et les envahisseurs ne furent pas même pendant une heure écartés de la cour. Ses défenseurs, nous dit-on, s'apprêtent à déclarer qu'il n'a jamais autorisé personne à usurper les biens ecclésiastiques et que toutes les invasions se sont faites sans son ordre. Admettons cette distinction, mais se sont-elles faites sans son agrément ? Non, et nous sommes en mesure de le prouver. C'est avec sa permission expresse que les envahisseurs ont agi, c'est sur leur requête qu'il leur a partagé à chacun les lots sacrilèges, enfin c'est à ce prix qu'il a voulu acheter leur dévouement ou récompenser leurs services. Ce qui reste des domaines épiscopaux, ce qui n'a pas encore été distribué

aux hommes d'armes, il en use comme de son bien propre, il en jouit comme d'un patrimoine héréditaire. Nous n'exagérons rien ; notre accusation est ici tellement formelle, tellement grave que nous nous offrons, si l'on parvient à en démontrer la fausseté, à subir la peine réservée aux parjures. Et maintenant que le siège apostolique soit juge, qu'on recherche les précédents décrets synodaux, qu'on interroge les constitutions des pontifes romains, et qu'on dise si oui ou non les auteurs et les complices de ces spoliations sacrilèges doivent être tenus pour excommuniés. Il en est ici qui savent toute la vérité et qui sont venus à Rome uniquement pour couvrir du voile de leur éloquence ces iniquités monstrueuses, pour patronner tant de scélératesses et de crimes. Ils siègent dans ce concile de la sainte Église, laquelle a cependant toujours interdit les rapports avec les excommuniés ; ils se posent en orateurs, on les écoute aussi tranquillement qu'on nous entend nous-mêmes, sans qu'on fasse la moindre différence entre les opprimés et les oppresseurs. Ces hommes escortaient naguère leur maître dans cette barbare expédition organisée contre la province de Souabe, qui vient d'expié si cruellement son dévouement au saint-siège. Ils ont assisté aux incendies des églises, à la profanation des autels, à toutes les scènes d'horreur et de sacrilèges. Nous ne prétendons point nous abaisser au rôle de dénonciateurs, mais nous affirmons que ces épouvantables brigandages ont été perpétrés avec l'autorisation du prince et de ses conseillers, sous prétexte qu'on n'aurait pu autrement pourvoir à l'entretien de l'armée. Nous ne rappellerons que pour mémoire les serments par lesquels Henri s'était engagé vis-à-vis du seigneur apostolique à ne plus arrêter les pèlerins des diverses nations dans leur voyage *ad limina*. On sait comment il tient cette promesse, et les faits parlent ici plus éloquemment que nous ne saurions le faire. Voilà donc ce tyran chargé déjà du poids de quatre excommunications successives, la première prononcée par le concile romain de 1076, la seconde par l'archevêque de Mayence assisté de sept évêques ses suffragants, la troisième par le seigneur Adalbero évêque de Wurtzbourg quand ce vénérable prélat fut expulsé de son siège, la



quatrième enfin par le légat apostolique Bernard, cardinal de la sainte église romaine. On ne saurait nier la réalité notoire de ces divers anathèmes, pas plus qu'on ne pourrait en contester la parfaite légitimité. En conséquence nous vous supplions au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ dont vous tenez la place, dans le cas où vous ne jugeriez point à propos de rien ajouter aux sentences déjà portées contre le tyran et ses complices, au moins de ne pas recevoir ces prévaricateurs à la communion du saint-siège, tant qu'ils n'aurent pas donné satisfaction pour l'incendie des églises et pour leurs autres forfaits<sup>1</sup>. »

64. Cette lecture produisit dans l'assemblée une impression profonde. Les députés de Henri l'avaient prévu et dès la veille ils avaient remis au pape une supplique où ils demandaient avec instance que la protestation de Rodolphe ne fût pas lue au synode<sup>2</sup>. Leur requête fut inutile ; l'heure de la vérité était venue, celle de la justice approchait. « Le cardinal Bernard exposa dans un récit détaillé, dit Berthold, les péripéties pleines de labeurs et de dangers de sa légation en Allemagne. Il fit connaître tous les obstacles qu'il avait rencontrés de la part de Henri ; il confirma par son témoignage la vérité des faits contenus dans le mémoire des ambassadeurs saxons ; il attesta que Henri, excommunié d'abord par l'archevêque de Mayence et six de ses suffragants, l'avait été de nouveau par l'évêque de Wurtzbourg, et qu'enfin dans la diète synodale de Goslar lui-même en qualité de légat apostolique, confirmant cette sentence au nom du saint-siège, avait déposé Henri et proclamé la légitimité de Rodolphe. Tout ce récit fut fait en présence du pape. Le seigneur apostolique n'ignorait pas ces détails. Depuis une année environ il en avait connaissance, mais il entraînait dans les desseins de son admirable génie de les tenir secrets. Cette politique étonna beaucoup de gens qui cherchaient à en deviner le motif. Pour moi, ajoute le chroniqueur, je crois que le pape en

Réprobation  
unanime des  
pères contre  
la tyrannie  
de Henri IV.

<sup>1</sup> Bruno Magdeburg. *Bell. Sax.*, col. 566-569.

<sup>2</sup> *Hanc Rudolphi legationem ne synodus audiret, Henrici legatus paulo ante litteris ad Gregorium datis summa instantia flagitaverat.* (Watterich, tom. I, p. 426, not. 1. — Cf. Sudendorf, *Registr.* I, n° 11.)

agissant ainsi voulait ne pas ajouter une difficulté de plus à toutes celles que rencontrait la réunion d'une diète générale, se réservant d'accumuler d'un seul coup tous les anathèmes à la fois, et ceux déjà prononcés et ceux qu'il aurait lui-même à fulminer encore contre Henri, lorsqu'il serait devenu évident aux yeux de tous que toutes les voies de la douceur étant épuisées il ne restait plus qu'à sévir dans la rigueur d'une justice vengeresse<sup>1</sup>. » Berthold avait deviné juste ; le génie de Grégoire VII outrageusement méconnu par quelques historiens modernes se révèle ici « d'une façon vraiment admirable, » *miro quodam ingenio*, suivant l'expression du chroniqueur. En cédant à l'impatience des Saxons et en frappant trop tôt le coup de foudre qu'ils appelaient contre le tyran, Grégoire VII savait qu'il eût jeté dans un schisme irremédiable la majorité de l'épiscopat latin. C'est là tout le secret de sa grande et sage politique. A mesure que la lumière se faisait sur les débordements du Néron de l'Allemagne, l'opinion publique jusque-là si aveugle dans ses préventions en faveur de Henri revenait au sentiment de la justice. Lorsqu'enfin Grégoire VII se déterminera à prononcer la sentence de condamnation, le schisme se produira, il est vrai, mais il ne se recrutera que dans une infime minorité perdue d'avance et impuissante à troubler sérieusement les consciences catholiques.

Indication  
d'une assem-  
blée défini-  
tive pour le  
1<sup>er</sup> mai sui-  
vant.

65. Ce mouvement de retour des esprits allait chaque jour s'accroissant davantage. Nous en avons signalé les premières manifestations lors du dernier concile romain : elles apparurent plus vives encore dans celui-ci. « L'ambassadeur de Henri s'efforça, dit Berthold, de plaider la cause de son maître. Malgré la fausseté de ses allégations il fut soutenu énergiquement au sein de l'assemblée par un grand nombre de pères dévoués à son parti. Mais les autres, et c'était de beaucoup les plus vertueux et les plus dignes, n'ajoutaient aucune foi à ses mensonges. Le seigneur pape lui-même déclara en plein synode que jusque-là le roi Henri s'était joué indignement de la bonne foi publique et que chacune de ses

<sup>1</sup> Berthold. Constant., *Annal.* col. 428.

ambassades avait été une nouvelle imposture. « Nous l'avons en 1076, par un jugement<sup>1</sup> synodal, ajouta-t-il, déposé du trône, et jamais depuis nous ne l'avons d'aucune manière rétabli dans le droit de régner. Dès maintenant donc nous aurions prononcé l'anathème définitif si d'un commun accord tous les membres de cette assemblée, aussi bien ses partisans que ceux de Rodolphe ne nous eussent supplié de renvoyer la sentence à l'époque de la prochaine fête de l'Ascension (1<sup>er</sup> mai 1079). De la sorte nul ne pourra se plaindre que la sentence ait été précipitamment portée sans laisser à l'inculpé le temps de produire tous ses moyens de défense<sup>2</sup>. » L'ambassadeur du roi parjure accueillit avec grande joie ce sursis, tout en protestant que son maître n'avait nullement, comme on l'en accusait, mis obstacle aux moyens de pacification proposés par les précédents synodes. Il remit, signée de sa main et garantie sous la foi du serment, une nouvelle promesse conçue en ces termes : « Les députés du roi mon seigneur se rendront vers vous avant le terme de l'Ascension, sauf le cas de force majeure, mort, maladie, captivité ou mal-engin (*malo ingenio seu dolo*), et loyalement ils escorteront en Allemagne et ramèneront sains et saufs les légats du siège apostolique. Le roi mon seigneur prêtera en toutes choses obéissance aux légats conformément à la justice et à leur décision ; il observera de bonne foi cette promesse sauf toutes les modifications qui seraient ordonnées par vous ; je le jure en son nom et par son ordre<sup>3</sup>. » Les ambassadeurs de Rodolphe souscrivirent de leur côté la formule suivante : « Si un colloque a lieu par votre ordre en Germanie, notre seigneur le roi Rodolphe au lieu et à l'époque fixés par vous comparaitra en votre présence ou en celle de vos légats, soit en personne soit par des évêques ou autres féaux ses représentants. Il acceptera, quel qu'il puisse être, le jugement que portera la sainte église romaine sur l'affaire de la royauté, il n'apportera aucun obstacle soit par ruse soit par

<sup>1</sup> Berthold. Constant., *Annal.* col. 426.

<sup>2</sup> *Concil. rom. VI; Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 812.

violence à la réunion convoquée par vous ou par vos légats et joindra tous ses efforts aux vôtres pour rétablir la paix et la concorde au sein du royaume. Toutes ces clauses seront observées sauf les modifications que vous autoriseriez par dispense expresse ou les cas d'empêchement légitime, mort, maladie grave, captivité ou mal-engin<sup>1</sup>. »

Serment  
prêté au pape  
par le pa-  
triarche  
d'Aquilée.

66. « Après que les députés royaux eurent prêté ce serment solennel, dit Berthold, le seigneur apostolique prononça de nouveau l'excommunication contre celui, quel qu'il fût, qui avait l'année précédente, soit par ruse soit par violence, empêché la tenue d'une diète en Germanie, et contre celui qui oserait encore désormais y apporter aucun obstacle. La conduite du pape en cette circonstance, ajoute le chroniqueur, lui valut la sympathie de tous les Romains sans exception. Ceux qui jusque-là avaient le plus chaudement soutenu la cause de Henri étaient les premiers à dire qu'après le délai généreusement accordé, si ce roi ne donnait pas enfin satisfaction, il faudrait sans miséricorde le frapper d'anathème<sup>2</sup>. » Cette parole de Berthold justifie mieux que tout ce que nous pourrions dire l'attitude du grand pape et la sagesse de sa politique. Les plus dévoués partisans de Henri étaient contraints de dissimuler leurs véritables sentiments et de prodiguer à Grégoire VII des hommages dont ils se fussent dispensés en toute autre circonstance. C'est ainsi que le nouveau patriarche d'Aquilée remit au synode un acte de soumission conçu en ces termes : « De cette heure et à l'avenir je serai fidèle au bienheureux Pierre et au pape Grégoire ainsi qu'à ses successeurs légitimement élus par la saine partie du collège des cardinaux<sup>3</sup>. Je n'entrerai ni directement par voies de fait ni indirectement par mes conseils dans aucun complot contre leur vie, leur liberté ou leur

<sup>1</sup> Berthold. Constant., *Annal.* col. 812.

<sup>2</sup> Berthold. Constant., col. 427.

<sup>3</sup> *Suisque successoribus qui per meliores cardinales intraverint.* Cette clause introduite dans la formule du serment prouve que dès cette époque la scission entre les cardinaux fidèles et ceux qui avaient embrassé le parti de Hugues le Blanc et de Wibert de Ravenne était un fait de notoriété publique.

autorité pontificale. Je me rendrai aux réunions synodales où ils m'auront convoqué soit par lettres soit par l'intermédiaire des légats et j'obéirai canoniquement à leurs sentences. Je défendrai de tout mon pouvoir les domaines temporels du souverain pontificat et les droits régaliens de saint Pierre. Les secrets qu'ils jugeront à propos de me communiquer seront par moi gardés religieusement et je ne les trahirai en faveur de qui que ce soit. J'accueillerai avec honneur et assisterai de toute ma puissance les légats apostoliques qui passeront dans ma province. Si j'en suis requis, je fournirai à l'église romaine l'appui des troupes qui relèvent de mon commandement. Ainsi ferai-je, et me conformerai à chacune de ces obligations sauf le cas où j'obtiendrais dispense expresse<sup>1</sup>. » Après ce serment, le patriarche reçut des mains de Grégoire VII l'anneau et le bâton pastoral, comme pour mieux témoigner qu'il renonçait à l'investiture que Henri IV lui avait précédemment donnée. Un autre évêque, Gandulf de Reggio, fit également une promesse explicite de soumission au saint-siège. Après quoi, les précédents anathèmes contre la faction schismatique de Wibert de Ravenne furent solennellement renouvelés. Il en fut de même des décrets contre la clérogamie, auxquels le concile en ajouta un nouveau dont le texte ne nous est point parvenu, et qui condamnait comme apocryphes la prétendue lettre de saint Udalric d'Augsbourg au pape Nicolas I<sup>er</sup> contre le célibat ecclésiastique et le récit également fabuleux d'après lequel saint Paphnuce au concile de Nicée aurait réclamé pour les prêtres le droit de se marier<sup>2</sup>. « Après ces diverses proclamations, dit Berthold, le seigneur apostolique prononça la clôture du synode et en indiqua un nouveau qui devait s'ouvrir dans la semaine de la Pentecôte (12 mai 1079) pour statuer définitivement sur la cause du roi Henri<sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> *Concil. rom VI; Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 813.

<sup>2</sup> Bernold. *Chron. Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 1378.

<sup>3</sup> Berthold., col. 429.

## § XII. Négociations et faits militaires.

Saint Pierre Igné, Udalric de Padoue et le patriarche d'Aquilée, légats apostoliques en Germanie.

67. Le roi parjure allait encore essayer de détourner la foudre spirituelle qui menaçait sa tête, il devait rencontrer des compli- cités coupables qui l'aideraient dans les ruses et les nouveaux stratagèmes de son astucieuse politique, mais tous ses efforts échoueront bientôt devant la droiture et l'inflexibilité du grand pape. « Sans perdre un instant, reprend Berthold, le seigneur apostolique fit partir pour l'Allemagne deux légats, le vénérable Pierre Igné cardinal d'Albano et Udalric évêque de Padoue, aux- quels il adjoignit le nouveau patriarche d'Aquilée. Ils devaient faire connaître au roi Henri les décisions synodales, fixer avec lui le lieu et l'époque de la future diète germanique, lui prescrire de suspendre dans l'intervalle toute espèce d'opérations militaires, de rétablir sur leurs sièges et dans leurs biens les évêques spoliés ou bannis, enfin de choisir immédiatement sept des seigneurs les plus considérables de sa cour pour venir à Rome chercher les légats que le pape désignerait comme présidents de l'assemblée nationale <sup>1</sup>. » Ainsi enveloppé dans un réseau de précautions aussi sages que prévoyantes, Henri ne pouvait plus échapper longtemps. Les modernes écrivains qui semblent s'être mis l'esprit à la torture pour incriminer tous les actes de Grégoire VII lui reprochent le choix des légats chargés de cette importante mission. « Ce choix, inspiré sans doute, disent-ils, par les partisans de Henri ne fut pas heureux. Pierre Igné avait la simplicité de la colombe mais Udalric de Padoue avait la finesse du serpent et enfin le nouveau patriarche d'Aquilée était un traître <sup>2</sup>. » Il serait difficile, n'en déplaise aux modernes critiques de trouver un légat plus digne que

<sup>1</sup> Berthold. Constant., *loc. cit.*, col. 429.

<sup>2</sup> *Cours complet d'hist. ecclés.*, tom. XIX, col. 4226. Le docteur Voigt commet ici une méprise assez singulière. Il confond saint Pierre Igné cardinal évêque d'Albano, chargé de cette légation en Allemagne, avec saint Pierre Damien cardinal évêque d'Ostie, lequel était mort, comme nous l'avons vu précédem- ment, le 22 février 1072.

saint Pierre Igné du choix de Grégoire VII. Le moine qui n'avait pas tremblé devant les flammes du bûcher de Florence était, croyons-nous, de taille à affronter les menaces ou les séductions de Henri IV. Son collègue Udalric de Padoue ne montra point la même fermeté, mais il était impossible de le prévoir avant l'événement. Sa conduite au dernier synode, où l'hérésiarque Bérenger le signale comme un des membres les plus influents, avait dû plus particulièrement fixer sur lui l'attention du pape. Quant à l'intervention du patriarche d'Aquilée, elle était en quelque sorte indispensable. La route que devaient suivre les légats passait par la province dont il était non-seulement le métropolitain mais le gouverneur civil et militaire. Ses liaisons bien connues avec le roi Henri le rendaient pour ce dernier un intermédiaire agréable. De la part de Grégoire VII, un tel choix prouvait avec la ferme volonté d'atteindre enfin un roi qui se dérobaît à toutes les négociations, l'exquise tendresse d'un père qui ménage jusqu'au bout la susceptibilité d'un fils trop longtemps rebelle. Que ceux-là osent le blâmer qui ne se souviennent pas de la règle divine de pardon, *usque ad septuagies septies*, donnée par Jésus-Christ lui-même à tous les papes en la personne du prince des apôtres. Mais avec tous ces ménagements de la charité paternelle Grégoire VII avait su concilier les exigences de la fermeté pontificale. Ni saint Pierre Igné, ni Udalric de Padoue, ni le patriarche d'Aquilée n'étaient autorisés à présider la future diète de Germanie. Leurs instructions très-strictement limitées se bornaient à mettre en demeure le roi si obstinément parjure de consentir enfin à cette diète et d'envoyer à Rome une escorte pour conduire sains et saufs en Allemagne les légats spéciaux que le pape choisirait pour le représenter lui-même. Réduite à ces termes, la mission spéciale du patriarche et des deux autres légats n'avait qu'une importance fort secondaire. En supposant que Henri fût parvenu à séduire ces trois personnages dont l'un au moins, saint Pierre Igné, était incorruptible, il n'eût en somme gagné que quelques mois de répit. Tel fut en effet l'unique résultat de ses nouvelles intrigues. Au lieu d'être définitivement condamné à l'époque de la Pentecôte 1079, il ne le

fut qu'au carême de l'an 1080, grâce aux coupables manœuvres du patriarche d'Aquilée.

Retard des  
légats. Vio-  
lation de la  
trêve par  
Henri IV.

68. « Le patriarche était depuis longtemps admis dans l'intimité peu enviable du roi Henri, dit Berthold ; il n'hésita point à trahir pour elle le serment de fidélité qu'il venait de jurer au saint-siège et les devoirs sacrés que lui imposait son caractère de légat apostolique. De Rome même il dépêcha à Ratisbonne un message secret par lequel il révélait au roi toutes les mesures projetées, lui demandant ses instructions pour les faire échouer et l'assurant de son dévouement inviolable. Prévenu de la sorte Henri eut recours à ses expédients ordinaires. Il enjoignit au patriarche de retarder par tous les moyens possibles l'arrivée des légats en Allemagne ; en même temps pour se donner l'apparence d'entretenir avec le pape les relations les plus amicales, il fit partir pour Rome un de ses plus habiles confidents, Benno évêque d'Osnabruck, lui laissant toute liberté de donner en son nom toutes les assurances de fidélité et d'obéissance au saint-siège qu'il plairait au souverain pontife d'exiger. Ce procédé lui avait réussi tant de fois, ajoute le chroniqueur, qu'il en espérait encore le même succès, mais Benno d'Osnabruck échoua complètement devant la fermeté du seigneur apostolique. Grégoire VII voulait des actes et non plus des paroles. Cependant le patriarche d'Aquilée retint dans sa province les deux légats Pierre Igné et Udalric de Padoue sous prétexte que les passages des montagnes n'étant pas sûrs il lui fallait le temps de les faire occuper par une ligne de troupes régulières. On gagna ainsi l'époque des fêtes de Pâques (24 mars 1079). Henri les célébra à Ratisbonne au milieu d'une puissante armée réunie en toute hâte et à la tête de laquelle, sans aucun respect pour la trêve ordonnée par le synode romain, il dévasta la Souabe, la Bavière et la Carinthie. La Souabe était on le sait le duché héréditaire de Rodolphe. Henri en donna officiellement l'investiture au comte Frédéric de Buren, aïeul de la future maison impériale des Hohenstaufen <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Berthold. Constant., col. 430.



69. Rodolphe était à Goslar quand la nouvelle de cette brusque agression lui parvint en même temps qu'une autre plus cruelle encore, celle de la mort de la reine Adélaïde son héroïque épouse. Adélaïde fille de la duchesse de Savoie et belle-sœur de Henri IV alliait à la piété d'une chrétienne un courage viril ; depuis deux ans elle soutenait à main armée la cause du roi son époux dans la province de Constance. Souvent assiégée ou fugitive de château en château, elle se maintint à travers toutes les vicissitudes de la bonne et de la mauvaise fortune. Mais sa santé ne résista point à tant de fatigues. « Atteinte d'une fièvre qui devait être incurable, dit Berthold, elle se prépara à la mort avec la même sérénité qui avait marqué tous les actes de sa vie, et remit dévotement son âme aux mains du Christ son Seigneur. Oh ! qu'elle soit heureuse dans l'éternité cette grande âme ! s'écrie le chroniqueur qui semble par cette exclamation attendrie nous indiquer qu'il assista aux funérailles de la pieuse reine, « accomplies avec un appareil assez « somptueux, dit-il, au monastère de Saint-Blaise<sup>1</sup>. » Ainsi veuf avant le temps, dépouillé de ses domaines héréditaires, attaqué contre toute justice par un compétiteur déloyal, Rodolphe ne pouvait plus compter que sur la fidélité des Saxons : elle ne lui fit point défaut. On eût dit que par leur empressement à venir célébrer avec lui la fête de Pâques à Goslar tous voulaient consoler leur roi de son deuil personnel et assurer des compensations aux malheurs publics par la perspective de prochaines victoires. Le duc Welf de Bavière à la tête d'un corps de troupes saxonnes conduisit le jeune fils de Rodolphe et d'Adélaïde, nommé Berthold, à Ulm et le fit reconnaître comme duc héréditaire de la Souabe. Frédéric de Buren essaya vainement de lui disputer la possession de cette ville et fut contraint de laisser le duché à son légitime titulaire. La campagne s'ouvrait donc pour les Saxons sous d'heureux auspices : une alliance royale vint augmenter leur allégresse ; Rodolphe fit épouser sa fille la princesse Agnès au jeune duc de Carinthie Berthold que la mort de son père venait de mettre en

Mort d'Adé-  
laïde, épouse  
du roi  
Rodolphe.

<sup>1</sup> Berthold. *Annal.*, col. 430.

Arrivée des  
légats à Ra-  
tисbonne.  
Diète et  
guet-apens  
de Fritslar.

possession de cette province si dévouée à la royauté saxonne.

70. Ce fut seulement alors et à l'époque des fêtes de la Pentecôte (12 mai 1079) que les deux légats apostoliques Pierre Igné et Udalric de Padoue si longtemps retenus par les intrigues du patriarche d'Aquilée arrivèrent enfin à Ratisbonne. Le patriarche les accompagnait lui-même pour être plus à portée d'entraver leurs négociations et les empêcher d'aboutir. « Henri fit un accueil glacial aux envoyés pontificaux, dit Berthold; il daigna à peine du bout des lèvres répondre quelques paroles insignifiantes aux communications officielles qu'ils avaient ordre de lui transmettre. Quant aux engagements pris en son nom et jurés solennellement au dernier concile par ses ambassadeurs, il ne parut même pas en avoir connaissance. Il finit cependant, à force de sollicitations et de prières, par consentir à une conférence où l'on poserait de concert avec les Saxons des bases de paix. Aussitôt qu'ils lui eurent arraché cette promesse, les légats adressèrent des messages à Rodolphe et aux autres chefs saxons, à Welf de Bavière et aux principaux seigneurs de la Souabe, leur donnant rendez-vous pour les premiers jours du mois de juillet à Fritslar, où se devait tenir la conférence. Toujours empressés à suivre les ordres du seigneur apostolique, dit le chroniqueur, les Saxons se mirent en route sur-le-champ. Henri avait poussé sa perfide condescendance jusqu'à envoyer une escorte qui devait garantir au duc Welf de Bavière et aux seigneurs de la Souabe la sécurité du voyage. C'était un nouveau piège: l'escorte annoncée se changea en une armée hostile qui leur barra le chemin. Un guet-apens du même genre était préparé contre les Saxons. Ils avaient à peine mis le pied hors de leurs frontières qu'une horde de Bohémiens se précipita sur leur pays, livrant tout le territoire à feu et à sang. Les Saxons revinrent sur leurs pas et firent promptement justice de ces bandits. Dans ces conditions la conférence de Fritslar ne pouvait être qu'une déception nouvelle. « Les légats apostoliques, dit Berthold, n'y trouvèrent que l'archevêque Sigefrid de Mayence et quelques autres seigneurs du parti de Rodolphe, lesquels leur tinrent ce langage: « Le roi notre maître et tous les Saxons ses fidèles

sujets sont prêts à obéir en tout aux ordres du seigneur apostolique. Ils observeront scrupuleusement la trêve promulguée par le concile romain, ils se présenteront à la diète qui doit par un jugement définitif terminer tant de troubles et de discorde, ils en accepteront la sentence quelle qu'elle soit, mais à la condition absolue que, leurs adversaires prenant les mêmes engagements, on échangera de part et d'autre à ce sujet des serments et des otages. Après l'expérience tant de fois renouvelée de la perfidie et des trahisons du roi Henri, il nous serait impossible d'agir autrement. » Le patriarche d'Aquilée, sans craindre de démasquer sa complicité vénale avec le tyran, repoussa cette demande comme inutile et injurieuse. Mais il dut céder devant l'attitude des deux autres légats qui reconnurent la justice et l'opportunité d'une pareille requête. Les représentants de Henri et le patriarche d'Aquilée lui-même s'engagèrent à la faire accepter par leur maître, et l'on fixa à la prochaine fête de l'Assomption (15 août 1079) une réunion solennelle des deux rois à Wurtzbourg <sup>1</sup>.

71. Mais quand les légats apostoliques de retour à Ratisbonne avec le patriarche d'Aquilée firent connaître à Henri les conditions que ses représentants venaient d'accepter en son nom, ils le trouvèrent fort peu disposé à y souscrire. Sa réponse qui nous a été conservée par Berthold est un chef-d'œuvre d'hypocrite fourberie et de tyrannique orgueil. « Par respect et par amour pour le seigneur pape, dit-il, je consentirai à faire grâce aux Saxons, à couvrir du voile de l'oubli leurs injures passées sans poursuivre plus loin ma juste rigueur, mais c'est à la condition qu'ils ne tarderont pas davantage à venir implorer ma clémence et à faire une humble soumission. Telle était ma pensée lorsque j'autorisai mon ambassadeur près du concile romain à jurer en mon nom, sous peine d'anathème, que ni moi ni personne autre avec mon autorisation ne mettrait obstacle à la réunion de la diète. Autrement non. » Après cette déclaration péremptoire, il ne fut plus question d'échange de serments ni d'otages. Bien qu'habitué aux trahisons du roi

Diète dérisoire de Wurtzbourg

parjure, dit Berthold, les princes saxons et souabes trouvèrent celle-ci véritablement monstrueuse. Ils protestèrent solennellement contre cette nouvelle félonie, et prenant Dieu à témoin de la justice de leur cause ils s'abstinrent de paraître à Wurtzbourg. Henri au contraire rassemblant tous les évêques et seigneurs ses complices se rendit en pompeux appareil dans cette ville pour l'époque indiquée. « J'obéis au seigneur apostolique, disait-il. Suivant ses ordres je veux comparaître à la diète convoquée par son autorité sous peine d'excommunication contre les contumaces. » Les deux légats corrompus, dit-on, à force d'argent, ou peut-être terrifiés par les menaces, ajoute le chroniqueur, faisaient partie de l'escorte et arrivèrent à Wurtzbourg avec le tyran. On ouvrit donc le jour de l'Assomption cette diète ou synode dérisoire, *synodo hac simulatoria*, dont tous les membres, tous les orateurs, étaient à la dévotion et aux gages de Henri. Quand tous eurent pris place, il se leva de son trône et s'adressant aux légats apostoliques implora leur appui contre les rebelles, les factieux, les perturbateurs de son royaume. Sa voix prit l'accent ému et suppliant, pour leur demander à plusieurs reprises de fulminer contre Rodolphe et ses fauteurs l'anathème apostolique. Ses orateurs soudoyés reprirent le même thème en y ajoutant des considérations diverses et souvent même contradictoires, ce qui n'empêchait pas l'assemblée d'éclater en applaudissements et de réclamer à grands cris une sentence d'excommunication contre Rodolphe. « Il a désobéi au saint-siège, disaient toutes ces voix mercenaires. Son absence et celle de ses représentants le constituent manifestement en rébellion, tandis que notre roi donne l'exemple d'une obéissance filiale et comparait sans crainte à la diète convoquée par le seigneur apostolique. » Au milieu de ces vociférations et de ces clameurs étourdissantes, les légats auraient dû « s'inspirant, dit Berthold, d'un souffle généreux de liberté et d'indépendance chrétienne, faire rentrer tous ces mensonges dans la gorge des blasphémateurs. » Ils n'eurent pas ce courage; au lieu d'affronter le péril et de le dompter par une noble énergie ils préférèrent le tourner. « Nos instructions, dirent-ils, ne nous autorisent point à trancher la ques-

tion; elles se bornent simplement à fixer d'un commun accord le lieu et le jour où les deux partis comparaitront dans une diète générale sous la présidence du pape ou celle de ses délégués. C'est uniquement dans ces termes que notre mission est délimitée. Nous avons l'ordre de rendre compte au seigneur apostolique des dispositions de l'un et l'autre parti; mais il nous a été interdit formellement de nous constituer juges; le seigneur apostolique s'est réservé d'envoyer de Rome, quand il en sera temps, les hommes de sa droite qu'il trouvera dignes de le représenter dans cette circonstance exceptionnellement grave. » Par ce biais, reprend Berthold, ils parvinrent non sans grande peine à apaiser le tumulte. Mais ils ne comprenaient que trop l'obstination de Henri et l'impossibilité de le ramener jamais à résipiscence. Ils voyaient de leurs yeux combien justes et légitimes avaient été les sentences d'excommunication antérieurement portées et ils gémissaient au fond du cœur d'avoir été amenés par les circonstances à communiquer avec lui et avec ses fauteurs. Henri n'ayant pu en obtenir autre chose leva la séance, et cet « anathématique » conciliable ouvert sous de si tristes auspices ne fit que redoubler la fureur du tyran <sup>1</sup>. »

72. « Entraînant à sa suite les légats apostoliques, continue Berthold, il se dirigea avec son armée sur les frontières de la Saxe, dans l'espoir de surprendre Rodolphe. Mais celui-ci était prêt à soutenir le choc : des milices nombreuses et vaillantes marchaient sous ses ordres. Henri apprit avec stupeur qu'au lieu de surprendre son rival il allait être enveloppé lui-même. Les deux armées n'étaient plus qu'à quelques milles de distance. Avant d'engager une bataille où des flots de sang auraient inutilement coulé, Rodolphe avec la magnanimité d'un héros chrétien envoya des messages à chacun des principaux seigneurs de l'armée de Henri pour les engager au nom de Dieu à respecter la trêve ordonnée par le pape, à travailler de bonne foi au rétablissement de la concorde par des voies pacifiques, en prenant l'initiative d'une diète

Les deux armées en présence. Trêve proclamée par les légats.

<sup>1</sup> Berthold. Const., col. 434.

nationale où conformément aux intentions du souverain pontife le conflit recevrait une solution équitable. « Si vous entrez dans ces vues, disait-il, vous me trouverez fidèle à observer moi-même religieusement toutes les conditions de la trêve, sinon ne comptez plus de ma part sur aucun sentiment de miséricorde. Avec l'aide de Dieu je vous traiterai comme des ennemis de toute paix et de toute justice, comme des excommuniés endurcis et rebelles; la vengeance des Saxons sera éclatante et impitoyable. « En même temps qu'ils recevaient ce message, les princes germains apprenaient par leurs éclaireurs que l'armée de Rodolphe était beaucoup plus nombreuse et plus aguerrie que la leur. La terreur d'une part, de l'autre la conscience du crime qu'ils allaient commettre en rompant sans motif une trêve imposée aux deux partis sous peine d'excommunication, les déterminèrent. Ils déclarèrent à Henri qu'ils ne voulaient point combattre. « Les propositions de Rodolphe et des Saxons, dirent-ils, sont justes; nous y adhérons complètement. » A ces mots, le tyran éclata en sanglots et en gémissements. Il suppliait les larmes aux yeux qu'on revînt sur une telle résolution, mais les seigneurs se montrèrent inflexibles. « En vous forçant à suivre notre conseil, lui dirent-ils, c'est votre propre salut que nous cherchons : vous obstiner au combat serait courir à une défaite irrémédiable. » Or les seigneurs laïques étaient seuls à tenir ce langage; tous les évêques courtisans, aveuglés par leur fureur schismatique, voulaient la guerre. C'était pitié d'entendre ces hommes qui ne se battent que de la langue, laissant à d'autres le soin de recevoir en pleine poitrine les coups d'épée, de lance et de masse d'armes, pousser leurs belliqueuses clameurs, insister pour continuer sans merci ni trêve les discordes sanglantes qu'ils avaient eux-mêmes allumées, consommer la ruine de l'Église et de l'état déjà si avancée par leurs intrigues sacrilèges. Révoltés d'une attitude si indigne, les seigneurs laïques appelèrent les légats du saint-siège et les prièrent d'intervenir entre les deux armées pour y faire accepter des conditions de paix. La négociation réussit non sans peine. Au nom du souverain pontife les légats interdirent aux deux partis sous peine d'excommunication de rompre la trêve

jusqu'à la réunion de la diète nationale qui devait terminer pacifiquement le conflit. Le roi Henri dut se résoudre à faire jurer en son nom par quelques-uns de ses confidants qu'il se soumettrait à la sentence qui y serait portée en vertu de l'autorité apostolique. Une pareille humiliation coûtait énormément à son orgueil, mais les circonstances la lui imposaient. Durant les pourparlers les deux armées en présence avaient pu mutuellement apprécier leurs forces respectives. Or la majeure partie du contingent bavarois attaché à Henri ayant vu manœuvrer l'armée saxonne fut prise d'une invincible terreur, elle leva tumultueusement ses tentes et quitta le camp. Les évêques courtisans tremblèrent à leur tour, ils avaient hâte de fuir ; après s'être si longtemps opposés aux négociations de paix, ils les trouvaient maintenant trop lentes au gré de leur lâche impatience. Enfin les dernières formalités furent accomplies et Rodolphe rentra glorieusement en Saxe à la tête de son armée fidèle, pendant que les troupes de Henri se dispersaient au hasard et regagnaient leurs foyers <sup>1</sup>. »

73. Les légats [apostoliques Pierre Igné et Udalric de Padoue furent en cette circonstance, dit Berthold, comblés de riches présents et se disposèrent à retourner à Rome. « Mais, ajoute le chroniqueur, depuis longtemps l'union avait cessé d'exister entre ces deux éminents personnages. L'évêque de Padoue Udalric, séduit par les promesses du patriarche d'Aquilée et par l'or de Henri, affectait de tenir à l'écart le vénérable cardinal Pierre Igné son collègue. Il dédaignait sa pieuse simplicité et le traitait avec une hauteur méprisante. Au retour, il le laissa faire de son côté la traversée des Alpes, et prenant l'avance, il arriva le premier en Italie. En traversant la Lombardie l'hypocrite et infidèle légat vantait partout l'édifiante soumission de Henri au saint-siège, la sincérité de sa conduite, son dévouement et son obéissance filiale au siège apostolique. A Rome il tint le même langage, espérant tromper ainsi le pape lui-même <sup>2</sup>. » Mais déjà la défiance de Grégoire VII était

Retour des  
légats à  
Rome. Trahi-  
son d'Udalric  
de Padoue.

<sup>1</sup> Berthold. Constant., col. 435.

<sup>2</sup> *Ibid.*, col. 436.

éveillée sur la trahison d'Udalric. Quelques mois auparavant il s'en était expliqué ouvertement dans un rescrit pontifical où il cherchait à le rappeler au sentiment du devoir. « De divers côtés, écrivait le grand pape, s'élèvent contre vous des accusations auxquelles je refuse encore d'ajouter foi. On dit que si votre collègue pêche par une trop grande simplicité, vous avez à vous reprocher l'excès contraire : l'on va jusqu'à prétendre que vous n'hésitez pas à sortir des limites dans lesquelles nous avons strictement circonscrit vos pouvoirs<sup>1</sup>. » Les efforts d'Udalric pour se justifier et présenter l'apologie de Henri IV, frappés ainsi de suspicion, échouèrent donc près de Grégoire VII. « Mais, reprend Berthold, l'évêque apostat déployait tant d'audace et multipliait ses relations mensongères avec une telle persévérance qu'il eût fini par trouver crédit près des personnages influents du clergé et du sénat. Sur ces entrefaites un moine saxon député de Rodolphe arriva à Rome. Ce religieux ne put dissimuler son indignation en face de tant d'impudence et de mauvaise foi. Dans une grande assemblée de cardinaux et de sénateurs présidée par le seigneur pape, il prit à partie le légat infidèle, le convainquit de parjure et le força à confesser son apostasie. Le moine saxon avait pris part comme représentant du roi Rodolphe à toutes les négociations des légats en Allemagne, il y avait à plusieurs reprises rencontré Udalric : celui-ci ne pouvait donc récuser un témoin si parfaitement renseigné. Le pape fulmina une sentence d'interdit contre l'évêque infidèle et le chassa de Rome. En même temps il mandait au cardinal Pierre Igné de hâter son retour. L'honorable accueil que le serviteur de Dieu reçut à Rome fut de nature à le dédommager des outrages prodigués à sa vertu par le patriarche d'Aquilée et l'évêque de Padoue ses indignes collègues. Aussi sincère qu'Udalric était menteur, Pierre Igné dévoila l'horrible conduite de Henri, son orgueilleuse désobéissance au saint-siège, ses fourberies, ses trahisons, les incroyables excès de sa tyrannie. Le pape connut ainsi toute la vérité. Il s'abstint de toute négociation nouvelle avec

<sup>1</sup> S. Greg. VII. *Extra. registr. Epist.* XLVIII, col. 694



Henri, remettant au prochain concile la sentence qui devait frapper définitivement ce roi parjure. Mais il s'empressa d'écrire à Rodolphe et aux princes saxons leur exprimant tout son regret de la conduite des deux légats infidèles<sup>1</sup>. « Croyez du moins, disait-il, que personnellement je suis inaccessible à tout sentiment de partialité. Dieu m'est témoin que dans une cause si exceptionnellement grave je n'ai jamais agi qu'en vue de la justice, avec toute la maturité du conseil et toute la prudence dont je suis capable. » Il terminait en les exhortant à persévérer dans la voie de l'obéissance au siège apostolique dont l'appui ne leur ferait pas défaut<sup>2</sup>. »

74. Cependant Henri travaillait avec une ardeur nouvelle à réparer son précédent échec, à se créer de nouveaux partisans et à reconstituer une armée. « Il passa l'automne à parcourir la Bavière, dit Berthold, recrutant des auxiliaires, achetant ceux qui consentaient à se vendre, forçant ceux qui faisaient quelque résistance. Le trafic des évêchés entra dans son programme à la fois comme moyen de séduction et comme ressource financière. Le siège épiscopal de Coire fut vendu à un simoniaque qui malgré son avarice notoire en donna un prix satisfaisant. Le clergé et le peuple de cette ville avaient dans une élection canonique réuni leurs suffrages sur le prévôt de la cathédrale, personnage aussi vertueux que modeste, qui avait opposé la plus vive résistance à l'honneur qu'on voulait lui faire. Sans égard pour cette élection régulière suivie d'une prise de possession en forme, le roi fit chasser ce légitime pasteur et investit le simoniaque Norbert, prévôt de la cathédrale d'Augsbourg, lequel pour mieux accentuer le caractère schismatique de sa promotion voulut se faire sacrer par l'archevêque intrus de Milan Thédald. L'évêché de Wurtzbourg, dont le légitime titulaire Aldalbero chassé par Henri vivait encore, fut vendu à l'indigne Ebérard déjà évêque de Zeitz et comme tel ayant deux fois encouru l'excommunication nominative pour crimes de simonie et d'immoralité notoire<sup>3</sup>. » Par un contraste qui mérite d'être signalé, Ro-

Promotion  
d'évêques si-  
moniaques  
par le roi  
Henri.

<sup>1</sup> Nous n'avons plus de cette lettre que la courte analyse conservée par Berthold

<sup>2</sup> Berthold. Const., col. 437.

<sup>3</sup> Berthold. Const., col. 438.

dolphe laissait alors en Saxe s'exercer librement le droit d'élection canonique. Ainsi le siège épiscopal d'Hildesheim, devenu vacant par la mort d'Hecilo, fut régulièrement conféré à un chanoine de cette église nommé Udo. Un camérier de la cathédrale de Mayence, du nom d'Hartwig, fut également appelé par les suffrages du clergé et du peuple à l'archevêché de Magdebourg.

75. Le simoniaque abus des investitures faisait couler l'or à grands flots dans les caisses toujours vides de Henri. Grâce à cette façon de battre monnaie, le tyran n'était jamais à bout de ressources. « Les sommes qu'il recueillit de la sorte pendant l'automne de l'an 1079 lui permirent, dit Berthold, de faire une levée considérable de soldats en Bourgogne, en France, en Souabe, en Bavière et en Bohême. Le rendez-vous de ces contingents de race et de langue différentes fut assigné à Mayence, où Henri passa les fêtes de Noël. Rien ne fut épargné pour exciter l'enthousiasme des soldats. Henri leur donnait sa parole que la Saxe ne ferait aucune résistance et que l'expédition serait une promenade triomphale, une prise de possession sans nul combat<sup>1</sup>. » Bien que l'événement ne dût pas confirmer ces magnifiques promesses, elles n'étaient pas complètement dénuées de vraisemblance. « Avec sa perfidie habituelle, dit Bruno de Magdebourg, Henri était parvenu à diviser les Saxons et à se ménager parmi eux de précieuses intelligences. Un certain nombre de chefs tels que Widekind, Wiprecht, Thierry fils de Géréon, passèrent avec leurs vassaux sous ses étendards; d'autres, comme le margrave de Misnie Ecbert, avaient promis de garder la neutralité et d'attendre le résultat de la lutte sans y prendre part<sup>2</sup>. » Si déshonorants que furent ces trahisons et ces compromis pour les chefs saxons qui s'en étaient rendus coupables, ils avaient eu pour effet indirect de mettre Rodolphe sur ses gardes. Durant les fêtes de Noël que ce prince célébra à Goslar au milieu de ses guerriers restés fidèles, il avait arrêté un plan de campagne dont l'exécution lui valut la victoire. Quand après l'oc-

Bataille de  
Flateheim.  
Victoire de  
Rodolphe.

<sup>1</sup> Berthold. Const., col. 439.

<sup>2</sup> Brun. Magd. *Bell. Saxon.*, col. 573

tave de l'Épiphanie (12 janvier 1080) Henri avec ses troupes pleines d'ardeur et d'enthousiasme franchit la frontière saxonne, il ne trouva pas un soldat pour lui disputer le passage. A mesure qu'il avançait dans le pays il constatait la même absence de défenseurs. « Ce fut alors dans tous les rangs de son armée, dit Berthold, une joie qui tenait du délire. Les Bohémiens surtout, trouvant une occasion inespérée de pillage et ne soupçonnant même pas la possibilité d'une ruse de guerre, se laissèrent emporter par leurs instincts de rapine. En quelques jours tout le pays fut dévasté et livré aux flammes. L'archevêque de Mayence Sigefrid, l'évêque de Saltzbourg et les autres titulaires dont les diocèses étaient la proie de ces barbares envahisseurs, se réunirent en une assemblée synodale et fulminèrent contre eux et contre leur roi Henri une nouvelle sentence d'excommunication. Henri et ses soldats s'égayèrent beaucoup, ajoute le chroniqueur, de cet impuissant anathème. L'hiver sévissait alors avec rigueur, les bandes de pillards se chauffaient à la flamme des villages incendiés et Henri se flattait que le froid avait glacé le courage des Saxons. L'illusion ne dura guère. » « Arrivé aux confins de la Thuringe sur les bords d'un torrent profond et rapide, dit Bruno de Magdebourg, il vit l'armée de Rodolphe campée dans une position formidable sur les hauteurs de Flatcheim. A son tour il recourut à un stratagème qui ne manquait pas d'habileté. La nuit suivante il fit faire un détour à son armée, remonta le torrent jusqu'à ce qu'il y trouvât un endroit guéable, et le lendemain matin 27 janvier 1080, troisième anniversaire de l'entrevue de Canosse, il fondit tout à coup sur l'arrière-garde des Saxons<sup>1</sup>. » Surpris par cette attaque [inopinée, Rodolphe n'eut que le temps de retourner promptement ses troupes, faisant de son arrière-garde son front de bataille, en sorte que, suivant le mot du chroniqueur, les derniers devinrent les premiers. Dès le premier choc, la lance royale que l'on portait devant Rodolphe fut enlevée par Wratislas duc de Bohême; Henri se croyant déjà sûr de la victoire encourageait les siens de la voix

<sup>1</sup> Brun. Magdeb., col. 574.

et du geste. « Il était alors neuf heures du matin, dit Berthold, une neige épaisse poussée par des rafales de vent tombait sur les deux armées et continua tout le jour au point que les ennemis ne se reconnaissaient entre eux qu'à la voix<sup>1</sup>. » Le duc Otto qui, dans le premier ordre de bataille, commandait l'avant-garde saxonne tournée vers le torrent, se porta en toute hâte au secours de Rodolphe: La mêlée devint alors terrible. Les Bohémiens qui avaient sollicité de Henri l'honneur de former son avant-garde se firent tuer à leur poste sans lâcher pied. On compta parmi eux plus de trois mille morts. Leur résistance se prolongea jusqu'à la chute du jour; mais en ce moment on apprit que le roi Henri toujours soigneux de sa sûreté personnelle avait pris la fuite. Le reste de son armée se débanda aussitôt et ne se rallia que sous les murs de la forteresse de Wartbourg. « Là, dit le chroniqueur, les fuyards harassés de fatigue firent halte pour prendre quelque repos et préparer les aliments dont ils avaient si grand besoin. Mais la garnison saxonne de Wartbourg fondit sur eux à l'improviste et les dispersa de nouveau sans leur laisser le temps de rien sauver avec eux. Le butin recueilli dans le campement abandonné fut considérable : chevaux, armes, vases d'argent et d'or, poivre et autres épices<sup>2</sup>, pallium et vêtements précieux. Une partie de ces dépouilles appartenait au patriarche d'Aquilée, ce légat infidèle qui ne rougissant pas de soutenir ouvertement la cause du roi parjure avait escorté Henri jusque sur le champ de bataille de Flatcheim<sup>3</sup>.

Les députés  
de Henri au  
concile ro-  
main. Mort  
tragique  
d'Udalric de  
Padoue.

76. La victoire de Rodolphe dans les circonstances où elle se produisait, à la veille de l'ouverture du concile romain indiqué pour le 7 mars suivant, avait une importance exceptionnelle. La nouvelle en fut aussitôt transmise à Rome par une députation spéciale du vainqueur. Cependant Henri rentré précipitamment à Ratisbonne méditait de nouvelles perfidies. « Convaincu à son

<sup>1</sup> Berthold. Const., col. 440.

<sup>2</sup> *Piper et alia pigmenta*. On sait combien ces objets aujourd'hui vulgaires étaient rares en Europe avant les croisades,

<sup>3</sup> Brun. Magd., *loc. cit.*

grand désespoir, dit Berthold, que ni ses armes ni son or ne pourraient triompher des Saxons, ayant d'ailleurs conscience des forfaits qui avaient attiré sur lui la colère divine et de sa révolte contre le saint-siège dont l'excommunication restait suspendue sur sa tête, il prit une attitude nouvelle. Affectant soudain un repentir profond des maux sans nombre qu'il avait causés à l'Église, il ne parut plus préoccupé que d'un seul désir, celui de rentrer en grâce avec le siège apostolique et de désarmer sa justice au moment où elle allait le frapper. Il chargea deux de ses anti-évêques, Liémar de Brême et Rotpert de Bamberg, de se rendre à Rome pour le représenter officiellement et plaider sa cause devant le concile. L'argument le plus décisif dont il les arma fut, dit-on, une somme énorme d'argent et d'or, avec laquelle ils devaient acheter à Rome et dans l'assemblée synodale elle-même toutes les consciences vénales. Dans le même but mais sans caractère officiel il fit partir pour le concile l'évêque Udalric de Padoue, ce légat infidèle dont le pape venait de flétrir l'apostasie. Udalric se mit en route avec une escorte magnifique et une ample provision de numéraire porté à dos de mulet à travers les montagnes de l'Apennin. L'indigne évêque corrompu par l'or se promettait avec l'or d'en corrompre beaucoup d'autres. Mais dans le chemin un des chevaliers de son escorte, trouvant sans doute l'occasion favorable pour s'enrichir d'un seul coup, lui enfonça dans la poitrine le fer de sa lance et l'étendit mort à ses pieds. Le trésor sur lequel....<sup>1</sup>» A cette phrase inachevée s'arrête brusquement le texte mutilé des Annales de Berthold; *reliqua exciderunt*, dit M. Pertz, non sans un regret que partageront tous les amis de la science historique. Les Annales du pieux moine de Constance sont en effet le monument le plus complet qui nous soit resté de la première partie du pontificat de Grégoire VII, celui qui a le mieux vengé la mémoire du grand pape contre les calomnies intéressées du césarisme schismatique, les récriminations impatientes du patriotisme saxon et les fausses appréciations des écrivains modernes.

<sup>1</sup> Berthold. Constant., *Patr. Lat.*, tom. CXLVII, col. 442.

## § XIII. Concile romain de l'an 1080.

Encyclique  
de Grég. VII  
pour l'indiction  
du  
concile.

77. L'Europe entière avait les yeux fixés sur Rome et sur le concile qui allait s'y réunir. On savait que la sentence définitive y serait prononcée; une encyclique pontificale adressée par Grégoire VII « à tous les fidèles clercs et laïques non excommuniés » en donnait l'assurance formelle. « Depuis longtemps, frères bien-aimés, disait le pape, nous voulions convoquer sous la présidence de l'autorité apostolique en un lieu sûr et inviolable un synode général où pussent en sécurité se rendre des diverses provinces du monde les clercs et les seigneurs laïques, amis ou ennemis, afin de terminer un conflit si déplorable. Nous nous proposons aujourd'hui à la face de l'univers de traiter cette grande question. Quel que soit l'auteur de tant de maux accumulés depuis six ans sur l'Église et sur le monde, nous sommes résolu à le démasquer et à le faire sortir de l'ancre obscur où il cache ses trahisons et ses perfidies. L'excès de son audace et de son impiété a jusqu'ici entravé tous nos efforts pour le rétablissement de la paix entre le pontificat et la royauté; cette paix, telle que tout chrétien digne de ce nom la désire et l'appelle, avec la grâce de Dieu nous la cimenterons dans le prochain concile. Au sein de cette assemblée, pour l'honneur du bienheureux Pierre et en conformité avec les lois canoniques, nous prendrons résolument les mesures que la justice réclame, nous répondrons aux accusations contradictoires dont le siège apostolique a été l'objet en ces derniers temps, nous justifierons pleinement sa conduite en révélant toutes les conjurations impies dont il s'est vu menacé. Nous ne voulons point cependant attendre jusque-là pour déclarer en toute conscience et devant Dieu que le roi Rodolphe élu au-delà des monts l'a été sans notre ordre et sans notre conseil. Le fait est tellement vrai que nous avons aussitôt après son élection demandé la tenue d'une diète nationale où sous notre présidence la cause serait examinée, nous réservant d'annuler la promotion de

Rodolphe si elle était reconnue illégitime. Qui s'est opposé avec une obstination invincible à la tenue de cette diète? Vous le savez tous et je ne l'ignore pas moi-même. Si le soi-disant roi Henri avec sa faction eût tenu les promesses d'obéissance qu'il avait faites à nous ou plutôt au bienheureux Pierre, je le dis en toute vérité nous n'aurions pas subi ce déluge de maux qui vient de passer sur nos têtes, les massacres, les parjures, les sacrilèges, et toutes les pestilentes trahisons de l'hérésie simoniaque. Vous donc, frères bien-aimés, vous que le spectacle de tant de calamités consterne; vous qui gardez les sentiments de crainte de Dieu, de charité et de paix, joignez vos efforts aux nôtres, pour que ce concile dont nous vous parlons puisse agir efficacement, arracher la sainte Église aux flots de la tempête, rétablir le calme et assurer le triomphe de l'ordre et de la paix<sup>1</sup>. »

78. Cette immortelle assemblée se réunit le 7 mars 1080 dans la basilique du Sauveur au Latran. « Il s'y trouva, dit Paul de Bernied, une affluence énorme, *innumerabilis multitudo*, accourue des diverses cités du monde chrétien, archevêques, évêques, abbés, clercs de tout rang et laïques de toute condition<sup>2</sup>. » Les députés de Henri et ceux de Rodolphe furent immédiatement entendus. Les premiers, Liémar de Brême et Robert de Bamberg, comptant sans doute sur les partisans secrets dont ils avaient payé le dévouement au poids de l'or, prirent une attitude d'autant plus arrogante que leur cause était plus justement suspecte. « Ils sommèrent le seigneur pape au nom de leur maître, dit Bonizo de Sutri, d'avoir à prononcer sans délai une sentence d'excommunication

Arrogante  
sommation  
des envoyés  
de Henri.

<sup>1</sup> Greg. VII. *Epist.* xxviii, lib. IX; *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 628. Cette lettre n'est point datée; elle se trouve parmi la correspondance pontificale attribuée à l'an 1081. Mais comme Rodolphe perdit la vie au combat de l'Elster le 16 octobre 1080, il est évident que cette lettre, où Grégoire VII parle du roi saxon comme vivant encore, est antérieure à cette date. D'ailleurs l'encyclique trace avec tant de netteté le programme des opérations du concile de l'an 1080, telles que le lecteur les verra se dérouler sous ses yeux, qu'il nous semble impossible de la rattacher à aucune autre période du pontificat de Grégoire VII. (Cf. Hefele, *Hist. des conciles*, tom. VI, p. 622.)

<sup>2</sup> Paul. Bernr. *Vit. Greg. VII*, cap. xii; *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 90.

contre Rodolphe, sujet rebelle et parjure. A cette condition, ajoutèrent-ils, le roi notre maître est disposé à vous rendre l'obéissance due au siège apostolique. Sinon, il avisera aux moyens de se choisir un pape qui ne reculera point devant les devoirs de son ministère et sache frapper des censures apostoliques l'insolence d'un chevalier félon. — De telles menaces, reprend Bonizo, n'étaient pas de nature à effrayer un pontife déterminé à verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour la cause de la justice<sup>1</sup>. » Grégoire VII ne daigna même pas répondre à cette injurieuse provocation et donna la parole aux députés de Rodolphe.

Requête des  
ambassa-  
deurs  
de Rodolphe.

79. Le seul des délégués du roi saxon dont le nom nous soit connu est le moine Gislebert, vénérable religieux que son mérite avait fait élever au sacerdoce<sup>2</sup>. Voici la protestation qu'il fit entendre au nom de ses collègues : « Nous députés du roi Rodolphe notre seigneur et des princes de son royaume, nous portons plainte à Dieu, à saint Pierre, à votre paternité et à tout le très-saint concile, contre cet Henri qui une première fois déposé du trône par l'autorité apostolique a de nouveau malgré votre défense tyranniquement envahi les provinces de Germanie, promenant partout le meurtre, le pillage et l'incendie, chassant de leurs sièges avec une impiété barbare les archevêques et évêques pour investir de leurs dignités et de leurs biens ses courtisans et ses soldats. C'est lui qui a traîtreusement fait égorger le métropolitain de Magdebourg Werner de pieuse mémoire. En ce moment même et malgré les réclamations du siège apostolique il détient dans la plus horrible captivité le saint évêque Adalbert de Worms. On compte par milliers les hommes que sa tyrannie a fait mettre à mort, par centaines les églises profanées, pillées et incendiées par ses hordes féroces. Il faut renoncer à énumérer tous ses attentats contre nos princes, toutes les horreurs commises contre leur personne ou leur territoire pour les punir de leur fidélité au siège apostolique. Enfin c'est son opposition et celle de ses fauteurs qui

<sup>1</sup> Boniz. Sutr. *Ad omic.*, lib. IX ; *Patr. Lat.*, tom. CL, col. 848.

<sup>2</sup> Watterich. *Vita rom. pontif.*, tom. I, p. 437, not. 3.



ont seules empêché la réunion de la diète nationale ordonnée par vous dans le but d'examiner juridiquement la question et de rétablir la paix. Nous supplions donc humblement votre clémence de nous faire justice ou plutôt de faire à la sainte Église de Dieu justice du sacrilège envahisseur des églises <sup>1</sup>. »

80. Nous n'avons plus la réponse que les députés de Henri firent à cette protestation, mais une lettre de Thierry évêque de Verdun, partisan déclaré du roi schismatique, affirme qu'ils prirent alors la parole et commencèrent l'apologie de leur maître. « Le concile refusa de les entendre, ajoute Thierry, et les menaça même du glaive <sup>2</sup>. » De quel glaive est-il question ici? L'évêque de Verdun ne le dit pas, espérant sans doute que les lecteurs interpréteront l'amphibologie dans le sens le plus odieux, comme si le concile de Rome eût voulu faire trancher la tête des arrogants ambassadeurs. En dépit de sa malveillance calculée, ce témoignage nous apporte la preuve irrécusable du progrès accompli dans l'opinion publique depuis trois ans au sujet des entreprises tyranniques de Henri. Le pape s'était vu contraint en 1077 de résister seul aux instances du synode romain qui demandait l'excommunication de Rodolphe et qui se prononçait en faveur du pénitent de Canosse. Aujourd'hui l'unanimité de la grande assemblée synodale réclame que le glaive spirituel soit enfin levé contre le tyran. Hugues de Flavigny nous a conservé les motifs sur lesquels s'appuya le concile pour formuler cette requête. « On prouva, dit-il, que Henri n'avait pas craint d'encourir l'excommunication en s'opposant à la tenue de la diète synodale, il avait donc provoqué lui-même l'anathème spirituel dont il fallait le frapper. D'autre part, l'énormité de ses crimes, meurtres, parjures, adultères, débauches, simonie, incendie et profanation des églises, le rendait à jamais incapable de égnier; il fallait donc prononcer contre lui une sentence de éposition <sup>3</sup>. » Laurent de Liège dans sa chronique de Verdun, en

Discussion  
synodale.  
La reine  
Praxède, se-  
conde femme  
de Henri.  
Un nouvea  
crime.

<sup>1</sup> *Concil. rom. VII; Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 818.

<sup>2</sup> Martène, *Thesaur.*, lib. I, col. 228.

<sup>3</sup> Hug. Flavin. *Chronic.*, lib. III; *Patr. Lat.*, tom. CLIV, col. 322.

signalant avec douleur la regrettable attitude de l'évêque Thierry en cette circonstance, affirme également que le concile procéda à une enquête juridique sur les forfaits vraiment inouïs dont Henri s'était souillé. L'un de ceux qu'il articule comme ayant particulièrement soulevé l'indignation des pères est en effet d'une nature révoltante. La reine Berthe, fille d'Adélaïde de Savoie et première épouse de Henri, avait fini par succomber au chagrin et aux outrages dont elle était sans cesse abreuvée. Henri contracta un second mariage avec une autre princesse nommée Praxède. Mais bientôt dégoûté de cette nouvelle épouse, « il la livra, dit le chroniqueur, à la brutalité de ses valets<sup>1</sup>. » Éperdue, consternée, Praxède courut en Italie se placer sous la protection de la comtesse Mathilde, et oublier dans la pratique des vertus chrétiennes le souvenir d'un monstre « qu'elle redoutait, dit Domnizo, comme la timide brebis redoute la dent du loup<sup>2</sup>. »

Sentence  
d'excommu-  
nication et  
de déposition  
contre Henri.

81. L'heure était donc venue où le grand pape, sollicité depuis si longtemps par les deux partis, allait prononcer la sentence. Cette cause qu'on nommerait aujourd'hui internationale, il n'était point allé la chercher ; depuis dix ans elle était déferée avec insistance au siège apostolique et par les princes germains et par les seigneurs saxons, par les évêques comme par les peuples, par les diètes, par les conciles, par les deux rivaux eux-mêmes. Sur le point de prendre une décision qui devait attirer sur sa mémoire tant de haines imméritées et d'outrages posthumes, Grégoire VII manifesta une vive émotion. « L'homme de Dieu avait eu précédemment, dit Paul de Bernried, une vision dans laquelle labienheu-

<sup>1</sup> *Videlicet pro conjuge regina Praxede quam ignominiose servorum stupris et opprobriis submiserat.* (Laur. Leodiens. *Gesta episc. Viridun.*; *Patr. Lat.*, tom. CCIV, col. 932.

<sup>2</sup> *Flagitum prorsus sua cepit spernere conjux  
Quod taceat metrum, nimis hinc ne degeneretur.  
Ast de regina Praxede tamen metra dicant ;  
Sic timet ipsa virum, dentem velut agna lupinum,  
Cumque timore tremat, furtim munimina quaerit  
Mathildis, poscens ut eam disjungat ab hoste.*

(Domniz. *Vit. Mathild.*, lib. II, cap. viii; *Pat. Lat.* CXLVIII, col. 1014.)

reuse vierge Marie lui avait prédit qu'il devrait un jour frapper d'anathème un puissant ennemi de l'Église. Ce jour était arrivé. Le pontife se recueillit donc sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, et d'une voix pleine de gémissements et de douleur, au milieu de l'attention haletante et des vœux unanimes de l'assemblée, adressant un sublime appel aux deux fondateurs et patrons de l'église romaine, il dit : « Bienheureux Pierre prince des apôtres, et vous bienheureux Paul docteur des nations, disciples du Dieu qui est vérité, aidez-moi à dire ici la vérité tout entière afin que mes frères prennent en moi pleine confiance, afin qu'ils sachent et comprennent quelles luttes j'ai dû soutenir contre les pervers, quel appui je n'ai cessé de prodiguer à vos fidèles, sans avoir moi-même d'autre protection avec la vôtre que celle de Jésus-Christ Notre-Seigneur et de sa glorieuse mère Marie toujours vierge. Vous mes témoins célestes, vous le savez, je n'ai point brigué l'honneur du sacerdoce ; ce fut malgré moi que je suivis au-delà des monts le seigneur pape Grégoire VI ; ma répugnance fut encore plus grande lorsque avec le pape Léon IX mon seigneur il me fallut revenir dans cette église qui est la vôtre, pour y remplir un ministère où je vous ai servis selon la mesure de mes forces ; enfin ce fut absolument contre mon gré, en dépit de mes larmes, de mes gémissements, de mes sanglots, qu'un jour je fus porté, moi indigne, sur votre trône. Ce n'est donc pas moi qui vous ai choisis, c'est vous qui m'avez élu <sup>1</sup>, c'est vous qui avez posé sur moi le très-lourd fardeau de votre église. Mais en me plaçant sur le sommet de la montagne du Seigneur vous m'imposiez l'obligation de pousser le cri de la justice, « de dénoncer au peuple de Dieu les crimes des prévaricateurs et leurs péchés aux fils de l'Église <sup>2</sup>. » Je l'ai fait, et les membres de Satan ont commencé à s'insurger, et ils ont jeté sur moi leurs mains sanglantes <sup>3</sup>. On vit se lever les rois de la terre,

<sup>1</sup> Allusion à la parole évangélique : *Non vos me elegistis, sed ego elegeri vos.* (Joann. xv, 16.)

<sup>2</sup> Is. LVIII, 1.

<sup>3</sup> Allusion à l'attentat de Cenci.

les princes séculiers et ecclésiastiques, les gens de cour et les hommes du peuple. « Assemblés contre le Seigneur et contre vous qui êtes ses christes, ils disaient : Rompons leurs chaînes, et rejetons leur joug loin de nous<sup>1</sup>. » Et tous méditaient contre moi des projets d'exil ou de mort. Parmi eux au premier rang, celui qu'ils nomment leur roi, le fils de l'empereur Henri, « a levé le talon<sup>2</sup> » contre votre Église ; il a cru l'asservir et me renverser par sa conjuration avec la multitude des évêques soit italiens soit d'au-delà des monts. Son orgueil s'est brisé devant votre puissance et la nôtre. Confus, humilié, il vint en Lombardie implorer près de moi l'absolution de son anathème<sup>3</sup>. Je le vis dans l'attitude du plus humble des suppliants, je reçus ses promesses réitérées d'amendement et de conversion, et je l'admis à la communion ecclésiastique ; mais ce fut ma seule concession. Je ne le rétabliss nullement dans la dignité dont je l'avais déposé au concile romain, je ne fis point revivre à son égard pour ses fidèles le serment d'allégeance dont je les avais solennellement déliés en ce même concile. Ces réserves expresses, je les maintins dans le but de faire ultérieurement pleine justice et s'il y avait lieu de rétablir la paix entre lui et les princes saxons restés fidèles à votre Église. Henri accepta ces réserves, il s'engagea par serment, sous la caution de deux évêques, à ne les point enfreindre. Mais infidèle à sa parole, il ne tint aucune de ses promesses. Témoins de son parjure et désespérant de lui, les évêques et princes saxons se choisirent un autre roi en la personne de Rodolphe duc de Souabe<sup>4</sup>. Cette élection eut lieu sans mon conseil, je l'atteste devant vous, bienheureux apôtres, vous qui connaissez toute ma conduite et lisez dans le fond de mon cœur. Le roi Rodolphe m'informa en toute hâte par

<sup>1</sup> Psalm. II, 2 et 3. Allusion au conciliabule schismatique de Worms.

<sup>2</sup> Joan. XIII, 18.

<sup>3</sup> Nous avons ici, analysée par le grand pape lui-même, l'histoire authentique de l'entrevue de Canosse.

<sup>4</sup> Le grand pape répondait par cette attestation solennelle à une calomnie qui s'est prolongée jusqu'à nos jours et que M. Villemain reproduit obstinément, savoir que, par suite d'une convention secrète, le pontife était engagé à faire passer la couronne de Germanie sur la tête de Rodolphe.

un message spécial que forcé malgré sa résistance d'accepter les rênes de l'État, il était prêt à suivre en tout mes instructions et mes ordres. Cette déclaration était sincère, car il n'a jamais cessé de la renouveler dans les mêmes termes, offrant pour otages et en garantie de sa parole son propre fils et le fils de son féal le duc Berthold. Cependant Henri me suppliait de lui venir en aide dans sa lutte contre Rodolphe ; je répondis que je serais tout disposé à le faire lorsqu'après avoir entendu les deux parties je saurais de quel côté étaient la justice et le droit. Comme il se croyait alors assez puissant pour triompher par ses seules forces, il accueillit ma réponse avec un ironique dédain. Mais les événements ne se succédant point au gré de ses espérances, les deux évêques de Verdun et d'Osnabruck choisis parmi ses confidents vinrent à Rome et me présentèrent durant le concile de 1078 une nouvelle requête à l'effet d'obtenir justice. De leur côté les envoyés de Rodolphe demandaient également que justice fût faite. La décision prise alors en synode, avec l'inspiration divine, je n'en doute pas, portait qu'une conférence aurait lieu en Germanie tant pour fixer les bases de la pacification générale que pour déterminer nettement celui des deux partis qui avait pour soi le droit et la justice ; car vous en êtes témoins, illustres apôtres mes pères et maîtres célestes, je n'ai jamais eu d'autre volonté, d'autre préoccupation que de soutenir le droit véritable ; et comme je prévoyais que le parti de l'injustice aurait intérêt à repousser une conférence dont le but était précisément de faire triompher le droit, je fulminai l'excommunication et l'anathème contre toute personne, roi, duc ou évêque, qui s'opposerait à la tenue de la conférence. Or, le susdit Henri, bravant avec ses fauteurs le danger de la désobéissance, laquelle est un « crime d'idolâtrie<sup>1</sup>, » a persévéramment empêché la réunion indiquée ; dès lors il a encouru l'excommunication, et s'est lié lui-même du lien de l'anathème. Poursuivant le cours de ses crimes, il a livré une multitude immense de chrétiens à la mort, il a fait piller et renverser les églises, il a couvert le royaume teutonique

<sup>1</sup> 1. Reg. xv, 23. *Et quasi scelus idololatriæ, nolle acquiescere.*

dédésolation et de ruines. En conséquence m'appuyant sur la justice et la miséricorde de Dieu ainsi que de sa très-sainte mère Marie toujours vierge, soutenu par votre autorité je frappe d'excommunication et lie des liens de l'anathème le prétendu roi Henri avec tous ses fauteurs. De la part du Dieu tout-puissant et en votre nom je lui interdis de nouveau le droit de régner en Allemagne et en Italie, je lui retire toute puissance et dignité royale, je défends à tout chrétien de lui obéir comme à son roi, je délie de leur serment et relève de leurs promesses à son égard tous ceux qui lui ont juré ou lui jureraient encore fidélité. Je prie Dieu que jamais Henri avec ses fauteurs ne trouve force sur les champs de bataille et n'obtienne de sa vie aucune victoire<sup>1</sup>. Par votre autorité je donne, octroie et concède le royaume teutonique pour le gouverner et le défendre à votre fidèle Rodolphe que les Germains ont élu pour leur roi. En votre nom j'accorde à tous ses adhérents fidèles l'absolution de leurs péchés et votre bénédiction pour cette vie et dans l'autre. Car si l'orgueil, la désobéissance, les parjures de Henri ont provoqué sa juste déchéance; l'humilité, la soumission la sincérité de Rodolphe ont valu à celui-ci la dignité et la puissance royale. Et maintenant, princes très-saints et pères célestes de l'Église, c'est à vous d'intervenir. Faites que le monde entier comprenne et sache que si vous avez au ciel le pouvoir de lier et de délier, vous avez sur la terre la puissance de retirer ou de conférer à chacun, selon ses mérites, les empires, les royaumes, les principautés, duchés, marquisats, comtés et seigneuries de tout genre. Combien de fois en effet n'avez-vous pas retiré à des titulaires indignes, pour les donner à des sujets vertueux, les patriarcats, les primaties, les archevêchés ou les évêchés! Si donc vous êtes juges au spirituel, nous devons croire que votre puissance n'est pas moindre sur les choses temporelles; et puisque vous jugez les anges qui dominent sur les princes superbes, que ne pouvez-vous

<sup>1</sup> Cette prière fut exaucée. Jamais dès lors Henri n'obtint un succès militaire sur aucun des champs de bataille si nombreux que sa démesure et son orgueil firent ensanglanter.

passer sur leurs esclaves ? Sachent aujourd'hui les rois et tous les princes du siècle quelles sont votre grandeur et l'étendue de votre pouvoir ; qu'ils apprennent à respecter l'ordre de votre sainte Église. Sanctionnez votre jugement contre Henri par des faits si prompts et si éclatants que sa chute apparaisse à tous les yeux non point comme l'œuvre du hasard mais comme celle de votre céleste pouvoir. Qu'il soit confondu, mais que cette confusion l'amène à repentance afin que son âme soit sauvée au jour du Seigneur <sup>1</sup>. »

82. Le texte authentique de cette allocution pontificale, dont le retentissement s'est perpétué à travers les âges et soulève encore aujourd'hui tant de colères rétrospectives, fut remis au concile avec cette date officielle : « Fait à Rome aux nones de mars, indiction III<sup>e</sup> » (7 mars 1080) : *Acta Romæ* <sup>2</sup>. La parole de Grégoire VII était devenue un « acte » auquel tout le concile s'associa. M. Villemain au nom des progrès de la civilisation moderne s'indigne contre un tel acte. « Ce solennel anathème qui met en action, dit-il, la déclaration célèbre du pape Grégoire VII sur les droits de la papauté <sup>3</sup> fait éclater toute l'exorbitance de ces droits prétendus. Il ne s'agit de rien moins que d'une théocratie absolue disposant de toutes les dignités politiques par la seule considération religieuse, et non-seulement les ôtant aux excommuniés mais les donnant à qui elle veut. C'est là l'exès que la raison humaine ne pouvait souffrir et que nul préjugé public, nul état social ne pouvait rendre assez nécessaire pour le justifier. Il est manifeste en effet que, si le droit de déposer canoniquement du trône ou de toute autre dignité civile était suivi du pouvoir d'y nommer par la même voie, toute impartialité disparaissait. La tentation était trop forte même pour le plus vertueux ou le plus sage <sup>4</sup>. » Ces paroles de l'éminent écrivain sont le dernier mot de l'école rationaliste actuelle sur Grégoire VII ; à ce titre elles méritent de fixer notre attention. La thèse du vieux

Un aven de  
M. Villemain.

<sup>1</sup> Paul. Bernried. *Vit. Greg. VII*, col. 93.

<sup>2</sup> *Acta Romæ nonis Martii, indictione III. (Ibid.)*

<sup>3</sup> L'illustre écrivain faisait ici allusion aux *Dictatus papæ*, dont nous avons reproduit la teneur sous le n° 28 du chapitre précédent.

<sup>4</sup> Villemain *Hist. de Grég. VII*, tom. II, p. 256.

gallicanisme est ici complètement abandonnée. On reconnaît que Grégoire VII eut le droit de déposer Henri IV, ce Néron du onzième siècle dont aucun historien sérieux n'oserait aujourd'hui prendre la défense. « L'excès » ne commence, l'insupportable système « de théocratie absolue » dont « l'exorbitance révolte la raison humaine » se manifeste uniquement dans la prétention « de disposer de toutes les dignités politiques par la seule considération religieuse, » pour les ôter aux excommuniés et les donner arbitrairement à qui le pape voudra. Réduite à ces derniers termes, la cause de Grégoire VII est désormais gagnée. Le grand pape en effet ne disposa point d'une façon arbitraire des états rendus vacants par la déposition très-légitime de Henri. Il ne songea nullement à en faire bénéficier au gré de ses préférences ou de ses goûts personnels des créatures ou des favoris. Un nouveau roi avait été élu en Germanie sans le conseil ni la participation de Grégoire VII; il était élu depuis trois ans; son héroïsme, sa loyauté, son dévouement au saint-siège étaient notoires, et pourtant Grégoire VII resta trois années sans vouloir ratifier l'élection. Durant trois années les Saxons reprochèrent à Grégoire VII comme une prétendue défaillance, presque comme une trahison, cette longanimité dont ils ne comprenaient pas le motif. « Pierre dort une seconde fois, disaient-ils, faudra-t-il que le chant du coq vienne encore le réveiller? » Et le génie de Grégoire VII planant à une hauteur incommensurable au-dessus de ces injures contemporaines, comme il devait dominer de sa majesté apostolique les récriminations contradictoires des âges futurs, attendait l'heure où, juge suprême et arbitre incontesté de la république chrétienne, il porterait une sentence qu'on ne pût accuser ni de précipitation ni de ressentiment personnel ni de préférence intéressée. Les coups de main révolutionnaires qui de nos jours renversent les trônes et livrent les états à la merci des parvenus de l'émeute ont remplacé la magistrature que les papes exerçaient sur l'Europe du moyen âge. Si l'on veut appeler cela un progrès, nous n'y contredirons pas, c'est le progrès de la barbarie.

83. Sigebert de Gemblours partisan déclaré du roi parjure Henri IV écrit dans sa chronique, non sans un vif mouvement



d'indignation, qu'après la reconnaissance officielle de Rodolphe, « le pape Hildebrand fit remettre à ce prince une couronne d'or portant pour inscription :

*Petra dedit Petro, Petrus diadema Rodulfo;*

« La Pierre (qui est le Christ<sup>1</sup>) l'a donné à Pierre, Pierre donne ce diadème à Rodolphe <sup>2</sup>. » Comme Sigebert de Gemblours est le seul annaliste qui rapporte le fait, on a longuement disserté sur la valeur de son témoignage. Pour notre part il nous semble fort admissible. Les paroles de l'inscription controversée sont parfaitement dans le style traditionnel; la mosaïque du *triclinium* de Latran où le Christ, pierre angulaire de l'Église, est représenté d'une main donnant les clefs du royaume des cieux à saint Pierre et de l'autre le labarum vainqueur à Constantin le Grand, semble avoir inspiré l'auteur de l'inscription <sup>3</sup>. Il déplait souverainement au rationalisme moderne de rencontrer des exemples de ce genre, mais à moins de supprimer l'histoire on ne saurait nier que le pape saint Léon III de son plein gré, en vertu de son autorité apostolique, avait reconstitué l'empire romain d'Occident en faveur de Charlemagne. Il est de même incontestable que les papes successeurs de Léon III restèrent seuls en possession de conférer la dignité impériale créée par le saint-siège et réservée à sa libre nomination. La preuve c'est que le roi parjure Henri IV, fils de l'empereur Henri le Noir, n'osait pas encore en 1080 après vingt-cinq ans de règne osé prendre le titre qu'avait porté son père. Nul même parmi ses courtisans les plus serviles ne l'appelait empereur; et du vivant de sa mère l'impératrice Adélaïde pendant qu'on donnait à celle-ci la qualification d'« Auguste, » Henri IV n'avait d'autre titre officiel que celui de roi. Il fallut pour qu'à son tour il pût se faire saluer du nom d'empereur qu'un antipape dans la basilique de Saint-

<sup>1</sup> *Petra autem erat Christus.* (I. Cor. x, 4.)

<sup>2</sup> Sigeb. *Gembl. Chronic. Patr. Lat.*, tom. CLX, col. 219.

<sup>3</sup> *Mozzoni. Tav. cronol.*, sec. VIII, p. 95.

Pierre de Rome plaçât sur son front le diadème profané de Charlemagne. Alors seulement le roi déposé usurpa le titre impérial qu'il ne sut ni honorer ni défendre. Grégoire VII avait donc le droit d'envoyer une couronne d'or à Rodolphe qu'il venait de reconnaître pour roi légitime de la Germanie. Par ce symbole de puissance royale il lui rappelait que les successeurs de saint Pierre étaient depuis trois siècles dépositaires du diadème impérial et que leur main savait le donner au plus digne.

Clôture du  
concile.

84. Avant de clore le concile, Grégoire VII renouvela les proscriptions antérieures contre les désordres simoniaques, contre les entreprises schismatiques et les honteux excès de la clérogamie. « Il voulut, dit le *Codex regius*, qu'elles fussent annexées aux actes synodaux, comme pour leur donner dans la postérité une sanction impérissable<sup>1</sup>. » On promulgua de nouveau les sentences nominatives d'excommunication et de déposition contre Hugues le Blanc, Wibert de Ravenne, Thédald de Milan, et Roland cet insolent négociateur que Henri avait récompensé de son audace sacrilège par l'évêché de Trévis. Les anathèmes précédemment portés contre tout Normand qui attaquerait le patrimoine de saint Pierre c'est-à-dire la marche de Fermo, le duché de Spolète, la Campanie et son littoral, la Sabine et le comté de Tribur, ou qui envahirait le monastère du Mont-Cassin et les domaines qui en dépendent furent maintenus. Cependant une réserve jointe au décret nous prouve que dès lors ces incursions avaient cessé d'être aussi fréquentes et que la politique de Robert Guiscard se rapprochait visiblement du saint-siège. Voici la clause finale du décret : « Si quelque Normand a de justes griefs contre les habitants de ces divers pays, au lieu de se faire à lui-même justice, qu'il s'adresse d'abord à nous ou à nos gouverneurs et officiers pour obtenir satisfaction. Dans le cas où cette satisfaction légitime lui serait refusée, nous l'autorisons à prendre sur ces divers territoires une compensation équivalente au dommage, non avec excès ni violences à la manière

<sup>1</sup> *Cod. reg.*, fol. 133 recto. — Cf. Watterich., tom I, p 302.

des brigands, mais comme le doit faire un chrétien se contentant de recouvrer son bien sans prendre celui d'autrui, craignant de perdre la grâce de Dieu et d'encourir la malédiction de saint Pierre<sup>1</sup>. » Cette sentence de justice chrétienne termina les opérations du concile. « Les pères quittèrent Rome, dit Bonizo de Sutri, sous l'impression des graves mesures auxquelles ils venaient d'attacher leur nom et qui devaient agiter si longtemps l'Église et le monde<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> *Cod. reg.* et Watterich, *ibid.*

<sup>2</sup> Boniz. Sutr. *Ad amic.* lib. IX; *Patr. Lat.*, tom. CL, col. 848.

## CHAPITRE IV

### SOMMAIRE

#### PONTIFICAT DE SAINT GRÉGOIRE VII (1073-1085) Cinquième période (1080-1081)

##### § I. L'ANTIPAPE WIBERT DE RAVENNE (CLÉMENT III.)

1. Colère et menaces de Henri IV contre Grégoire VII. — 2. Manifeste schismatique de Thierry, évêque de Verdun. — 3. Les dix-neuf évêques schismatiques du conciliabule de Mayence. — 4. Appel de l'évêque de Spire aux simoniaques lombards. — 5. Conciliabule de Brixen. — Sentence de déposition contre Grégoire VII. — 6. Les signataires schismatiques. — 7. Divisions au sein du parti césarien. — 8. Intrusion de Wibert de Ravenne antipape sous le nom de Clément III. — 9. Repentir et pénitence de Thierry de Verdun. — 10. Politique et cupidité de l'antipape.

##### § II. GRÉGOIRE VII ET GUILLAUME LE CONQUÉRANT.

11. Message des schismatiques à Guillaume d'Angleterre. Réponse de Lanfranc. — 12. Lanfranc archevêque de Cantorbéry. Ses rapports avec le saint-siège. — 13. Décrets tyranniques de Guillaume le Conquérant contre la liberté de l'Église. — 14. Contradiction entre les lois et les actes. Religion et piété pratique de Guillaume. — 15. Calomnies des historiens modernes à propos de l'attitude de Grégoire VII vis-à-vis de Guillaume. — 16. Lettre de Grégoire VII à Lanfranc. — 17. Réponse de Lanfranc au pape. — 18. Première légation de Hubert en Grande-Bretagne. Lettre de Guillaume le Conquérant à Grégoire VII. — 19. Une ruse normande. — 20. Lettre de Grégoire VII au légat Hubert. — 21. Soumission de Guillaume. Son ambassade au pape. — 22. Lettre de Grégoire VII à Guillaume le Conquérant. — 23. Retour du légat Hubert dans la Grande-Bretagne. — Nouvelle lettre du pape au roi. — 24. Lettres de Grégoire VII à la reine d'Angleterre et au prince Robert Courte-Heuse. — Fin du conflit.

## § III. GRÉGOIRE VII ET SAINT SIMON DE CRÉPY.

25. Simon de Vermandois comte de Crépy. L'oriflamme de saint Denys. —  
 26. Mort soudaine de Raoul II père de Simon. Expiation filiale. Décision de  
 Grégoire VII. — 27. Exhumation de Raoul. Translation de ses restes à  
 Crépy dans l'église de Saint-Arnoul. — 28. Donation du monastère de Crépy  
 à saint Hugues abbé de Cluny. — 29. Simon à Rome. Pénitence imposée par  
 Grégoire VII. Retour en France. — 30. Fiançailles virginales. Judith com-  
 tesse d'Auvergne fiancée de Simon prend le voile à la Chaise-Dieu. —  
 31. Simon appelé en Angleterre pour épouser la fille de Guillaume le  
 Conquérant. — 32. Simon de Crépy moine dans l'abbaye bénédictine de  
 Saint-Eugend. Le duc de Bourgogne et le duc de Mâcon moines à Cluny. —  
 33. Austérités de Simon. Faveurs surnaturelles. — 34. Simon de Crépy er-  
 mite dans la forêt de Muthua. — 35. Mission de Simon de Crépy à la cour  
 de Philippe I. — 36. Mission à la cour de Guillaume le Conquérant. Simon  
 de Crépy à la Ferté-Milon. — 37. L'ermite appelé à Rome par Grégoire VII.  
 — 38. Simon légat apostolique près de Robert Guiscard. Traité d'Aquino  
 entre le pape et le duc d'Apulie. — 39. Encyclique de Grégoire VII notifiant  
 à l'univers chrétien la soumission de Robert Guiscard. Sacre d'un légitime  
 archevêque de Ravenne. — 40. Glorieuse mort de Simon de Crépy à Rome.

## § IV. GUERRES EN ORIENT ET EN OCCIDENT.

41. L'empereur détrôné Michel Ducas à Salerne. — 42. Expédition de Robert  
 Guiscard et de son fils Boémond contre Alexis Commène. — 43. Expédition  
 de Henri IV contre le roi des Saxons Rodolphe. Le jeune duc Godefroi de  
 Bouillon porte-étendard de l'armée de Henri IV. — 44. Combat de l'Elster.  
 Exploits du duc Otto de Nordheim. Victoire des Saxons. — 45. Le roi Ro-  
 dolphe blessé sur le champ de bataille par Godefroi de Bouillon. — 46. Mort  
 héroïque du roi Rodolphe. — 47. Défaite de l'armée pontificale commandée  
 par la comtesse Mathilde à Volta près de Mantoue.

## § V. ÉLECTION DU ROI HERMANN DE LUXEMBOURG.

48. Joie inespérée de Henri IV. Mesures de rigueur contre le saint-siège. —  
 49. Lettre de Grégoire VII à ses légats en Saxe. — 50. Portée de la lettre  
 pontificale. — 51. Nouvelle tentative de Henri IV contre les Saxons. —  
 52. Conférence de Kaffungen. Discours de saint Gebéhard de Saltzbourg. —  
 53. Réponse des délégués de Henri. Harangue militaire du duc Otto de  
 Nordheim. — 54. Rupture de la conférence. Départ de Henri IV pour  
 l'Italie. — Election du nouveau roi Hermann de Luxembourg. — 56. Résis-  
 tance et soumission définitive d'Otto de Nordheim. Sacre du roi Hermann à  
 Goslar.

### § I. L'antipape Wibert de Ravenne (Clément III).

Colère et  
menaces de  
Henri IV  
contre Gré-  
goire VII.

1. « La sentence du successeur de saint Pierre livra visiblement, dit Paul de Bernried, à Satan et aux furies des esprits infernaux le roi excommunié <sup>1</sup>. » L'explosion de colère et de rage avec laquelle Henri et ses partisans accueillirent cette nouvelle a été décrite en termes saisissants par un chroniqueur contemporain, Hugues de Flavigny. « Ce fut un véritable tonnerre, dit-il. Les horreurs, les infamies dont on chargeait le glorieux pontife dépassent l'imagination ; tout ce qu'une langue humaine peut contenir d'injures, les factieux le jetaient à la face de Grégoire. C'est un magicien, disaient-ils, un imposteur, un hérétique, un assassin, un débauché infâme. Le roi Henri, fils d'empereur, tenant de Dieu son sceptre et son épée, patrice né des Romains, tuteur et défenseur de la chose publique souffrira-t-il plus longtemps un pareil scandale au sein de l'Eglise de Dieu ? Laissera-t-il cet homme, la balayure de l'univers, un scélérat vingt fois digne de mort, un apostat chargé d'anathèmes, outrager impunément la suprême majesté du nom royal ? La malédiction lancée par Grégoire doit retomber sur ce pseudo-pape ; il a voulu creuser une fosse de damnation sous les pieds du roi son seigneur, mais c'est lui qui y tombera, lui, le chef de la révolte, l'auteur de tous nos maux ! — Telles étaient, ajoute le chroniqueur, les vociférations qui ébranlaient les voûtes du palais royal de Mayence, où Henri se trouvait alors. D'une voix unanime on convint qu'il fallait chasser du sein de l'Eglise un pontife qui n'avait pas craint de fulminer une sentence d'excommunication contre la majesté royale, majesté inviolable, révérée dans tous les siècles <sup>2</sup>. » Le jour de la Pentecôte (31 mai 1080) fut désigné pour la tenue d'une diète synodale où toutes ces menaces contre Grégoire VII seraient mises à exécution.

<sup>1</sup> Paul. Bernried. *Vit. Greg. VII* ; *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 93.

<sup>2</sup> Hug. Flaviniac. *Chronic.*, lib. II ; *Patr. Lat.*, tom. CLIV, col. 326.

Manifesta  
schismatique  
de Thierry,  
évêque  
de Verdun.

2. L'évêque Thierry de Verdun et le titulaire simoniaque de Trèves Egilbert prirent l'initiative de cette convocation. Voici en quels termes le premier rédigea sa proclamation schismatique : « A ses frères et seigneurs les archevêques, évêques, ducs, marquis, comtes et autres princes du saint empire romain ; à tout le clergé et au peuple de la sainte Eglise, l'évêque de Verdun salut et dilection. — Vous pleurez comme moi sur les calamités de notre patrie ; si Dieu ne lui vient en aide sa ruine est imminente. Hildebrand naguère l'honneur de l'Eglise catholique et son premier pasteur en est aujourd'hui le fléau et l'opprobre ; pierre angulaire du temple, il est devenu la pierre de scandale ; pasteur, il s'est changé en loup dévorant. Dans son orgueil immense il prétend abattre à ses pieds la majesté des souverains, il s'acharne contre un roi et un royaume catholiques, il tend la main à un usurpateur parjure et félon, il a juré d'effacer jusqu'au dernier vestige de la royauté légitime. Incroyable hérésie, dont le spectacle était réservé à nos malheureux jours ! C'est un sacrilège maintenant que de rester fidèle à son roi ! Nous sommes des traîtres, nous qui gardons nos serments ; ceux qui les violent sont les vrais fidèles ! O langage digne de celui qui fut menteur dès le commencement des jours, et qui dans chaque siècle n'a cessé pour la damnation du genre humain d'inventer de nouveaux mensonges ! Que Dieu voie et qu'il juge ! Mais nous-mêmes sachons aussi voir et juger. Reconnaitrons-nous plus longtemps pour chef de l'Eglise celui qui en dévore les membres ? Donnerons-nous encore le nom de père à celui qui traite ainsi ses enfants ? Non, il nous faut faire choix d'un autre pape qui puisse avec notre concours guérir nos plaies saignantes : le salut de l'Eglise et de l'État en dépend. J'irai travailler avec vous à cette œuvre réparatrice : comptez d'avance sur mes conseils, mon appui, mon approbation pleine et entière <sup>1</sup>. » La circulaire lancée

<sup>1</sup> Hontheim, *Hist. Trevir.*, tom. I, p. 425. — Les Bénédictins, *Hist. littér.*, tom. VIII, p. 252, rapportent ce document aux préliminaires du conciliabule de Worms tenu en 1076 ; mais il se rattache très-réellement à la date que nous indiquons. En effet les divers chroniqueurs s'accordent à nous apprendre que les deux circulaires de Thierry et d'Egilbert furent publiées à la même occasion

par Egilbert n'était ni moins emportée ni moins outrageante que celle de Thierry. L'ancien écolâtre de Passaw avait un grief particulier à faire valoir contre le grand pape. « Depuis deux ans, disait-il, je ne puis obtenir de lui qu'il consente à mon sacre <sup>1</sup>. »

3. Ces lettres si pressantes eurent beaucoup de retentissement mais peu d'effet. Dix-neuf évêques seulement se rendirent à Mayence pour l'époque indiquée (31 mai 1080). Leur petit nombre les effraya eux-mêmes. Dix-neuf évêques vont déposer un pape dont le monde entier admirait le génie et proclamait la sainteté, un pape à la voix duquel chaque année des centaines d'évêques accouraient pour assister à ses conciles, un pape dont le faux pénitent de Canosse avait baisé les pieds et trahi la paternelle tendresse. Ces dix-neuf césariens isolés au milieu de la grande unité catholique reconstituée par Grégoire VII sont la justification vivante des sages lenteurs, de la modération, de la longanimité qu'en dépit de toutes les impatiences, de toutes les récriminations, de toutes les injures le pontife avait gardées depuis trois ans à l'égard du roi Henri. Au début de ce grand procès qui tenait l'univers en suspens « tous les Latins presque sans exception, selon le mot de Grégoire VII lui-même, avaient embrassé la cause de Henri. » Trois années suffirent pour opérer dans les esprits un changement tel que dans toute l'Allemagne il ne se trouvait plus à la dévotion du César excommunié que dix-neuf évêques. Ce petit noyau de schismatiques fit ce qu'il put. Henri IV prit place au milieu d'eux, et « déclara qu'Hildebrand avait cessé d'être pape : » *Henricus rex in Pentecoste Moguntia deponit Hildebrandum papam* <sup>2</sup>. Cette mention laconique d'un chroniqueur contemporain est tout ce qui nous

et à la même époque. Or Egilbert se plaignant dans la sienne qu'il « attend depuis environ deux ans l'autorisation de se faire sacrer, » *ferè per biennium consecrationem habere non potui*, et sa promotion simoniaque à Trèves ayant eu lieu en 1078, il est évident que les proclamations schismatiques furent écrites en 1080.

<sup>1</sup> Hontheim, tom. I, p. 430. — *Gall. Christ.*, tom. XIII, *Instrum.*, p. 335.

<sup>2</sup> Pertz, *Mon. Germ. Script.*, tom. V, p. 561. — Cf. Watterich, tom. II, p. 438.



reste des actes du conciliabule schismatique de Mayence. C'était la seconde fois que le roi Henri, qui entrait alors dans sa trentième année, prononçait contre Grégoire VII une sentence de déposition. Jadis l'école gallicane s'indignait outre mesure contre la tyrannie exorbitante de Grégoire VII qui avait osé faire justice en frappant d'anathème le Néron du onzième siècle, jamais elle n'a eu la moindre parole de blâme pour le jeune monarque qui s'arrogeait sans scrupule le droit de déposer les papes.

4. L'échec de l'assemblée de Mayence ne découragea point les schismatiques. Si l'Allemagne ne leur offrait plus dans son épiscopat une majorité hostile au saint-siège, la Lombardie et les autres provinces de l'Italie septentrionale comptaient encore une armée de simoniaques et de clérogames prêts à se soulever contre l'autorité légitime de Grégoire VII. Il s'agissait de tendre la main à ces auxiliaires qu'on avait eu le tort d'oublier dans la première chaleur du combat. L'évêque de Spire Hozemann, l'un des signataires du fameux conciliabule de Worms, se chargea de réparer cette négligence, et de convoquer les schismatiques lombards à une nouvelle diète synodale qui devait s'ouvrir à Brixen, dans le Tyrol, le 25 juin suivant. La lettre qu'il écrivit en cette circonstance par ordre du roi Henri était ainsi conçue : « Au nom du Seigneur des seigneurs à tous les bien-aimés archevêques, évêques, marquis, comtes et chevaliers grands et petits de toutes les provinces lombardes, Hozemann évêque de Spire hommage et appel.— La perturbation du royaume, les outrages prodigués à la puissance royale, le déplorable état de l'Eglise nous causent à tous la plus profonde douleur. Je me suis joint aux princes qui viennent de s'assembler à Mayence pour étudier les moyens de conserver à la majesté royale ses prérogatives, de rétablir l'ordre dans l'Eglise et de conjurer l'immense naufrage qui la menace. Nous n'avons trouvé d'autre parti à prendre que de trancher la tête du serpent venimeux dont les morsures ont causé tant de plaies. Tant que nous laisserions subsister la cause, pourrions-nous prévenir les effets? Dans cette pensée tous sans exception, grands et petits, d'un commun accord

Appel de  
l'évêque de  
Spire aux si-  
moniaques  
lombards.

nous avons pris la résolution ferme et irrévocable de poursuivre avec l'aide de Dieu la déposition d'Hildebrand, le perfide usurpateur du siège apostolique, l'exécrable violateur de toutes les lois divines et humaines. Il sera donc déposé et l'on choisira à sa place un digne et saint pasteur qui puisse réunir les membres dispersés de l'Eglise, reconstituer l'édifice brisé, faire régner la charité et la paix au lieu de la discorde et des guerres civiles. Ne vous laissez point effrayer par les difficultés de l'entreprise ; ne craignez pas que vous laissant seuls affronter l'orage dont vous aurez à subir les premières atteintes, nous restions loin du danger, comme en un port tranquille. Agissez virilement, fortifiez votre âme et tenez pour certain qu'on arracherait plutôt à Hercule sa massue qu'on ne réussirait à nous isoler de vous dans cette grande lutte. Tant qu'il nous restera un souffle de vie nous combattrons avec vous et pour vous. Adieu <sup>1</sup>. »

Conciliabule  
de Brixen.

5. Le serment sur « la massue d'Hercule » nous paraît faire bonne figure dans cet appel au courage visiblement problématique des Italiens. Pour que Hozemann ait eu besoin d'accentuer avec tant d'énergie la promesse d'une alliance indissoluble et d'un concours persévérant jusqu'à la mort, il fallait que la prépondérance de Grégoire VII se fût bien raffermie dans les provinces lombardes, depuis l'époque où leurs schismatiques évêques prenaient si hardiment l'initiative de la révolte contre son autorité apostolique. Aussi malgré les précautions oratoires et les assurances de Hozemann il ne vint à Brixen qu'une trentaine d'évêques seulement soit d'Italie soit d'Allemagne. Ce fut avec cette poignée de schismatiques que Henri IV allait renouveler le sacrilège de Worms. M. Pertz a retrouvé en ces derniers temps le texte authentique du décret de Brixen portant « excommunication, déposition et perpétuelle condamnation » de Grégoire VII <sup>2</sup>. Voici ce monument de fureur et de vengeance. « L'an de l'incarnation 1080, en présence du sérénissime roi Henri IV, le VII des calendes

<sup>1</sup> Pertz : *Mon. Germ. Script.*, tom. VII, p. 736.

<sup>2</sup> Jusqu'ici on ne connaissait du décret de Brixen qu'un court fragment inséré dans la chronique d'Ursperg et reproduit par Labbe. *Conc.* tom. X, col. 389.

de juillet, férie v<sup>e</sup>, indiction III<sup>e</sup> (jeudi 25 juillet) une réunion de trente évêques et d'une multitude de seigneurs venus non-seulement d'Italie mais d'Allemagne a eu lieu par ordre royal à Brixen dans la province du Norique. De toute cette assemblée un cri unanime s'éleva comme un tonnerre pour flétrir la folle tyrannie du pseudo-moine Hildebrand, dit Grégoire VII. On se demandait avec étonnement pourquoi notre roi toujours invincible avait tardé si longtemps à la réprimer, quand l'apôtre saint Paul, ce vase d'élection, nous enseigne que « ce n'est point en vain que le prince porte le glaive ; » quand Pierre le premier des apôtres déclare que « non-seulement le roi a l'autorité prééminente, » mais qu'il « a le devoir d'envoyer ses ministres pour exercer la vindicte contre les méchants. » Afin de donner satisfaction à ce vœu unanime, il a semblé juste au très-glorieux roi et à ses princes, avant de tirer le glaive matériel contre Hildebrand, de requérir des évêques un jugement canonique et une sentence divine de condamnation, en telle sorte que la puissance royale fût en mesure de poursuivre légitimement un coupable que les pontifes des églises auraient eux-mêmes déposé de sa dignité ecclésiastique. Ce jugement épiscopal a eu lieu et la sentence de condamnation a été prononcée. Et qui pourrait, à moins de ne pas connaître Hildebrand, hésiter à fulminer contre lui l'anathème ? Dès sa première jeunesse, dévoré de l'esprit de vaine gloire, il se poussa dans le monde sans autre mérite que celui de l'intrigue ; à l'habit on le prenait pour un moine, mais il ne fit jamais de profession religieuse ; indépendant de toute discipline ecclésiastique, ne relevant d'aucun maître, il était gyrovague ; il se montrait plus ardent que les laïques eux-mêmes pour les théâtres et les spectacles les plus indécents ; il se mêlait sans scrupule au public des trafiquants sous les arcades où les changeurs tiennent leurs banques et il spéculait pour un gain honteux <sup>1</sup>. Avec l'argent qu'il amassa de la

<sup>1</sup> Il est curieux de rapprocher ces inventions calomnieuses de celles du pamphlétaire Benno. Ce dernier attribue à la prétendue fortune d'Hildebrand une origine différente. Voici ses paroles : « Revenu à Rome avec Bruno (Léon IX)

sorte, il put envahir par simonie le monastère de Saint-Paul-hors-les-Murs dont il expulsa le légitime titulaire ; puis il acheta d'un certain Mancius la charge d'archidiacre, et comme le pape Nicolas II refusait de sanctionner ce trafic il souleva une émeute populaire qui força le pontife à subir un ministre si odieux <sup>1</sup>. Quatre souverains pontifes sont morts empoisonnés par ses ordres ; ce fut un de ses affidés, Jean dit Brachiuto, qui versa le poison. Le fait est constant, le crime d'homicide est constaté <sup>2</sup>. Sans vouloir en donner d'autres preuves, il nous suffira de dire qu'à l'article de la mort Jean Brachiuto en proie à d'horribles convulsions laissa échapper son secret en ces termes : « Il est bien tard, ô mon Dieu ; mais je me repens du fond du cœur <sup>3</sup> ! » Tel est le monstre qui se nomme Hildebrand, *pestifer ille*. La nuit même où dans la basilique du Sauveur on chantait les matines de l'office des morts pour les funérailles du pape Alexandre II, Hildebrand faisait occuper par des escouades de soldats, dans toute la ville de Rome, les portes, les tours et les arcs de triomphe. Le sabre au poing ces féroces satellites menaçaient d'égorger tous ceux qui s'oppose-

il obtint d'être agrégé au nombre des gardiens de l'autel de saint Pierre, ce qui lui permit de remplir sa bourse ; et pour faire valoir ses fonds il les confia à un néophyte récemment converti du judaïsme, qui faisait le métier de changeur. » (Benn. *Gest. Hildebr.* ap. Ortwin, fol. 42, vers.)

<sup>1</sup> « A l'avènement de Nicolas II, dit Benno, Hildebrand au désespoir d'avoir manqué le pontificat mit tout en œuvre pour obtenir du moins la charge d'archidiacre occupée alors par Mancius. Il organisa contre ce titulaire une persécution atroce ; à force d'injures, de menaces et d'argent il en obtint une résiliation en sa faveur. Puis obsédant le pape Nicolas II par des supplications ignobles, pesant sur son esprit par la terreur, soudoyant les troupes et organisant en sa faveur des manifestations tumultueuses, il contraignit ce pontife à l'instituer dans sa charge. » (*Ibid.*)

<sup>2</sup> « Depuis longtemps, dit Benno, Hildebrand s'était associé pour ses incroyables maléfices un certain Gérard surnommé Brazuto, lequel dans un espace de treize ans empoisonna, dit-on, les six papes Clément II, Damase II, Léon IX, Victor II, Etienne X et Nicolas II. » (*Ibid.*)

<sup>3</sup> La preuve ne paraît pas convaincante. Un chrétien qui meurt dans des sentiments de pénitence peut tenir ce langage et demander pardon de ses péchés au Dieu qui va devenir son juge sans qu'on puisse interpréter son acte de contrition d'une manière si outrageante.

raient à l'élection d'Hildebrand. Dans tout le clergé pas un seul n'eût voulu lui donner son suffrage, mais devant les menaces de mort les répugnances se turent : les restes du défunt pape n'étaient point encore déposés dans la tombe que déjà Hildebrand était monté d'assaut sur la chaire pontificale. Quelques cardinaux osèrent pourtant lui rappeler qu'au terme d'un décret rendu avec son approbation et promulgué dans un concile romain de cent vingt-cinq évêques par Nicolas II, il était interdit sous peine d'anathème de procéder à l'intronisation d'un pape sans le consentement du prince des Romains, et que quiconque oserait enfreindre cette règle serait non point un pape mais un apostat. « Je ne reconnais, s'écria-t-il, l'autorité d'aucun roi. D'ailleurs ce que mes prédécesseurs ont cru devoir faire, j'ai la puissance de l'annuler. » Que pourrions-nous ajouter de plus ? Ce n'est pas seulement la ville de Rome, c'est l'univers entier qui l'atteste ; Hildebrand ne fut pas l'élu de Dieu ; il s'est impudemment imposé par la violence, la fraude et l'argent. Aux fruits on a pu connaître la racine de l'arbre, ses œuvres ont mis à nu toute sa perversité : il a bouleversé la constitution de l'empire chrétien, il ose se vanter qu'il tuera et dans son corps et dans son âme un roi pacifique et dévoué à la sainte Église, il patronne un usurpateur parjure et félon, il a semé la discorde entre les cœurs les plus unis, la guerre entre les hommes de paix, le scandale entre les frères, le divorce entre les époux ; toutes les lois qui permettaient de vivre dans le calme d'une piété tranquille ont été renversées par son audace sacrilège. A ces causes, nous tous ici rassemblés au nom de Dieu, forts de l'adhésion exprimée soit par députés soit par lettres de chacun des dix-neuf évêques qui aux dernières fêtes de la Pentecôte se réunirent à Mayence et procédèrent au jugement de cet exécration Hildebrand, le déclarant atteint et convaincu de prêcher le pillage et l'incendie, de soutenir les parjures et les assassins, d'avoir mis en question la foi catholique et apostolique au mystère du corps et du sang du Seigneur, de suivre depuis longtemps les erreurs de l'hérétique Bérenger, de faire ostentation de son habileté dans les arts occultes, la divination, l'interprétation des songes, la nécromancie,

enfin d'être au su de tout le monde possédé d'un esprit de python; nous jugeons que d'après les lois canoniques il doit être déposé et chassé du siège apostolique, et que s'il refuse d'obéir à notre sentence, il doit être frappé de l'anathème perpétuel <sup>1</sup>. »

Les signatures schismatiques.

6. Les signatures apposées à cet acte de schismatique démençe sont inscrites dans le document retrouvé par M. Pertz. La première est ainsi conçue: « Moi Hugues le Blanc prêtre cardinal de la sainte église romaine du titre de Saint-Clément dans la région III<sup>e</sup> de Rome, à ce décret par nous promulgué j'ai donné mon assentiment et j'ai souscrit au nom de tous les cardinaux romains. » Quel mandat avait Hugues le Blanc pour représenter par sa souscription le collège cardinalice dont il était exclu depuis cinq ans? Aucun sans doute; mais l'apostat qui avait jadis acclamé le premier l'élection de Grégoire VII ne reculait pas plus devant un faux que devant un parjure. La dernière signature, celle qui termine toute la série et qui s'est hypocritement placée au dernier rang, bien qu'elle eût en réalité dominé et commandé toutes les autres, porte ces mots: « Henri roi par la grâce de Dieu j'ai souscrit. » Le faux pénitent de Canosse se vengeait à sa manière de la bonté du grand pape. Une autre signature offre un trait caractéristique, c'est celle de l'ancien chanoine de Parme qui était venu au concile romain de l'an 1077 apporter l'insolent message de Worms. Récompensé, nous l'avons vu, par une investiture simoniaque il éprouvait à Brixen une joie qui tenait du délire et dont l'exubérance se révèle en un seul mot: « Roland par la grâce de Dieu évêque de Trévise a souscrit de très-grand cœur, *libentissime*. » La sincérité de ce sentiment ne sera mise en doute par personne; on restera moins convaincu de la vérité du titre d' « évêque par la grâce de Dieu » que se donne cet intrigant de bas étage. Il aurait dû dire « évêque par la grâce du roi. » Sauf une seule, les autres signatures épiscopales ne portent point la formule *Dei gratia*. Parmi elles, perdue au milieu de la foule sans égard pour l'ordre hiérarchique on remarque avec tristesse

<sup>1</sup> Pertz, *Mon. Germ. Leg.*, tom. II, p. 51-52. — Watterich, tom. II, p. 441.

celle du patriarche d'Aquilée. Ce personnage qui devait également au roi de Germanie son investiture simoniaque avait au concile de 1079 imploré la clémence de Grégoire VII. Comme toutes les grandes âmes qui ne marchandent jamais un bienfait, estimant que la plus glorieuse de toutes les prérogatives humaines est celle de pouvoir faire des ingrats, le pape accueillit ses serments ; il honora sa soumission de fraîche date en lui confiant avec le titre de légat apostolique une mission en Allemagne dont nous avons raconté la déplorable issue. Honteux du nouveau parjure qui allait à jamais souiller sa mémoire, l'infidèle légat signa d'une façon si laconique que certainement la plume lui tremblait dans la main à chaque mot : « Henri patriarche a souscrit. » Les autres signatures se succèdent pour la plupart sans aucune emphase en la forme ordinaire : « Moi N... archevêque ou évêque de N... j'ai souscrit. » Depuis l'an 1080 jusqu'à nos jours cette liste dont chaque nom restera flétri du stigmate ineffaçable de l'infamie avait disparu complètement sous la poussière des siècles. On eût dit que Satan continuait une sorte de protection posthume sur la mémoire de ses fidèles serviteurs du onzième siècle. Aujourd'hui l'historien peut citer l'un après l'autre ces schismatiques si longtemps couverts du voile de l'oubli. C'étaient Thédald archevêque intrus de Milan, Conon évêque de Brescia, Otto de Terdona (Tortone), Guillaume de Pavie, Réginald de Bellune, Segebono de Vérone, Denys de Plaisance, Udo d'Asti, Hugues de Fermo, Milo de Padoue, Conrad d'Utrecht, Didald (Théodald) de Vicence, Réginger de Verceil, Robert de Bamberg, Norbert de Coire, Eucharius de Parme, Arnold de Crémone, Arnold de Pergame (Bergame), Diedo de Brandebourg, Liémar « archevêque de la sainte église de Hambourg, » Werner « par la grâce de Dieu évêque de Bobbio, » Altwin de Brixen, Méginward de Frisingen, Burchard de Lausanne, Conrad de Gênes<sup>1</sup>. En tout trente titulaires excommuniés, intrus ou simoniaques notoires, dont un cardinal apostat, un patriarche parjure, vingt italiens et dix allemands. On est surpris de ne pas trouver dans

<sup>1</sup> Pertz, *loc. cit.* — Watterich, p. 442 et 443.

cette nomenclature le fougueux évêque diplomate lombard Benzo d'Albe, l'ancien chancelier de Cadaloüs, le panégyriste en vers et en prose de Henri IV, le futur historiographe du nouvel antipape en formation. Il est probable que déjà il avait pris ses fonctions officielles près de Wibert de Ravenne, traité depuis deux ans par sa petite cour comme un véritable souverain pontife. Cette conjecture expliquerait comment ni le maître ni le secrétaire, ni Wibert ni Benzo, lesquels étaient certainement présents à Brixen, ne daignèrent apposer leur signature au décret de déposition de Grégoire VII.

Divisions au  
sein du parti  
césarien.

7. Et pourtant, s'il faut en croire l'historiographe milanais Landulf, les sympathies de la faction schismatique n'étaient pas toutes acquises à Wibert de Ravenne. « Lorsque le roi Henri, dit-il, consulta l'assemblée pour le choix d'un nouveau pape, l'immense majorité, *universi*, porta ses suffrages sur l'archevêque de Milan Thédald. Mais celui-ci refusa catégoriquement et il fallut en choisir un autre <sup>1</sup>. » Ce n'était pas chose facile; l'apostat Hugues le Blanc n'aurait pas refusé cet honneur sacrilège si on le lui eût offert, mais personne n'y songeait et il dut ajouter au chapitre de ses ambitions déçues ce nouvel échec d'amour-propre. L'embarras était extrême. Les césariens eux-mêmes ne s'accordaient pas sur l'opportunité des mesures de rigueur prises contre Grégoire VII. L'auteur de la *Vita Henrici IV*, apologiste de César aussi ardent que dévoué, n'hésite pas à déplorer les actes de Brixen. « Le seigneur apostolique, dit-il, avait eu le tort de prêter l'oreille aux calomnies des Saxons et de fulminer pour la seconde fois contre le roi Henri un ban d'excommunication et de déposition. Mais on n'attachait que fort peu d'importance à ce décret arbitraire, où le ressentiment avait plus de part que la raison, la vengeance que la justice. De son côté, le roi voyant le seigneur apostolique résolu à lui arracher à tout prix la couronne et le sceptre, passa de l'obéissance à la révolte, de l'humilité chrétienne à une hostilité implacable. Il voulut traiter le pape comme le pape le traitait lui-même et appliquer la loi du talion. Cessez je vous prie, glorieux

<sup>1</sup> Arnulf. Sen. *Hist. Mediol.*, lib. III; *Patr. Lat.*, tom. CXLVII, col. 952.



roi, cessez une lutte déplorable. Ne vous obstinez pas à renverser le chef de l'Eglise du faite sacré de sa puissance. Rendre injure pour injure serait un déshonneur ; souffrir l'injustice est une gloire, la punir par une autre serait un crime <sup>1</sup>. » Ces divergences d'opinion au sein même du parti schismatique nous font comprendre le refus de Thédald. En repoussant un honneur si risqué, l'intrus milanais n'avait que l'apparence du désintéressement personnel ; en réalité il ne voulait pas compromettre son nom et son avenir dans la querelle. Le chroniqueur Wido évêque de Ferrare nous peint en quelques lignes le spectacle qu'offrit alors le conciliabule de Brixen. « La sentence de déposition contre Hildebrand une fois portée, dit-il, quand le roi eut ainsi épuisé tout ce qu'il avait de ressources pour enlever à cet ennemi le pouvoir apostolique, il se trouva dans la plus vive anxiété. Les évêques signataires de l'acte de déchéance n'osaient aller plus loin ; ils craignaient le génie de Grégoire VII, *metuebant sapientiam hominis* ; ils redoutaient son prestige, son influence, son crédit. On disait que ni les hommes ni l'argent ne lui faisaient défaut. Plutôt que de s'exposer à un échec certain, ils préféraient s'abstenir <sup>2</sup>. »

8. « Enfin, disent les annales d'Augsbourg, une minorité plus ardente que sage l'emporta et Wibert de Ravenne fut tumultuairement proclamé pape à la place de Grégoire VII <sup>3</sup>. » Pour faire acclamer cet antipape, « Henri avait eu soin, reprend Wido, de travailler les évêques présents et d'agir sur leur conscience. L'archevêque de Ravenne, Wibert de Corrigia, était de noble race, ajoute le chroniqueur, ses mœurs étaient pures ; on s'accordait à reconnaître en lui une parfaite urbanité, une prudence consommée. Eminent dans le conseil, il était en même temps homme de science, et la vivacité de son esprit s'alliait à un profond savoir <sup>4</sup>. » Un peu

Intrusion de  
Wibert de  
Ravenne, anti-  
pape sous  
le nom de  
Clément III.

<sup>1</sup> *Vit. Henric. IV* ; Cf. Urstitz, *German. illustr.*, tom. I. — Baron. *Annal.* 1080.

<sup>2</sup> Wid. *Ferrar. Chronic.* ; Pertz, *Mon. Germ. Scr.*, tom. XII, p. 165. — Watterich, tom. I, p. 443.

<sup>3</sup> Pertz, *Mon. Germ. Scr.*, tom. III, p. 130.

<sup>4</sup> Wido, *loc. cit.* — Cf. Novaës, *Clement. III antip.*, tom. II, p. 286.

plus de droiture eût avantageusement remplacé ces brillantes qualités auxquelles l'évêque de Ferrare s'est cru obligé de rendre hommage. Les antécédents de Wibert n'étaient, comme nous l'avons vu, rien moins que recommandables. Ancien fauteur de Cadaloüs, persécuteur d'Alexandre II, promu au siège de Ravenne par un acte de miséricorde dont Hildebrand avait pris l'initiative, chef de la conspiration de Cenciüs, âme de tous les complots tramés contre Grégoire VII, confident et complice de l'apostasie du cardinal Hugues le Blanc, inspirateur du fameux conciliabule de Worms, cinq fois excommunié par sentence synodale, Wibert est un type achevé de traître comme l'histoire n'en rencontre heureusement que fort peu. Il prit le nom pontifical de Clément III. « Le roi Henri se prosterna à terre devant ce fantôme idolâtrique et l'adora<sup>1</sup> le premier, dit le *Codex Vaticanus*. L'évêque Denys de Plaisance émit alors l'idée que le roi devait prendre vis-à-vis du nouveau pape l'engagement de recevoir de sa main la couronne impériale. Tous les assistants applaudirent et vinrent les uns après les autres, la face prosternée contre terre (hélas ! ils n'étaient pas dignes de regarder le ciel) baiser les pieds de l'apostat<sup>2</sup>. » — « Cette cérémonie sacrilège eut lieu, dit Bonizo de Sutri, le jour de la fête des saints apôtres » (lundi 29 juin 1080). Le premier acte du nouvel antipape, dit l'annaliste d'Augsbourg fut d'excommunier le roi Rodolphe et le duc Welf de Bavière. Benzo d'Albe assistait à ce spectacle qui comblait tous ses vœux et couronnait ses schismatiques espérances. Pour lui le conciliabule de Brixen était un concile œcuménique par excellence. « Ce fut dans ce concile général, dit-il, que le César de Germanie avec les satrapes de son empire fixa l'époque où il se rendrait à Rome pour y recevoir le diadème impérial. D'illustres sénateurs romains, dé-

<sup>1</sup> On sait que la cérémonie dite de l'adoration du pape consiste à lui baiser les pieds. Cette expression toute latine (*ad os apponere*) n'a ici d'autre sens que celle d'*osculari* et ne représente nullement une idée de culte de latrie, ainsi que les protestants peu instruits se l'imaginent.

<sup>2</sup> *Codex Archivus Vaticanus*. A. — Watterich, t. I, p. 337.

légus par leurs collègues, étaient venus attester que tous les ordres de la république attendaient avec impatience l'arrivée du roi dans la ville éternelle et préparaient à sa majesté une réception aussi triomphale que pour Jules César ou Tibère<sup>1</sup>. De telles assurances trouvèrent le meilleur accueil ; nul d'entre nous ne voulait en pareille circonstance jouer le rôle de l'incrédule Didyme, *nemo nostrum fuit Didymus* ; tous unanimement, nous crûmes les sénateurs sur parole. Notre César, jetant l'ancre de son espérance sur le fond solide de la fidélité des Romains, détermina avec son conseil la date précise de la future expédition. Un héraut d'armes vint proclamer à tous que le jour de la Pentecôte de la prochaine année (23 mai 1081) le roi se présenterait avec l'aide de Dieu devant saint Pierre dans sa basilique de Rome afin d'y être sacré de l'onction impériale pour le service et la gloire du créateur de la terre et des cieux<sup>2</sup>. »

9. L'enthousiasme de Benzo n'était pas même partagé par tous ceux qui avaient pris d'abord l'initiative du schisme. Ainsi Thierry de Verdun dont nous avons cité plus haut la lettre passionnée manifestait dès lors un véritable repentir. Il assista aux premières délibérations de Brixen avec son collègue Pibo de Toul, mais tous deux quittèrent cette ville avant la clôture du conciliabule, ce qui explique pourquoi leur nom ne figure point parmi les signataires. « Plusieurs autres évêques firent de même, dit Hugues de Flavigny. Malgré leur attachement personnel au roi Henri, leur conscience se révolta quand il fallut prononcer une sentence si contraire au droit canonique et aux décrets des saints pères. Dans la nuit du samedi au dimanche (28 juin 1080) le « conseil des méchants<sup>3</sup> » décida que le décret d'excommunication contre Grégoire VII serait lu le lendemain à la messe solennelle devant tout

Repentir et  
pénitence de  
Thierry  
de Verdun.

<sup>1</sup> *Tanquam si venisset majestas Julii vel Tiberii*. Benzo ne connaissait probablement de l'histoire de Tibère que la mention de son nom faite par l'évangile : *Anno quinto decimo imperii Tiberii Cæsaris* (Luc. III, 1), autrement il se fût bien gardé d'une comparaison aussi outrageante.

<sup>2</sup> Pertz, *Mon. Germ. Scr.*, tom. XI, p. 656. — Watterich, tom. I, p. 444.

<sup>3</sup> *Concilium malignantium* (Psalm. XXI, 17).

le peuple assemblé. Le roi Henri chargea l'évêque de Toul de faire cette lecture. Consterné du choix dont il était l'objet, Pibo n'osa cependant point le refuser, et garda timidement le silence. Mais au sortir de cette réunion nocturne il s'enfuit avec Thierry de Verdun, et tous deux revinrent précipitamment en Lorraine. Le souvenir de la fin tragique de Guillaume d'Utrecht les jetait dans l'épouvante. En approchant de Verdun, Thierry contremanda la procession organisée par le clergé de sa ville épiscopale, qui devait selon la coutume venir à sa rencontre avec les croix et les cierges allumés. « J'ai encouru l'excommunication pour avoir par faiblesse coopéré à une œuvre schismatique, disait-il en pleurant. Si je n'ai pas eu le sort de Guillaume d'Utrecht, c'est uniquement à la miséricorde divine et aux prières des saintes âmes que je le dois<sup>1</sup>. » On aime à rencontrer un exemple si touchant de repentir dans un évêque qui fut le parent et l'ami de Léon IX, et qui durant une administration de quarante années fit bénir sa mémoire et mérita de ses diocésains le surnom de Grand. Sa première lettre avait eu un retentissement de scandale énorme. Thierry s'empressa de publier partout sa rétractation. Dans une épître adressée à Egilbert de Trèves il protestait contre la pression exercée sur son esprit et à laquelle il avait eu le tort de céder. « Lorsque j'arrivai à la cour pour les fêtes de la Pentecôte, dit-il, je fus soumis à une véritable torture morale, *terribiliter adstrictus*. On me circonvit de mille manières et je me vis forcé de poser un acte absolument contraire à l'ordre, à mon propre salut et à la dignité ecclésiastique. La lettre qui a paru sous mon nom et que j'ai eu le malheur de signer n'est point mon œuvre ; elle avait été rédigée par l'écolâtre de Trèves Wenrich. C'est ainsi que j'ai commis une apostasie ; j'ai trahi lâchement le pontife légitime qui siège sur la chaire apostolique ; je l'ai trahi et ce fut lui qui autrefois présida à mes informations épiscopales, et ce fut entre ses mains que je prêtai mon serment d'évêque<sup>2</sup> ! » La pénitence de Thierry fut complète.

<sup>1</sup> Hug. Flavin., *loc. cit.*, col. 327-328.

<sup>2</sup> Hontheim, tom. I, p. 426.

« Il fit partir sur-le-champ pour Rome l'abbé de Saint-Vanne Rodolphe et le chargea, dit Hugues de Flavigny, d'implorer en son nom la clémence de Grégoire VII. Dans l'intervalle il s'abstint scrupuleusement de toutes fonctions ecclésiastiques. Le grand pape lui accorda l'absolution qu'il sollicitait et avec une bonté paternelle lui renvoya par Rodolphe l'étole et l'anneau pastoral <sup>1</sup>. »

10. Les ambitieuses visées de l'antipape étaient fort différentes. « J'ai cherché, » reprend le chroniqueur, à me rendre compte du motif qui détermina Wibert à arborer l'étendard du mensonge, à lever le drapeau de la révolte contre l'homme de Dieu, le seigneur apostolique, le saint pape Grégoire VII. Il fut le seul en effet parmi tant d'intrigants perdus de mœurs qui osa se lancer dans ce naufrage de la foi; tous les autres avaient refusé ce rôle d'antechrist. Pour ma part je crois que Wibert agit autant par cupidité que par vengeance. Ses crimes l'avaient fait déposer de l'archevêché de Ravenne, la sentence portée contre lui en synode avait été promulguée par Grégoire VII; il crut l'occasion favorable de se dédommager de la perte d'une métropole en usurpant le souverain pontificat. Il consentit donc à s'asseoir sur le siège de Satan; du haut de cette chaire de pestilence il encourageait les impies à outrager le nom du Seigneur; il devint comme la fosse de perdition où venaient s'engloutir tous les pécheurs<sup>2</sup>. » Avant de se séparer le roi déposé et le pape intrus concertèrent des lettres de notification pour les souverains d'Europe, entre autres pour Guillaume le Conquérant dont nous avons encore la réponse. « Les choses ainsi réglées et le schisme consommé, dit le *Codex Vaticanus*, le roi quitta Brixen dans l'octave de la fête des saints apôtres (6 juillet 1080), et comblé des bénédictions de son grand pontife, *auctus benedictione tanti pontificis*, il retourna en Germanie. L'hérésiarque Wibert, décoré des insignes du souverain pontificat et escorté de ses complices entra pompeusement en Italie<sup>3</sup>. »

Politique et  
cupidité de  
l'antipape.

<sup>1</sup> Hug. Flavin., col. 328.

<sup>2</sup> *Id.*, col. 329.

<sup>3</sup> Cf. Watterich, tom. I, p. 337.

## § II. Grégoire VII et Guillaume le Conquérant.

Message des  
schismati-  
ques à Guil-  
laume d'An-  
gleterre.

11. La lettre destinée par les schismatiques de Brixen au puissant roi d'Angleterre avait été écrite par le cardinal apostat Hugues le Blanc. Un envoyé spécial partit avec ordre de se mettre d'abord en relation avec l'illustre archevêque de Cantorbéry Lanfranc, primat de la Grande-Bretagne et véritable premier ministre de Guillaume. « Durant les fréquents séjours que le glorieux roi faisait en Normandie, Lanfranc était, dit l'hagiographe, le régent et le gardien de l'Angleterre ; tous les princes étaient subordonnés à son pouvoir, ils devaient lui prêter leur concours pour l'expédition des affaires, la défense du royaume, le maintien de la paix, l'administration de la justice<sup>1</sup>. » La faction de l'antipape attachait le plus haut intérêt à se concilier la faveur d'un archevêque qui était à la fois un puissant ministre et un célèbre docteur. Hugues le Blanc se mettait à sa disposition et s'offrait à faire le voyage d'Angleterre pour avoir avec lui une conférence intime. Il est probable qu'au moment où l'envoyé du cardinal apostat débarqua sur la côte anglaise, le roi Guillaume était dans son duché de Normandie, cette terre de prédilection « qu'il aimoit moult à revoir, » disent les vieux chroniqueurs. La réponse de Lanfranc semble en effet indiquer une autorité qui ne pouvait appartenir qu'au régent du royaume. Voici ce curieux et laconique document : « Lanfranc à Hugues. — Votre envoyé m'a remis vos lettres, je les ai lues et y ai trouvé beaucoup de choses qui me déplaisent. Je n'approuve point vos injures contre

<sup>1</sup> Lanfranc. *Vit.*, cap. xv. — *Patr. Lat.*, tom. CL, col. 55. En présence d'un témoignage si formel laissé par un biographe contemporain, il y a lieu de s'étonner des réserves faites à ce sujet par M. de Rémusat. « Lanfranc, dit-il, était presque premier ministre du roi Guillaume, au moins pour les affaires ecclésiastiques. Comme il avait su plaire à ce prince il devait quelquefois recevoir une confiance, donner un avis qui intéressait l'Eglise et le gouvernement. » (*Saint Anselme de Cantorbéry*, p. 110.)

le pape Grégoire, vous affectez de ne plus le nommer qu'Hildebrand, vous appelez ses légats des fagots d'épines, *spinosulos*, au contraire vous exaltez Clément III outre mesure, vous lui prodiguez les éloges fort prématurément. Il est écrit : « Ne louez nul homme durant sa vie<sup>1</sup> ; » et encore : « Gardez-vous de déchirer la réputation du prochain<sup>2</sup>, » parce que des hommes encore vivants le genre humain ne connaît que l'extérieur, il ne sait ce qu'ils sont réellement aux yeux de Dieu. Je veux croire pourtant que l'empereur Henri ne s'est pas déterminé sans de puissants motifs à une entreprise si grave, et que la victoire signalée dont vous m'annoncez la nouvelle est une marque de la protection divine sur ses armes<sup>3</sup>. Je n'approuve point votre projet de venir en Angleterre tant que vous n'en aurez pas obtenu l'autorisation du roi des Anglais. Notre île n'a point rompu l'obédience avec le premier pape et jusqu'ici ne s'est point décidée à reconnaître celle du second. S'il y a lieu, quand les deux causes auront été entendues, et que le jour sera fait dans les esprits, nous saurons prendre le parti de la justice<sup>4</sup>. »

12. Cette sévère réplique dut médiocrement satisfaire l'antipape et son entourage de simoniaques courtisans. La déception fut d'autant plus vive que dans les circonstances où elle se produisait Hugues le Blanc avait pu espérer pour son message un plus favorable accueil. Depuis l'an 1071, date de la promotion de Lanfranc à l'église primatiale de Cantorbéry, plus d'un nuage s'était élevé entre le roi d'Angleterre et le saint-siège. Durant les premières années qui suivirent la conquête, Guillaume sentant le besoin d'une étroite alliance avec la chaire apostolique pour consacrer sa domination aux yeux de ses nouveaux sujets,

Lanfranc, archevêque de Cantorbéry.

<sup>1</sup> Eccli. xi, 30.

<sup>2</sup> Jac. iv, 11.

<sup>3</sup> Le titre d'empereur donné ici par Lanfranc au roi Henri était sans doute celui que Hugues le Blanc avait employé le premier dans sa lettre, et que le régent accepte par courtoisie officielle. Quant à la victoire signalée dont il est aussi question, elle n'existait que pour les besoins de la cause et dans l'imagination du cardinal apostat.

<sup>4</sup> Lanfranc, *Epist.* lxx ; *Patr. Lat.*, tom. CL, col. 548.

loin d'entraver les communications entre Rome et ses évêques, en prenait au contraire l'initiative et les provoquait lui-même. Nous avons vu combien étaient fréquents depuis la conversion de la Grande-Bretagne les pèlerinages des Anglais *ad limina*. La tradition ecclésiastique de ce pays n'avait pas varié depuis le pontificat de saint Grégoire le Grand. Chaque métropolitain allait en personne dans l'année même qui suivait son sacre, recevoir le pallium des mains du successeur de saint Pierre. Ainsi en 1071 Lanfranc était venu avec une somptueuse escorte demander ce symbole de juridiction au pape Alexandre II. Le roi Guillaume l'avait fait accompagner de Thomas archevêque d'York et de Remi évêque de Lincoln, deux titulaires compromis par leur attachement au parti vaincu. L'intention du Conquérant était de les faire juger et déposer par le pape. « Lorsque Lanfranc parut à l'audience pontificale, dit l'annaliste anglo-saxon Eadmer, les Romains eurent lieu de s'émerveiller en voyant, sans égard pour le cérémonial ni l'étiquette, Alexandre II quitter le trône où il était assis, venir à sa rencontre et le saluer en disant : Ce n'est point à l'archevêque de Cantorbéry que je rends cet hommage, c'est au maître fameux dont je fus le disciple et de la bouche duquel j'ai recueilli tout ce que je possède de science. « Puis le pape ajouta : « J'ai fait ce que je devais, c'est à vous maintenant de rendre au bienheureux Pierre en la personne de son indigne successeur le témoignage de votre obéissance. » Le pape s'assit alors sur son trône et Lanfranc s'agenouilla pour lui baiser les pieds. Mais Alexandre II le releva et l'embrassa tendrement. Le lendemain l'affaire des deux évêques inculpés fut mise en délibération. Soit culpabilité réelle, soit crainte d'encourir la colère de Guillaume, ils remirent leur anneau et leur bâton pastoral entre les mains du pape, le suppliant d'accepter leur démission. Alexandre II s'adressant alors à Lanfranc : « C'est à vous, lui dit-il, de régler cette affaire; vous êtes le père de la nation anglaise; votre prudence saura discerner ce qui est expédient. Prenez le bâton pastoral volontairement déposé par ces deux évêques; vous choisirez ceux qui vous paraîtront les plus dignes de travailler sous votre direction au bien spirituel de l'Angleterre et le leur remettrez. »



Usant aussitôt de l'autorité dont l'investissait le pape, Lanfranc prit ces emblèmes du pouvoir épiscopal, les rendit aux deux évêques pénitents et avec l'assentiment du pontife les rétablit dans leur dignité<sup>1</sup>. »

13. Avec le pallium, Lanfranc rapporta d'Italie une nouvelle autorité morale, et la sanction de sa suprématie sur l'épiscopat anglican. Un concile tenu à Londres en 1073 reconnut solennellement la primauté du siège de Cantorbéry jusque-là revendiquée par l'archevêché d'York<sup>2</sup>. La prééminence désormais incontestée de Lanfranc lui permit de travailler au rétablissement de la discipline cléricale et monastique. Il fit renaître avec la régularité des mœurs le goût de l'étude et de la science. En arrivant en Angleterre il avait trouvé les églises incendiées, les monastères au pillage, les ornements détruits, les biens saccagés ; et il avait aussitôt commencé l'œuvre de la restauration. Il rebâtit la cathédrale de Cantorbéry, le monastère de Saint-Alban, l'église de Ruf, dotant chacun de ces établissements d'hôpitaux et d'écoles pour les deux sexes. Sa maison archiépiscopale était elle-même tenue par des religieux et on y observait la règle monastique ; ce qui faisait dire à Guillaume de Malmesbury, appliquant au grand archevêque une citation de Juvénal : « Un troisième Caton nous est tombé du ciel<sup>3</sup>. » Le roi Guillaume s'applaudissait d'avoir dans ses états un homme d'une pareille sainteté et d'un tel mérite<sup>4</sup>. Le conquérant était en effet attaché du fond des entrailles à la foi chrétienne et à la pratique des œuvres de piété. « Il était, dit le chroniqueur anglo-saxon, aussi pieux qu'un laïque le peut être. Chaque jour il assistait à la messe ; chaque jour il entendait les vêpres et les matines<sup>5</sup>. » Témoin de cette royale dévotion qui étonnera sans doute

Décrets tyranniques de Guillaume le Conquérant contre la liberté de l'Eglise.

<sup>1</sup> Eadmer. *Histor. novorum*, lib. I. — *Patr. Lat.*, tom. CLIX, col. 353.

<sup>2</sup> Labbe. *Concil.*, tom. IX, p. .

<sup>3</sup> Willelm. *Malm. Gest. reg.*, lib. III, cap. CCLXVII. — *Patr. Lat.*, tom. CLXXIX, col. 1247.

<sup>4</sup> *Præ aliis erat regi Willelmo acceptus.* (Eadmer, *Hist. Novor.*, lib. I. — *Patr. Lat.*, tom. CLIX, col. 353).

<sup>5</sup> Willelm., *Malm. loc. cit.*

nos modernes rationalistes accoutumés dans leurs ouvrages d'histoire à supprimer tous les traits de ce genre, Lanfranc était plus disposé à l'indulgence pour les défauts de caractère, l'emportement, la violence même d'une nature qui sans le frein religieux eût été indomptable. « Priez Dieu qu'il vive, écrivait-il à Alexandre II, car lui vivant, nous avons une paix quelconque. Après sa mort, nous ne devons espérer aucune paix, aucun bien<sup>1</sup>. » Cette « paix quelconque » était loin en effet de réaliser l'idéal qu'aurait souhaité l'illustre archevêque de Cantorbéry. La ferveur religieuse de Guillaume s'alliait à une ignorance profonde de la théologie et à un sentiment exagéré de sa puissance royale. Il en donna la preuve dans les trois décrets suivants, promulgués en l'année 1078 : — I. « Dans tous les états de notre domination nul ne pourra sans notre ordre royal reconnoître un pontife de Rome pour seigneur apostolique, le visiter sans notre autorisation, ni recevoir ses lettres avant qu'elles nous aient été préalablement communiquées. — II. L'archevêque de Cantorbéry primat de notre royaume lorsqu'il présidera un concile national ne pourra promulguer aucun statut qui ne nous ait été soumis d'avance et revêtu de notre approbation. — III. Nul évêque ne pourra fulminer ni excommunication ni autre censure ecclésiastique contre nos barons ou les officiers de notre couronne pour inceste, pour adultère ou pour quelque crime que ce soit même capital, tant que nous n'en aurons pas donné l'ordre<sup>2</sup>. »

14. Comme oppression et tyrannie, ce code religieux égalait les prétentions de Henri IV lui-même, et le Néron de l'Allemagne aurait pu le signer. Mais entre les mains d'un prince foncièrement pieux comme le conquérant d'Angleterre, il restait à l'état de menace et sans cesser d'être le comble de l'injustice il perdait singulièrement en pratique de sa redoutable gravité. « Le Conquérant était un grand prince, dit M. de Rémusat. Fier, impérieux, emporté, son pouvoir était excessif, mais régulier. En homme supérieur il voulait l'ordre, et ses rigueurs mêmes n'étaient point

Contradiction entre les lois et les actes. Religion et piété pratique de Guillaume.

<sup>1</sup> Lanfranc. *Epist.* III. — *Patr. Lat.*, tom. CL, col. 515.

<sup>2</sup> Eadmer, *loc. cit.*, col. 332.

des fantaisies désordonnées. Il voulait la paix intérieure et l'unité de gouvernement ; il pensait servir ainsi la cause de la discipline, de la morale et de la foi ; il aimait et respectait la religion ; il tenait à la gouverner comme tout le reste, mais à la maintenir florissante et honorée<sup>1</sup>. » Cette appréciation du récent historien est complètement juste ; nous sommes heureux de le constater. Grégoire VII lui-même, juge supérieur et d'une compétence éminente, le reconnaissait sans difficulté. Dans une lettre à son légat Hugues de Die, il s'exprimait en ces termes : « Le roi des Anglais ne se conduit pas en certaines choses aussi religieusement que nous le pourrions souhaiter. Cependant il ne détruit point les églises de Dieu, il ne les vend pas, il se préoccupe sincèrement de maintenir parmi ses sujets la paix et la justice. Sollicité par les ennemis de la croix du Christ d'entrer dans la ligue organisée contre le siège apostolique, il a refusé son concours. Sa fermeté vis-à-vis des clérogames est inexorable, il les a tous contraints de renvoyer leurs femmes. A l'égard des laïques qui s'arrogeaient dans ses états le droit de retenir les dîmes ecclésiastiques il a montré la même vigueur, exigeant d'eux le serment de ne plus renouveler leurs injustes revendications. Par cette conduite il s'est vraiment placé, comme honorabilité, au-dessus de tous les souverains actuellement vivants. Dès lors il y a lieu de le traiter avec plus d'indulgence et de supporter dans une certaine mesure les écarts auxquels il peut quelquefois se livrer lui-même ou entraîner ses subordonnés. C'est ainsi que le bienheureux pape Léon en usait envers les néophytes ; c'est ainsi que saint Grégoire le Grand prit la défense du patrice Venantius contre les rigueurs justes mais intempestives de son évêque ; enfin le Seigneur notre Dieu voulut lui-même nous donner l'exemple de cette miséricordieuse économie, lorsqu'il daigna couvrir de sa clémence la faute commise par le pieux roi Josaphat compromis dans une alliance avec l'impie Achab<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> De Rémusat, *Saint Anselme de Cantorbéry*, p. 120-121.

<sup>2</sup> S. Greg. VII. *Epist.* v, lib. IX. — *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 610.

Calomnies  
des histo-  
riens moder-  
nes à propos  
de l'attitude  
de Grég. VII  
vis-à-vis de  
Guillaume.

15. Telle fut la miséricordieuse pensée qui inspira la politique de Grégoire VII dans ses rapports avec Guillaume le Conquérant. La plupart des modernes historiens, soit parti pris de dénigrement vis-à-vis de la papauté en général et du grand pape en particulier, soit ignorance des sources, ont complètement dénaturé le véritable caractère de la correspondance échangée en cette occasion entre le souverain pontife et le puissant roi d'Angleterre. Les uns imaginent que le conflit eut pour cause « un simple retard dans le paiement du denier de saint Pierre, <sup>1</sup> » ce qui fournit un prétexte à leur vertueuse indignation contre la cupidité des papes. Les autres se persuadent que le génie de Grégoire VII surfait, on ne sait trop pourquoi, par l'admiration rétrospective, était en réalité un composé de faiblesse, de simplicité puérile et de naïves illusions. « Grégoire, disent-ils, était l'homme qui savait le moins se défier. Il avait pris naïvement Henri IV d'Allemagne pour un croisé, et Guillaume le Conquérant pour un gonfalonier de saint Pierre. Certes, nul ne mit une plus robuste persévérance à poursuivre l'alliance de César : Henri comptait déjà quinze ans d'attentats inouïs contre la pudeur, contre l'humanité, contre la religion, qu'on affectait encore de les ignorer. Tant de condescendances sont inutiles, mais alors, chose étrange ! une illusion manquant, on en ressaisit une autre ; au défaut de Henri, on va se reprendre à Guillaume. Grégoire tenait toujours à ses rêves dorés ; après le réveil il les rappelait encore <sup>2</sup>. » A cette appréciation de pure fantaisie où l'irrévérence touche au scandale, on préférerait les brutales injures de l'école rationaliste. La vérité est que Grégoire VII ne prit nullement « Henri IV d'Allemagne pour un croisé, » nos lecteurs en ont eu sous les yeux des preuves surabondantes ; il ne prit pas davantage « Guillaume le Conquérant pour un gonfalonier de saint Pierre, » il vient de nous le dire lui-même. Enfin le conflit entre Guillaume d'Angleterre et Grégoire VII n'eut point pour cause « le retard dans le paiement du denier de Saint-

<sup>1</sup> Aug. Thierry, *Hist. de la conq. de l'Anglet.*, tom. II, p. 214.

<sup>2</sup> *Cours compl. d'hist. eccl.*, tom. XIX, col. 1259.

Pierre <sup>1</sup>, » mais les lois oppressives que le Conquérant venait de promulguer dans ses Etats.

16. A moins de trahir son devoir de chef de l'Eglise, Grégoire VII ne pouvait point ne pas protester contre une législation despotique qui élevait une barrière entre le saint-siège et l'épiscopat anglais. Mais avec un admirable tempérament dont il expliquait la secrète économie à son légat, il voulut d'abord faire agir un intermédiaire à la fois autorisé et agréable au monarque. Ce fut donc à Lanfranc qu'il s'adressa en premier lieu. La lettre est datée du VIII des calendes d'avril (25 mars 1079), quelques jours après la tenue du concile quadragésimal où aucun évêque d'Angleterre n'avait eu la permission de se rendre. Grégoire VII y parle avec une fermeté et une tendresse vraiment apostoliques. « Depuis l'époque où malgré mon indignité il m'a fallu, dit-il, accepter le fardeau du pontificat, votre fraternité ne s'est guère préoccupée de venir à nous. Cette négligence nous surprend d'autant plus que nous devons moins nous y attendre de la part de votre dilection. Si la mansuétude apostolique et les souvenirs de l'antique amitié ne nous avaient retenu, vous sauriez depuis longtemps combien cet oubli nous est pénible. J'ai maintenant acquis la triste certitude que vous avez été retenu par la crainte du roi, de ce roi qu'entre tous

Lettre de  
Grégoire VII  
à Lanfranc

<sup>1</sup> Dès le début de l'organisation de la conquête, Guillaume avait promulgué un code législatif dont l'article 18 intitulé : *De denariis sancti Petri* est ainsi conçu : *Liber homo qui habuerit averia campestria XXX denariis æstimanda, dabit denarium sancti Petri. Pro IV denariis quos donaverit dominus, quieti erunt bordarii ejus et ejus boner et ejus servientes. Burgensis qui de propriis catallis habet id quod dimidia marca æstimandum est, det donarium sancti Petri. Qui in lege Danorum est liber homo et habet averia campestria quæ dimidia marca in argento æstimantur, debet dare denarium sancto Petro. Et per denarium quem donaverit dominus, erunt quieti ii qui manent in suo dominico.* Voici la traduction de cet article en vieux français du temps de la Conquête : « Franc home qui a d'aver champester trente deniers vailaunt, doit doner le dener saint Pere. Le seigneur pur IV den. que il donrad, si seront quites ses bordiers, e ses boner, e ses serianz. Li burgeis qui ad en son propre chatel demi-marc vailant, doit dener saint Pere. E per le dener qui li seigneur donrat, si erent quietes ceals qui meinent en son demainer. » (Willelm. Conquest. *Leges. — Patr. Lat., tom. CXLIX, col. 1303.*)

les autres souverains nous avons toujours aimé d'une prédilection spéciale. Mais il n'y en a pas moins de votre part une grande faute. S'il vous restait au cœur un souvenir de notre vieille amitié ou un vif sentiment de l'affection filiale due à la sainte église romaine votre mère, y aurait-il au monde une puissance si formidable, ou une personne si chère, qui pût soit par terreur soit par attachement vous séparer de nous ? Si quelque emportement nouveau de présomption et d'arrogance, quelque passion soudaine, quelque caprice imprévu soulève aujourd'hui contre le siège apostolique un puissant personnage, nous y serons d'autant plus sensible que notre affection pour lui est plus vive. Mais votre religion saura prévenir ce malheur par de sages avis et de prudents conseils. Avertissez-le de ne faire aucune entreprise injuste contre l'église romaine mère commune des chrétiens ; de ne point empiéter audacieusement sur la juridiction ecclésiastique ; de n'empêcher ni votre fraternité ni aucun autre évêque de faire sa visite canonique au saint-siège <sup>1</sup>. »

Réponse de  
Lanfranc au  
pape.

17. La réponse de Lanfranc, ne se fit point attendre. Elle était pleine de déférence, mais elle ne laissait aucun espoir d'amener pour le moment par la voie de la douceur l'esprit du fier monarque à aucune concession. « Au révérend et suprême pasteur de l'Eglise universelle Grégoire, Lanfranc pécheur et évêque indigne hommage et soumission. — Les lettres de votre excellence m'ont été remises par Hubert sous-diacre du sacré palais et je les ai reçues en toute humilité. Avec une paternelle mansuétude vous me reprochez de me montrer depuis mon élévation à l'épiscopat moins affectionné qu'autrefois à votre personne sacrée et à la sainte église romaine. Et pourtant moins que personne je ne saurais douter que si je suis parvenu à ce comble d'honneur j'en suis redevable à l'autorité du siège apostolique. Je ne veux ni ne dois, vénérable père, discuter votre parole, mais en interrogeant ma conscience, j'y trouve le témoignage que ni l'absence corporelle, ni la distance qui nous sépare, ni surtout le changement de for-

<sup>1</sup> S. Greg. VII, *Epist.* xxx, lib. VI, col. 536.

tune, ne sauraient altérer la soumission absolue et complète que je professe selon l'esprit des canons pour votre autorité. Plût à Dieu qu'il me fût donné de pouvoir jouir de votre présence et de vos entretiens ! vous verriez à mes paroles et à mes actes que mon amour pour vous n'a fait que s'accroître et que c'est le vôtre, si j'ose hasarder cette présomption, qui a quelque peu diminué à mon égard. De concert avec votre légat, j'ai présenté du mieux que j'ai pu vos observations au roi mon seigneur ; j'ai conseillé, mais je n'ai pu persuader, *suasi sed non persuasi*. Le roi lui-même vous notifie par un message spécial les motifs qui l'ont empêché de vous donner complète satisfaction <sup>1</sup>. »

18. Le sous-diacre de l'église romaine Hubert avait été en effet chargé de cette délicate négociation, et d'après le témoignage de Lanfranc lui-même s'en était acquitté de son mieux. Mais ses efforts et ceux de l'illustre métropolitain de Cantorbéry avaient échoué devant la fougueuse résistance du Conquérant. Il dut rappeler à Guillaume les promesses spontanées que simple duc de Normandie, avant de traverser le détroit pour son expédition victorieuse, il avait faites au pape Alexandre II, lorsque, selon l'expression même des chroniqueurs « il requéroit licence de conquérir son droit en soy soumettant, si Dieu lui donnoit grâce d'y parvenir, de tenir le royaume d'Angleterre de Dieu et du saint père comme son vicaire, et non d'autre. » Comment concilier les engagements passés avec la prétention de n'admettre en Angleterre les lettres apostoliques et les rescrits pontificaux qu'après un contrôle du bon plaisir royal ? Le légat dut aussi faire remarquer une autre contradiction non moins étrange. Chaque année, depuis sa conversion au christianisme sous le pontificat de saint Grégoire le Grand, l'Angleterre envoyait à Rome sous le nom de denier de Saint-Pierre le tribut de sa piété filiale, et maintenant le roi prétendait interdire à tous les évêques de ses états le pèlerinage au tombeau des apôtres et la

Première légation de Hubert en Grande-Bretagne. Lettre de Guillaume le Conquérant à Grégoire VII.

<sup>1</sup> Lanfranc. *Epist. ad Greg. VII*; *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 735.

<sup>2</sup> *Chron. de Normandie*, ap. D. Bouquet : *Recueil des hist. franç.*, tom. XIII, p. 227.

visite canonique au saint-siège. A ces représentations verbales Guillaume répondit par une lettre dont voici la teneur : « Au très-excellent pasteur de la sainte Eglise Grégoire, Guillaume par la grâce de Dieu glorieux roi des Anglais et duc des Normands salut et amitié. — Le légat Hubert envoyé par vous, religieux père, m'est venu trouver de votre part ; il m'a invité d'abord à rendre foi et hommage à vous et à vos successeurs, puis à me souvenir du tribut que mes prédécesseurs avaient coutume d'envoyer à l'église romaine. J'ai admis l'un de ces points, non l'autre. Je n'ai pas voulu et ne veux pas prêter serment de fidélité, parce que je ne l'ai point promis et que nulle part je ne trouve que mes prédécesseurs l'aient fait aux vôtres. Quant au tribut, la collecte en a été faite avec négligence pendant ces trois dernières années où les affaires m'ont retenu dans les Gaules. Maintenant que par la miséricorde divine je suis de retour dans mon royaume, je remets au légat Hubert les sommes déjà recueillies. Le surplus sera transmis dans l'occasion par les soins de l'archevêque Lanfranc notre féal. Priez pour nous et pour la stabilité de notre règne, car si nous avons aimé vos prédécesseurs, nous vous chérissons vous-même au-dessus de tous les autres et nous désirons sincèrement pouvoir vous montrer notre obéissance <sup>1</sup>. »

Une ruse  
normande.

19. Cette protestation finale contraste avec la dénégation plus hautaine que véridique opposée par Guillaume aux justes observations du légat. « Je ne l'ai point promis, » écrit le Conquérant. Ou sa mémoire lui faisait défaut, ou l'engagement lui semblait trop dur à exécuter ; car cet engagement il l'avait réellement pris, cette promesse il l'avait réellement faite quand il sollicitait du pape Alexandre II l'appui du siège apostolique pour sa périlleuse expédition. Mais dès cette époque avait-il l'intention, le cas échéant, de tenir sa parole ? Il y a lieu d'en douter. « En même temps qu'il feignait, dit judicieusement Gorini <sup>2</sup>, de donner au saint-siège la suzeraineté de son futur royaume, il l'offrait au roi de France

<sup>1</sup> Willelm. *Epist. ad Greg. VII* ; *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 748.

<sup>2</sup> Gorini, *Défense de l'Egl. contre les err. hist. contemp.*, tom. II, p. 465.



Philippe I. « Vous êtes mon seigneur, lui disait-il ; s'il vous plaît de m'aider et que Dieu me fasse la grâce d'obtenir mon droit sur l'Angleterre, je promets de vous en faire hommage comme si je le tenais de vous<sup>1</sup>. » Cette double promesse nous fait soupçonner qu'il entendait bien ne reconnaître dans la suite aucun suzerain, pas plus à Rome qu'à Paris. En effet lorsque le roi de France réclama l'exécution de ce qui avait été promis, Guillaume s'en tira par le procédé employé à l'égard du saint-siège ; il nia l'engagement. Il répondit « que comme Philippe lui avait aidé à conquérir Angleterre, ainsi le servirait-il et non autrement, et que Angleterre n'entendoit tenir fors de Dieu et du pape<sup>2</sup>. » On le voit Guillaume savait à propos se rappeler qu'il était normand. Au roi de France, il déclarait que l'Angleterre étant déjà sous la suzeraineté du pape ne pouvait en reconnaître une seconde. Au pape, il répondait en niant sa promesse antérieure et en ajoutant que l'histoire des rois d'Angleterre auxquels il succédait n'offrait aucun précédent de ce genre. La bonne foi du Conquérant n'égalait pas son habileté.

20. Mais Grégoire VII attachait une médiocre importance à cette réclamation secondaire, qui ne figure même pas dans ses lettres officielles au roi anglais. Il tenait peu à recevoir de Guillaume un serment de foi et hommage ; ce qu'il voulait, c'était délivrer l'église d'Angleterre du servage auquel le roi normand prétendait la soumettre. L'altière réponse de Guillaume n'était pas de nature à le satisfaire. Il écrivit sur-le-champ au légat Hubert la lettre suivante, datée du 27 septembre 1079 : « Je m'étonne qu'après l'insuccès de votre mission vous n'avez point immédiatement quitté l'Angleterre. A moins que vous n'avez été retenu par quelque maladie ou par quelque obstacle mis par malveillance à votre départ, cette conduite est inexplicable. Revenez donc ; ne différez plus sous aucun prétexte. Vous savez combien je fais peu de cas de l'argent, l'honneur de la sainte Église est tout pour moi. Vous m'informez que Teuzo, se disant autorisé par moi, a tenu au roi

Lettre de  
Grégoire VII  
au légat  
Hubert.

<sup>1</sup> Aug. Thierry, *Hist. de la conq. d'Angl.*, liv. III, p. 238.

<sup>2</sup> *Chron. de Norm.*, loc. cit.

anglais un langage menaçant ; vous êtes témoin que vos instructions ne portaient rien de tel <sup>1</sup>. Les griefs de l'église romaine contre Guillaume sont assez nombreux sans qu'il soit besoin de les amplifier. Jamais aucun roi, même parmi les païens, n'avait osé entreprendre ce qu'il n'a pas rougi de faire en interdisant aux évêques et archevêques de ses états la faculté d'accomplir le pèlerinage au tombeau des apôtres. Nous voulons donc que de notre part votre prudence l'avertisse de ne point refuser à l'église romaine un honneur qu'il s'indignerait de se voir refuser à lui-même par ses propres sujets. En nous rendant une grâce qui nous est due, qu'il travaille à obtenir la grâce du bienheureux Pierre. Plein du souvenir de notre ancienne amitié pour lui et imitant autant que Dieu nous le permet la mansuétude apostolique, nous avons jusqu'ici usé d'indulgence ; mais s'il ne met un terme à cet abus et à d'autres non moins graves faites-lui savoir qu'il attirera irrévocablement sur lui l'indignation du bienheureux Pierre. Nous vous enjoignons en outre d'inviter en vertu de l'autorité apostolique les évêques d'Angleterre et de Normandie à venir, au moins deux par chaque province métropolitaine, au synode romain qu'avec la grâce de Dieu nous célébrerons au prochain carême. S'ils venaient par hasard à faire entendre quelques murmures et déclaraient ne pouvoir s'y rendre pour cette date, qu'ils aient soin de se présenter au siège apostolique après les fêtes pascales <sup>2</sup>. »

Soumission  
de Guillaume  
Son ambassade  
au pape.

21. Cette lettre où l'on ne trouve rien des prétendues tergiversations reprochées à Grégoire VII par nos modernes critiques produisit l'effet qu'en attendait le grand pape. Malgré ses emportements et les ruses de sa politique, Guillaume était sincèrement pieux. Non-seulement il ne s'opposa point à ce que les

<sup>1</sup> Teuzo était un clerc de l'église romaine dont le nom se retrouve dans les chroniqueurs du temps. Il avait sans doute accompagné le sous-diacre Hubert dans sa légation. Peut-être fut-ce lui qui avait à l'audience du roi Guillaume accentué d'un ton trop véhément l'ancienne promesse du serment de foi et hommage auquel Grégoire VII lui-même, dans sa correspondance officielle, ne fait pas la moindre allusion.

<sup>2</sup> S. Greg. VII, *Epist.* 1, lib. VII ; col. 545.

évêques d'Angleterre et de Normandie se rendissent à Rome pour le concile de l'an 1080, mais il envoya lui-même au souverain pontife une ambassade chargée de terminer le différend. Nous n'avons plus ni les lettres ni les instructions remises par le Conquérant à ses députés ; mais les trois rescrits pontificaux adressés en cette occasion par Grégoire VII au roi, à la reine Mathilde et à Robert leur fils aîné, celui qui est connu dans l'histoire sous le surnom de Courte-heuse <sup>1</sup>, ne laissent aucun doute sur les bienveillantes dispositions manifestées par Guillaume Moins heureux comme père que comme souverain, le roi anglais venait de voir son fils Robert lever contre lui l'étendard de la révolte. Le jeune prince s'était emparé de la Normandie dont il se fit proclamer duc (1079). Guillaume à la tête d'une flotte anglaise repassa le détroit et, nouveau David, fut contraint d'engager la bataille contre cet autre Absalom. Le combat eut lieu dans la plaine de Gerberoy. Au plus fort de la mêlée, Courte-heuse reconnut son père, s'élança sur lui et le blessa d'une main parricide. Cependant les troupes de Guillaume furent victorieuses et le fils dénaturé dut déposer les armes. Dans ces douloureuses circonstances Grégoire VII intervint directement et fit agir, comme nous le verrons bientôt, les plus saints personnages de cette époque pour ménager une réconciliation entre le père et le fils. Les lettres du grand pape adressées sur ce triste sujet au roi et à la reine d'Angleterre sont un modèle de délicatesse et de discrétion. Celle qu'il écrivit au prince rebelle est empreinte d'une fermeté vraiment apostolique. Avant de les reproduire, il convient de noter qu'elles sont toutes antérieures à la diète schismatique de Mayence tenue le 31 mai 1080 pour préparer l'intrusion de l'antipape Wibert <sup>2</sup>. Par conséquent les récents auteurs qui ont imaginé d'attribuer la réconciliation du grand pape avec le roi anglais à la terreur que l'usurpation de Wibert inspirait à Grégoire VII se sont constitués en flagrant délit de calomnie et

<sup>1</sup> Courte-heuse ou Courte-botte ; *heuse* du germain ou du saxon *hosa*, d'où le vieux mot français *houseau*, *calceamentum*

<sup>2</sup> Cf. n° 3 de ce présent chapitre.

d'anachronisme. L'intrusion de Wibert concertée à Mayence le 31 mai 1080 ne fut définitivement consommée à Brixen que le 25 juillet suivant <sup>1</sup>. Or, voici la touchante lettre que dès le 24 avril précédent Grégoire adressait au conquérant de l'Angleterre.

Lettre de  
Grégoire VII  
à Guillaume  
le Conquérant.

22. « Vous savez, je crois, très-excellent fils, de quelle affection sincère je vous ai toujours aimé avant ma promotion au souverain pontificat, quel zèle efficace j'ai déployé alors pour vos intérêts, combien j'ai travaillé pour vous élever à la dignité royale. Il me fallut à cette occasion subir de la part de quelques-uns de mes frères les cardinaux des reproches infamants ; ils allaient jusqu'à dire que j'avais vendu mon concours à une entreprise qui allait faire couler tant de sang. Mais Dieu qui lit au fond des consciences a vu la pureté de mes intentions. Considérant uniquement votre mérite et vos vertus, j'espérais qu'avec le secours divin plus vous croîtriez en puissance plus vous serviriez utilement Dieu et la sainte Eglise ; et grâce au ciel, c'est ce qui arrive aujourd'hui. Maintenant donc que je puis vous ouvrir mon cœur comme à un fils très-cher, à un féal de saint Pierre et de nous, je veux, comme je le ferais dans un entretien familial, vous révéler toute ma pensée et vous tracer la ligne de conduite qu'il vous serait convenable de tenir vous-même. Quand il plut à Celui qui « exalte les humbles » <sup>2</sup> de me faire porter de force et malgré toutes mes résistances sur le siège apostolique par notre mère la sainte Eglise, je me vis contraint par le devoir de mon ministère de protester contre les maux abominables qu'elle souffre de ses enfants. Il m'est enjoint en effet, selon la parole du prophète, « d'élever la voix et de ne cesser point de crier » <sup>3</sup>. » D'ailleurs si j'eusse été tenté de garder un silence coupable, deux aiguillons, l'amour et la crainte, auraient réveillé ma faiblesse ; l'amour, parce que saint Pierre m'avait doucement nourri dans sa maison dès mon enfance, et parce que la charité du Seigneur notre Dieu abaissant un regard de complaisance sur mon

<sup>1</sup> Cf. n° 6.

<sup>2</sup> Luc. I, 52.

<sup>3</sup> Is, LVIII, 1.

indignité m'avait élu pour vicaire du prince des apôtres ; la crainte, parce que le tonnerre de la loi divine faisait retentir à mes oreilles cette parole terrible : « Maudit soit le lâche qui craint d'ensanguanter son glaive ! » c'est-à-dire qui déserte la lutte engagée au nom de la foi pour l'extermination de la vie charnelle. Aujourd'hui, fils très-cher et digne à jamais de nos embrassements dans le Christ, vous êtes témoin des cruelles persécutions de la sainte Eglise notre mère ; nous avons un besoin urgent de secours. Je vous veux donc maintenant tel que je vous espérais autrefois ; je vous adjure pour votre gloire et votre salut, dans un sentiment de charité tendre et sincère, de garder au siège apostolique une complète obéissance. Déjà avec l'aide de Dieu vous avez mérité d'être la perle des princes, devenez pour tous les rois de la terre le type de la justice, le modèle d'une religieuse soumission. Ainsi, n'en doutez pas, vous aurez au ciel la gloire d'être le prince de tous les princes qui jusqu'à la consommation des siècles se sauveront en imitant votre exemple. Et non-seulement cette récompense vous attend dans la vie future, mais en ce monde même Dieu vous départira de plus en plus, à vous et à vos héritiers, la gloire, l'honneur, la majesté et la puissance. Prenez-vous comme exemple à vous-même. Si d'un de vos serfs très-pauvre et misérable vous aviez fait un roi très-puissant, vous exigeriez en toute justice qu'il vous rendît honneur. Il en est ainsi de vous. Serf du péché, misérable et pauvre, car c'est ce que tous nous sommes à notre naissance, Dieu vous a fait par grâce gratuite un très-puissant roi ; n'hésitez donc point à honorer qui vous a comblé d'honneurs, à servir votre tout-puissant protecteur et appui, le Seigneur Jésus. Ne vous laissez point détourner de ce devoir par la tourbe détestable des mauvais princes. La perversion est le propre des foules vulgaires, la vertu est le privilège des âmes d'élite. Le courage d'un chevalier éclate dans toute sa gloire, quand seul il tient ferme au milieu de la déroute générale. Plus les puissants de ce siècle dans l'aveuglement de l'orgueil et d'une impiété tyrannique se précipitent aux

<sup>1</sup> Jerem. XLVIII, 10.

abîmes, plus il vous convient à vous qui avez été au-dessus d'eux tous l'objet des prédilections divines, de croître en grandeur par une pieuse humilité, de vous élever par l'obéissance, vérifiant ainsi la parole de l'Écriture : « Que l'impie poursuive sa voie d'impiété; que les cœurs déjà souillés se vautrent davantage dans la fange : mais que le juste ajoute encore à ses œuvres de justification <sup>1</sup>. » J'aurais beaucoup d'autres recommandations à vous faire, mais les ambassadeurs dont vous avez fait accompagner notre fils le légat Hubert nous ont donné de votre loyauté, prudence et justice, de telles assurances que notre cœur déborde de joie et qu'il serait inutile d'insister davantage. Nous comptons sur vous comme sur le sage par excellence, dans l'espoir que le Dieu tout-puissant daignera pour sa gloire faire par vous plus encore que nous ne disons. Du reste vos députés à leur retour vous donneront de vive voix tous les détails qu'une lettre ne saurait comporter <sup>2</sup>. »

23. La joie causée au grand pontife par les assurances que les ambassadeurs de Guillaume venaient de lui transmettre ne laisse aucun doute sur la complète satisfaction donnée par le roi anglais<sup>3</sup>. Le légat Hubert retourna à la cour de Guillaume pour y continuer une nunciature dont les derniers succès avaient compensé les débuts si pénibles. A la date du 8 mai de l'an 1080, Grégoire VII lui remettait une nouvelle lettre pour le monarque et deux autres adressées à la reine Mathilde et au jeune prince Robert Courteheuse. Dans ces trois rescrits, le pontife annonçait en termes pleins d'une exquise délicatesse son intervention bienveillante dans les chagrins domestiques dont nous avons parlé plus haut. « Vous savez, disait-il au roi, que pour le gouvernement de ce monde le

Retour du  
légat Hubert  
dans la  
Grande-Bre-  
tagne. Nou-  
velle lettre  
du pape au  
roi.

<sup>1</sup> Apoc. xxiii, 11.

<sup>2</sup> S. Greg. VII, *Epist.* xxiii, lib. VII, col. 565.

<sup>3</sup> A ce propos nous croyons devoir signaler le procédé de quelques récents historiens lesquels, voulant de parti pris laisser croire aux lecteurs que Guillaume n'avait fait aucune concession et que le revirement de Grégoire VII tenait à des considérations politiques intéressées, suppriment de la lettre pontificale cet important paragraphe et le passent complètement sous silence. (Villemain, *Histoire de Grég. VII*, tom. II, p. 262. — *Cours compl. d'hist. ecl.*, tom. XIX, col. 1262.)

Dieu tout-puissant a établi deux dignités d'une excellence prééminente, la royauté et le pontificat apostolique. De même que dans l'ordre physique il a disposé les deux grands foyers de lumière, le soleil et la lune, dont l'éclat radieux se partage le temps pour illuminer nos regards de chair, ainsi pour éclairer l'âme créée à son image et la soustraire aux dangers d'un aveuglement mortel il a voulu en confier le gouvernement à la direction du double pouvoir apostolique et royal, avec cette différence pourtant que, suivant l'économie de la religion chrétienne, la royauté se subordonne après Dieu à l'autorité et à la sollicitude de l'apostolat. En sorte que, d'après le témoignage des saintes Ecritures, la dignité apostolique et pontificale devra un jour présenter les rois chrétiens ainsi que les autres fidèles au tribunal du souverain juge et rendre compte à Dieu pour leurs fautes. Telle étant ma responsabilité formidable, vous ne sauriez douter du zèle que j'apporte et que je dois apporter à tout ce qui regarde votre salut, de même qu'en ce point vous avez l'obligation de me prêter vous-même obéissance. Servez Dieu, préférez sa gloire à la vôtre propre, aimez-le d'un cœur pur, de toutes vos forces, dans toute l'intégrité de votre âme, et je vous l'affirme, ce Dieu qui sait rendre amour pour amour étendra le bras de sa miséricorde sur vous et dans ce temps présent et dans la vie future, il dilatera votre cœur et comblera votre règne de prospérités<sup>1</sup>. »

24. A la reine Mathilde, mère affligée mais virilement chrétienne, le pape tient aussi le langage de la foi et de la piété. « Les lettres de votre excellence, lui dit-il, m'ont donné la mesure de votre soumission à la volonté de Dieu et de l'inviolable attachement que vous gardez pour vos fidèles amis. Je suis du nombre; j'ai reçu avec grande joie l'assurance que votre grandeur m'en donne, ajoutant qu'un seul désir exprimé de ma part serait exaucé aussitôt que connu de vous. Sachez donc, fille bien-aimée, quel est l'objet de nos vœux. Ce n'est ni l'or, ni les pierreries, ni les richesses de ce siècle que je demande de vous, mais la vertu, la

Lettres de  
Grégoire VII  
à la reine  
d'Angleterre  
et au prince  
Robert  
Courte-heuse  
Fin  
du conflit.

<sup>1</sup> S. Greg. VII, *Epist.* xxv, lib. VII, col. 568.

simplicité, la charité envers les pauvres, l'amour de Dieu et du prochain. Tels sont les trésors que nous ambitionnons pour vous, afin que votre cœur les recherche de préférence, les garde avec soin et ne les perde jamais. Munissez de telles armes le roi votre illustre époux quand Dieu vous en donnera l'occasion, et ne vous laissez point décourager. Le reste que je ne veux pas confier à une lettre vous sera exposé de vive voix par notre fils le légat Hubert, notre commun et fidèle interprète<sup>1</sup>. » — Dans le rescrit adressé au prince Robert le grand pape est plus explicite et insiste davantage sur le point douloureux qui affligeait alors la royale famille. « Lorsque des témoignages authentiques nous apprenaient, dit-il, que votre adolescence se distinguait par la régularité des mœurs, la sagesse et la libéralité, notre joie était d'autant plus vive que nous avons pour vous et vos glorieux parents une affection plus dévouée et plus tendre. Quelle ne fut donc pas notre douleur quand à ces heureuses nouvelles succédèrent des bruits sinistres ! On disait que, vous laissant entraîner à des conseils perfides, vous prêtiez l'oreille aux pervers. Aujourd'hui nous sommes heureux d'apprendre par notre fils, le légat Hubert, que vous acquiescez aux avis de votre glorieux père et que vous avez écarté de votre entourage les conseillers dangereux. Nous vous en supplions, d'un cœur tout paternel, n'oubliez jamais de quelle vaillante main et avec quelle gloire votre père a arraché aux ennemis son royaume et ses domaines ; il savait alors que sa vie aurait un terme, mais l'espoir de transmettre son héritage à un fils digne de lui animait son courage et lui inspirait tant de nobles exploits. Désormais donc, fils bien-aimé, gardez-vous, en suivant de pernicieux conseils, d'offenser votre père et de contrister le cœur de votre mère. Gravez dans votre mémoire ces préceptes divins : « Honorez votre père et votre mère afin que votre vie soit longue ici-bas<sup>2</sup>. » « Celui qui aura maudit son père ou sa mère mourra de mort<sup>3</sup>. » Si Dieu

<sup>1</sup> Greg. VII, *Epist.* xxvi, lib. VII, col. 569.

<sup>2</sup> Exod. xx, 12.

<sup>3</sup> Exod. xxi, 17.



prolonge les jours d'un enfant qui honore ses parents, voyez ce qu'il fera de vous si vous les déshonorez. Si l'Écriture fulmine un arrêt de mort contre un fils coupable seulement de malédictions, à plus forte raison, elle entend frapper ses révoltes. Enfin si, comme un membre du Christ votre chef, vous voulez vivre en ce monde et y être honoré, il faut rompre avec les méchants et faire en tout la volonté de votre père <sup>1</sup>. » Telle est cette correspondance vraiment apostolique de Grégoire VII avec le conquérant d'Angleterre et sa royale famille. Pour y trouver l'ombre d'un prétexte à une calomnie, pour en méconnaître l'élévation et en dénaturer le sublime caractère, il a fallu une étrange ignorance ou une insigne mauvaise foi.

### § III. Grégoire VII et saint Simon de Crépy.

25. Un saint qui appartenait par les liens du sang aux deux familles royales de France et d'Angleterre avait joint ses efforts à ceux de Grégoire VII pour rétablir l'harmonie entre le Conquérant et le jeune prince Robert Courte-heuse. C'était Simon de Crépy<sup>2</sup>, fils de Raoul II, cet ambitieux comte de Vermandois qui avait épousé la reine Anne veuve du roi de France Henri I. Simon était né en 1048 du premier mariage de son père avec Adèle, fille de Gaucher comte de Soissons, de Vitry et de Bar-sur-Aube, riche et puissante héritière qui mourut à la fleur de l'âge en 1053, bientôt oubliée par Raoul et remplacée l'année suivante par une seconde épouse, Éléonore comtesse de Montdidier. L'enfant qui n'avait plus de

Simon de Vermandois, comte de Crépy. L'oriflamme de Saint-Denis.

<sup>1</sup> Greg. VII, *Epist.* xxvii, lib. VII, col. 570.

<sup>2</sup> Les Bollandistes (tom. VIII sept.) ont établi sur une série de monuments authentiques que le titre de saint fut donné à Simon de Crépy dès le siècle qui suivit sa mort. Ils l'inscrivent eux-mêmes sous ce titre au 30 septembre jour de sa fête, bien que dans nos contrées la tradition locale lui ait seulementonné celui de bienheureux.

mère et dont la présence au foyer paternel devenait gênante, fut envoyé à la cour de Normandie pour y être élevé près de sa cousine, la jeune Mathilde de Flandre, déjà fiancée au duc Guillaume de Normandie et future reine d'Angleterre. Il y demeura jusqu'à l'âge de seize ans (1064) et passa à la cour de Philippe I pour y exercer, dit l'hagiographe contemporain « sa charge de *primipilus* (porte-étendard) du roi des Francs <sup>1</sup>. » A cette charge, la plus glorieuse de toutes celles de notre chevalerie nationale, et qui devint immédiatement après Simon de Crépy le privilège exclusif de nos rois, se rattachent des souvenirs historiques trop oubliés. L'oriflamme de saint Denys, cet étendard de la France, était conservée en temps de paix au-dessus de la châsse de l'apôtre des Gaules. Quand une déclaration de guerre avait lieu, le chevalier « voué » (*advocatus*), défenseur militaire de l'abbaye de Saint-Denys, venait en grand appareil au monastère s'agenouiller devant les reliques du patron céleste de la France. Après des prières solennelles et avec un cérémonial dont les formules et les rites étaient déterminés, l'abbé détachait la glorieuse oriflamme et la remettait aux mains du chevalier qui seul avait le droit de la porter dans les combats <sup>2</sup>. Or les puissants comtes de Vermandois, alliés des rois capétiens seigneurs du Vexin, de l'île de France, de la Picardie, de la province de Beauvais, possédaient à titre héréditaire le protectorat du monastère de Saint-Denys, attaché au fief de Pontisara (Pontoise) permanent dans leur famille <sup>3</sup>. Telle était cette charge de *primipilus* dont le jeune comte de Crépy venait prendre possession en 1064 à la cour du roi mineur Philippe I, alors âgé de douze ans. Le caractère éminemment grave et saint d'un pareil office ne réagissait point encore sur le jeune homme qui en était investi. Simon n'était pas impunément le fils de Raoul; il en avait tous les instincts fougueux, les appétits irrésistibles. « Le loup n'avait point encore été transformé par la grâce divine en agneau, dit le chroniqueur.

<sup>1</sup> S. Sim. Cresp. *Vita*; Boll., *loc. cit.*, p. 744.

<sup>2</sup> Ducange, *Glossar.* voc. *Aviſfl.*

<sup>3</sup> Bolland., *loc. cit.*, col. 719.

En cette première fleur de sa jeunesse, Simon excellait dans l'art de la chevalerie ; tout entier aux plaisirs du monde, il s'y livrait avec ardeur. Un jour, le faucon sur le poing, traversant la plaine à cheval, il aperçut un ramier sur lequel il lança l'oiseau de proie. Mais son espérance fut déçue et le faucon revint sans avoir atteint le timide fugitif. Cet incident fut pour Simon ce que jadis avait été pour saint Benoît le vol de la *merula* ; comme si par les mêmes moyens le démon eût voulu tenter ces deux grandes âmes<sup>1</sup>. Furieux d'avoir manqué sa chasse, le jeune homme dans un accès de colère jura de n'aimer jamais que le mal et d'exécuter le bien<sup>2</sup>. »

26. Cet infernal serment devait être bientôt retourné en sens contraire par le souffle de l'Esprit-Saint. En 1074 Raoul II père du jeune « primipile » vint à mourir, sans avoir eu le temps de faire lever l'excommunication dont il avait été frappé pour son divorce avec Éléonore de Montdidier, suivi d'un troisième mariage avec la reine Anne. Comme par un châtement posthume de la Providence, la mort le saisit dans la ville de Montdidier, injustement retenue par lui sur l'épouse répudiée, et il y reçut la sépulture. Cette mort investissait son fils Simon, alors âgé de vingt-six ans, d'une fortune territoriale immense. Touchant par ses domaines de Picardie au duché neustrien, ses fiefs comprenant les comtés d'Amiens, Senlis, Beauvais, Meulan, Mantes, Pontoise, s'étendaient au sud jusqu'à la Bourgogne par Vitry, Bar-sur-Aube, Grancey-sur-Ource et les forêts de Molesmes où le saint abbé Robert fondait alors un monastère fameux dont nous aurons à raconter l'histoire. Mais plus cette puissance féodale était grande, plus elle alarmait la suzeraineté inquiète de la cour de France. Philippe I entra dans sa vingt-deuxième année ; il commençait contre ses grands vassaux la lutte qui devait occuper tout son règne. « Ses conscillers lui firent croire, dit l'hagiographe, qu'il viendrait facilement à bout d'un jeune homme isolé, deux fois orphelin, privé de secours et d'appui. Le roi trop jeune lui-même

Mort soudaine de Raoul II, père de Simon. Expiation filiale. Décision de Grégoire VII.

<sup>1</sup> Cf., tom. XIV de cette *Histoire*, p. 184.

<sup>2</sup> *Vit.* pars I, cap. 1, *loc. cit.*

pour être circonspect se laissa facilement persuader. Il se jeta avec ses hommes d'armes sur les riches contrées du Vermandois, ruinant, pillant, incendiant les cités et les villages, passant au fil de l'épée les malheureux habitants. Simon tournant alors sa pensée vers Dieu puisa dans ce sentiment nouveau un courage invincible. Afin d'attirer la protection céleste sur ses armes et d'effacer autant qu'il serait en son pouvoir les fautes commises par son père, il fit partir pour Rome une députation chargée de demander les conseils du seigneur apostolique. Le pape qui régnait alors était Grégoire VII si connu déjà, sous le nom d'Hildebrand, par sa sainteté et son génie. Informé des circonstances qui avaient précédé et suivi la mort de Raoul, Grégoire répondit par une décision pleine de sagesse et de piété. Il ordonna que le corps du défunt comte de Vermandois fût exhumé d'un sol usurpé par violence, et que des messes, des prières et d'abondantes aumônes fussent offertes à Dieu pour le repos de son âme<sup>1</sup>. » Ce fut en 1076 que la sentence du seigneur apostolique parvint au comte de Crépy. La guerre contre le roi de France durait depuis plus de deux ans avec un acharnement égal de part et d'autre, mais avec de glorieux succès pour le vaillant héritier de Raoul. « Durant ces trois années, reprend le chroniqueur, Simon ne connut de repos ni jour ni nuit. Après de longues journées de marche ou de combat, lorsque ses braves soldats prenaient quelques heures de sommeil, quittant sans bruit sa tente, accompagné d'un ami fidèle, il allait se prosterner sur le pavé des églises et se faisait une joie d'assister à l'office des matines. Lorsqu'il rencontrait un moine, un clerc, un pèlerin connu pour sa piété, il subvenait à leurs besoins et se recommandait humblement à leurs prières. Austère dans ses jeûnes, large dans ses aumônes, il laissait charger sa table de viandes succulentes, de mets exquis, et dissimulant sa mortification, il s'abstenait sous divers prétextes d'y toucher lui-même pour les distribuer ensuite aux pauvres. Sous ses riches vêtements un rude cilice macérait sa chair. »

<sup>1</sup> *Vit.* pars I, cap. I, *loc. cit.*

27. Le serment infernal était alors oublié, ou plutôt ce souvenir ne faisait que stimuler l'ardeur de Simon pour la pénitence. Les recommandations de Grégoire VII furent religieusement accomplies. Le XI des calendes d'avril (22 avril 1076), le corps de Raoul exhumé de la terre usurpée de Montdidier fut transféré au château de Crépy dans la chapelle de Saint-Arnoul. « A l'ouverture du cercueil, dit Guibert de Nogent, le jeune comte éprouva une émotion qui devait avoir sur son avenir une influence décisive. En voyant dans la misérable décomposition du tombeau les restes de celui qui avait été son très-redouté père, l'un des plus puissants et des plus terribles seigneurs de France, il comprit le néant de la vie humaine et résolut de chercher ailleurs la solide gloire <sup>1</sup>. » Cette pensée qui allait devenir pour lui comme le point de départ d'une vie nouvelle se trouve authentiquement inscrite dans une charte rédigée le jour même au château de Crépy. « Considérant que les jours de cette vie ne sont rien et voulant fixer mon âme dans la contemplation de l'éternité, disait le noble jeune homme, pour mon propre salut et pour celui de mon redouté père le comte Raoul, j'ai fait transporter son corps, de Montdidier où il reposait, dans l'église de Saint-Arnoul bâtie par ses prédécesseurs et enrichie de leurs dotations et des siennes en ce château de Crépy. Je l'ai rendu à cette église où il fut autrefois régénéré par l'eau et l'Esprit-Saint dans le sacrement de baptême ; au chant des oraisons et des psaumes, je l'ai déposé dans le sépulcre de nos aïeux à côté de la tombe de ma mère son épouse, sous la protection du bienheureux archevêque et martyr Arnoul, dont l'intercession puissante auprès de Dieu obtiendra pour nos âmes le salut éternel. A cette occasion j'ai donné à l'église de Crépy et par l'anneau d'or lui ai octroyé intégralement la terre de Boneuil (*de Bonoculo*) jusqu'ici relevant de mon domaine, avec tous ses serfs et toutes ses dépendances. J'ai de plus fait don à cette église de deux candélabres très-précieux, *duo candelabra valde pretiosa*, dont les lumières brûlant en l'honneur du saint martyr obtiendront pour l'âme de

Exhumation  
du corps  
de Raoul.  
Translation  
de ses restes  
à Crépy dans  
l'église de  
Saint-Arnoul

<sup>1</sup> Guibert. de Novig. Monodiar, l. I, cap. x; Patr. Lat., tom. CLVI, col. 752.

mon père, par les mérites du bienheureux Arnoul, le bienfait de la lumière éternelle<sup>1</sup>. »

Donation du monastère de Crépy à saint Hugues, abbé de Cluny.

28. La piété filiale de l'héritier de Raoul devait aller plus loin dans cette voie de réhabilitation surnaturelle, où il poursuivait la conquête posthume de l'âme de son père. L'enfant autrefois banni du foyer paternel disputait à la justice de Dieu un coupable, mort dans les liens de l'excommunication, mais dont Grégoire VII n'avait pas cru devoir désespérer. La passion des armes, la soif de la guerre, la vaine gloire du soldat plus cruelle que toutes les autres, avaient compromis le salut éternel de Raoul. Son fils réfléchit sérieusement sur les trois années de luttes sanglantes qui venaient de se succéder pour lui-même. « Ses troupes aussi bien que celles du roi avaient, reprend l'hagiographe, semé la dévastation et la ruine sur la contrée. Les habitants chassés de leurs demeures fuyaient comme des troupeaux épars. A cette pensée l'âme de Simon fut prise d'angoisses terribles. Ses propres méfaits se dressaient devant lui, et il se sentit plein d'épouvante. Remettant donc à un autre temps la poursuite de la guerre, il partit pour visiter les tombeaux des saints apôtres Pierre et Paul, et pour solliciter du seigneur pape Grégoire la pénitence que celui-ci jugerait à propos de lui indiquer<sup>2</sup>. » Cette brusque cessation d'hostilités que nos usages militaires actuels changeraient en un désastre irremédiable pour le pays abandonné par son défenseur était alors fort naturelle. Les guerres des Saxons contre Henri IV nous en ont fourni plus d'un exemple. Les armées n'étaient point comme aujourd'hui permanentes. La plus longue expédition se terminait toujours avec le retour de l'hiver; à la fin de l'automne les belligérants rentraient dans leurs foyers. Le temps de l'Avent, les fêtes de Noël, le carême tout entier étaient placés sous la sauvegarde de la Trêve de Dieu. Nul chevalier, à moins de s'être mis lui-même, comme Henri IV d'Allemagne, au ban de la milice chrétienne, n'aurait osé enfreindre cet « armistice de Dieu. » Or, ce fut préci-

<sup>1</sup> Bolland., *loc. cit.*, p. 727.

<sup>2</sup> S. Sim. Cresp. *Vita*, pars I, cap. III, *loc. cit*

sément l'époque choisie par Simon de Crépy pour entreprendre son pèlerinage *ad limina*. Non-seulement le roi Philippe I contre lequel il soutenait une guerre si acharnée ne mit aucun obstacle à son départ et ne songea d'aucune façon à profiter de son absence, mais il voulut à son passage à Paris lui faire les honneurs d'une réception aussi glorieuse pour l'un que pour l'autre. L'acte suivant, daté de « la maison de Notre-Dame de Paris, le jour de la fête de Tous-les-Saints » (1<sup>er</sup> novembre 1076) en est la preuve. « Au vénérable abbé Hugues et à toute la congrégation du monastère de Cluny, Simon comte, le plus humble des serviteurs de votre sainteté, salut. — Sache votre celsitude, très bienheureux père, que j'ai pour vous dans le Seigneur une dilection plus forte que pour nul homme vivant en chair mortelle. Dans la mesure de mon pouvoir et de mes forces, je cherche à vous honorer et à vous être utile. Je concède donc à vous et à vos successeurs l'abbaye de Saint-Arnoul érigée au château de Crépy pour qu'elle relève entièrement de votre juridiction, en sorte que vous élisiez parmi vos religieux un abbé qui gouverne ce monastère selon l'esprit de Dieu et la règle du bienheureux patriarche Benoît. Je veux également porter à votre connaissance que j'ai fait cette donation par le conseil et avec l'assentiment de mes chevaliers, et qu'à ma requête le roi de France en a signé la charte. — Fait en présence du roi Philippe et du consentement de Ives évêque de Senlis. Témoins Simon trésorier du comte de Crépy, Milo et Orfanus<sup>1</sup>. » Cette charte rédigée en la vigile de la Commémoration des morts et plaçant la dépouille mortelle de Raoul sous la sauvegarde de la congrégation de Cluny, institutrice de la fête des Morts, constituait à perpétuité la rédemption de la prière sur la tombe de l'illustre coupable.

29. Simon poursuivit alors son pèlerinage *ad limina*. « Il se présenta sous son armure de chevalier et en appareil militaire à l'audience du seigneur apostolique, reprend le chroniqueur, lui découvrit les secrètes terreurs de sa conscience et lui demanda

Simon à Rome. Pénitence imposée par Grégoire VII. Retour en France.

<sup>1</sup> Bolland., *loc. cit.*, p. 734.

l'absolution pour le passé. Mais Grégoire VII ne voulut point d'abord accueillir sa requête. Il exigea qu'auparavant le chevalier déposât son armure. « Sans cela, disait-il, l'absolution serait sans valeur ; » *inanis foret absolutio renitentis*<sup>1</sup>. Cette condition surprit le chevalier ; il hésita un instant, mais se rappelant le précepte évangélique : « Celui qui ne renonce point à tout ce qu'il possède ne peut être mon disciple<sup>2</sup>, » il promit au pape d'exécuter ponctuellement tout ce qui lui serait ordonné. Il quitta donc son armure. Le pontife lui fixa alors une pénitence corporelle à laquelle il voulut personnellement s'associer pour une part et dont il donna une autre part à deux vénérables religieux présents à l'audience pontificale<sup>3</sup>. » Simon accomplit sa pénitence avec ferveur ; il eût dès lors souhaité de renoncer entièrement au siècle, mais le grand pape ne le lui permit point encore. « Après lui avoir donné l'absolution solennelle, continue l'hagiographe, Grégoire VII lui rendit de sa main l'armure de chevalier et le renvoya dans sa patrie, lui enjoignant de conserver l'administration de ses domaines jusqu'à ce qu'il lui fût donné de conclure avec le roi de France une paix solide et durable. Pour le seconder dans cette œuvre et le maintenir dans le chemin de la perfection à laquelle il aspirait, le pape le plaça sous la direction de l'évêque de Die légat apostolique dans les Gaules et du vénérable Hugues abbé de Cluny, qui devaient le former à la discipline de l'obéissance religieuse et l'instruire de la loi divine. L'âme remplie d'une joie sainte, le comte de Crépy revint en France. Le roi Philippe n'était nullement disposé à faire la paix : Simon accepta en brave chevalier la guerre qu'on le forçait

<sup>1</sup> Le grand pape voulait éprouver par la meilleure de toutes les épreuves, celle de l'humiliation volontaire, la sincérité des dispositions du comte de Vermandois. Tel est, croyons-nous, le véritable sens de sa réponse.

<sup>2</sup> Luc, xiv, 33.

<sup>3</sup> C'est ainsi que nous avons vu Grégoire VII s'imposer à lui-même des macérations corporelles et y associer divers religieux, lorsqu'il sollicitait du Seigneur la grâce de recouvrer le don des larmes. (Cf. tom. XXI de cette *Histoire*, p. )



à reprendre, déterminé à poursuivre intrépidement la victoire. Mais les provinces dévastées, le territoire épuisé d'hommes et d'argent, toutes les calamités d'une lutte qui se prolongeait depuis quatre ans éveillèrent de part et d'autre un sentiment de compassion universelle. Une assemblée des nobles de chaque parti se tint pour terminer pacifiquement la querelle. Les sages prononcèrent une sentence juridique; Simon fut rétabli dans son légitime héritage: la concorde et la paix furent confirmées et scellées <sup>1</sup> » (1077).

30. Durant ces négociations dont l'heureuse issue fut saluée par des transports d'allégresse dans tout le comté de Vermandois, les nobles de France de concert avec le roi Philippe I avaient ménagé pour Simon un mariage digne de sa fortune et de sa naissance. Judith fille d'Hildebert II comte d'Auvergne et de la Marche « était, dit l'hagiographe, une fleur de vertu et de beauté incomparable. Simon à qui on la destinait pour épouse, dissimulant les secrètes et pieuses intentions de son âme, affecta de se prêter joyeusement aux préliminaires de cette alliance. Il se rendit en Auvergne où le comte Hildebert le reçut avec les plus grands honneurs, y resta quelque temps, eut plusieurs entretiens particuliers avec sa fiancée et laissa fixer l'époque de la célébration du mariage solennel. La veille du jour fixé, tous les princes et seigneurs réunis, au milieu des acclamations d'une foule immense Simon fut présenté à sa jeune fiancée et la baisa au front. Mais ce baiser donné et reçu de part et d'autre avec une égale joie n'avait pas la signification que lui prêtait la noble et joyeuse assistance. C'était le gage d'un vœu fait en commun par Simon et par Judith de se consacrer au Seigneur. La nuit suivante, la jeune fiancée quittait furtivement le château d'Hildebert, accompagnée de deux de ses parents dont l'un embrassa la vie monastique et l'autre, le prêtre Audebert, devint plus tard archevêque de Bourges. Ensemble ils vinrent frapper à la porte du couvent de la Chaise-Dieu, où Judith prit le voile des vierges. Cependant Simon était

Fiançailles virginales. Judith comtesse d'Auvergne fiancée de Simon, prend le voile à la Chaise-Dieu.

<sup>1</sup> S. Sim. Cresp. *Vit.*, p. 1, cap. III, *loc. cit.*

demeuré au château du comte d'Auvergne. Le tumulte fut grand lorsque le matin des noces on chercha la fiancée dont seul il connaissait la retraite. Le père au désespoir lui disait, fondant en larmes : « Très-doux chevalier, que faire ? que devenir ? Vous avez eu foi en ma parole, et voilà que vous êtes trahi. Je vous ai fait venir d'une contrée lointaine et voilà qu'on peut m'accuser d'un infâme guet-apens. Hélas ! le trésor que je vous avais promis, je ne puis vous le livrer. On nous l'a ravi, et j'ignore ce qu'il est devenu. Pardonnez-moi, pardonnez à un coupable qui n'a point commis de faute. » A ces accents de désolation paternelle Simon répondit par de consolantes paroles : « Ne vous désespérez point ainsi, vénérable père et seigneur, disait-il. Celle que vous pleurez est allée rejoindre un époux qu'elle préfère. Vous m'aviez choisi entre tous les autres, mais elle m'a trouvé indigne de sa tendresse. » Prenant ensuite congé d'Hildeberty, il reprit en toute hâte le chemin du Vermandois, et à son arrivée il expédia au vieillard un message pour lui apprendre que sa fille avait choisi Jésus-Christ pour époux et s'était faite religieuse <sup>1</sup>. »

Simon appelé  
en Angleterre  
pour épouser  
la fille de  
Guillaume le  
Conquérant.

31. A peine rentré à son château de Crépy, Simon reçut un message du très-puissant roi des Anglais Guillaume, à la cour duquel il avait passé son enfance en Normandie. « Venez, lui faisait dire Guillaume, et ne vous arrêtez en chemin ni jour ni nuit. » Le comte partit sur-le-champ. A son arrivée, le Conquérant fit éclater toute sa joie. Prenant Simon à part il lui dit : Votre fidélité et votre dévouement me sont connus par une longue expérience ; je vous ai élevé comme un fils, je veux cimenter par un lien plus étroit l'affection qui nous unit. Le roi d'Espagne Alphonse VI, le duc d'Apulie Robert Guiscard m'ont fait demander la main de ma fille <sup>2</sup>. J'ai repoussé leurs offres ; c'est vous que j'ai choisi ; vous serez son époux et mon fils

<sup>1</sup> S. Sim. Cresp. *Vit.*, p. 2, cap. iv, *loc. cit.*

<sup>2</sup> La princesse Adèle, fille de Guillaume le Conquérant et de Mathilde de Flandre, dont la main était ainsi offerte à Simon de Crépy épousa plus tard le comte Etienne de Blois et mourut en 1138.

adoptif. En vous je mettrai mes délices; mes amis seront les vôtres, mes ennemis seront vos ennemis.» A ces mots, le bienheureux crut voir se dérouler devant lui comme une illusion vaine et passagère les brillantes perspectives d'un tel avenir, et il reconnut la tentation du diable qui environne de pièges sans nombre le cœur des élus. Ferme dans sa résolution, mais touché comme il devait l'être de l'affection du roi, il en témoigna avec humilité toute sa reconnaissance. « Les soins que vous avez pris de mon enfance, dit-il, le grand et signalé bienfait d'une éducation paternelle que je dois à votre tendresse, m'ont attaché pour jamais à vous. Mais je vous suis aujourd'hui mille fois plus redevable encore, après une telle proposition. Votre grandeur vérifie le mot de l'Écriture, elle daigne condescendre à mon humilité et ne fait en cela que s'élever en gloire. Comment pourrais-je dans mon indignité ne pas accueillir par les plus vives actions de grâces une faveur aussi inespérée? Mais il se présente un obstacle sérieux et fort grave. La reine, ma gracieuse dame et votre épouse, est ma parente à un degré qu'on dit prohibé par les lois canoniques qui interdisent les mariages entre consanguins.» — « Si cette parenté est authentiquement constatée au degré défendu, reprit le Conquérant, nous obtiendrons des évêques, abbés et autres clercs de notre royaume, moyennant quelque construction de monastère, distribution d'aumônes et autres œuvres pies, une légitime dispense<sup>1</sup>.» Simon qui mettait toujours son espérance dans le Seigneur répondit : « Il est un autre moyen à la fois sage et nécessaire, que votre prudence ne repoussera pas. Si tel est votre bon plaisir, j'irai au tombeau des saints apôtres Pierre et Paul solliciter sur ce point le conseil et l'appui du seigneur apostolique. Quand nous aurons obtenu de lui les dispenses au spirituel, nous pourrons agir en toute sécurité de conscience.» Le roi y consentit. « Faites, dit-il, avec l'aide de

<sup>1</sup> On se rappelle que c'était à des conditions analogues que Guillaume le Conquérant avait obtenu lui-même du pape Alexandre II une dispense pour son mariage avec sa cousine Mathilde de Flandre. Quant au degré de parenté de cette dernière avec le comte de Crépy, on peut consulter l'arbre généalogique dressé par les Bollandistes, *loc. cit.*, p. 737

Dieu tout ce que vous jugerez convenable. J'y acquiesce entièrement <sup>1</sup>. »

Simon de  
Crépy moine  
dans l'abbaye  
bénédictine  
de  
Saint-Eugend

32. Ayant ainsi obtenu le congé du monarque, Simon repassa le détroit, revint à Crépy et prépara ostensiblement avec grande magnificence l'escorte qui devait l'accompagner à Rome. » Mais une nuit, suivi de quelques nobles seigneurs qu'il avait mis dans sa confiance et qui partageaient sa résolution d'embrasser la vie religieuse, il quitta pour n'y jamais plus revenir le château de ses pères et alla prendre l'habit religieux au monastère de Saint-Eugend (Saint-Oyand depuis Saint-Claude dans le Jura) des mains du vénérable abbé Wilfrid. Cette nouvelle, ajoute le chroniqueur, eut un immense retentissement dans toutes les provinces des Gaules, en Flandre, en Normandie et jusque dans les régions plus lointaines; de l'Allemagne. Après le roi, nul seigneur en France ne pouvait rivaliser de puissance et de richesses avec le comte de Crépy. L'étonnement et l'admiration furent au comble. Sa réputation était universellement connue, s'il était chéri de Dieu il ne l'était pas moins des hommes et surtout de ceux qui avaient le bonheur d'être ses sujets. A son exemple, les plus illustres personnages furent soudain épris de l'amour de la retraite et de la vie religieuse. Ce fut comme une sainte contagion de vertu qui portait toutes les âmes à la pénitence. Son nom seul convertissait peuples et chevaliers. Le duc de Bourgogne Hugues I, le comte Guy de Mâcon, et plusieurs autres princes et seigneurs voulurent suivre ses traces. Ils renoncèrent, comme lui, à la milice du siècle pour s'enrôler sous les étendards de Jésus-Christ <sup>2</sup>. » Le mouvement de ferveur produit au sein de la France par l'éclatante conversion du comte de Crépy a laissé dans l'histoire féodale et monastique de profonds souvenirs. Ce fut en 1078 que le duc de Bourgogne, arrière-petit-fils du roi Robert le Pieux, quittait à la fleur de l'âge son duché, l'un des plus opulents du royaume, pour aller s'enfermer à Cluny dans une cellule de moine, sous la direction du vénérable abbé

S. Sim. Cresp. *Vita*, cap. v, *loc. cit.*

<sup>2</sup> *Ibid.*, cap. vi.

Hugues son grand-oncle, son parrain et son homonyme. Dès le 2 janvier 1079, Grégoire VII écrivait à saint Hugues de Cluny la lettre suivante : « Pourquoi, frère bien-aimé ne prenez-vous pas en plus sérieuse considération les périls et les calamités de la sainte Église ? Où sont les généreux laïques prêts à affronter tous les dangers pour l'honneur de Dieu, à résister aux impies, à mourir pour la défense de la justice et de la vérité ? Il en restait quelques-uns pourtant, et voilà qu'ils désertent les champs de bataille du Christ ; sans souci du salut de leurs frères, ne songeant qu'à eux-mêmes ils vont chercher le repos du cloître. Les pasteurs s'enfuient, les défenseurs du troupeau l'abandonnent, les brebis du Christ sont en proie aux loups et aux voleurs. Vous avez enlevé ou, si le mot paraît trop dur, vous avez recueilli dans la paisible retraite de votre monastère le duc de Bourgogne ; et voilà par votre fait que cent mille chrétiens ont perdu leur protecteur ! Nos exhortations vous ont peu touché, l'autorité du siège apostolique n'a pu en cette occasion vous fléchir, mais comment n'avoir pas reculé d'épouvante devant les gémissements des pauvres, les larmes des veuves, la dévastation des églises, le cri des orphelins, la douleur et les lamentations des prêtres et des moines ? que sont devenues les paroles de l'apôtre : « La charité ne cherche point son propre avantage<sup>1</sup> ; » et cette autre maxime si profondément gravée dans votre cœur et qui dirige d'ordinaire tous vos actes : « Aimer le prochain c'est avoir accompli toute la loi<sup>2</sup> ? » Que diraient ici le bienheureux patriarche Benoît dont la règle impose à tout novice une épreuve préalable d'au moins une année, et saint Grégoire le Grand qui interdit d'admettre un soldat à la profession monastique avant trois ans révolus de noviciat ? Ce qui m'arrache ce cri de douleur, c'est que toutes nos calamités procèdent du manque de bons princes. A peine s'il s'en rencontre quelques-uns. On trouve encore en assez grand nombre, grâce à la miséricorde divine, des moines, des prêtres, des particuliers, militaires

<sup>1</sup> I Cor. XIII, 5.

<sup>2</sup> Rom. XIII, 8.

ou civils, riches ou pauvres, aimant Dieu et le servant avec ferveur. Mais des princes craignant Dieu et l'aimant, dans toute notre Europe combien y en a-t-il ? Je n'insiste pas davantage, comptant sur la charité du Christ qui remplit votre âme pour compatir à mon affliction et pour compenser le vide qu'un si bon prince va laisser parmi les défenseurs armés de notre sainte mère Église. Puisse-t-il n'avoir pas un successeur trop indigne de lui ! Cela serait au moins une consolation au chagrin que nous cause sa retraite <sup>1</sup>. » Le successeur de Hugues I fut son frère Eudes, surnommé Borel, qui réalisa les vœux du grand pape. Fidèle aux traditions de vaillance et de foi héréditaires dans sa famille, il attacha son nom à la fondation du monastère de Cîteaux et mourut à Jérusalem en 1102 après la glorieuse issue de la première croisade. Le comte Guy de Mâcon, qui se fit moine de Cluny en même temps que le duc de Bourgogne, ne vint pas seul. Il se présenta au monastère avec sa femme, ses fils et ses filles, trente chevaliers et tous les serviteurs de sa maison. La comtesse et ses filles se retirèrent au couvent de Marciniacum (Marcigny) que saint Hugues venait de fonder pour recevoir les femmes qui voulaient embrasser sous sa direction la règle bénédictine. L'exemple de Simon de Crépy créait de la sorte au sein de la chevalerie une race de « grands contempteurs du siècle, » sur laquelle saint Bernard devait bientôt jeter l'éclat de son génie et de ses vertus. Le comté de Mâcon restant sans héritier fut annexé dès lors au duché de Bourgogne. La couronne de France s'enrichit de même par droit de dévolution des provinces féodales du Vexin et du Vermandois délaissées par Simon de Crépy. Le roi Philippe I devint à ce titre le « voué » de l'abbaye de Saint-Denys, et en cette

<sup>1</sup> Greg. VII, *Epist.* xvii, lib. VI ; *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 526. Le pieux duc de Bourgogne devenu moine de Cluny vécut jusq'en 1093. Voici l'épithaphe qui fut gravée sur sa tombe : *Hic requiescit vir celebrandæ memoriæ, magnusque sæculi contemptor, Hugo olim dux Burgundiæ, postea sacerdos et monachus hujus sanctæ ecclesiæ Cluniacensis. Anima ejus requiescat in pace. Amen.*

qualité il transmet à ses successeurs le privilège de « lever l'oriflamme <sup>1</sup>. »

33. L'ancien *primipilus* de la cour de France, l'héritier de tant d'honneurs, de richesses et de gloire mondaine, ne s'était pas même inquiété de savoir en quelles mains passeraient sa puissance et ses privilèges. « Retiré dans la solitude monastique de Saint-Eugend, dit l'hagiographe, Simon était vraiment devenu un autre homme. Dans son adolescence ébloui par la splendeur de son nom il avait souvent déclaré que l'héritier des comtes de Vermandois, pour rester digne de ses aïeux, ne devait obéir à personne. Maintenant il avait comme une soif inextinguible d'obéissance et de mortifications. Pour être plus à portée de satisfaire son ardente piété, il avait obtenu la permission d'établir son grabat dans la sacristie de l'église, et pendant que les frères prenaient les quelques heures de sommeil accordées par la règle, il se levait en silence et allait seul dans le chœur vaquer à l'oraison. Ses jeûnes étaient extraordinaires. Cette année-là était une année de famine, il ne voulut manger que du pain d'avoine le plus dur et le plus sec qu'il pouvait rencontrer, afin de laisser aux pauvres le pain de froment mêlé d'orge qu'on pouvait se procurer. Les longues stations qu'il faisait à genoux dans l'église et la rigueur de ses jeûnes déterminèrent dans un temperament jusque-là habitué à toutes les recherches et à toutes les somptuosités de la vie, de graves désordres. Ses jambes enflèrent au point qu'on le crut hydropique. L'abbé le supplia d'ôter ses sandales, qu'il ne quittait ni jour ni nuit, mais l'héroïque pénitent répondit qu'il souffrait peu et que son mal ne valait pas la peine de s'en occuper. La nuit prochaine, à l'insu de Simon, l'abbé commanda à un frère servant de lui détacher ses sandales durant son sommeil. L'ordre fut exécuté; au milieu de la nuit, comme on donnait le signal des matines, Simon se leva et parut fort étonné de n'avoir point ses chaussures aux pieds. Il les trouva rangées à son chevet, les reprit en silence et ne consentit jamais à interrompre les exercices

Austérités de  
Simon. Fa-  
veurs surna-  
turelles.

<sup>1</sup> Cf. Bolland., *loc. cit.*, p. 719.

de la règle <sup>1</sup>. » Des miracles ne tardèrent point à glorifier la sainteté du serviteur de Dieu. La nuit pendant qu'il récitait avec les frères l'office des matines, on voyait parfois une auréole radieuse entourer son front. Les anges et les saints descendaient sous une forme visible pour communiquer avec lui <sup>2</sup>. « L'humilité de Simon s'effraya de ces faveurs surnaturelles et des témoignages de vénération qu'elles lui attiraient dans l'intérieur du monastère. L'abbé lui permit de se retirer avec quelques frères en pleine forêt, dans un lieu jusque-là inhabité et qui devint plus tard le prieuré de Muthua <sup>3</sup>.

Simon de  
Crépy ermite  
dans la forêt  
de Muthua.

34. L'héritier des comtes de Vermandois se fit alors défricheur, agriculteur et bûcheron. « Tout ce qu'il fit là, tout ce qu'il souffrit pour l'amour du Christ, dit l'hagiographe, il faut le rappeler pour l'édification des âges futurs. La hache à la main, il ouvrit dans la forêt une clairière qu'il pût cultiver et ensemençer, ne voulant manger d'autre pain que celui qu'il aurait conquis à la sueur de son front. Après une journée de ce labeur écrasant, il prenait un morceau de pain noir trempé dans l'eau et accompagné de quelques pommes sauvages. Par exception, le dimanche et les jours de fête il s'accordait deux repas de ce genre et y ajoutait quelques légumes cuits à l'eau. Un soir, comme il rentrait avec les frères, un voyageur surpris par la nuit demanda l'hospitalité. L'homme de Dieu fit à l'étranger les honneurs de son toit de branchages, et s'adressant au frère cellérier lui ordonna de servir au voyageur de quoi réparer ses forces. « Mais, dit le cellérier, il ne nous reste pas un seul morceau de pain. J'ai donné le dernier à un pauvre qui est passé tout à l'heure. » Plein de joie à la nouvelle de ce dénuement et de l'acte de charité qui le causait, Simon rendit grâces à Dieu, félicita le cellérier, le bénit et courut se prosterner dans l'oratoire voisin où il se mit en prière. Quelques minutes s'étaient à peine écoulées qu'un inconnu vint déposer à la porte

<sup>1</sup> S. Sim. Cresp. *Vita*, cap. vii, loc. cit.

<sup>2</sup> *Ibid.*, cap. viii.

<sup>3</sup> Bolland., loc. cit.



de l'ermitage un sac rempli de pain frais. Une autre fois, comme Simon coupait un arbre dans la forêt, le fer de sa hache se démancha. lui tomba sur le pied et le blessa si grièvement qu'il fallut le rapporter à bras dans l'ermitage. Les frères désolés se hasardèrent à lui dire qu'il serait prudent d'appeler un médecin. « Je n'en connais pas de plus puissant que Dieu, » répondit Simon, et à l'instant la plaie se ferma ; le malade était guéri. La cotte d'armes que le chevalier avait portée dans le siècle fut remplacée par un de ces instruments de pénitence que saint Dominique l'Encuirassé avait mis le premier en usage. C'était une chemise de fer dont les pointes acérées mordaient à nu sur la peau. Après quelques mois de cette macération qui fait frémir notre délicatesse, « l'homme de Dieu était devenu, dit l'hagiographe, si livide et si décharné qu'il eût fallu un cœur de pierre pour ne pas fondre en larmes et se convertir à son seul aspect <sup>1</sup>. »

35. Parvenu au prix de tant d'efforts à ces sommets de la vie surnaturelle Simon était transfiguré. Jamais la puissance que le comte de Vermandois avait exercée dans le monde n'égala celle de l'humble ermite de Saint-Eugend. A ce point de vue, Hugues de Cluny fournit réellement à saint Grégoire VII, tout en lui ravissant au profit du cloître ceux que le grand pape appelait « ses bons « princes, » des auxiliaires plus utiles à l'Église sous le froc du moine que sous l'armure du chevalier. Simon de Crépy fut en France la première manifestation de cette force nouvelle, dont Pierre l'Ermite devait bientôt concentrer en sa personne tout le rayonnement et la puissance. Dans le dessein providentiel la mission de ces deux héros de la solitude, bien qu'absolument divergente dans son objet immédiat, concourait au même but final. Simon de Crépy, l'ancien homme de guerre, fut par excellence l'apôtre de la paix ; Pierre l'Ermite, l'homme de la solitude, fut le prédicateur de la guerre sainte. Mais pour que celui-ci pût entraîner les princes et les peuples à la croisade rédemptrice, il avait fallu que la voix pacifique du premier rétablît la concorde parmi les

<sup>1</sup> S. Sim. Cresp. *Vita*, cap. ix et x, *loc. cit.*

princes chrétiens du XI<sup>e</sup> siècle. Le saint abbé Hugues de Cluny  
ut-il le pressentiment prophétique de ces grandes choses? Il serait  
permis de le supposer en le voyant dès l'an 1709 user de l'autorité  
que lui avait donnée Grégoire VII sur le comte de Vermandois,  
devenu l'ermitte de Saint-Eugend, pour l'arracher à sa forêt de  
Muthua et lui confier au nom de l'Église une mission de paix à la  
cour de France et d'Angleterre. L'hagiographe ne nous fait pas  
connaître l'objet précis des négociations que Simon fut chargé  
d'entamer avec Philippe I, son ancien rival. « Vers ce temps,  
dit-il, l'abbé de Cluny, Hugues de sainte mémoire pria le bienheu-  
reux de se rendre à la cour de France pour s'aboucher avec le roi  
et lui adresser des remontrances au sujet des usurpations et des  
abus de pouvoir dont il se rendait coupable. » En ce genre, Phi-  
lippe I avait beaucoup de fautes à se reprocher. Sa politique  
jalouse et inquiète ne respectait pas plus les constitutions féodales  
que les lois ecclésiastiques. Il guerroyait sans relâche contre ses  
vassaux et ne cessait d'opprimer l'Église. Pour son malheur et  
celui de l'Etat ceux des évêques qui avaient sa confiance, loin de  
le retenir dans cette voie et d'opposer un frein à ses caprices  
tyranniques, l'y précipitaient au contraire par leurs conseils et leur  
exemple. L'archevêque de Reims Manassès de Gournay, son  
parent et sa créature, excommunié en deux conciles par le légat  
apostolique Hugues de Die, bravait toutes les censures et ne recu-  
lait devant aucun scandale. « Le bienheureux Simon, dont la vie  
était maintenant vouée à l'obéissance parfaite, accepta humblement  
la mission qui lui était confiée, dit le chroniqueur, et se mit en  
route pour la résidence royale de Compiègne. Il y arriva à l'époque  
où l'on préparait la translation solennelle du saint suaire donné  
en 877 à l'abbaye de Saint-Corneille par l'empereur Charles le  
Chauve. Mêlé à la foule des pèlerins, il entra dans l'église pour y  
faire sa prière. Malgré les humbles précautions qu'il avait prises  
pour se dissimuler le plus possible, il fut reconnu par quelques-uns  
des seigneurs, ses anciens frères d'armes. En un clin d'œil la nou-  
velle se répand dans la foule. Son nom est répété par toutes les  
bouches avec des acclamations de joie, on se presse pour contem-

pler ses traits au risque de l'étouffer : les flots de la multitude le portent en triomphe au palais. A la vue de l'homme de Dieu, le roi fut ému de vénération et de tendresse ; il l'accueillit avec la plus grande bienveillance et prévint ses désirs en lui promettant de satisfaire de grand cœur à toutes ses demandes, s'il en avait quelque une à lui adresser. Le saint ermite exposa l'objet de sa mission, et tout lui fut accordé sur-le-champ. Le lendemain eut lieu la translation du saint suaire, qu'on enleva de la châsse d'ivoire donnée par Charles le Chauve, pour le déposer dans le reliquaire d'or massif envoyé par la pieuse reine d'Angleterre Mathilde<sup>1</sup>. » Simon contempla les larmes aux yeux ce gage sacré de la passion du Seigneur, et après avoir satisfait sa piété, il partit aussitôt pour remplir en Angleterre la seconde partie de sa mission.

36. « A cette époque, reprend le chroniqueur, le prince Robert Courte-heuse venait de déclarer au roi Guillaume son père une guerre impie<sup>2</sup>. Simon, l'homme de la paix, allait interposer sa médiation, calmer les ressentiments et éloigner le terrible fléau de la guerre. A son débarquement sur les côtes britanniques, les seigneurs ses anciens amis, les chevaliers au nombre de plus de mille, le peuple en foule accoururent pour le recevoir. Chacun venait lui offrir de l'or, de l'argent, des vêtements somptueux, des chevaux, mules et palefrois. On le suppliait avec instance d'accepter ces dons faits de si grand cœur ; extérieurement il rendait grâces, mais intérieurement son âme n'avait plus que du mépris pour toutes les opulentes richesses du monde. Dans l'audience particulière que lui donna Guillaume, il trouva le roi et la reine profondément tristes. Mathilde éclatait en sanglots et en larmes ; elle pouvait à peine parler. L'homme de Dieu consola les royaux époux ; il s'entretint ensuite avec le jeune prince Robert

Mission à la  
cour de  
Guillaume le  
Conquérant.  
Simon de  
Crépy à la  
Ferté-Milon.

<sup>1</sup> Sim. Cresp. *Vita*, cap. xi, *loc. cit.* Un procès-verbal de la translation du saint suaire de Compiègne sous Philippe I nous a été conservé. Il porte la date de 1092 postérieure de douze ans à la mort de saint Simon de Crépy. Les Bollandistes ont expliqué cette difficulté chronologique, plus apparente que réelle, par une nouvelle reconnaissance de la sainte relique faite réellement en 1092.

<sup>2</sup> *Id.* n° 21 de ce présent chapitre.

et parvint à le fléchir. Par ses soins les discordes furent oubliées et la paix rétablie entre ces augustes personnages. L'humble négociateur se vit alors accablé de présents et d'offrandes. Or, argent, pierreries, le roi, la reine, le jeune prince déposèrent à ses pieds tous leurs trésors. Mais l'homme de Dieu résista à leurs instances ; il consentit seulement à accepter quelques reliques, plus précieuses à ses yeux que toutes les richesses du monde. A son insu pourtant, quelques-uns des frères qui l'avaient accompagné se laissèrent séduire et emportèrent pour l'abbaye de Saint-Eugend de riches offrandes. Sa mission terminée, Simon quitta l'Angleterre. A son retour en France il dut pour rejoindre son ermitage traverser, pauvre et inconnu, le comté de Vermandois où il régnait naguère en maître. Aux portes de la Ferté-Milon, château qui lui avait appartenu, une horde de pillards vint fondre sur lui, et se disposait à l'emmener captif avec les religieux de son escorte. Mais les chevaliers du voisinage, informés du passage de l'homme de Dieu, s'étaient portés à sa rencontre ; ils arrivèrent au moment où le chef des brigands allait s'enfuir avec sa proie. Dans leur indignation ils voulaient faire justice du misérable, lui crever les yeux et le pendre à l'un des arbres du chemin. Simon les retint : « La vengeance m'appartient, dit-il en citant la parole même de l'Écriture : c'est à moi seul qu'il appartient de l'exercer<sup>1</sup>. » Et il fit remettre le brigand en liberté. On lui demanda plus tard quelle impression il avait éprouvée en se voyant ainsi outragé sur un territoire qui faisait partie de ses domaines. « Ma joie en était d'autant plus grande, répondit-il, et je rendais à Dieu de sincères actions de grâces ; car c'est par la patience que nous devons sauver nos âmes<sup>2</sup>. »

L'ermite appelé à Rome par Grég. VII.

37. Revenu après ces incidents à son ermitage de Muthua dans la forêt de Saint-Eugend, Simon reprit sa vie de mortification et d'austères labeurs. « Mais, continue l'hagiographe, « la cité allait

<sup>1</sup> Rom. XIII, 19.

<sup>2</sup> S. Sim. Cresp. *Vita*, cap. XI, *loc. cit.*

être replacée sur la montagne et la lumière sur le chandelier<sup>1</sup>. » Le pontife du siège apostolique Grégoire VII écrivit à l'abbé Wilfrid de lui envoyer immédiatement le saint ermite à Rome. La consternation de l'abbé fut grande ; la pensée de perdre pour son monastère cette perle précieuse l'affligeait tellement qu'il ne voulut communiquer à personne le message pontifical et le garda dans le plus profond secret. Mais le pape écrivit une seconde lettre, menaçant d'interdire l'office divin dans le monastère si l'abbé ne faisait sur-le-champ partir l'homme de Dieu. Il fallut obéir à de tels ordres. Simon se mit en route, et le jour de son départ fut un jour de deuil pour la congrégation entière. A son arrivée à Rome, le seigneur apostolique laissa éclater toute sa joie, il donna à l'humble ermite le baiser de paix, s'entretint longtemps avec lui et après son audience lui fit donner l'hospitalité dans une maison contiguë à l'église de Sainte-Thècle. Simon put y vaquer à la contemplation et à la prière, mais les frères qui l'avaient accompagné furent pris des fièvres qui désolent périodiquement la cité romaine ; l'un d'eux en mourut et les autres retournèrent à Saint-Eugend, à l'exception d'un seul qui brava le danger et refusa de quitter l'homme de Dieu<sup>2</sup>. »

38. En appelant à Rome le négociateur thaumaturge dont l'intervention avait si heureusement réussi en Angleterre et en France, Grégoire VII se proposait de l'employer comme intermédiaire près de Robert Guiscard et d'obtenir du puissant duc d'Apulie une alliance durable avec le saint-siège. Déjà, nous l'avons vu, l'abbé du Mont-Cassin Desiderius avait préparé les voies à un accommodement. Le grand pape jugea que l'ancien comte de Vermandois s'entendrait mieux que personne avec le duc normand d'Apulie. « Il confia donc cette mission à l'homme de Dieu, reprend l'hagiographe. Simon partit aussitôt avec son serviteur fidèle, mettant son espérance au Seigneur et fortifié par la bénédiction apostolique. Sur la route il prêchait les populations et moissonnait des fruits de

Simon légat  
apostolique  
près de Ro-  
bert Guis-  
card. Tizit  
d'Aquino en-  
tre le pa-  
pe et le duc d'A-  
pulie.

<sup>1</sup> Matth. v, 14.

<sup>2</sup> Sim. Cresp. *Vita*, cap. xii, *loc. cit.*

salut et de grâce. Sa parole avait le pouvoir d'attendrir les cœurs les plus durs. Soixante chevaliers italiens et normands qui eurent l'occasion de l'entendre se convertirent, et à son exemple se consacrèrent au service de Dieu en divers monastères des provinces de Bénévent et de la Calabre. » L'entrevue de Simon avec Robert Guiscard eut lieu à Salerne ; elle fut particulièrement touchante. « L'ermite se réjouissait, dit le chroniqueur, d'avoir enfin atteint le but de son voyage. Son cœur était comme celui d'un voyageur épuisé de faim et de fatigue rencontrant une table hospitalière <sup>1</sup>. » Quant au duc, sa joie fut extrême de contempler le grand serviteur de Dieu. Il ne se rassasiait pas de le voir et de l'entendre. Toutes les propositions de Grégoire VII furent acceptées et Simon fut chargé de préparer une conférence où Robert Guiscard, viendrait trouver le pape et conclure avec lui une paix définitive. La conférence eut lieu le 10 juillet 1080 dans la petite cité d'Aquin (Aquino) la future patrie du théologien immortel, l'ange de l'école, saint Thomas. L'entrevue de Robert Guiscard et du grand pape coïncidait presque jour pour jour avec la clôture du conciliabule de Brixen et la proclamation de l'antipape Wibert par Henri IV et les schismatiques évêques ses fauteurs <sup>2</sup>. Le duc d'Apulie renouvela entre les mains de Grégoire VII le serment de fidélité à l'église romaine et au siège apostolique dans les mêmes termes où il l'avait en 1059 prêté au pape Nicolas II <sup>3</sup>. De son côté le souverain pontife confirma le duc dans la possession de tous les domaines qu'il tenait du saint-siège. « Moi, Grégoire pape, dit-il, je vous investis vous, duc Robert, de la terre dont mes prédécesseurs de sainte mémoire Nicolas et Alexandre vous ont fait concession. Quant aux territoires de Salerne, de Fermo et d'Amalfi que vous retenez injustement, je consens à vous y tolérer dans l'espoir qu'avec la grâce divine et conformément à la générosité de votre caractère vous agirez désormais pour la gloire de Dieu et de saint Pierre de

<sup>1</sup> Sim. Cresp. *Vita*, cap. XIII, *loc. cit.*

<sup>2</sup> Cf. n° 10 de ce présent chapitre.

<sup>3</sup> Cf., tom. XXI de cette *Histoire*, chapitre III, n° 48.

façon à ne compromettre ni votre salut ni le mien <sup>1</sup>. » Ainsi se termina le conflit qui tenait depuis tant d'années les Normands d'Apulie en hostilité ouverte contre le saint-siège. L'Église dont la comtesse Mathilde avait été jusque-là le seul auxiliaire armé comptait maintenant un défenseur de plus.

39. Dans la situation faite au grand pape par l'intrusion de Wibert et le projet d'une expédition de Henri IV contre Rome officiellement annoncée pour l'année suivante, le traité d'Aquino prenait l'importance d'un événement politique de premier ordre. Une encyclique de Grégoire VII le porta à la connaissance de tous les évêques, rois, princes et chevaliers de l'univers chrétien. « Nous voulons, disait le pape faire savoir à votre dilection que les efforts des légats apostoliques et notre intervention personnelle ont abouti à une conférence où le duc Robert Guiscard, le prince Jourdan de Capoue et les autres puissants seigneurs normands d'Apulie ont unanimement promis et juré par serment de défendre contre tout homme vivant l'honneur de la sainte église romaine et le nôtre. Dans les provinces qui entourent la ville de Rome, la Toscane et toutes les contrées limitrophes, les divers princes ont souscrit au traité. Ils se proposent donc, vers les calendes de septembre (1<sup>er</sup> septembre 1080), lorsque la température automnale permettra une expédition militaire, de marcher contre les impies qui tiennent en captivité la sainte église de Ravenne. Avec le secours du Seigneur qui, nous en avons l'espoir ne leur fera point défaut, nous verrons se lever pour Rome et l'Italie le jour de la délivrance <sup>2</sup>. » En même temps, Grégoire VII donnait la consécration épiscopale à un fervent religieux du Mont-Cassin nommé Richard, et l'instituait en qualité de métropolitain de Ravenne. Dans les deux lettres où il notifiait aux fidèles de cette cité, alors occupée par l'antipape Wibert, la nomination de leur légitime archevêque il s'exprimait ainsi : « L'église de Ravenne, vous le savez, occupe en Italie le second rang après

**Encyclique**  
de Grégoire VII notifiant à l'univers chrétien la soumission de Robert Guiscard. Sacre d'un légitime archevêque de Ravenne.

<sup>1</sup> S. Greg. VII, *Regest. Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 575.

<sup>2</sup> S. Greg. VII, *Epist.* VII, lib. VIII, *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 581.

celle de Rome, en souvenir de son fondateur le bienheureux Apollinaire, disciple et envoyé du prince des apôtres. Il a fallu pour la séparer du siège apostolique la tyrannie sacrilège de l'indigne Wibert, dont vous subissez depuis sept ans le joug ignominieux. Ses parjures et ses crimes l'avaient fait excommunier par une sentence synodale rendue à l'unanimité des voix. Mais son orgueil, comme celui de Satan, s'est exalté par sa chute même. Non content d'avoir ravagé votre église, l'une des plus illustres de l'univers, il vient de mettre le comble à ses forfaits et de se plonger lui-même dans une ruine irréparable en usurpant le titre et les fonctions de pontife romain. Membre pourri, il se détache ainsi spontanément de l'unité catholique et redouble sur sa tête les nœuds de l'excommunication. En conséquence comme autrefois le bienheureux Pierre envoya son disciple Apollinaire à votre noble cité, nous légitime quoique bien indigne successeur du prince des apôtres, nous vous envoyons pour archevêque notre frère Richard. En souvenir de l'héroïque martyr votre patron et par amour pour l'église romaine votre mère, prêtez-lui respect, obéissance et secours. Aidez-le à chasser du lieu saint l'intrus profanateur et sacrilège, vraiment maudit de Dieu et des hommes <sup>1</sup>. »

Glorieuse  
mort de Sa  
mon de  
Crépy à Rome

40. Saint Simon de Crépy dont l'intervention permettait au grand pape de prendre ces mesures énergiques et de tenir un langage que l'épée de Robert Guiscard devait victorieusement appuyer ne jouit pas sur la terre du glorieux résultat de ses travaux et de ses fatigues. « Revenu à Rome, dit l'hagiographe, il demanda humblement au pontife la permission de reprendre le chemin de son ermitage. Une première et une seconde requête furent repoussées. Enfin une troisième fois Grégoire VII répondit en ces termes : « Très-cher fils, ce n'est ni ma chétive personnalité ni mes intérêts que vous êtes venu servir ici : le bienheureux apôtre Pierre vous a appelé à Rome ; à lui seul il appartient de vous relever de votre mission et de vous accorder la faveur que sollicite votre humilité. Allez donc vous prosterner dans son oratoire à

<sup>1</sup> S. Greg. VII, *Epist.* XIII et XIV, col. 586-588.



l'autel de la confession ; adressez-lui votre requête et faites ce qu'il vous dira. » La nuit suivante, ainsi que le pape l'avait ordonné, Simon se rendit à la basilique vaticane, se prosterna devant l'autel de la confession et y resta en prière. Mais à l'aube du jour, comme il se relevait, il se sentit atteint d'une maladie mortelle. Rentré dans la maison qui lui avait été assignée pour résidence près de l'église de Sainte-Thècle, il se mit au lit et fit prier le pape de venir recevoir sa confession dernière. Grégoire VII accourut, reçut les confidences suprêmes de cette âme angélique, bénit ce pèlerin qui allait émigrer pour le ciel. Le corps et le sang du Seigneur furent donnés au saint ermite, et Simon rendit son âme à Dieu la veille des calendes d'octobre (30 septembre 1080) <sup>1</sup>. A cette nouvelle inopinée, la ville entière s'ébranla. Toute la population sans distinction de rang, d'âge ni de sexe se pressa aux funérailles. L'ermite auquel on faisait peu d'attention la veille devint l'objet de la vénération universelle. Grégoire VII voulut qu'on lui préparât un tombeau parmi ceux des pontifes apostoliques. « Il est juste, dit-il, que celui qui a mené la vie d'un apôtre ait sépulture apostolique. » Cependant le grand pape n'eut pas la consolation d'assister lui-même, comme il se l'était promis, aux obsèques de l'homme de Dieu. Une maladie soudaine l'en empêcha. Mais par son ordre tout le clergé romain, évêques, abbés, prêtres et religieux escortèrent avec des cierges et des torches le convoi du saint ermite. On compta jusqu'à trente-cinq congrégations religieuses dans cette pompe d'une mort triomphale. Après la célébration de la messe solennelle, le corps du bienheureux porté par les princes romains fut descendu dans la tombe. Une collecte abondante faite durant la cérémonie fut remise entre les mains du pape, qui la fit distribuer aux pauvres. Ainsi le serviteur de Dieu mort dans l'indigence, au milieu d'une cité où il n'avait pas un parent, se trouvait le jour de ses funérailles assez opulent pour enrichir des

<sup>1</sup> Les Bollandistes ont rectifié d'après des documents irréfragables l'erreur chronologique de Mabillon, qui reculait à l'an 1082 la mort de saint Simon de Crépy. (Cf. *Act. Sanct. loc. cit.*, p. 741.)

multitudes ; c'est qu'en prenant possession d'un trône au ciel il avait conquis des richesses incomparablement plus précieuses que tous les trésors de la terre <sup>1</sup>. »

#### § IV. Guerres en Orient et en Occident.

L'empereur  
détrôné Mi-  
chel Ducas  
à Salerne.

41. Au moment où l'homme de paix émigrerait dans la patrie de la paix éternelle l'Orient et l'Occident s'ébranlaient pour des guerres formidables. L'empereur byzantin Michel Ducas, dont le fils et héritier présomptif Constantin avait été fiancé à la princesse normande Hélène fille de Robert Guiscard, s'était vu en 1078 détrôné par un général ambitieux, Nicéphore Botoniate, auquel Alexis Comnène ravit à son tour la couronne en l'an 1080. Enfermé dans un monastère, contraint de prendre les ordres sacrés et plus tard d'accepter le titre de métropolitain d'Éphèse, Ducas assistait impuissant à ces diverses révolutions qui éloignaient pour lui et sa famille toutes les chances de restauration. La fille de Robert

<sup>1</sup> S. Sim. Cresp. *Vita*, cap. XIII et XIV, *loc. cit.* Les hommages de la parenté, de la reconnaissance et de la vénération de la France, sa patrie, ne manquèrent pas à la tombe de Simon de Crépy. La reine d'Angleterre Mathilde, sa pieuse cousine, dont il avait si efficacement consolé les maternelles douleurs, envoya à Rome une somme considérable pour élever au bienheureux un superbe mausolée. Le cardinal français Odo de Lagery, plus tard pape sous le nom d'Urbain II, composa en l'honneur de son bienheureux compatriote une épitaphe qui fut gravée sur le monument. Elle était ainsi conçue :

*Simon habens nomen, majorum sanguine claro,  
Francorum procerum pars ego magna fui.  
Paupertatis amans patriam mundumque reliqui,  
Christum divitiis omnibus antefereus.  
Post ad apostolicam cœlestis principis aulam  
Eximius tanti me patris egit amor.  
Quo duce promerear tandem super astra levare,  
Hospitor hic sacras conditus ante fores.*

(Boll., *loc. cit.*, p. 743.)

Guiscard avait perdu tout espoir d'épouser jamais le prince Constantin son fiancé. Nicéphore Botoniate, à son avènement au trône, l'avait cloîtrée dans un couvent. Alexis Comnène fit cesser cette outrageante réclusion ; il appela la jeune princesse à sa cour et la traita, disent les chroniqueurs byzantins, « comme sa propre fille, » sans toutefois lui permettre de quitter l'Orient pour retourner dans sa patrie. Elle était pour sa politique un otage qui le rassurait contre les entreprises du puissant duc d'Apulie. Robert Guiscard n'était pas d'un caractère à souffrir ces injurieux procédés. Il méditait une vengeance éclatante et se disposait à prendre à la tête d'une vaillante armée le chemin de Constantinople. L'alliance qu'il venait de conclure avec le saint-siège se rattachait indirectement à ces belliqueux projets. Avant de s'éloigner de ses états, l'habile normand voulait les placer sous la sauvegarde inviolable de la papauté. Sur ces entrefaites, soit que Michel Ducas eût trouvé moyen de tromper la surveillance des moines grecs ses geôliers, soit, comme le soutient la princesse historiographe Anne Comnène, qu'un imposteur habile eût imaginé ce rôle de concert avec Robert Guiscard, on vit arriver à Salerne sous un capuchon monastique un personnage qui se disait l'empereur détrôné de Constantinople. Il racontait, les larmes aux yeux, l'histoire de ses malheurs, les outrages que lui avait fait subir Nicéphore, la cruelle séparation de l'impératrice sa femme et de son fils Constantin, le futur gendre du duc d'Apulie. A ce récit, tous les chevaliers normands et italiens jurèrent de mettre leur épée au service d'une si noble infortune. Le prétendu Michel fut revêtu des ornements impériaux. Robert Guiscard le montra aux populations de l'Apulie et de la Calabre. Un souffle précurseur des croisades faisait tressaillir tous les cœurs. L'identité de Michel fut acceptée sans défiance dans toute l'Italie méridionale. Le souverain déchu adressa à Grégoire VII une requête suppliante. Il promettait, si jamais Dieu lui rendait son trône, de travailler à l'extirpation du schisme et de rétablir l'union entre les deux églises grecque et latine. Dans un rescrit pontifical adressé le 25 juillet 1080 aux évêques d'Apulie et de Calabre, le pape recommandait à tous les chevaliers chrétiens la

cause de Ducas. « Vous savez tous, disait-il, que le très-glorieux empereur de Constantinople, détrôné par une injuste violence, s'est rendu en Italie pour implorer l'assistance de saint Pierre et celle du duc Robert. Nos entrailles paternelles se sont émues de compassion pour l'auguste proscrit, nous exhortons tous les fidèles à lui prêter appui et secours <sup>1</sup>. »

Expédition  
de Robert  
Guiscard et  
de son fils  
Boémond  
contre Alexis  
Comnène.

42. Les recrues de Robert Guiscard se réunirent à Salerne, pendant que ses vieilles bandes illustrées par la conquête des Abruzzes et de la Sicile se rendaient directement à Brundisium (Brindes) où l'embarquement devait avoir lieu. Une flotte immense s'équipait sur tous les rivages de l'Italie méridionale pour le transport de l'armée et le service des convois de munitions ou de vivres. Le plan de campagne tracé à un double point de vue politique et militaire fut admirablement conçu. Au lieu de porter d'un seul bond d'Europe en Asie des forces si puissantes et de courir le risque d'une longue traversée pour aboutir à un abordage sur une côte ennemie, Robert se proposait de franchir seulement à l'aide de ses vaisseaux la mer Adriatique et de venir débarquer à Dyrrachium (Durazzo capitale de l'Albanie actuelle). De là, convoyé par sa flotte, il devait traverser l'Hellade et arriver par terre jusqu'aux rivages de la Corne d'Or, soumettant en chemin les riches provinces de la Grèce qui formaient alors la partie européenne de l'empire de Constantinople. Quel que fût le résultat final de l'expédition, même dans l'hypothèse qu'il fût impossible d'arriver jusqu'à Byzance, la conquête assurée des provinces limitrophes de l'Acarmanie, de l'Étolie, et en particulier l'île de Corcyre (Corfou), la clef de l'Archipel, célèbre alors par son opulence, devait amplement satisfaire les convoitises normandes. Tout étant ainsi réglé, Guiscard confia la régence de ses états à son second fils Roger auquel il adjoignit pour conseil son neveu Robert de Loritello, chevalier aussi prudent que brave. Il leur laissa par écrit l'ordre formel de secourir le pape Grégoire VII dans le cas où les menaces de Henri IV venant à se réaliser, l'armée germanique envahirait Rome et

l'Italie. Il emmenait avec lui son fils aîné Boémond, l'un des futurs héros de la première croisade. Le jeune prince avait à peine vingt ans; il était la vivante image de son père, dont il reproduisait les qualités et les défauts. Même fougue de caractère et même intrépidité sur le champ de bataille, même astuce et même ténacité. C'était pour lui que Robert Guiscard avait naguère demandé la main de la princesse Adèle, fille de Guillaume le Conquérant. La duchesse d'Apulie, seconde femme de Robert Guiscard, voulut accompagner son époux dans cette aventureuse expédition. Elle se nommait Sigelgaïde. Fille de Gisulf prince de Salerne détrôné par Guiscard, elle avait pris en l'épousant les mœurs guerrières de ses vainqueurs. Coiffée d'un casque d'acier, la cuirasse sur les épaules, la lance au poing, elle maniait habilement un cheval bardé de fer et portait dans la mêlée des coups d'estoc et de taille qui désarçonnaient les plus vigoureux chevaliers. Boémond fut détaché avec quinze vaisseaux de haut bord pour l'île de Corfou, dont on espérait se rendre maître par surprise. Mais la population prévenue à temps gardait en armes tous les points de la côte; le coup de main échoua. Le jeune prince se rallia en toute hâte à la flotte de son père, forte de cent cinquante navires chargés chacun de deux cents soldats. Robert Guiscard modifiant alors le plan de campagne primitif, au lieu de se diriger d'abord vers Dyrrachium, se précipita avec cet immense armement sur l'île de Corfou qui tomba tout entière en son pouvoir. Laissant à Boémond le soin d'organiser l'administration de cette nouvelle conquête, il passa en Albanie, et vint alors mettre le siège devant Dyrrachium. La prise de cette ville devait lui assurer la possession de toute la côte et la libre navigation du golfe Adriatique, comme la prise de Corfou livrait l'entrée de l'Archipel (1080-1081).

43. Pendant que la politique ambitieuse et personnelle de Robert Guiscard ouvrait ainsi la double voie de terre et de mer aux futures croisades, la Lombardie et l'Allemagne étaient le théâtre de luttes sanglantes et de catastrophes terribles. Au mois d'octobre 1080, le roi excommunié Henri IV tentait une nouvelle invasion en Saxe. Son armée recrutée dans les provinces rhénanes durant l'été précédent était l'une des plus nombreuses et des plus brillantes

Expédition  
de Henri IV  
contre le roi  
des Saxons  
Rodolphe.  
Le jeune  
duc Gode-  
froi de  
Bouillon por-  
te-étendard  
de l'armée de  
Henri IV.

qu'il eût encore réunies sous ses étendards. « Tous les princes de l'empire germanique, dit Guillaume de Tyr, répondirent à son appel. Leur patriotisme s'indignait contre l'insolence et la félonie de Rodolphe, qui n'avait pas craint de trahir son suzerain légitime et de briser le faisceau de l'unité nationale en usurpant la couronne que lui offraient les Saxons. Ce crime de lèse-majesté ne pouvait être expié que dans le sang du coupable. Ce fut donc par milliers que les évêques, princes, seigneurs, amenèrent leurs hommes d'armes au roi Henri <sup>1</sup>. » Ces paroles de l'historien des croisades, très-exactement renseigné sur les faits militaires de son époque, nous font comprendre l'ardeur avec laquelle, depuis l'intrusion de l'antipape Wibert, les évêques et les principaux seigneurs du royaume germanique avaient embrassé le parti du schisme. « Quand ces formidables légions, continue Guillaume de Tyr, furent arrivées sur les frontières de la Saxe, Henri convoqua les princes pour élire celui d'entre eux qui serait chargé de porter dans la bataille l'étendard royal. D'une voix unanime tous s'écrièrent : « Cet honneur appartient au seigneur Godefroi duc de Lorraine. Il est le plus brave et le plus digne. » Le chevalier ainsi élu entre tous les preux pour porter le drapeau du roi schismatique était Godefroi de Bouillon, le futur roi de Jérusalem. Il avait alors vingt ans. Les premiers exploits de sa jeunesse devaient coûter à l'Église autant de larmes que ses derniers devaient lui apporter de triomphes. Rodolphe et les Saxons attendaient l'ennemi sur les bords de l'Elster, à trois lieues de Mersebourg. Le 15 octobre au lever de l'aurore, ils marchèrent au combat, précédés des évêques et des clercs qui chantaient le psaume de guerre et de victoire : « O Dieu, qui sera semblable à vous ? Que votre voix éclate, ne retenez plus votre bras, car les trompettes ennemies ont sonné ; tous ceux qui vous haïssent lèvent une tête altière. Contre votre peuple ils ont médité de noirs complots, ils conspirent contre vos saints. Ils ont dit : Venez, exter-

<sup>1</sup> Guill. Tyr., *Hist. rer. transmar.*, lib. IX, cap. viii; *Patr. Lat.*, tom. CCI, col. 440.

minons cette race et que le nom d'Israël soit anéanti. Traitez-les, ô mon Dieu, comme autrefois Madian et Sisara, Jabin au torrent de Cisson, ou comme ceux qui périrent à Endor. Mettez leurs princes avec Oreb, Zebéé et Salmana, ces princes qui ont dit : Nous posséderons en héritage le sanctuaire de Dieu <sup>1</sup>.» Le chant de ces sublimes paroles était répété en chœur par l'armée saxonne, pendant qu'elle marchait en ordre de bataille vers les retranchements fortifiés du camp de Henri.

44. « Les deux armées, dit Bruno de Magdebourg, étaient séparées par le marais de Grona, obstacle infranchissable, qui arrêta net les Saxons. D'une rive à l'autre les soldats se défiaient en se chargeant de malédictions et d'injures. Enfin Rodolphe tournant le marécage fit opérer à ses troupes un mouvement de conversion qui fut aussitôt imité en sens inverse par l'ennemi. On se trouva bientôt sur un terrain solide dans la plaine de Wolkshheim, et le combat s'engagea avec un acharnement incroyable. Le carnage fut tel dès le premier choc que Henri songeait déjà, suivant sa coutume, à s'assurer un moyen de retraite. Les siens cependant faisaient de tels prodiges de valeur que sur un pont les nôtres <sup>2</sup> plièrent et quelques-uns même tournèrent le dos. Des cris de victoire retentirent aussitôt du côté des Germains : on vint dire à Henri que les Saxons étaient en pleine déroute, les évêques et les clercs de sa suite entonnèrent le *Te Deum*. Mais soudain on apporta sur une civière le corps du comte Radbod, l'un de ses plus vaillants chevaliers, qui venait de tomber sous les coups des Saxons qu'on disait vaincus. Ceux qui s'étaient chargés de ce funèbre devoir criaient dans tout le camp : « Fuyez ! fuyez ! » En effet le combat avait changé de face. Le duc Otto de Nordheim à la tête d'une colonne d'infanterie s'était porté au secours des nôtres ; les Germains avaient pris la fuite à leur tour et se précipitant en désordre vers

Combat de  
l'Elster.  
Exploits du  
duc Otto de  
Nordheim.  
Victoire des  
Saxons.

<sup>1</sup> Psalm. LXXXII.

<sup>2</sup> Brun. Magdeb. *Bell. Saxon. Patr. Lat.*, tom. CXLVII, col. 578. Le lecteur n'a pas oublié que Bruno de Magdebourg était saxon et qu'en racontant les diverses péripéties du combat fameux de l'Elster, son patriotisme l'identifie en quelque sorte avec les guerriers de son pays.

leur camp, le traversèrent au pas de course, gagnèrent la rive de l'Elster où ils se jetèrent à la nage, ne s'arrêtant qu'après avoir mis ce rempart entre eux et les terribles Saxons. Sans laisser à sa colonne victorieuse le temps de piller les trésors du camp abandonné, Otto de Nordheim la ramena dans la plaine pour y combattre les ennemis qui pouvaient s'y trouver encore. La précaution n'était pas inutile. Le gros des troupes allemandes commandé par le comte palatin Henri de Lacha s'était tenu en réserve. Laisant les troupes d'Otto s'élançer à la poursuite des fuyards, il avait repris possession du champ de bataille en poussant des cris de victoire et en chantant le *Kyrie eleison*. A l'aspect de ces légions formidables, Otto de Nordheim hésita un instant à les attaquer avec la petite troupe qu'il avait sous la main. La pensée d'une retraite soudaine lui vint même à l'esprit, mais il ne s'y arrêta point : « Qu'importe le nombre ? s'écria-t-il. C'est Dieu qui donne la victoire. En avant ! » Electrisés par ses paroles et son exemple les Saxons se ruèrent sur l'ennemi, enfoncèrent ses gros bataillons et les poussèrent l'épée dans les reins dans les flots de l'Elster. Ce fleuve aux rives escarpées et à pic devint fatal à un grand nombre de cavaliers de Henri. Ceux-mêmes qui parvenus à l'autre bord s'élançaient à terre essayaient vainement, en enfonçant leurs épées dans le sol humide du rivage, de tirer leurs chevaux hors du fleuve. Ils les abandonnaient et jetaient leurs armes, espérant se dérober à la poursuite des vainqueurs. Mais la fuite les livrait aux paysans Saxons, armés de haches et de massues, qui les tuaient sans pitié. « Maintenant, dit Otto de Nordheim à ses braves guerriers, piller à votre aise le camp de Henri. Tout ce que chacun y trouvera de butin lui appartiendra sans partage. Vous avez bien mérité cette récompense. » En un clin d'œil, les tentes furent envahies ; elles regorgeaient de richesses. Les tapis précieux, les cassettes des évêques pleines d'ornements sacrés, de vases d'argent et d'or, la vaisselle plate du roi Henri, des princes et des seigneurs, les lingots d'or, les sacs d'argent monnayé du trésor royal, sans compter les étoffes de soie, les riches fourrures, les armures, les harnais, les ustensiles, les vêtements de tout genre et particulière-



ment les *mutatoria* (chemises de lin) dont le soldat se montrait avide ; tout fut la proie des vainqueurs. Là se trouvèrent éparpillées les dépouilles de quatorze archevêques ou évêques parmi lesquels ceux de Cologne et de Trèves, les trésors du duc Frédéric de Hohenstaufen, du comte Henri, de tous les autres princes ou seigneurs qui venaient de s'enrichir du pillage de la cité d'Erfurth saccagée par eux quelques jours auparavant <sup>1</sup>. Ainsi, ajoute le chroniqueur saxon, l'Elster nous vengea doublement du revers subi pour nos péchés à Unstrutt <sup>2</sup>. »

45. Mais tous les trophées dont se paraient les vainqueurs, tous leurs chants de triomphe allaient s'éteindre dans un deuil irréparable. « Quand les Saxons regagnèrent leur camp, ajoute Bruno de Magdebourg, ils trouvèrent le roi Rodolphe gisant sous sa tente, atteint de deux blessures dont l'une était mortelle. L'autre s'il eût pu y survivre l'aurait pour toujours rendu impotent. La main droite avait été tranchée d'un coup sabre ; un fer de lance lui avait percé les entrailles. Il respirait encore quand on vint lui annoncer le succès de cette glorieuse journée. « Maintenant donc ma joie est complète, s'écria-t-il : que je vive ou que je meure, peu importe ; je ne veux autre chose que ce que Dieu voudra. » Les princes consternés entouraient le héros et stimulaient le zèle des médecins qui pansaient ses blessures. « Qu'on ne s'occupe pas de moi, leur dit-il. Je mourrai à mon heure, mais qu'on envoie tous ces médecins secourir les blessés sur le champ de bataille. » Que de larmes furent versées alors par ces guerriers intrépides ! ajoute l'historiographe Saxon. Les princes lui baisaient la seule main qui lui restât en disant : « Les eussiez-vous perdues toutes deux, si le Seigneur Dieu tout-puissant vous sauve la vie, la Saxe n'aura jamais d'autre roi que vous <sup>3</sup>. » Bruno de Magdebourg pleurait certainement lorsqu'il retraçait avec une émotion si touchante et si vive les derniers moments de l'Epaminondas chrétien. Il n'eut pas

Le roi Rodolphe blessé sur le champ de bataille par Godefroi de Bouillon.

<sup>1</sup> Brun. Magdeb., *loc. cit.*, col. 578-580.

<sup>2</sup> *Id. ibid.*

<sup>3</sup> Brun. Magdeb., *loc. cit.*, col. 580.

le courage d'insister sur les détails antérieurs qui avaient causé ce tragique événement. Guillaume de Tyr, étranger par sa naissance, sa patrie et ses affections personnelles au drame de l'Elster, est plus explicite. Pour lui Rodolphe est un pseudo-roi, Henri IV un légitime César : il ne partage aucune des sympathies du moine de Magdebourg ; il n'est retenu par aucun de ses scrupules. Son récit offre donc l'intérêt d'une contre-partie historique, renvoyant l'écho joyeux de l'enthousiasme des partisans de Henri IV en opposition avec le deuil de la Saxe éplorée. « En cette journée fameuse, dit-il, quand les deux armées avec un choc terrible se ruèrent l'une sur l'autre et que les combattants pressés dans une effroyable mêlée engagèrent la lutte corps à corps, le duc Godefroi portant à la main l'étendard surmonté de l'aigle impériale heurta l'escadron commandé par le pseudo-roi Rodolphe. Renversant à droite et à gauche tout ce qui lui faisait obstacle, il se fraya une trouée sanglante jusqu'à ce prince, et du fer de son drapeau lui ouvrit les entrailles. Rodolphe tomba mourant de son cheval, pendant que Godefroi relevant l'étendard ensanglanté l'agitait en signe de victoire <sup>1</sup>. » Ainsi l'héroïque main de Godefroi de Bouillon donnait la mort au défenseur héroïque du saint-siège, à un roi catholique par excellence. Guillaume de Tyr ne parle point d'une seconde blessure faite à Rodolphe par le duc victorieux. Ce ne fut donc point Godefroi de Bouillon qui trancha la main droite de son illustre victime. Porte-étendard, il avait loyalement combattu sans autre arme que le fer de son drapeau. Le surplus fut l'œuvre de quelque

<sup>1</sup> Guillelm. Tyr. *Hist. rer. transmar.* — *Patr. Lat.*, tom. CCI, cap. ccccxl. Le docteur Héfélé s'exprime ainsi à ce sujet : « Il est fort douteux que Godefroi de Bouillon ait réellement assisté à la bataille de l'Elster ; aucun document quelque peu recommandable ne rapporte que Rodolphe ait été tué par Godefroi. » (*Hist. des conciles*, tom. VI, p. 604, note 2.) Un doute quelconque nous paraît impossible en présence du texte si formel de Guillaume de Tyr, dont le docteur Héfélé ne semble point avoir eu connaissance. Les auteurs de *Histoire littéraire de la France* n'ont point hésité devant un pareil témoignage ; ils affirment comme nous que Godefroi de Bouillon assista à la bataille de l'Elster, qu'il y porta l'aigle impériale et y « tua de sa propre main le roi Rodolphe. » (*Hist. litt.* tom. VIII, p. 603.)

valet d'armée, acharné à une vengeance sans péril aussi lâche qu'ignominieuse. Les partisans de Henri glorifièrent pourtant cette félonie et lui firent les honneurs d'une légende. La chronique d'Ursperg raconte que Rodolphe élevant son bras mutilé aurait dit : « Voyez ! cette main je l'avais levée pour jurer fidélité au roi Henri mon maître ! Pour obéir aux ordres d'un apostolique et à la volonté des princes j'ai trahi mon serment. J'ai mérité la peine du parjure <sup>1</sup>. » Cet apocryphe récit imaginé pour les besoins de la cause schismatique est relégué par M. Villemain lui-même au rang des fables <sup>2</sup>.

46. « Loin de manifester un si étrange repentir, dit la chronique anonyme de Magdebourg, Rodolphe durant les heures suprêmes qu'il survécut à ses blessures ne regrettait qu'une seule chose, l'impossibilité de poursuivre sa victoire et de venger définitivement l'honneur de l'Église, de l'empire et du saint-siège par la ruine du tyran qui en était l'opprobre et le fléau <sup>3</sup>. » On eut le temps de le transporter à Mersebourg <sup>4</sup>. Là entouré des évêques qu'il édifiait par sa piété, ayant reçu les onctions saintes et le viatique du Seigneur il rendit à Dieu son âme héroïque (16 octobre 1080). « Ainsi mourait au sein de sa victoire le nouveau Judas Machabée, le grand défenseur de saint Pierre, s'écrie Bernold de Constance. Il n'avait survécu qu'un jour à ses horribles et glorieuses blessures ; il prit ses dernières dispositions avec une admirable sérénité ; puis il émigra vers le Seigneur, après avoir régné trois ans et demi sur cette terre. Tous les monastères, toutes les congrégations religieuses, les pauvres surtout pleurèrent sa mort. Les Saxons firent pour la recommandation de son âme d'innombrables aumônes. Il avait été le père de la patrie, un miroir de justice, le soldat couronné, l'intrépide défenseur de la sainte église.

Mort  
héroïque d  
roi Rodolph

<sup>1</sup> *Videte, hac ego juravi domino meo Henrico non nocere ; sed jussio apostolice petitione principum me fecit juramenti transgressorem. (Chron. Ursperg ann. 1080.)*

<sup>2</sup> *Hist. de Grég. VII, tom. II, p. 289.*

<sup>3</sup> *Chronic. Magdeb. ap. Meibom., tom. II, p. 316.*

<sup>4</sup> *Ekkeard, Chronic. Patr. Lat., tom. CLIV, col. 952.*

Ses funérailles furent célébrées avec une magnificence triomphale à Mersebourg <sup>1</sup> » Sur sa tombe élevée sous le dôme de la cathédrale et surmontée de sa statue en bronze doré on déposa son sceptre et son épée. La reconnaissance, l'admiration et l'amour des Saxons se traduisirent dans un mot de l'épithaphe gravée sur le monument : « Depuis Charlemagne jamais roi ne fut si grand dans la paix ni si vaillant dans la guerre <sup>2</sup>. »

Défaite de  
l'armée pon-  
tificale com-  
mandée par  
la comtesse  
Mathilde à  
Volta près de  
Mantoue.

47. « Or, reprend Bernold de Constance, le jour même où Rodolphe mourait à Mersebourg l'armée du saint-siège commandée par la très-prudente comtesse Mathilde engageait à Volta près de Mantoue une sanglante bataille contre les troupes lombardes de l'antipape Wibert. Mathilde fut vaincue et son armée mise en fuite <sup>3</sup>. » Bonizo enregistre avec douleur cette nouvelle catastrophe. « Les desseins du Seigneur, dit-il, sont un abîme impénétrable. Il entrait dans les conseils mystérieux de la Providence de combler alors les vœux du roi excommunié, au lieu de faire éclater sur ce grand coupable les châtiments qu'il avait mérités. Pendant que Rodolphe succombait en Germanie, le jeune prince Conrad fils du tyran mettait en déroute près de Mantoue l'armée de la très-excellente comtesse Mathilde. Après ce double et éclatant succès, l'orgueil des schismatiques monta jusqu'aux cieux <sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> Bernold. *Const. Chronic. Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 1379.

<sup>2</sup> Voici l'épithaphe gravée sur la tombe du héros :

*Rex hoc Rodulfus patrum pro lege peremptus,  
Plorandus merito, conditur in tumulo.  
Rex illi similis, si regnet tempore pacis,  
Consilio, gladio non fuit a Karolo.  
Qua vicere sui, ruit hic, sacra victima belli;  
Mors sibi vita fuit, Ecclesæ cecidit.*

(Watterich, tom. I, p. 445.)

<sup>3</sup> Bernold. *loc. cit.*

<sup>4</sup> Boniz. *Sutr. Ad amic.*, lib. IX ; *Patr. Lat.*, tom. CL, col. 849. On se rappelle qu'après l'entrevue de Canosse, le roi Henri à son retour en Allemagne avait laissé son fils le jeune prince Conrad à Pavie entre les mains et sous la direction des évêques schismatiques lombards. Ce dut être ce jeune prince qui assista à la bataille de Volta et y fit ses premières armes. Bonizo ne le désigne point par son nom. Nous avons cru pouvoir suppléer à cette lacune. Le ma-

L'antipape et son satellite l'ex-cardinal Hugues le Blanc, secondés par plus de trente évêques lombards, parcouraient en triomphateurs toutes les provinces de la Haute-Italie. Vainement saint Anselme de Lucques essaya de réagir contre l'explosion et les violences du schisme. Un synode qu'il convoqua dans ce but à San-Genesio n'aboutit qu'à un nouveau désastre. Le pieux évêque fut chassé de son diocèse par les simoniaques révoltés. Les succès inespérés de Henri IV semblaient une consécration providentielle de sa cause. On les rapprochait malignement des lettres pontificales où quelques mois auparavant Grégoire VII annonçait le prochain triomphe de l'Eglise et l'expédition des alliés du saint-siège contre Ravenne. Aujourd'hui toutes ces espérances étaient renversées. « Le ciel même se déclare pour nous, disait le schismatique Sigebert de Gemblours. Le pseudo-roi Rodolphe est renversé. La ville de Mayence si longtemps hostile au César légitime Henri a vu s'écrouler ses remparts et ses maisons dans un tremblement de terre formidable, le jour des calendes de décembre <sup>1</sup>. » (1<sup>er</sup> décembre 1080.)

## § V. Election du roi Hermann de Luxembourg.

48. Cependant le fugitif de Wolkshcim, vainqueur sans le savoir, le roi excommunié Henri IV en quittant au galop de son cheval les bords ensanglantés de l'Elster, avait traversé les vastes forêts qui le séparaient de la Bohême où il s'arrêta dans un *castrum* appartenant à l'un de ses fidèles. Ce fut là que huit jours

Joie inespérée  
de Henri IV.  
Mesures de  
rigueur con-  
tre le saint-  
siège.

nuscrit du cardinal d'Aragon portait ici une erreur que Muratori a signalée (*Annal. Ital.* 1080). Il confondait le jeune prince qui assista en 1080 à la bataille de Volta, avec Henri V qui n'avait alors que deux ans.

<sup>1</sup> Sigeb. Gembl. *Chronic. Patr. Lat.*, tom. CLX, col. 220.

après sa défaite <sup>1</sup>, il apprit la mort de Rodolphe qui lui rendait si inopinément les avantages d'une victoire. « Son premier mouvement à cette nouvelle, dit Bonizo de Sutri, fut celui d'une exaltation satanique. Sa rage contre l'Eglise et son chef légitime se traduisit en imprécations furibondes. Ce fut réellement la corne de l'impie levée contre le ciel. « Dieu se prononce en ma faveur ! » s'écria-t-il, et il se vantait de la complicité du Tout-Puissant qui ratifiait ainsi ses forfaits et ses crimes <sup>2</sup>. » Les ordres les plus sévères furent donnés, ajoute Bernold, « pour garder tous les chemins qui conduisaient en Italie. On ne laissait passer aucun voyageur s'il n'avait auparavant juré de n'entretenir aucun rapport avec Grégoire VII et fait serment de fidélité à l'antipape <sup>3</sup>. » Ces mesures bientôt connues à Rome y jetèrent l'épouvante. Les meilleurs amis du grand pape lui conseillaient de céder aux malheurs d'une position presque désespérée et d'essayer avec Henri la voie des accommodements. Inaccessible aux terreurs vulgaires, Grégoire VII rejeta noblement des avis qu'on essayait de décorer à l'ordinaire des beaux noms de sages tempéraments et de prudence chrétienne, mais qui cachaient une lâche pusillanimité.

Lettre de  
Grégoire VII  
à ses légats  
en Saxe.

49. Voici comment il s'en exprimait dans une lettre collective adressée à saint Altmann de Passaw et au vénérable Willelm abbé d'Hirsauge, ses deux légats en Saxe : « Presque tous nos fidèles, en apprenant la mort inopinée du roi Rodolphe de bienheureuse mémoire, ont redoublé près de nous les instances et les supplications pour nous déterminer à une réconciliation avec Henri. Ils font valoir l'attachement que la majeure partie des Italiens professent pour ce prince, la possibilité de le faire revenir à de meilleurs sentiments, le danger de le pousser aux plus extrêmes violences

<sup>1</sup> *Cujus mors Henrico post octo dies in quodam castro latitanti et de fuga cogitanti nuntiata est.* (Boniz. Sutr., loc. cit.)

<sup>2</sup> Boniz. Sutr., *ibid.*

<sup>3</sup> *Ut nullus ad limina apostolorum posset ire, qui non prius abjuraret quod ad papam Gregorium diversurus non esset.* (Bernold, *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 1379.)

si une réconciliation n'avait pas lieu avant l'expédition qu'il projette contre nous. Enfin ils ajoutent que nous n'avons plus à espérer de la Saxe aucun appui. Si cela était vrai, en ce qui me concerne je n'y attacherais qu'une médiocre importance. Je méprise profondément la tyrannique insolence de Henri. Mais au point de vue de notre chère fille la comtesse Mathilde, la question est fort différente. Si elle ne devait plus compter sur l'alliance de la Saxe, comme déjà ses sujets trouvent qu'elle suit une politique insensée en soutenant la cause du saint-siège et qu'ils lui refusent leur concours, elle se verrait forcée ou de conclure une paix qui serait une apostasie ou de perdre tous ses états. Travaillez donc énergiquement à lui ménager dans votre pays des auxiliaires indispensables. Le duc Welf de Bavière a jadis prêté entre nos mains, devant l'impératrice Agnès et le vénérable évêque de Côme, un serment d'inviolable fidélité à saint Pierre. Rappelez-lui ses promesses. L'heure est venue de les tenir. Faites les mêmes recommandations à tous les puissants du royaume. Qu'ils laissent les Italiens suivre la fortune de Henri, mais qu'ils restent eux-mêmes les fidèles de l'Eglise, les défenseurs du prince des apôtres. Avant tout conjurez les Saxons, dans l'élection qu'ils vont faire d'un nouveau roi, de s'inspirer principalement de ces grandes pensées. Il s'agit de donner à la république chrétienne un chef digne de régner au nom de Jésus-Christ. Vous savez ce que fut Rodolphe et ce que la sainte Eglise attendait de lui, si Dieu ne l'eût enlevé à notre amour et à nos espérances. Lui trouver un successeur réunissant les mêmes qualités à ce degré héroïque n'est pas chose facile. Mais qu'on agisse avec réflexion et maturité. Mieux vaut après quelques délais faire un choix convenable à l'honneur de l'Eglise, que d'élever précipitamment, sur le trône un roi incapable ou indigne. Quand le nouvel élu aura été choisi dans ces conditions, voici la formule du serment que vous lui ferez prêter au nom de la sainte église romaine : « Serment du roi, » *juramentum regis*. « Dès cette heure et à l'avenir je serai en droite foi fidèle au bienheureux apôtre Pierre et à son vicaire le pape Grégoire aujourd'hui vivant. Tout ce que le pape me prescrira avec la clause *per veram*

*obedientiam*, « par vraie obéissance, » je l'observerai religieusement comme doit faire un chrétien. Touchant l'administration des églises, les possessions territoriales, les revenus ou cens donnés à saint Pierre par l'empereur Constantin le Grand <sup>1</sup> et par Charlemagne, et toutes autres donations d'églises ou de domaines faites au siège apostolique en quelque temps que ce soit par hommes ou femmes dans toute l'étendue de ma juridiction, je me concerterai avec le pape de façon à ne point encourir péril de sacrilège et perte de mon âme. Le Christ aidant, je rendrai à Dieu et à saint Pierre digne honneur et secours efficace ; le jour où il me sera possible de voir le pape, je me ferai entre ses mains chevalier de saint Pierre et de lui <sup>2</sup>. »

50. Ni Bossuet, ni Fleury, ni aucun des maîtres de l'école gallicane n'ont relevé cette lettre caractéristique du grand pape. Voigt avait ses raisons pour n'en point parler. Il lui eût été dur, malgré la sympathique érudition avec laquelle il a étudié l'histoire de Grégoire VII, d'apprendre aux protestants d'Allemagne ses coréligionnaires que les Saxons du onzième siècle, avant d'élire un successeur au héros de Wolkshcim, au roi « père de la patrie et miroir de justice, » avaient reçu de Grégoire VII le programme des conditions à lui imposer. Telle était, pourtant l'attitude des Saxons ces glorieux ancêtres de l'Allemagne actuelle, vis-à-vis de la papauté. Non-seulement ils étaient prêts à accepter de la main de Grégoire VII la formule de serment que devait prononcer le nouveau roi, mais leur unique grief contre le pontife, nous le leur avons entendu répéter assez de fois durant les trois années précédentes, était de ne pas recevoir assez souvent de lui des instructions détaillées et précises. Lors donc que de modernes écri-

<sup>1</sup> Notons ici en passant que Grégoire VII, l'un des papes qui se préoccupa avec la plus persévérante attention de classer les archives pontificales et d'en remettre tous les documents en lumière croyait, comme nous, à l'authenticité de la donation constantinienne et ne craignait pas de l'affirmer officiellement dans une circonstance aussi solennelle que devait l'être un serment royal. Cf. tom. IX de cette *Histoire*, p. 161.

<sup>2</sup> S. Greg. VII, *Epist.* III, lib. IX ; *Patr. Lat.*, tom. CLXVIII, col. 608.



vains complètement étrangers à la constitution de l'Europe chrétienne au moyen âge reprochent à Grégoire VII la prétention tyrannique d'avoir voulu à son gré disposer des royaumes et des couronnes, ils commettent sans le savoir un lourd contre-sens. C'étaient les peuples chrétiens qui voulaient obtenir du vicaire de Jésus-Christ des rois dignes de les commander. En retournant la proposition des gallicans et des rationalistes, on a la vérité absolue. L'élection du successeur de Rodolphe en fournit l'éclatante démonstration. Celui qui allait recueillir l'héritage du héros ne serait roi qu'à la condition de prêter le serment fixé par le pape, sinon non. A un autre point de vue, le formulaire dressé d'avance par Grégoire VII présente un intérêt supérieur aux circonstances qui l'ont inspiré, et dont la portée est aussi actuelle aujourd'hui qu'elle pouvait l'être en 1080. Il s'agissait d'affirmer l'inviolabilité des domaines de l'Eglise contre la convoitise des rois; de prévenir des spoliations sacrilèges; en un mot de maintenir le grand principe de la propriété base de toute civilisation. A cette époque, l'Eglise avait à défendre ses domaines contre la cupidité des rois. Violée par eux, la loi de la propriété atteinte dans son principe le plus élevé, celui de la destination sainte qui la consacre, devait aller en s'amoindrissant jusqu'au jour où la logique révolutionnaire, brisant les sceptres et les trônes, écrirait sur les ruines de toute civilisation : « La propriété c'est le vol. »

51. Des rois comme Henri IV d'Allemagne ne semblent faits que pour tuer les monarchies; et cependant, de même que la fortune de Néron eut ses adorateurs, celle de Henri IV eut les siens. Tant la bassesse humaine est capable de dégradation et de servilisme ! Néron distribuait à ses favoris les dépouilles du patriciat romain; Henri IV distribuait aux siens les dépouilles de l'Eglise. « A la mort de Rodolphe, il se vit plus que jamais entouré de courtisans, dit Bruno de Magdebourg. Au mois de décembre 1080, comme nos princes étaient réunis pour traiter de l'élection d'un roi, il survint un messenger annonçant que Henri, ne doutant plus de la soumission définitive de la Saxe, arrivait à la tête d'une armée formidable dans l'intention de célébrer les fêtes de Noël à Goslar, résidence

Nouvelle tentative de Henri IV contre les Saxons

habituelle de nos rois. A cette nouvelle le cri de guerre fut poussé, et en trois jours trente mille guerriers saxons furent sous les armes, prêts à mourir pour la défense de la patrie. A son tour, Henri qui avait compté sur une facile victoire commença à trembler. Changeant de tactique, il licencia sa propre armée et entama des négociations. « Vous ne pouvez demeurer sans roi, disait-il aux princes saxons. Donnez la couronne à mon fils, et je jure de ne jamais poser le pied sur votre territoire. » Le duc Otto de Nordheim à qui les ambassadeurs firent cette proposition répondit ironiquement : « D'un méchant taureau ne vient d'ordinaire qu'un mauvais veau ; je ne veux pas plus du fils que du père. » Les fêtes de Noël se passèrent donc sans que le tyran <sup>1</sup> souillât de sa présence le château royal de Goslar. Cependant cet excommunié préparait une expédition contre l'Italie. Il voulait de quelque façon que ce fût sortir d'une situation qui lui pesait, soit en apaisant par une soumission hypocrite le seigneur pape Grégoire, soit en le contraignant par la violence à lever le ban de l'anathème, soit enfin, ce qui lui souriait davantage, en chassant de Rome le pontife légitime pour installer l'antipape Wibert sur le trône apostolique. Avec cet intrus, sa créature, il pourrait librement satisfaire tous ses instincts de cruauté et de tyrannie. Toutefois ses familiers lui représentaient le danger de quitter ses états au moment où les Saxons, fiers de leur récente victoire mais exaspérés par la perte de leur roi, ne respiraient que la vengeance. Ils ne manqueraient pas de profiter de l'expédition d'Italie et de l'absence de l'armée pour ravager l'Allemagne entière <sup>2</sup>. » Henri écouta l'avis de ses conseillers et se détermina à traiter avec les princes Saxons. Une conférence fut indiquée pour le mois de février 1081 à Kaffungen en Westphalie, dans la forêt qui touche à la ville et en porte le nom.

52. « Au jour fixé, reprend le chroniqueur, les représentants des deux partis se trouvèrent en présence. C'étaient du côté de Henri

Le mot dont se sert le chroniqueur en parlant de Henri IV depuis sa déposition au concile romain de l'an 1076 est toujours celui d'*ex-rex*.

<sup>1</sup> Brun. Magdeb. *loc. cit.*, col. 581.

les évêques de Cologne, de Trèves, de Bamberg, de Spire et d'Utrecht ; du nôtre, ceux de Mayence, de Magdebourg, de Saltzbourg, de Paderborn et d'Hildesheim. Les partisans de Henri élevèrent d'abord la prétention d'écartier de la conférence tous ceux qui n'avaient pas le caractère officiel de délégués ; mais les nôtres refusèrent, en disant qu'ils n'acceptaient point de colloque secret et que tous grands et petits pouvaient assister aux délibérations et les entendre. On s'assit donc de part et d'autre sous les arbres de la forêt, et l'on garda des deux parts un silence absolu. Les nôtres ne voulaient pas prendre les premiers la parole : ils n'avaient pas demandé la conférence, on la leur avait proposée, ils devaient donc attendre qu'on leur en fit connaître l'objet. Les partisans de Henri croyaient au contraire la dignité de leur maître intéressée à leur silence ; ils voulaient avoir l'air d'être venus écouter les requêtes des Saxons. Enfin les nôtres se lassèrent de cette station muette et prièrent l'archevêque de Saltzbourg Gébehard de porter la parole en leur nom. Gébehard était un modèle de sagesse et de sainteté, l'honneur de l'épiscopat, la vivante image du Sauveur dont il retraçait l'humilité et la mansuétude. Il se leva avec une modestie angélique, et d'une voix pleine de douceur s'adressant aux délégués de Henri, il s'exprima en ces termes : « Les vénérables évêques et les autres princes saxons rassemblés devant vous ont daigné m'imposer la charge de parler en leur nom. Je vous supplie donc, vous nos frères dans l'épiscopat et vous illustres princes allemands, de m'écouter avec patience d'apporter le calme et la tranquillité d'esprit nécessaires pour juger impartialement une cause qui nous est commune et dans laquelle, si vous voulez bien comprendre la situation, vos intérêts ne sont pas moins engagés que les nôtres. Nous en appelons avec confiance à votre propre témoignage, car séparés de nous pour suivre une voie différente, vous ne voulez pas rompre avec la vérité. C'est donc avec la certitude de n'être pas démentis que nous exposerons le détail des violences et des outrages dont le roi Henri nous accablait alors que, vivant sous son joug, nous accomplissions tous nos devoirs de fidèles sujets. Les évêques, les

prêtres sans jugement préalable, sans même la moindre accusation préventive, étaient par son ordre arrêtés comme des brigands, chargés de fers et jetés dans les cachots. Ceux dont il ne pouvait s'emparer étaient bannis de leurs sièges et dépouillés de tout ce qu'ils possédaient ; il distribuait les biens ecclésiastiques, ce patrimoine sacré des églises et des pauvres de Dieu, aux complices de ses débauches et de ses crimes. Combien de fois il promena la dévastation par le fer et le feu sur notre terre ! Il suffisait d'être Saxon pour être passé au fil de l'épée. Souvent alors, bien souvent, vous adressant nos supplications à tous et à chacun en particulier, nous proposâmes de remettre le jugement de notre cause entre vos mains, jurant d'accepter et d'exécuter fidèlement votre sentence. A quoi ont abouti toutes nos requêtes ? Vous le savez et votre témoignage ne nous fera point défaut. Donc nous ici présents et avec nous tous ceux qui habitent la terre de Saxe, nous vous adjurons, très-saints évêques du Christ et vous tous très-nobles princes et vaillants chevaliers, de vous recueillir dans la pensée du Dieu tout-puissant et dans le souvenir des devoirs de votre charge. Évêques, vous êtes constitués pasteurs des âmes non leurs destructeurs ; princes et chevaliers, vous avez reçu le glaive pour protéger l'innocence non pour l'immoler. Nous sommes vos frères dans le Christ, vos parents selon la chair, ne nous poursuivez donc plus le fer et la flamme à la main. Pour les maux passés, nous vous offrons le pardon et oubli, mais à la condition que nous vivrons désormais en sécurité. Déposez le fer et le feu ; entre nous, comme il doit se faire entre chrétiens, que le droit et la raison décident, non les massacres ni les incendies. Ce que nous vous demandions avant la première effusion de sang, nous vous le demandons encore aujourd'hui que vous devez être rassasiés de notre sang. La cruauté de votre seigneur Henri ne nous a épargné aucune espèce de désastres, et cependant nous serions tout disposés comme jadis à le reconnaître pour notre roi, à lui prêter notre serment de foi et hommage, si vous prouviez par d'invincibles arguments que les évêques le peuvent faire sans se dégrader eux-mêmes, et les laïques sans trahir la cause de la foi. Faites cette

démonstration et avant de sortir de cette forêt, nous tous ici présents nous ferons acte de soumission au roi votre seigneur. Mais au contraire, si vous daignez nous entendre, nous croyons pouvoir établir par les textes les plus concluants de l'Écriture et des Pères que ni les clercs ni les laïques ne peuvent sans un sacrilège reconnaître l'autorité du seigneur Henri. C'est donc à vous de nous prouver qu'il a le droit de régner et qu'on peut licitement lui obéir : dans ce cas nous suivrons votre exemple. De même si nous démontrons le contraire, vous devrez reconnaître la vérité et cesser de nous traiter en ennemis. Peut-être objecterez-vous le lien du serment qui vous engage envers lui ; nous vous répondrons qu'un serment qui vous obligerait à persécuter des innocents serait nul de soi. En un mot, notre proposition se résume dans ce dilemme : Ou vous prouverez que le seigneur Henri a le droit de régner, ou nous prouverons le contraire. Mais dans l'un ou l'autre cas, vous cesserez d'égorger nos populations et d'incendier notre territoire <sup>1</sup>. »

53. « A cet éloquent discours, continue le chroniqueur, les délégués de Henri répondirent par une fin de non-recevoir. Ils n'étaient pas venus, dirent-ils, pour traiter cette grave question. Son importance exigeait des études préalables qu'ils n'avaient point faites, une sagesse et un discernement dont ils se reconnaissaient incapables. Elle ne pouvait d'ailleurs être utilement examinée qu'en présence du roi et dans une diète générale. Leur mission se bornait à demander un armistice qui durerait jusqu'à la mi-juin, pour que dans l'intervalle un congrès de toute la nation pût se réunir et prendre une décision qui serait commune au royaume tout entier. Les nôtres découvrirent aussitôt le piège qui leur était tendu et pénétrèrent le secret de cette proposition perfide. Les orateurs du roi Henri ne demandaient une si longue trêve que pour avoir le loisir d'exécuter sans aucuns risques leur expédition en Italie et de consommer l'attentat qu'ils méditaient contre le siège apostolique. La ruse une fois éventée, les nôtres répondirent

Réponse des  
délégués de  
Henri.  
Harangue  
militaire du  
duc Otto de  
Nordheim.

<sup>1</sup> Brun, Magd. Chron., loc. cit., col. 583.

qu'ils n'entendaient ni tromper ni être trompés. En conséquence ils accepteraient la trêve pourvu qu'elle fût générale et qu'elle s'étendît à toutes les provinces du royaume germanique. Les orateurs de Henri se hâtèrent de promettre que toutes les provinces teutoniques seraient comprises dans l'armistice. A cette réponse le duc Otto de Nordheim s'écria : « Nous croyez-vous donc assez stupides pour n'avoir pas démêlé votre secrète pensée ? Vous prétendez obtenir sécurité complète pour votre propre territoire afin d'avoir le temps d'aller en Italie outrager la majesté du vicaire de Jésus-Christ. Vous nous promettez à nous la paix jusqu'à ce que vous ayez, ce que Dieu ne permettra pas, renversé le pape notre chef ! Quelle admirable paix que celle qui respecte les membres mais qui coupe la tête ! Non, non, la trêve sera universelle ou elle ne sera pas ; elle comprendra la Saxe entière et tous les alliés grands et petits des Saxons. Si vous n'en voulez point dans ces termes, vous pouvez retourner d'où vous êtes venus. Mais sachez que votre pays verra bientôt arriver des hôtes incommodes, et qu'à votre retour d'Italie vous ne retrouverez pas vos demeures dans l'état où vous les aurez laissées. Nous n'avons rien à dissimuler ; tenez donc pour certain qu'au premier jour nous élirons un roi assez puissant, avec l'aide de Dieu, pour défendre nos droits et venger nos injures. » La parole vibrante d'Otto de Nordheim, sa fière attitude, son accent chevaleresque eurent un succès inattendu. Les soldats qui formaient l'escorte des orateurs de Henri éclatèrent en applaudissements. « Ce que demandent les Saxons est de toute justice, disaient-ils. Si on le leur refuse, qu'on ne compte plus sur nous pour les combattre. Vingt fois nous les avons attaqués sur les champs de bataille, sans nous douter que leur cause était celle de l'honneur, du droit et de la vérité <sup>1</sup>. »

54. Honteux contraste que l'historien est obligé de relever ! la franche et simple loyauté des hommes d'armes qui avaient si longtemps servi à leur insu une cause injuste ne fit qu'irriter les évêques représentants de Henri. « Ils se hâtèrent de mettre

Rupture de la  
conférence.  
Départ de  
Henri IV pour  
l'Italie.

<sup>1</sup> Brun. Magdeb., *loc. cit.*, col. 584.

fin à la conférence, reprend le chroniqueur, et en quittant les nôtres leur dénoncèrent que l'armistice cesserait dans huit jours<sup>1</sup>. » Ce défi prouvait plus d'emportement que de sagesse politique. La colère conseillait malles évêques du roi excommunié; elle leur faisait commettre une faute dont le duc Otto de Nordheim venait de laisser entrevoir les conséquences avantageuses pour les Saxons et désastreuses pour les princes allemands. Il était clair en effet qu'après une rupture aussi éclatante, toutes les forces militaires de la Saxe unies dans un même sentiment de foi et de patriotisme poursuivraient contre l'Allemagne la guerre victorieuse dont la mort de Rodolphe n'avait interrompu que momentanément le cours. Les évêques schismatiques, députés de Henri IV, cédèrent à la fougue de leurs passions et de la haine qui les aveuglait. Leur fureur profita indirectement à la papauté qu'ils voulaient anéantir. L'expédition que le tyran leur maître projetait contre Rome et qu'il ne tarda point à exécuter ne put se faire qu'avec une partie des troupes germaniques; Henri fut contraint de laisser l'autre à la garde de ses frontières menacées par les Saxons. Au lieu d'entrer en Italie avec tous ses contingents militaires et d'écraser d'un seul coup la petite armée de la comtesse Mathilde, affaiblie par un récent désastre, il allait courir les aventures d'une tentative mal concertée, avec des ressources insuffisantes. « Au printemps de l'année 1081, reprend Bruno de Magdebourg, l'ex-roi franchit les Alpes, portant sur le sol italien la discorde et la guerre qu'il promenait depuis si longtemps à travers les provinces teutoniques, comme si son insatiable tyrannie eût pris à tâche de ne pas laisser dans l'étendue de ses états un seul coin de terre en repos et en paix. Les princes saxons adressèrent alors à toutes les nations de race teutonique, sans distinction d'amis ou d'ennemis, des ambassadeurs chargés de leur proposer une réunion générale pour élire en commun le roi qui serait jugé le plus digne, promettant d'accepter l'élection quelle qu'elle

<sup>1</sup> *Sic ab invicem disceditur, tantum per septem dies altrinsecus pace datâ.*  
Brun. Magdeb. loc. cit. col. 585.

fût, sauf le cas où la majorité des suffrages se porterait sur Henri IV ou sur l'un de ses fils. « Ainsi, disaient-ils, l'unité du royaume d'Allemagne sera rétablie sous le sceptre d'un seul et légitime souverain<sup>1</sup>. » Les ouvertures repoussées par les provinces germaniques proprement dites ne trouvèrent un accueil favorable que chez les Souabes, depuis longtemps détachés de la cause schismatique et césarienne. Les princes saxons réunissant alors toutes leurs troupes (juin 1081) envahirent la Franconie, le fer et la flamme à la main; cruelles représailles! mais ils voulaient venger tant de massacres et d'incendies dont les plaines de la Saxe avaient été le théâtre. Sur leur passage ils laissaient une longue traînée de ruines. Ils arrivèrent ainsi non loin de Bamberg, où les Souabes « nos vieux amis, » dit Bruno, vinrent à leur rencontre et les félicitèrent de leurs succès. Ensemble ils délibérèrent dans une diète solennelle et après de longues et nombreuses conférences finirent par tomber d'accord sur la personne du roi à élire<sup>2</sup>. »

Election du  
nouveau roi  
Hermann de  
Luxembourg.

55. Il répugnait au patriotisme du chroniqueur saxon d'insister sur les discussions ardentes et les compétitions rivales qui éclatèrent au sein de la diète; Bruno supprime donc cet intermède désagréable pour arriver de suite au résultat final. Mais d'autres annalistes nous apprennent que la personnalité trop ambitieuse peut-être du duc Otto de Nordheim, mise en si grand relief par la victoire de l'Elster, se créa un parti puissant qui voulait lui donner la couronne. Le duc Welf de Bavière qui avait déjà en 1077 lors de l'élection de Rodolphe donné la preuve de son désintéressement personnel, repoussa cette fois encore le sceptre qui lui fut offert, mais au lieu de porter son suffrage et ceux de ses alliés sur Otto de Nordheim, il fit prévaloir la candidature du comte Hermann de Luxembourg, « brave chevalier, dont la puissance territoriale en Lorraine et en Germanie, dit Ekkéard, égalait celle d'un souve-

<sup>1</sup> *Quatenus omnia regni membra, sicut olim fuerant, in unum sub uno rege convenirent.* Brun. Magdeb., *loc. cit.* col. 585.

<sup>2</sup> *De communi negotio regis constituendi communi consilio tractaverunt, et post multos tractatus unanimiter omnes consenserunt.* (*Id. ibid.*)



rain <sup>1</sup>. » Hermann de Lorraine, fils de Giselbert comte de Luxembourg, était allié à toutes les dynasties de l'Europe alors régnautes. Il avait épousé l'héritière du Brabant; par ses affinités il était parent de Henri IV d'Allemagne, du roi de France Philippe I, du roi d'Angleterre Guillaume le Conquérant, de la comtesse Mathilde de Toscane et de Godefroi de Bouillon, le jeune duc lorrain qui venait en qualité de *primipilus* de franchir les Alpes avec l'armée du roi excommunié. A tous ces titres, privilèges de sa naissance, il en ajoutait un autre beaucoup plus rare à cette époque et qui détermina en sa faveur le choix de Welf de Bavière. Il était inviolablement dévoué au saint-siège et au grand pape Grégoire VII. Le serment envoyé de Rome à saint Altmann de Passaw pour être présenté à l'acceptation du futur roi, ce serment qui faisait du successeur de Rodolphe un défenseur couronné de l'église romaine, fut souscrit sans hésitation par Hermann. A ces conditions, après un débat dont le chroniqueur saxon indique les longs et laborieux préliminaires, il fut à l'unanimité proclamé roi de Germanie et successeur de Rodolphe (19 août 1081).

56. « Fiers de leur nouveau roi, continue Bruno de Magdebourg, les Saxons le ramenèrent en triomphe dans leur patrie. Ils ne doutaient pas de l'accueil qui lui serait fait dans toute la Saxe. Mais les princes germains, nos adversaires, n'avaient point désappris leur art funeste, art de trahison, d'embauchage et d'intrigues, qui leur avait valu dans le passé tant de succès. L'élection d'Hermann de Luxembourg était à leurs yeux un coup mortel pour l'ex-roi Henri IV leur maître. Ils voulurent à tout prix en empêcher l'effet. Dans ce but ils nouèrent des négociations secrètes avec le duc Otto de Nordheim; à force de promesses ils parvinrent à ébranler la fidélité de ce héros. Ils ne purent cependant lui arracher un acquiescement formel, toutes leurs démarches n'aboutirent qu'à le faire tergiverser dans sa voie. L'été de l'an 1081 se passa pour lui dans cette hésitation perplexe dont la Saxe entière ressentit douloureusement le contre-coup. Enfin, au mois de novembre, appelé

Résistance et soumission définitive d'Otto de Nordheim. Sacre du roi Hermann à Goslar.

<sup>1</sup> Eckkeard. Uraug. *Chronic. Patr. Lat.* CLIV, col. 953.

à une dernière conférence par les princes germains, Otto se mit en route, décidé à conclure avec eux une alliance définitive. Mais la miséricorde de Dieu ne permit point qu'une carrière illustrée par tant de glorieux et patriotiques exploits se terminât par un acte déshonorant. En traversant une plaine unie qui n'offrait pas la moindre difficulté pour le passage, le cheval qu'il montait s'abattit soudain, et dans sa chute lui cassa la jambe. Ramené dans son château, le duc resta un mois au lit, sans pouvoir faire le moindre mouvement. La réflexion lui vint avec la solitude et la souffrance. Il rentra en lui-même, la grâce de Dieu toucha son cœur; il reconnut qu'il avait péché. Son repentir ne fut pas stérile. Il fit partir sur-le-champ des courriers dans toutes les directions. Les uns adressés aux princes de la Germanie devaient notifier sa rupture vis-à-vis d'eux; les autres, envoyés dans toute la Saxe, étaient chargés d'annoncer partout que le duc Otto de Nordheim restait fidèle à sa patrie et reconnaissait l'autorité du nouveau roi. Les messagers porteurs de cette bonne nouvelle furent reçus avec enthousiasme. Tous les princes saxons en allégresse célébrèrent à Goslar les fêtes de Noël, avec le roi Hermann qui fut sacré en grande pompe le lendemain, fête du protomartyr saint Étienne (26 décembre 1081 par l'archevêque Sigefrid de Mayence <sup>1</sup>. » Bruno de Magdebourg dépose ici la plume et clôt par ce sacre royal son histoire de la « Guerre de Saxe. » Deux joies se partageaient alors son âme : Otto de Nordheim le héros de ses prédilections était réhabilité; Hermann de Luxembourg avait reçu l'onction des rois et l'épée de Charlemagne. Le pieux moine pouvait dès lors, considérant sa tâche comme terminée, laisser à d'autres le soin de raconter les luttes nouvelles que l'église romaine sa mère et la Saxe sa patrie auraient encore à subir. Mais la vie de l'humanité est un combat qui ne finit qu'avec la consommation des siècles; les historiens se succèdent pour en transmettre d'âge en âge le récit jusqu'à la sentence finale du juge souverain des vivants et des morts.

# CHAPITRE V

## SOMMAIRE

### PONTIFICAT DE SAINT GRÉGOIRE VII (1073-1085)

#### Sixième période (1081-1085)

##### § I. EXPÉDITION DE HENRI IV CONTRE ROME.

1. Travaux liturgiques de Grégoire VII. — 2. Découverte des reliques de saint Matthieu à Salerne. — 3. Concile romain de l'an 1081. — 4. Henri IV à Vérone. La lettre aux Romains. — 5. Conciliabule tenu par l'antipape Wibert à Pavie. — 6. Consistoire tenu au Latran par Grégoire VII. — 7. Saint Anselme de Lucques et la comtesse Mathilde. — 8. Premier siège de Rome par Henri IV. — 9. Comédie du sacre impérial au champ de Néron. — 10. Retraite de Henri IV et de son armée à Ravenne.

##### § II. EXPÉDITION DE ROBERT GUISCARD EN APULIE.

11. L'empereur Alexis et sa fille Anne Comnène. — 12. Les ambassadeurs de Henri IV à Byzance. — 13. Alliance d'Alexis Comnène avec Henri IV. — 14. Siège de Dyrrachium par Robert Guiscard. — 15. Défaite d'Alexis Comnène sous les murs de Dyrrachium. — 16. Prise de Dyrrachium. Robert Guiscard revient en Italie à l'appel de Grégoire VII.

##### § III. SECOND SIÈGE DE ROME PAR HENRI IV

17. Nouvelles recrues levées par Henri IV. Le trésor de l'église de Canosse. — 18. Encyclique de Grégoire VII. — 19. Soulèvement des provinces de Cannes et de Bari contre Robert Guiscard. — 20. Henri IV et son armée repoussés de Rome. — 21. Polémique des théologiens. Lettre de saint Anselme de Lucques à l'antipape. — 22. Lettre de saint Gébéhard archevêque de Saltzbourg. — 23. Apologistes et accusateurs de Grégoire VII à travers les siècles.

## § IV. TROISIÈME SIÈGE DE ROME PAR HENRI IV.

24. Henri IV à Sainte-Rufine. — 25. Deux soldats milanais escaladent les remparts de la cité Léonine. — 26. Godefroi de Bouillon à l'assaut de la cité Léonine. — 27. L'antipape Wibert intronisé dans la basilique de Saint-Pierre. — 28. Pacte des Romains infidèles avec le roi Henri.

## § V. SIMULACRÉ DE PAIX.

29. Conventions pacifiques. Levée du siège. Le Palazzuolo de César. — 30. Saint Hugues de Cluny et Henri IV. Nouvelles promesses hypocrites du roi. — 31. Intrigues du parti césarien à Rome et en Apulie. — 32. Indiction par Grégoire VII à la requête de Henri d'un concile romain. La trahison du *Forum-Cassii*. — 33. Concile romain du 20 novembre 1083.

## § VI. QUATRIÈME SIÈGE DE ROME PAR HENRI IV.

34. Revirement des Romains en faveur du pape. Vigoureuse résistance. — 35. Recrudescence de la persécution contre les catholiques d'Italie et d'Allemagne. Emigration au désert. — 36. Ambassade d'Alexis Comnène au roi Henri. — 37. Tentatives de Henri pour amener l'abbé du Mont-Cassin à une entrevue. — 38. Entrevue de Desiderius et de Henri IV à Albano.

## § VII. OCCUPATION DE ROME PAR HENRI IV.

39. Nécrologe de l'année 1084. — 40. L'œuvre de la trahison. — 41. Entrée solennelle de Henri IV à Rome. Sacre impérial de Henri par l'antipape. — 42. Résistances partielles. — 43. Lettre du pseudo-empereur à l'évêque Thierry de Verdun. — 44. Grégoire VII au château Saint-Ange.

## § VIII. EXPULSION DE HENRI IV PAR ROBERT GUISCARD.

45. Brusque retraite de Henri à l'approche du duc d'Apulie. — 46. Arrivée de Robert Guiscard. Essai de résistance par les Romains. Escalade. Prise et soumission de la ville. — 47. Conjuration. Les Vêpres romaines. Incendie

de Rome. — 48. Nouvelle soumission des Romains. Leur serment de fidélité à Grégoire VII. — 49. Victoire de la comtesse Mathilde à Sorbaria. — 50. Retraite de Henri IV en Germanie. Larcin royal. Echec de Henri IV en Souabe.

§ IX. VOYAGE DE GRÉGOIRE VII A SALERNE.

51. Boémond au siège de Larisse. Son retour en Apulie pour chercher des renforts. — 52. Retour de Robert Guiscard à Salerne. Grégoire VII l'y accompagne. — 53. Tragique incident de voyage. — 54. Grégoire VII et Robert Guiscard au Mont-Cassin. — 55. Largesses de Robert Guiscard au Mont-Cassin.

§ X. DERNIERS MOIS DE PONTIFICAT.

56. Le budget de la charité et de l'instruction publique au moyen âge. — 57. Entrée solennelle de Grégoire VII à Salerne. — 58. Départ de Robert Guiscard pour l'Orient. Sa victoire navale dans les eaux de Corfou. — 59. Concile de Salerne. Encyclique de Grégoire VII. — 60. Mouvement catholique en Allemagne. Le doigt de Dieu en Italie. Mort des principaux schismatiques. — 61. Préparatifs de Grégoire VII pour son retour triomphal à Rome. — 62. Mort de Grégoire VII.

**§ I. Expédition de Henri IV contre Rome.**

1. Dans sa lettre aux légats apostoliques en Saxe, Grégoire VII nous a fait connaître les alarmes et les terreurs des Romains en apprenant à la fois la mort de Rodolphe et la prochaine arrivée de Henri IV en Italie. Ces nouvelles qui jetaient la consternation dans le cœur des plus vaillants défenseurs de l'Église furent au contraire accueillies avec des transports d'enthousiasme par les évêques simoniaques et tous les schismatiques du royaume lombard. Un tiers parti, comme il s'en forme d'ordinaire aux époques des grandes crises sociales, se produisit sous l'influence de la peur et

Travaux  
turgique  
Grégoire

de l'intérêt personnel, affectant de garder la neutralité entre le pape et le roi, pour se réserver l'avantage de profiter de la victoire de l'un ou de l'autre. Grégoire VII n'en convoqua pas moins pour la première semaine de carême (15 février 1081) tous les évêques d'Italie, des Gaules, d'Angleterre et d'Allemagne, au concile qu'il se proposait d'ouvrir suivant sa coutume dans la basilique de Latran et qui devait être le VII<sup>e</sup> de son pontificat. Mais un très-petit nombre de prélats se rendit à son appel : les uns s'excusèrent sur le danger d'un voyage à travers des contrées ennemies, par des chemins infestés de pillards ; d'autres plus prudents encore négligèrent d'expliquer leur absence, comptant que la gravité des événements suffirait à les justifier. La fermeté du pontife n'en fut point abattue. Les sentiments qui dominaient alors sa grande âme nous sont connus par les lettres qu'il écrivait à cette époque. « Si la fureur des flots et la violence des tempêtes sont aujourd'hui déchaînées, écrivait-il aux fidèles de Germanie, si la sainte Église subit tout ce que peut inventer la rage d'une persécution tyranique, aux yeux de la foi ces épreuves sont le châtement de nos péchés, car tous les jugements de Dieu sont très-véritablement justes. Mais en entrant par la patience dans les voies de l'économie providentielle, nous trouvons à nos espérances un but assuré dans la contemplation des miséricordes célestes. La main du Tout-Puissant exaltera l'humilité des fidèles et abaissera l'orgueil des superbes. Avec son secours la rage des ennemis se brisera bientôt, et la sainte Eglise recouvrera la sécurité et la paix si longtemps désirées <sup>1</sup>. » De ces sommets de foi et d'espérance divine où planait le génie de saint Grégoire VII, les calamités présentes ne lui apparaissaient que comme des phénomènes passagers, des épreuves accidentelles et transitoires. Sans négliger la lutte de chaque jour, il travaillait pour l'avenir, sachant que la barque de Pierre n'est jamais plus voisine du port qu'au moment où tous les politiques humains la croient plus près du naufrage. C'est ainsi qu'au milieu des agitations et

<sup>1</sup> S. Greg. VII, *Epist.* ix, lib. VII, col. 583.

du bruit des armes dont l'Italie tout entière retentissait alors, le grand pape envoyait en Espagne un légat apostolique, le cardinal Richard abbé de Saint-Victor de Marseille, successeur du pieux et héroïque Bernard dont nous avons précédemment raconté les luttes glorieuses <sup>1</sup>. La mission de Richard ne touchait en rien aux questions politiques. Elle avait pour objet de féliciter le roi de Castille, Alphonse VI le Vaillant, de la mesure que ce prince, en reconnaissance de la prise de Tolède sur les Maures, venait de rendre obligatoire pour toutes les églises de ses états en y rétablissant la liturgie romaine <sup>2</sup>. Grégoire VII, comme jadis Grégoire le Grand, attachait au principe de l'unité liturgique une importance capitale. La forme de la prière doit être la règle de la foi. Les travaux du grand pape en matière liturgique nous sont attestés par un fragment de Sacramentaire publié dans la collection des conciles de Mansi. En voici les termes : « Le pape Grégoire VII et après lui Urbain II par décrets apostoliques élevèrent d'un degré les fêtes des saints pontifes de Rome. Ils fixèrent le nombre des leçons à réciter pour l'office de chaque saint, neuf pour les martyrs, trois pour les confesseurs ; à l'exception des patrons dans chaque église et des confesseurs plus illustres, tels que saint Sylvestre, Grégoire le Grand et les autres insignes docteurs, pour lesquels le nombre des leçons fut aussi porté à neuf. Si chaque église célèbre sous le rite le plus solennel la mémoire de ses patrons spéciaux, l'Église universelle doit également combler d'honneurs les confesseurs insignes, ses patrons et ses pères, qui s'ils n'ont pas versé leur sang pour elle, parce que l'occasion du martyre leur a fait défaut, n'ont pourtant pas cessé de la soutenir par la puissance de leur parole et la vertu de leurs exemples. Pour leur fête comme pour celle des martyrs, Grégoire VII détermina les invitatoire, hymne, répons et versets qui doivent être chantés par le chœur. C'est

<sup>1</sup> Épuisé par les souffrances de sa longue détention dans les prisons de Germanie, Bernard était mort dans l'été de 1079 près de Florence sans avoir pu revoir sa chère abbaye de Saint-Victor où il retournait.

<sup>2</sup> S. Greg. VII, *Epist.* II, lib. IX, col. 604.

ainsi que Grégoire le Grand dans son graduel avait prescrit pour l'office de saint Marcel I, pape et martyr, l'introït *Statuit ei Dominus* et pour saint Félix I également martyr l'introït *Sacerdotes*<sup>1</sup>. » A ce détail liturgique se rattache le souvenir d'un autre pape calomnié, et d'une nouvelle injure de Benno contre Grégoire VII. « On n'en finirait pas, dit le cardinal schismatique, s'il fallait énumérer tous les crimes d'Hildebrand. Sa langue sacrilège a été un glaive avec lequel il a versé le sang de l'Église et consommé une exécration trahison. C'est très-justement que l'Église l'a rejeté de son sein et que les Césars de nos jours ont fait, en se séparant de sa communion, ce que firent les empereurs romains à l'égard du pape apostat Libérius. Hildebrand a rendu un décret pour rendre obligatoire la fête de ce Libérius. Il ne pouvait mieux afficher sa propre hérésie qu'en autorisant le culte d'un pape hérétique<sup>2</sup>. » Nous avons, à l'époque du pontificat de Libérius<sup>3</sup>, vengé la mémoire de ce saint pontife des outrages posthumes de Benno. Les attaques de ce cardinal dévoyé contre Grégoire VII n'ont besoin que d'être reproduites pour se trouver suffisamment réfutées.

2. Plus on étudiera avec attention, je ne dis pas seulement le rôle extérieur, l'attitude en quelque sorte officielle du grand pape, le côté par lequel, roi pontife, il touchait à chacun des événements politiques de son siècle, mais sa vie intime et comme la respiration cachée de son âme ; plus on se convaincra que jamais homme n'allia la majesté du pouvoir, le génie de l'administration et des affaires à une sainteté aussi consommée. Durant ces tristes jours où la tempête furieuse agitait comme un navire en détresse la barque de saint Pierre, quand pour le roi germanique, persécuteur de l'Église, les succès les plus inespérés naissaient même des plus éclatants revers, quand autour du vicaire de Jésus-Christ les plus fermes conseillers, tremblant devant l'orage, parlaient d'entrer en négociation avec un ennemi d'autant plus implacable que ses

**Découverte**  
des reliques  
de saint  
Matthieu à  
Salerne:

<sup>1</sup> S. Greg. VII, *Decret. Mansi, Concil. XX*, 385. — *Prat. Lat.*, CXLVIII, 749

<sup>2</sup> Benno, *Gest. Hildebr.* ap. Ortwin, fol. 50, verso.

<sup>3</sup> Cf. t. IX de cette *Histoire*, p. 562 et suiv.



triomphes plus inattendus semblaient aux yeux du vulgaire revêtir un caractère providentiel, Grégoire VII l'œil fixé dans les hauteurs de la contemplation apercevait des signes de salut par delà les horizons de la politique humaine. Le vénérable Alfano archevêque de Salerne venait de retrouver dans sa cathédrale les reliques de l'apôtre et évangéliste saint Matthieu, ramenées d'Éthiopie au siècle précédent, déposées avec grande pompe en 954 dans un magnifique reliquaire et depuis, durant une invasion des Sarrasins de Sicile, cachées avec tant de soin que le précieux trésor avait disparu avec la mémoire du lieu où on l'avait enfoui<sup>1</sup>. La réapparition, dans ses restes vénérés, du publicain de l'Évangile, témoin de la mort du Sauveur et historien de la résurrection divine accomplie le troisième jour malgré les soldats de César et les scellés de la chancellerie juive, cette découverte que d'ailleurs de nombreux miracles accompagnèrent à Salerne semblerait bien peu significative à nos modernes politiques, qui font métier de nier les miracles quand ils n'ont pas la prétention de les interdire. Grégoire VII pensait autrement sur la question des miracles et sur la puissance de l'intervention des saints dans les choses de la politique humaine. Voici la lettre qu'il adressait, le 18 septembre 1080, au pieux archevêque de Salerne<sup>2</sup>. « Nous rendons à la divine bonté les plus vives actions de grâces pour la miséricorde avec laquelle elle a daigné révéler à notre époque et au monde entier un trésor qui est le gage du salut commun. Nous avons l'absolue confiance, et nous le proclamons hardiment, que dans cette découverte ce n'est pas seulement le bienheureux apôtre Matthieu, mais tous les apôtres, tous les saints, tous les esprits célestes et au-dessus d'eux la glorieuse Marie mère de Dieu leur reine, qui invitent les mortels à partager la joie des cieux et manifestent leur vigilante sollicitude pour les malheurs de l'humanité, à une époque telle que jamais il ne fut plus besoin de leur intercession puissante et efficace. Main-

<sup>1</sup> Boll. S. *Matth. Act.* 21 sept.

<sup>2</sup> L'Église célèbre, à la date du 9 octobre, la mémoire d'Alfano I archevêque de Salerne sous le titre de *Vénérable*.

tenant la sainte Église catholique, depuis si longtemps livrée à la violence des tempêtes, ne saurait plus douter que le cri de sa détresse ait été entendu par le Seigneur. La rédemption est proche ; déjà le regard aperçoit à proximité le port de salut. L'apôtre saint Matthieu se montre au pilote comme un phare dans la nuit, pour guider sa marche à travers les écueils et les flots déchaînés. Que votre fraternité à la vue d'un pareil trésor exulte de joie dans le Seigneur, en prodiguant la vénération et les hommages à ces très-bienheureuses reliques. Exhorte le glorieux duc Robert Guiscard et sa très-noble épouse Sigelgaïde à répondre par leur dévotion et leur piété à la faveur insigne qu'ils reçoivent de ce patron céleste et à mériter celles qu'il leur réserve encore dans l'avenir<sup>1</sup>. » Nous verrons bientôt la prédiction de Grégoire VII se réaliser par une éclatante victoire, dont le puissant duc d'Apulie se reconnut lui-même redevable à l'intercession de l'apôtre saint Matthieu.

3. Tel fut l'ordre de considérations surnaturelles que le grand pape développa devant le petit nombre d'évêques réunis au concile de Latran. Il fit passer dans leur âme le zèle apostolique qui inspirait la sienne. « Toutes les mesures qu'il proposa, disent les actes, furent acclamées par eux avec applaudissements. La sentence d'excommunication portée l'année précédente contre Henri IV, l'intrus Wibert et tous leurs fauteurs, fut renouvelée. La même peine fut prononcée contre deux tyrans féodaux de la Campanie, Ildimond et Lando, alliés du roi de Germanie, qui avaient déjà ouvert les hostilités contre Rome. On suspendit *ad tempus* un certain nombre d'évêques nominativement invités au concile, lesquels s'étaient abstenus d'y paraître sans produire ni par lettres ni par représentants aucun motif canonique d'empêchement ou d'excuse. Enfin le seigneur pape et l'assemblée confirmèrent les sentences de déposition portées contre certains titulaires des églises des Gaules, entre autres les archevêques de

<sup>1</sup> S. Greg. VII, *Epist.* VIII, lib. VIII, col. 532.

<sup>2</sup> Cf. n° 15 du présent chapitre.

Narbonne, d'Arles et de Reims, par le légat apostolique Hugues de Die <sup>1</sup>. » Les actes, dans ce résumé trop laconique, ne fournissent aucun détail sur les faits scandaleux dont ces trois métropolitains s'étaient rendus coupables. Pierre Bérenger, comte de Narbonne par le privilège de la naissance, s'était emparé du siège archiépiscopal comme du plus riche apanage de son comté. Il bravait depuis longtemps les foudres de l'Église ; malgré la déposition prononcée contre lui par le synode romain, il persévéra à détenir de force son titre usurpé et le conserva jusqu'à sa mort arrivée en 1085. Aicard de Marseille, archevêque d'Arles, était un intrus du même genre. Quant à l'archevêque de Reims, Manassès de Gournay, le parent et le favori du roi de France Philippe I, nous avons eu déjà l'occasion de signaler ses désordres. Homme de cour et homme de guerre, il n'avait d'épiscopal que le titre. « L'archevêché de Reims serait un assez beau bénéfice, disait-il parfois, s'il n'obligeait à chanter de temps en temps la messe. » Ses mœurs étaient ce qu'on pouvait les attendre d'un tel caractère. Plusieurs fois cité par le légat apostolique à comparaître dans les divers synodes réunis alors dans les Gaules, Manassès s'y était toujours refusé. « Je ne me soucie point, disait-il, d'aller de gaité de cœur me livrer à la discrétion de mes ennemis. Qu'on tienne un concile à Reims, à Soissons, à Compiègne ou à Senlis, et l'on m'y trouvera bien accompagné. » En dernier lieu, cité par Hugues de Die au concile provincial qui se tint à Lyon dans le mois de février 1080, il y fut jugé par contumace et déposé à l'unanimité des suffrages. Les circonstances qui avaient précédé cette mesure de rigueur sont racontées dans la chronique de Hugues de Flavigny en ces termes : « Quelques semaines avant l'ouverture du concile de Lyon, le légat apostolique épuisé de fatigue s'était rendu chez le vénérable Garmund archevêque de Vienne pour y prendre quelque repos. Des affilés de Manassès vinrent l'y trouver et lui offrirent au nom de leur maître d'acheter, au prix qu'il voudrait y mettre, sa complicité. Ils avaient apporté trois cents onces d'or très-pur et de

<sup>1</sup> Mansi, *Concil.* XX, 577.

riches présents qu'ils voulaient donner aux serviteurs du légat. « Nous sommes prêts, disaient-ils à celui-ci, de jurer sur les saints évangiles que personne ne saura jamais rien des conventions arrêtées entre nous. Notre maître se rendra au concile de Lyon, mais vous lui laisserez choisir parmi ses suffragants six évêques qui garantiront par serment son innocence. De votre côté vous n'insisterez point sur la note d'infamie et vous accepterez la justification de l'inculpé sur le témoignage des six évêques. Nous sommes autorisés à payer cette complaisance au prix de tout l'argent et l'or que vous voudrez bien accepter. » Hugues de Die renvoya ces trafiquants simoniaques avec indignation. Après une ouverture si compromettante d'un côté et si noblement repoussée de l'autre, Manassès n'eut garde d'affronter le grand jour d'une discussion synodale. Il s'abstint donc de paraître à Lyon où la condamnation la plus infamante fut prononcée contre lui <sup>4</sup>. » La sentence prononcée par le légat apostolique au synode de la province lyonnaise reçut au concile de Latran, en 1081, la ratification pontificale. Les lettres écrites à ce sujet par Grégoire VII au roi Philippe I, au clergé et aux fidèles du diocèse de Reims, au comte Ebol de Roucy <sup>5</sup> sont des chefs-d'œuvre de vigueur pontificale et de zèle apostolique. Elles produisirent l'effet qu'en attendait le grand pape. Malgré sa longue et déplorable liaison avec l'archevêque indigne, Philippe I le bannit de la cour et du royaume. Manassès quitta pour n'y plus reparaître jamais le siège de saint Remi, trop longtemps profané par ses excès et ses désordres. Il se réfugia en Allemagne près de Henri IV, où il fut accueilli à bras ouverts, prêta serment de fidélité à l'antipape et suivit le roi excommunié dans son expédition contre Rome.

Henri IV à  
Vérone.

4. Ce fut le premier jour de mars 1081, le lundi de la deuxième semaine de carême, que l'armée de Henri IV si redoutée par les fidèles romains et si impatiemment attendue par les schismastiques lombards quitta les bords du Rhin, se dirigeant en Italie par la

<sup>4</sup> Hug. Flavin. *Chron. Patr. Lat.*, CLIV, 291.

<sup>5</sup> S. Greg. VII, *Epist.* xvii, xviii, xx, l. VIII, col. 590-573.

route de Trente. Godefroi de Bouillon illustré dès lors par le regrettable exploit dont le roi saxon Rodolphe avait été victime tenait le premier rang parmi les princes et les chevaliers. Les évêques simoniaques et schismatiques étaient en grand nombre dans ce camp des ennemis du saint-siège. Liémar de Brême les éclipsait par son crédit sur l'esprit du jeune roi et par ses fonctions officielles d'archichancelier. Pour contenir les Saxons, Henri donna le commandement supérieur des forces qu'il crut devoir laisser en Germanie au comte Frédéric de Hohenstaufen, récemment créé par lui duc de Souabe, et auquel il venait d'accorder la main de sa fille la jeune princesse Agnès. « Seigneur comte, lui avait-il dit, je vous ai toujours trouvé le plus fidèle en temps de paix et le plus vaillant en temps de guerre. Epousez ma fille et soyez le second de mon royaume. » Tout semblait alors sourire à Henri IV. Plus jeune que son gendre, il entra alors dans sa trente et unième année. La guerre implacable qu'il faisait depuis dix ans à la sainte Église de Dieu, l'effroyable débordement de ses mœurs, ses cruautés, ses violences, ses ruses, ses trahisons, ses perfidies, les sacrilèges réitérés dont il avait chargé sa conscience, le dégoût et l'exécration des peuples opprimés par sa tyrannie, tout ce qui aurait dû le précipiter du trône le mieux affermi, n'avait fait que le consolider sur le sien. L'infatuation du succès alla si loin chez lui qu'il se présentait sans rire comme un envoyé de Dieu, chargé d'exécuter en Italie les hautes œuvres de la Providence. De Vérone où il passa les fêtes de Pâques (4 avril 1081), il rédigea à l'adresse des Romains un message retrouvé naguère par M. Pertz et conçu en ces termes : « Henri roi par la grâce de Dieu au clergé et au peuple de Rome, à tous grands et petits, assurance de faveur et de très-sincère affection. — Avec quelle fidélité, avec quel zèle vous avez servi l'empereur mon père de sacro-sainte mémoire, et en retour combien il grandit la majesté de votre église et la splendeur du nom romain, les sages vieillards qui forment le conseil de mon empire ne me l'ont pas laissé ignorer. Orphelin avant le temps, j'ai vu mon enfance entourée par vous du même amour, de la même fidélité persévérante ; autant qu'il fut en votre pouvoir, vous avez lutté contre

l'insolence et la rébellion de nos ennemis. Si jusqu'à ce jour je n'ai répondu encore par aucune démonstration efficace à tous vos sacrifices ne l'imputez point à un sentiment d'ingratitude de ma part. Enfant, je ne pouvais agir; homme fait, je trouvai déchaînées contre moi toutes les fureurs de la révolte, et sous peine de succomber il me fallut pour les réprimer consumer tout mon temps et toutes mes forces. Mais aujourd'hui, par la vertu de Dieu non par la mienne, notre glaive victorieux a triomphé des plus atroces ennemis; l'unité de l'empire est presque entièrement reconstituée. Nous venons donc à vous dans l'intention de recevoir de votre suffrage unanime la dignité impériale qui nous est due, et de vous rendre à vous-mêmes les témoignages d'honneur et de gratitude auxquels vous avez droit. Nous aurions lieu cependant d'être étonnés de votre silence à notre égard. A la nouvelle de notre expédition vous auriez dû envoyer à notre rencontre vos délégués. Si nous n'avons pas pris nous-même l'initiative, c'est que, vous ne l'ignorez pas, nos ambassadeurs, les plus vénérables des hommes, ont dû, l'année dernière, quitter votre ville après y avoir subi des outrages que les barbares eux-mêmes ne se permettraient point. Ces violences indignes furent l'œuvre de perturbateurs du repos public, vos tyrans et nos ennemis. En ce moment même, fidèles à leur système de mensonge et de calomnies, ils répandent le bruit que nous venons en Italie pour détruire la puissance et diminuer l'honneur du bienheureux Pierre prince des apôtres, pour renverser vos lois et le gouvernement de la république chrétienne. Loin de nous ces horribles pensées! Notre seul désir, notre but unique est de faire chez vous une entrée pacifique, de vous consulter tous et de joindre vos avis à ceux de nos fidèles pour mettre un terme aux discordes du sacerdoce et de l'empire, pour rétablir dans le monde l'unité et la paix, sous le nom et le règne du Christ <sup>1</sup>. »

5. Ces paroles d'un piétisme hypocrite sur les lèvres du Néron du onzième siècle sont plus révoltantes que ne le seraient les

Concilia bula  
tenu par l'an-  
tipape Wibert  
à Pavie.

<sup>1</sup> Watterich, t. I, p. 447, not. 4.

plus monstrueux blasphèmes. Ignorées jusqu'ici des historiens ecclésiastiques, elles manquaient au dossier de Henri IV. La main de quelque apostat sacerdotal dut écrire ce monument d'ignoble perfidie. A côté de Liémar de Brême qui en qualité d'archichancelier dut contre-signer cet ignoble manifeste, il y avait pour le dicter l'antipape Wibert, le cardinal apostat Hugues le Blanc, l'archevêque intrus de Milan Thédald, l'archevêque déposé de Reims Manassès, le fameux Benzo d'Albe, l'ancien diplomate, secrétaire, conseiller, orateur et poète de Cadaloüs. Tous ces dignitaires du schisme étaient accourus à la rencontre de César, lui amenant leurs contingents militaires, mettant à son service dans sa guerre contre Rome toutes les ressources de leur génie intrigant, toutes les inspirations de leur haine vindicative. Une autre découverte paléographique faite en ces derniers temps dans les archives de Parme nous fournit un fragment des actes d'un pseudo-concile célébré en grande pompe par tous ces évêques schismatiques, sous la présidence de l'antipape Wibert et du roi excommunié. Avant d'entrer sur les terres de la comtesse Mathilde et de se frayer, les armes à la main, un passage à travers des populations catholiques qui avaient la simonie en horreur, Henri IV et son pape intrus par une sacrilège comédie voulaient se faire passer aux yeux du vulgaire pour les restaurateurs de la discipline ecclésiastique. Imitant le langage de Grégoire VII et rendant ainsi malgré eux un hommage à la fermeté apostolique du grand pape, ils ne rougirent pas d'afficher contre la simonie dont ils étaient les auteurs une hypocrite indignation. Ce fut à Pavie, dans les premières semaines du temps pascal (avril 1081), que se tint le conciliabule. Voici le fragment des actes qui vient d'en être retrouvé. « Quand par le secours du Dieu tout-puissant la sainte Eglise est maintenant délivrée des persécuteurs païens, il serait lamentable de la voir opprimée par la cupidité de prétendus chrétiens. Cependant les biens ecclésiastiques dus à la piété de nos prédécesseurs et conservés par eux avec tant de sollicitude ont été sous nos yeux, dans toutes les provinces, dilapidés par la fraude et les astucieuses convoitises d'hommes pervers. Pour spolier les églises on a recours

à des actes libellatiques <sup>1</sup> interdits par la loi, à des titres frauduleux de concessions ou d'échanges volontaires. Le saint synode, en présence du glorieux roi Henri, a décrété que l'insolence des usurpateurs serait énergiquement poursuivie et réprimée. Les antiques constitutions ont frappé de nullité tous les contrats libellatiques ayant pour objet des aliénations de biens d'églises ; nous renouvelons la même interdiction sous peine d'anathème pour les parties contractantes. L'hérésie simoniaque s'étant accrue de nos jours dans des proportions démesurées, le saint synode a décrété qu'à l'avenir aucun évêque ne pourrait taxer ni vendre à prix d'argent les consécérations d'églises, la collation des ordres cléricaux, diaconat ou sacerdoce, des bénéfices ecclésiastiques, chapelles, églises paroissiales ou abbayes. Quiconque paierait ou recevrait une taxe de ce genre est frappé d'anathème <sup>2</sup>. »

Consistoire  
tenu au La-  
tran par Gré-  
goire VII.

6. A ces moyens de propagande en quelque sorte doctrinale, les schismatiques joignaient des moyens d'action plus dangereux. Sur tous les points de l'Italie leurs partisans couraient aux armes, pillant, incendiant, massacrant sans pitié les catholiques, leurs églises et leurs propriétés. Autour de Rome la guerre civile était horrible. Les Romains fidèles se préoccupaient de trouver des ressources pour organiser la défense et subvenir aux frais d'un armement local. « Le IV des nones de mai (4 mai 1081), dit un fragment de procès-verbal officiel, tous les évêques, cardinaux, archiprêtres résidant à Rome se réunirent sous la présidence du pontife Grégoire VII, afin d'examiner au point de vue de la jurisprudence canonique la question de savoir si l'on pouvait mettre en gage les joyaux des églises pour se procurer des ressources contre l'agression dont l'intrus Wibert menaçait la ville. Après avoir consulté la tradition et les exemples des saints pères, tous les membres de l'assemblée déclarèrent unanimement que les vases sacrés ne pouvaient jamais être engagés dans le but de subvenir

<sup>1</sup> Cf. tom. XX de cette *Histoire*, p. 145.

<sup>2</sup> Canciani, *Barbar. leg.* V, 45. — Watterich, t. I, p. 447, not. 2. Cf. Pertz *Mon. Germ.*, t. XII, p. 72-73.



à des frais de guerre ; il n'était permis de les mettre en gage que pour fournir des aliments aux pauvres, pour faire aux églises elles-mêmes des réparations urgentes ou pour racheter des captifs. C'est ainsi que dans le testament ancien, sous l'administration de Joseph, les domaines affectés à la tribu sacerdotale étaient exempts de l'impôt militaire ; que sous la loi mosaïque il était défendu de déposer ou de recevoir dans le tronc du Temple, *in corbonam*, le prix du sang ; qu'enfin, pour avoir spolié les vases sacrés au temps du grand-prêtre Onias, Héliodore avait été frappé par la vengeance divine.— A cette délibération, continue le procès-verbal, assistèrent Jean évêque de Porto, Jean de Tusculum, Humbert de Préneste, Bruno de Segni ; les cardinaux Benno de Saint-Martin, Bernard de Saint-Chrysogone, Benoît de Sainte-Pudentienne, Conon de Sainte-Anastasia, Azzo de Saint-Marc, Romain de Sainte-Suzanne, Bonus de Sainte-Marie-Majeure ; Maurus abbé de Saint-Sabas, Laurent *cantor* (chef de l'école de chant) ; les archiprêtres Jean de Saint-Sébastien, Jean de Sainte-Cécile, N... du Saint-Sauveur et plusieurs autres<sup>1</sup>. »

7. A la date de cette réunion consistoriale l'armée schismatique avait envahi la Toscane, comme un torrent de fer et de feu. Padoue et Crémone capitulèrent. A Lucques, la faction simoniaque chassa l'évêque saint Anselme, le remplaça par un intrus, et ouvrit les portes au roi excommunié. Ce fut alors que saint Anselme se fixa définitivement près de la comtesse Mathilde, à laquelle Grégoire VII l'avait, disent les chroniqueurs, recommandé dans les termes de Notre-Seigneur sur la croix disant à Marie : « Femme, voilà votre fils ; » et à saint Jean : « Voilà votre mère. » La ville de Florence puissamment fortifiée opposa à l'invasion une résistance vigoureuse. Après quinze jours d'inutiles assauts, le roi teuton prit le parti de tourner l'obstacle qu'il ne pouvait vaincre. Laissant une ligne de blocus autour de la place, il se rejeta sur l'autre côté de l'Apennin et se rendit à Ravenne qui allait devenir la base de ses opérations militaires contre Rome. L'héroïque comtesse Mathilde sup-

Saint Anselme de Lucques et comtesse Mathilde

<sup>1</sup> Mansi, *Conc.*, XX, 557. — *Patr. Lat.* CXLVIII, 822.

porta seule avec des forces inégales mais avec un courage qui suppléait au nombre la fureur de ce premier choc. N'ayant pu sauver les villes, elle se maintint dans les forteresses « Seule, s'écrie Domnizo, elle résista, la fille de saint Pierre ! Contre elle la rage de Henri multipliait les épées, les batailles, les terreurs, les assauts ; il combattit en vain ; jamais l'héroïne ne fut vaincue. Elle avait plusieurs forteresses inexpugnables, mais surtout elle possédait l'amour de ses sujets, et avec leur appui elle défia toutes les attaques. Lassé d'une lutte stérile, Henri abandonna la Toscane et tourna tous ses efforts contre Rome. Il croyait qu'en abattant le chef de l'Eglise il viendrait plus facilement à bout des membres <sup>1</sup>. » Dans ces combats quotidiens contre les troupes fidèles de Mathilde, l'armée coalisée des Germains et des Lombards s'était affaiblie ; Henri IV en la concentrant à Ravenne se proposait d'en combler les vides et de la réorganiser sur un pied plus formidable avant de la conduire sous les murs de Rome. Menant de front la diplomatie et la guerre, il travaillait en même temps à détacher Robert Guiscard de son alliance avec le saint-siège. C'est ce que nous apprend la lettre suivante, adressée par Grégoire au cardinal-abbé du Mont-Cassin Desiderius : « Des avis de source absolument sûre, nous parviennent sur l'arrivée et le séjour du soi-disant roi Henri dans les faubourgs de Ravenne ; je m'empresse de vous les transmettre, frère bien-aimé. Il se dispose, s'il le peut, à venir à Rome pour la Pentecôte, mais nous savons très-positivement que son armée composée de Germains et de Lombards est considérablement réduite. Il compte la recruter dans la province de Ravenne et dans les Marches, ce qui me paraît impossible, car partout sur son passage les portes se ferment, et pour s'asseoir à un foyer il lui faut faire brèche à la maison. Vous ne l'ignorez pas, frère très-chéri, si l'amour de la justice et l'honneur de la sainte Église n'étaient mon seul but et l'unique règle de ma conduite, si j'avais voulu prêter la complicité de mon silence aux iniquités et aux violences du roi et des siens, jamais dans toute la série de mes prédécesseurs aucun pape

<sup>1</sup> Domniz, *Vit. Mathild.* lib II, cap 1; *Patr. Lat.* CXLVIII, 999.

n'eût été comblé de plus d'hommages et de richesses. Mais j'ai toujours compté pour rien leurs menaces et leurs cruautés, prêt à subir la mort, s'il le faut, plutôt que de pactiser avec le crime et dévier du chemin de la justice. Vous savez tout cela ; restez-nous donc inviolablement attaché, et que votre mère la sainte église romaine trouve en vous l'appui auquel elle a droit. La comtesse Mathilde nous informe que le roi voudrait obtenir un traité d'alliance avec le duc Robert Guiscard. Le prince Roger fils du duc épouserait la princesse Berthe fille du roi allemand, laquelle recevrait à titre d'apanage la marche d'Ancône. Si une telle négociation venait à aboutir vous jugez facilement quel effet elle produirait à Rome, où l'on se souvient du serment prêté l'année dernière entre mes mains par le duc d'Apulie. Que l'œil de votre prudence soit donc ouvert sur cette intrigue, dont vous nous manderez le résultat. Venez du reste à Rome le plus tôt possible ; vous savez quelle fidélité et quel dévouement les Romains déploient au service de la cause de Dieu <sup>1</sup>. »

8. Robert Guiscard demeura fidèle à son serment et repoussa les offres du roi excommunié. Celui-ci espérait être plus heureux dans la négociation qu'il ouvrit alors avec l'empereur d'Orient Alexis Comnène. Il lui envoyait une ambassade pour solliciter son alliance contre la prétendue tyrannie de Grégoire VII, menaçant à la fois le roi de Germanie souverain de l'Italie septentrionale, et l'empereur de Constantinople légitime souverain des provinces méridionales de la péninsule. La fierté orientale devait être flattée d'une pareille déclaration, mais la souveraineté byzantine en Italie n'était plus que l'ombre d'un grand nom, une prétention sans réalité. Il n'en reste pas moins à constater ce fait significatif que les deux empires schismatiques de la Germanie et de l'Orient se donnaient la main par-dessus les montagnes et les mers pour écraser la papauté. Benzo, le fougueux évêque d'Albe, put se croire reporté à la brillante époque de sa carrière diplomatique, alors que les ambassadeurs de Constantin Ducas venaient baiser le pied

Premier  
siège de  
Rome par  
Henri IV.

S. Greg. VII, *Epist.* xi, l. IX; col. 611.

de son antipape Cadaloüs<sup>1</sup>. Il allait aussi avoir la joie de camper encore, au milieu d'une armée schismatique en vue de Rome, dans la plaine de Néron. Voici en quels termes il raconte sa nouvelle Odyssée : « Les prophéties du roi notre seigneur et de l'apostolique Wibert n'étaient pas comme celles du Prandellus apostat (Grégoire VII) ; elles s'accomplissaient à jour fixe. Le héraut d'armes de César, lors du grand concile de Brixen, avait proclamé que « le jour de la Pentecôte prochaine (23 mai 1081) notre auguste maître se présenterait avec l'aide de Dieu devant saint Pierre dans la basilique de Rome, afin d'y être sacré de l'onction impériale pour le service et la gloire du Créateur de la terre et des cieux<sup>2</sup>. » La parole fut tenue. César arriva sous les murs de Rome en la férie VI<sup>e</sup> (vendredi 21 mai) deux jours avant la Pentecôte. Une députation de sénateurs, anciens féaux de Cadaloüs, se portèrent à sa rencontre et lui firent un accueil enthousiaste. Mais le peuple romain, devenu en ce jour prévaricateur, se laissa fasciner par le Prandellus (Grégoire VII). Les portes de la ville se fermèrent outrageusement devant la majesté de César. Dans sa très-juste indignation, notre roi élu de Dieu fit entendre des plaintes amères. Mais le seigneur apostolique Wibert ainsi que les évêques, princes et barons intervinrent pour calmer son courroux et l'assurer qu'en peu de jours les rebelles effrayés et repentants viendraient à genoux implorer sa clémence. César daigna agréer leurs promesses : il fit dresser les tentes et camper sa vaillante armée dans la prairie de Néron (au-delà de l'enceinte fortifiée, en vue de la basilique Vaticane.) Il espérait qu'une sortie serait tentée de l'intérieur de la ville, et qu'il aurait la joie de livrer un combat victorieux ; mais le Prandellus qui gouvernait à son gré la populace dégénérée de Rome monta au sommet de la tour de Crescentius pour haranguer la foule. Il défendit à tous ses capitaines de franchir les remparts et d'aller engager la bataille dans la plaine. L'ordre de ce magicien fut respecté<sup>3</sup>. » On retrouve dans ce langage la verve schismatique toujours jeune et toujours

<sup>1</sup> Cf. t. XXI de cette *Histoire*, p. 382.

<sup>2</sup> Cf. n° 8 du présent chapitre.

<sup>3</sup> Benzo, *Mon. G. S.* XI, 656, l. VI, *præfat.* — Watterich, t. I, p. 449.

ignoble de frère Benzo. Ses illusions si cruellement déçues par la chute du premier antipape son ami, Cadaloüs, se réveillaient avec la même ardeur pour le nouvel intrus. Le schisme semblait incarné dans la personne de Benzo. Mais cette fois encore les événements devaient tromper ses espérances. Les portes de Rome restèrent closes devant César et son armée. Durant le séjour de Henri IV à Ravenne, la comtesse Mathilde avait envoyé à Grégoire VII ses meilleures troupes, en attendant qu'elle pût accourir elle-même à la défense du grand pape. Rome était donc à l'abri d'un coup de main. Les troupes du César tudesque n'étaient pas assez nombreuses pour entreprendre un siège en règle ni pour couper les communications de la ville avec l'extérieur.

9. Cette situation que Benzo constate à son grand regret ne laissait pas de compromettre singulièrement le sort de la prophétie royale. Henri IV et son antipape se trouvaient réellement au jour fixé en vue de la basilique de Saint-Pierre, mais sans pouvoir y pénétrer, ni par conséquent procéder à la double cérémonie de l'installation de l'un et du sacre impérial de l'autre. Comme il fallait sauver les apparences, on imagina une comédie de couronnement impérial dont Benzo nous raconte emphatiquement les scènes ridicules. « De très-grand matin, le jour de la Pentecôte, dit-il, l'élu apostolique, les archevêques et les pontifes se réunirent en présence de la majesté royale. Ils disaient entre eux : « Que ferons-nous, frères ? Nous n'avons point ici à notre disposition deux églises pour que dans l'une le roi notre seigneur puisse être revêtu des ornements impériaux et se rendre processionnellement dans l'autre, afin d'y être solennellement couronné durant la célébration de la messe pontificale. Cependant telle est l'antique prescription du cérémonial adopté pour le couronnement des empereurs : on ne saurait y manquer sans une transgression qui pourrait avoir les plus graves conséquences. » Or, il se trouvait parmi eux l'archevêque de Reims Manassès, ambassadeur du roi de France Philippe I<sup>1</sup>, aussi vénérable par le caractère que par l'il-

Comédie du  
sacre impé-  
rial au champ  
de Néron.

<sup>1</sup> Nous avons vu (n° 59 de ce chapitre) que loin d'être ambassadeur du roi de

lustration de la naissance et du savoir. « Si nous ne pouvons faire tout ce que nous voulons, dit-il, contentons-nous de faire ce que nous pouvons. Puisque le lieu ne permet pas de procéder à la cérémonie du couronnement, célébrons du moins la messe avec la pompe et la solennité que demande ce saint jour. » Cet avis désastreux allait prévaloir ; tous applaudissaient en disant : *Fiat, fiat*, « Qu'il soit fait ainsi ! » Mais frère Benzo se leva et prenant la parole : « Quoi ! s'écria-t-il, nous allons aujourd'hui accomplir sans scrupule l'acte le plus grand et le plus auguste du culte divin, et il ne nous serait pas permis d'en accomplir un autre d'ordre liturgique beaucoup moins grand ? Puisque nous pouvons bien sous nos tentes offrir le très-saint sacrifice du corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, comment n'aurions-nous pas le droit d'y procéder au couronnement impérial ? Que de choses se sont faites en dehors de l'usage ordinaire, quand la nécessité l'exigeait ! David et ses compagnons, pressés par la faim, furent-ils criminels lorsqu'ils mangèrent les pains offerts sur l'autel de propitiation, contrairement aux prescriptions de la loi qui ne permettait qu'aux lévites seuls la manducation du pain sacré ? Ce n'est pas la coutume que les empereurs ni les rois aillent au combat la couronne sur la tête, et cependant l'empereur d'Orient Nicéphore, faisant le siège d'Antioche, imagina de faire le tour des murailles dans la splendeur de ses ornements impériaux, le diadème au front, escorté des évêques et des clercs, précédé de la croix portée processionnellement devant lui. Ce spectacle frappa les habitants d'une religieuse terreur et ils capitulèrent. Le grand Alexandre roi de Macédoine se souciait fort peu des coutumes et des usages. Au plus fort de la mêlée, il avait le front ceint du diadème d'or. Qu'importe donc le lieu du couronnement ? C'est le couronnement lui-même qui est nécessaire, et auquel il nous faut procéder dès aujourd'hui. » Tous les pontifes acclamèrent ce discours de frère Benzo. « C'est la voix même de l'Esprit-Saint ! s'écria Thédald

France, Manassès déposé aux deux derniers conciles de Lyon et de Rome avait été banni du royaume de France par Philippe I.

archevêque de Milan. Les paroles qu'il a inspirées à notre frère l'évêque d'Albe sont dignes de la fête de ce jour. « Le César Henri, levant les mains au ciel, bénit le divin Paraclet qui daignait faire entendre ses oracles et s'adressant au seigneur apostolique : Père, lui dit-il, je désire avant tout savoir votre sentiment, puisque c'est vous qui avec les bienheureux apôtres Pierre et Paul devez un jour juger le monde. » — « Je ne réponds que par respect pour César, dit Wibert ; la chose est évidente de soi : c'est l'Esprit-Saint qui a inspiré le vénérable évêque d'Albe. Que l'on prépare donc deux tentes ; dans l'une César sera revêtu des ornements impériaux ; il sera conduit processionnellement dans l'autre pour la cérémonie solennelle du couronnement ; ce sera un spectacle délectable aux yeux des anges et des hommes. » Il fut fait ainsi, deux pavillons décorés avec magnificence furent dressés aux deux extrémités du camp, et l'armée entière se rangea sur la ligne que devait parcourir la procession. Au moment où César sortit dans toute la majesté des ornements impériaux de la première tente, le chœur des clercs entonna le *Veni Creator*, les cymbales et les trompettes retentirent ; tous les guerriers italiens, lombards, gaulois, allemands, chacun dans sa langue, poussèrent des *vivat* et des salves d'acclamations. L'élé apostolique Wibert déposa sur le front de notre auguste monarque un diadème d'or pareil à celui qu'avait porté Charlemagne. Après ce couronnement à la face du soleil, la procession se dirigea vers la seconde tente où l'autel papal était dressé, et la messe fut célébrée par le seigneur apostolique au chant des plus suaves mélodies, avec une pompe incomparable. Fière d'avoir un empereur, l'armée passa le reste du jour en de joyeux festins et dans l'allégresse du triomphe. Cependant César usant de sa nouvelle dignité procédait à la nomination des illustres fonctionnaires qui allaient sous ses ordres gouverner et administrer la ville de Rome. Il créa des centurions, des tribuns, des sénateurs : il constitua selon le cérémonial antique un préfet et un nomenclateur (chancelier). On apprit bientôt dans les provinces voisines que le César Henri venait d'établir une Rome nouvelle sous les tentes et les pavillons, et que pour l'opprobre des parti-

sans du Prandellus il avait institué une nouvelle curie. Un peuple immense accourut de tous les villages et de toutes les marches pour contempler ce spectacle glorieux <sup>1</sup>. »

Retraite de  
Henri IV et  
de son armée  
à Ravenne.

10. Benzo essayait de se consoler lui-même et de tromper les autres par le récit de cette pompe théâtrale. Mais Henri IV, tout en se prêtant à la comédie, ne l'avait pas prise au sérieux. Dans un diplôme qu'il accorda vers ce temps à un monastère du territoire de Sienne, et dans une charte octroyée le 29 juin à la ville de Lucques <sup>2</sup>, il ne prend encore que le titre de roi, bien que par une ruse cancellaresque il ait soin de dater de Rome, comme s'il eût déjà été maître de la ville éternelle. L'événement allait bientôt contredire son outrecuidance. Un ennemi qu'il n'attendait pas le força à la retraite. Les chaleurs de l'été, toujours si funestes aux armées allemandes en Italie, avaient commencé ; les exhalaisons pestilentielles de la campagne de Rome y joignirent leur influence destructive, et une effrayante mortalité éclata dans le camp. Il faut entendre Benzo évoquer ici les souvenirs mythologiques et raconter avec son emphase accoutumée les divers incidents d'une retraite si douloureuse à son cœur. « Le Styx, ce lac ami de la mort, dit-il, semblait ouvert sous nos pas et vomissait des vapeurs sulfureuses, des fumées d'une infection horrible. La terreur saisit les plus nobles guerriers. Il fallut quitter les prairies de Néron et chercher un sol moins meurtrier. La veille du départ, comme si le ciel lui-même eût voulu ouvrir à la majesté de César l'entrée de la cité rebelle, tout un pan de mur s'écroula au rempart de la cité Léonine (enceinte fortifiée de la basilique et du quartier du Vatican). On eût pu tenter l'assaut, mais le très-pieux empereur Henri retint le courage de ses guerriers : il ne voulait pas profaner par l'effusion du sang la sainteté de la ville de

<sup>1</sup> Benzo *ap.* Pertz et Watterich., *loc. cit.* M. Villemain qui reproduit cet épisode a commis une erreur géographique assez plaisante. Il confond la cité d'Albe dans le Montferrat dont Benzo était évêque, avec la ville française d'Albi. (*Hist. de Grég. VII*, tom. II, p. 309-313.)

<sup>2</sup> Muratori, *Annal. Ital.* 1081.



Rome<sup>1</sup>. » Un pareil scrupule attribué à un tyran tel que Henri IV ne pouvait être imaginé que par Benzo. M. Villemain lui-même en fait de bonne foi la remarque. Si l'assaut ne fut point tenté sur la brèche fortuitement ouverte aux remparts de la cité Léonine c'est que, derrière le mur renversé, les défenseurs de Grégoire VII présentaient une muraille vivante dont les soldats lombards et teutons, épuisés par la fièvre, n'osèrent affronter le choc. Henri allait donc comme Sennachérib s'enfuir avec les débris de son armée frappée par la vengeance divine. Cette humiliante déroute révoltait les instincts belliqueux de frère Benzo. « La plupart des princes et des chevaliers, dit-il, cédant à de lâches terreurs, voulaient retourner sur-le-champ à Ravenne. Mais avec la grâce de Dieu, les pontifes firent prévaloir un avis plus glorieux. On résolut de porter la guerre au-delà du Tibre et de subjuguier les villes et les seigneuries situées au sud de Rome. Le mont Soracte fut contourné, après neuf jours d'une marche laborieuse, et l'on se trouva enfin sur la rive droite du fleuve. On manquait de ponts ; il ne se trouvait aucun passage guéable. Les timides recommencèrent leurs lamentations. « Sortons de ce dédale infranchissable, disaient-ils. Allons ravager les contrées fertiles de la Toscane et abattre l'orgueil de la comtesse Mathilde. » Frère Benzo et les autres évêques ne faiblirent pas ; ils insistèrent pour que le passage s'effectuât, et ils donnèrent les premiers l'exemple. Je pus me procurer deux barques de pêcheurs, ajoute le fougueux évêque d'Albe, et avec les guerriers qui consentirent à me suivre je risquai la traversée. Elle fut heureuse ; mes compagnons et moi nous dressâmes fièrement notre tente sur la rive conquise par notre audace, pendant que nos deux barques retournant à leur point de départ allaient chercher le courageux Denys évêque de Plaisance<sup>2</sup>, qui passa de même avec les siens et établit ses pavillons à côté des nôtres. Le lendemain, un navire de guerre fut amené

<sup>1</sup> Benzo *ap.* Pertz, *loc. cit.*

<sup>2</sup> On se souvient de l'excommunication prononcée par Grégoire VII contre Denys de Plaisance, l'un des chefs de la faction schismatique.

sur l'autre rive; il prit à son bord notre auguste César avec l'élu apostolique Wibert, le patriarche Henri d'Aquilée et les autres princes et seigneurs. L'armée, qui dans sa marche occupait trois milles de terrain finit par opérer successivement le passage<sup>1</sup>. » Mais cette brillante expédition dont Benzo eut toute la gloire ne changea rien aux conditions atmosphériques dont souffrait cette agglomération d'étrangers. La fièvre et la mortalité continuèrent comme auparavant. Quelques villages inoffensifs furent incendiés ou pillés; il n'en fallut pas moins abandonner un territoire qui se défendait lui-même par une insalubrité irrémédiable. Dès le mois d'août 1081 Henri IV était de retour à Ravenne, où il dut passer l'automne et l'hiver suivant à réparer ses pertes et à préparer une nouvelle expédition contre Rome.

### § II. Expédition de Robert Guiscard en Illyrie.

L'empereur  
Alexis et sa  
fille Anne  
Comnène.

11. Cependant Robert Guiscard poursuivait sur la côte illyrienne le siège de Dyrrachium (Durazzo)<sup>2</sup>. La soudaineté presque foudroyante de son attaque avait jeté la consternation à Byzance. L'empereur Alexis Comnène, mal affermi sur le trône où une révolution militaire venait de le porter, avait dès le premier mois de son avènement dépensé à se faire des créatures tout l'argent tenu en réserve dans le trésor du Boucoléon. Les finances se trouvèrent épuisées au moment où il en aurait eu le plus pressant besoin, non-seulement pour équiper une flotte capable de se porter au secours de l'Illyrie, mais pour repousser une invasion moins éloignée et plus formidable. Les Turcs déjà maîtres de Nicée poussaient leurs courses dans tout l'empire grec, et venaient baigner leurs chevaux en vue de Constantinople dans les eaux du

<sup>1</sup> Benzo *ap.* Pertz, *loc. cit.*

<sup>2</sup> Cf. n° 42 de ce chapitre.

Bosphore. Alexis trouva bientôt une nouvelle source de richesses. Dans une réunion du clergé byzantin, il se fit canoniste pour démontrer aux évêques et aux archimandrites que l'empereur avait le droit de mettre la main sur tous les trésors des églises. « Les saints canons, dit-il, autorisent à vendre les vases sacrés pour la rédemption des captifs. Or, que de chrétiens déjà réduits en esclavage par les Turcs ! Combien d'autres, à Coreyre (Corfou) et en Illyrie, gémissent dans les fers des barbares normands ! La gravité des circonstances justifie donc la mesure extrême que je vous propose. A quoi servirait d'ailleurs de conserver dans les églises d'Asie des richesses qui tomberont infailliblement aux mains des infidèles, si nous différons de quelques semaines l'armement des troupes impériales ? » Les prélats, malgré leur servilisme habituel, essayèrent de résister. L'un d'eux, Léon évêque de Chalcédoine, protesta même avec tant d'énergie que l'empereur le fit déposer et exiler. Cet acte de rigueur imposa silence aux opposants ; les agents du fisc saisirent tout l'or, l'argent et les objets précieux qui se trouvaient dans les églises, monastères et couvents de l'empire. Alexis battit monnaie avec ces trésors sacrés. Il acheta la coopération des Turcs et celle des Vénitiens contre Robert Guiscard. Les Turcs s'engagèrent à servir comme auxiliaires sous les ordres de Comnène dans son expédition en Illyrie. Les Vénitiens promirent d'envoyer une flotte devant Dyrrachium. Sur ces entrefaites, les ambassadeurs de Henri IV étaient arrivés à Constantinople <sup>1</sup>. L'accueil qu'ils y reçurent dépassa toutes leurs espérances. Pour déterminer plus efficacement Alexis Comnène à entrer dans une ligue offensive et défensive contre Grégoire VII, ils apportaient une pièce diplomatique, vraie ou fausse, dont la chancellerie tudesque les avait munis. C'était la copie d'une lettre de Robert Guiscard adressée au grand pape au moment où, repoussant les offres du roi tudesque, le duc d'Apulie renouvelait à Grégoire VII l'assurance d'un inviolable attachement. Anne Comnène, fille et historiographe d'Alexis, nous a conservé dans sa chronique

byzantine une traduction grecque de ce document qui ne se retrouve d'ailleurs ni dans le *Regestum* pontifical, ni dans aucun des annalistes latins. Le fond semblerait assez authentique, car il est en concordance parfaite avec l'attitude historiquement constatée de Robert Guiscard; mais la forme a dû subir des modifications particulières au génie emphatique de l'Orient. Voici cette lettre : « Au grand archipontife <sup>1</sup> mon seigneur, Robert duc par la grâce de Dieu. — En apprenant par la voix publique l'agression hostile dirigée contre vous, j'ai longtemps refusé d'ajouter foi à cette nouvelle. Je ne croyais pas à la possibilité d'un attentat si audacieux. A moins d'être aveuglé par une fureur impie, qui donc oserait lever la main contre un père, et un père tel que vous? Je suis en ce moment absorbé par une guerre formidable contre la plus belliqueuse des puissances, contre l'empire d'Orient, héritier de ces grands Romains qui ont rempli de leurs trophées de victoire les terres et les mers. Quant à vous, je fais profession de vous garder une fidélité inviolable, et j'en donnerai la preuve quand le temps sera venu <sup>2</sup>. » Il est absolument certain que dans cette missive les termes ampoulés qui rehaussent la bravoure militaire des guerriers de Byzance sont une interpolation apocryphe. Jamais Robert Guiscard n'eût dicté une phrase pareille. Dès le onzième siècle dans le langage de la chevalerie l'épithète de « grec » signifiait le contraire de vaillance, et s'employait comme synonyme de lâcheté et de fourberie. Faut-il attribuer l'interpolation à la chancellerie tudesque ou à l'orgueil filial d'Anne Comnène? Nous inclinons à croire que les scribes de Henri IV y mirent un peu du leur et que la fille d'Alexis Comnène y ajouta beaucoup du sien. En tout cas, le résultat fut le même.

12. L'empereur d'Orient donna pleine satisfaction aux ambassa-

Les ambassadeurs de Henri IV à Byzance.

<sup>1</sup> Ἐὖ μέγαλῳ ἀρχιερεῖ καὶ κυρίῳ μου Ῥουπέρος δούξ ἐν Θεσῶ. Les éditeurs posthumes de M. Villemain ont ici infligé à la mémoire de l'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie un grossier contre-sens dont il était incapable. Voici leur traduction : « Au souverain pontife, Monseigneur Robert, duc en Dieu. » (*Hist. de Grég. VII*, tom. II, p. 314.)

<sup>2</sup> Ann. Comn. *Alexiados*, lib. I; *Patr. Græc.* tom. CXXXI col. 160.

deurs de Henri dans les récriminations qu'ils formulèrent contre Grégoire VII. Il est assez curieux de lire en grec dans la chronique de la princesse byzantine les mêmes injures que Benzo dans son ignoble latin adressait au grand pape. « Il faudrait le conspuer, ce pape, dit Anne Comnène, car je ne trouve pas d'expression qui rende mieux le mépris que je professe à son endroit. On se souvient de son atroce barbarie à l'égard des ambassadeurs du roi d'Allemagne envoyés au concile romain<sup>1</sup>. Il avait sans cesse sur les lèvres le nom de l'Esprit-Saint et de sa grâce ; il ne parlait que de la paix évangélique : c'était l'hypocrite manteau de son despotisme. En réalité, de toute la puissance de son génie, de toutes les ressources de son pouvoir, ce fils de paix ne travaillait qu'à une seule chose, la guerre ; il ne reconnaissait pour ses vrais disciples que des hommes de sang. On l'avait vu encourager la révolte des ducs saxons, Rodolphe et Welf<sup>2</sup>, contre leur roi légitime. A l'un et à l'autre il avait promis l'empire d'Occident, à condition qu'ils se reconnaîtraient ses vassaux. Ce pape, il avait vraiment la main prompte à faire des rois ! Il ne se souciait guère du précepte de saint Paul : « Ne vous hâtez pas d'imposer les mains à personne<sup>3</sup>. » Il fit de ce duc Rodolphe un roi des Saxons, et lui posa sur le front une couronne. Il ne lui en coûta pas davantage de donner une bandelette ducale à Robert d'Apulie. Cependant contre l'armée saxonne de ce pape, le roi Henri rangea ses phalanges en bataille ; et le sang coula dans la plaine comme un fleuve débordé. Trente mille hommes de chaque côté mordirent

<sup>1</sup> Nous avons reproduit la missive diplomatique de Henri IV adressée à la cour de Constantinople après le concile romain de l'an 1076. Le roi allemand sans le moindre souci de la vérité, affirmait que son ambassadeur, Roland de Parme, lapidé par ordre de Grégoire VII, avait été mis en pièces par la populace. Le lecteur se rappelle que le sort de l'apostat Roland avait été beaucoup moins tragique, puisque quelques mois après Henri IV lui conférait l'investiture simoniaque de l'évêché de Trévise.

<sup>2</sup> Il est curieux de voir comment la princesse byzantine défigure ces noms germaniques. en voulant les helléniser. Rodolphe sous sa plume devient *Λουδολφος* ; Welf, *Ούέλκος*.

<sup>3</sup> I. Tim. v, 22.

la poussière, s'il faut en croire leurs récits<sup>1</sup>. Enfin Rodolphe tomba, frappé d'une blessure mortelle, et les bataillons du pape s'enfuirent en déroute. Henri aurait pu les anéantir, s'il eût daigné les faire poursuivre. Mais il méprisait trop cette vile cohue. Préoccupé d'accorder quelque repos à des troupes qui l'avaient si noblement servi, il fit cesser le carnage. Peu après, quand son armée fut remise de ses glorieuses fatigues, il la conduisit droit à Rome, dont il vint faire le siège. Ce fut pour le prétendu pape un grand sujet d'effroi. Il s'empressa d'appeler Robert à son secours, et la lettre du barbare normand, telle que je viens de la citer, fut la réponse à cette invitation pressante<sup>2</sup>. » On voit que dès cette époque la diplomatie officielle n'était qu'un métier à mensonges grassement rétribué. Rien n'est changé sous ce rapport ; les diplomates de notre siècle affichent le même dédain pour la vérité, ils érigent de même le mensonge à la hauteur d'un dogme social. L'histoire constate l'absolue stérilité de cet ignoble travail. Où sont maintenant les chanceliers tudesques de Henri IV, ses ministres, ses ambassadeurs, ses courtisans ? A peine si les patientes investigations des érudits réussissent à retrouver sous la poussière des siècles quelques noms déshonorés. De ces grands projets, de ces conceptions ambitieuses, de ces visées tyranniques, il n'est resté qu'un souvenir flétri dans la mémoire des hommes.

Alliance d'Alexis Comnène avec Henri IV.

13. Mais du moins les ambassadeurs de Henri IV à Byzance rapportèrent à leur maître, en échange de tant de mensonges scrupuleusement enregistrés par l'historiographe porphyrogénète, des présents qui avaient une valeur sonnante. Alexis Comnène, enrichi par la spoliation des biens ecclésiastiques se montra prodigue envers son allié de Germanie. Pour l'engager à faire une diversion sur les états de Guiscard, leur ennemi commun, il lui envoya cent quarante mille écus d'or. « Cette somme est en monnaie romaine de l'ancien titre, » lui disait-il dans la lettre d'expédition. En même

<sup>1</sup> Cette réserve prudente autorise à penser que la cour byzantine n'était pas complètement dupe des exagérations tudesques.

<sup>2</sup> Ann. Comnen. Alex., lib. I ; *Patr. Græc.*, t. cit., col. 156-157.

temps il lui annonçait qu'une autre somme de deux cent mille écus d'or lui serait également remise, lorsqu'il aurait souscrit avec serment l'alliance proposée. La précaution était digne d'un Grec traitant avec un Allemand vingt fois parjure. En outre les ambassadeurs tudesques reçurent dans leur audience de congé cent pièces d'étoffes de pourpre à distribuer aux nouveaux sénateurs, nomenclateurs et préfets créés par leur maître. Enfin l'empereur grec envoyait à son frère d'Occident une couronne d'or garnie de rayons, une croix enrichie de perles, une châsse de reliques, un vase de sardoine et des cassolettes pleines d'encens d'Arabie. Henri reçut tous ces trésors à l'époque même où, quittant le siège de Rome, il ramenait les débris de son armée à Ravenne. Benzo a des pages homériques sur le brillant résultat de l'ambassade byzantine. Les reproduire serait fatiguer inutilement le lecteur. Ni l'éloquence de Benzo, ni les trésors de l'Orient n'empêchèrent les succès de Robert Guiscard en Illyrie, pas plus qu'ils ne mirent Henri IV en état de faire la moindre diversion sur l'Apulie et la Calabre.

14. Le siège de Dyrrachium entrepris par le duc normand offrait des difficultés sans nombre. La flotte de Robert Guiscard dans la traversée de Corfou à la côte illyrienne fut assaillie par une violente tempête ; le vaisseau qu'il montait échappa à grande-peine ; mais les barques chargés de munitions et de vivres sombrèrent pour la plupart. Après son débarquement, il vint camper le 14 juillet 1082 sur les ruines de l'antique cité d'Épidamne avec quinze mille hommes, seuls survivant au naufrage, sans compter pourtant les troupes de marine laissées à bord des vaisseaux pour les défendre contre un coup de main. Des négociations avaient été ouvertes avec le gouverneur de Dyrrachium, un Grec nommé Monomachat, qui avait sans difficulté mais à beaux deniers comptant vendu son honneur et promis d'ouvrir en trahison les portes de la citadelle. Le duc normand comptait sur l'exécution du marché, mais l'intrigue avait été éventée à la cour de Byzance. Sans être absolument certain des détails, Alexis Comnène soupçonnant quelque infidélité avait subitement destitué

Siège de  
Dyrrachium  
par Robert  
Guiscard.

Monomachat pour le remplacer par Georges Paléologue, homme d'honneur et brave soldat, qui jura de mourir sur la brèche plutôt que de se rendre. Guiscard n'en poursuivit pas moins son entreprise. Dyrrachium fut assiégée dans toutes les règles de la poliorcétique alors en usage. Des circonvallations entourèrent la ville; des catapultes, des tours roulantes furent approchées des remparts. La résistance fut proportionnée à la vigueur de l'attaque; l'automne se passa sans amener de changement dans la situation des armées belligérantes et Robert fit élever des huttes de branchage pour hiverner sous les murs de la ville assiégée. Les principaux habitants envoyèrent à son camp une députation chargée de lui offrir une somme considérable pour acheter la paix. Guiscard refusa avec indignation. « Je ne fais pas une guerre de pirate, répondit-il. Je viens rétablir l'empereur Michel injustement détrôné. » — « Nous avons connu personnellement cet empereur, reprirent les députés; son souvenir est entouré chez nous de respect et de reconnaissance. S'il vivait encore et qu'il se présentât sous les murs de Dyrrachium, nous viendrions nous prosterner à ses genoux et lui offrir les clefs de la ville. » Guiscard fit alors promener autour des remparts, au son des trompettes et des cymbales, son empereur Michel revêtu de la pourpre des Césars, couronné du diadème d'or et entouré d'un pompeux cortège. Dès qu'il se fut assez rapproché pour que la population de Dyrrachium groupée sur le faite des murailles pût distinguer ses traits, il s'éleva une tempête de huées, de sifflets et d'éclats de rire. « Nous le reconnaissons en effet, s'écriait la foule. C'était un des échantillons de l'empereur Michel et nous l'avons vu bien souvent lui verser à boire. » Fondées ou non, ces allégations mêlées à un torrent d'injures mirent fin à l'exhibition impériale. Michel se retira en proférant contre la ville de Dyrrachium des menaces impuissantes. La garnison y répondit en faisant une sortie qui changea la pompe théâtrale en un combat sanglant. Le siège recommença donc avec une nouvelle ardeur, mais un soir la flotte vénitienne commandée par le doge Dominico Silvio fut aperçue en mer par les Normands. Au point du jour une bataille navale



s'engagea. Les Vénitiens l'emportaient en expérience maritime, et ils étaient armés du feu grégeois. L'escadre normande sous les ordres de Boémond fit inutilement des prodiges de valeur. Son jeune et héroïque chef soutint durant plusieurs heures une lutte inégale. Mais enfin au moment où il allait aborder un vaisseau ennemi, son propre navire s'entr'ouvrit avec un fracas épouvantable depuis le pont jusqu'à la quille, sous le choc d'un nouvel engin de guerre, sorte de béliet naval, que les Vénitiens avaient imaginé de suspendre par un système de poulies à l'extrémité des vergues, et qu'ils déchargeaient à plomb sur les embarcations à leur portée. Boémond et tout l'équipage eurent le temps de se jeter à la mer, la plupart périrent, mais le héros parvint à gagner un autre de ses navires. La flotte normande en pleine déroutte revint précipitamment au port. Les Vénitiens lui prirent plusieurs vaisseaux et bloquèrent étroitement le reste. La nouvelle de ce revers se répandit sur tout le littoral de la Grèce et dans les îles de l'Archipel. Corfou et les autres conquêtes de Guiscard en Épire et en Illyrie se révoltèrent et n'envoyèrent plus de tributs ni de vivres. La contagion se mit dans l'armée normande. Cinq cents chevaliers en moururent, « et ce nombre, dit M. Villemain, peut indiquer celui des autres victimes que l'on ne comptait pas <sup>1</sup>. »

15. Tout semblait conjuré pour la perte de Robert Guiscard. L'empereur Alexis s'avancait de Constantinople à la tête d'une

Défaite d'Alexis Comnène sous les murs de Dyrrachium.

<sup>1</sup> *Hist. de Grég. VII*, tom. II, p. 321. L'insinuation malveillante de l'éminent écrivain n'est nullement justifiée par le texte d'Anne Comnène d'où ces détails historiques sont tirés. La princesse byzantine, tout en exagérant par un sentiment de patriotisme les ravages de la contagion dans l'armée normand. prend la précaution de distinguer parmi les victimes les chevaliers, les comtes, les seigneurs, au nombre de cinq cents, puis les simples soldats dont elle évalue le nombre à dix mille en ajoutant que ce chiffre n'est donné que sous toute réserve parce qu'elle n'a pu le vérifier. On tenait donc alors comme aujourd'hui un compte officiel de la mort des soldats. L'insinuation de M. Villemain rappelle les préjugés d'une époque où il était de bon goût d'insulter à tout propos les institutions et les hommes du moyen âge. Cf. *Ann. Comn. Alex.*, lib. IV, col. 310.

nombreuse armée ; il entraîna à sa suite toute la noblesse de l'empire, sa garde grecque et étrangère, l'élite de ses garnisons, un corps d'Anglais émigrés de leur patrie après la conquête de Guillaume le Bâtard et pleins de haine pour les Normands ; enfin il avait acheté le secours d'un corps de cavalerie turque et levé dans les environs de Philippopolis en Thrace un corps de deux mille huit cents barbares qui prétendaient descendre de la secte antique des Pauliciens, mais qui avaient repris les habitudes sauvages et féroces des Huns de sinistre mémoire. Il s'arrêta tout le mois de septembre à Thessalonique pour exercer et discipliner ces troupes hétérogènes. Le 15 octobre 1081, vers le soir, une cohorte de cinquante cavaliers normands ayant à leur tête le jeune prince Boémond était allée au fourrage à quelque distance de Dyrrachium, lorsqu'elle rencontra les éclaireurs de l'armée byzantine commandés par un capitaine grec nommé Basile. Sans s'effrayer de la disproportion du nombre, Boémond fondit sur eux, les tailla en pièces, enleva Basile et le ramena au camp. Ce prisonnier fournit à Robert Guiscard des renseignements exacts sur la marche d'Alexis et le nombre de ses troupes. Dans un conseil de guerre, le duc réunit les principaux chefs de son armée pour arrêter un plan de campagne. La plupart furent d'avis de prendre l'offensive et de se porter à la rencontre de l'ennemi, pour ne point se trouver exposés dans le camp à la double attaque de la garnison de Dyrrachium et des innombrables phalanges du César byzantin. Mais Robert Guiscard ne voulut point en levant le siège perdre le fruit de tant de sang et de labeurs ; il déclara sa résolution d'attendre de pied ferme, et pour ôter aux siens tout espoir de fuite, il mit le feu à sa flotte et réunit à son infanterie les matelots et les soldats de marine. « Demain, leur dit-il, nous serons morts dans la paix de Dieu, ou nous serons maîtres de l'empire d'Orient. » La nuit s'écoula pour les guerriers normands à se préparer à vaincre ou à bien mourir. « Ils se confessèrent tous, princes, chevaliers et soldats, dit le chroniqueur. Avant le lever du soleil, une messe fut dite sur le rivage de la mer dans une petite église dédiée au martyr saint

Théodore et tous communièrent au corps du Seigneur <sup>1</sup>. » Ensuite ils sortirent du camp en ordre de bataille et serrés les uns contre les autres ils s'avancèrent lentement vers l'armée d'Alexis. L'aile gauche était commandée par Boémond; la droite par le comte Amicus<sup>2</sup> l'un des plus braves et des plus habiles capitaines. Robert Guiscard s'était réservé le poste le plus périlleux et commandait le centre. Les auxiliaires anglais qui formaient la première ligne des Grecs, couverts de leurs cottes de mailles et protégés par leurs boucliers en tortue, comme à la bataille d'Hastings <sup>3</sup>, ayant en main la lourde hache d'armes telle qu'on la portait dans leur pays, écrasèrent sous leur choc les Italiens et les Calabrais de l'aile droite qui s'enfuirent en déroute. La cavalerie même de Guiscard recula jusqu'à une petite rivière qui couvrait Dyrrachium et dont les ponts avaient été coupés pour prévenir le danger d'une sortie. La duchesse Sigelgaïde, la javeline au poing, lança son cheval au milieu des fuyards. Ses paroles n'étant plus écoutées, elle frappait de son arme à droite et à gauche en criant: « Serez-vous donc plus lâches qu'une femme ? » A force de honte la troupe débandée reprit courage; elle revint au combat avec un élan tellement irrésistible que les Anglais rompant leurs rangs plièrent à leur tour. Ce fut une véritable panique. Ils s'entassèrent les uns sur les autres dans une petite église dédiée à saint Nicolas, grim pant pour trouver un asile jusque sur la toiture qui finit par s'effondrer sous le poids et écrasa dans sa chute toute une escouade de guerriers. L'armée grecque vingt fois supérieure en nombre eut à peine le temps de s'apercevoir de ce désastre partiel. Au centre, Robert Guiscard malgré une résistance héroïque avait vu ses meilleurs bataillons lâcher pied. Déjà les échos d'alentour retentissaient de la grande victoire d'Alexis Comnène. Du haut de leurs na-

<sup>1</sup> Gaufr. Malaterra. *Histor. Siculæ; Patr. Lat.*, tom. CXLIX, col. 1172.

<sup>2</sup> Il serait possible que le comte Amicus fût le personnage du même nom auquel Bonizo de Sutri a dédié sa chronique si souvent citée par nous. L'identification de cet Amicus n'a pu jusqu'ici être constatée. Nous signalons sous toute réserve ce rapprochement.

<sup>3</sup> Cf. tom. XXI de cette *Hist.*, p. 487.

vires les Vénitiens qui faisaient le blocus de la côte entendant les chants de victoire, avaient débarqué sur le rivage et se mêlaient aux pillards grecs qui commençaient à saccager le camp apulien. Dans cette extrémité Robert Guiscard rallia ses guerriers, fit déployer l'étendard de saint Pierre et tenant à la main une relique de saint Matthieu qu'il portait suspendue au cou : « Soldats, dit-il, deux apôtres combattent pour nous. Dieu lui-même nous protège. Sus à ces misérables schismatiques ! » En parlant ainsi, il s'élança tête baissée sur l'escadron des Turcs qui lui faisait face, le culbute, foule aux pieds l'infanterie byzantine placée en arrière et jonche le champ de bataille de six mille cadavres. La victoire était assurée. Toute l'immense multitude des ennemis s'enfuit en désordre, poursuivie l'épée dans les reins par Boémond. Les Grecs perdirent en cette journée la fleur de leur noblesse. Du côté des Normands, le prétendu Michel Ducas fut au nombre des morts. Le trésor d'Alexis Comnène tomba aux mains des vainqueurs. Mais le plus glorieux trophée de cette bataille mémorable fut l'étendard de Constantin le Grand, surmonté de la croix d'airain que ce héros avait fait exécuter à la suite de la vision surnaturelle qui précéda son combat contre Maxence. Alexis Comnène le faisait porter devant lui comme le palladium de l'empire. La perte de ce trésor fut plus sensible aux Grecs que le malheur de leur défaite. Robert Guiscard refusa de le rendre, quelque somme qu'on lui en offrit. Désormais cette relique l'accompagna sur tous les champs de bataille. Par testament il ordonna qu'après sa mort elle serait déposée au lieu même qu'il choisit pour sa sépulture, dans le monastère bénédictin de la Sainte-Trinité à Venusium (Venosa.)

Prise de  
Dyrrachium  
Robert Guis-  
card revient  
en Italie à  
l'appel de  
Grégoire VII.

16. Cette grande victoire retentit dans tout l'Occident ; l'Église catholique venait de triompher du double schisme grec et teuton dans les plaines de Dyrrachium <sup>1</sup>. Voici la lettre que le grand pape

<sup>1</sup> Tel n'est point l'avis d'un récent historien qui se livre ici aux considérations les plus excentriques. « Robert, dit-il, désertait les nobles combats pour la folle gloire des conquérants... Il rendait à Satan le signalé service

adressait quelques mois plus tard au « glorieux duc : » « En nous informant, les Romains et nous, de votre glorieux triomphe, vous avez comblé nos vœux, et soulevé des transports d'allégresse qui se traduisent pour vous en félicitations aussi vives que sincères. N'oubliez jamais le protecteur céleste à l'intercession duquel vous attribuez vous-même cet éclatant succès. Autant l'ingratitude provoque la colère divine, autant la pieuse reconnaissance attire de nouvelles faveurs. Ayez donc toujours devant les yeux les bienfaits du bienheureux apôtre Pierre, dont la protection s'est signalée pour vous dans ces grands événements. Gardez la mémoire de la sainte église romaine votre mère, qui a mis en vous sa confiance et vous chérit d'un amour de prédilection entre tous les autres princes. Rappelez-vous les promesses, les serments que vous lui avez faits, engagements tels d'ailleurs qu'à titre de chevalier chrétien vous auriez l'obligation de les remplir quand même vous ne les eussiez pas souscrits. Ne différez donc plus leur accomplissement. Vous savez quelle persécution terrible le soi-disant roi Henri exerce contre Rome, et combien cette capitale du bienheureux prince des apôtres a besoin de votre secours. Plus le fils d'iniquité s'acharne contre votre mère, plus celle-ci a le droit de compter sur votre piété filiale. — Je me détermine à ne pas sceller cette missive du sceau de plomb usité par le siège apostolique, dans la crainte que les ennemis venant à s'en emparer n'en abusent pour leurs falsifications habi-

d'égorger les derniers défenseurs de la croix contre l'islamisme... L'armée de Robert était un ramas de brigands calabrais, de Sarrasins, de Turcs. On représente ces forbans communiant le matin de la bataille, comme ceux de Guillaume à Hastings. Dieu nous préserve de le croire! Semblables à ce possédé de l'Evangile que personne ne pouvait contenir, ces êtres farouches qui s'enivraient à l'odeur du sang commirent peut-être plus d'horreurs dans l'Epire que les Turcs dans l'Anatolie... Qu'il vienne plus tard des mêmes rivages des libérateurs, on ne croira plus au salut qu'ils apportent; ils inspireront plus de terreur que d'amour, et cette inguérissable défiance sera l'écueil des croisades. Robert en sera cause; il prépare en ce moment un tombeau pour cent mille croisés. » (*Cours compl. d'Hist. ecclés.*, tom. XIX, col. 1319-1321.) Il est impossible de se tromper plus absolument avec les meilleures intentions du monde.

tuelles <sup>1</sup>. » Cette précaution finale, fort peu honorable pour Henri IV et sa chancellerie tudesque, nous aide à fixer par approximation l'époque où cette lettre non datée dut être écrite. Manifestement les communications entre Rome et les provinces méridionales de l'Italie étaient sinon interceptées, du moins très-peu sûres, puisque le grand pape était obligé de supprimer dans sa correspondance les signes extérieurs et officiels qui en eussent fait reconnaître l'origine. Il en sera toujours ainsi dès qu'un pape sera captif, ce qui n'empêchera point ses rescrits de percer toutes les lignes de blocus, les portes de tous les cachots. Mais dans le cas présent, la lettre pontificale suppose qu'à l'époque où elle fut écrite Rome était assiégée. Or, le tyran Henri IV, ayant été dès le mois de juillet 1081 forcé de s'éloigner des murs de la ville éternelle, et n'étant revenu qu'au mois de mars 1082 les assaillir de nouveau, il est certain que la lettre de Grégoire VII se rapporte à cette dernière date. Watterich et Jaffé <sup>2</sup> ont adopté cette restitution chronologique qui avait déjà été signalée par l'historien français Lebeau <sup>3</sup>. Elle justifie pleinement Robert Guiscard du reproche articulé par certains auteurs récents qui mettent en doute la sincérité de ses dispositions envers le pape. Au moment où la lettre de Grégoire lui parvint Robert s'était enfin rendu maître de la ville de Jarrachium dont la résistance se prolongea, malgré la défaite de l'armée impériale, jusqu'au 21 février 1082. Il avait continué sa marche en avant, subjuguant les autres cités de l'Illyrie. « Déjà il se disposait à pénétrer sur le territoire des Bulgares, dit Lebeau, lorsque la lettre pontificale lui apprit le danger que courait Grégoire VII de nouveau assiégé dans Rome par le roi de Germanie. Aussitôt le duc qui se regardait comme soldat du saint-siège auquel il avait juré fidélité, laissa son fils Boémond poursuivre le cours de ses conquêtes. Il recommanda aux officiers d'obéir à ce jeune prince, tout en prescrivant à Boémond de les consulter

<sup>1</sup> S. Greg. VII, *Ep.* xvii, lib. IX, col. 619.

<sup>2</sup> Watterich, t. I, p. 451.—Jaffé, *Regest. roman. pontif.*, tom. I, p. 439.

<sup>3</sup> Lebeau, *Hist. du Bas-Emp.*, tom. XVII, p. 551.

dans toutes ses entreprises. Puis en leur présence il jura de ne point user de bain, de ne se point faire la barbe ni les cheveux jusqu'à son retour. Prenant ensuite une escorte peu nombreuse, il passa à Otrante sur deux navires et se rendit à Salerne, où il rassembla de nouvelles troupes pour voler au secours du pape<sup>1</sup>. » Telle fut la conduite chevaleresque de Robert Guiscard et l'héroïque fidélité avec laquelle il remplit ses engagements à l'égard du saint-siège. Ce qui n'empêche pas quelques critiques dont la science n'égale point le zèle, de prétendre que Robert Guiscard n'avait garde « de se déranger pour aller secourir Rome<sup>2</sup>. »

### § III. Second siège de Rome par Henri IV (1082).

17. Avec l'argent envoyé par Alexis Comnène Henri IV avait recruté en Lombardie, dans la marche d'Ancône et jusqu'au fond de la Bohême des hordes d'aventuriers, attirés comme les oiseaux de proie par l'appât du pillage de Rome. Cette nouvelle couche d'invasion venant s'adjoindre à la première sous les drapeaux du roi excommunié laissa en Italie d'impérissables souvenirs d'horreur populaire. Ce fut sur son passage comme une traînée de feu et de sang. « Plus de quatre-vingt-dix mille personnes inoffensives, hommes, femmes, vieillards et enfants, dit un témoin oculaire, furent égorgées pour la plus grande gloire du roi schismatique du pseudo-pape Wibert. Les évêques et les abbés catholiques, chassés de leurs églises et de leurs monastères, furent remplacés par d'ignobles personnages, par d'affreux scélérats qui arrivaient quelquefois deux pour un seul et même bénéfice, ayant l'un et l'autre acheté simultanément l'investiture simoniaque. Les concurrents rivaux se mettaient bien vite d'accord en pillant à l'envi les églises et les

Nouvell-  
recrues lev  
par Henri  
Le trésor  
l'église  
Canose

<sup>1</sup> Lebeau, *Hist. du Bas-Emp.*, tom. XVII, p. 554.

<sup>2</sup> *Cours compl. d'hist. ecclés.*, t. XIX, col. 1521.

abbayes. Ils massacraient les populations désarmées, sans distinction d'amis ou d'ennemis. Néron étendit plus loin les ravages de sa persécution, mais il ne commit pas plus de cruautés<sup>1</sup>. » — « Les temps de la grande tribulation étaient venus pour les justes, dit Domnizo. La glaive du roi égorgeait sans pitié le troupeau des fidèles ; les évêques arrachés à leurs sièges étaient battus de verges, chargés de fers et traînés dans les cachots. Henri et Wibert faisaient revivre le siècle de l'antique Néron, ce monstre païen qui fit crucifier l'apôtre Pierre et trancher la tête de Paul le docteur des nations<sup>2</sup>. » La lutte entre la vérité et l'erreur, Dieu et Baal, la papauté et César, prenait donc le caractère satanique qu'elle ne cessera de revêtir à toutes les grandes crises de l'humanité jusqu'à la consommation des siècles. Le dévouement chrétien inspirait, comme au temps de la passion du Sauveur, quelques âmes généreuses. De saintes femmes, de pieux disciples restaient fidèles au vicaire persécuté de Jésus-Christ. « L'an du Seigneur 1082, dit une charte datée de Canosse, la comtesse Mathilde et l'évêque de Lucques Anselme légat apostolique en Lombardie demandèrent à Gérard abbé du monastère bénédictin de Canosse d'envoyer à Rome le trésor de son église pour la défense du pape Grégoire VII et du saint-siège qui souffrait alors une horrible persécution de la part de l'hérésiarque Wibert. L'abbé et toute la congrégation des frères, pleins de fidélité, d'amour et de vénération pour le bienheu-

<sup>1</sup> Ces paroles sont du cardinal Deusdedit qui écrivait cinq ans seulement après ces horribles désastres. Comme les historiens gallicans et rationalistes se sont donné le mot d'ordre pour les passer sous silence, nous les reproduisons dans leur texte original : *Hujus rei causa et ecclesie pene totius regni desolatæ, et christiana religio propemodum dissipata, et nonaginta millia hominum et eo amplius in diversis regionibus, pseudopapa Wiberto cooperante, cæsa sunt. Qui etiam pulsus catholicis episcopis et abbatibus, sceleratos et idiotas singulis civitatibus et xenodochiis, vel ecclesiis singulos, interdum binos, damnabili prioris et magistri sui Simonis mercimonio substituens, deprædationibus sanctorum locorum, Christianorum sibi non faventium, imo etiam faventium, dum non esset qui armato resisteret, longe lateque voluntate quidem non minus suo Nerone, sed minus possibilitate grassatus est.* (Deusdedit, *Fragmenta*; *Patr. Lat.*, t. CL, col. 1572.)

<sup>2</sup> Domniz. *Vit. Mathild.*, l. II, cap. 1; *Patr. Lat.*, t. CXLVIII, col. 1001.



reux Pierre et pour l'église romaine accueillirent avec allégresse la requête du légat apostolique et de l'illustre comtesse. Le trésor consistant en vingt-trois couronnes d'argent, une d'or, une petite croix de même métal, deux tables d'autel, un grand encensoir, et le couvercle d'une châsse de saint Apollonius en argent massif, fut mis à la fonte. Il produisit sept cents livres pesant d'argent et neuf livres d'or très-pur qui furent envoyées immédiatement au seigneur pape. En compensation de cette offrande la dame comtesse, *domina comitissa*, fit don à l'église de Canosse de trois domaines situés, deux à Filina, et l'autre dans la mouvance même de Canosse, *in casula*. De son côté l'évêque Héribert (de Reggio près Modène) profondément attaché à la cause catholique et à l'église romaine donna à cette occasion au monastère de Canosse les deux villas de Placiola et de Jano, ainsi que la chapellenie de Gurgo <sup>1</sup>. »

18. Ces traits de dévouement n'étaient point isolés. La force, la tyrannie, la violence des persécuteurs ne réussissaient point à faire fléchir les consciences catholiques. Dans un rescrit adressé à tous les fidèles de l'univers, le grand pape s'exprimait en ces termes : « Nous savons, frères bien-aimés, que compatissant à nos tribulations et à nos angoisses, vous faites mémoire de nous devant le Seigneur dans toutes vos prières. C'est le mot de l'apôtre : « Si un membre souffre, tous les autres souffrent avec lui <sup>2</sup>. » Le caractère de la « charité de Dieu répandue dans nos cœurs <sup>3</sup> » se manifeste quand nous avons tous une seule volonté, un seul désir, un seul but. Or tous nous voulons également le retour des impies à résipiscence ; nous désirons que la sainte Eglise opprimée dans le monde entier, abreuvée d'outrages, déchirée par le schisme, recouvre son antique splendeur, son indivisible unité ; nous travaillons unanimement à glorifier Dieu non pas seulement en nous, mais en ceux qui nous persécutent, afin d'arriver tous à la vie éternelle. « Ne vous étonnez point, frères bien-aimés, si le monde nous

Encyclique  
de  
Grégoire VII.

<sup>1</sup> Charta Canusina; *Patr. Lat.*, t. CXLVIII, col. 1037.

<sup>2</sup> I Cor. XII, 26.

<sup>3</sup> Rom. V, 5.

<sup>4</sup> I. Joan. III, 13.

haït<sup>4</sup>; » nous provoquons sa colère en condamnant ses œuvres et en résistant à ses convoitises désordonnées. Quoi d'étonnant en effet que les princes du monde, les puissants du siècle, haïssent les pauvres du Christ assez audacieux pour mettre une barrière à leurs iniquités ? Ne voyons-nous pas tous les jours des serviteurs rebelles prendre en telle exécution le maître qui voudrait les ramener au bien qu'ils cherchent à se venger par l'assassinat ? Nous n'avons pas encore eu la gloire de verser notre sang pour Jésus-Christ, et, grâce à Dieu, les impies n'ont pas encore fait autant de martyrs qu'ils eussent voulu. Mais enfin songez, bien-aimés frères, à tant de soldats qui dans la milice du siècle pour un modique salaire se font tuer pour des rois ou des princes mortels. Que ne devons-nous donc pas souffrir pour le Roi des rois, pour les immortelles récompenses qu'il réserve à notre fidélité ! Elevez vos cœurs aux grandes et fortes résolutions, rallumez la vive flamme de l'espérance, jetez les yeux sur l'étendard de notre chef, le roi éternel, qui nous a dit : « Dans votre patience vous posséderez vos âmes<sup>1</sup>. » Pour triompher avec la grâce de Dieu de l'antique ennemi, pour réduire au néant toutes ses attaques, notre meilleur moyen n'est pas de nous soustraire à ses persécutions ni d'éviter la mort dont il nous menace, mais d'ambitionner la mort elle-même par amour pour Dieu et pour la justice, par dévouement à la foi de Jésus-Christ. C'est ainsi que « les élancements de la mer, » *elationes maris*<sup>2</sup>, les flots soulevés de l'orgueil du siècle seront foulés par notre pied vainqueur ; c'est par ce chemin que nous irons rejoindre notre chef assis à la droite du Père et régner avec lui, car le grand apôtre nous crie : « Si nous souffrons avec le Christ, avec le Christ nous régnerons<sup>3</sup>. » En attendant, frères, vous qui avec moi soutenez une lutte où nous semblons les plus faibles, je vous annonce qu'en définitive nous resterons les seuls vainqueurs. Dans un avenir peu éloigné notre miséricordieux Rédempteur

<sup>1</sup> Luc, XXI, 19.

<sup>2</sup> Psalm. xcii, 4.

<sup>3</sup> II Tim. II, 12.

« fera de nos épreuves mêmes sortir le triomphe <sup>1</sup>, » afin de ne pas laisser ses fidèles succomber sous le poids de leur propre fragilité et de les encourager par quelque peu de succès à la persévérance dans son service <sup>2</sup>. »

19. Cette lettre du grand pape, testament d'un martyr *in votis*, est et restera à jamais le programme de la papauté persécutée. Nous étonnerons peu les lecteurs en les prévenant qu'ils en chercheraient vainement la trace dans l'*Histoire de Grégoire VII* par M. Villemain<sup>3</sup>. L'homme d'Etat rationaliste jugeait sans doute un pareil mysticisme indigne de fixer l'attention des politiques sérieux. Il se trompait. Le mysticisme qui rend la papauté immortelle vaut la peine d'être étudié par les hommes d'Etat, et par les plus grands politiques. Grégoire VII prévoyait sa propre défaite ; il regrettait qu'elle ne dût point aller pour lui-même jusqu'au martyre ; mais il annonçait avec une assurance magistrale que de son revers même Dieu ferait bientôt surgir le triomphe de l'Eglise : *Annuntiamus quia pius Redemptor noster cito faciet cum tentationibus nostris etiam proventum*. Lorsqu'au service du mal un homme combine, évalue et calcule toutes les chances de façon à pourvoir aux éventualités les plus inattendues, on dit que cet homme a du génie. Plus ce calcul de probabilités s'étend en surface à l'horizon contemporain, et en profondeur dans les obscurités de l'avenir, plus on vante comme un phénomène extraordinaire la puissance de ce génie. Or, Grégoire VII mit au service du bien, de la justice, de la civilisation vraie, un génie plus admirable encore ; sa politique était celle d'un saint, sa clairvoyance d'un prophète. Lorsque le roi de Germanie, au printemps de l'an 1082, arriva sous les murs de Rome à la tête de ses hordes innombrables, traînant à sa suite l'an-

Soulèvement  
des provinces  
de Cannes et  
de Bari  
contre Robert  
Guiscard.

<sup>1</sup> I Cor. x, 13.

<sup>2</sup> S. Greg. VII, *Epist.* xxi, lib. IX, col. 622.

<sup>3</sup> Le continuateur du *Cours compl. d'hist. ecclés.* a connu cette lettre et il la reproduit intégralement. Mais il s'est entièrement mépris sur le caractère de Grégoire VII, l'un des plus grands papes qui aient porté le poids de la tiare. Nous n'en voulons pour preuve que cette appréciation étrange : « Si Grégoire VII fût mort avant ses grands revers, l'héroïsme de son caractère serait contestable. » (Tom. XIX, col. 1315.)

tipape Wibert, les évêques simoniaques, avec tout un troupeau de clérogames marchant à la curée des bénéfices et attendant du bon plaisir de César quelque investiture par la crosse et l'anneau, il ne dut pas manquer en Europe de gens au cœur lâche et à l'esprit étroit, admirateurs de la force, en extase devant les gros bataillons, pour prédire le triomphe du mal contre le bien, de l'erreur contre la vérité, de César contre le pontife, des portes de l'enfer contre la pierre fondamentale de l'Eglise de Jésus-Christ. Ces tentations sont de toutes les époques : la lâcheté n'a point d'âge ; elle se survit à elle-même. Pour se faire illusion dans ses prévisions sinistres à l'endroit du privilège divin de l'immortalité de l'Eglise, elle se persuade que chaque nouveau persécuteur a une puissance de destruction sans précédent et sans exemple. C'est le contraire qui est vrai. Nul persécuteur en nos temps modernes ne saurait aller, comme puissance, à la cheville de Néron ou de Dioclétien ; nul sophiste s'élever au niveau de Julien l'Apostat, nul conquérant à la hauteur d'Attila ou d'Alaric. En comparaison de ces potentats du carnage qui promenaient sur un fleuve de sang leur drapeau victorieux d'Europe en Asie et d'Asie en Afrique, Henri IV d'Allemagne, malgré sa monstrueuse perversion et ses instincts sataniques, n'était qu'un pygmée. De la Germanie dont il était le souverain nominal il ne possédait en réalité que les provinces rhénanes. Les Saxons commandés par leur nouveau roi Hermann de Luxembourg battaient outrageusement ses généraux. Son gendre Frédéric de Hohenstaufen venait d'être vaincu à Hochsted ; les Saxons victorieux demandaient à marcher au secours du pape. La souveraineté de Henri IV en Italie n'était ni plus solide ni moins restreinte. Sauf la Lombardie rattachée à sa cause par l'influence des schismatiques et des clérogames, le roi persécuteur n'occupait dans le reste de la péninsule que le sol où il posait momentanément le pied. La Toscane appartenait à l'héroïque Mathilde, Rome demeurait fidèle à Grégoire VII, les provinces méridionales et la Sicile obéissaient à Robert Guiscard, devenu depuis le traité d'Aquino l'homme lige et le chevalier du saint-siège. Vainqueurs du César byzantin à Dyrrachium le duc d'Apulie rassemblait à Sa-

lerne l'armée qui devait à Rome même écraser le César tudesque. Il est vrai qu'une intrigue habilement nouée par la diplomatie combinée de Henri IV et d'Alexis Comnène fit éclater en Apulie une révolte qui ne permit point à Robert Guiscard de se porter immédiatement au secours de Grégoire VII. Les deux puissantes cités de Cannes et de Bari arborèrent l'étendard impérial, et secouèrent le joug normand. Le duc passa toute l'année 1082 à dompter les rebelles. Henri IV espérait à l'aide de cette diversion se rendre maître de Rome, chasser Grégoire VII et poursuivre ses victoires jusqu'à Otrante, d'où il pourrait tendre une main amie au César d'Orient son allié.

20. Tous ces rêves s'envolèrent en fumée. « A l'exception de quelques forteresses de la Campanie qu'il se donna le plaisir d'incendier, dit la chronique de Bernold, Henri n'obtint aucun succès dans cette nouvelle campagne. Les portes de Rome lui demeurèrent fermées, et il n'osa pas plus que l'année précédente risquer un assaut. Un traître soudoyé par lui à l'intérieur de la ville mit le feu aux bâtiments contigus à la basilique de Saint-Pierre. Les assiégeants espéraient profiter du tumulte occasionné par l'incendie pour se rendre maître des remparts. Mais le seigneur apostolique déjoua cette manœuvre. Les soldats romains étant accourus à la lueur des flammes, le pontife les renvoya sur-le-champ à la défense des murailles, et lui-même, seul, sans autre appui que sa foi en la puissance du bienheureux Pierre, il étendit la main, traça un signe de croix sur les maisons embrasées, et aussitôt le feu s'arrêta <sup>1</sup>. » L'assaut tenté par l'armée assiégeante fut repoussé

Henri IV  
et son armée  
repoussés de  
Rome.

<sup>1</sup> Nous croyons devoir citer le texte latin du chroniqueur, avant de le faire suivre de l'interprétation proposée par les écrivains de l'école rationaliste. *Ignem in domum sancti Petri per quemdam traditorem immittere voluit Henricus. Cogitavit enim ut de improviso portas irrumperet, si Romani derelictis propugnaculis ad incendium restinguendum concurrerent; unde ignem domibus quibusdam Sancto Petro contiguus immitti fecit. Sed dominus apostolicus huic versutiae obviavit; nam primum viso incendio, omnes milites romanos ad propugnacula defendenda transmisit, ipseque solus fiducia sancti Petri fretus, facto signo crucis contra incendium, ignem progredi ulterius non permisit.* (Bernold, *Chronica Patr. Lat.*, t. CXLVIII, col. 1380.) M. Villemain dans son *Histoire de Gré-*

victorieusement : le coup de main était manqué. Les chaleurs du mois de juin chassèrent encore une fois Henri IV et ses hordes indisciplinées. L'antipape Wibert fut laissé à Tibur avec quelques troupes d'escorte, pendant que le gros de l'armée se portait sur Rimini et la Toscane. En traversant la ville de Sutri le roi excommunié s'empara de l'évêque Bonizo, ce courageux défenseur de Grégoire VII, dont nous avons tant de fois déjà et dont nous aurons encore à citer la précieuse chronique. Par un trait d'humilité vraiment digne d'un confesseur de la foi, Bonizo ne se nomme point parmi les victimes de la tyrannie de Henri IV ; il se borne à dire que le roi parjure « incarcéra alors un grand nombre d'évêques, de clercs et de saints religieux <sup>1</sup>. » C'est l'annaliste Bernold qui nous révèle ce que la modestie de Bonizo aurait voulu nous laisser ignorer. « Henri, dit-il, jeta en prison le vénérable évêque de Sutri <sup>2</sup>. » Un autre captif non moins illustre tomba entre les mains du tyran. C'était l'ancien moine de Cluny, le cardinal français Odo évêque d'Ostie, si célèbre quelques années plus tard sous le nom d'Urbain II. En se saisissant de sa personne Henri IV espérait peut-être le déterminer à prêter son ministère pour l'intronisation de Wibert de Ravenne. On se rappelle en effet que les trois évêques suburbicaires d'Ostie, d'Albano et de Porto

*goire VII* travestit ce miracle, qui lui déplait autant que celui du fameux Pierre Igné, de la manière suivante : « Ne pouvant prendre d'assaut le bourg Saint-Pierre ou cité Léonine, Henri s'y ménagea quelques intelligences ; et des traîtres gagnés par lui, dit-on, mirent le feu à des maisons voisines de la basilique de Saint-Pierre, pour partager l'attention des combattants et leur faire abandonner la défense des murs. Mais le pontife, à la vue de l'incendie était accouru le premier ; et envoyant aussitôt sur les remparts tous les soldats de Rome (?), il s'était occupé avec un petit nombre d'habitants (?) d'arrêter les progrès du feu. Cette admirable présence d'esprit parut un miracle ; et l'on publia (!) que le saint-père avait fait un signe de croix contre l'incendie et qu'il lui avait défendu d'avancer plus loin. » (Villemain, *Hist. de Grégoire VII*, t. II, p. 325.) Avec de pareils procédés en honneur depuis Luther on a déshonoré l'histoire, mais l'heure est venue où le peuple lui-même repousse ces récits frelatés.

<sup>1</sup> Boniz. Sut. *Ad Amic.*, l. IX ; *Patr Lat.*, tom. CL, col. 850.

<sup>2</sup> Bernold, *Chronic.*, loc. cit.

jouissaient traditionnellement, en vertu de leur titre, du privilège de présider à la cérémonie soit du sacre soit du couronnement des pontifes romains. Ces espérances du roi excommunié devaient échouer comme les autres. Sauf la barbare satisfaction de retenir dans les fers deux saints et illustres évêques, sa campagne de 1082 ne lui apporta aucun triomphe. Il assiégea successivement les forteresses de Canosse, Montebello, Carpineta et Bibianello, défendues par l'héroïque comtesse Mathilde, sans pouvoir en ébranler une seule pierre.

21. Furieux de tant d'échecs, il eut recours à d'autres armes. Par son ordre l'antipape interrompit la guerre de dévastation et de pillage qu'il poursuivait dans la campagne romaine, pour entamer une correspondance avec saint Anselme, le conseiller et l'ami fidèle de la pieuse comtesse. Il insinua que l'évêché de Lucques lui serait rendu, et qu'en outre la munificence royale saurait proportionner la récompense au service, si Anselme voulait user de son influence pour détacher la comtesse Mathilde de la cause pontificale. « D'ailleurs, ajoutait-il, l'opinion publique se montre quelque peu scandalisée de voir un évêque circonvenir l'esprit d'une jeune et noble princesse, l'encourager dans ses entreprises aventureuses, la suivre même jusque sur les champs de bataille. » La réponse de saint Anselme, comme un fer rouge, imprima au front de l'intrus une marque ineffaçable. Rédigée sous ce titre : « Défense de Grégoire VII légitime pontife de Rome contre l'antipape Wibert, » elle fut bientôt répandue dans toute l'Europe. L'exemplaire manuscrit qui en fut retrouvé au seizième siècle et publié par Canisius appartenait à la bibliothèque canoniale de Ratisbonne. En voici quelques passages. « Ecoutez, ô le plus scélérat de tous les hommes, car il me faut vous nommer ainsi, puisque vous n'avez pas craint d'aboyer contre le Seigneur et contre le pontife son élu et votre maître. Je vous avais adressé en confidence des lettres pleines de douleur mais d'affection sincère, vous conjurant de rentrer en vous-même, de reconnaître votre erreur, d'expier vos crimes par le repentir et la pénitence. Maintenant la parole du Seigneur se vérifiera pour vous comme autrefois pour Jérusalem :

Polémique  
des théolo-  
giens. Lettre  
de saint  
Anselme de  
Lucques à  
l'antipape.

« Voici que j'étendrai la main, j'étalerai vos abominations à la vue de tous les peuples de la terre, je ferai éclater avec la vérité de mes jugements le tonnerre de mes vengeances <sup>1</sup>. » Qu'avez-vous fait de la sainte Eglise de Jésus-Christ, cette Jérusalem nouvelle, l'épouse du Seigneur, la fille du grand roi ? Infâme adultère, vous avez voulu la corrompre et la souiller. Non, dites-vous, je n'ai rien fait de semblable ; j'ai obéi à l'empereur ; tout appartient à l'empereur, tout relève de son pouvoir ; c'est lui qui m'a investi du siège apostolique. — Voici ce que vous répondait d'avance saint Ambroise : « L'Eglise est la maison de Dieu, elle ne relève point de la juridiction impériale. A César les palais, au pontife la maison de Dieu ; à César les armées, la magistrature, l'administration civile ; au pontife les choses saintes. » Qui êtes-vous donc ? d'où sortez-vous ? par quelle vocation divine par quelle élection canonique avez-vous été appelé au gouvernement de l'Eglise universelle ? Le vénérable pontife Grégoire VII est le seul et unique pape ; vous-même vous avez précédemment reconnu sa juridiction ; vous prétendez l'avoir déposé dans je ne sais quel conciliabule, mais le juge suprême de la catholicité ne saurait être jugé par personne. Vous dites que nous sommes tombés dans une hérésie grossière et que nous faisons dépendre l'efficacité des sacrements de la dignité des ministres. Vous mentez, *tu mentiris*. L'Eglise catholique vénère les sacrements même entre les mains des parricides qui les confèrent, mais elle a en horreur les simoniaques, les schismatiques, les sacrilèges qui profanent ce trésor divin. Comme elle et avec elle je lutterai jusqu'à la mort pour faire cesser un pareil scandale. Le ciel et la terre, toute l'église des justes, celle qui poursuit encore son pèlerinage ici-bas aussi bien que celle qui règne déjà avec le Christ, le monde entier a poussé contre vous un cri d'horreur. Vous déchirez l'Eglise, vous la persécutez avec une cruauté dont les païens eux-mêmes eussent rougi. Le sang des Saxons, comme celui d'Abel, crie vengeance. Que faites-vous de l'Eglise sainte appelée par Jésus-Christ « mon église ? » des brebis

<sup>1</sup> Ezéch. v, 6 et sq.



du Seigneur appelées par Jésus-Christ « mes brebis ? » Sous prétexte que tous appartient à César vous lui livrez les évêchés, les abbayes, les églises ; et quels titulaires y nomme-t-on ? En est-il un seul qui n'ait obtenu son bénéfice sinon à beaux deniers comptants, ou en le conquérant à la pointe de l'épée sur les champs de bataille, ou en l'achetant par les plus viles adulations, les plus honteuses bassesses ? En est-il un seul de mœurs pures, de conduite régulière, de vie intègre ? Et vous vous étonnez qu'on repousse ces loups dévorants, qu'on fuie le contact de mercenaires qui se font schismatiques uniquement pour obtenir une mitre ou une crosse ! Vous me conjurez au nom du Seigneur Jésus de ne plus circonvenir par la séduction et le mensonge la comtesse Mathilde, la plus noble des femmes. J'invoque ici à témoin le Seigneur Dieu tout-puissant et je déclare que dans mes relations avec cette très-illustre princesse il n'entre aucune arrière-pensée d'ambition humaine ni de vues terrestres. Chaque jour et sans intermission je demande au ciel dans mes prières d'être retiré de ce siècle corrompu au milieu duquel mon exil ne s'est que trop prolongé. Mais tant qu'il me restera un souffle de vie, je servirai la cause de Dieu en lui conservant une héroïne dont la sainte mère Eglise m'a confié la direction spirituelle. J'espère que ma récompense sera grande dans les cieux pour avoir guidé dans le sentier du devoir cette vaillante chrétienne armée pour la défense de la justice, prête à verser son sang pour votre confusion et celle des impies, pour l'exaltation de la sainte Eglise, pour le triomphe de Dieu sur ses ennemis <sup>1</sup>. »

22. Cette triomphante apologie dont la mâle et nerveuse éloquence rappelle le style de Tertullien demeura sans réponse. Il en fut de même d'une lettre adressée par saint Gébéhard métropolitain de Saltzbourg au pieux évêque de Metz Hérimann, et répandue vers cette époque dans toutes les églises de Germanie <sup>2</sup>.

Lettre de  
saint Gébé-  
hard arche-  
vêque de  
Saltzbourg.

<sup>1</sup> S. Anselm. Luc. *Contra Wibert*, l. 1; *Patr. Lat.* t. CXLIX, col. 447-456, *passim*.

<sup>2</sup> S. Gebeh. *Epist. ad Herim.*, *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 847.

Saint Anselme de Lucques s'était surtout attaché à faire ressortir l'odieux caractère de l'antipape, la légitimité de Grégoire VII, le devoir pour tous les catholiques de lui garder obéissance et de résister jusqu'à la mort aux entreprises de l'intrus. En Italie où il écrivait, cette polémique était en quelque sorte à l'ordre du jour. En Allemagne, les questions soulevées par la grande lutte entre le sacerdoce et l'empire avaient plus de profondeur : elles touchaient à la constitution sociale de l'état et aux dogmes fondamentaux de l'Église. Les césariens avaient travaillé l'opinion populaire en faveur de la simonie au point que la vérité semblait anéantie. « C'est une tâche ingrate non moins que superflue, disait saint Gébéhard, d'essayer de répondre à des gens qui ne veulent point entendre. Rare infortune que celle dont nous sommes victimes ! Tout le monde nous accuse et personne ne veut écouter nos moyens de justification. Nos adversaires sont des évêques nommés par le roi. Ils accorderaient au dernier de leurs valets, accusé devant eux, la faculté de se défendre ; ils nous la refusent à nous leurs frères et coévêques, au mépris de la parole de Job : « Ai-je jamais dédaigné d'entrer en jugement avec mon serviteur ou ma servante <sup>1</sup> ? » Toute la controverse entre eux et nous se peut résumer par le mot de l'apôtre : « Le discernement entre le bien et le mal <sup>2</sup>. » Fidèles imitateurs de Jésus-Christ notre modèle et notre maître, nous n'avons qu'un seul but : « Faire élection du bien et réprouver le mal <sup>3</sup>. » C'est là notre seule politique. En conséquence observant aujourd'hui dans toute son intégrité la règle que l'Église catholique n'a cessé de proclamer et de suivre depuis l'époque de sa fondation divine jusqu'à nos jours monstrueusement lamentables, nous refusons toute espèce de rapport avec les excommuniés. En agissant ainsi, ce n'est pas notre doctrine ni un enseignement nouveau que nous voulons faire prévaloir ; c'est la doctrine que les apôtres ont enseignée ; que les successeurs des

Job. xxxi, 13.

<sup>2</sup> Hebr. v, 14.

<sup>3</sup> Is. vi, 15.

apôtres nous ont transmise; que les pontifes du siège apostolique, les pères, les conciles, les docteurs, la tradition universelle ont maintenue à tel point que les plus ignorants, les plus illettrés, l'ont apprise sinon du texte de la loi qu'ils ne peuvent lire, du moins de la coutume invétérée et immuable, basée sur la loi. Mais on nous objecte que l'excommunication fulminée contre le roi Henri est nulle, parce qu'elle a été prononcée en son absence et sans qu'il ait été entendu. Mais les citations canoniques ont-elles fait défaut? Combien de fois Henri ne fut-il pas appelé en la façon juridique au tribunal du saint-siège, dont il avait non-seulement reconnu mais invoqué lui-même l'arbitrage? Et parce qu'il a obstinément refusé de comparaître devant un tribunal auquel il affectait sans cesse d'en appeler; parce qu'il a laissé épuiser tous les délais juridiques, il aurait fallu que ce tribunal ne portât jamais de sentence! Depuis quand l'impunité est-elle dévolue de plein droit aux contumaces? L'univers entier a connu la sentence d'anathème prononcée contre lui par le concile romain dans la première semaine du carême de l'an 1080. Nos provinces teuto-niques retentirent de ce coup de foudre. Pour en amortir l'éclat, les évêques courtisans réunis à Bamberg choisirent la grande fête de la Résurrection et durant la messe solennelle dénoncèrent au peuple assemblé que le seigneur pape Grégoire VII, dont ils chargeaient d'imprécations le nom vénérable, avait cessé d'être apostolique. Ils se répandirent ensuite dans toutes les provinces du royaume et s'adjoignant des prédicateurs à gages ils publièrent dans tous les diocèses leur sacrilège anathème contre le vicaire de Jésus-Christ. « Le disciple n'est pas au-dessus du maître <sup>1</sup>, » dit l'évangile; et voilà des évêques en révolte qui condamnent non pas seulement une sentence du pape mais le pape lui-même, sans discussion préalable, sans daigner même, je ne dis pas entendre, mais consulter ce juge auguste. La sentence avait été portée par le concile romain, nul n'avait réclamé dans cette assemblée ni contre le jugement ni contre celui qui le pro-

<sup>1</sup> Matth. x, 24.

mulguait, c'est-à-dire contre le souverain pontife chargé par Dieu lui-même de gouverner non pas seulement les chrétientés d'Allemagne mais l'Église catholique répandue sur tous les points de l'univers. Les pères, les conciles, les docteurs déclarent unanimement qu'un simple évêque ne peut être jugé qu'en un synode régulièrement convoqué avec l'autorisation du pape et que la condamnation portée contre lui n'est valable qu'après la ratification du siège apostolique. Comment donc des hommes qui se piquent de quelque savoir ont-ils pu prendre au sérieux la prétendue déposition du seigneur apostolique Grégoire VII? Mais que dire de leur pseudo-pape Wibert, élu par eux avec une prédilection si touchante? Excommunié, parjure, apostat, il réunit tous les titres qu'on peut désirer dans un antipape. Et nous qui refusons de nous associer à tant de crimes, on nous persécute, on nous emprisonne, on nous maudit! Nous sommes les auteurs de tous les maux, de toutes les calamités, parce que nous ne voulons pas nous faire les complices des scélérats et des persécuteurs. « Vous avez nous dit-on, prêté serment de fidélité au roi; dès lors vous êtes obligés pour lui rester fidèles de refuser toute obéissance au seigneur apostolique, et de regarder comme non avenues toutes les excommunications qu'il lui plairait de lancer. Sinon, vous tombez sous le glaive de la loi, vous devez être poursuivis comme criminels de lèse-majesté. » Voilà le doux langage des nouveaux docteurs: les juges païens le tenaient déjà aux martyrs quand ils leur disaient: « Si tu veux être l'ami de César sacrifie aux dieux, sinon meurs. » Mais il s'agit aujourd'hui d'un prince chrétien. Or le ministère épiscopal ou sacerdotal ne saurait accorder son concours à un prince chrétien qui prétend forcer ses sujets à apostasier la loi de Jésus-Christ; qui chasse Dieu de son sanctuaire, étend une main sacrilège sur les oblations des fidèles, le patrimoine des églises et des pauvres, persécute, emprisonne, torture comme un autre Néron les successeurs des bienheureux apôtres Pierre et Paul, suscite contre eux de nouveaux Simon le Mage, et massacre par milliers les fidèles de Jésus-Christ sur la tombe même des martyrs où ils vont prier. Les nouveaux docteurs croient justifier leur

conduite en disant : « Tout en restant fidèles au roi, nous continuons d'être sincèrement dévoués au bienheureux Pierre et au siège apostolique. Mais à l'homme en ce moment assis sur ce siège nous refusons toute obéissance parce que sans raison, contre tout droit et toute justice, il a excommunié le roi et les évêques fidèles. A notre tour nous avons excommunié et déposé ce pape indigne, nous l'avons remplacé par un pontife selon le cœur de Dieu. » Mensonger au point de vue des faits, cet exposé de la question n'est pas moins erroné au point de vue canonique. Il est faux que l'excommunication du roi ait précédé l'horrible attentat commis contre la majesté inviolable du souverain pontife. Ce fut le 24 janvier 1076 que réunis à Worms dans un conciliabule fameux une vingtaine d'évêques eurent l'audace sacrilège de rédiger un acte de déposition et d'excommunication contre le seigneur apostolique. A cette date aucune sentence d'anathème n'avait encore été portée contre le roi. Le crime de Worms fut « le commencement de toutes les douleurs<sup>1</sup>, » « le ferment aigri qui a corrompu la masse entière<sup>2</sup> » de l'Église et du monde. Il éclata sans aucune provocation de la part du vénérable pape. La preuve c'est que deux mois auparavant, lors de la fête de saint André (30 novembre 1075) célébrée par le roi à Bamberg, la concorde la plus parfaite subsistait en apparence du moins entre le sacerdoce et l'empire. Le roi recevait à sa cour les légats apostoliques, il leur donnait les assurances les plus explicites de son dévouement et de son obéissance filiale au saint-siège. A leur requête, il destituait l'intrus simoniaque de Bamberg et le remplaçait par un évêque canoniquement élu. En même temps, il envoyait à Grégoire VII des ambassadeurs chargés de lui confirmer de vive voix et par écrit ces heureuses nouvelles. A un si long intervalle, dans une saison où les communications entre l'Italie et l'Allemagne sont presque impossibles, rien de nouveau n'avait pu se passer. Rien en effet ne s'était passé ; ce qui n'empêcha point le sacrilège de

<sup>1</sup> Marc. XIII, 8.

<sup>2</sup> I Cor. v., 6.

Worms d'éclater à l'improviste. Pour lui donner plus de retentissement des messagers franchirent les Alpes avec une rapidité extraordinaire, et le 21 février suivant, au milieu du concile romain présidé par le pape en personne, s'adressant au vicaire de Jésus-Christ, ils firent entendre ce blasphème qui a retenti d'un bout à l'autre du monde : « Descends, descends ! Noust'interdisons tout droit à la papauté <sup>1</sup>. » Voilà ce que firent les conjurés schismatiques de Worms. Qu'ils nous disent pourquoi ils ont secoué le joug de la discipline sainte, rédigé le libelle de répudiation contre le pontife de Jésus-Christ. Qu'ils nous disent en vertu de quel droit nouveau, eux, serviteurs du pape, ils ont osé prononcer la déchéance du pape leur prince et seigneur. L'Église catholique, l'univers entier leur demande compte d'une pareille conduite. Qu'ils essaient de se justifier, ou plutôt puisque toute justification est impossible, qu'ils rentrent enfin en eux-mêmes; qu'ils reconnaissent avec l'humilité d'un sincère repentir le crime dont ils se sont rendus coupables en bouleversant le monde, en foulant aux pieds toutes les lois divines et humaines <sup>2</sup>. »

23. Les juristes de cour et les théologiens de l'antipape n'eurent garde de laisser sans réplique les deux lettres de saint Anselme et de saint Gébéhard. C'était pour eux l'occasion de se faire grassement payer en beaux bénéfices et en riches investitures une servile et mercenaire éloquence. L'évêque d'Albe Benzo, le pseudo-cardinal Benno, l'auteur anonyme de la *Vita Henrici IV*, l'annaliste

<sup>1</sup> Cf. chap. II du présent vol. p. 84.

<sup>2</sup> Nous prenons la liberté de recommander au lecteur, comme une curieuse étude rétrospective, l'alinéa fort court consacré par Fleury (*Hist. eccl.* liv. LXIII, n° 10) à l'analyse de la lettre de saint Gébéhard. On y voit non sans surprise que « le pape lui-même avait violé le serment qu'il avait fait au roi Henri. » Quel pouvait bien être le serment que Grégoire VII aurait eu jamais à prêter au roi d'Allemagne, l'historien si judicieux quand le préjugé gallican ne l'aveugle point n'en dit pas un mot. Le texte du saint archevêque de Saltzbourg n'y fait d'ailleurs pas la moindre allusion. Mais Fleury n'est pas plus respectueux pour la personne du pieux métropolitain que pour sa doctrine. Et il conclut en ces termes : « Il paraît par cette lettre que Gébéhard n'entendait même pas l'état de la question. »

également anonyme du recueil des *Annales Romani* publié par Watterich, l'ancien écolâtre de Bamberg Egilbert, et grand nombre d'autres scribes courtisans se signalèrent alors. Chose singulière, et comme si la conjuration satanique qui poursuivit de son vivant le grand pape se fût prolongée sous les mêmes auspices après sa mort, les diatribes payées des schismatiques eurent presque toutes le privilège de survivre à l'époque qui les avait vu naître, pendant que l'œuvre parallèle des apologistes contemporains demeurait enfouie dans la poussière des bibliothèques, attendant l'heure où l'érudition de notre moderne paléographie viendrait les rappeler à la lumière. Il y eut de la sorte pour le génie à jamais incomparable de Grégoire VII deux postérités : l'une qui ne connut du grand pape que ce qu'en écrivirent ses ennemis ; l'autre qui de nos jours possède enfin la contre-partie de l'acte d'accusation dressé par les schismatiques. Cette remarque nous permet d'apprécier d'une manière équitable certains écrits fort retentissants qui ont compromis au dix-septième siècle la mémoire d'un grand évêque français, digne à tant d'autres égards de figurer au rang des pères de l'Eglise. Bossu et eut le malheur de méconnaître absolument le caractère historique de Grégoire VII ; les pages qu'il consacre à ce grand et saint pontife sont certainement les plus déplorables de la fameuse *Defensio cleri gallicani*, œuvre si déplorable elle-même. Aujourd'hui nous sommes heureux de constater que l'immortel évêque de Meaux n'avait sous la main pour juger Grégoire VII qu'un dossier presque exclusivement composé de pamphlets écrits contre Hildebrand. Nous tenons à signaler ce fait qui constitue pour Bossuet une circonstance vraiment atténuante. Bossuet fut par rapport à Grégoire VII de ce que nous avons appelé « la première postérité, » celle qui dura cinq siècles et répéta l'écho des voix accusatrices. A cette première postérité appartiennent Sigebert de Gemblours, Marianus Scotus, le catalogue de Zwollen, l'école protestante du seizième siècle et le gallicanisme du dix-septième <sup>1</sup>. Mais que dire des récents histo-

<sup>1</sup> Les Bollandistes publièrent le tome VI de mai renfermant la notice de saint Grégoire VII, en 1688, six ans après la fameuse déclaration gallicane de 1682.

riens ou polémistes ecclésiastiques qui, malgré l'ouvrage révélateur de l'allemand Voigt, malgré les immenses découvertes paléographiques de Pertz, de Gfrörer, de Jaffé, de Watterich, s'obstinent encore à ressasser des accusations que Bossuet s'il pouvait ressusciter dans sa gloire répudierait comme le produit d'une science incomplète et insuffisante ! La « seconde postérité » pour Grégoire VII, celle qui place son nom au rang des plus grands génies et des plus grands saints que l'humanité ait connus, a commencé avec le dix-neuvième siècle par l'ouvrage du docteur Voigt. A cette époque le vainqueur d'Iéna dit un jour : « Si je n'étais Napoléon, je voudrais être Grégoire VII <sup>1</sup>. » Aujourd'hui des monuments que Voigt lui-même n'a point connus sont remis au grand jour ; la véritable figure de Grégoire VII se dresse devant nos générations actuelles dans toute sa majesté, pareille à une statue antique dont l'or resplendit enfin sous la rouille qui l'obstruait depuis tant de siècles.

#### § IV. Troisième siège [de Rome par Henri IV.

Henri IV à  
Sainte-Ru-2  
fine.

24. L'année 1083 ouvrit pour Rome et pour le grand pape une nouvelle série de luttes plus désastreuses que toutes les précédentes. « Le roi saxon Hermann célébra, dit Bernold, la solennité de Noël (1082) en Souabe, d'où il comptait se diriger avec son armée en Lombardie et se porter au secours du seigneur apostolique. Mais une funeste nouvelle survint en ces jours. Le duc Otto de Nordheim, ce très-prudent et très-brave chevalier à qui il avait confié la ré-

Ils n'eurent pas le courage ou peut-être la liberté de réagir contre le courant de l'opinion, en consacrant au grand pape une de ces études historiques approfondies et complètes où leur érudition excellait. Un pareil travail devrait tenter la science de leurs illustres successeurs.

<sup>1</sup> Ed. Langeron, *Grégoire VII et les orig. de la doctrine ultramontaine* ; 2<sup>e</sup> édit. Paris, Thorin. 1874, in 8<sup>o</sup>, p. 366.



gence de ses états, était mort inopinément. Cette perte laissait le champ libre aux intrigues de Frédéric de Hohenstaufen. Une guerre civile allait éclater en Saxe; le roi Hermann dut renoncer à son expédition d'Italie et retourner promptement à Goslar<sup>1</sup>. » De ce côté donc Henri IV n'avait plus rien à craindre. En Apulie, Robert Guiscard était toujours retenu par l'émeute organisée à son retour de Dyrrachium sous la double influence de la politique tudesque et byzantine. Il faisait alors le siège de la cité de Bari qui lui opposait la plus vive résistance. Une intervention immédiate en faveur de Rome lui était momentanément impossible. Henri profita de cette coïncidence qui paralysait la liberté d'action des deux plus puissants alliés du pontife. A la tête de ses hordes de schismatiques et d'excommuniés, reprend le chroniqueur, il se rapprocha de Rome, passa les fêtes de Pâques à Sainte-Rufine<sup>2</sup> (*Silva-Candida*) et vint, comme les années précédentes, établir son camp dans la prairie de Néron à l'ouest de la basilique Vaticane. Mais plus heureux cette fois, il réussit à s'emparer de la cité Léonine, après un assaut dont Landulf de Milan et Guillaume de Malmesbury nous ont retracé les diverses péripéties.

25. Landulf, clerc milanais, partisan dévoué de l'intrus Thédald, triomphe en racontant cette victoire, à laquelle suivant toute apparence il a assisté en personne et dont il fait honneur à l'habileté et à la vaillance de ses compatriotes. Son dévouement pour le César tudesque éclate à chaque ligne de son récit. « L'empereur, dit-il, s'était enfin résolu à écraser le foyer de résistance qu'il trouvait depuis si longtemps à Rome, repaire des intrigues sans nombre et des malversations de Grégoire. Les soldats qui vinrent s'enrôler sous ses drapeaux pour cette glorieuse expédition formaient la plus puissante armée qu'on eût encore vue : une couronne d'évêques entourait la majesté impériale et lui faisait escorte. L'archevêque milanais Thédald, ce vénérable seigneur qui avait refusé pour lui-

Deux soldats milanais escaladent les remparts de la cité Léonine.

<sup>1</sup> Bernold. *Chronic.*, *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 1381.

<sup>2</sup> Ces derniers détails nous sont fournis par la chronique d'Ekkéard d'Urauge (*Patr. Lat.*, tom. CLIV, col. 953). La fête de Pâques tombait cette année le 9 avril.

même le souverain pontificat et déterminé la promotion de Wibert de Ravenne, se montra encore dans cette nouvelle occasion un digne successeur de saint Ambroise. Il leva et équipa à ses frais mille chevaliers d'élite, pourvus à leur entretien durant tout le temps de l'expédition, et se mettant à leur tête rejoignit dès le mois de décembre la grande armée de César. Le siège de Rome dura plusieurs mois sans résultat. Une nuit deux Milanais, braves entre les braves, tous deux attachés au service du seigneur Thédald, l'un nommé Amizo, boulanger de la mense archiépiscopale, l'autre nommé Hugues, camerlingue chargé de monter la garde à la porte de la *camera* du pontife, accomplirent alors un exploit héroïque. Tout le camp impérial était plongé dans un profond silence; les soldats teutons aussi bien que ceux des diverses nations étrangères dormaient après les fatigues de la journée. Les deux amis voulurent se rendre compte de la situation des assiégés et savoir par quels moyens ils repoussaient tous les assauts. Couverts d'une cotte de mailles, armés de poignards et tenant en main leur épée, ils gagnèrent furtivement un point des remparts où les balistes avaient fait une brèche. Retenant leur haleine, ils escaladèrent silencieusement les pierres amoncelées. Aucun ennemi ne se présentant, ils se glissèrent le long des remparts et constatèrent que toutes les sentinelles étaient endormies. Tirant alors leurs glaives, ils massacrèrent les uns, jetant par dessus les murailles ceux qui, réveillés en sursaut cherchaient à se défendre. Montant alors au sommet de l'une des tours, ils frappèrent leurs boucliers l'un contre l'autre, signal convenu avec l'empereur pour appeler à la rescousse. Le seigneur Thédald qui se tenait aux aguets courut le premier à la tente impériale pour organiser l'assaut. Mais les Teutons, race jalouse qui détestait les Lombards, ne voulurent pas laisser à ceux-ci l'honneur de la victoire. Ils s'armèrent en grande hâte pour profiter d'un succès auquel ils étaient étrangers<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Allusion à ce qui s'était passé deux ans auparavant au conciliabule de Brixen. Cf. chap. iv du présent vol., n° 7.

<sup>2</sup> Landulf. Sen. *Catal. ep. Mediol.* — *Patr. Lat.*, tom. CXLVII, col. 952.

26. « Le porte-étendard de l'empereur, Godefroi de Bouillon, à qui sa récente victoire sur Rodolphe avait valu, dit Guillaume de Malmesbury, l'investiture de tout le duché de Lorraine, se mit à la tête des assiégeants. Les soldats romains éveillés en sursaut étaient accourus en armes sur la brèche et occupaient toute la ligne des remparts. Godefroi de Bouillon réussit le premier à forcer tous les obstacles. Parvenu dans la place, il ouvrit une large poterne, *magnam fenestram*, et livra ainsi passage aux assaillants. Couvert de sueur, les veines bouillonnantes comme du feu, il trouva dans le souterrain qu'il lui fallut traverser une amphore pleine de vin de Falerne et y but à longs traits. Soit que la réaction de cette fraîche liqueur ait été trop subite, soit que le vin eût été empoisonné (car les Romains et en général tous les habitants de l'Italie auraient, dit-on, la coutume d'empoisonner ainsi des tonneaux entiers qu'ils réservent en cas d'invasion<sup>1</sup>, soit enfin, comme d'autres l'affirment, que les brouillards qui s'élèvent chaque matin sur le Tibre dans la plaine où le duc avait son camp aient produit une influence épidémique, toujours est-il que Godefroi de Bouillon, après avoir vu mourir à ses côtés tous ses compagnons d'armes, sauf dix seulement qui résistèrent à la contagion, fut lui-même atteint de la maladie. L'accès fut tellement sérieux qu'il perdit les cheveux et les ongles et resta plusieurs mois entre la vie et la mort<sup>2</sup>. » Il eut ainsi le temps de réfléchir aux événements dans lesquels il avait joué un rôle dont l'héroïsme ne rachetait pas le sacrilège. On dit que, partageant sa maladie et ses remords, un chevalier qui avait dirigé sa jeunesse et lui avait appris l'art des combats se trouvait avec lui sous la même tente dans la prairie de Néron. C'était Pierre d'Achères, *Petrus de Acheriis*, destiné à conquérir sous le nom plus modeste de Pierre l'Ermite une gloire qui ne s'effacera jamais du souvenir des mortels. Le précepteur et le disciple, le porte-étendard de Henri IV et le chevalier d'Achères

Godefroi de  
Bouillon à  
l'assaut de la  
cité Léonine.

<sup>1</sup> *Quod soleant Romani et illius terræ homines totis infundere toxica tonnis.*

<sup>2</sup> Willelm. Malmerb. *Gest. reg. Angl.*, lib. IV, § 375. — *Patr. Lat.*, tom. CLXXIX, col. 1525.

furent vœu de ne plus porter les armes contre le vicaire de Jésus Christ et d'expié leurs précédents attentats par un pèlerinage à Jérusalem. Pierre guérit le premier, passa quelque temps dans un ermitage du territoire d'Amiens et partit pour la Terre-Sainte<sup>1</sup>. Guillaume de Malmesbury uniquement préoccupé du futur roi de Jérusalem néglige les détails qui concernent Pierre l'Ermite, et continue en ces termes : « Godefroi de Bouillon ne réussit point à se guérir de la fièvre lente mais continue dont il avait pris le germe sous les murs de Rome. Après son retour en Lorraine sa santé resta chancelante ; la poitrine même fut attaquée. Cet état maladif dura jusqu'en 1095, époque où l'on prêchait la grande expédition pour Jérusalem. Renouvelant son vœu, Godefroi promit si Dieu lui rendait sa force première de se mettre aussitôt en campagne. Après ce serment, on vit une jeunesse nouvelle succéder à l'épuisement presque sénile du chevalier ; ses membres redevinrent robustes comme les branches noueuses d'un chêne, sa large poitrine reprit son ampleur, sa taille se redressa dans des proportions héroïques ; il se retrouva comme autrefois le plus vaillant des guerriers. »<sup>2</sup>

27. Ce fut le vendredi 3 juin 1083 que Godefroi de Bouillon envahit la cité Léonine et la basilique du prince des apôtres : seize ans plus tard, le vendredi 15 juillet 1099, il devait glorieusement réparer cette victoire sacrilège en arborant l'étendard de la croix sur les murs de Jérusalem. L'heureux coup de main qui permettait à Henri IV de franchir l'enceinte du sol sacré ne lui livrait qu'une très-faible partie de la ville éternelle. L'armée tudesque n'occupait que la cité Léonine proprement dite. Le quartier du Transtévère, le château Saint-Ange sur la rive droite du Tibre tout l'intérieur de la cité sur la rive gauche demeuraient au pouvoir du pape. Le roi excommunié voulut cependant donner à ce succès partiel si longtemps attendu le caractère d'un triomphe complet.

« Le III des calendes de juillet (29 juin 1083), reprend l'historio-

<sup>1</sup> Vion, *Pierre l'Ermite et les Croisades*, p. 143-221.

Willem. Malmesb., *loc. cit.*

graphe milanais Landulf, une cérémonie imposante eut lieu. L'empereur récompensa avec magnificence par des honneurs, des dignités nouvelles, des dons en argent, le seigneur Thédald, les princes, les chevaliers et les soldats milanais. Il leur rendit grâces de la victoire et leur donna congé de retourner dans leur patrie, gardant seulement près de lui ses troupes teutoniques avec lesquelles il s'installa dans le *palazzuolo* des Césars <sup>1</sup>. » La cérémonie à laquelle Landulf se borne à faire allusion, sans la décrire, était l'intronisation de l'antipape sur la chaire profanée de saint Pierre. « Wibert de Ravenne, cet apostat parjure tant de fois excommunié et déposé, dit Bernold de Constance, fut conduit processionnellement par les évêques simoniaques à la basilique du Vatican <sup>2</sup>. » Les cardinaux d'Ostie, d'Albano et de Porto qui ont le privilège exclusif de présider soit à l'installation soit au sacre des papes étaient, le premier, c'est-à-dire Odo de Lagery, retenu captif par Henri, les deux autres hors du pouvoir des schismatiques. Odo refusa de prêter son ministère à une intrusion sacrilège. Deux évêques depuis longtemps déposés et excommuniés, celui de Modène et celui d'Arezzo, mirent le comble à leur damnation en couronnant l'antipape et en faisant asseoir l'abomination de la désolation dans le lieu saint. Toutefois,

<sup>1</sup> Landulf. *Hist. Mediol.*, loc. cit., col. 952. L'expression latine dont se sert Landulf pour désigner la nouvelle résidence de Henri est celle de *palatium cæsarianum*. Le chroniqueur allemand Ekkéard d'Urauge moins familiarisé que Landulf avec la topographie de Rome et imaginant que le *palais césarien* ne pouvait être que celui d'Auguste, de Tibère et de Néron sur le mont palatin près du Capitole et du Colysée, écrit tout simplement qu'Henri IV siégeait dès lors *in monte Palatino*. (Ekk. Uraug. *Chron. — Patr. Lat.*, tom. CLIV, col. 953.) Mais Bernold de Constance rétablit la véritable situation des lieux en ces termes : *Statim igitur juxta Sanctum Petrum quemdam monticulum, nomine Palaceolum, Henricus incastellavit*. (Bernold. *Chron. — Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 1381.) Ce fut donc non loin de Saint-Pierre et en vue du château Saint-Ange appelé alors « Tour de Crescentius, » sur la rive droite du Tibre, que s'établit Henri IV sur l'emplacement d'un ancien palais de Néron dit *Palaceolum* (*Palazzuolo*, petit palais), dont les ruines se retrouvent maintenant dans la *Vigna Barberini*. (Cf. Watterich, tom. I, p. 454, not. 6. — Héfélé, *Hist. des conc.*, tom. VI, p. 621, not. 1. — Papenordt, *Gesch. der Stadt Rom.*, § 221.)

<sup>2</sup> Bernold. *Const. Chron.*, loc. cit.

selon la judicieuse observation de Muratori <sup>1</sup>, comme une installation pontificale pour être régulière devait être précédée d'une élection à Saint-Jean de Latran, la cérémonie du 29 juin 1083 ne fut encore même dans la pensée de l'antipape que provisoire, il ne la crut pas suffisante pour être autorisé à prendre officiellement son nom pontifical de Clément. Quant à Henri IV, se souciant fort peu de cette parodie, il subordonnait le sort de l'intrus aux chances militaires et aux besoins ultérieurs de sa politique.

28. « Le siège de Rome fut continué <sup>2</sup>, reprend Bernold. Le roi excommunié fit élever sur la rive droite du Tibre sur un monticule appelé *Palacium* une forteresse où il établit une garnison de trois cents hommes sous le commandement d'Udalric de Gozheim. Mais les Transtévérins leur opposèrent partout une invincible résistance. Henri eut alors recours à ses moyens ordinaires de séduction. Les Romains étaient fatigués d'un siège qui durait depuis trois ans <sup>3</sup>. » Des émissaires habiles exploitèrent cette disposition des esprits, ils semèrent l'or et les promesses, achetèrent les consciences vénales et obtinrent la signature d'un pacte resté jusqu'à nos jours complètement inconnu et découvert par M. Pertz dans un manuscrit de *British Museum*, n° 390 du fond Arundel. Voici ce curieux document où la trahison s'étale avec une naïve brutalité. « Serment, » *Sacramentum*. — « Nous vous disons à vous, roi Henri, que dans un délai qui ne pourra se prolonger plus de quinze jours après que vous aurez pris possession de toute notre ville, nous forcerons le pape Grégoire,

<sup>1</sup> Muratori, *Annal. Ital.* 1083.

<sup>2</sup> M. Villemain place ici un conciliabule présidé à Saint-Pierre de Rome par l'antipape. L'éminent académicien mourut, on le sait, sans avoir mis la dernière main à son ouvrage, ou du moins sans avoir assumé de son vivant la responsabilité de le publier tel qu'on l'a trouvé après sa mort. Ce n'est donc point à lui mais à ses éditeurs posthumes qu'il faut imputer l'anachronisme que nous signalons en cet endroit. Le conciliabule assigné à la date du mois de juin 1083 n'eut lieu qu'en 1089, quatre ans après la mort de Grégoire VII. (Villemain, *Hist. de Grég. VII*, tom. II, pag. 330-333. — Cf Jaffé, *Regest. rom. pontif.*, tom. I, p. 445.)

<sup>3</sup> Bernold., *loc. cit.*, col. 1381.

au cas où il serait encore vivant et où il n'aurait pas pris la fuite, de vous conférer la couronne impériale. Si Grégoire était mort ou que fugitif il refusât sur notre requête de revenir procéder à votre couronnement dans le délai précité, nous élirons avec votre assentiment et selon les lois canoniques un autre pape, que nous déterminerons en toute bonne foi à vous décerner la couronne. Pareillement en toute bonne foi nous veillerons à ce que la ville de Rome vous jure et garde fidélité. Toutes ces choses nous les observerons envers vous sans fraude ni mal-engin, sans y rien ajouter ni diminuer que d'un commun accord de vous et de nous <sup>1</sup>. »

### § V. Simulacre de paix.

29. Ce *sacramentum*, véritable pacte de Judas, ne porte aucune souscription. Les traîtres n'aiment point à signer de tels actes. Vraisemblablement les émissaires chargés de la négociation dressèrent à part la liste des signataires pour la remettre au roi excommunié. Si elle se retrouve quelque jour on y verra sans nul doute figurer les noms de ces fameux pères conscrits dont Benzo comparait sans rire la majesté à celle des Fabius, des Scipions, des Metellus <sup>2</sup>. Sortis pour la plupart des couches d'invasion établies à Rome par les vainqueurs barbares, ces patriciens féodaux qui mêlaient dans leurs harangues les souvenirs du roi Evandre aux citations du *Liber Pontificalis* étaient toujours prêts à trahir les papes. On se rappelle leur alliance intime avec Cadaloüs et la série de leurs attentats contre le saint pontife Alexandre II. La nouvelle trahison qu'ils méditaient contre Grégoire VII n'a donc pas lieu de

Conventions  
pacifiques.  
Levée du  
siège. Le  
Palazzo de  
César.

<sup>1</sup> Pertz, *Mon. German.*, tom. VIII, p. 461. — Watterich, tom. I, p. 456, not. 1.

<sup>2</sup> Cf. tom. XXI de cette *Histoire*, p. 404.

nous surprendre. Mais aussi lâches que criminels, ils n'eurent pas le courage de leur infamie. La négociation demeura secrète, le grand pape n'en eut pas même le soupçon ; il ne devait apprendre les détails de cette perfidie qu'au moment où les traîtres ouvrieraient à Henri IV les portes de la ville éternelle<sup>1</sup>. Le complot resta de même inconnu au vrai peuple, qui continuait à défendre énergiquement la cause pontificale. Nous en avons la preuve dans les paroles suivantes de Bernold : « La conspiration ourdie à Rome avait des complices même parmi les princes de Bénévent et de la Campanie. Il fut convenu avec le roi Henri que pour préparer les voies, on laisserait le pape Grégoire libre de convoquer vers la mi-novembre un concile où le débat serait mûrement examiné. Le roi promit spontanément de se soumettre à la décision qui y serait prise ; les Romains firent de même. Henri jura de plus avec serment de laisser pleine faculté à tous les évêques de se rendre à cette assemblée, et de ne les inquiéter ni à l'aller ni au retour, en sorte que le pape pût sans aucun scrupule adresser soit aux prélats soit aux abbés les lettres de convocation. Après que tous ces arrangements furent conclus, Henri qui redoutait pour son armée et pour lui-même les chaleurs de l'été, se replia avec toutes ses troupes en Lombardie, laissant seulement à Rome, dans la forteresse du *Palazzuolo*, les trois cents hommes de garnison commandés par Udalric de Gozheim. Mais, ajoute le chroniqueur, le glaive de saint Pierre, ce fut l'expression qui vint sur toutes les lèvres, frappa ces Teutons. Ils succombèrent à une mort presque foudroyante. Leur chef, ce misérable qui avait été l'un des plus ardents fauteurs du schisme, expira sans avoir eu le temps de rentrer dans la communion de l'Eglise. Trente soldats échappèrent seuls à la

<sup>1</sup> *Quod juramentum licet in præterita ætate factum fuerit, omnes tamen intimos papæ ad terminum pene latuit.* (Bernold. *Chronic.* loc. cit. col. 1382 M. Villemain qui n'a point connu le texte du *Sacramentum* retrouvé au Musée britannique consacre deux pages attendries à louer la modération de Henri IV, son respect religieux pour le caractère de Grégoire VII et la persévérance de son attachement filial pour un pape qui s'en montrait si peu digne. (*Hist. de Grég. VII*, tom. II, p. 335-339.)



contagion. Le peuple romain se ruant alors sur la forteresse, la rasa jusqu'aux fondements <sup>1</sup>. »

30. Evidemment les Transtévérins qui détruisaient le *Palazzuolo* de Henri IV, comme jadis les Saxons avaient démolie la citadelle de Hartzbourg, n'étaient pas dans le secret de la conspiration. Le roi qui avait fait payer par tant de flots de sang chacune des pierres de la forteresse saxonne n'eut pas même l'air de savoir que son *Palazzuolo* n'existait plus. Cette attitude importait à la réalisation de son programme occulte ; se taire en ce moment lui donnait une apparence magnanime qui devait servir ses desseins. Henri IV ne connaissait pas le nom moderne de « moyens moraux, » mais il pratiquait supérieurement la chose. *Ad callida se argumenta convertit*, « Il se retourna vers la politique de ruse et de fourberie <sup>2</sup>, » dit le catalogue pontifical. Le vénérable abbé de Cluny qui l'avait levé des fonts du baptême, s'était porté garant de sa bonne foi à Canosse, n'avait cessé de lui prodiguer les plus sages conseils, traversait alors l'Italie pour se rendre en pèlerinage au Mont-Cassin <sup>3</sup>. Dans une entrevue avec ce terrible filleul, il lui déclara que toute communion était rompue entre eux. « Aucun fidèle craignant Dieu, ajouta-t-il, aucun religieux digne de ce nom, ne saurait plus communiquer avec vous. » Cette noble attitude de saint Hugues suggéra au prince parjure tout un nouveau plan de perfidie, qui devait concourir au succès du premier. « Affectant une douleur profonde de sa situation présente et un regret sincère du passé, reprend le catalogue pontifical, Henri fit sur-le-champ mettre en liberté le cardinal d'Ostie Odo, l'évêque Bonizo de Sutri et les autres vénérables captifs retenus depuis un an dans les fers. Un édit fut promulgué pour annoncer à toute l'Europe que le siège de Rome était levé, que les pèlerins pouvaient sans obstacle accomplir leur voyage *ad limina*, le roi Henri leur garantissant à tous

Saint Hugues  
de Cluny  
Henri IV.  
Nouvelles  
promesses  
hypocrites au  
roi.

<sup>1</sup> Bernold. *Chronic.*, loc. cit. col., 1381.

<sup>2</sup> *Catal. Cencii Patr. Lat.* t. CXLVIII. col. 126. — *Cod. Vatic.* Watterich tom. I, p. 340.

<sup>3</sup> Petr. Diac. *Chronic. Cassinens. Patr. Lat.*, tom. CLXXIII, col. 790.

par un serment solennel sécurité et liberté entière. Pour mieux tromper l'opinion publique et se rallier la faveur populaire, il déclara qu'il entendait ne recevoir la couronne impériale que des mains du seigneur pape Grégoire <sup>1</sup>. » Un dernier trait, enregistré par Bernold, compléta cette manifestation hypocrite. « Wibert de Ravenne fut dédaigneusement, dit le chroniqueur, renvoyé dans son diocèse, « *Ravennate suo interim Ravennum transmisso* <sup>2</sup>. On voit que le tyran faisait bon marché de ses propres créatures et qu'il possédait supérieurement la théorie des « moyens moraux. »

Intrigues du  
parti césarien  
à Rome et en  
Apulie.

31. Les sénateurs romains ses complices ne manquèrent pas d'exalter, comme il convenait, des dispositions si bienveillantes pour l'Église. Leur propagande ne fut pas stérile. « Le peuple, les clercs, les religieux eux-mêmes, reprend le catalogue pontifical, manifestaient une joie exubérante. Ils venaient se prosterner aux pieds du pontife pour le supplier d'accueillir les avances du roi. Ils s'attendrissaient jusqu'aux larmes en rappelant les malheurs de la patrie, et en invoquant la miséricorde paternelle qui pouvait d'un mot les effacer pour jamais. Le grand pape était forcé de subir quotidiennement de pareilles requêtes. Prêt à mourir pour la défense de la justice et de la vérité, il n'était pas dupe de ces manœuvres; il devinait le moteur qui suscitait ces démonstrations inconscientes. Sa réponse, toujours la même, était celle-ci : « J'ai fait depuis longtemps l'expérience des ruses et de la mauvaise foi de Henri IV. S'il veut cependant donner satisfaction à Dieu et à l'Église pour les fautes notoires dont il s'est rendu coupable, je consentirai volontiers à l'absoudre, et quand il sera par ma bénédiction rétabli dans la communion ecclésiastique je ne refuserai point de lui donner la couronne impériale. Mais autrement je ne dois ni ne puis d'aucune façon prêter l'oreille à vos prières <sup>3</sup>. » A toutes les sollicita-

<sup>1</sup> *Ut popularem favorem omnino consequeretur et gratiam in publico dixit quod a domno Gregorio papa imperialis coronæ dignitatem vellet accipere.* (Catal. Cenc., loc. cit.)

<sup>2</sup> Bernold, loc. cit.

<sup>3</sup> *Cod. Vatican.* — Wattenich, tom. I, p. 241.

tions, à toutes les requêtes qui lui étaient chaque jour adressées, le grand pape opposait invariablement la même condition préalable. Les émissaires de Henri IV la transmettaient à ce prince, « qui n'avait aucunement, ajoute le chroniqueur, l'intention de la tenir et dont la conscience protestait au fond par les remords, » *remordente conscientia* <sup>1</sup>. Le roi parjure ne pouvait se méprendre sur le résultat de ses intrigues. Grégoire VII déjouait même celles dont il ne connaissait point encore la trame. A Rome ainsi qu'à Canosse, en 1083 comme en 1077, il se montrait semblable à lui-même, fidèle à l'Eglise catholique dont il était le chef, à la loi de Jésus-Christ dont il était le vicaire. Inaccessible aux illusions dont les Romains se berçaient autour de lui, son génie prévoyait sous le calme apparent le retour de la tempête. On se réjouissait de la conversion simulée du roi, de sa rupture avec l'antipape Wibert, de la paix qui succédait soudain en Toscane et dans les états de la comtesse Mathilde à une guerre si acharnée. Grégoire VII ne partageait aucune de ces fausses joies, de ces trompeuses espérances. Dès le 24 juin, fête de la nativité de saint Jean-Baptiste, quinze jours après l'invasion de la cité Léonine et pendant que le roi vainqueur occupait encore la forteresse du Palazzuolo, « il avait solennellement, dit Bernold, renouvelé la sentence d'excommunication contre l'hérésiarque Wibert, contre Henri de Germanie et tous leurs auteurs, adhérents, ou complices <sup>2</sup>. » En même temps ses légats allaient en Apulie presser l'arrivée des secours promis par Robert Guiscard. Le héros de Dyrrachium luttait alors contre la défection de son neveu Jordano, prince de Capoue, qui venait d'entrer ouvertement dans la ligue formée contre le saint-siège entre l'empereur byzantin et le roi tudesque. Jordano avait obtenu de ce dernier un diplôme d'investiture dont il se montrait reconnaissant en combattant le duc d'Apulie et en s'efforçant de gagner à la cause du schisme l'illustre abbé Desiderius et les religieux du Mont-Cassin <sup>3</sup>. Ses intrigues échouèrent devant

<sup>1</sup> *Cod. Vatican.* — Watterich, tom. I. p. 341.

<sup>2</sup> Watterich, tom. I, 454.

<sup>3</sup> *Petr. Diac. Chronic. Cassin. Patr. Lat.*, tom. CLXXIII, col. 787.

la noble fermeté du cardinal Desiderius, mais elles réussirent près de quelques seigneurs normands. Ceux de Troja et d'Ascoli arborèrent le drapeau de Henri IV, symbole de schisme contre l'autorité du saint-siège et de rébellion contre la suzeraineté de Robert Guiscard. Le héros normand travaillait à éteindre cette révolte dans le sang de ses auteurs, quand il reçut le message de Grégoire VII. « Ne pouvant à l'heure même se porter sur Rome avec son armée dit Lupus Protospathaire, le duc envoya plus de trente mille *solidi* pour aider Grégoire VII à retenir les Romains dans le devoir <sup>1</sup>. »

32. Cependant le pape avait adressé à tous les évêques et à tous les abbés orthodoxes des lettres de convocation pour le concile <sup>2</sup>, qui devait s'ouvrir le XII des calendes de décembre (20 novembre 1803) dans la basilique du Sauveur au Latran <sup>3</sup>. L'annonce de cette assemblée extraordinaire, après l'interruption forcée des synodes quadragésimaux dont le blocus de Rome avait empêché la tenue aux époques habituelles, produisit une immense sensation. « Les princes allemands, dit Bernold, firent partir des ambassadeurs pour y assister. De France, un grand nombre d'évêques et d'abbés

<sup>1</sup> Lup. Protospathar. *Chronic. Patr. Lat.* tom. CLV, col. 140.

<sup>2</sup> Bernold. col. 1381.

<sup>3</sup> *Catalog. Vatic.* — Watterich, t. I, p. 306. Nous n'avons plus la lettre pontificale de convocation à cette assemblée. Le continuateur du *Cours complet d'Hist. eccl.* ne s'arrête point devant cette lacune du *Registrum* de Grégoire VII; il imagine de rapporter à cette période historique une lettre non datée du grand pape, où il est question de l'élection du roi Rodolphe mort quatre ans auparavant. Cette lettre ainsi transposée et n'ayant aucune espèce de rapport avec la situation présente fournit au moderne historien un prétexte aux plus violentes diatribes. D'après lui, Grégoire VII n'aurait pas seulement été dupe des manœuvres de Henri IV, il leur eût sciemment prêté l'autorité de son nom et de son caractère. « Donc tout va finir, dit-il, du jour où Henri renoncera à l'obéissance de Wibert! Mais les investitures, mais les scandales de mœurs, les prétentions tyranniques etc., etc? Il y avait bien d'autres choses à arranger! » (*Cours compl. d'hist. eccl.*, t. XIX, col. 1365, not. 1952.) Nous citons textuellement et sans rien ajouter ni changer ces phrases lamentables, parce qu'elles ont profondément scandalisé les lecteurs catholiques, habitués à trouver, dans l'œuvre gigantesque entreprise par M. Henrion et publiée par l'illustre éditeur de la *Patrologie*, une sérieuse érudition jointe à une doctrine parfaitement pure et vraiment catholique.

se mirent en route; de tous les points de l'Italie, il en fut de même. Le roi Henri en grand appareil et avec une nombreuse escorte sortit de Pavie, déclarant qu'il se rendait en personne au concile. » Mais il s'arrêta au *Forum Cassii* (aujourd'hui *Santa-Maria di Forcassi* près de Vetralla au sud de Viterbe). C'était le point de jonction où de France, d'Allemagne et des diverses provinces de Lombardie devaient nécessairement, d'après la topographie des routes alors existantes, aboutir tous les voyageurs qui voulaient arriver à Rome par la voie de terre. « Or, reprend le chroniqueur, le 11 novembre fête de saint Martin, comme les ambassadeurs des princes teutoniques arrivaient au *Forum Cassii*, les soldats de Henri IV postés en embuscade sur le chemin, les arrêtaient, pillèrent tous leurs bagages et les conduisirent à leur maître qui les fit jeter dans un cachot. C'était, ajoute Bernold, une singulière façon d'interpréter le sauf-conduit royal officiellement accordé à tous ceux qui voudraient se rendre au concile. Les Romains ne tardèrent point à être informés de cette violation du droit des gens et ils commencèrent à murmurer véhémentement, *multum contra Henricum murmurare cœperunt*. Mais Henri leur réservait d'autres surprises. Ainsi quand le vénérable Odo évêque d'Ostie, que le roi venait cependant de rendre à la liberté, traversa le *Forum Cassii* pour se rendre au concile, le passage lui fut interdit et il se vit retenu à la cour non plus dans la captivité d'un cachot, mais sous une étroite surveillance qui ne le privait pas moins de sa liberté. Parmi les évêques et abbés venus de France ou de Lombardie, Henri fit un choix intelligent. « Il laissa passer les plus obscurs, les jugeant avec raison inoffensifs; mais il retint les meilleurs, ceux dont la présence eût été surtout nécessaire: *Meliores autem episcopi et domno apostolico magis necessarii specialiter prohibiti sunt*. Ceux qui eurent l'honneur de l'exclusion furent le célèbre Hugues de Die récemment promu au siège métropolitain de Lyon, saint Anselme de Lucques et Réginald de Côme. « Beaucoup d'autres très-religieux clercs et moines, ajoute Bernold, furent aussi arrêtés par le tyran, et quelques-uns eurent à subir par son ordre de véritables tortures, *quos in captione fecit*

*cruciari*. Satisfait de sa campagne et heureux d'avoir si habilement exploité la crédulité publique, Henri ne poursuivit pas plus loin son voyage et retourna triomphant à Pavie <sup>1</sup>. » Il n'était pas le premier, il ne devait pas être le dernier à se croire fort contre Dieu et son Christ, contre l'Église immortelle bâtie sur la pierre qui brise tous les marteaux et écrase tous les persécuteurs.

33. En de pareilles conditions, après ces infâmes violences que le tyran prenait sans doute pour des traits de génie, le synode romain indiqué avec tant de solennité par le grand pape et si dérisoirement placé par Henri sous sa protection et sa sauvegarde officielle, ne pouvait être bien nombreux. Grégoire VII l'ouvrit cependant à l'époque fixée (20 novembre 1083). A défaut des actes qui disparurent, comme presque tous les autres monuments de cet immortel pontificat, sous la main des schismatiques, le *Codex Vaticanus* nous a conservé un sommaire malheureusement trop laconique de cette assemblée synodale, la douzième et la dernière que Grégoire VII ait présidée à Rome <sup>2</sup>. En voici la teneur : « L'an de l'incarnation dominicale mille quatre-vingt-trois, le onzième du pontificat du seigneur pape Grégoire VII, le XII des calendes de décembre, sous la présidence de l'apostolique pontife, un synode fut célébré dans la basilique de Latran. Il dura trois jours. Les archevêques, évêques et abbés de la Campanie, de la principauté de Bénévent et de l'Apulie y assistèrent. Il n'y eut que très-peu d'évêques des provinces de la Gaule, le tyran Henri ayant forcé à rebrousser che-

<sup>1</sup> Bernold. *Chronic. Patr. Lat.* tom. CXLVIII, col. 1382. — M. Villemain en reproduisant avec toutes les atténuations imaginables cette page d'un chroniqueur contemporain a la bonne foi de trouver « violentes » les « précautions » de Henri (*Hist. de Grég. VII*, t II, p. 340). Cet aveu nous console des étranges appréciations du continuateur du *Cours complet d'histoire ecclésiastique*.

<sup>2</sup> C'est à tort que Mansi et Labbe parlent d'un x<sup>e</sup> concile tenu à Rome par Grégoire VII, le 24 juin 1084, dans lequel le pape aurait renouvelé la sentence d'excommunication contre Wibert de Ravenne et le roi Henri. Le passage de Bernold qui a donné lieu à cette mention erronée se rapporte non pas à l'an 1084 mais à l'année précédente 1083, ainsi que l'ont judicieusement fait observer les docteurs Jaffé et Watterich. Nous avons nous-même, au n<sup>o</sup> 31 du présent chapitre, rétabli à sa véritable date le fait signalé par Bernold.

min la plupart de ceux qui s'y rendaient. La disette régnait alors dans la ville, à la suite des trois précédents sièges. La famine avait chassé un grand nombre d'habitants : ceux qui restaient étaient profondément découragés. Le seigneur apostolique parla en termes saisissants des grandes vérités de la foi, de la constitution immortelle de l'Église, du courage et de la constance nécessaires dans la persécution présente. On eût dit non pas un homme mais un ange. Son discours arracha des larmes et des sanglots à tous les assistants <sup>1</sup>. » — Le pape se proposait, dit Bernold, de fulminer un anathème nominatif contre Henri, mais à la prière de l'assemblée il renonça à cette mesure. L'excommunication fut prononcée en général contre tous ceux qui de quelque manière que ce soit empêcheraient les voyageurs de venir à Rome soit pour accomplir leur pèlerinage *ad limina* soit pour visiter le souverain pontife <sup>2</sup>. »

## § VI. Quatrième siège de Rome par Henri IV.

34. Huit jours après la clôture du concile, Henri reparut avec son armée sous les murs de Rome (1<sup>er</sup> décembre 1083). « Le terme fixé d'avance par les conjurés qui devaient lui ouvrir les portes de la ville, reprend Bernold, était arrivé. Jusque-là ni le pape ni aucun de ses conseillers n'avaient rien su du pacte conclu l'été précédent par les sénateurs romains. Au retour de l'armée assiégeante, ceux-ci vinrent trouver le seigneur apostolique et lui avouèrent toute la vérité <sup>2</sup>. » Leurs dispositions étaient changées depuis que le roi parjure avait donné de nouvelles preuves de sa perfidie non-seulement en refusant d'assister en personne au concile ainsi qu'il s'y était positivement engagé, mais en arrêtant les

Revirement  
des Romains  
en faveur du  
pape

<sup>1</sup> *Cod. Vatic. ap. Watterich, tom. 1, p. 456,*

<sup>2</sup> *Bernold, Chronic. col. 1382.*

évêques qui voulaient s'y rendre au mépris du sauf-conduit général promulgué en son nom dans toute l'Europe. Ils se repentaient maintenant de leur crédulité et de la trahison qui en avait été la suite. Leurs scrupules religieux se mêlaient aux préoccupations de leur patriotisme enfin réveillé. D'une part, ils voulaient garder la religion du serment même contracté vis-à-vis d'un parjure ; de l'autre, ils entendaient ne pas être dupes une seconde fois et ne pas faire bénéficier le roi tudesque d'un engagement qu'il venait de violer lui-même. L'expédient qu'ils imaginèrent pour se tirer d'embarras est extrêmement curieux. Il fait comprendre, mieux que toutes les dissertations rétrospectives, ce qu'était au moyen âge la valeur du serment, base de toute la constitution sociale. »

« Désolés de leur faute, continue le chroniqueur, ils dirent au pape : « Nous avons juré que vous donneriez la couronne à Henri ; c'est là expressément à quoi se borne la teneur de notre *sacramentum*. Nous n'avons pas promis que vous lui conféreriez l'onction sainte du sacre impérial. Offrez-lui donc une couronne, et nous serons déliés de notre engagement. » — Le seigneur apostolique se prêta à leurs désirs. En conséquence les Romains mandèrent à Henri qu'il avait à choisir entre deux partis : donner satisfaction pour le passé et venir recevoir la couronne avec la bénédiction du pontife ; ou refuser toute satisfaction préalable, et dans ce cas avoir à se présenter au bas des remparts du château Saint-Ange, où le pape ferait tendre au bout d'une perche une couronne accompagnée de sa malédiction. Le roi, comme on pouvait le prévoir, refusa l'une et l'autre proposition. Les Romains lui adressèrent un nouveau message conçu en ces termes : « S'il le faut, nous sommes prêts à reprendre les armes. Nous avons accompli notre serment au pied de la lettre ; désormais nous sommes dégagés de toute obligation vis-à-vis de vous <sup>1</sup>. » Après cette dernière communication, les Romains soutinrent le siège

<sup>1</sup> Ce passage qui avait été altéré dans les précédentes éditions de la *Chronique* de Bernold (Cf. *Patr. Lat.*, t. CXLVIII, col. 1382) a été rétabli par M. Pertz d'après des manuscrits authentiques (Cf. Watterich, t. I, p. 457).



avec vigueur et prêtèrent au pape le secours de leurs bras et de leurs conseils. Déçu dans ses espérances, le roi s'acharna plus que jamais à son entreprise. Campé sous les murs de Rome, il n'épargnait ni les assauts, ni les intrigues, ni les menaces, ni les promesses pour emporter de vive force ou se faire ouvrir par trahison les portes de la cité pontificale. »

35. La persécution contre les catholiques fidèles prit alors non-seulement en Italie, mais dans toutes les provinces allemandes soumises au sceptre du roi excommunié, un caractère vraiment satanique. « On aurait pu croire que Jésus dormait, dit un hagiographe, et que la barque du bienheureux Pierre allait être submergée sous l'effort de la tempête. Tous ceux qui demeuraient fidèles au siège apostolique et au pontife Grégoire étaient les uns mis à mort, les autres dépouillés de leurs biens, de leurs dignités et déportés loin de leur patrie sur les plages les plus inhospitalières<sup>1</sup>. » Le vénérable Thiémon archevêque de Saltzbourg et destiné plus tard à la gloire du martyr, saint Bennon évêque de Misnie, saint Altmann de Passaw, poursuivis comme criminels de lèse-majesté, n'échappèrent à la mort que par le dévouement des fidèles qui protégèrent leur fuite. « On ne laissa pas un seul évêque catholique en liberté, reprend Bernold. Toutes les églises de Germanie devinrent la proie des schismatiques. Ce fut une dévastation universelle. Des multitudes de fidèles, clercs et laïques, ne pouvant ni remédier à tant de maux ni en supporter le spectacle, s'expatrièrent et allèrent chercher dans la profondeur des bois quelque retraite ignorée. Impuissants à défendre l'Eglise par d'autres armes, ils voulaient du moins avoir la liberté de prier pour elle. Ce fut alors que se peuplèrent les abbayes de Saint-Blaise dans la Forêt-Noire, de Saint-Aurèle à Hirsauge, du Saint-Sauveur à Schaffouse. On y vit accourir par milliers des nobles et des villageois, des pauvres et des chevaliers. Ceux-ci, déposant à la porte du monastère l'armure qu'ils avaient portée dans le siècle, revêtaient les armes de l'humilité évangélique. Plus ils avaient

Recrudescence de la persécution contre les catholiques d'Italie et d'Allemagne  
Emigration au désert.

<sup>1</sup> *Pass. Thiemonis arch. Saltzburg.* — Pertz. *Mon. Germ.* t. XI, p. 54.

été nobles dans le monde, plus ils recherchaient les emplois bas et vils. Des comtes, des margraves, *marchiones*, servaient à la cuisine, à la boulangerie, et sollicitaient, comme suprêmes délices, la faveur d'aller aux champs garder les troupeaux de bœufs ou de porcs. J'en connais plusieurs, ajoute l'annaliste, de ces moines bouviers et porchers, qui furent de grands seigneurs ici-bas. Le zèle de la charité enflamme leur cœur ; ils n'ont d'autre pensée que celle de soulager les misères d'autrui ; ils se dépensent aux soins de l'hospitalité ; ils croient avoir perdu tout ce qu'ils n'ont pas distribué aux pauvres de Jésus-Christ <sup>1</sup>. »

Ambassade  
d'Alexis  
Comnène au  
roi Henri.

36. Le secret des triomphes de l'Eglise dans le passé, le présent ou l'avenir, se trouve ainsi révélé par le pieux et naïf chroniqueur. Henri IV d'Allemagne, comme tous les persécuteurs, ne soupçonnait même pas la puissance surnaturelle de l'abnégation, de la charité, de la prière. Qu'importent aux potentats, aux conquérants, aux politiques, aux diplomates, une poignée de moines qui expient, de fidèles qui gémissent, de saints qui prient et pleurent ? Henri IV recevait alors de son allié byzantin Alexis Comnène une nouvelle ambassade et de nouveaux présents. Après sa défaite à Dyrrachium et malgré le soin qu'il avait pris d'en atténuer la portée, le César d'Orient avait été accueilli à Constantinople par une explosion de mépris et d'outrages. Etait-ce pour se faire battre par un aventurier normand, disait-on, que cet empereur de hasard a spolié nos églises, dénudé les autels, pillé les richesses des monastères, ruiné pour jamais les pauvres de Jésus-Christ ? La princesse Anne, l'historiographe porphyrogénète qui craignait de compromettre la dignité de son sexe et de son rang en racontant les prétendus excès de Grégoire VII <sup>2</sup> fut contrainte alors d'entendre, sur le compte de son propre père, des reproches non moins énergiques mais mieux fondés. Alexis fit amende honorable devant un conseil byzantin, il déplora le crime qu'il avait commis en dépouillant les églises, les monastères, il signa une

<sup>1</sup> Bernold. *Chronic. Patr. Lat.*, t. CXLVIII, col. 4883.

<sup>2</sup> Cf. chap. II du présent vol. n° 27.

bulle d'or contenant l'aveu de son forfait et la promesse d'une restitution intégrale. A ces conditions, il obtint la paix de la part du clergé et du peuple de Byzance. Mais la bulle d'or n'arrêtait point les progrès de Boémond. Digne fils de Robert Guiscard, ce héros avait poursuivi ses conquêtes en Illyrie et en Grèce. Il était arrivé en vainqueur jusque sur les rives de Pénéc, ce fleuve aux souvenirs mythologiques, où les chevaux calabrais et normands se baignaient sans nul respect pour la poésie d'Homère et de Pindare. Alexis Comnène ne voyait, pour arrêter cette marche triomphale d'autre moyen que de déterminer le roi tudesque à une diversion en Calabre et en Apulie. Il lui envoyait donc pour la seconde fois une centaine de manteaux de pourpre, une somme assez considérable d'or monnayé et l'invitation plus pressante que jamais de porter la guerre dans les états du prince normand, « ce vil esclave, disait-il, vendu au pape leur commun ennemi<sup>1</sup>. »

37. Henri IV ne demandait pas mieux. Sa politique fourbe et remuante préparait depuis longtemps les voies à l'expédition qu'il projetait en Apulie et que le siège de Rome avait retardée jusque-là. Employant pour l'Italie méridionale la même tactique qui lui avait si bien réussi dans les provinces lombardes, il cherchait à se créer dans l'intérieur même du pays des alliés qui lui en faciliteraient la conquête. La défection du prince de Capoue Jordano, propre neveu de Robert Guiscard, fut pour la diplomatie tudesque un premier et éclatant succès. Foulant aux pieds le double serment de fidélité prêté par lui au duc son oncle et au pontife romain, Jordano s'était constitué l'homme-lige du roi german. Dans cette honteuse apostasie, les manœuvres et l'or de Henri jouèrent un grand rôle, mais la peur n'y fut pas non plus étrangère. Cette

Tentatives de  
Henri pour  
amener l'abbé  
du Mont-  
Cassin à une  
entrevue.

<sup>1</sup> M. Villemain, que ce côté diplomatique intéressait plus particulièrement, a fort bien rendu compte des négociations poursuivies entre le roi de Germanie et l'empereur grec (*Hist. de Grég. VII*, tom. II, p. 343). Il les apprécie en homme d'Etat, et justifie à son insu la mémoire du grand pape d'une accusation vraiment incroyable formulée par le continuateur du *Cours compl. d'hist. ecclés.* Ce dernier trouve qu'en donnant son appui à Robert Guiscard, Grégoire VII avait commis l'acte le plus impolitique qui se pût imaginer. (Tom. XIX, col. 1370.)

contagion de la peur s'étendit bientôt parmi les autres princes et seigneurs d'Apulie. « Lorsqu'on sut, dit la chronique du Mont-Cassin, que le roi Henri s'était emparé de la basilique de Saint-Pierre et qu'il avait fait asseoir sur la chaire apostolique l'intrus de Ravenne (29 juin 1083), tous les Normands furent dans la consternation. « Une fois maître de Rome, disaient-ils, Henri n'aura point de repos qu'il ne nous ait chassés de cette province. Les habitants eux-mêmes lui prêteront leur appui contre nous. » Pour conjurer le péril, ils envoyèrent plusieurs députations chargées d'offrir leur soumission au roi. Mais celui-ci repoussa leurs avances, déclarant qu'il ne voulait traiter qu'avec l'abbé du Mont-Cassin Desiderius. » Au double point de vue politique et religieux, l'accession de Desiderius cardinal de la sainte église romaine, abbé d'un monastère qui lui donnait avec la primatie sur tous les religieux d'Occident le rang et le pouvoir d'un prince de l'empire, eût été pour le roi schismatique une véritable victoire. « Les seigneurs normands accoururent donc près de notre père abbé, reprend le chroniqueur, et le supplièrent d'accompagner une nouvelle députation qu'ils envoyaient au roi. « Vous pourrez, lui disaient-ils, user de votre influence pour rétablir la paix entre la royauté et le sacerdoce. » Mais dans l'intervalle on apprit que Grégoire VII venait de renouveler (24 juin 1083) la sentence d'excommunication précédemment portée contre Henri et ses auteurs. Desiderius ne pouvait donc plus accepter l'intervention pacifique dont on voulait le charger. Les seigneurs normands éclatèrent en injures contre ce qu'ils appelaient le despotisme pontifical. Rompant avec un pape qui compromettait ainsi leur sécurité personnelle, ils traitèrent chacun en particulier avec le roi. Ce dernier ne renonçait pourtant point à l'espoir de rallier Desiderius à sa cause. On vit arriver au Mont-Cassin une ambassade composée du comte des Marseilles et de quelques autres seigneurs de ce pays. Ils étaient porteurs d'une missive dans laquelle Henri, s'adressant à Desiderius comme au père le plus tendre et le plus respecté, l'invitait à venir l'aider de ses conseils et de ses salutaires avis. Desiderius refusa de répondre au royal message ; il déclara aux ambassadeurs que ne sachant quel titre

donner à un prince qui venait d'être retranché de la communion ecclésiastique, il s'abstenait de toute correspondance écrite avec lui.» Cette attitude, on le conçoit, n'était pas de nature à satisfaire l'ambition du tyran. Précisément à la même époque, les religieux du monastère bénédictin de Farfa, moins scrupuleux ou plus timides que Desiderius, venaient de faire au roi excommunié une réception triomphale. Henri profita de cette coïncidence. « Il écrivit de nouveau à notre père abbé non plus sur le ton du respect ou de la déférence, continue le chroniqueur, mais avec l'emportement, la colère et les menaces d'un forcené. Il lui mandait, s'il tenait à la vie de se rendre sur-le-champ à Farfa où il voulait lui donner audience. A cette injonction furibonde, Desiderius répondit par une lettre dont la suscription était ainsi conçue : « L'abbé du Mont-Cassin au roi Henri témoignage de la fidélité qui lui est due, *debitæ fidelitatis obsequium.* » Cette formule d'une ambiguïté calculée signifiait, dans la pensée de Desiderius, qu'il ne devait aucune espèce de fidélité au prince excommunié. Notre père déclarait qu'il lui était impossible de quitter son abbaye, exposée alors à la vengeance des Normands. Il offrait cependant sa médiation et promettait d'affronter tous les dangers pour faire le voyage, si le prince voulait sincèrement se réconcilier avec le pontife. Il ajoutait en terminant que la continuation de la lutte entre le sacerdoce et l'empire n'aurait d'autre résultat pour Henri que la perte définitive de sa couronne. Exaspéré par ce message, le tyran s'emporta en malédictions et en injures : il cessa pour le moment toute correspondance avec Desiderius et enjoignit au prince de Capoue, son nouvel allié, de multiplier contre le Mont-Cassin toutes les violences et tous les assauts, jusqu'à ce que l'abbé eût pris de guerre lasse le parti de s'aboucher avec le roi. Desiderius écrivit aussitôt au pontife romain pour lui mander cette terrible situation et le consulter sur la conduite à tenir : mais il ne reçut aucune réponse <sup>1</sup>. »

38. Le silence du grand pape s'explique facilement par le blocus qui interceptait alors toutes les communications avec Rome. Peut-

Entrevue de  
Desiderius et  
de Henri IV à  
Albano.

<sup>1</sup> Petr. Diac., *Chronic. Cassin.*, lib. III, *Patr. Lat.*, tom. CLXXIII, col. 787.

être Grégoire VII ne reçut-il jamais la lettre que lui adressait l'abbé du Mont-Cassin. Quoi qu'il en soit, Henri tenait trop à l'accession de Desiderius pour ne pas renouveler directement près de lui ses instances. Il lui fit donc parvenir un message plus menaçant que jamais, lui ordonnant de venir le rejoindre au plus tard pour les prochaines fêtes de Pâques (31 mars 1084). « Desiderius ayant encore refusé, continue le chroniqueur, le roi fit partir aussitôt pour le Mont-Cassin quelques moines qui ne rougirent pas de se charger d'une pareille mission, et insistèrent de nouveau. Desiderius refusa encore. Mais quelques jours après, le prince Jordano de Capoue et une multitude de seigneurs normands qui se rendaient au camp du César tudesque passèrent par le Mont-Cassin, et exigèrent que Desiderius partît avec eux. L'abbé convoquant alors les religieux ses frères, leur tint ce langage : « De toutes parts les angoisses m'environnent. Si je ne vais point trouver cet empereur, on menace de raser le monastère. Y allant, si je cède à ses volontés, je perds mon âme ; si je lui résiste, je risque la liberté ou la vie. Débarrassé de moi par la prison ou la mort, il donnera plein pouvoir aux Normands et l'abbaye sera ruinée. J'irai donc, m'exposant à tous les dangers et à la mort même. Je ne reculerai pas plus devant le péril que ne l'a fait jadis le grand patriarche Benoît, notre père. Pour le salut commun de vos âmes et de vos corps, pour la conservation de cet illustre et saint monastère, que m'importe la mort ? Dût-on me couper en mille morceaux, on ne m'arrachera pas du cœur l'amour de cette congrégation bénie. J'affronterais la tyrannie de tous les païens, de tous les barbares : pourquoi reculerai-je devant celle d'un empereur qui après tout est chrétien ? Mon but est uniquement de sauver ce monastère. Henri est excommunié ; mais pour sauver Rome le pape saint Léon n'hésita point à s'aboucher avec le roi Genséric qui était arien. L'évêque de Canusium, saint Savinus pour préserver sa ville épiscopale du pillage et de l'incendie, invita à sa table le roi arien Totila. Il reçut de sa main la coupe de l'hospitalité et il but sans scrupule. Notre père saint Benoît agit de même avec un arien nommé Zalla, pauvre paysan infirme avec

<sup>1</sup> *Catal. Cenc.* ap. Watterich, tom. I, p. 303-307.

lequel il consentit à prier pour obtenir sa guérison<sup>1</sup>. » Ayant ainsi parlé, Desiderius se recommanda à notre père Benoît, ajoute le chroniqueur, et se mit en route. Durant tout le voyage, grâce aux précautions dont il s'entoura et à la protection divine qui le couvrirait manifestement, tous les évêques et autres grands personnages qu'il rencontra, ses amis pour la plupart, entre autres le chancelier impérial Burchard évêque de Lausanne qui vint à sa rencontre, n'obtinrent de lui ni le baiser de paix, ni la communion de la prière, ni celle de la table. Arrivé à la cité suburbicaire d'Albano où se trouvait Henri, il ne voulut point lui être présenté, il n'envoya personne le saluer de sa part, et malgré toutes les menaces que durant une semaine entière celui-ci faisait adresser chaque jour, il resta dans la retraite et la prière. Henri finit par lui mander qu'il suffirait de dépêcher en son nom un de ses religieux qui prêterait serment de fidélité et recevrait pour son abbé absent l'investiture impériale du Mont-Cassin. La grande âme de Desiderius se révolta à cette parole. « Quand on m'offrirait l'investiture du monde entier, répondit-il, je ne ferais pas ce qu'on me demande<sup>2</sup>. » Le voyant si tenace et si inflexible, le roi entra dans un accès de colère furieuse, il fit venir le prince Jordano de Capoue et lui dit : « Je vous donne l'investiture du Mont-Cassin ; allez en prendre possession avec vos soldats et les miens. » Jordano recula devant l'exécution d'un tel ordre. Après s'être efforcé de calmer le courroux du monarque, il vint trouver Desiderius et le déterminait enfin à le suivre au palais. » La conférence entre le roi, le prince de Capoue et le courageux abbé dut être longue et offrir des incidents qu'il serait aujourd'hui fort curieux de connaître. Le seul fait de s'être abouché avec le roi germain fut plus tard reproché à Desiderius comme une apostasie. Il servit de point de départ à

<sup>1</sup> Nous traduisons scrupuleusement le récit du chroniqueur. M. Villemain ou peut-être ses éditeurs posthumes ont ici usé avec le texte de libertés et de commentaires tels que Desiderius est représenté comme un lâche ou comme un fourbe. Nous avons le devoir de protester énergiquement contre un procédé qui n'irait à rien moins qu'à falsifier toutes les sources historiques, sous prétexte de les vulgariser. (Villemain, *Hist. de Grég.* VII, tom. II, p. 360.)

un mouvement schismatique dont nous aurons à parler bientôt. Malheureusement le chroniqueur ne nous donne aucun détail sur les particularités de cet entretien solennel. Il se borne à en inscrire les conclusions. « Sur les instances du prince de Capoue, dit-il, Henri se contenta d'exiger que Desiderius lui promît son amitié et l'aidât selon son pouvoir, mais sauf les devoirs de son caractère, *salvo tamen ordine suo*, à obtenir la couronne impériale. Ces conditions parurent légères au vénérable abbé, en comparaison des mesures terribles dont il s'était vu menacé. Ne pouvant donc faire autrement il consentit à faire au roi ces deux promesses. Henri voulut alors le contraindre à recevoir de sa main la crosse abbatiale, en signe d'investiture. Desiderius repoussa absolument cette prétention. « Lorsque vous aurez reçu des Romains la couronne impériale, dit-il, je verrai si je dois me prêter à la cérémonie de l'investiture, ou purement et simplement me démettre de ma charge d'abbé. » L'affaire en resta là. Le roi investit Jordano de toute la principauté de Capoue, sauf l'abbaye du Mont-Cassin qu'il retint sous sa protection spéciale. A cette occasion, Jordano offrit au César une somme considérable à titre de don gratuit. Une bulle d'or fut remise à Desiderius par la chancellerie royale, pour apprendre à l'univers que Henri IV de Germanie prenait le monastère du Mont-Cassin sous sa sauvegarde. Le pieux abbé obtint alors la permission de se retirer en paix. Durant les huit jours passés à Albano, ajoute le chroniqueur, il avait eu à soutenir des controverses ardentes avec les évêques de la suite du roi, au sujet des privilèges de la chaire apostolique. Le cardinal Odo d'Ostie, légat du pape Grégoire VII (retenu comme on le sait au mépris du droit des gens à l'époque du concile romain l'année 1083) lui ayant montré un jour le décret synodal du pape Nicolas II accordant aux empereurs la faculté d'intervenir dans l'élection des souverains pontifes, Desiderius répliqua avec une vive indignation : « Ni pape ni évêque, ni archidiacre, ni cardinal, ni personne au monde, ne peut décréter une chose injuste. La chaire apostolique est souveraine ; elle n'est serve d'aucun pouvoir, elle ne relève d'aucune juridiction ; tous les autres pouvoirs lui doivent soumission ;



nul ne peut la vendre comme on vend une esclave. Si pareil décret a été rendu par le pape Nicolas, ce fut une injustice et une sottise, *injuste et stultissime factum est.* » Le décret du pape Nicolas II, dont le vénérable abbé parlait en termes si véhéments, n'avait pas en effet la portée qu'il lui supposait. Nous avons vu précédemment les altérations que les schismatiques avaient fait subir à son texte. C'était sans doute un des exemplaires interpolés qui fut mis sous les yeux de Desiderius, et qui souleva ainsi son indignation fort légitime. « L'antipape Wibert, reprend le chroniqueur, vint en personne conférer avec le saint abbé. « Pourquoi, lui demanda Desiderius, vous êtes-vous compromis au point d'accepter un titre qui ne vous appartient pas et qui vous constitue chef d'un nouveau schisme ? » Wibert essaya de produire un grand nombre de raisons que son interlocuteur réduisait au néant. Il finit par avouer que la crainte de perdre ses dignités et la faveur du roi avait seule déterminé sa conduite<sup>1</sup>. »

### § VII. — Occupation de Rome par Henri IV.

39. Peu après le retour de Desiderius au Mont-Cassin, un succès inespéré combla les vœux du roi schismatique et de son antipape. Henri IV eut la joie de faire dans Rome une entrée triomphale. Grégoire VII enfermé avec quelques défenseurs fidèles dans le château Saint-Ange put contempler le triomphe de la force contre le droit, de la violence contre la justice, de la simonie, du schisme, de l'impiété, contre l'Eglise immortelle de Jésus-Christ. Cet événement qui fit alors le scandale du monde fut l'œuvre d'une trahison longuement préparée. Toutefois il se produisit tellement à l'improviste que, véritable coup de théâtre, il ne surprit pas

Nécrologie de  
l'année 1084.

<sup>1</sup> Petr. Diac. *Chronic. Cassin.* col. 789.

moins le roi qui allait en bénéficiaire que le pape qui en fut victime. Comme il arrive d'ordinaire pour les grands faits historiques dont la notoriété contemporaine est universelle, les chroniqueurs du onzième siècle ne se sont point donné la peine, ni dans l'un ni dans l'autre parti, d'insister sur des détails que tout le monde alors connaissait. Nous sommes donc contraint, pour rétablir la physionomie réelle de cet épisode maintenant oublié, de rattacher les unes aux autres les notes éparses et trop laconiques laissées par chacun d'eux. L'annaliste Bernold fait précéder son récit d'un nécrologe de l'année 1084, qui prépare l'esprit du lecteur aux sinistres événements qui marquèrent cette date funeste. « L'année 1084, dit-il, s'ouvrit en Saxe par la solennité de Noël<sup>1</sup> que le roi Hermann célébra en grande pompe à Goslar. Son rival Henri campait alors dans la cité Léonine; l'intrus Wibert était revenu à ses côtés et attendait l'occasion d'être préconisé dans la basilique constantinienne, aussitôt que les troupes teutoniques auraient pu y pénétrer. Le tyran s'était retourné du côté de l'antipape, aussitôt qu'il eut acquis la certitude que le pontife légitime Grégoire VII ne consentirait jamais, sans une satisfaction préalable, à lui conférer l'onction impériale. Pendant que le vicaire de Jésus-Christ luttait contre cette attaque formidable, la mort frappait à coups redoublés dans les rangs de ses plus illustres défenseurs. Réginald évêque de Côme, l'ancien directeur de l'impératrice Agnès, ce docteur aussi éminent par la piété que par la science, émigra vers le Seigneur le VI des calendes de février (27 janvier 1084). Un mois après, le XIV des calendes de mars (26 février), l'archevêque Sigefrid de Mayence qui depuis sa conversion avait tant souffert pour la cause de Grégoire VII s'endormait dans la paix au monastère d'Hassungen en Thuringe où il était exilé. Vers le même temps la pieuse reine d'Angleterre, Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant, si dévouée au grand pape cessait de régner ici-bas pour aller recevoir au ciel la cou-

<sup>1</sup> Il est à peine besoin de rappeler ici une particularité que nul des lecteurs qui ont eu la patience de suivre notre récit ne pourrait ignorer, c'est-à-dire qu'à cette époque l'année commençait officiellement à Noël.

ronne des élus. Comme compensation à tant de pertes si douloureuses, l'ex-patriarche d'Aquilée Henri, ce légat infidèle qui avait si indignement trahi la confiance du pontife et l'honneur de l'Église, mourut cette année-là de la double mort du corps et de l'âme. » Après cette revue nécrologique, Bernold ajoute sans transition que le roi Henri ayant naguère reçu de l'empereur byzantin une somme considérable pour l'aider à faire une diversion en Apulie, usa de ce subside, non pour guerroyer contre Robert Guiscard, mais pour acheter à Rome les consciences vénales. Il se créa de cette façon un parti qui lui ouvrit les portes de la ville et l'introduisit au palais de Latran « le jour de la férie V<sup>e</sup> avant le dimanche des Palmes <sup>1</sup> » (jeudi de la Passion, 21 mars 1084).

40. Bonizo de Sutri enregistre le fait en quelques lignes émues. « Monstrueux attentat ! s'écrie-t-il. La cité du prince des apôtres tomba au pouvoir du dragon à trois têtes, un tyran, un antipape et le schisme <sup>2</sup>. » Le *Codex* du Vatican est un peu plus explicite. Il nous apprend que cette fois la défection commença dans la ville assiégée non plus par les sénateurs et les patriciens mais par le peuple. « La foule aveugle, dit-il, se porta durant plusieurs jours près du pontife Grégoire VII, le suppliant de recevoir le roi dans Rome sans lui imposer de satisfaction préalable. Le grand pape avec une admirable constance repoussa ces honteuses propositions. Le peuple se laissant alors entraîner et par l'argent et par les menaces de Henri, résolut d'ouvrir à ce prince les portes de la cité. Averti du complot, le pape se renferma avec tous ses frères (les cardinaux) dans la forteresse de Cressentius (château Saint-Ange) <sup>3</sup>. » — « Tous les nobles romains à l'exception d'un très-petit nombre, dit Bernold, demeurèrent en cette circonstance fidèles au seigneur pape Grégoire. En gage de leur ferme attachement, ils constituèrent entre ses mains quarante otages qui demeurèrent avec lui dans la citadelle. Ils établirent des barricades en tête de chacun des ponts

L'œuvre de la  
trahison.

<sup>1</sup> Berthold. *Chronic.*, *Patr. Lat.* tom. CXLVIII, col. 1385.

<sup>2</sup> Bon. Sut. *Ad amic.*, lib. IX, *Patr. Lat.*, tom. CL, col. 850.

<sup>3</sup> *Cod. Vatic.*, ap. Watterich., tom. I, p. 341.

sur la rive droite du Tibre pour mettre le fort Saint-Ange à l'abri d'une surprise ; enfin ils placèrent au nom du pape de vaillantes garnisons dans les principales forteresses. Le quartier du Latran resta donc seul au pouvoir du peuple, et ce fut par ce côté qu'on introduisit le roi de Germanie et son antipape <sup>1</sup>. » Le chroniqueur schismatique Landulf de Milan confirme à sa manière la donnée des écrivains catholiques. « Grégoire, dit-il, se voyant abandonné par les citoyens et même par la majorité des cardinaux, n'ayant d'ailleurs plus ni or ni argent, car tout ce qu'il avait amassé en dépouillant, *decrestando*, les palais, les sanctuaires et les autels de saint Pierre pour nourrir ses soldats plus soucieux de monnaie que de l'honneur du prince des apôtres, fut contraint de se dérober par une fuite clandestine à la surveillance qui l'entourait nuit et jour. Il se renferma dans la forteresse de Crescentius, attendant le secours de Robert duc d'Apulie, auquel il manda sa détresse. Dans le plus grand secret possible, il expédia à ce chef normand des légats pour le prier d'accourir avec ses hordes barbares, lui promettant en récompense la couronne et les insignes royaux, *sancti Petri regalibus illi refutatis* <sup>2</sup>. »

Entrée solennelle de Henri IV à Rome. Sacre impérial de Henri par l'antipape.

41. De tous ces chroniqueurs aucun n'a su ou n'a dit la vérité tout entière. La vérité est qu'au moment où la conjuration populaire éclata dans Rome, Henri IV désespérant d'y entrer jamais songeait à une retraite définitive. Ce détail qu'il nous révélera bientôt lui-même dans une lettre officielle ne nous est connu que par son propre témoignage. Aucun des annalistes ne l'a enregistré. Seul Ekkéard d'Urauge, historiographe allemand et partisan fanatique du roi excommunié, y fait quelque allusion, mais en termes tellement voilés que sans la lettre royale il serait impossible de deviner le mystère « Henri, dit-il, célébra la nativité du Seigneur (Noël 1083) à la basilique de Saint-Pierre. Mais à l'approche des calendes de février (1<sup>er</sup> février 1084) il s'éloigna de Rome et passant en Campanie s'empara de plusieurs forteresses. Ce fut alors

Bernold. *Chronic. Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 1385.

<sup>2</sup> Landulf. *Senior. Hist. Mediolan.*, *Patr. Lat.*, tom. CXLVII, col. 933.

qu'il reçut une députation des Romains lui annonçant qu'il pouvait revenir en paix et qu'il entrerait dans la ville sans coup férir. Il revint donc et dressa ses tentes près de la porte de Latran. Les Romains accoururent pour lui faire leur soumission. « Hildebrand s'est enfui, lui dirent-ils. Sa retraite vaut une abdication. Donnez-nous donc un pape de votre main. » Henri leur présenta Wibert de Ravenne, qui fut proclamé seigneur apostolique. Le lendemain, v<sup>e</sup> férie avant le dimanche des palmes (21 mars 1084), le roi et le nouveau pontife firent leur entrée solennelle au palais de Latran en grande gloire et avec une escorte imposante. Le dimanche suivant, fête des Rameaux (24 mars), Wibert fut intronisé en grande révérence par une foule d'évêques en qualité de souverain pontife et prit le nom de Clément III. Huit jours après, dans la solennité sainte de la fête de Pâques, Clément conféra le chrême et la bénédiction impériale au roi Henri <sup>1</sup>. » Cette double cérémonie sacrilège d'un tyran intronisant un antipape et d'un antipape créant un pseudo-empereur ne s'accomplit point aussi pacifiquement que le récit du chroniqueur d'Urauge voudrait le faire croire. Bernold de Constance ajoute ici des détails caractéristiques qu'il importe de recueillir. « Quand il fut question le jour des Rameaux, dit-il, de procéder à l'intrusion de Wibert de Ravenne, on se trouva dans le même embarras que l'année précédente. Aucun des cardinaux de l'église romaine ne voulut prêter son concours. Les trois évêques suburbicaires d'Ostie, d'Albano et de Porto auxquels appartient exclusivement le droit d'installer les pontifes de Rome, auraient plutôt subi la mort que de concourir à un pareil attentat. Les évêques schismatiques durent faire leur besogne eux-mêmes. Les titulaires de Modène et d'Arezzo, avec tous les autres excommuniés et simoniaques, acclamèrent patriarche de Rome un hérésiarque excommunié comme eux. Wibert ne fut élevé au premier rang que pour avoir le privilège d'une damnation plus éclatante. Le roi Henri voulut avoir sa part dans cet héritage de malédictions et d'anathèmes. Il se fit couronner empereur par le

<sup>1</sup> Ekkeard. *Uraug. Chronic. Patr. Lat.*, tom. CLIV, col. 953,

faux pape. Mais la cérémonie ne put avoir lieu à la basilique de Saint-Pierre, dont les Romains fidèles défendaient toutes les avenues. Vainement le roi parjure voulut forcer l'obstacle. Quarante de ses meilleurs soldats furent tués dans la lutte. Les autres prirent la fuite ; tandis que les défenseurs de Grégoire VII ne perdirent pas un seul homme. Il fallut donc que l'intrus de Ravenne fabriquât son fantôme d'empereur dans la basilique du Latran, livrée entre leurs mains par une trahison exécrable <sup>1</sup>. »

Résistances  
partielles.

42. Le triomphe du roi usurpateur et de son antipape n'était on le voit ni complet ni assuré. Sigebert de Gemblours, malgré ses sympathies avouées pour le parti schismatique est obligé d'en convenir. « Les Romains, dit-il, reçurent Henri en triomphe ; ils proclamèrent la déchéance d'Hildebrand, installèrent sur le siège apostolique Wibert de Ravenne qui prit le nom de Clément III. Les partisans de l'empereur soutenaient la validité et la justice parfaite de chacun de ces actes. Suivant eux, Hildebrand avait encouru la déchéance par les crimes de lèse-majesté qu'il avait commis en favorisant l'élection d'un nouveau roi et en donnant l'exemple de la révolte contre l'autorité d'un souverain légitime. Mais leurs adversaires faisaient entendre les plus énergiques protestations. Ils disaient qu'un pape ne saurait être déposé par une poignée d'évêques ou de laïques, sous la pression du pouvoir civil. Ce qui est plus grave encore, ils ajoutaient qu'au point de vue du droit canonique il était inouï qu'un évêque s'installât sur un siège dont le titulaire était encore vivant. Mais toutes ces raisons et bien d'autres alléguées par eux n'empêchèrent pas le nouveau pontife Clément III de donner à Henri le sacre impérial et de lui conférer le titre de patrice des Romains <sup>2</sup>. »

Lettre du  
pseudo-empereur à l'évêque Thierry de Verdun.

43. Voici en quels termes, se posant pour la première fois dans sa correspondance officielle comme un légitime successeur de Charlemagne, le roi excommunié rendait compte des événements à l'évêque Thierry de Verdun. « Henri par la grâce de

<sup>1</sup> Bernold. *Chronic. Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 1386.

<sup>2</sup> Sigeb. Gemblac. *Chronic. Patr. Lat.*, tom. CLX, col. 221.

Dieu roi des Romains et empereur auguste à l'évêque Thierry, affection sans bornes. — Nous sommes entré à Rome le jour de la fête de saint Benoît (21 mars 1084). L'accueil qui nous y attendait, les circonstances qui ont précédé et suivi cette entrée solennelle, ont déjà été portés à votre connaissance et par des témoins oculaires et par nos lettres précédentes. Tout ce que Dieu a fait pour nous est vraiment extraordinaire. Si mes prédécesseurs eussent accompli avec dix mille hommes ce qu'avec dix seulement il m'a été donné d'exécuter, on eût crié au miracle. Désespérant de nous rendre maître de la grande Rome, nous songions à l'abandonner pour retourner en Germanie<sup>1</sup>, lorsqu'une députation de Romains vint nous supplier d'entrer dans leur ville, promettant de reconnaître notre pouvoir et de nous jurer fidélité. C'est ce qui a eu lieu. Avec les plus ardentes démonstrations d'allégresse ils ont salué notre entrée dans leurs murs, avec un zèle incomparable ils nous ont secondé durant notre séjour parmi eux; leurs acclamations de triomphe, leurs promesses d'éternelle fidélité nous ont suivi à notre départ, en sorte que nous pouvons dire en toute confiance que Rome tout entière est en notre main. Il faut en excepter pourtant le château de Crescentius, où Hildebrand se tient renfermé. Cet Hildebrand, vous saurez qu'il a été déposé par jugement légal de tous les cardinaux et de tout le peuple romain. Clément III notre pape élu a été intronisé sur le siège apostolique aux acclamations de tous les Romains. Nous-même, nous avons reçu de sa main le sacre impérial durant la solennité du saint jour de Pâques, et le peuple ivre de joie nous a unanimement proclamé empereur. Ces grandes choses terminées avec la bénédiction de Dieu et de saint Pierre, aux applaudissements de tous les fidèles, nous avons quitté Rome dans l'intention de nous rendre aussi promptement que possible en Germanie. Votre message nous a rencontré en route. Se réjouisse qui voudra, pleure qui voudra; j'accours, et Dieu est avec moi. Ce que fait le sire dont vous me parlez (probablement le roi

<sup>1</sup> *Nam cum in Teutonicas partes; de acquirenda Roma jam desperantes, redire vellemus.*

Hermann), je m'en soucie fort peu, mais je profiterai de votre avis et nous pourrions à ce qu'il ne puisse nous causer de dommage. A l'égard des Saxons en général et en particulier de l'archevêque de Saltzbourg (saint Gébéhard), du comte Aldabert de Calw ou des autres personnages qui voudraient rentrer en grâces avec nous, j'entre complètement dans vos vues. Je me montrerai très-indulgent pourvu qu'enfin nous obtenions une paix durable et que les serments de fidélité soient sincèrement tenus. De votre côté exécutez, je vous prie, ponctuellement mes ordres. Rendez-vous après la fête des apôtres (29 juin 1084) à Augsbourg, où j'arriverai moi-même vers cette époque. Nous pourrions ensemble nous réjouir de tant d'heureux événements. » L'auguste message se terminait par une sorte de *post-scriptum* ainsi conçu : « Le seigneur apostolique Clément III et l'empereur vous mandent, comme gage d'affection et de dévouement, d'avoir à sacrer immédiatement l'archevêque élu de Trèves. Portez-vous bien <sup>1</sup>. » L'élu de Trèves si chaudement recommandé était Égilbert, le schématique écolâtre de Passaw dont nous avons raconté plus haut la promotion et l'investiture simoniaque <sup>2</sup>. Thierry de Verdun eut la faiblesse d'exécuter cet ordre. L'indigne métropolitain de Trèves fut sacré à Mayence, malgré le protestations de l'épiscopat, du clergé et du peuple orthodoxe. L'antipape Clément III « trop heureux, dit le chroniqueur, de trouver quelqu'un qui consentit à recevoir une bénédiction de sa main <sup>3</sup>, » s'empessa d'envoyer le pallium au nouvel intrus.

44. Ce fut du reste la seule partie du programme impérial formulé dans la lettre à Thierry de Verdun qui se réalisa. Les événements qui contraignirent le César teuton à quitter Rome n'avaient point, comme nous le verrons bientôt, le caractère glorieux sous lequel sa politique toujours fautive et mensongère s'efforçait de les représenter. Son séjour au palais de Latran ne fut que de deux

Grégoire VII  
au château  
Saint-Ange.

<sup>1</sup> *Gest. Trever. Patr. Lat.*, tom, CLIV, col. 4199.

<sup>2</sup> Cf. chap. III du présent vol n° 35.

<sup>3</sup> *Gest. Trever.*, col. 4202.



mois, du 21 mars 1084 au 24 mai suivant<sup>1</sup>, époque où le pseudo-empereur, l'antipape et leur armée schismatique durent se dérober par un sauve-qui-peut général à un danger aussi soudain que formidable. Mais avant cette honteuse retraite les deux mois passés dans le palais envahi des papes avaient apporté à Henri bien des luttes et des déceptions. Il avait voulu d'abord lancer ses hordes de pillards contre le château Saint-Ange où Grégoire VII était enfermé ; la tentative échoua complètement. « Il imagina donc, dit le catalogue de Cencius, de faire élever un mur de circonvallation autour de la forteresse dans le but de la cerner de toutes parts. De ce projet dont l'exécution aurait demandé des années il ne recueillit d'autre avantage que le ridicule de l'avoir entrepris. Plus heureux dans l'attaque du Capitole, il parvint à s'en rendre maître. La garnison était composée de soldats corses, fidèles à Grégoire VII. Le tyran se vengea de leur dévouement au vicaire de Jésus-Christ en faisant détruire toutes les maisons qu'ils habitaient. Un neveu de Grégoire VII, Rusticus, commandait au nom du pontife son oncle la forteresse de *Septem Solia* située entre les monts Palatin et Cœlius et protégée par une enceinte de sept colonnes concentriques. Henri tenta l'assaut avec des tours roulantes, des balistes et des béliers. Il réussit à abattre quelques colonnes<sup>2</sup>. » Le catalogue de Cencius laisse entendre que ce fut là tout le succès du roi excommunié. Mais Sigonius prétend que Rusticus et tous ses soldats, obligés de capituler, furent faits prisonniers de guerre<sup>3</sup>.

### § VIII. Expulsion de Henri IV par Robert Guiscard.

45. Leur captivité, si elle eut lieu, ne fut pas longue. « Dès le jour où le grand pape trahi par le peuple romain s'était réfugié dans

Brusque retraite de Henri à l'approche du duc d'Apulie.

<sup>1</sup> Ces dates précises nous sont fournies par les *Annales Cavenses* publiées au tom. IX des *Monumenta German.*, p. 190. Cf. Watterich., tom. I, p. 460, not. 1.

<sup>2</sup> *Catal. Cenc.* ap. Watterich, tom. I, p. 806.

<sup>3</sup> Cf. Voigt. *Grég. VII*, lib. XII, p. 587, trad. Jager. in-12,

la citadelle de Crescentius, dit Hugues de Flavigny, il avait expédié en Apulie près de Robert Guiscard l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon, Jarento, avec quelques cardinaux de la sainte église romaine pour informer le duc de la situation et le prier de ne pas différer d'une minute le secours tant promis <sup>1</sup>. » A cette nouvelle, le vainqueur de Dyrrachium se mit aussitôt en marche. « Il réunit une armée de trente mille hommes, tant cavaliers que fantassins, dit Wido de Ferrare, et envoya au roi Henri ce message : « Je viens délivrer le pape; retirez-vous, sinon apprêtez-vous à me combattre <sup>2</sup>. » La consternation de Henri fut extrême. Soit qu'il n'eût pas sous la main un nombre suffisant de troupes, soit que les chaleurs de l'été qui commençaient à se faire sentir ne lui permissent point de risquer d'être assiégé dans Rome, terreur de l'ennemi ou crainte de la contagion, car on n'a jamais su le véritable motif, il se décida à la retraite, se promettant d'ailleurs de revenir l'hiver prochain, quand il aurait pu reconstituer son armée <sup>3</sup>. » Ne se donnant donc pas même le temps de voir les avant-gardes de l'armée d'Apulie aux portes de Rome, « comprenant bien, dit le catalogue de Cœcius, que nul ne pourrait l'arracher aux mains du terrible duc, une fois qu'il y serait tombé, et que ce fils dévoué de saint Pierre lui ferait payer chèrement les outrages faits au vicaire de Jésus-Christ, il convoqua sur la place de Saint-Jean-de-Latran toute la plèbe romaine qui composait son parti. » A cette foule ignoble, il ne fit même pas l'honneur de révéler le péril imminent auquel il allait la laisser exposée. Voici d'après le chroniqueur la harangue qu'il prononça : « Pères conscrits et fils bien-aimés, je confie à votre dévouement la défense de l'empire et de votre liberté. Il me faut partir sur-le-champ pour la Lombardie. Si jamais je

<sup>1</sup> Hug. Flaviniac. *Chronic. Patr. Lat.*, tom. CLIV, col. 334.

<sup>2</sup> Ce message, sorte de défi chevaleresque, adressé avec une loyale franchise par Robert Guiscard au roi de Germanie et enregistré par la chronique récemment découverte de Wido de Ferrare, venge la mémoire de l'abbé du Mont-Cassin Desiderius accusé plus tard d'avoir informé Henri par un message spécial de l'approche des troupes normandes.

<sup>3</sup> Wido Ferrar. *ap. Watterich*, tom. I, p. 461.

reviens parmi vous, je consacrerai ma vie et ma puissance à votre bonheur. » Mais le Dieu de miséricorde et de clémence qui connaît les plus secrètes pensées et lit au fond ne devait pas, ajoute l'analiste, permettre au tyran de rentrer jamais dans la cité pontificale <sup>1</sup>. » Comme s'il en avait eu le pressentiment, Henri voulut marquer par une brutale vengeance sa retraite désespérée. « Il fit détruire de fond en comble la cité Léonine, dont la résistance lui avait coûté tant d'inutiles sacrifices. Ce fut, dit le *Codex* du Vatican, son dernier adieu aux Romains <sup>2</sup>. » Il se retira ensuite avec son armée dans la cité de Castellana, l'antique Véies des Etrusques (24 mai 1084).

46. Trois jours après, Robert Guiscard paraissait sous les murs de Rome. « Le glorieux duc avait réglé son ordre de marche avec autant d'activité que de prudence, dit Gaufred de Malaterra, l'historiographe sicilien. Un corps de mille chevaliers ayant chacun sa bannière formait l'avant-garde. Il était suivi de trois mille fantassins solidement armés. Robert Guiscard venait ensuite avec le gros de ses troupes. Il s'attendait à trouver l'armée du pseudo-empereur rangée en bataille devant l'aqueduc de Tusculum; mais les avis qu'on lui avait adressés en ce sens n'étaient pas fondés Henri n'osant risquer une action avec des forces inférieures en nombre, ou peut-être se défiant malgré leurs protestations emphatiques de la fidélité des Romains, s'était décidé, la rage dans le cœur, à quitter la ville. Le duc ne rencontrant donc aucun obstacle arriva jusqu'au pied des remparts; toutes les portes étant fermées, il campa le long de l'aqueduc et passa trois jours à étudier son plan d'attaque. Ayant remarqué près de la porte Saint-Laurent un point accessible qu'on avait oublié de garder, il y fit durant la nuit et dans le plus grand silence appliquer des échelles. Au lever du jour, il tenta en personne l'escalade et arriva sur le parapet à la tête de douze cents soldats déterminés. Rompant alors le silence par une acclamation formidable, ils s'élançèrent dans les rues de

Arrivée de Robert Guiscard. Essai de résistance par les Romains. Escalade, Prise et soumission de la ville.

<sup>1</sup> *Catal. Cenc.*, ap. Watterich, tom. I, p. 307.

<sup>2</sup> *Codex Vatican.* Watterich, p. 342.

la ville, désertes à cette heure matinale, aux cris de Guiscard! Guiscard! La porte Saint-Laurent fut brisée de l'intérieur et ouvrit le passage à toute l'armée. Le duc monta à cheval et s'élança avec ses escadrons droit au château Saint-Ange, où il fut accueilli comme un libérateur. Faisant alors au seigneur pape une escorte triomphale il le ramena en grand honneur au palais de Latran. Assis sur le trône apostolique, Grégoire VII reçut les hommages des Normands. Le duc vint le premier lui baiser les pieds à la manière accoutumée, et lui offrir des présents magnifiques. Tous les autres princes, seigneurs et chevaliers, firent de même <sup>1</sup> (28 mai 1084). »

Conjuration.  
Les Vêpres  
Romaines.  
Incendie de  
Rome.

47. Cette restauration s'était accomplie sans coûter une seule goutte de sang. Nulle part ne s'était produite la moindre résistance. Les soldats normands devenus les hôtes des Romains remplaçaient au foyer de chaque famille les Allemands de Henri IV et le pontife légitime avait repris dans le palais du Latran les appartements naguère profanés par la présence de l'antipape. « Mais, reprend le chroniqueur, une conjuration se tramait dans l'ombre. A la fin de la troisième journée (31 mai 1084), un effroyable tumulte éclata dans les rues de la ville, avec un cliquetis d'armes et des clameurs furieuses. Une foule immense se ruait sur les Normands. Ceux-ci étaient presque tous attablés pour le repas du soir. Sautant sur leurs lances et leurs boucliers et se groupant à la hâte, ils présentèrent un front d'airain et un rempart de fer à la masse des assaillants. Le prince Roger, fils de Guiscard, était resté hors de la ville, dans le premier campement avec une troupe de mille chevaliers. Accourant au bruit et ne sachant pas encore quel danger menaçait son noble père, il arriva au galop de ses chevaux. Mais il ne put se faire jour à travers les rangs serrés de l'émeute. De son côté, le duc pressé de toutes parts faisait en vain des prodiges de valeur. Tout à coup, par une inspiration qui fit son salut, il cria à ses Normands : « Au feu! Le feu partout! » En un clin d'œil, l'ordre fut exécuté, et la ville fut en flammes. Vainqueurs cette fois les Nor-

<sup>1</sup> Gaufred. Malaterra, *Historia Sicula*, lib. III, cap. xxxvi. — *Patr. Lat.*, tom. CXLIX, col. 1180.

mands poursuivaient, le fer à la main, à travers l'incendie les Romains éperdus. Robert les poussa ainsi l'épée dans les reins massacrant tous ceux qu'il pouvait atteindre, et les rejeta de l'autre côté du Tibre. L'incendie favorisé par le vent consuma en cette nuit une grande partie de la ville <sup>1</sup>. » Le catalogue de Cencius désigne comme ayant été la proie des flammes outre la région dite *in Parione* avec les églises de Saint-Sylvestre et de Saint-Laurent *in Lucina*, tout le quartier situé entre le Latran et le Colisée <sup>2</sup>. La tradition romaine, dont les souvenirs d'ordinaire très-précis méritent d'être enregistrés par l'histoire, fixe au Colisée même l'endroit où Robert Guiscard au milieu de l'effroyable mêlée poussa le cri sinistre : *Ignem!* A cette époque le gigantesque amphithéâtre bâti par les prisonniers juifs après la ruine de Jérusalem sous Vespasien et Titus subsistait encore dans son intégrité primitive. Seulement il servait de forteresse aux familles les plus puissantes, qui avaient abrité dans sa vaste enceinte une quantité de maisons particulières. Ce fut par ces constructions surajoutées à l'édifice que l'incendie commença pour se répandre dans toute la ville. Après ces « vêpres romaines » qui avaient failli d'un seul coup anéantir le pape Grégoire VII les cardinaux fidèles, Robert Guiscard et toute l'armée d'Apulie, les vainqueurs se réunirent sur les ruines fumantes pour se compter et reconnaître leurs pertes. « Tous les nôtres, dit Gaufred de Malaterra, revinrent camper autour du palais de Latran <sup>3</sup>. » « La cité vénale avait mérité un châtimement exemplaire, ajoute le *Codex* du Vatican. Robert Guiscard fit saisir et vendre comme captifs un grand nombre des citoyens perfides qui, après avoir trahi le seigneur apostolique, venaient d'organiser cet atroce complot. Quelques-uns subirent la mutilation, d'autres furent envoyés chargés de chaînes en Apulie <sup>4</sup>. » Dans le premier moment d'une exaspération fort concevable, il y eut de la part des soldats normands des excès de

<sup>1</sup> Gaufred. Malaterra, *loc. cit.*

<sup>2</sup> *Catalog. Cenc.* Watterich, tom. I, p. 307.

<sup>3</sup> *Nostrî victores apud Lateranum revertuntur.*

<sup>4</sup> *Codex Vatic.* Watterich, tom. I, p. 342. Boniz. *Sutr. Ad amic.*, lib. IX; *Patr. Lat.*, tom. CL, col. 850.

plus d'un genre. Ainsi le catalogue de Cencius note le pillage des demeures patriciennes et les violences exercées sur les femmes<sup>1</sup>. Les césariens et les schismatiques ne manquèrent pas d'exagérer ces faits et de leur donner un caractère plus particulièrement odieux, en les présentant comme une exécution faite de sang-froid, une boucherie sauvage ordonnée par Grégoire VII et perpétrée par Robert Guiscard sans aucune provocation, dans un guet-apens organisé contre une population complètement inoffensive<sup>2</sup>. Voici ce que le clerc milanais Landulf écrivait alors sous l'influence et peut-être sous la dictée de Thédald, son archevêque intrus : « Robert Guiscard, l'aventurier normand qui s'était à force de crimes emparé de la Calabre et de l'Apulie, avait réuni en nombre immense des hordes de pillards et enrôlé tous les Sarrasins qu'il put trouver. A la tête de ces brigands il fondit sur Rome. Les citoyens ne firent aucune résistance ; l'empereur avait quitté la ville depuis quelques jours : la petite garde de Rufin et d'Albinus eût été impuissante. Tout un peuple, hommes, femmes et enfants, était à la merci des envahisseurs. On vit alors le spectacle d'un carnage et d'une fureur dignes de l'enfer. Ces hordes recrutées dans les diverses régions de la barbarie, race païenne ignorant le vrai Dieu, instruite au meurtre et à la rapine, habituée à se gorger de débauches et de crimes, se ruèrent avec le fer et le feu sur la ville désarmée<sup>3</sup>. Les vierges consacrées au Seigneur, les nobles matrones, furent la proie de leur brutalité. Ils coupaient les doigts des femmes pour leur arra-

<sup>1</sup> *Omnes Romanos deprædavi cepit et expoliare atque, quod injuriosum est nuntiare, mulieres dehonestari.*

<sup>2</sup> Inutile de dire que la plupart des écrivains modernes, le continuateur du *Cours complet d'hist. ecclés.* entre autres, affectent de croire que le sac de Rome, s'il ne fut pas directement commandé par Grégoire VII, fut du moins commis froidement et sans aucune provocation par l'armée de Robert Guiscard.

<sup>3</sup> Ce tableau de l'armée normande est une véritable fantasmagorie. Il n'y avait pas un seul païen ni un seul sarrasin parmi les soldats de Robert Guiscard. Gaufred de Malaterra, témoin oculaire, nous a donné des renseignements positifs d'une tout autre nature sur la composition de l'armée d'Apulie et sur la discipline qu'y faisait régner le vainqueur de Dyrrachium.

cher plus vite leurs anneaux d'or. Les trois quarts de la ville et l'ancien palais des rois de Rome furent réduits en cendres <sup>1</sup>. »

48. C'est ainsi que les partisans du pseudo-empereur et de l'antipape cherchaient à rejeter sur Grégoire VII la responsabilité d'un désastre causé uniquement par leur rage fanatique. « Les Romains consternés, dit Gaufred de Malaterra, ne songeaient plus qu'à apaiser le courroux du vainqueur. Après un conseil tenu par les principaux d'entre eux, ils reconnurent enfin la nécessité de se réconcilier avec le seigneur apostolique, de renoncer à leurs folles conspirations et de faire rentrer dans le fourreau le glaive toujours levé sur leur tête. Ils vinrent donc implorer du miséricordieux pontife le pardon et la paix. Ils eurent recours à toutes les habiletés de langage pour excuser leur guet-apens <sup>2</sup>. Enfin ils obtinrent grâce entière, et furent admis à la réconciliation solennelle. Le seigneur pape et le duc d'Apulie leur dictèrent un ensemble de conditions dont chacune fut acceptée et garantie par serment avec toutes les formalités accoutumées <sup>3</sup>. » Bernold nous apprend quelle fut la nature de ces garanties. « Les Romains, dit-il, remirent un certain nombre d'otages, qui furent enfermés sous bonne garde au château Saint-Ange, dans la maison de Théodoric <sup>4</sup>. » La paix fut ainsi rétablie. « Le vénérable pontife, dit le *Codex* du Vatican, siégeant alors au palais de Latran avec les cardinaux ses frères, put reprendre le gouvernement de l'Eglise et répondre, suivant le devoir de sa charge, aux consultations arrivées de tous les points du monde <sup>5</sup>. » Après ces premiers instants consacrés aux affaires les plus urgentes, le grand pape se préoccupa de faire rentrer sous la juridiction de saint Pierre les forteresses, terres et domaines du voisinage, qui restaient au pouvoir des partisans de Henri. « Il se mit donc en campagne avec Robert Guiscard, et en quelques jours, dit Bernold, ils reprirent possession d'un grand nombre de cités

Nouvelle soumission des Romains. Leur serment de fidélité à Grégoire VII.

<sup>1</sup> Landulf. Senior. *Hist. Mediolan. Patr. Lat.*, tom. CXLVII, col. 933.

<sup>2</sup> *Pluribus circumventionibus de excusatione fraudis usi.*

<sup>3</sup> Gaufred. Malat., *loc. cit.*, col. 1180.

<sup>4</sup> Bernold. *Chronic. Patr. Lat.*, tom. CLVIII, col. 1386.

<sup>5</sup> *Cod. Vatican.* Watterich, tom. I, p. 343.

et de châteaux-forts. Après quoi ils revinrent célébrer à Rome la fête des saints apôtres<sup>1</sup> (29 juin 1804). »

Victoire de la  
comtesse Ma-  
thilde à  
Sorbaria.

49. « Cependant, ajoute le chroniqueur, Henri n'osant se mesurer avec les forces du puissant duc d'Apulie comptait pouvoir se maintenir dans les provinces lombardes ; mais cette dernière espérance s'évanouit encore. La très-vaillante comtesse Mathilde s'était virilement mise à la tête de ses hommes d'armes, pour combattre les ennemis de saint Pierre, les partisans du pseudo-empereur<sup>2</sup>. » Voici en quels termes Domnizo raconte les nouveaux exploits de l'héroïne. « Henri souleva toute la Lombardie et les provinces liguriennes contre Mathilde. L'armée schismatique, commandée par le marquis d'Este Obert et par les évêques Ebéard de Parme et Gandulphe de Reggio, se porta dans la direction de Modène. Ces dignes champions du tyran allaient, pour la plus grande gloire de leur maître, ravageant autour d'eux tout le territoire, se promettant comme prix de leur audace une éclatante victoire. Mais ils comptaient sans la vigilance de Mathilde. A peine ils eurent mis le pied sur ses terres que la puissante forteresse de Sorbaria (aujourd'hui petit village près de Modène) leur ferma la route. Ils dressèrent leurs tentes dans la plaine, avec l'intention de livrer l'assaut le lendemain. Mais il ne devait pas y avoir de lendemain pour la plupart d'entre eux. Durant la nuit (2 juillet 1084), pendant qu'ils dormaient tous, une formidable clameur retentit dans le silence général. C'était Mathilde qui arrivait avec ses phalanges en criant : « Pierre, grand apôtre Pierre, combattez pour vos défenseurs ! » Tout le camp retentit de cette acclamation soudaine. Réveillés en sursaut, les ennemis se précipitaient hors des tentes ; le glaive des soldats de Mathilde leur traversait la poitrine ou le dos, sans leur laisser le temps de se reconnaître. Quelques-uns voulaient lutter, mais assaillis de tous les côtés à la fois ils succombaient bientôt et mordaient la poussière. Le généralissime Obert avait eu le temps de saisir ses armes, et tout en fuyant il trans-

<sup>1</sup> Bernold. *Chronic.*, loc. cit.

<sup>2</sup> *Id.*, *ibid.*



perça l'un de nos guerriers d'un coup de lance : « Tu vois, s'écria-t-il, que je ne fais pas sans honneur. » Mais il n'eut pas achevé ces paroles qu'un rugissement étouffé sortait de ses lèvres. Il venait de recevoir en pleine poitrine le fer d'une épée qui le mit pour jamais hors d'état de combattre notre auguste et pieuse dame. L'évêque de Parme Ebérard fut fait prisonnier. L'évêque de Reggio Gandulphe, échappé nu de sa tente, se blottit dans des broussailles et ne fut découvert qu'au bout de trois jours. Presque tous les nobles et seigneurs tombèrent entre nos mains. Plus de cent prisonniers, cinq cents chevaux, toutes les armures, le campement, les trésors amoncelés sous les tentes furent le fruit de cette victoire. La joie fut immense parmi les fils de saint Pierre, de même que la consternation dans le parti du roi. L'illustre Mathilde était devenue la terreur des schismatiques <sup>1</sup>. »

50. La victoire de Sorbaria enlevait au roi schismatique toute espérance de se maintenir en Lombardie, avec les débris de ses troupes allemandes échappées comme lui au glaive de Robert Guiscard. Ce fut alors (juillet 1084), que repassant les Alpes il regagna ses états d'outre-Rhin. Le résultat des quatre sièges de Rome et de tant de sang versé se réduisait à fort peu de chose : un titre usurpé d'empereur, et l'intrusion momentanée d'un anti-pape sur le siège de saint Pierre. Deux fois vaincu, Henri emmenait pourtant parmi ses bagages un trophée vivant, un nouvel apostat recruté parmi le collège des cardinaux. Ce traître, dont Hugues de Flavigny nous a conservé le nom, était l'évêque Jean de Porto, jusque-là demeuré fidèle au grand pape qui l'avait admis dans sa plus intime familiarité. « Au moment de sa défection, dit le chroniqueur, Jean de Porto profita du libre accès qu'il avait près de Grégoire VII pour dérober, le sceau pontifical. L'incident fut aussitôt mandé à la comtesse Mathilde. Il était à craindre que Henri avec sa fourberie ordinaire ne profitât du sceau tombé entre ses mains, pour fabriquer de fausses bulles et séduire les âmes simples.

Retraite de  
Henri IV en  
Germanie.  
Larcin royal.  
Echec de  
Henri IV et  
Souabe.

<sup>1</sup> Domniz. *Vit. Mathild. Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 1004. Cf. Bernold. *Chronic.*, col. 1386.

La comtesse de Toscane fit aussitôt partir des députés en Germanie ; elle les chargea de rendre compte des grands événements qui venaient de s'accomplir en Lombardie et à Rome. En même temps elle leur remit une lettre ainsi conçue : « Mathilde, par la grâce de Dieu, le peu qu'elle est, à tous les fidèles du royaume teutonique, salut. — Nous portons à votre connaissance que le pseudo-roi Henri a dérobé par un larcin le sceau du seigneur pape Grégoire. Donc s'il vous arrivait des messages revêtus du sceau apostolique, contenant des instructions ou des récits différents de ceux que notre ambassade vous transmettra, tenez-les pour faux et n'ajoutez aucune foi à des pièces mensongères. L'ex-roi emmène avec lui l'évêque de Porto naguère honoré de la familiarité du seigneur pape. S'il tentait avec la coopération de ce cardinal apostat quelque œuvre de séduction, n'hésitez pas à repousser le traître comme un faux témoin. Ne croyez à personne qui oserait dire autrement que nous. Vous saurez que le seigneur pape a déjà recouvré les deux cités de Sutri et de Népi. Henri est en fuite. Le *Barrabas latro* dont il a fait son pape (Wibert de Ravenne) s'est enfui pareillement. Portez-vous bien, et gardez-vous des embûches du pseudo-roi <sup>1</sup>. » Ce message coïncidant avec le retour de Henri en Germanie, dut singulièrement refroidir les manifestations d'enthousiasme que les schismatiques préparaient à l'empereur schismatique. Les échecs de César en Italie eurent leur contre-coup en Allemagne. « Vers les calendes d'août (1<sup>er</sup> août 1084) dit Bernold, Henri voulut tenter une expédition contre la Souabe, mais tous les guerriers de ce pays s'étaient levés en armes pour lui barrer le chemin. Drapeaux en tête, durant plusieurs jours ils vinrent le provoquer au combat, tuant ou faisant prisonniers plus d'une centaine des siens. Retranché derrière le fleuve Licus, Henri n'osa point répondre à leurs belliqueux défis et se retira honteusement à Ratisbonne puis à Mayence. Les Souabes franchirent alors le Rhin et pénétrant dans la province burgonde tombèrent sur un corps de césariens qui assiégeait un des châteaux-forts dépendant de la succession du roi Rodolphe, le

<sup>1</sup> Hug. Flaviniac. *Chronic.* lib. II ; *Patr. Lat.*, tom. CLIV, col. 335.

mirent complètement en déroute, s'emparèrent des chevaux, des tentes, de tout l'équipement et, après avoir ravitaillé la place pour plus d'une année, revinrent glorieusement dans leur patrie (octobre 1084). La seule revanche que le pseudo-empereur put prendre de tant de revers fut la convocation de tous les évêques schismatiques à Mayence. Il les réunissait dans le but de donner un successeur à l'archevêque Sigefrid, mort depuis quelques mois. L'investiture simoniaque fut accordée à un clerc d'Halberstadt nommé Wecilo, lequel n'avait d'autres titres de vocation que sa rupture éclatante avec le vénérable Burchard, son évêque diocésain, et le zèle que depuis son apostasie il déployait en faveur du schisme <sup>1</sup>. »

### § IX. Voyage de Grégoire VII à Salerne.

51. Les auteurs de l' « Art de vérifier les dates » dans la notice qu'ils consacrent au règne de Henri IV d'Allemagne ont écrit la phrase suivante : « Ce prince à de grands défauts réunissait de grandes qualités, dont la principale était une valeur singulière : il avait toujours commandé ses armées et s'était trouvé à soixante-six batailles, d'où il sortit victorieux toutes les fois qu'il ne fut pas trahi. <sup>2</sup> » Ce jugement qui n'a rien de chronologique, ce qui nous permet de le discuter plus librement, nous semble au point de vue des faits le contraire de la vérité. Nous avons placé scrupuleusement sous les yeux du lecteur le récit emprunté aux chroniqueurs contemporains de chacune des batailles livrées jusqu'en 1085 par le roi de Germanie. Henri IV y fut constamment vaincu et toujours il donna le premier l'exemple de la fuite, sauf à Hohenbourg où il ne dut son succès qu'à une trahison dont il était lui-

Boémond au siège de Larisse. Son retour en Apulie pour chercher des renforts.

<sup>1</sup> Bernold. *Chronic., Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 1387.

<sup>2</sup> *Art. de vérif. les dates.* Edit. in-fol. 1770, p. 442.

même l'auteur<sup>1</sup>, et à l'assaut de la cité Léonine dont Godefroi de Bouillon eut le triste honneur sans que le roi y eût compromis sa personne<sup>2</sup>. Il faut donc rayer de l'histoire cette légende de victoires perpétuelles qui ne furent en réalité que de perpétuelles défaites. Un véritable vainqueur dont le rôle tenu dans l'ombre par la plupart des historiens précédents a été mis en relief par M. Villemain avec une impartialité digne d'hommage, ce fut Robert Guiscard. De celui-ci il est vrai de dire qu'il livra plus de batailles que le roi de Germanie, et que partout où il combattit en personne il ne fut jamais vaincu. Son alliance avec Grégoire VII valut à sa mémoire la disgrâce des écrivains hostiles à la papauté ; ils ne parlent de lui que comme d'un aventurier vulgaire. La science historique actuelle proteste contre les réticences calculées, les dénigrements de parti, les calomnies convenues. Le chevalier normand fils de Tancrède de Hauteville, sorti de Coutances en 1047 n'emportant du manoir paternel qu'une épée, une cuirasse, une lance et un bouclier, avait en 1084 conquis l'Apulie, la Calabre, la Sicile, l'Illyrie, la Grèce ; il avait vaincu l'empereur d'Orient, il venait de chasser de Rome le pseudo-empereur d'Occident. Le jour même où Guiscard entra dans la capitale des Césars, son fils Boémond soutenait en Thessalie, sous les murs de Larisse dont il faisait le siège, le choc de toute l'armée byzantine commandée par Alexis Comnène. Les eaux du Pénée qui traversaient le champ de bataille furent rougies de sang. Malgré des prodiges de valeur, Boémond moins heureux que son père à Dyrrachium fut obligé de lever le siège de Larisse. Il se replia sur la cité de Castorium et laissant ses troupes sous les ordres d'un général breton nommé Brienne<sup>3</sup>, qui avait dans l'armée le titre et le rang de connétable, il revint en Apulie chercher des renforts.

<sup>1</sup> Cf. chap. I, p. 48 du présent volume.

<sup>2</sup> Cf. n° 26 du présent chapitre.

<sup>3</sup> Brienne était fils d'Eudes de Redon comte de Penthievre et petit-fils l'Alain III, duc de Bretagne. Il avait servi avec gloire dans l'expédition de Guillaume le Conquérant en Angleterre, et était venu ensuite mettre son épée au service de Robert Guiscard, qui lui conféra la charge de connétable d'Apulie

Retour de  
Robert Guis-  
card à Sa-  
lerne. Gré-  
goire VII  
l'accompagne

52. A cette nouvelle, Robert Guiscard interrompant l'expédition commencée dans la campagne romaine, reprit soudain avec ses soldats victorieux la route de Salerne. Cette brusque résolution dont les chroniqueurs d'Occident ne connurent point le véritable motif fut jugée sévèrement par eux. « L'instabilité est le propre des Normands, dit Hugues de Flavigny. Ils venaient de piller Rome, et ils avaient hâte d'emporter chez eux leur butin <sup>1</sup>. » La politique du héros normand était trop supérieure pour se laisser diriger par de pareils mobiles. La poursuite de ses vastes desseins sur l'Orient commandait seule son départ. Grégoire VII qui les avait encouragés au début s'y associait encore. « Le seigneur apostolique réunit le collège des cardinaux, dit Gaufred de Malaterra, pour les consulter sur le parti à prendre : soit d'accompagner le duc en Apulie : soit de rester à Rome sans armée, sans défense, à la merci d'une population vénale, infidèle et parjure <sup>2</sup>. » Ici le chroniqueur, dans son indignation contre la versatilité et les trahisons des Romains, quitte la prose pour emprunter à la poésie des invectives plus éloquentes. « Rome ! s'écrie-t-il, jadis tes armes commandaient à l'univers, tu donnais des lois au monde ; l'épée de tes vaillants, la justice de tes législateurs faisaient ta splendeur et ta fortune. Aujourd'hui lâchement assise dans le désordre, l'oisiveté et le vice, tu es devenue l'opprobre du genre humain. Chez toi toutes les perversités triomphent : le luxe, l'avarice, l'impiété, l'anarchie, la peste simoniaque, l'incurable vénalité. Par toi s'écroule la hiérarchie sacrée, dont jadis tu te faisais gloire d'être le centre. Un seul pape ne te suffit pas, tu vends à un intrus la pourpre et la tiare ; tant que l'intrus te paye, tu chasses le légitime pontife ; quand celui-ci revient, tu renoues tes intrigues avec le mercenaire ; tu les menaces tour à tour l'un de l'autre, afin de remplir sans cesse ton escarcelle. Levez-vous, Pierre, prince des

et de Calabre. Les généalogistes bretons le donnent comme ancêtre aux barons de Châteaubriand.

<sup>1</sup> Hug. Flavin. *Chronic.*, col. 334.

<sup>2</sup> Gaufred. Malaterr., *loc. cit.*, col. 1480.

pasteurs, quittez cette ville ingrate, abandonnez-la à ses honteux trafics <sup>1</sup>. » Tel fut l'avis qui prévalut au sein du collège cardinalice. Le chroniqueur reprend sa prose pour enregistrer cette décision. « Le seigneur apostolique cédant aux conseils de ses fidèles serviteurs, dit-il, résolut de suivre le duc en Apulie, afin d'éprouver par cette absence momentanée si les Romains qui venaient de lui engager leur foi étaient capables ou non de garder un serment. »

Tragique incident de voyage.

53. Accompagné des évêques et des cardinaux, glorieusement escorté par le duc d'Apulie, Grégoire VII sortit de Rome dans le courant du mois de juillet 1084. « Parmi les prêtres et les religieux de la suite pontificale, dit Hugues de Flavigny, se trouvait l'ancien abbé de Verdun, Jarento, le même qui avait deux mois auparavant affronté tous les périls pour sortir du château Saint-Ange et porter à Robert Guiscard la nouvelle de l'invasion de Rome par Henri IV. Le grand pape en reconnaissance de ce dévouement prodiguait à Jarento les marques les plus touchantes d'affection ; il l'appelait toujours son *concaptivus*. Durant le trajet de Rome à Bénévent, un matin où l'armée avait repris sa marche avant l'heure ordinaire, Jarento et quelques moines qui l'accompagnaient se trouvèrent séparés du reste de leurs compagnons. Or des bandes de brigands, *turba calorum*, suivaient la piste de l'armée, pillant et massacrant tous les traînants. Jarento le savait ; il pressait ses religieux de hâter le pas de leurs montures, afin d'échapper au péril. Comme il parlait encore, un groupe de bandits accourut à toute bride ; l'abbé et ses autres compagnons réussirent à les gagner de vitesse, mais l'un des moines, nommé Waltier, fut tué d'un coup de lance et son bagage pillé. Jarento tout en pleurs vint baiser les pieds du pontife et lui raconta ce désastre. Grégoire envoya sur-le-champ des hommes d'armes à la poursuite des meurtriers, et recommanda de lui apporter le corps du pauvre frère. On trouva le cadavre nu et baigné dans son sang ; il fut déposé en cet état devant le pape. Grégoire touché de compassion le couvrit de son

<sup>1</sup> Gaufred. Malaterr., lib. III, cap. xxxvii, col. 1181.

*pluvial* (chape), prononça sur lui la formule d'absolution et célébra la messe pour le repos de son âme <sup>1</sup>. On atteignit sans autre incident la principauté de Bénévent, puis le Mont-Cassin. « Là, dit Pierre Diacre, l'abbé Desiderius notre père accueillit le seigneur apostolique avec une hospitalité royale et dès ce jour il ne cessa de pourvoir magnifiquement à sa subsistance et à celle des évêques et des cardinaux de sa suite <sup>2</sup>. »

54. Entre Grégoire VII et le successeur de saint Benoît l'entretien dut naturellement se porter sur les relations forcées que, deux mois auparavant, Desiderius avait eues à Albano avec le tyran de Germanie <sup>3</sup>. Le chroniqueur ne nous révèle absolument rien sur ce sujet, qui aurait eu pour l'histoire un intérêt tout particulier. Il se borne à raconter un fait surnaturel qui se produisit durant les quelques jours passés par le grand pape à l'abbaye du Mont-Cassin. « Comme le seigneur Grégoire célébrait la messe, dit-il, un pieux fidèle nommé Jean, qui se trouvait placé sur l'un des gradins extérieurs du sanctuaire tomba dans une extase et vit une colombe aux ailes éployées et au bec d'or qui plana d'abord sur l'autel et vint ensuite se reposer sur l'épaule droite du pontife. Quelques instants après, elle s'éleva sur la tête du pape et lui couvrit les épaules de ses deux ailes, restant dans cette attitude jusqu'au moment où, selon la liturgie, le corps de Jésus-Christ est mêlé au précieux sang. A ce moment elle inclina gracieusement la tête, puis d'un essor rapide comme l'éclair s'envola vers le ciel et disparut. Le pieux fidèle reprit ses sens et aucune trace de la vision ne resta dans sa mémoire. Mais la nuit suivante, comme il dormait d'un profond sommeil, sa demeure fut illuminée d'un éclat céleste. Réveillé en sursaut, il vit dans une auréole de gloire un personnage radieux comme le soleil, dont le visage paraissait plein de colère et de menaces. Sautant du lit, dans un effroi indescriptible, il voulait

Grégoire VII  
et Robert  
Guiscard au  
Mont-Cassin.

<sup>1</sup> Hug. Flaviniac., *loc. cit.*, col. 336.

<sup>2</sup> Petr. Diacon. *Chronic. Cassin.*, lib. III; *Patr. Lat.*, tom. CLXXIII, col. 791.

<sup>3</sup> Cf. n° 38 du présent chapitre.

fuir, mais d'une main à la fois douce et puissante, l'apparition le saisit par le bras et le cloua sur place. Il se croyait à sa dernière heure, lorsqu'un vieillard à cheveux blancs, portant au cou une étole blanche, apparut soudain, essuya les larmes qui coulaient de ses yeux et l'arracha à l'étreinte de la main formidable. Jean recouvrant alors toute sa liberté d'esprit demanda au vieillard : « Quel est donc ce personnage étincelant et terrible ? » « C'est le soleil de justice, » lui fut-il répondu. « Mais vous-même, reprit Jean, qui êtes-vous ? » « Il vous serait inutile de savoir mon nom, dit le vieillard. Répondez seulement à la question que je vais vous faire. Vous souvient-il de la vision que vous avez eue ce matin à l'église pendant la messe ? » A l'instant la mémoire de ce qui s'était passé dans l'extase revint à Jean. Il raconta ce qu'il avait vu. « Allez donc, lui dit le vieillard, trouver le pape Grégoire, et de notre part recommandez-lui de poursuivre avec vigueur l'œuvre du Saint-Esprit. » A ces mots, l'apparition s'évanouit aux regards du pieux fidèle <sup>1</sup>. » Le grand pape ne demeura que quelques jours au Mont-Cassin et en repartit avec le duc pour Salerne. Au départ, le héros normand voulut laisser à l'abbaye un nouveau souvenir de sa munificence. « Déjà en se rendant à Rome, il avait déposé à la salle du chapitre, *posuit in capitulo*, douze livres pesant d'or et sur

<sup>1</sup> Petr. Diacon., *loc. cit.*, col. 792. Voici en quels termes M. Villemain analyse ce récit : « Des circonstances miraculeuses devaient, pour la crédulité des contemporains, marquer le passage de Grégoire VII au Mont-Cassin. On raconta que, pendant qu'il y célébrait la messe, une colombe céleste avait apparu au-dessus de sa tête et n'avait été aperçue que d'un seul témoin qui d'abord en avait gardé le secret, mais qui, sévèrement réprimandé dans une vision, publia le miracle ; on y vit un secours du Saint-Esprit qui encourageait le pape à la persévérance. » (*Hist. de Orég. VII*, tom. II, p. 361.) A cette appréciation embarrasée de l'écrivain rationaliste il est curieux d'apposer le jugement du docteur protestant Voigt. « Les miracles racontés dans la vie de Grégoire VII, dit-il, sont devenus pour certains historiens un objet de mépris, et quelquefois un sujet d'amères railleries ; cependant ils renferment une grande vérité historique. Ils déposent en faveur de l'homme auquel on les attribue ; ils sont un témoignage irréfragable de sa sainteté, car on ne donne pas une puissance surnaturelle à celui qui n'a pas des vertus extraordinaires. » (*Grégoire VII et son siècle*, p. 603.)



l'autel cent *coufats* (*skifatos*, monnaie d'or concave telle qu'on la fabriquait alors à Constantinople). En prenant congé de Desiderius pour retourner à Salerne, il déposa à la salle capitulaire mille *solidi* d'or frappés à Amalfi, à l'autel cent besants avec un grand pallium, et au dortoir cent quatre-vingt-dix couvertures (*farganas*) pour l'usage des frères <sup>1</sup>. » M. Villemain mentionne cette dernière offrande du héros et il ajoute que cette largesse provenait « du butin pillé dans Rome <sup>2</sup>. » L'éminent écrivain n'avait sans doute sous les yeux, quand il formula cette insinuation calomnieuse, que des lambeaux de textes, recueillis à son usage par des copistes inintelligents. Combien d'inexactitudes historiques ne se sont point accréditées, souvent de la meilleure foi du monde, grâce à ce procédé trop longtemps en honneur !

55. M. Villemain ne se doutait pas que les présents laissés au Mont-Cassin par Robert Guiscard à son retour de Rome avaient été précédés d'offrandes équivalentes pieusement faites par le héros au début de son expédition. Il ne se doutait pas que l'unique passage du chroniqueur dont on lui fournissait le texte était extrait d'un chapitre entier, le LVIII<sup>e</sup> du III<sup>e</sup> livre de Pierre Diacre, dont voici la reproduction intégrale. « Pour l'édification de la postérité, nous croyons devoir reproduire ici, par ordre chronologique, les dons faits à notre monastère par le glorieux duc d'Apulie et sa noble épouse Sigelgaïde en l'honneur de notre patriarche saint Benoît et par affection pour notre père Desiderius. La première fois que Desiderius eut une entrevue avec lui à Reggio, le duc lui fit don de six cents besants d'or, de cinq pallium et d'une navette d'or (*naviculam auream*). Peu de temps après, il envoya au monastère un autre grand pallium, avec des diamants et des perles estimés sept cents coufats. Dans une seconde entrevue à Castrovillare en Calabre, il fit don à notre père abbé de six cents besants, deux mille tarins arabes (*tarenos Africanos*), treize mules conduites par autant d'esclaves sarrasins, et avec le tout un superbe tapis

Largesses de  
Robert Guis-  
card au  
Mont-Cassin.

<sup>1</sup> Petr. Diac., *loc. cit.*, col. 795.

<sup>2</sup> *Hist. de Grég. VII*, tom. II, p. 361.

d'Orient. Durant une de ses maladies, il envoya à l'abbaye une somme de mille coufats. De Gallipoli, après ses victoires en Illyrie et en Grèce, il nous adressa trois cents besants et deux mille tarins. Lorsque pour la première fois il passa par notre monastère, se rendant en Campanie, il déposa au chapitre cent besants, sur l'autel de saint Benoît trois cents coufats et trois pallium, pour la construction du dortoir cent coufats, autant pour celle du réfectoire, quarante pour l'hospice, douze livres de deniers pour l'infirmierie et cent *michalats* (monnaie d'or frappée à l'effigie de Michel Ducas) pour les peintures de la salle capitulaire. Lors de son expédition contre la cité d'Aquino, il envoya au monastère cinq cents besants. Quand il eut repris la ville de Bari (à l'époque de l'insurrection organisée en Apulie sous la double influence des chancelleries de Henri IV et d'Alexis Comnène), il fit à Desiderius un don de douze livres pesant d'or. » Ici se placent à leur date les offrandes faites au début et à la fin de l'expédition romaine. Puis le chroniqueur continue en ces termes : « Une autre fois il nous envoya mille tarins pour fournir de poissons la table conventuelle ; plus tard encore mille tarins et un navire estimé mille *solidi* d'Amalfi. A deux autres reprises quatre cents *solidi* de même monnaie, et mille *michalats*. Lorsqu'il fut atteint de la maladie qui devait l'enlever de ce monde, la duchesse Sigelgaïde, sa pieuse épouse, envoya au bienheureux Benoît quarante-cinq livres pesant d'or et un pallium. A sa mort, elle offrit trois cents coufats et le linge nécessaire pour couvrir toutes les tables du réfectoire <sup>1</sup>. » Le chroniqueur énumère ensuite les vases sacrés, les ornements précieux, les territoires, fermes et villas, donnés de son vivant ou légués par acte testamentaire à la puissante abbaye de saint Benoît par Robert Guiscard. Cette liste se prolonge et occupe plus de trois pages. Nous épargnons au lecteur la fatigue d'une pareille nomenclature. Mais il importait de montrer sous son véritable jour la pieuse magnificence d'un prince qu'on a si longtemps représenté comme un chef de bandits, et d'apprendre aux modernes

<sup>1</sup> Petr. Diacon., *loc. cit.*, col. 794-796.

spoliateurs de l'Eglise que les conquérants du moyen âge sanctifiaient leurs victoires en offrant à Dieu et aux pauvres, dans la personne des religieux voués à la pauvreté, la dime de leurs trésors.

### § X. Derniers mois de Pontificat.

56. Ces aumônes vraiment royales dont la seule abbaye du Mont-Cassin nous donne pour Robert Guiscard et la duchesse Sigelgaïde une liste enquelque sorte officielle se produisaient pour tous les monastères en des proportions relatives, mais avec le même élan de charité chrétienne, non-seulement de la part des princes, des seigneurs ou des chevaliers, mais des plus humbles familles et du sein de ce qu'on appelait déjà les *burgenses* (la bourgeoisie). Des milliers de chartes remises en lumière par la paléographie moderne nous ont apporté à ce sujet de véritables révélations. Le budget des pauvres dans l'Europe du moyen âge dépassait celui des états les plus florissants de l'Europe moderne. Son administration confiée à des religieux, pauvres volontaires et par vœu consacrés personnellement à la pauvreté de Jésus-Christ, ne coûtait rien à l'Etat, et assurait une distribution aussi active qu'intelligente de ces trésors offerts par la richesse du siècle aux membres indigents du Dieu qui naquit dans une étable. Aussi le pauvre était grand et noble dans la république chrétienne. Les papes lui lavaient les pieds ; les religieux le servaient à genoux. Aujourd'hui il est devenu chose vile et repoussante ; le progrès l'ayant relégué au rang d'immondice sociale, le pauvre s'est armé contre la société. On écrit sur les murs : « La mendicité est interdite, » mais l'indigence en révolte brise les murailles, incendie les palais, fusille les riches et pille les richesses. Ce point de vue mériterait de fixer l'attention des hommes d'Etat. Il échappa cependant à M. Villemain. Nous le regrettons d'autant plus qu'avec le budget

Le budget de la charité et de l'instruction publique au moyen âge.

des pauvres les monastères au moyen âge administraient encore celui de l'instruction publique, auquel l'éminent écrivain devait plus particulièrement s'intéresser. Répandus sur tous les points de l'Europe chrétienne les monastères distribuaient partout autour d'eux le pain matériel, aliment du corps et le pain de la science, science saine et non frelatée, nourriture des intelligences. Ce que faisaient les monastères, chaque évêché, chaque collégiale, chaque église, chaque paroisse le faisait également. Jamais système de charité et d'instruction publique ne fut et ne sera plus développé et plus complet que celui dont la république chrétienne avait organisé l'immense rayonnement sur le monde. Henri IV d'Allemagne en spoliant les églises et les monastères, en distribuant les évêchés, les abbayes, tous les bénéfices ecclésiastiques à des clérigames, tarissait les sources du dévouement religieux et sacerdotal, éteignait le foyer de la science, faisait main basse sur les trésors deux fois sacrés des pauvres et des ministres de Jésus-Christ serviteurs des pauvres.

57. Dans la lutte engagée entre le grand pape et le tyran teuto-nique, Grégoire VII fut donc très-réellement le défenseur de tous les droits qui constituent ce que nous avons nommé depuis la civilisation. Les contemporains de Grégoire VII ont exprimé cette pensée dans les titres qu'ils lui donnent : « Pontife aimable à Dieu, héros du catholicisme, génie plein de prudence, défenseur de l'Église contre les armes des hérétiques, libérateur des pauvres, consolateur des captifs, père des orphelins<sup>1</sup>. » Son entrée dans la capitale des États de Robert Guiscard vassal du saint siège fut celle d'un suzerain. « C'était un grand spectacle, dit M. Villemain, que le saint-père amené de Rome dans le chef-lieu de la conquête nor-mande. Les regards des Italiens se portaient sur Grégoire VII avec un pieux enthousiasme. On attribuait à ses anathèmes<sup>2</sup> la

<sup>1</sup> *Amabilis Deo, catholicus et prudentissimus vir, contra hæreticorum arma et defensor Ecclesiæ, liberator pauperum, captivorum consolator, orphanorum miserator.* (Cod. Cenc. Watterich, tom. I, p. 307.

<sup>2</sup> Et peut-être n'avait-on point tort.

retraite précipitée du roi de Germanie; on admirait son courage surnaturel. L'évêque de Salerne<sup>1</sup> avec tout son clergé était venu en procession solennelle au devant du pontife. Cet évêque fort lettré était un des plus grands admirateurs de Grégoire VII. Il avait composé un hymne à sa louange dans les premiers temps de la guerre contre Henri. « Combien est grande, lui disait-il alors, la puissance de l'anathème! Tout ce que Marius, tout ce que Jules César ont fait autrefois au prix de tant de sang, tu le fais d'une seule parole. Rome fut-elle jamais plus redevable aux Scipions et à tous les héros Quirites, qu'à toi, qui lui fais retrouver la route de sa puissance<sup>2</sup>? » Nous n'avons plus les paroles d'hommage et de dévouement que saint Alfano métropolitain de Salerne dut adresser au grand pape en ce jour mémorable, mais Paul de Bernried nous apprend que Grégoire VII y répondit par une de ces allocutions à la fois éloquente et paternelles dont il avait le secret. « Parmi la foule des assistants, dit l'hagiographe, se trouvait un paysan, *rusticus quidam*, dévoué au parti césarien, *maligna mente*. En écoutant le pape, il se disait à lui-même, *cœpit intra se dicere* : « Voilà donc l'auteur de tant de guerres et de séditions! Après avoir bouleversé l'univers, il vient apporter la discorde en cette ville. » Comme ces pensées se pressaient dans son esprit, il voulut ouvrir la bouche pour les formuler, mais il était subitement devenu muet. Son mutisme persévérant, il finit par venir se jeter aux pieds de l'homme de Dieu et fit comprendre par signes au vénérable pontife qu'il avait sur la conscience un péché dont il se repentait. Grégoire VII touché de sa douleur traça le signe de la croix sur sa tête; à l'instant le muet recouvra la parole et éclata en actions de grâces pour le Dieu tout-puissant et son glorieux serviteur<sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Salerne était un siège métropolitain dont le titulaire était alors saint Alfano, l'ami et le disciple de Desiderius.

<sup>2</sup> Villemain, *Hist. de Grég. VII*, tom. II, p. 369-370. Cf. *Alfan. Carmina; Patr. Lat.*, tom. CXLVII, col. 1262.

<sup>3</sup> Paul Bernried. *Vit Greg. VII*, *Patr. Lat.* tom. CXLVIII, col. 102. Voici comment M. Villemain ou peut-être son éditeur posthume dénature ce récit

Départ de Robert Guiscard pour l'Orient. Sa victoire navale dans les eaux de Corfou.

58. Le moderne rationalisme ne croit pas davantage aux miracles opérés par Grégoire VII et par les autres saints qu'à ceux de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il ne voit dans les uns et les autres qu'une mise en scène plus ou moins habile, un moyen d'exploiter la crédulité populaire. Mais à l'heure où nous écrivons ces lignes, l'Église catholique voit encore surgir de son sein perpétuellement fécond des miracles avérés, publics, notoires. Le rationalisme ferme les yeux, se fait volontairement sourd et passe en ricanant. Combien d'autres incrédulités ont précédé la sienne ! Et l'Église catholique est debout, toujours vivante, toujours invincible, parce que le Dieu qui l'a fondée lui a donné le privilège de l'immortalité dans le temps et de la bienheureuse éternité après la consommation des temps. Lorsque Robert Guiscard eut installé le grand pape son suzerain dans le palais ducal de Salerne (15 juillet 1084) « il passa deux mois en Apulie, dit M. Villemain, à remettre dans l'obéissance les seigneurs lombards ou normands qui s'étaient détachés de sa cause et avaient reçu l'investiture de Henri. Son propre neveu Jordano, prince de Capoue, qui avait eu cette faiblesse, fut forcé par lui de demander grâce au pape. Depuis quelques années, Guiscard faisait élever à Salerne une église consacrée à saint Matthieu (dont les reliques venaient d'y être découvertes<sup>1</sup>). Avant de retourner en Orient, il supplia le pape de faire la dédicace du nouvel édifice. Grégoire VII y consentit et cette cérémonie fut pompeusement célébrée, comme pour bénir les armes

de l'hagiographe : « Quelques voix discordantes résistaient à l'enthousiasme de la foule. Au moment de l'entrée du pape par la principale rue de Salerne, un homme du peuple s'écria : « Voici cet auteur de dissensions qui a rempli de guerres le monde entier. Il vient aussi pour troubler le repos de notre ville. » Cet homme est aussitôt saisi comme sacrilège et traîné devant Grégoire VII. Comme il était tout tremblant et se taisait de frayeur, on publia qu'il était devenu muet, et comme le pape l'accueillit avec douceur, le fit délivrer et reçut de lui mille actions de grâces, on ajouta que ce pécheur avait miraculeusement recouvré la parole pour prix de son repentir. » (Villemain, *Grég. VII*, t. II, p. 369.) On ne saurait mieux travestir à l'usage du rationalisme les monuments les plus authentiques de l'histoire.

<sup>1</sup> Cf n° 2 du précédent chapitre.

que Guiscard allait porter en Grèce. Le héros normand retint des reliques de saint Matthieu un fragment de l'os du bras enfermé dans une cassette d'or, qu'il voulait emporter dans son expédition. Au mois de septembre 1084, il mit à la voile avec cent vingt vaisseaux et un grand nombre de bâtiments de transport chargés de vivres, de chevaux et d'armes. Il emmenait ses quatre fils Boémond, Roger, Robert et Gui. La duchesse Sigelgaïde les rejoignit quelques jours après. La grande et nouvelle expédition de Guiscard s'étant dirigée vers Corfou ne tarda pas à rencontrer la flotte des Grecs augmentée de neuf galères vénitiennes. L'habileté des Vénitiens, leurs navires beaucoup plus élevés que ceux des Normands eurent d'abord un premier avantage. Roger fils du duc d'Apulie fut blessé. Mais Guiscard ayant recommencé l'attaque et tourné une partie de sa flotte contre les petits navires byzantins qu'elle dispersa sans peine, sépara les Vénitiens de leurs alliés, les mit en pleine dérouté et leur enleva sept vaisseaux. Cette victoire fut grande, plusieurs milliers de Grecs périrent. Guiscard aborda à Corfou avec deux mille prisonniers de guerre. La garnison qu'il y avait laissée et qui, serrée de toutes parts, avait souffert tous les maux d'un long siège fut sauvée. La terreur des armes normandes se répandit de nouveau dans l'Archipel, et le chemin de Constantinople se rouvrit devant Guiscard<sup>1</sup>. »

59. M. Villemain à qui nous empruntons cette analyse d'ailleurs fort exacte des récits contemporains de Gaufred de Malaterra et de Guillaume d'Apulie, ne pouvait s'empêcher de trouver quelque peu téméraire l'audace de Robert Guiscard s'embarquant avec toute sa famille pour cette brillante expédition et abandonnant sans défense ses provinces italiennes. Il reprochait de plus au héros normand la pénurie dans laquelle il laissait le grand pape. Voici ses paroles : « On eût dit que la soumission de ses états semblait à Guiscard assez assurée par la présence seule de Grégoire VII à

Concile de  
Salerne.  
Encyclique  
de Gré-  
goire VII.

<sup>1</sup> Villemain, *Hist. de Grég. VII*, t. II, p. 375-377. Cf. Gaufred. Malat. *Hist. Sicula*, l. III, cap. xxxix et Guillelm. Apulus, *Gest. Normann. in Sicil.* l. V *Patr. Lat.* tom. CXLIX, col. 1376 et 1482.

Salerne. Mais l'antipape Wibert venait de rentrer à Rome à la tête de quelques troupes et favorisé par un grand nombre des habitants. Grégoire VII n'entrevoit plus qu'un long exil à Salerne. On ne venait plus de tous les royaumes chrétiens en pèlerinage aux pieds du saint-père réfugié dans une ville d'Apulie. Le génie du pontife autrefois si laborieux et si remuant demeurait stérilement enfermé dans cette cité lointaine<sup>1</sup>. Robert Guiscard malgré sa courtoisie pour l'hôte ou le captif qu'il était fier de garder dans Salerne avait réservé toutes ses richesses pour la guerre d'Orient et l'abbé du Mont-Cassin fut obligé de pourvoir à la dépense du pontife et de ses prêtres<sup>2</sup>. » L'étonnement et les reproches de M. Villemain tombent complètement à faux. Dans ce tableau du découragement, de la détresse, de l'abandon misérable où se fût trouvé Grégoire VII obligé pour vivre de recourir à la charité de Desiderius, il n'y a pas un seul trait qui ne soit en contradiction avec la réalité historique. Grégoire VII à Salerne n'était point un réfugié ; il était suzerain ; en l'absence de Robert Guiscard son vassal, il régnait en Apulie, en Calabre et en Sicile. Les revenus de ces provinces étaient à sa disposition. Loin d'éprouver l'ombre du découragement, le grand pape déploya au contraire une activité qui fut l'admiration des contemporains. « Arrivé à Salerne, dit Bernold, il réunit un concile de toute l'Italie méridionale et renouvela contre l'hérésiarque Wibert, le roi Henri et tous leurs fauteurs la sentence d'anathème dans les termes où il l'avait précédemment fulminée à Rome en la fête de saint Jean-Baptiste, lorsque le roi tudesque s'était emparé de la cité Léonine. Des légats apostoliques furent aussitôt désignés pour porter cette nouvelle sentence dans les Gaules et en Germanie. Le cardinal-évêque d'Albano Pierre Igné, auquel le pape adjoignit le courageux abbé Jarento, reçut cette mission pour la France; Odo de Lagery cardinal-évêque d'Ostie fut choisi pour la légation d'Allemagne<sup>3</sup>. » Outre les décrets du concile de Salerne, ils étaient porteurs d'une ency-

<sup>1</sup> Villemain, tom. II, p. 377.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 371.

<sup>3</sup> Bernold. *Chron. Patr. Lat.* t. CXLVIII, col. 1387.



clique adressée à tout l'univers chrétien. Hugues de Flavigny nous a conservé le texte de cette lettre pontificale, une des dernières qu'ait dictées le grand pape. Elle ne présente aucun symptôme de lassitude ou de découragement. En voici quelques passages : « Grégoire évêque serviteur des serviteurs de Dieu à tous les fidèles du Christ vraiment attachés au siège de saint Pierre, salut et bénédiction apostolique. — La parole du psalmiste a retrouvé de nos jours son application : « Pourquoi les nations ont-elles frémi, et les peuples médité de vains complots ? Les rois de la terre se sont levés, les princes se sont réunis contre le Seigneur et son Christ <sup>1</sup>. » Nous les avons vus en effet les rois de la terre, les princes des prêtres, à la tête d'une immense multitude se lever contre le Christ Fils du Tout-puissant et contre son apôtre Pierre. Ils voulaient éteindre dans le sang la religion chrétienne et établir sur le monde le règne de l'hérésie. Mais par la grâce de Dieu, ni la terreur, ni la séduction, ni l'or, ni l'appât des honneurs de ce monde n'ont ébranlé une seule des âmes fidèles. L'Église catholique, notre divine mère, m'a placé jadis, malgré mon indignité et mes résistances, sur le trône apostolique. Depuis lors je n'ai cessé de combattre pour rendre à cette chaste épouse du Christ sa liberté, sa splendeur, la pureté de son antique discipline. Une telle entreprise ne pouvait que déplaire à Satan, l'ennemi des âmes ; il a armé contre nous tous les instruments qu'il possède sur la terre. Jamais depuis l'époque de Constantin le Grand, pareille puissance de nuire ne fut donnée aux persécuteurs de l'Église. Écoutez-moi donc, frères bien-aimés, vous tous qui, répandus sur tous les points de l'univers, savez et croyez que le bienheureux Pierre prince des apôtres est le père de tous les chrétiens, que la sainte Église romaine est la mère et la maîtresse de toutes les autres, levez-vous au nom du Dieu tout-puissant pour défendre l'honneur de votre père et patron céleste, de la sainte Église votre mère ici-bas <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Bernold. *Chronic. Patr. Lat.*, t. CXLVIII, col. 1387.

<sup>2</sup> S. Greg. VII. *Epist. LXIX extr. Registr. Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 708.

l'ouvement  
tholique en  
Allemagne.  
doigt de  
Dieu en  
ville. Mort  
des princi-  
aux schis-  
matiques.

60. Cette énergique parole eut un immense retentissement. Le cardinal Odo de Lagery la fit acclamer dans un concile tenu à Quedlimbourg en présence du roi Hermann, le 22 avril (mardi de Pâques) 1085. On y reconnut la primauté du siège apostolique, l'inviolabilité de ses décrets, la légitimité du principe canonique en vertu duquel le pape juge souverain dans l'Église ne saurait être jugé par personne. « Un clerc du diocèse de Bamberg partisan des henriciens, nommé Gumpert, voulut, dit Bernold<sup>1</sup>, protester contre cette doctrine. Il se leva en plein synode, déclarant que la primauté du siège apostolique n'était qu'une usurpation des pontifes romains, étrangère à l'institution divine de l'Église, que les papes comme les autres évêques pouvaient être mis en jugement. Toute l'assemblée lui répondit par une sentence d'anathème. Un simple laïque réfuta d'un mot le clerc schismatique, en citant la parole de l'Évangile : « Le disciple n'est pas au-dessus du maître<sup>2</sup>. » Le concile de Quedlimbourg fulmina à l'unanimité la sentence d'excommunication pontificale portée contre l'antipape Wibert, le pseudo-césar Henri, les apostats Hugues le Blanc, Jean de Porto, l'ex-chancelier de l'église romaine Pierre, Liémar de Brême, Uto d'Hildesheim, Othon de Constance, Burchard de Bâle, Hozemann de Spire, Wécilon de Mayence, Sigifred d'Augsbourg et Norbert de Coire. Vainement dix-sept évêques schismatiques réunis en conciliabule à Mayence sous la présidence des légats de l'antipape Clément III, et en présence du pseudo-empereur, eurent l'audace de lancer un anathème général contre tous les chrétiens qui reconnaîtraient l'obédience de Grégoire VII. « Dieu lui-même, dit Bernold, fit éclater le tonnerre de ses vengeances contre les ennemis de la sainte Église. Une famine comme il ne s'en produisit jamais de mémoire d'homme sévit dans les contrées lombardes; elle fut suivie d'une mortalité qui transforma ces provinces en une véritable solitude. Tous les chefs du parti schismatique tombèrent victimes du fléau. Les ex-évêques de Modène, Pistoie, Reggio, Parme, l'intrus de Milan Thédald,

<sup>1</sup> Bernold. col. 1389.

<sup>2</sup> Matth. x, 21.

les marquis Adelbert et Réginher, le comte Boson et une infinité d'autres passèrent de cette vie au lieu de leur éternel supplice. La très-pieuse comtesse Mathilde, délivrée de tant d'ennemis, pourvut de pasteurs catholiques les églises depuis si longtemps profanées<sup>1</sup>. »

61. La victoire de l'Église n'était pas encore complète. L'antipape Wibert avait été rappelé, dès le mois de septembre 1084, par les Romains infidèles. Le château Saint-Ange où s'étaient enfermés les défenseurs du pontife légitime fut emporté d'assaut. Installé au palais de Latran, le pseudo-Clément III célébra avec une pompe sacrilège les fêtes de Noël, entouré de vingt-quatre cardinaux de sa création. Il sacrait des évêques, ordonnait des prêtres et des diacres, envoyait de prétendus légats en Germanie, expédiait des encycliques, présidait des conciliabules où l'on plaçait à côté de son trône un siège d'honneur « réservé, disait-il, à l'empereur auguste qu'il attendait d'un jour à l'autre. » Henri qu'il attendait ne devait jamais remettre le pied dans Rome : Grégoire VII qu'il n'attendait pas se disposait à y rentrer en triomphe. La chronique contemporaine de Wido de Ferrare découverte et publiée de nos jours par M. Pertz nous apporte sur ce point une véritable révélation : elle relègue pour jamais au rang des fables la légende qui représentait le grand pape à Salerne dans l'attitude d'un captif languissant, dénué de toutes ressources, mangeant le pain de la charité, et sentant défaillir son propre génie. Voici les paroles de Wido de Ferrare : « Peu de temps après son arrivée à Salerne, le pape Grégoire organisa, selon qu'il en était convenu avec Robert Guiscard une immense expédition à la tête de laquelle il se préparait à revenir à Rome. Mais au milieu de ces préparatifs belliqueux et comme l'on achevait de réunir les convois de vivres, le pontife tomba subitement malade et se trouva en quelques jours à l'extrémité<sup>2</sup>. »

Préparatifs  
de Gré-  
goire VII  
pour son re-  
tour triom-  
phal à Rome.

<sup>1</sup> Bernold. *loc. cit.* col. 1391.

<sup>2</sup> Pertz, *Monum. German.* tom. XII, p. 166. D'après le texte de Wido de Ferrare, il semblerait que le duc Robert avait promis au pape de revenir de

Mort de  
Grégoire VII.

62. Comme Moïse en vue de la terre promise au peuple de Dieu, Grégoire VII allait mourir les armes à la main, laissant à un autre Josué l'honneur et la joie du triomphe définitif. Salerne fut pour le grand pape ce que le mont Nébo avait été pour le grand prophète. « Durant les premiers mois de son arrivée en Apulie, dit Paul de Bernried, le seigneur apostolique avait été éprouvé par des souffrances corporelles qui étaient comme l'absinthe de la médication céleste, car il lui fut révélé par une vision divine que les épreuves de son corps mortel épargneraient à son âme les expiations de l'autre vie. Comme signe indubitable de la vérité de cette promesse, la santé lui fut soudain rendue, en même temps que l'époque précise de sa mort lui fut révélée. Ce fut chose glorieuse de le voir, aux calendes de janvier (1<sup>er</sup> janvier 1085), revenu à une santé parfaite et de l'entendre en même temps déclarer que la dissolution de son corps aurait lieu quelques jours avant les calendes du mois de juin suivant (1<sup>er</sup> juin 1085)<sup>1</sup>. » La prophétie se réalisa au pied de la lettre. Wido de Ferrare nous a appris quelle activité le saint pontife déploya, durant les premiers mois de l'année 1085. Sachant d'avance l'époque où il devait émigrer de ce monde périssable à la gloire éternelle des élus dans les cieux, il semblait avoir recouvré l'ardeur de ses plus jeunes années. Nous recommandons aux persécuteurs de l'Église, présents et futurs, cette façon à la fois héroïque et sainte de mourir en léguant à un successeur inconnu des triomphes immortels. Environ douze jours avant la fête de l'Ascension Grégoire, VII revenant de la crypte où reposaient les reliques de l'apôtre et évangéliste saint Mathieu se sentit défaillir et se laissa déposer par ses serviteurs sur la natte grossière qui lui servait de couche. « Les évêques, les cardinaux immédiatement

Grâce pour prendre lui-même le commandement de l'armée qui devait ramener le pontife à Rome. Le chroniqueur dit en effet en son latin fort laconique ces deux mots : *Roberto comitante*. Mais il s'agissait réellement ici de Jordano, prince de Capoue, neveu de Robert Guiscard, auquel celui-ci avait confié le soin de réunir l'armée destinée à ramener le pontife à Rome.

<sup>1</sup> Paul Bernried. *Vit. S. Greg. VII. Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 93.

prévenus, dit Paul de Bernried, accoururent à son chevet. Comme ils le félicitaient de son admirable sainteté, de l'intégrité de sa doctrine et des labeurs qu'il venait en dernier lieu de consacrer au triomphe de l'Église : « Frères bien-aimés, répondit-il, je compte pour rien ce que vous appelez mes labeurs. Une seule pensée fait ma joie et ma confiance, c'est que j'ai toujours aimé la justice et haï l'iniquité. » L'abbé du Mont-Cassin Desiderius, à la nouvelle de la maladie de l'homme de Dieu, quitta son monastère et vint assister aux derniers moments du grand pape. Mais à son arrivée Grégoire lui dit en souriant : « Vous ne me verrez pas mourir. » Cette parole contrista vivement Desiderius, qui était au contraire résolu de ne plus quitter le pontife mourant. Mais quelques heures après, on vint lui annoncer qu'un groupe de henriciens s'étaient portés sur l'une des forteresses dépendantes de son abbaye et en faisaient le siège. Il fut obligé, à son grand regret, de prendre congé du pape pour voler à la défense de son monastère. Ainsi s'accomplit la dernière prophétie de l'homme de Dieu. Les autres cardinaux, dans leur consternation, pleuraient auprès de Grégoire. Le pieux père élevant alors les yeux et étendant les deux bras, comme Notre-Seigneur au jour de l'Ascension : « Je monterai au ciel, leur dit-il, et je vous recommanderai à Dieu avec des prières si ferventes qu'il vous sera propice. » Ils le prièrent alors, dans la grande perturbation où il laissait l'Église, de leur désigner celui qu'ils devraient élire pour l'opposer à l'adultère usurpateur qui se faisait nommer Clément III. A ces mots Grégoire VII demeura quelque temps pensif, recueillant son esprit en silence<sup>1</sup>. Puis il dit : « Vous

<sup>1</sup> *At ille secum aliquantum cogitans hæc illa verbat dedit : Quemcumque horum Lucensem scilicet episcopum, Ostiensem aut archiepiscopum Lugdunensem habere poteritis, in pontificem eligite.* (Hug. Flaviniac. *Chronic. Patr. Lat.* t. CLIV, col. 339.) Ces paroles sont extraites de la première encyclique publiée par Odo de Lagery lorsqu'il devint pape sous le nom d'Urbain II. Paul de Bernried ne nomme point saint Anselme de Lucques parmi ceux que Grégoire VII désigna comme ses successeurs possibles et il met en première ligne Desiderius abbé du Mont-Cassin qui devait effectivement recueillir le formidable héritage du grand pape.

pourrez élire soit Desiderius du Mont-Cassin, soit Anselme de Lucques, soit le cardinal d'Ostie Odo, soit Hugues archevêque de Lyon. Prenez entre eux celui qui sera le plus tôt à votre portée. » On demanda ensuite au bienheureux pontife s'il voulait accorder quelque indulgence aux excommuniés. « A l'exception du prétendu roi Henri, de l'archevêque de Ravenne et de leurs principaux auteurs, à moins que plus tard ils ne fassent entre vos mains pleine et canonique satisfaction, répondit-il, j'absous et bénis tous ceux qui croient indubitablement qu'au nom des apôtres Pierre et Paul j'ai le pouvoir de bénir et d'absoudre. » Il continua à leur donner ses instructions, puis il ajouta : « De la part du Dieu tout-puissant, par l'autorité des bienheureux apôtres Pierre et Paul, je vous prescris de ne reconnaître pour pontife romain que celui qui aura été canoniquement élu, ordonné et intronisé suivant les règles des pères. » Quelques instants après, sa voix mourante ne fit plus entendre que des sons inarticulés. Les dernières paroles qu'on put recueillir de ses lèvres furent celles-ci : « J'ai aimé la justice et haï l'iniquité, c'est pourquoi je meurs en exil. » Un vénérable évêque se pencha vers l'auguste mourant et lui dit : « Vous ne pouvez, seigneur, mourir en exil. Vicaire du Christ et du prince des apôtres, toutes les nations vous ont été données en héritage : votre royaume s'étend jusqu'aux confins de l'univers<sup>1</sup>. » C'était au lit de mort du grand pape la paraphrase du verset que dans son enfance Hildebrand traçait à l'atelier paternel : « Il dominera d'une mer à l'autre, et depuis les rives du fleuve jusqu'aux extrémités de l'univers<sup>2</sup>. » Pendant que l'évêque prononçait ces paroles, Grégoire allait en entendre le retentissement éternel dans les cieux. « Ainsi, reprend l'hagiographe, émigra de ce monde l'âme du grand pontife qui avait argué le monde au sujet du péché, de la justice et du jugement, cette âme qui avait reçu la plénitude des sept dons de l'Esprit-Saint, qui venait de se fortifier par l'aliment céleste de l'eucharistie, et qui s'élançait vers les cieux dans un essor d'amour, comme jadis

<sup>1</sup> Paul Bernried. *loc. cit.*

<sup>2</sup> Psalm. LXXI, 8.

Elie sur son char de feu. C'était le dimanche 25 mai 1085, fête de saint Urbain I pape et martyr, l'un de ses glorieux prédécesseurs. La joie fut grande au ciel parmi les chœurs des bienheureux, mais quelle consternation, que de larmes sur la terre parmi l'Église militante ! » Le corps du pontife fut déposé près des reliques de l'apôtre saint Mathieu, où des miracles sans nombre attestèrent bientôt à l'univers entier la sainteté du plus grand peut-être de tous les papes qui depuis saint Pierre ait gouverné l'Église.

<sup>1</sup> Paul Bernried. *loc. cit.*, col. 95.

## CHAPITRE VI

### SOMMAIRE

#### PONTIFICAT DU B. VICTOR III (1086-1087).

##### § I. VACANCE DU SAINT-SIÈGE (25 MAI 1085. — 24 MAI 1086).

1. Deuil de l'univers catholique. — 2. Mort de Robert Guiscard. — 3. L'antipape Wibert chassé de Rome. Echecs de Henri IV en Germanie. — Desiderius refuse le souverain pontificat. — 5. Les candidats désignés par saint Grégoire VII. — 6. Mort de saint Anselme de Lucques. — 7. Conciliabule et correspondance schismatique de l'antipape Clément III. — 8. Promotion de Desiderius au souverain pontificat sous le nom de Victor III.

##### § II. PONTIFICAT DU B. VICTOR III (24 MAI 1086. — 16 SEPTEMBRE 1087).

9. Victoire des fidèles de saint Pierre contre Henri IV près de Wurtzbourg. — 10. Nouvelle défaite de Henri IV en Bavière. Indiction d'une diète générale à Oppenheim. — 11. Véritable caractère de la résistance prolongée de Victor III à accepter le souverain pontificat. — 12. Emeute à Rome. Victor III dépouille les insignes pontificaux et se retire au Mont-Cassin. — 13. Diète d'Oppenheim. Nouveau parjure de Henri IV. — 14. Concile de Capoue. Victor III se résigne à accepter son élection. Son sacre à Rome. — 15. Les récits schismatiques. Lettre du cardinal Hugues archevêque de Lyon à la comtesse Mathilde. — 16. Victor III et la comtesse Mathilde à Rome. Emeute du 29 juin 1087. — 17. Retour de Victor III au Mont-Cassin. Diète de Spire. — 18. Concile de Bénévent. Discours de Victor III. — 19. Décrets promulgués par Victor III au concile de Bénévent. — 20. Croisade triomphante en Tunisie. — 21. Mort du pape Victor III.



### § I. Vacance du saint-siège (25 mai 1085 — 24 mai 1086).

1. La mort de Grégoire VII plongea les catholiques du monde entier dans la consternation. « Le voilà donc émigré vers le ciel, dit Guillaume d'Apulie, ce pontife vénérable qui personnifiait ici-bas la justice, la religion, la vérité ! Jamais son grand cœur ne se laissa détourner de la rectitude et de l'impartialité dans le jugement des hommes et des choses ; il portait avec une admirable égalité d'âme et la prospérité et l'adversité, sans se laisser exalter par l'une ni abattre par l'autre. Phare de lumière, docteur de sainteté, consolateur de toutes les afflictions, il opposait aux superbes la barrière des lois et se faisait le rempart des humbles. Il fut la terreur des méchants le bouclier des bons. Sa parole féconde en œuvres de salut se répandit sur tout l'univers, prêchant aux rois et aux peuples la vérité et la morale chrétiennes. Sa vie conforme à ses enseignements était un miroir de toutes les vertus. A la nouvelle de sa mort, le duc Robert Guiscard ne put contenir sa douleur, il versa un torrent de larmes ; la mort de son propre père, disait-il, ne l'avait pas affligé davantage ; il pleura le grand pape autant qu'il eût pleuré la perte de sa noble épouse ou de ses fils bien-aimés. La douleur du héros fut grande en proportion de l'amour qui ne cessa d'exister entre le pontife et le duc depuis le jour de leur alliance mutuelle <sup>1</sup>. »

Deuil de l'univers catholique.

2. Robert Guiscard était alors dans l'île de Céphalonie, où il avait fait une descente avec son armée navale. La grande victoire de l'année précédente contre la flotte combinée des Vénitiens et des Grecs n'avait pas eu les résultats qu'elle semblait promettre. Forcées d'hiverner sur la côte d'Albanie dans les cantonnements malsains de Bonditia, les troupes normandes avaient été décimées par

Mort de Robert Guiscard.

<sup>1</sup> Guillelm. Apulus. *De rebus Normann.*, lib. V, *Patr. Lat.*, tom. CXLIX, col. 1079.

une maladie contagieuse qui en trois mois fit plus de dix mille victimes. Le vaillant Boémond atteint lui-même de l'épidémie fut contraint de quitter le camp pour aller chercher à Salerne le secours des habiles médecins qui faisaient dès lors la réputation de cette ville. La retraite du héros acheva de décourager l'armée. Aigris par le chagrin, la souffrance et les privations, les soldats s'imaginaient que Boémond était victime d'une vengeance de Sigelgaïde sa belle-mère. Cette femme habile dans l'art des vénéfices, disaient-ils, avait intérêt à se débarrasser de Boémond pour faire passer tout l'héritage de Robert Guiscard sur la tête du prince Roger, son propre fils. Elle avait donc fait prendre à Boémond un poison lent dont les médecins de Salerne eux-mêmes ne pourraient conjurer l'effet. Ces rumeurs calomnieuses allèrent si loin que le duc aurait été obligé pour y mettre un terme de recourir à une scène vraiment tragique. Ayant reçu de Salerne un message qui apportait de mauvaises nouvelles de la santé de Boémond, et entendant les officiers de sa suite renouveler leurs propos injurieux, il fit appeler Sigelgaïde dans sa tente et lui dit avec menace : « Femme, réponds-moi sur l'heure, mon fils Boémond est-il encore vivant ? — Seigneur, je ne sais, » dit Sigelgaïde épouvantée. Alors Guiscard donna cet ordre : « Qu'on m'apporte le livre des évangiles avec mon épée. » Puis étendant la main sur le livre sacré : « Tu m'entends, Sigelgaïde ? s'écria-t-il ; je le jure sur ces saints évangiles : si mon fils meurt de la maladie dont il est atteint, je te tuerai avec cette épée. » — « On racontait encore parmi les soldats de Guiscard et longtemps après dans les villes d'Italie, ajoute M. Villemain, que la duchesse effrayée de cette colère et non moins habile à manier les antidotes que les poisons avait fait parvenir aux médecins de Salerne une potion salutaire qui dissipa bientôt la langueur mortelle de Boémond <sup>1</sup>. » Au printemps Guiscard se hâta de quitter le désastreux campement de Bonditia. Des renforts lui étaient arrivés d'Apulie, il se disposait à rentrer en campagne et à marcher sur Constantinople, lorsque la nouvelle de

<sup>1</sup> M. Villemain, *Hist. de Grég. VII*, tom. II, p. 379.

la mort du pape lui fut apportée à Corfou. Saisi lui-même quelques jours après de la fièvre épidémique dont son armée avait tant souffert, il mourut en héros chrétien le 17 juillet 1085, moins d'un mois après Grégoire VII son père et son ami. Son fils Roger, sa femme Sigelgaïde reçurent ses derniers embrassements. Boémond n'était point encore revenu de Salerne. Les rumeurs d'empoisonnement reprirent avec fureur dans tout le camp. Non contente de son attentat contre Boémond, disaient les soldats, la marâtre avait fait périr par le poison le glorieux époux dont elle redoutait la colère. Une révolte était à craindre; il fallut renoncer à poursuivre l'expédition. Sigelgaïde indignement calomniée s'empressa de quitter ces lieux funestes et de rapporter en Italie le corps de Guiscard. « Elle s'embarqua avec ce triste dépôt, reprend M. Villemain, sur le navire le plus léger de la flotte, tandis que son fils Roger prit les dispositions nécessaires pour hâter le retour de l'armée. Dans le trouble où les Normands étaient jetés par la perte de leur grand chef, cette retraite semblait presque une déroute. Ces vainqueurs de la veille voulaient tous se rembarquer à la fois. Pressés confusément, ils suppliaient les matelots de les recevoir à bord; laissant leurs bagages et leurs chevaux, ils s'entassaient sur les navires dont le nombre se trouva insuffisant. Ceux qui ne purent y trouver place, découragés, se rendirent prisonniers des Grecs de Céphalonie. Cette armée qui fuyait ainsi de sa conquête fut assaillie au retour par toutes les difficultés d'une navigation pénible et d'une mer orageuse. Plusieurs vaisseaux trop chargés d'hommes périrent. La galère partie d'avance qui portait Sigelgaïde et le corps de Guiscard se brisa près du rivage de l'Apulie. On eut grande peine à sauver le cercueil naufragé du héros. Sigelgaïde put cependant aborder sur une barque de sauvetage à Otrante, où elle fit déposer le cœur et les entrailles de son époux. Le reste du corps embaumé soigneusement fut conduit à Venouse et enseveli dans l'abbaye fondée en cette ville par le conquérant <sup>1</sup>. »

3. « L'antipape Wibert avait manifesté, dit Bernold, une joie

L'antipape  
Wibert  
chassé de  
Rome.  
Echecs de  
Henri IV  
en Germanie.

<sup>1</sup> Villemain, *Hist. de Grég. VII*, tom. II, p. 386.

sacrilège en apprenant la mort de Grégoire VII. » La fin prématurée de Robert Guiscard dut redoubler les transports de cette haine triomphante. « Cependant, ajoute le chroniqueur, le parti de l'intrus ne gagna absolument rien à ces deux événements. Au contraire, après la mort du seigneur apostolique tous les fidèles se concertèrent en Italie et en Allemagne pour résister au schisme. Les Romains eux-mêmes, comme pour effacer le souvenir de leurs anciennes trahisons, chassèrent l'antipape de leurs murs et le contraignirent à se réfugier à Ravenne. Il y eut cependant une tentative de défection en Saxe. Quelques princes et seigneurs abjurant la fidélité qu'ils avaient jurée à saint Pierre se détachèrent du parti du roi Hermann pour revenir sous les drapeaux d'un tyran tant de fois anathématisé. Ils espéraient que Henri leur tiendrait compte de leur soumission et ne ferait plus peser sur eux le joug cruel dont il les avait jadis accablés. Mais leur illusion ne dura guère. A peine eut-il reçu leurs nouveaux serments que Henri recommença ses excès et ses violences avec la même fureur qu'autrefois. Honteux de s'être si naïvement abusés, les princes se liguerent contre lui et le chassèrent honteusement des domaines dont ils venaient de lui rendre la possession. Après quoi, ils revinrent au roi Hermann qui agréa leurs excuses, et célébra en grande pompe la fête de Noël (25 décembre 1085) à Goslar, au milieu d'un cortège de seigneurs et d'évêques tous désormais fidèles à la foi du saint-siège et à la royauté nationale. Le tyran essaya de se venger à sa manière accoutumée, en multipliant les meurtres, le pillage et les incendies. Le VI des calendes de février (28 janvier 1086), il s'avança à la tête d'une nouvelle armée pour envahir la Saxe. Mais il trouva tous les Saxons prêts à le combattre à outrance. Leur multitude était telle qu'il n'osa affronter la lutte et se retira sans avoir tiré l'épée. La main de Dieu continuait à frapper ses partisans. Le comte palatin Hermann et l'ex-évêque de Constance, tous deux excommuniés, périrent alors misérablement, sans avoir eu le temps de se réconcilier avec l'Église <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Bernold. *Chronic. Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 1392.

4. « Cependant, dit Pierre Diacre, dès le lendemain des funérailles de Grégoire VII, le vénérable abbé du Mont-Cassin Desiderius avec le concours des évêques, des cardinaux et des laïques fidèles présents, à Salerne, s'était préoccupé des moyens de pourvoir à la vacance du saint-siège et de procurer l'élection d'un nouveau pape. Des lettres de convocation furent adressées à tous les cardinaux pour les convoquer à cet effet. La réunion eut lieu, et tous, cardinaux et évêques, s'accordèrent à désigner Desiderius lui-même, le suppliant d'accepter le souverain pontificat, selon le désir que Grégoire VII avait exprimé sur son lit de mort. Mais l'humble abbé refusa obstinément cet honneur, tout en promettant de continuer jusqu'à la mort à servir la cause de l'Église et du saint-siège. Le jour de la Pentecôte (8 juin 1085) il renouvela cette protestation en présence des deux évêques Ubald de Sabine et Gratien, venus de Rome pour lui faire connaître les vœux de la population en sa faveur. Il tint le même langage au prince Jordano et au comte Raynulf, qui mettaient leurs troupes à sa disposition pour le conduire à Rome où son élection canonique devait avoir lieu. Il accepta leur concours mais pour un autre pontife, et les exhorta à persévérer dans leur dévouement à saint Pierre et au siège apostolique. En même temps il pressait les cardinaux de s'entendre pour une autre élection que la sienne. Il adressait à la comtesse Mathilde des lettres où il invitait cette héroïne à se rendre elle-même à Rome, avec les personnages qui devaient prendre part à l'élection ou en protéger la sincérité. Mais dès qu'il ne s'agissait plus de le proclamer lui-même, nul ne se montrait disposé à exécuter ses ordres. Le prince Jordano et tous les autres n'avaient qu'une seule pensée, contraindre par tous les moyens possibles Desiderius à accepter le pontificat, et au besoin le lui imposer de force. Ils espéraient le déterminer à se laisser conduire à Rome. Leur tentative échoua. Bien qu'ils ne lui en eussent pas révélé le but, Desiderius le devina, et quittant Salerne, il revint à son monastère. Ayant ainsi affirmé sa résolution irrévocable de ne point accepter le souverain pontificat, il continua à pousser les préparatifs de l'expédition, exhortant tous les princes italiens

Desiderius  
refuse le sou-  
verain pon-  
tificat.

et normands à s'enrôler pour le service de saint Pierre et pour le prochain voyage à Rome. Lorsque les chaleurs de l'été furent passées, le prince Jordano avec son armée passa au Mont-Cassin, se dirigeant vers la ville éternelle. Desiderius croyant qu'on ne songeait plus à lui pour la future élection, ne fit aucune difficulté de se joindre aux évêques et aux cardinaux qui suivaient l'expédition. Mais comme on approchait des frontières de la Campanie, l'humble abbé ayant saisi quelques indiscretions échappées à ses compagnons de voyage, refusa d'aller plus loin si le prince Jordano, le comte Raynulf et les évêques romains, ne lui juraient sous la foi du serment qu'on ne le contraindrait point à accepter l'honneur auquel on voulait le promouvoir. Aucun d'eux ne voulut prendre un pareil engagement, et l'expédition ne fut pas continuée<sup>1</sup>. »

Les candidats  
désignés par  
Grégoire VII.

5. Grégoire VII, on le voit, avait été véritablement inspiré de Dieu quand, sur le point de quitter la terre et d'émigrer vers le Seigneur, il avait nommé en première ligne Desiderius aux cardinaux qui lui demandaient son conseil suprême pour le choix d'un successeur. Pierre Diacre nous apprend en effet une particularité que les autres chroniqueurs semblent avoir ignorée et dont le souvenir traditionnel s'était conservé au Mont-Cassin. Voici ses paroles : « Le pontife d'éternelle mémoire, *semper recolendæ memoriæ*, avait dit : Si vous pouvez par n'importe quel moyen obtenir Desiderius, fixez sur lui vos suffrages<sup>2</sup>. » L'humilité du vénérable abbé du Mont-Cassin avait été pénétrée dans toute sa profondeur par le génie prophétique du grand pape. La résistance que Desiderius opposait aux cardinaux, aux évêques, au prince Jordano, au comte Raynulf, à la comtesse Mathilde et aux vœux de l'univers catholique tout entier, en est la preuve. Parmi les autres candidats désignés aux suffrages du collège cardinalice par le pontife mourant se trouvaient, on se le rappelle, Odo d'Ostie, Hugues de

<sup>1</sup> Petr. Diac. *Chronic. Cassin. Patr. Lat.*, tom. CLXXIII, col. 802.

<sup>2</sup> *Respondit ut si unquam aliquo modo possent, Desiderium ad hoc officium promoverent. (Ibid., col. 801).*

Lyon et Anselme de Lucques. Odo d'Ostie devait sous le nom d'Urban II immortaliser sa mémoire et inaugurer l'ère des croisades. Successeur sur le siège apostolique du bienheureux Desiderius, nous le verrons opposer un jour à sa promotion les mêmes résistances que l'abbé du Mont-Cassin. Hugues de Lyon, ce personnage d'ailleurs si éminent par l'éclat de ses vertus et son dévouement à l'Église, ne monta jamais sur la chaire de saint Pierre. Mais il eut la faiblesse de le désirer et le malheur de le laisser voir. Cette défaillance momentanée affligea l'Église et trompa les espérances que la désignation du grand pape avait pu faire concevoir. Nous aurons bientôt à raconter cet épisode intéressant pour l'histoire du cœur humain. Les plus généreux caractères, les âmes les plus nobles et les plus élevées ne sont point à l'abri des misères communes de l'humanité. Dieu permet parfois l'exemple de leur chute et plus tard de leur repentir, comme un vivant commentaire de la parole de l'apôtre : *Qui stat videat ne cadat* <sup>1</sup>.

6. Quant à Anselme de Lucques, cet ami des anciens jours, ce rival de sainteté dont le nom devait aussi être canonisé par l'Église, Grégoire VII ne s'était point borné à le proposer comme le plus digne parmi les dignes au choix des cardinaux, il avait voulu lui léguer un véritable symbole de pontificat. « Au moment où il déposa pour la dernière fois la mitre dont il avait coutume de se servir, dit l'hagiographe, le grand pape ordonna qu'elle fût immédiatement transmise à Anselme de Lucques, comme s'il eût indiqué qu'il lui transmettait également le pouvoir de lier et de délier, le pouvoir même, à mon sens, de faire des miracles <sup>3</sup>. Car peu de jours après, et tous nous en fûmes témoins, Dieu daigna opérer un prodige par l'intercession d'Anselme de Lucques, au moyen de la relique sacrée du grand pape. Le révérendissime seigneur Ubaldo évêque de Mantoue, atteint depuis longues années

Mort de  
saint An-  
selme de Luc-  
ques.

<sup>1</sup> I Cor. x, 12.

<sup>3</sup> *Ille moriens mitram capitis sui transmisit isti, tanquam potestatem suam ligandi et solvendi, sed et miracula, credo, faciendi.* (Vit. S. Anselm. Luc., Patr. Lat., tom. CXLVIII, col. 920.)

d'une maladie de foie, était réduit à la dernière extrémité. Tout son corps était couvert d'ulcères ; ses jambes gonflées d'humeurs morbides étaient sillonnées de plaies ruisselantes : il pouvait à peine supporter le changement de son lit à un siège. Anselme fit toucher au moribond la mitre de Grégoire VII, et à l'instant Ubald recouvra la plénitude de la santé <sup>1</sup>. » « Comme il arriva pour saint Pierre qui fit, reprend l'hagiographe, plus de miracles que le Christ son divin Maître, ainsi Anselme de Lucques fit de son vivant plus de miracles que Grégoire VII dont il aimait à se dire l'élève et le fils obéissant. Son obéissance au seigneur pape fut admirable ; il chérissait d'un amour de tendresse l'unité de la sainte Église, il défendait héroïquement la cause catholique et, suivant la parole du psalmiste, il poursuivait les schismatiques « d'une haine parfaite, » *odio perfecto* <sup>2</sup>. Voilà pourquoi le Dieu de toute puissance et de toute miséricorde daignait confirmer par des miracles les paroles de son serviteur. Réjouissez-vous donc, vous tous catholiques fidèles, qui n'avez jamais cessé d'obéir aux préceptes du seigneur pape Grégoire et qui avez gardé inviolable votre attachement à l'unité catholique ; réjouissez-vous et tressaillez d'allégresse ! Dites à ceux qui n'ont point eu le même bonheur et qui se sont laissé entraîner aux séductions de l'erreur et du schisme, que le temps est venu pour eux de croire les faits, après qu'ils ont refusé de croire aux paroles. Les miracles opérés de son vivant par le très-bienheureux Anselme paraîtraient incroyables, si nous n'étions chaque jour témoins de ceux qui se produisent à son tombeau. Pour ma part, et Dieu est témoin que je ne mens pas, j'ai vécu aux côtés de ce très-saint maître ; je l'ai vu de mes yeux rendre la santé à des milliers d'infirmes. Sa bénédiction, l'eau qui lui avait servi à l'autel pour l'ablution des mains, parfois le simple contact de la frange de ses vêtements produisaient des effets surnaturels. Mais voici un fait qui m'est personnel. Un jour que je lui confessais mes fautes, je m'accusai d'une mauvaise pensée dont mon esprit était alors comme

<sup>1</sup> *Vit. S. Anselm. Luc.*, col. 920.

<sup>2</sup> Psalm. cxxxviii, 22.



obsédé. « Vous dites vrai, interrompit l'homme de Dieu. Cette pensée vous poursuit parfois jusqu'à l'autel et même pendant la célébration des saints mystères. » A ces mots, je fus saisi d'épouvante, car je n'avais point spécifié ce détail. De ce moment je fis sur mon imagination les plus vigoureux efforts pour m'abstenir, au moins en présence du saint, de toute mauvaise pensée, dans la crainte qu'il ne les lût dans mon âme comme en un livre ouvert<sup>1</sup>. Quelle bienheureuse mort couronna une telle vie! Grand nombre d'évêques, de clercs, de nobles laïques rassemblés à Mantoue en furent témoins et l'admirèrent. Il ne fit pas de testament, parce qu'il n'avait rien à y mettre, et ce fut comme un dernier trait de ressemblance avec le grand pape son modèle et son maître, mort dans la pauvreté sur une terre étrangère. Après nous avoir donné à tous sa bénédiction suprême, Anselme nous enjoignit au nom du Seigneur de persévérer dans la foi, la doctrine et les préceptes du très-bienheureux pape Grégoire. « Ainsi, dit-il, vous obtiendrez la rémission de vos fautes. » Ce furent ses dernières paroles, et il rendit à Dieu son âme immortelle le XI des calendes d'avril (21 mars), l'an de l'incarnation du Seigneur 1086. Il avait plusieurs fois durant sa vie témoigné le désir d'être modestement enseveli dans un monastère de Saint-Benoit voisin de Mantoue, et dépendant de l'ordre de Cluny auquel il avait appartenu lui-même. La comtesse Mathilde, l'évêque diocésain Ubald crurent devoir se conformer aux humbles intentions du serviteur de Dieu. Mais au moment où le corps était porté au monastère, le vénérable Bonizo évêque de Sutri qui n'avait pu assister aux derniers moments du saint arriva en toute hâte. « Quoi! s'écria-t-il, vous allez cacher une telle lumière sous le boisseau! Vivant cet homme de Dieu s'humiliait comme le plus indigne de tous, aujourd'hui c'est à nous de l'exalter par dessus tous, car, nous le savons, il fut saint par excellence. » Ces paroles inspirées par l'Esprit du Seigneur furent accueillies par d'unanimes acclamations. Le cortège changea d'itinéraire et se rendit à la cathédrale de Mantoue. « Pour la sépulture

<sup>1</sup> *Vit. S. Anselm. Luc.*, col. 921.

d'un tel évêque, disait la foule, nulle basilique n'est trop illustre ! » Et nous, ajoute l'hagiographe, nous suivions éplorés le pieux cortège. Il nous semblait que c'était là le premier miracle opéré depuis sa mort par notre très-bon maître. Nous ne savions pas qu'il allait s'en produire par milliers sur sa tombe. On déposa avec vénération ses précieux restes dans la cathédrale, en présence de plusieurs évêques et cardinaux, au milieu d'une foule immense dont la piété rendait hommage au serviteur de Dieu<sup>1</sup>. » Trois jours après les miracles commencèrent sur la tombe glorieuse par la guérison instantanée d'un paralytique ; ils se multiplièrent avec un tel éclat, une telle fréquence, une telle soudaineté qu'il fallut établir en permanence une commission qui en dressait sur place les procès-verbaux<sup>2</sup>. De tous les points de l'Italie, des Gaules et de l'Allemagne, on accourait au sépulcre du thaumaturge. Avec la guérison du corps les infirmes recevaient celle de l'âme. Les schismatiques les plus invétérés abjuraient leurs erreurs et rentraient dans la communion de l'Église catholique. Saint Grégoire VII et saint Anselme de Lucques triomphaient visiblement après leur mort des ennemis contre lesquels ils avaient tant lutté durant leur vie.

7. Il est vraisemblable que si, avant sa bienheureuse mort, Anselme eût été sollicité d'accepter le souverain pontificat, il eût opposé la même résistance que Desiderius. Les saints se ressemblent tous en ce point ; ils fuient les honneurs avec autant d'opiniâtreté que les ambitieux en mettent à les poursuivre. « Cependant, dit Pierre Diacre, la sainte Eglise ne pouvait rester plus longtemps sans pasteur. L'hérésiarque Wibert avec ses fauteurs ravageait le troupeau du Christ et dévorait les brebis rachetées par le sang du divin maître.<sup>3</sup> » Bien que chassé de Rome, l'antipape

<sup>1</sup> *Vit. S. Anselm. Luc., loc. cit.*

<sup>2</sup> Nous avons encore, tracée de la main du pieux hagiographe, la première partie de ce procès-verbal. Malheureusement l'unique manuscrit qui renferme ce précieux document est fruste et la suite n'en a pas été retrouvée. (*Ibid.*, col. 924-940.)

<sup>3</sup> *Petr. Diac. Chron. Cass., col. 803.*

continuait en effet sa lutte contre les catholiques. Le III des calendes de mars (27 février 1086) il tenait à Ravenne, dans l'église de Sainte-Anastasia, un conciliabule où se trouvèrent réunis les cardinaux schismatiques Robert du titre de Saint-Marc, Anastase de Sainte-Anastasia, avec les évêques apostats Roland de Trévis, Milo de Padoue, Hécélin de Vicence, Fulco de Fossombrone, Théobald de Castellana et grand nombre d'autres sectaires, *aliisque quampluribus*<sup>1</sup>. Les lettres synodiques de ce pseudo-concile étaient adressées à l'univers entier avec cette suscription : « Clément évêque serviteur des serviteurs de Dieu à tous les fils de la sainte Eglise, salut éternel dans le Christ. » Le langage de l'antipape était vraiment celui du loup devenu pasteur. « S'il nous a été donné, disait l'intrus, de voir disparaître du siège apostolique ceux qui avaient envahi comme des voleurs et des larrons le bercail confié par le Christ Notre-Seigneur au très-saint prince des apôtres Pierre, si leur ambition et leur cupidité se sont abîmées dans une complète ruine, ce n'est point à nos faibles mérites qu'il faut l'attribuer, mais à la miséricorde de notre grand Dieu qui fait élection de ce qui n'est pas pour renverser ce qui est<sup>2</sup>. » Cette hypocrite modestie n'empêchait pas le pseudo-Clément III d'affirmer emphatiquement son droit absolu au gouvernement spirituel du monde chrétien. « C'est à nous, disait-il, qu'appartient la conduite des diverses églises ; nous devons nous préoccuper de chacune d'elles, et en vertu de la charge qui nous a été confiée, il nous faut pourvoir à tous leurs besoins<sup>3</sup>. » Il se posait en apôtre de la discipline, de la concorde et de la paix. « Est-il une mission plus excellente et plus agréable à Dieu, disait-il encore, que celle de réprimer les scandales, d'apaiser les dissensions, d'assurer la paix du monde, la concorde entre les églises ? Voilà ce que le Seigneur aime, telles sont les offrandes qu'il agréé de préférence à tous les sacrifices<sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> Wibert. *Epist.* III ; *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 831.

<sup>2</sup> *Id.*, *ibid.* II, col. 823.

<sup>3</sup> *Id.* *ibid.* III, col. 830.

<sup>4</sup> *Id.*, *ibid.*, col. 831.

Il affectait de s'étonner de la conduite des souverains qui ne lui avaient point encore fait hommage. Dans une lettre au duc de Bohême Wratislas, il s'exprimait en ces termes : « Nous ne savons pour quelle faute involontaire de notre part, ni pour quelle offense inconnue envers votre dilection, vous avez différé si longtemps l'hommage dû au bienheureux Pierre en vertu des très-religieuses institutions de nos prédécesseurs. Déjà à diverses reprises nous vous avons rappelé ce devoir avec une bonté toute paternelle, mais vous avez négligé de nous répondre par mépris soit pour notre personne, soit pour nos messages<sup>1</sup>. » Cette fois, « le glorieux prince des Bohémiens, » comme l'appelait l'antipape, ouvrit l'oreille à ses accents de paternelle tendresse. Allié de Henri IV, son auxiliaire dans toutes les campagnes de dévastation, de pillage et d'incendie qui désolaient depuis tant d'années les provinces germaniques, Wratislas avait l'ambition d'échanger sa couronne de duc contre un diadème royal. Il reconnut l'obédience du pseudo-Clément III et fut sacré à Trèves par le fameux apostat Égilbert.

8. En face de ces audacieuses menées du parti schismatique, les fidèles défenseurs de la sainte Église ne restèrent point inactifs, « Vers la fête de Pâques (5 avril 1086), dit Pierre Diacre, les évêques et les cardinaux fidèles se réunirent à Rome des diverses provinces de la France et de l'Italie septentrionale. Ils firent sur-le-champ prévenir de leur arrivée le vénérable abbé Desiderius, lui mandant de venir en toute hâte les rejoindre et d'amener les autres cardinaux et évêques, ainsi que le prince de Salerne Gisulf, restés près de lui au Mont-Cassin, afin de procéder tous ensemble à l'élection d'un pontife. Desiderius persuadé qu'on ne songeait plus à lui pour la papauté, et en effet nul ne parlait plus de cette combinaison, fit aussitôt ses préparatifs de voyage, et partit pour Rome avec tous les éminents personnages dont on attendait le retour. Le jour même de leur arrivée, l'avant-veille de la Pentecôte (22 mai), une délibération publique et solennelle commença. Desiderius dont le nom sortait de toutes les bouches renouvela ses

<sup>1</sup> Wibert. *Epist.* iv, col. 832.

précédents refus, et supplia avec instance les membres de l'assemblée de porter leurs suffrages sur quelque personnage qui en fût digne, mais autre que lui. Clergé et peuple opposèrent à sa requête un refus unanime. Le lendemain veille de la solennité, durant toute la journée, évêques, cardinaux, clercs et laïques fidèles se pressèrent autour de Desiderius pour vaincre sa résistance. Enfin vers le soir s'étant réunis dans la diaconie de Sainte-Luce, près du Septisolium, tous, clergé et peuple, renouvelèrent leurs supplications près du vénérable abbé. Prosternés à ses pieds, fondant en larmes, ils le conjuraient au nom du ciel et de la terre de prendre en pitié la sainte Église menacée de tant de périls, battue par la tempête et voisine du naufrage. Mais Desiderius avait depuis longtemps résolu de finir sa vie dans l'obscurité du cloître et la contemplation des choses célestes. Il demeura inflexible et répondit d'un ton ferme qu'il ne se consentirait jamais à son élection. A chacun de ses refus on opposait de nouvelles et plus vives instances; la lutte continuait des deux côtés avec la même persévérance. « Tenez, pour certain, s'écria Desiderius, que si vous me faites violence, je reprendrai aussitôt qu'il me sera possible la route du Mont-Cassin; je m'enfermerai dans ce monastère et n'en sortirai plus. Vous auriez ainsi et pour vous et pour l'Église romaine préparé en pure perte un grand ridicule. » On ne put triompher de cette noble résistance, et comme la nuit était venue, l'assemblée dut se séparer. Le lendemain, fête de la Pentecôte (24 mai 1086) au lever de l'aurore, tous revinrent avec la même unanimité trouver Desiderius et renouveler des supplications auxquelles il persista à opposer le même refus. Désespérant de le persuader, les cardinaux, évêques et prêtres lui demandèrent de désigner celui qu'il jugeait digne du souverain pontificat, promettant de l'élire aussitôt. Desiderius se concerta quelque temps avec le consul romain Cencius (probablement fils de Cencius le Bon dont nous avons raconté précédemment le martyre); puis il déclara qu'il fallait élire le cardinal Odo, évêque d'Ostie. On lui demanda alors de continuer au futur pape l'appui et le concours qu'il avait si généreusement prêtés à Grégoire VII: il le promit de grand cœur, et du bâton abbatial

qu'il tenait à la main, il fit à chacun des cardinaux une sorte d'investiture du Mont-Cassin, mettant ce monastère à la disposition du futur pape et du collège cardinalice tant que la sainte Eglise serait encore persécutée. On procéda ensuite à la délibération préliminaire sur le choix de l'évêque d'Ostie. Un seul d'entre les cardinaux refusa de lui donner son suffrage, déclarant que les lois canoniques s'opposaient à la translation d'un évêque d'un siège à un autre, et que pour sa part il ne consentirait jamais à une pareille infraction des règles de l'Eglise. Vainement on lui fit observer que les nécessités du temps, l'urgence pressante suffisaient à dispenser de l'observation de cette règle, ainsi d'ailleurs qu'on l'avait pratiqué en diverses circonstances; il n'y eut pas moyen de persuader le cardinal opposant. Le conseil de Dieu devait s'accomplir, ajoute le chroniqueur, parce que, suivant la parole de Salomon, «il n'y a ni prudence ni sagesse humaine qui puisse prévaloir sur les décrets de la sagesse divine<sup>1</sup>.» Soudain cessant toute discussion, évêques, cardinaux, clergé et peuple, sans se soucier des refus ni des protestations de Desiderius, d'un seul cœur, d'un seul élan, d'une seule voix l'acclamèrent, le portèrent en triomphe, malgré sa résistance, dans l'église de Sainte-Luce, le firent asseoir sur le trône pontifical et lui imposèrent le nom de Victor III. Mais il n'y eut pas moyen de lui faire quitter la chape rouge dont il était revêtu, pour lui faire prendre la chape blanche des papes<sup>2</sup>. »

## § II. Pontificat du B. Victor III (24 mai 1086 — 16 septembre 1087).

9. Ainsi dans ce jour anniversaire de la descente du Saint-Esprit au cénacle de Jérusalem, un nouveau souffle du Paraclet, doux à la fois et irrésistible, donnait à Rome un légitime successeur de

<sup>1</sup> *Non est consilium contra Deum.* (Proverb. xxi, 30.)

<sup>2</sup> Petr. Diac., col. 804.

saint Pierre. Seul, l'héritier des princes de Bénévent, le Dauférius de race ducale qui avait jadis employé tant de pieux stratagèmes pour obtenir le droit de renoncer aux honneurs et aux richesses du monde<sup>1</sup>, le Desiderius dont la sainteté, les grâces incomparables, le charme surnaturel avaient fait les délices de l'Orient et de l'Occident, n'eut que des larmes en ce jour d'allégresse où les Romains l'acclamaient sous le nom de Victor III. « Nom symbolique! dit Paul de Bernried, car il était véritablement un présage de victoire pour la sainte Église de Dieu. Grégoire VII l'avait prévu dans son inspiration prophétique, et bien que le nouveau pape ne dût occuper que quelques mois le trône de saint Pierre, ce court espace de temps suffit au Seigneur pour donner à son Église sainte la joie du plus glorieux triomphe<sup>2</sup>. » La victoire à laquelle Paul de Bernried fait allusion est ainsi racontée par le chroniqueur Bernold : « En ce temps les fidèles de saint Pierre en Souabe, en Bavière et en Saxe, princes, seigneurs et chevaliers, convoquèrent toute la Germanie à une diète nationale qui devait se tenir à Wurtzbourg en la fête des apôtres (29 juin 1086). Le tyran Henri IV à la tête d'une horde de schismatiques voulut s'y opposer, mais les Souabes le mirent en pleine déroute. Il revint bientôt avec une véritable armée, forte de vingt mille hommes, tant cavaliers que fantassins, pour s'emparer de Wurtzbourg. A cette nouvelle, les fidèles de saint Pierre s'avancèrent à sa rencontre l'espace de deux milles, mettant leur confiance moins dans leur nombre que dans la miséricorde de Dieu et la puissance du prince des apôtres, moins dans leurs armes que dans la vertu de la sainte croix. En effet ils avaient dressé sur un char une croix gigantesque ornée d'un étendard de pourpre, et la firent marcher à leur tête jusqu'au lieu du combat. Le duc Welf de Bavière la suivait avec ses escadrons de chevaliers; la légion de Magdebourg venait ensuite; elle avait laissé ses chevaux pour mieux combattre corps à corps. Au moment d'engager l'action tous, cavaliers et fantassins, prosternés le

<sup>1</sup> Cf. Tom. XXI de cette *Histoire*, p. 277 et suiv.

<sup>2</sup> Paul. Bernried. *Vit. Greg. VII*, n° 101, *Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 94.

front dans la poussière unirent leurs voix à celle du révérendissime Hartwig archevêque de Magdebourg, lequel avec grande effusion de larmes récita les oraisons accoutumées. Cette prière accompagnée de gémissements et de sanglots pénétra le ciel, ajoute le chroniqueur (11 août 1086). S'élançant alors au nom du Seigneur, les soldats de saint Pierre firent une énorme trouée dans les rangs ennemis. En quelques heures neuf monceaux de cadavres restèrent entassés sur le champ de bataille aux divers points où la résistance avait été plus opiniâtre, pendant que toutes les campagnes et les forêts voisines se couvraient de fuyards poursuivis l'épée dans les reins par les vainqueurs. Henri avait été le premier à tourner le dos. Dès le premier choc, il avait prévu sa défaite. Dépouillant alors les insignes de la royauté, il jeta sur ses épaules une casaque de soldat, et s'enfuit de toute la vitesse de son cheval, abandonnant tous ses étendards, tous ses guerriers, pour ne s'arrêter que sur la rive droite du Rhin. Les nôtres le poursuivirent vainement, il leur fallut renoncer à l'atteindre et se contenter du riche butin qu'il leur abandonnait. Toutes les cassettes du trésor royal étaient entre leurs mains, couronne, sceptre manteaux de pourpre, vaisselle d'argent et d'or. Les chapelles des évêques schismatiques avec les vases précieux, les ornements, les étoffes, les broderies, les dentelles, gisaient pêle-mêle sur le champ de bataille, au milieu de cadavres sans nombre. Combien de milliers de schismatiques perdirent la vie en cette rencontre, nous n'avons jamais pu le savoir au juste, mais du côté des fidèles de saint Pierre il n'y eut que trente morts, en comprenant ceux qui expirèrent dans la mêlée, et ceux qui survivant à leurs blessures et transportés par nos soins en diverses infirmeries ne succombèrent que plus tard à des plaies incurables. Un tel succès ne saurait être attribué uniquement à la bravoure humaine. La main de Dieu peut seule accomplir de semblables prodiges. L'armée de saint Pierre comptait à peine dix mille soldats, Henri en avait plus du double. Les nôtres ne s'y méprirent donc point et ce fut au Tout-Puissant que le soir du combat, sur le champ de bataille abandonné à leur valeur, ils rendirent grâces au Dieu



des armées. Moi-même qui trace ce récit, ajoute le chroniqueur, j'assistais à cette bataille mémorable ; j'ai vu de mes yeux cette merveille ; j'ai parcouru la plaine couverte de morts et de blessés pour porter à tous le secours de mon ministère, et je ne puis que reporter au seigneur Dieu tout-puissant l'honneur et la gloire de cette mémorable journée <sup>1</sup>. »

10. « Redevables à la miséricorde divine de cette insigne victoire, continue Bernold, les nôtres après une nuit passée sur le champ de bataille retournèrent à Wurtzbourg, dont les portes jusque-là fermées par les partisans de Henri leur furent ouvertes sans effusion de sang. Les citoyens, clercs et laïques, enfin délivrés du joug du tyran, vinrent à la rencontre de leur vénérable évêque si longtemps exilé et l'accueillirent ainsi que l'armée victorieuse au chant du *Te Deum*. La main de Dieu continuait à opérer des merveilles de conversion et de salut. Le comte de Luxembourg Conrad, frère du roi Hermann et jusque-là engagé dans le parti henricien, se réconcilia avec son frère, rentra dans la communion de l'Église catholique et pour expier ses fautes passées entreprit le pèlerinage de Jérusalem. En même temps, le bienheureux Anselme évêque de Lucques qui venait d'émigrer vers le Seigneur, après une vie pleine de prodiges et de saintes œuvres dépensée tout entière au service de l'Église et à la défense du grand pape Grégoire VII, devenait après sa mort un thaumaturge tel que les siècles précédents n'en virent jamais. Les innombrables miracles opérés par son intercession attiraient sur sa tombe, à Mantoue, des multitudes sans cesse renouvelées. Mort, le saint apologiste faisait mille fois plus de conversions que de son vivant. Chaque jour la faction schismatique du tyran excommunié et de l'antipape Clément III voyait ses rangs s'éclaircir, tandis que les multitudes affluaient sous les étendards de saint Pierre et rentraient dans la communion de l'Église. Exaspéré de sa récente défaite et des revers qui l'avaient suivie, Henri voulut reprendre

Nouvelle  
défaite de  
Henri IV en  
Bavière. In-  
diction d'une  
diète  
générale à  
Oppenheim.

<sup>1</sup> Bernold. *Chronic., Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 4393.

l'offensive. A l'approche des fêtes de Noël (25 décembre 1086), il rentra en Bavière et vint mettre le siège devant une des forteresses de cette province, déclarant que, dût-il la raser jusqu'aux fondements et en massacrer tous les défenseurs, il voulait y célébrer la solennité prochaine. Mais les ducs Welf de Bavière et Berthold de Carinthie accoururent à la tête de tous les guerriers bavaois et souabes. Leur marche fut si rapide et leur arrivée si soudaine que le tyran se trouva en un clin d'œil cerné de toutes parts. Dans l'impossibilité de fuir et n'osant engager le combat, il eut recours aux négociations. Les ducs lui firent jurer, sous la foi du serment, qu'il ne s'opposerait plus à la réunion d'une diète nationale, où l'on terminerait enfin les longues discordes du royaume. Tous les princes de la suite du tyran durent comme lui engager par serment leur honneur et leur foi. On convint que la diète projetée aurait lieu à Oppenheim durant la troisième semaine du carême prochain (28 février — 6 mars 1087). A ces conditions le tyran obtint la faculté de se retirer avec ses troupes. Il partit la veille même de Noël et alla célébrer cette fête où il voulut<sup>2</sup>. »

Véritable caractère de la résistance prolongée de Victor III à accepter le souverain pontificat.

11. Sacré par la victoire, le pape Victor III ne s'était point résigné, dans son admirable modestie, aux grands desseins que la Providence avait sur lui. Sa promotion avait été l'œuvre d'une violence ; il l'avait subie sans l'accepter, se réservant, ainsi qu'il l'avait fort nettement déclaré à l'avance, de profiter du premier incident favorable pour quitter Rome et retourner dans son obscurité et sa solitude chérie du Mont-Cassin. Chose remarquable, ses contemporains eux-mêmes, si habitués pourtant au grand spectacle des abnégations monastiques dont les Pierre Damien, les Jean Gualbert, les Simon de Crépy et tant d'autres illustres personnages avaient donné l'exemple, parurent scandalisés de l'obstination sainte de Victor III. Ils ne comprenaient pas que l'homme de Dieu, né prince, et ayant dès l'âge de quinze ans renoncé à toutes les grandeurs de

<sup>2</sup> Bernold. *Chron. Patr. Lat.*, tom. CXLVIII, col. 1394.

ce monde pour les délices de la contemplation et de la retraite, ne pût se résoudre à l'âge de soixante ans à porter la plus glorieuse couronne de l'univers. On attribuait sa résistance à des motifs politiques. On disait que dans son entrevue avec Henri IV à Albano Desiderius s'était laissé séduire par l'or du roi teuton; qu'il s'était engagé à lui faire obtenir la couronne impériale. On ajoutait qu'en refusant le souverain pontificat, le vénérable abbé voulait uniquement prouver à Henri IV sa propre fidélité, comme si dans sa pensée l'élection d'un pape n'eût été régulière et légitime qu'autant qu'elle aurait été approuvée et sanctionnée par le César germanique. Aucune de ces interprétations calomnieuses n'avait le moindre fondement. Nous avons rendu compte, d'après un document authentique, de l'entrevue forcée de Desiderius avec Henri IV à Albano. Loin de se laisser séduire par l'or du tyran, Desiderius avait gardé à son égard la ferme et courageuse attitude d'un confesseur de la foi. Loin d'admettre le prétendu droit des empereurs à créer les papes, il refusait même d'accepter le décret du pape Nicolas II stipulant, pour le fils alors mineur et depuis si odieusement indigne de Henri III, le privilège d'assister en personne ou de se faire représenter par ambassadeurs aux élections pontificales. Enfin loin de s'être inféodé par un pacte secret à la politique du tyran, il venait de mettre le monastère du Mont-Cassin et toute la puissance temporelle dont cette noble abbaye était le centre à la disposition du collége cardinalice et du futur pape, comme un refuge assuré contre les violences de Henri IV et de ses auteurs. Les motifs qui déterminaient sa conscience étaient donc d'une tout autre nature. En refusant la papauté, il refusait les honneurs qu'elle entraîne, mais il ne répudiait point sa part de travaux, de persécutions et de dangers. Il déclarait au contraire qu'il était prêt à servir l'Église et à combattre pour sa cause jusqu'à la mort.

12. L'incident sur lequel son humilité comptait pour se dérober à l'éclat de la dignité pontificale ne tarda point à se présenter. Le vénérable métropolitain de Salerne, saint Alfano, son ancien condisciple et comme lui admirateur et ami de Grégoire VII, était mort quelques mois après le grand pape, le 9 octobre 1085. Le clergé et

Émeute à Rome.  
Victor III dépouille les insignes pontificaux et se retire au Mont-Cassin.

le peuple de cette ville, soumise alors à la domination du prince Roger successeur de Robert Guiscard, avaient élu au siège vacant un clerc nommé aussi Alfano et probablement neveu du saint archevêque. Alfano II était venu à Rome avec les évêques et cardinaux de la suite de Desiderius dans l'intention de se faire sacrer par le futur pape et de recevoir le pallium des mains du nouveau successeur de saint Pierre. Or la principauté de Salerne avait été dix ans auparavant enlevée de force à Gisulf, son dernier titulaire lombard, et celui-ci spolié par le conquérant de l'Apulie était venu se réfugier à Rome, attendant quelque événement favorable qui lui permît de recouvrer ses états. Gisulf crut sans doute trouver dans cette circonstance l'occasion si longtemps cherchée. « Il circonviut, dit Pierre Diacre, les membres du collège cardinalice et les déterminâ à s'opposer au sacre de l'élu de Salerne. Comme le pape Victor III au contraire se montrait résolu à y faire procéder, Gisulf et sa faction s'abouchèrent avec le préfet nommé par Henri pour administrer la ville de Rome. L'argent fut semé à pleines mains, les schismatiques se réunirent, s'emparèrent du Capitole et ne parlaient de rien moins que de massacrer le nouveau pape avec ses défenseurs. L'émeute éclata quatre jours seulement après la promotion de Victor. Elle comblait ses vœux, il s'empessa de quitter Rome pour retourner à sa chère abbaye. A la première halte à Ardée, il quitta la croix pectorale, le manteau et tous les autres insignes du pontificat suprême avec la résolution bien arrêtée de ne les jamais reprendre. Vainement ses compagnons de voyage lui représentaient les périls pressants de l'Eglise, la dévastation des diocèses, la perte des âmes, et le conjuraient avec larmes de se résigner à la volonté manifeste du Seigneur : il répondait que le service du Seigneur était pour lui dans la retraite et la prière monastique et que sa tête n'était point faite pour les couronnes. Ce fut dans ces dispositions qu'il rentra au Mont-Cassin, où le reste de l'année 1086 s'écoula sans qu'on pût le faire changer de sentiment. Le prince Jordano, à la sollicitation des cardinaux et des évêques réunit de nouveau son armée pour marcher sur Rome et y ramener le pontife élu. Mais quand il se présenta au monastère, à la tête de ses hommes d'armes,

Desiderius refusa absolument de la suivre et l'expédition ne put avoir lieu<sup>1</sup>. »

13. L'année 1087 s'ouvrit donc pour les catholiques fidèles avec cette immense douleur d'une vacance du saint-siège qui se prolongeait même après l'élection d'un pape légitime. En Germanie, les espérances de pacification que faisait naître la diète nationale convoquée à Oppenheim pour la troisième semaine du carême ne se réalisèrent pas. « Avec ses ruses et ses perfidies accoutumées, dit Bernold, Henri mit tout en œuvre pour empêcher cette réunion; mais les fidèles de saint Pierre, bravant toutes ses menaces, au péril de leur vie et prêts s'il le fallait à livrer une autre bataille, se rendirent à Oppenheim pour l'époque fixée. Le tyran n'ayant pu les arrêter, voulut du moins rendre inutiles leurs délibérations. Malgré le serment solennel prêté par lui quelques semaines auparavant, malgré les exhortations de ses conseillers eux-mêmes que tant de mauvaise foi révoltait, il refusa obstinément de comparaître à la diète. Cette conduite indigna ses plus fidèles partisans, mais il affectait le même dédain pour ses amis et pour ses ennemis. Ce nouveau trait de déloyauté acheva de discréditer en Allemagne le roi parjure<sup>2</sup>. » (28 février 1087.)

Diète d'Oppenheim.  
Nouveau parjure de Henri IV

14. « A la même date, *mediante quadragesima*, dit Pierre Diacre, les cardinaux romains, le consul Cencius et les évêques d'Italie se réunirent en concile à Capoue, sous la présidence du pape élu. Le prince Jordano, le duc Roger fils et successeur de Robert Guiscard avec tous les princes et seigneurs d'Apulie assistèrent à cette assemblée synodale. Elle se termina sans qu'aucun de ses membres eût osé renouveler près de l'homme de Dieu des instances dont l'expression était dans tous les cœurs. Enfin au moment de la clôture et quand Desiderius croyait avoir échappé au péril que son humilité trouvait si formidable, tous, princes, évêques, clercs et laïques éclatèrent en sanglots et le conjurèrent d'exercer enfin le pouvoir pontifical dont une première élection l'avait revêtu. Stupéfait d'une

Concile de Capoue.  
Victor III se résigne à accepter son élection  
Son sacre. à Rome

<sup>1</sup> Petr. Diacon., *Patr. Lat.*, tom. CLXXIII, col. 804.

<sup>2</sup> Bernold., tom. CXLVIII, col. 435.

manifestation aussi spontanée qu'inattendue, l'homme de Dieu resta deux jours entiers sans proférer une parole de consentement, *biduo immobilis perstitit*. Enfin le duc Roger, le prince Jordano avec tous les évêques, clercs et laïques fidèles étant venus se prosterner à ses pieds et le suppliant avec larmes de se sacrifier pour le bien de l'Église et le salut des âmes, il céda non sans peine et reprenant la croix et la pourpre pontificale ratifia son élection précédente. C'était le dimanche des Rameaux XII des calendes d'avril (21 mars 1087). Il revint ensuite triomphalement escorté, au monastère du Mont-Cassin où il célébra la fête de Pâques (28 mars), et après la solennité il partit pour Rome avec l'armée des princes de Capoue et de Salerne. En arrivant à Ostie, il ressentit les premières atteintes d'une maladie qui devait être incurable. Cependant il ne voulut point interrompre sa marche, il remonta le Tibre avec l'armée qui l'escortait et vint dresser ses tentes sur la grande place de Saint-Pierre. L'intérieur de la basilique était occupé par les partisans de l'antipape Wibert. Il fallut en faire le siège. Mais avec le secours de Dieu une demi-journée suffit aux soldats du prince Jordano pour faire évacuer la basilique et en chasser les ennemis. Le dimanche après l'Ascension (9 mai 1087), au milieu d'un concours immense de Romains et de tous les Transtévérins presque sans exception <sup>1</sup>, le pontife élu fut sacré solennellement, suivant les règles canoniques par les cardinaux Odo d'Ostie, Jean de Tusculum, Jean de Porto et N... d'Albano. Or, en ce jour même, dit le chroniqueur, le corps du glorieux confesseur du Christ Nicolas, qui reposait depuis sept cent soixante-quinze ans à Myre en Lycie, fut apporté à Bari sur la côte italienne de l'Adriatique dans la province de Naples <sup>2</sup>. » Le chroniqueur fait ici une légère erreur de date. Saint Nicolas mort vers l'an 340 quelques années

<sup>1</sup> La distinction que fait ici le chroniqueur nous peint la situation politique de Rome à cette époque. Dans l'intérieur de la ville la faction schismatique dévouée à l'intrus Wibert de Ravenne comptait de nombreux adhérents. Les Transtévérins au contraire se distinguaient déjà par leur fidélité aux papes légitimes.

<sup>2</sup> Petr. Diac., col. 805.

après le premier concile œcuménique de Nicée auquel il avait assisté, ne reposa que sept cent quarante-sept ans dans la tombe que les habitants de Myre lui avaient élevée. Ses précieuses reliques enlevées furtivement par un convoi de marchands italiens, qui avaient suivi l'armée de Robert Guiscard sur le littoral des Hellènes, furent comme un dernier trophée des victoires du héros normand. Débarquées dans l'antique cité apulienne de Bari, le jour même où Victor III consentait à recueillir l'héritage de Grégoire VII, elles devinrent bientôt comme une sorte de garantie surnaturelle de la légitimité du nouveau pape. Des miracles sans nombre éclatèrent à Bari, comme il s'en produisait depuis quelques mois à Mantoue sur le tombeau de saint Anselme de Lucques. Du nord au midi de l'Italie deux témoins irrécusables attestaient, par des prodiges que le rationalisme n'expliquera jamais, la protection divine de Jésus-Christ sur l'Église catholique, son immortelle épouse.

15. Il n'est pas sans intérêt de comparer le récit du sacre de Victor III fait par le chroniqueur du Mont-Cassin Pierre Diacre, avec celui d'un annaliste contemporain dévoué à la faction schismatique de l'antipape Wibert et du roi excommunié Henri. M. Pertz en ces dernières années a remis en lumière une chronique du XI<sup>e</sup> siècle intitulée *Annales Augustani*<sup>1</sup>, œuvre d'un sectaire henricien, qui résume en ces termes le pontificat de Victor III : « L'abbé du Mont-Cassin, Desiderius, personnage qui s'était fait dans le monde entier une réputation de sainteté extraordinaire, entra une première fois à Rome avec une armée de Normands dans l'intention de se faire proclamer pape. Mais ceux des Romains qui étaient restés fidèles à l'empereur Henri l'expulsèrent ignominieusement avec le troupeau de moines dont il s'était fait accompagner, les chargeant d'imprécations et d'outrages. Une seconde fois, durant l'absence de Wibert, Desiderius revint la veille de la très-sainte solennité de la Pentecôte. Son arrivée soudaine avait été précédée d'intrigues et de trahisons occultes. Il put ainsi

Les récits schismatiques. Lettre du cardinal Hugues archevêque de Lyon à la comtesse Mathilde.

<sup>1</sup> « *Annales d'Augsbourg.* »

envahir Rome par surprise et s'emparer l'épée à la main de la basilique de Saint-Pierre, où il se fit sacrer et introniser le jour même de la fête<sup>1</sup>. » La faction de l'antipape n'était plus seule à insulter le très-saint pape Victor III. Des outrages venus de plus haut et d'une main plus particulièrement chère firent alors cruellement souffrir le cœur du nouveau pape. Voici la lettre qu'écrivait en ce temps à la pieuse comtesse Mathilde l'un des plus illustres défenseurs de Grégoire VII, l'un des quatre personnages désignés par le grand pape comme dignes de lui succéder, le cardinal français Hugues de Lyon, légat apostolique dans les Gaules. « Hugues, serviteur de la sainte église Lyonnaise à sa très-chère sœur en Jésus-Christ Mathilde, abondante effusion de grâces et de consolations divines. — Il vous souvient des lettres pressantes et des nombreux messages qui me furent transmis soit par les cardinaux de la sainte église romaine soit par le bienheureux Anselme de révérendissime mémoire, soit enfin par vos propres envoyés, pour me contraindre à faire le voyage de Rome après la mort du grand pape Grégoire VII. Vous savez également combien s'est prolongé mon séjour en Italie, au détriment de mon ministère épiscopal. Lorsque j'arrivai à Rome, l'élection de l'abbé du Mont-Cassin était un fait accompli. De concert avec mes frères et collègues, cardinaux de la sainte église romaine, cédant à un sentiment humain plus qu'à la volonté divine et m'accommodant à la nécessité des circonstances, je donnai mon assentiment à l'élection. Mais lorsque je me rendis au Mont-Cassin où l'élu s'était déjà retiré, quelles ne furent pas ma consternation, ma douleur, mon repentir, en entendant de sa bouche même le récit des criminelles actions dont sa vie est souillée ! Pourrait-on croire, si on ne le lui avait entendu raconter à lui-même, qu'il s'est engagé vis-à-vis du roi Henri à lui faire obtenir la couronne impériale ? Qui serait recevable à accuser Desiderius de ce que vais dire, s'il ne s'en était vanté lui-même comme d'un titre de gloire ? Il nous racontait

<sup>1</sup> Pertz. *Monum. German. Scrip.*, tom. III, p. 132. — Cf. Watterich, tom. I, p. 744.



que Henri ne fût jamais venu à Rome et n'eût jamais envahi les domaines de saint Pierre, s'il n'eût été encouragé par ses conseils et son influence<sup>1</sup>. Ne semblerait-on pas en démence si l'on se hasardait à soutenir qu'après avoir une première fois encouru pour ses rapports avec le roi excommunié les censures apostoliques portées par le très-bienheureux pape Grégoire VII, Desiderius est retombé une seconde fois sous le lien de l'anathème? C'est pourtant un fait avéré, car en nous parlant du cardinal Atto archevêque élu de Milan, nominativement excommunié par Grégoire VII et mort dans l'impénitence finale, Desiderius l'appelait toujours le très-bienheureux Atto, ajoutant qu'il ne souhaitait pour lui-même dans la patrie céleste d'autre gloire que la sienne<sup>2</sup>. C'était en présence de tous les évêques et cardinaux qu'il tenait ce langage. Nos frères et collègues Hermann et Bernard qui sont en ce moment près de vous peuvent l'attester, car c'est de leur bouche que je tiens le fait. Combien de fois Desiderius n'a-t-il pas improuvé formellement les décrets de son maître et seigneur le pape Grégoire VII! Quant à sa propre élection il a dit, redit et répété mille fois qu'elle n'était pas selon Dieu et qu'elle s'était faite tumultuairement; qu'il ne l'avait point acceptée et qu'il ne l'accepterait jamais; qu'il rendait à l'église romaine toute liberté d'élire un pontife digne et capable, poussant la témérité jusqu'à désigner lui-même les personnages qui lui paraissaient réunir les conditions requises, nommant entre autres l'évêque de Metz Hérimann<sup>3</sup>, au

<sup>1</sup> Toutes ces interprétations calomnieuses se rapportaient à la conférence que Desiderius avait eue avec Henri IV à Albano. Le lecteur en connaît le récit officiel, qui ne ressemble en rien aux outrageantes récriminations de l'archevêque lyonnais.

<sup>2</sup> Ici Hugues de Lyon fait une confusion de nom et de personne qui ne peut s'expliquer que par l'éloignement où il vivait de Rome et de l'Italie. Le bienheureux Atto dont parlait Desiderius, en lui donnant un titre de sainteté qu'il méritait à tous égards, n'avait jamais été excommunié par Grégoire VII, dont au contraire il se montra jusqu'à la fin de sa vie le plus fidèle défenseur. Hugues le confondait avec l'intrus Thédald, qui venait de mourir dans l'impénitence à Arona, le 25 mai 1085.

<sup>3</sup> On sait quels étaient la vertu, le zèle, la sainteté et la science du courageux

sujet duquel, vous me l'avez dit vous-même, il crut devoir vous écrire. Mais enfin puisqu'il refusait de consentir à son élection, nous nous crûmes délivrés, et l'espérance de voir bientôt la promotion d'un pontife légitime nous retint en Italie. En effet des lettres du vicaire apostolique<sup>1</sup> nous convoquèrent pour le concile de Capoue à l'effet d'élire un pape. J'étais alors à Salerne avec Richard abbé de Saint-Victor de Marseille et l'archevêque d'Aix (Pierre II Geofroi). Tous trois nous fûmes invités au nom de l'église romaine et de la part du vicaire apostolique par l'évêque d'Ostie, le prince de Salerne et le consul Cencius, à nous rendre à cette assemblée pour y délibérer sur le choix d'un souverain pontife ; et nous obéîmes sans retard. Or le duc Roger, jeune et sans expérience, s'était laissé circonvenir par le prince Jordano. Venu avant nous à Capoue, il avait promis son concours aux partisans de Desiderius. Celui-ci, dès la première session du concile, affecta de repousser la papauté en termes emphatiques et avec des gestes étudiés, *molli- bus et gestuosis repulsionibus*. Ce n'était qu'une habile manœuvre pour provoquer les supplications des évêques ses fauteurs et du prince de Salerne. Nous n'en étions nullement dupes, et pendant que les partisans de Desiderius prodiguaient près de lui les supplications et les prières, nous avisions avec l'évêque d'Ostie, le moine Guitmond et quelques autres personnages, aux moyens de déjouer l'artifice. Au moment donc où l'abbé allait céder à cette douce violence et reprendre les insignes pontificaux tant de fois repoussés par lui, élevant la voix en pleine assemblée et protestant contre la versatilité de cet homme, nous déclarâmes qu'avant de consentir à sa promotion, nous demandions une enquête canonique sur des faits compromettants pour son honneur et pour la dignité pontificale, venus à notre connaissance depuis la première

Hérermann. En le désignant comme un sujet digne de la papauté, Desiderius lui rendait justice et s'honorait lui-même.

<sup>1</sup> Nous ne savons quel était le cardinal désigné ici sous le titre de vicaire apostolique. Le doyen du collège cardinalice était alors Odo d'Ostie. Malgré les évidentes calomnies de Hugues de Lyon contre ce vénérable personnage, il se pourrait que ce fût lui qui exerçât alors les fonctions de vicaire apostolique.

élection. A ces mots, Desiderius laissa percer un sentiment d'indignation et répondit qu'il ne voulait ni se soumettre à une enquête ni accepter le pontificat. Secouant ses deux mains, il sortit de l'assemblée, nous laissant toute liberté d'élire qui bon nous semblerait. Cependant le moine Guitmond par le conseil de l'évêque d'Ostie, prenait la parole pour déclarer que Desiderius était irrégulier, qu'il ne pouvait à aucun titre devenir pape parce qu'il avait durant plus d'une année vécu sous le lien des censures fulminées par le seigneur apostolique Grégoire VII contre tous ceux qui entretenaient des rapports avec les excommuniés. Après ce discours, la nuit étant venue, l'assemblée se sépara. Mais pendant que nous retournions chacun dans nos demeures, le duc Roger, l'évêque d'Ostie avec les autres évêques et cardinaux romains se rendirent près de Desiderius. Le duc insistait surtout pour qu'on procédât au sacre d'un clerc nommé Alfano, récemment élu à l'archevêché de Salerne; mais l'évêque d'Ostie résistait à cette requête et Desiderius n'osait pas le contredire, car cet Alfano était un ambitieux notoire. Le duc irrité de ce refus les quitta pour rentrer dans son palais. Désolé de cette disgrâce et sachant bien que sans l'appui du duc il ne pourrait jamais obtenir la papauté, Desiderius lui envoya au milieu de la nuit, pendant que tout le monde dormait dans la ville, un message pour le prier de revenir. Roger accourut, il promit à Desiderius de le faire pape et Desiderius lui promit de faire sacrer son archevêque de Salerne. En effet le lendemain, dimanche des Rameaux, le sacre d'Alfano eut lieu sur l'ordre de Desiderius, sans qu'aucun des cardinaux ni des évêques osât produire la moindre réclamation. Ce même jour après le repas et la sieste qui le suivit, lorsque Desiderius, le duc Roger et le prince Jordano se rendirent à la cathédrale, quel ne fut pas notre étonnement de voir l'abbé reprendre sans nous consulter la chape blanche et les autres insignes du pontificat? C'était l'exécution du pacte nocturne et la récompense du sacre conféré le matin à Alfano. L'évêque d'Ostie, qui jusque-là avait marché avec nous dans le chemin de la justice, voyant que l'armée du prince Jordano se mettait en route pour escorter Desiderius à Rome et craignant

pour sa propre dignité s'il refusait son ministère au sacre qui allait avoir lieu fit volte-face, *conversus est in die belli*. Oubliant tous les engagements contractés envers nous, ô honte ! il fit sa paix avec Desiderius et lui rendit hommage et obéissance comme à un pape légitime<sup>1</sup>. »

16. Telle est cette lettre à jamais regrettable, où l'on cherche vainement la trace des nobles et généreuses pensées qui avaient jadis fait la gloire de l'élu providentiel de Dieu, du courageux légat apostolique de Grégoire VII dans les Gaules, du métropolitain de Lyon désigné par le grand pape comme l'un des plus dignes du pontificat suprême. Peut-être cette désignation fut-elle la cause d'une chute si profonde. Les fumées de l'ambition troublèrent un instant cette âme d'élite. Hugues de Lyon aspirait à devenir pape, autant que Desiderius redoutait de l'être. L'ambitieux calomnia sans pitié l'humilité d'un rival qui fuyait les honneurs et que les honneurs poursuivaient. La meilleure réponse à toutes les injures débitées par Hugues de Lyon contre Desiderius et aux reproches de connivence avec Henri IV se trouve dans la courte notice consacrée par Bernold au bienheureux pape Victor III. « Immédiatement après son sacre, dit le chroniqueur, ce saint pontife adressa à tout l'univers chrétien une encyclique où il déclarait sa volonté irrévocable de maintenir les décrets des pères, et où il renouvelait la sentence d'excommunication prononcée contre Henri IV et ses partisans par le pape Grégoire VII son prédécesseur de pieuse mémoire<sup>2</sup>. » Nous n'avons plus cette encyclique de Victor III. Elle dut être datée de Rome même, où le bienheureux pontife demeura encore huit jours après son sacre. « Il revint ensuite au Mont-Cassin, dit Pierre Diacre, avec les princes qui l'avaient accompagné<sup>3</sup>. » Quant à la comtesse Mathilde à qui Hugues de Lyon confiait si naïvement le secret

<sup>1</sup> Aug. Lugdun. *Epist.* viii ; *Patr., Lat.*, tom. CLVII, col. 511.

<sup>2</sup> Bernold., col. 1395.

<sup>3</sup> *Prædictus autem pontifex per octo circiter dies Romæ remoratus una cum prædictis principibus ad hoc monasterium rediit.*

de ses ambitions déçues, elle professait à l'égard de Victor III une vénération et un dévouement absolu. « Peu de temps après, reprend Pierre Diacre, elle se rendit à Rome et adressa au pontife un message pour le supplier humblement de venir l'y rejoindre, car l'unique but de son voyage était de jouir de la faveur de ses entretiens. Le pape était alors tellement malade qu'il lui eût été impossible de faire le voyage par terre. Mais son courage était indomptable ; il se fit porter à bord d'un navire qui le débarqua à l'embouchure du Tibre, et le 4 juin il arriva à Rome où il reçut de la comtesse Mathilde, de l'armée toscane et des fidèles catholiques, un accueil triomphal. Il demeura huit jours dans le palais attendant à la basilique de Saint-Pierre, et le 11 juin, fête de saint Barnabé il officia pontificalement sur l'autel du prince des apôtres. Le même jour, escorté par les troupes de la comtesse, il put pénétrer par le Transtévère dans l'intérieur de la ville et s'avancer jusqu'à l'île de Saint-Barthélemy où il demeura quinze jours. Il se vit maître alors de tous les quartiers au-delà du Tibre, du château Saint-Ange, des cités d'Ostie et de Porto. Une foule de nobles romains et le peuple presque tout entier, abandonnant l'intrus Wibert qui était revenu s'établir dans le quartier du Capitole, firent leur soumission au pape légitime. Mais la veille de la fête des apôtres (28 juin), un courrier suborné par l'hérésiarque Wibert se présenta apportant un prétendu message par lequel le César Henri mettait au ban de l'empire les consuls, les sénateurs et tous les Romains qui auraient reconnu l'obédience de Victor III. L'épouvante se répandit dans toute la ville : on disait que l'armée impériale était en marche, et que sous peu Henri exercerait des représailles terribles. La peur rendit les Romains féroces. En un clin d'œil ils se ruèrent, les armes à la main, sur l'île Saint-Barthélemy et le Transtévère, chassant les troupes toscanes et forçant le pape Victor III à se renfermer dans le château Saint-Ange. Ils ne purent cependant s'emparer de la basilique de Saint-Pierre énergiquement défendue par les soldats de Mathilde. L'hérésiarque Wibert fut désolé de ce contre-temps, car il s'était vanté d'y célébrer victorieusement la messe le jour de la fête des apôtres (29 juin 1087). Il lui fallut

renoncer à cette pompe sacrilège et vers midi, comme ses séides venaient en incendiant les tours qui protégeaient la petite église de Sainte-Marie, voisine de la basilique, de lui en ouvrir l'accès, il y dit la messe au milieu des ruines fumantes. Ainsi, ô douleur ! l'église apostolique et universelle du bienheureux Pierre fut privée de tout office le jour même de la fête de saint Pierre ! Le siège continua tout le jour. Mais au coucher du soleil comme la multitude, des assiégeants augmentait sans cesse, les soldats de Mathilde, quittèrent en bon ordre la basilique, se firent jour à travers les flots pressés de la foule et se retirèrent au château Saint-Ange. Les schismatiques passèrent la nuit à laver l'autel, et le lendemain matin l'hérésiarque Wibert le profana de nouveau en y disant la messe. Ce succès qui exaltait l'orgueil des schismatiques ne fut pas de longue durée. Dès le lendemain la populace romaine lassée de trois jours d'émeute se retira et la basilique rentra au pouvoir du pape Victor. Pendant que ces lamentables désordres éclataient à Rome, ajoute le chroniqueur, quelques pieux pèlerins qui se rendaient au Mont-Cassin pour prier sur la tombe de notre bienheureux père Benoît, rejoignirent sur la route un vénérable personnage qui leur parut un chanoine. Ils lui demandèrent qui il était. « Je suis l'apôtre Pierre, » répondit l'inconnu. — « Mais où allez-vous ? » dirent les pèlerins stupéfaits. — « Je vais célébrer le jour anniversaire de ma passion près de mon frère Benoît, reprit l'auguste personnage. On me chasse de Rome où mon église est en proie aux plus horribles tempêtes. » Les pèlerins firent ce récit à nos frères, et pour en perpétuer la mémoire, la solennité de saint Pierre devint dans notre abbaye fête patronale du même rite que celle de notre père Benoît <sup>1</sup>. »

17. Victor III ne tarda point lui-même à quitter cette Rome infidèle : il prit congé de la comtesse Mathilde et revint dans le courant du mois de juillet au Mont-Cassin. Henri IV dont le nom avait été si perfidement exploité par Wibert ne songeait point alors à une expédition en Italie. La terreur qu'il inspirait aux Romains s'était changée pour l'Allemagne en un sentiment de mépris. « Les princes du royaume teutonique, dit Bernold, se réunirent, le

Retour de  
Victor III au  
Mont Cassin.  
Diète de  
Spire.

1<sup>er</sup> août 1087, dans une diète générale aux portes de Spire. Henri et ses fauteurs y assistèrent. Le roi excommunié fut sommé de se faire relever de l'anathème qu'il avait encouru; sous cette condition les princes lui promettaient leur appui pour lui faire recouvrer ses états. Mais persistant dans son obstination accoutumée, il soutint qu'aucune excommunication ne pesait sur lui. On fit alors lecture des lettres du seigneur pape Victor qui annonçait son exaltation sur le siège apostolique et renouvelait en la confirmant la sentence portée contre Henri et ses fauteurs par le pape Grégoire VII de pieuse mémoire. Les ambassadeurs du roi de Hongrie Ladislas présents à la diète, déclarèrent que leur maître persévérerait jusqu'à la mort dans sa fidélité à saint Pierre et qu'il était prêt à venir à la tête de vingt mille cavaliers combattre les schismatiques. Malgré ces imposantes manifestations, Henri persévéra dans son refus; et les fidèles saxons jurèrent de n'avoir plus nul rapport avec lui. Dans sa fureur, le tyran les menaça d'aller leur rendre visite à la tête d'une bonne armée dans l'octave de la prochaine fête de saint Michel (29 septembre). « Nous vous épargnerons la peine du voyage, répondirent les nôtres, et le jour même de la fête nous serons en face de vous. » La diète se sépara sur ce défi mutuel. Henri, malgré l'infériorité de ses forces, voulut à l'époque fixée entreprendre une expédition contre la Saxe. Mais le roi Hermann le força à s'enfuir honteusement. Il le poursuivit et fut sur le point de l'atteindre. C'en était fait à jamais du tyran de la Germanie, « ce Néron, ce Dèce de notre âge, dit un chroniqueur, sans la trahison du comte de Misnie Egbert auquel le fugitif dut son salut <sup>1</sup>. »

18. « Cependant, reprend Pierre Diacre, le pontife Victor III, après avoir solennellement consacré l'église de Saint-Nicolas-in-Pica récemment élevée dans le voisinage du Mont-Cassin, se rendit avec tous les cardinaux et les évêques de Calabre, d'Apulie et des principautés à Bénévent, où il tint au mois d'août un concile solennel. Voici le discours prononcé en cette circonstance par le seigneur apostolique : « Votre dilection sait, bien-aimés frères et

Concile  
Bénévent  
Discours  
Victor III

<sup>1</sup> Petr. Diac., col. 807.

coévêques, l'univers entier connaît les persécutions qu'a subies de nos jours le saint et apostolique siège romain dont l'autorité de Dieu lui-même m'a constitué le serviteur. Les coups de marteau des banquiers simoniaques n'ont cessé de le frapper. Il y eut un moment où l'on crut que la colonne du Dieu vivant allait s'écraser, le filet du souverain Pêcheur se rompre et disparaître sous l'effort de la tempête dans les profondeurs des flots soulevés. Ce fut quand, du vivant du pape Grégoire VII mon prédécesseur de sainte mémoire, l'hérésiarque Wibert, ce précurseur de l'Antechrist, porte-étendard de Satan, envahit l'église romaine et s'assit comme l'abomination de la désolation sur la chaire du prince des apôtres. Maintenant encore il continue à fouler aux pieds, à tuer, à déchirer les brebis fidèles du Christ. Instigateur de tous maux, persécuteur, calomniateur effronté, quelles injures, quelles infamies n'a-t-il point accumulées contre le grand pontife Grégoire ! Quelles calamités, quelles persécutions sanglantes, quels crimes sans nombre n'a-t-il point provoqués ! Chef de toutes les conjurations, c'est lui qui déchaîna dans Rome les émeutiers dont il soudoyait l'horrible concours. Ainsi il parvint à expulser le grand pape ; ainsi parjure et simoniaque, il osa, lui excommunié et voué à la damnation éternelle, prononcer contre le saint pontife une sentence de déposition sacerdotale. Jamais dans toute la suite des siècles pareil attentat ne s'était vu. L'empire romain, toutes les nations, tous les royaumes s'ébranlèrent à la voix d'un apostat pour combattre le plus saint et le plus grand des pontifes. La ville de Rome fut inondée de sacrilèges, de meurtres, de parjures et de crimes. Elle devint le foyer de toutes les conspirations, le théâtre de tous les débordements, de tous les forfaits. Nouveau Simon dont il reproduit la perfidie et l'avarice sacrilège, Wibert appela à son aide les armées impériales, il convoqua dans le monde entier toutes les hordes disponibles de scélérats et de pillards pour l'aider à consommer son exécrable attentat. Sans nul souci des préceptes évangéliques, des anathèmes prononcés par les prophètes de l'ancienne loi et par les apôtres de la loi nouvelle, au mépris des règles canoniques et des constitutions pontificales, sans aucun juge-



ment préalable des cardinaux ni des évêques, sans aucun suffrage du clergé romain, sans aucun concours du peuple fidèle, il s'installa sur le siège apostolique et se fit dans la sainte église romaine le chef de toute iniquité, malice et perdition. Quelque temps après, la clémence du Dieu tout-puissant appela à la béatitude éternelle le pontife Grégoire, illustré par tant de travaux, de luttes et d'héroïques combats. Il se produisit alors un concert unanime des cardinaux, des évêques de toutes les provinces, du clergé et du peuple romain, pour contraindre notre humble personne, *nostram parvitatem*, et nous promouvoir, malgré nos refus persévérants et notre résistance obstinée, sur le siège apostolique. Mais Wibert n'a point cessé sa persécution. Sans craindre le jugement de l'empereur éternel, il continue à immoler les brebis que le Christ notre divin maître a rachetées au prix de son sang. En conséquence par l'autorité du Dieu vivant, au nom des bienheureux apôtres Pierre et Paul et de tous les saints, nous le déclarons déchu de tout honneur et office même sacerdotal ; nous le retranchons de la communion de l'Église et l'enchaînons sous le lien de l'anathème.

— Vous savez encore, frères bien-aimés, et le fait n'est que trop notoire, les ruses et les trames perfides ourdies contre ma personne par l'archevêque Hugues de Lyon et par Richard abbé de Saint-Victor de Marseille. Dominés l'un et l'autre par un esprit d'ambition et d'orgueil, ils convoitaient dans l'ombre l'honneur du pontificat suprême. Quand ils ont vu s'évanouir leurs sacrilèges espérances, ils n'ont pas craint d'arborer dans la sainte église l'étendard d'un nouveau schisme. Et pourtant Richard était à Rome lors de notre élection ; il avait prêté son concours le plus actif aux autres cardinaux et évêques qui en prirent l'initiative. Hugues n'arriva que plus tard, mais il se prosterna à nos pieds, versant des larmes de tendresse, nous rendant hommage comme à un pontife légitime et sollicitant de nous la faveur qui lui fut accordée d'être maintenu dans sa charge de légat apostolique en France. Tant qu'ils nous voyaient, dans le sentiment de notre indignité et de notre faiblesse, repousser l'élection faite ou sanctionnée par eux, ces deux personnages redoublaient d'instances et de suppli-

cations pour nous déterminer à accepter le fardeau et à faire le sacrifice de nos répugnances personnelles à l'intérêt général et au bien de l'Église. Mais dès qu'ils nous virent céder, leur ambition longtemps contenue éclata comme la flamme trop condensée déborde de la fournaise. Voyant tous leurs frères et les nôtres s'opposer unanimement au scandale qu'ils voulaient soulever, ils se séparèrent à l'instant de leur communion et de la nôtre. En conséquence nous vous enjoignons par notre autorité apostolique de cesser tout rapport avec eux et de ne communiquer d'aucune sorte avec des personnages qui se sont volontairement séparés de la communion de l'Église romaine. « Quiconque agit de la sorte, dit le bienheureux docteur Ambroise, doit être tenu pour hérétique <sup>1</sup>. »

19. Après cette allocution dont la netteté, la précision, la mâle vigueur rappelaient la majestueuse éloquence et la fermeté apostolique de Grégoire VII, le pontife formula les décrets suivants : « Nous statuons que quiconque recevra de la main d'un laïque l'investiture d'un évêché ou d'une abbaye, ne pourra jamais être admis au rang des évêques ou des abbés ni recevoir de personne l'obéissance due à ce double titre. Nous lui interdisons la grâce du bienheureux Pierre et l'entrée de l'Église jusqu'à ce que venu à résipiscence, il ait abandonné le titre obtenu par son ambition et sa désobéissance, crime assimilé par l'Écriture à une véritable idolâtrie. Nous établissons la même pénalité pour les investitures qui concernent les bénéfices ecclésiastiques d'ordre inférieur. — Tout empereur, roi, duc, marquis, comte ou autre, laïque constitué en dignité qui oserait conférer l'investiture d'un évêché, d'une abbaye ou de quelque titre ecclésiastique que ce soit, encourrait la même excommunication. C'est la doctrine que les trois cent dix-huit pères du concile œcuménique de Nicée formulèrent en ces termes : « Et celui qui donne, et celui qui reçoit pour simonie, qu'il soit anathème ! » Après la promulgation de ces ordonnances qui renouvelaient et confirmaient toutes celles du grand pape Grégoire VII, le pape Victor s'adressant à la foule des fidèles qui se

Décrets promulgués par Victor III au concile de Bénévent.

<sup>1</sup> Bernold. *Chronic.*, col. 1398.

pressait dans l'enceinte sacrée conclut en ces termes : « Lorsque vous communiquez avec des évêques, des abbés, des prêtres ou des clercs simoniaques, lorsque vous assistez aux offices célébrés par eux et unissez vos prières aux leurs, vous encourez l'excommunication qui les frappe. Les tenir pour des pasteurs légitimes, c'est une grave erreur. Ne recevez les sacrements de pénitence et d'eucharistie que de la main des ministres catholiques. Et s'il ne s'en trouve point à votre portée, tenez pour certain qu'il vaut mieux vous abstenir du sacrement eucharistique que de le recevoir d'une main hérétique. La communion spirituelle avec Dieu est mille fois préférable à une communion visible qui vous constituerait dans l'excommunication. « Nul accord ne saurait exister entre le Christ et Bélial, dit l'apôtre : il n'y a point de rapport du fidèle avec l'infidèle<sup>1</sup>. » Or tout hérétique est un infidèle ; les simoniaques sont des hérétiques ; donc ils sont des infidèles. » Ainsi parla le pontife, reprend le chroniqueur. Tous les évêques acclamèrent sa voix apostolique. Son discours et les décrets promulgués furent soigneusement écrits, et l'on en transmit des exemplaires à toutes les églises d'Orient et d'Occident<sup>2</sup>. »

20. Au moment où Victor III déployait une telle énergie, il était déjà sous le coup de la maladie qui allait soudainement l'enlever à l'Église catholique et à la vénération du monde entier. « Cependant, ajoute le chroniqueur, l'homme de Dieu était dévoué d'un zèle plus brûlant que les ardeurs de la fièvre dont il ressentait les cruelles atteintes. Justifiant jusqu'à la dernière heure son nom pontifical, symbole de victoire, il avait résolu d'organiser une croisade contre les Sarrasins d'Afrique, dont les pirateries dévastaient chaque année le littoral italien. Après avoir recueilli à ce sujet les avis des évêques et des cardinaux, il rassembla une armée composée de presque tous les peuples chrétiens de l'Italie. Ces guerriers vinrent recevoir de sa main l'étendard de saint Pierre ; il leur donna la bénédiction apostolique avec l'absolution de tous leurs péchés

Croisade  
trionphante  
en Tunisie.

<sup>1</sup> II. Cor. vi, 15.

<sup>2</sup> Petr, Diac. *Chroniq.*, col. 609.

et les envoya combattre pour la cause de Jésus-Christ sur la terre africaine. Sous les auspices du Dieu des armées leur flotte aborda heureusement aux rivages de la Tunisie. La capitale du pays fut emportée d'assaut, après un combat où cent mille Sarrasins trouvèrent la mort. L'intervention divine dans la victoire des chrétiens fut tellement manifeste que, le soir même de cette triomphante journée, la nouvelle en arrivait miraculeusement en Italie. »

Mort du pape  
Victor III.

21. Victor III n'était plus sur la terre. « Revenu au mont Casin après la clôture du concile de Bénévent, reprend le chroniqueur, il prit ses dispositions pour mourir. S'étant fait porter dans la salle capitulaire, il formula une sentence d'anathème contre quiconque parmi ses successeurs oserait vendre, échanger ou aliéner les domaines de l'abbaye. Il prononça la même excommunication contre tout moine qui sans l'aveu de l'abbé ferait une charte ou libelle de donation, déclarant que tous les actes de ce genre devraient être considérés comme nuls et nonavenus. Il fit ensuite procéder en sa présence et devant tous les évêques et cardinaux à l'élection d'un nouvel abbé. Tous les suffrages se portèrent sur le diacre romain Oderisi, qui exerçait alors la fonction de prévôt du monastère. Victor III lui donna de ses mains l'investiture abbatiale. Appelant alors tous les cardinaux et évêques, il leur recommanda de se conformer pour l'élection du futur pape aux intentions déjà manifestées par Grégoire VII et de porter leurs suffrages sur Odon d'Ostie. Ce dernier était présent, le pape le prit par la main et le présentant à l'assemblée : « Voilà celui que vous devrez choisir, dit-il, et constituer à ma place dans le gouvernement de la sainte Église. Ayant ainsi prévu et réglé toutes choses il se fit creuser une tombe dans la crypte placée sous l'abside de l'église abbatiale et trois jours après, le XVI des calendes d'octobre (16 septembre 1096), il émigra heureusement vers le Seigneur. » De nombreux miracles s'opèrent sur la tombe de l'humble pontife. Plus tard ses reliques furent exhumées et exposées à la vénération des fidèles. En 1727 le pape Benoît XIII autorisa la célébration de sa fête, sous le rite

<sup>1</sup> Petr. Diac., col. 808.

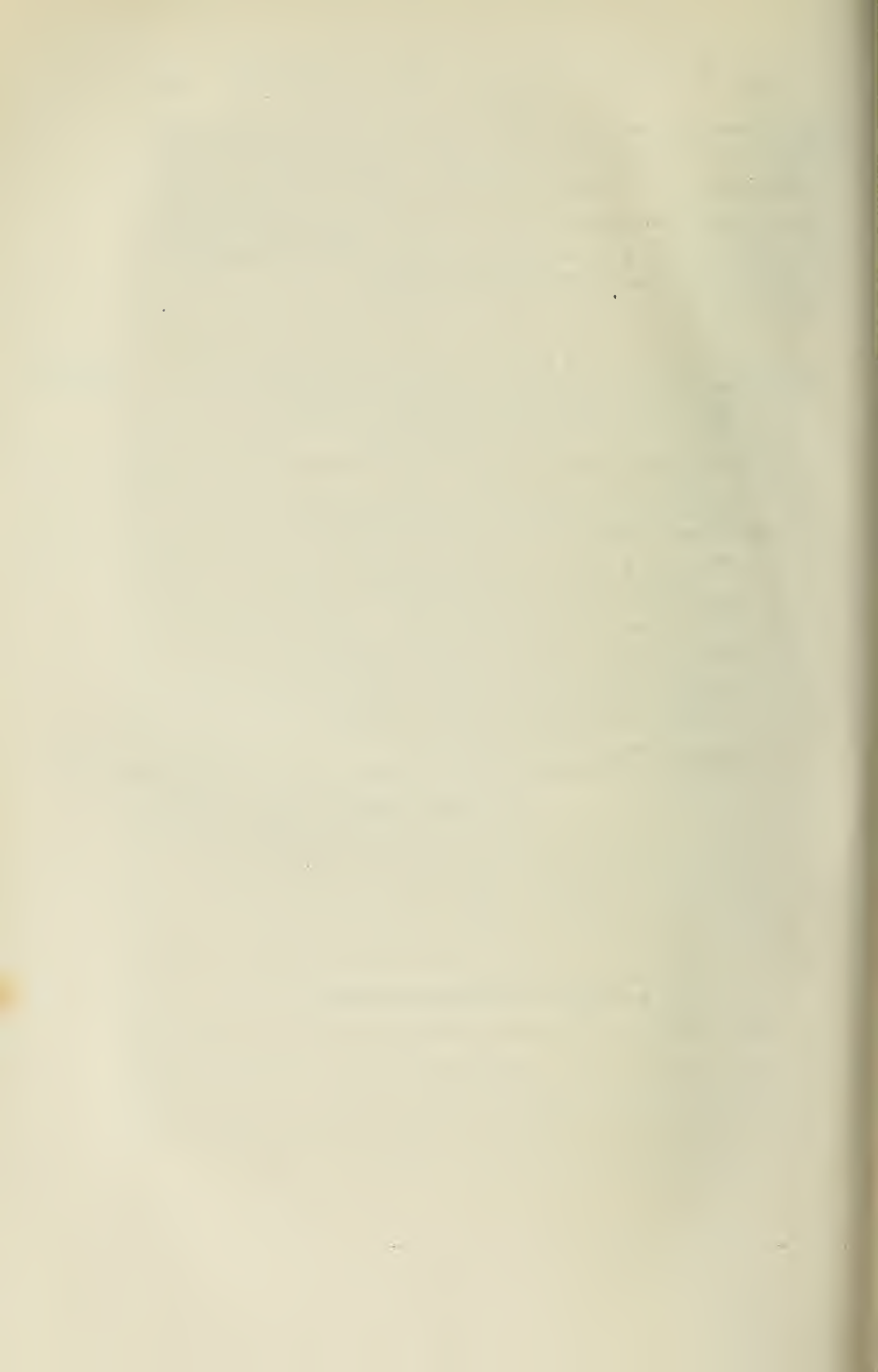
double, dans les monastères du Mont-Cassin, de Cava, et dans toute l'étendue du diocèse napolitain de Vacci. Cependant comme la fête de Victor III n'a point encore été étendue à tout l'univers catholique et que sa canonisation n'a eu lieu que sous la forme dite équi-pollente, nous nous bornons ainsi que l'ont fait les Bollandistes <sup>1</sup> à donner au saint pape le titre de Bienheureux <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Act. Sanct.*, 16 sept. — Cf. Novaës, *Vict. III pap.* 163, tom. II, p. 292.

<sup>2</sup> Voici l'inscription qui fut gravée sur la tombe de Victor III :

*Quis fuerim, vel quid, qualis, quantusque, doceri  
 Si quis forte velit, aurea scripta docent.  
 Stirps mihi magnatum, Beneventus patria, nomen  
 Est Desiderius, tuque Casine, decus.  
 Intactam sponsam, matrem, patriamque, propinquos  
 Sprenens huc propero, monachus efficior.  
 Abbas dehinc factus, studui pro tempore totum,  
 Ut nunc aspicitur, hunc renovare locum.  
 Interea fueram Romana clarus in urbe  
 Presbyter ecclesie, Petre beate, tuæ.  
 Hoc senis lustris minus anno functus honore,  
 Victor apostolicum scando dehinc solium.  
 Quatuor et senis vix mensibus inde peractis,  
 Bis sex lustra gerens, mortuus hic tumulor.  
 Solis virgineo stabat lux ultima signo,  
 Cum me sol verus hinc tulit ipse Deus.*

(Watterich, tom. I, p.



# TABLES

ET

## SOMMAIRES DU VINGT-DEUXIÈME VOLUME

---

### CINQUIÈME PÉRIODE

DEPUIS SYLVESTRE II (999) JUSQU'À LA MORT  
DE BONIFACE VIII (1303)

---

#### CHAPITRE PREMIER

PONTIFICAT DE GRÉGOIRE VII (22 avril 1073-25 mai 1085).

**§ I. Conjuration de Wibert de Ravenne . . . . . 2**

1. Légations apostoliques en France, en Allemagne et en Italie, pour exécuter les décrets du concile. — 2. Hypocrisie de Wibert de Ravenne, son séjour à Rome. Conspiration contre le pape. — 3. Projet d'expédition contre Robert Guiscard. Soulèvement en Lombardie. — 4. Apostasie du cardinal Hugues le Blanc. — 5. Soumission de Robert Guiscard au pape. Echec de Hugues le Blanc à la cour d'Apulie.

**§ II. Résistance de l'Allemagne aux décrets de réforme. 11**

6. Soumission de Henri IV. Sa réconciliation avec le saint-siège. — 7. Résistance du clergé aux décrets de réforme. — 8. Révolte de l'épiscopat de Germanie contre les légats apostoliques. — 9. Synode d'Erfurth. Violences sacrilèges. — 10. Synode de Passaw. Tentative d'assassinat contre saint Altmann. — 11. Lettres de Grégoire VII aux fidèles et aux princes de Germanie. — 12. Monitoires du pape à Sigefrid de Mayence et à l'évêque de Constance, Othon.

- § III. Résistance de la France aux décrets de réforme. . . . . 27**
13. Conciliabules de Rouen et de Paris. Saint Gautier de Pontoise. — 14. Encyclique de Grégoire VII aux évêques de France. — 15. Caractère et portée de l'encyclique. Soumission du roi Philippe I. — 16. Lettres de Grégoire VII à saint Hugues de Cluny et à la comtesse Mathilde.
- § IV. Concile romain de l'an 1075. . . . . 37**
17. Citations individuelles. Lettre de convocation à Wibert de Ravenne. — 18. L'incident de Cencius. Suspense prononcée contre Wibert. Excommunication de Hugues le Blanc. — 19. Diverses sentences de déposition, de suspense et d'anathème. — 20. Décret contre les investitures. — 21. Dernières décisions et clôture du concile.
- § V. Victoire, cruautés et excès de Henri IV. . . . . 47**
22. Campagne de Henri contre les Saxons. Victoire de Hohenbourg. — 23. Dévastation de la Saxe et de la Thuringe. Imposition sacrilège de Sigefrid de Mayence. — 24. Ambassade dérisoire envoyée par Henri au pape. — 25. Les schismatiques de Lombardie. Nouvel incendie de Milan. — 26. Martyre de saint Herlembald. — 27. Arrivée d'un ambassadeur royal en Lombardie. Intrusion de Thédald à Milan. — 28. Hugues le Blanc à la cour de Germanie. — 29. Soumission des Saxons. Perfidie et trahison de Henri IV. — 30. Mort de saint Annon de Cologne. Choix scandaleux de son successeur.
- § VI. Attentat de Cencius (25 décembre 1075). . . . . 60**
31. La nuit de Noël 1075 à Sainte-Marie-Majeure. Grégoire VII aux mains des sicaires. — 32. Grégoire VII captif de Cencius. Le traître aux pieds de sa victime. Clémence de Grégoire VII. — 33. Délivrance du pape par les Romains. Parjure et excommunication de Cencius.
- § VII. Le pape déposé par le roi (24 janvier 1076). . . . . 65**
34. Lettre de Grégoire VII à Henri IV. — 35. Tyranniques exigences de Henri. Expulsion des légats apostoliques. — 37. Conseil royal. Convocation du conciliabule de Worms. — 36. Hugues le Blanc à Worms. Discussion tumultueuse. — 38. Sentence de déposition contre Grégoire VII. — 39. Servilisme, hypocrisie et lâcheté.

## CHAPITRE II.

### PORTIFICAT DE SAINT GRÉGOIRE VII (1076-1077).

- § I. Concile romain de l'an 1076 . . . . . 81**
1. Impression produite en Europe par l'attentat de Worms. — 2. Les ambassadeurs



de Henri IV en Italie. Conciliaules schismatiques de Plaisance et de Pavie. — 3. Ouverture du concile romain. Protestation des envoyés de Henri IV. Emeute. — 4. Seconde session du concile. Lecture des lettres de Henri IV au peuple romain. — 5. Lecture de la lettre de Henri IV à saint Grégoire VII. — 6. Instances du concile pour l'excommunication immédiate du roi. Refus de Grégoire VII. — 7. Dernière session du concile. Excommunication et déposition du roi Henri IV. — 8. L'impératrice Agnès, mère du roi, assiste au concile. Sa lettre à saint Altmann de Passaw. — 9. Excommunication de Sigefrid de Mayence et des évêques schismatiques d'Allemagne et de Lombardie. — 10. Excommunication des schismatiques de France. — 11. Promulgation des décrets du concile. Encyclique à toute la chrétienté. — 12. Encyclique à tous les sujets de Henri IV.

### § II. Les effets de l'excommunication. . . . . 101

13. La fête de Pâques à Utrecht. Mort foudroyante de Guillaume évêque excommunié d'Utrecht. — 14. Mort tragique de Godefroi le Bossu, duc de Lorraine, époux de la comtesse Mathilde. — 15. Mort tragique des évêques excommuniés.

### § III. Ardentes controverses sur la validité des décrets du concile. . . . . 107

16. Promulgation des décrets du concile romain par saint Altmann de Passaw. Protestation de l'écolâtre Egilbert. Les Henriens et les *Ecclesiari*. — 17. Droit des papes à excommunier et déposer les rois. Objections des juristes henriciens. Réponse de Hugues de Flavigny. — 18. Vices de forme reprochés par Benno et les évêques schismatiques aux décrets d'excommunication et de déposition. — 19. Pénitence de l'archevêque de Trèves Udo. Son voyage à Rome et sa soumission exemplaire.

### § IV. Déclarations doctrinales de Grégoire VII . . . . . 114

20. Rescrit à tous les fidèles du royaume de Germanie. — 21. Première lettre du pape à l'évêque de Metz Hérimann. — 22. Seconde lettre du pape à Hérimann. — 23. La théorie du pouvoir chrétien dans l'Église. — 24. Les *Dictatus papæ*. — 25. Remarquable aveu de M. Villemain.

### § V. Projets de diète à Worms et à Mayence . . . . . 137

26. Lettre royale de convocation à une nouvelle diète de Worms. — 27. Calomnies de Henri IV contre saint Grégoire VII portées à Byzance par les diplomates allemands. — 28. Échec de la diète de Worms. Sa prorogation et son insuccès à Mayence. Prophétie de Grégoire VII.

### § VI. Henri IV abandonné par ses sujets de Germanie. 143

29. Conférence particulière des princes et des évêques germains. — 30. Mise en

liberté par les seigneurs allemands des captifs saxons. — 31. Incendie de Mayence. Essais de négociation du roi avec les Saxons. — 32. Perfidie de Henri IV. Son attaque inopinée et son revers en Saxe.

**§ VII. Diète de Tribur . . . . . 149**

33. Recours au pape. Lettre de Grégoire VII aux princes de Germanie. — 34. Exécution des ordres du pape. Lettre des princes pour la convocation d'une diète nationale à Tribur. — 35. Épisode des deux enfants captifs. Sigefrid de Mayence abandonne le parti de Henri IV. — 36. Légats apostoliques envoyés avec S. Altmann de Passaw à la diète de Tribur. — 37. Les princes à Tribur, le roi à Oppenheim. Absolution préliminaire des excommuniés par saint Altmann. — 38. Ouverture de la diète. Réquisitoire contre le roi, ses promesses de repentir. — 39. Refus de la diète. — 40. Conditions de paix provisoire. Renvoi du jugement définitif au pape. — 41. Soumission de Henri à toutes les conditions fixées. Clôture de la diète de Tribur.

**§ VIII. Nouvelle perfidie de Henri IV . . . . . 167**

42. L'hiver de 1076. Double ambassade au pape. Guet-apens organisé à Plaisance contre l'ambassadeur Udo de Trèves. — 43. Les ambassadeurs allemands à l'audience pontificale. La lettre subreptice de Henri. — 44. Programme de nouvelle trahison. — 45. Échec des ambassadeurs royaux. Indiction d'une diète présidée par le pape à Augsbourg.

**§ IX. Départ de Grégoire VII pour Augsbourg . . . . . 174**

46. Craintes et dangers. Départ de Rome. — 47. L'escorte de la comtesse Mathilde. Malveillance et calomnies des Lombards. Arrivée à Trente. — 48. Une nouvelle inattendue. Péril imminent. Retraite de Grégoire VII et de Mathilde à Canosse.

**§ X. Henri IV en Italie. . . . . 181**

49. Henri IV évadé de Spire franchit les Alpes. — 50. L'armée lombarde commandée par Henri IV. Conciliabule schismatique à Pavie. — 51. Les excommuniés allemands à Canosse. — 52. L'armée de Henri IV à Reggio. Conférence de Henri IV avec la comtesse Mathilde.

**§ XI. L'entrevue de Canosse. . . . . 188**

53. La soirée du 21 janvier 1077. Henri IV suppliant à la porte de la première enceinte de Canosse. — 54. L'hospitalité dans la seconde enceinte de Canosse. Pénitence et négociations. Conférence du troisième jour dans la chapelle Saint-Nicolas. — 55. Conditions définitives acceptées par Henri. Serment sur les reliques des saints. — 56. Absolution solennelle de Henri IV. Il refuse le jugement de Dieu par l'eucharistie. — 57. Sauf-conduit donné par Henri IV au pape pour le voyage d'Allemagne. — 58. Révolte de l'armée lombarde

contre Henri IV. — 59. Scission dans l'armée lombarde. Henri quitte Canosse.

§ XII. Rupture du pacte de Canosse . . . . . 209

60. Henri IV et les excommuniés lombards. — 61. Réapparition du traître Cencius, ses conférences nocturnes avec le roi. — 62. Incarcération des légats apostoliques. Entrevue de Bibianello. Guet-apens de Henri IV contre le pape. — 63. Mort foudroyante de Cencius. — 64. Hostilité déclarée de Henri contre le pape. — 65. Départ de Henri pour l'Allemagne. Mort tragique de l'évêque schismatique de Verceil.

§ XIII. Préliminaires de la diète de Forcheim . . . . . 219

66. Convocation d'une diète nationale à Forcheim. Le comte palatin Radbod. Lettre du pape aux princes germains. — 67. Captivité de Grégoire VII à Canosse. — 68. Légats apostoliques envoyés à Forcheim. Leurs instructions. Génie politique de Grégoire VII. — 69. Le comte Manegold de Veringen envoyé des princes allemands. Son arrivée à Canosse. — 70. Le mercredi des Cendres 1077 à Canosse. Instructions données par le pape au comte Manegold et au cardinal diacre Grégoire pour une dernière entrevue avec Henri. — 71. Le comte Manegold et le légat du pape devant le roi. Rupture définitive de Henri IV.

CHAPITRE III

PONTIFICAT DE SAINT GRÉGOIRE VII (1077-1080).

§ I. Diète de Forcheim. . . . . 234

1. Première séance sous la présidence des légats apostoliques. Accusations contre Henri IV. — 2. Seconde séance. Résolution unanime d'élire un autre roi. — 3. Troisième séance sous la présidence de l'archevêque Sigefrid. Rodolphe de Souabe élu roi de Germanie. — 4. Conditions imposées au roi élu. Le trône électif.

§ II. Rodolphe de Souabe, roi de Germanie. . . . . 242

5. Sacre de Rodolphe à Mayence par l'archevêque Sigefrid. — 6. Émeute à Mayence le jour du sacre. — 7. Incarcération du légat apostolique Bernard de Marseille par ordre de Henri IV. Rodolphe et l'évêque simoniaque Imbrico d'Augsbourg. — 8. Un incident liturgique à Augsbourg le jour de Pâques. — 9. Rodolphe et l'évêque simoniaque Othon de Constance. Sédition au monastère de Saint-Gall. Les simoniaques et les clérögames.

- § **III. Retour de Henri IV en Germanie.** . . . . . 251
10. Cruautés de Henri IV en Souabe. Rodolphe réfugié en Saxe. — 11. Inactivité prétendue de Grégoire VII. Témoignage contemporain. — 12. Lettre de Grégoire VII à ses légats en Allemagne. Encyclique à tous les fidèles de Germanie. — 13. Supplices infligés par Henri IV aux porteurs des lettres apostoliques. — 14. Diète tenue à Ulm par Henri IV. Un patriarche faussaire. Mort foudroyante de Sigéard. — 15. Sacrilège et mort de l'évêque Imbrico d'Augsbourg. — 16. Cruautés et ravages de Henri IV en Bavière.
- § **IV. Les deux rois en présence.** . . . . . 262
17. Siège de Wurtzbourg par Rodolphe. Panique de Henri. — 18. Rodolphe et Henri sur les bords du Neckar. Trêve. — 19. Violation de la trêve par Henri IV. Nouvel appel au pape.
- § **V. Retour de Grégoire VII à Rome.** . . . . . 266
20. Émeute à Rome. Martyre du préfet Cencius. — 21. Itinéraire de Canosse à Rome. — 22. Rentrée triomphale. La donation de la comtesse Mathilde. — 23. Texte authentique de la donation. — 24. Les objections anciennes et les découvertes modernes. — 25. Lettre de Grégoire VII à l'archevêque de Trèves Udo. — 26. Réponse du pape aux députés de Rodolphe. Nouvelle excommunication de Henri IV à la diète de Goslar. — 27. Mort de l'impératrice Agnès.
- § **VI. Premier concile romain de l'an 1078.** . . . . . 281
28. Les ambassadeurs de Henri IV et de Rodolphe au concile. — 29. Lettre de convocation à Wibert de Ravenne et aux évêques schismatiques d'Italie. — 30. Situation religieuse de la France. — 31. Situation religieuse de l'Angleterre et de l'Écosse. — 32. Russie, Pologne, Danemark, Serbie et Dalmatie. — 33. Espagne et Italie méridionale. — 34. Ouverture du concile. Requête des ambassadeurs de Henri IV. Réponse du pape. — 35. Les anathématisés synodaux. — 36. Critique gallicane. Injures du pamphlétaire Benno. — 37. Décision synodale relative aux affaires d'Allemagne. — 38. Dernière session et clôture du concile. — 39. Notification en Allemagne des actes du concile.
- § **VII. Correspondance pontificale.** . . . . . 299
40. Nouvelle perfidie de Henri IV. — 41. Plaintes des Saxons au pape. — 42. Réponse de Grégoire VII. — 43. Lettre de Grégoire à saint Hugues de Cluny. Le moine Odo cardinal évêque d'Ostie. — 44. Lettre de Grégoire VII à la reine Adélaïde.
- § **VIII. Événements militaires de l'an 1078.** . . . . . 310
51. Voyage de Grégoire VII en Apulie. Signature d'une trêve avec Robert

Guiscard. — 46. Victoire de Rodolphe à Melrichstadt. — 47. Impostures de Henri IV. Diète de Regensbourg. — 48. Dévastation de la Souabe par Henri IV. — 49. Nouvelles plaintes des Saxons à Grégoire VII

§ IX. Second concile romain de l'an 1078. . . . . 319

50. Lettre de convocation aux évêques des Gaules. — 51. Une révolution à Constantinople. Excommunication de Nicéphore Botoniate. — 52. Henri IV cité à comparaître en personne au prochain concile. — 53. Divers décrets du concile. — 54. L'hérésiarque Bérenger. Renvoi de sa cause au prochain concile.

§ X. Nouveaux attentats de Henri IV. . . . . 329

55. Intrusion simoniaque d'Egilbert à l'archevêché de Trèves. — 56. Intrusion de Sigwin à Cologne. Piège tendu aux Saxons. — 57. Déception des Saxons à la diète de Fritzlär. Leur vengeance. — 58. Nouvelles récriminations des Saxons contre le pape.

§ XI. Concile romain de l'an 1079. . . . . 334

59. Ouverture du concile à la basilique de Latran. — 60. Rétractation de Bérenger. — 61. Rechute de Bérenger. Sa conversion définitive. — 62. Bérenger jugé par ses contemporains. — 63. Réquisitoire des Saxons contre Henri IV. — 64. Réprobation unanime des pères contre la tyrannie de Henri IV. — 65. Indiction d'une assemblée définitive pour le 1<sup>er</sup> mai suivant. — 66. Serment prêté au pape par le patriarche d'Aquilée.

§ XII. Négociations et faits militaires . . . . . 350

67. Saint Pierre Igné, Udalric de Padoue et le patriarche d'Aquilée légats apostoliques en Germanie. — 68. Retard des légats. Violation de la trêve par Henri IV. — 69. Mort d'Adélaïde épouse du roi Rodolphe. — 70. Arrivée des légats à Ratisbonne. Diète et guet-apens de Fritzlär. — 71. Diète dérisoire de Wurtzbourg. — 72. Les deux armées en présence. Trêve proclamée par les légats. — 73. Retour des légats à Rome. Trahison d'Udalric de Padoue. — 74. Promotion d'évêques simoniaques par le roi Henri. — 75. Bataille de Flatcheim. Victoire de Rodolphe. — 76. Les députés de Henri au concile romain. Mort tragique d'Udalric de Padoue.

§ XIII. Concile romain de l'an 1080. . . . . 366

77. Encyclique de Grégoire VII pour l'indiction du concile. — 78. Arrogante sommation des envoyés de Henri. — 79. Requête des ambassadeurs de Rodolphe. — 80. Discussion synodale. La reine Praxède seconde femme de Henri. Un nouveau crime. — 81. Sentence d'excommunication et de déposition contre Henri. — 82. Un aveu de M. Villemain. — 83. Couronne d'or envoyée par Grégoire VII au roi Rodolphe. — 84. Clôture du concile.

## CHAPITRE IV

## PONTIFICAT DE SAINT GRÉGOIRE VII (1080-1081).

**§ I. L'antipape Wibert de Ravenne (Clément III).** . . . . . 382

1. Colère et menaces de Henri IV contre Grégoire VII. — 2. Manifeste schismatique de Thierry, évêque de Verdun. — 3. Les dix-neuf évêques schismatiques du conciliabule de Mayence. — 4. Appel de l'évêque de Spire aux simoniaques lombards. — 5. Conciliabule de Brixen. — Sentence de déposition contre Grégoire VII. — 6. Les signataires schismatiques. — 7. Divisions au sein du parti césarien. — 8. Intrusion de Wibert de Ravenne antipape sous le nom de Clément III. — 9. Repentir et pénitence de Thierry de Verdun. — 10. Politique et cupidité de l'antipape.

**§ II. Grégoire VII et Guillaume le Conquérant.** . . . . . 398

11. Message des schismatiques à Guillaume d'Angleterre. Réponse de Lanfranc. — 12. Lanfranc archevêque de Cantorbéry. Ses rapports avec le saint-siège. — 13. Décrets tyranniques de Guillaume le Conquérant contre la liberté de l'Église. — 14. Contradiction entre les lois et les actes. Religion et piété pratique de Guillaume. — 15. Calomnies des historiens modernes à propos de l'attitude de Grégoire VII vis-à-vis de Guillaume. — 16. Lettre de Grégoire VII à Lanfranc, — 17. Réponse de Lanfranc au pape. — 18. Première légation de Hubert en Grande-Bretagne. Lettre de Guillaume le Conquérant à Grégoire VII. — 19. Une ruse normande. — 20. Lettre de Grégoire VII au légat Hubert. — 21. Soumission de Guillaume. Son ambassade au pape. — 22. Lettre de Grégoire VII à Guillaume le Conquérant. — 23. Retour du légat Hubert dans la Grande-Bretagne. — Nouvelle lettre du pape au roi. — 24. Lettres de Grégoire VII à la reine d'Angleterre et au prince Robert Courte-Heuse. — Fin du conflit.

**§ III. Grégoire VII et saint Simon de Crépy.** . . . . . 417

25. Simon de Vermandois comte de Crépy. — L'oriflamme de saint Denys. — 26. Mort soudaine de Raoul II père de Simon. Expiation filiale. Décision de Grégoire VII. — 27. Exhumation de Raoul. Translation de ses restes à Crépy dans l'église de Saint-Arnoul. — 28. Donation du monastère de Crépy à saint Hugues abbé de Cluny. — 29. Simon à Rome. Pénitence imposée par Grégoire VII. Retour en France. — 30. Fiançailles virginiales. Judith comtesse d'Auvergne fiancée de Simon prend le voile à la Chaise-Dieu. — 31. Simon appelé en Angleterre pour épouser la fille de Guillaume le Conquérant. — 32. Simon de Crépy moine dans l'abbaye bénédictine de Saint-Eugend. Le duc de Bourgogne et le duc de Mâcon moines à Cluny. — 33. Austérités de Simon. Faveurs surnaturelles. — 34. Simon de Crépy er-

mite dans la forêt de Muthua. — 33. Mission de Simon de Crépy à la cour de Philippe I. — 36. Mission à la cour de Guillaume le Conquérant. Simon de Crépy à la Ferté-Milon. — 37. L'ermite appelé à Rome par Grégoire VII. — 38. Simon légat apostolique près de Robert Guiscard. Traité d'Aquino entre le pape et le duc d'Apulie. — 39. Encyclique de Grégoire VII notifiant à l'univers chrétien la soumission de Robert Guiscard. Sacre d'un légitime archevêque de Ravenne. — 40. Glorieuse mort de Simon de Crépy à Rome.

**§ IV. Guerre en Orient et en Occident . . . . . 442**

41. L'empereur détrôné Michel Ducas à Salerne. — 42. Expédition de Robert Guiscard et de son fils Boémond contre Alexis Comnène. — 43. Expédition de Henri IV contre le roi des Saxons Rodolphe. Le jeune duc Godefroy de Bouillon porte-étendard de l'armée de Henri IV. — 44. Combat de l'Elster. Exploits du duc Otto de Nordheim. Victoire des Saxons. — 45. Le roi Rodolphe blessé sur le champ de bataille par Godefroy de Bouillon. — 46. Mort héroïque du roi Rodolphe. — 47. Défaite de l'armée pontificale commandée par la comtesse Mathilde à Volta près de Mautoue.

**§ V. Élection du roi Hermann de Luxembourg . . . . . 453**

48. Joie inespérée de Henri IV. Mesures de rigueur contre le saint-siège. — 49. Lettre de Grégoire VII à ses légats en Saxe. — 50. Portée de la lettre pontificale. — 51. Nouvelle tentative de Henri IV contre les Saxons. — 52. Conférence de Kallungen. Discours de saint Gébehard de Saltzbourg. — 53. Réponse des délégués de Henri. Harangue militaire du duc Otto de Nordheim. — 54. Rupture de la conférence. Départ de Henri IV pour l'Italie. — Election du nouveau roi Hermann de Luxembourg. — 56. Résistance et soumission définitive d'Otto de Nordheim. Sacre du roi Hermann à Goslar.

**CHAPITRE V.**

**PONTIFICAT DE SAINT GRÉGOIRE VII (1081-1085).**

**§ I. Expédition de Henri IV contre Rome . . . . . 469**

1. Travaux liturgiques de Grégoire VII. — 2. Découverte des reliques de saint Matthieu à Salerne. — 3. Concile romain de l'an 1081. — 4. Henri IV à Vérone. Sa lettre aux Romains. — 5. Conciliabule tenu par l'antipape Wibert à Pavie. — 6. Consistoire tenu au Latran par Grégoire VII. — 7. Saint Anseime de Lucques et la comtesse Mathilde. — 8. Premier siège de Rome par Henri IV. — Comédie du sacre impérial au champ de Néron. — 10. Retraite de Henri IV, et de son armée à Ravenne.

**§ II. Expédition de Robert Guiscard en Italie. . . . . 490**

11. L'empereur Alexis et sa fille Anne Comnène. — 12. Les ambassadeurs de Henri IV à Byzance. — 13. Alliance d'Alexis Comnène avec Henri IV. — 14. Siège de Dyrrachium par Robert Guiscard. — 15. Défaite d'Alexis Comnène sous les murs de Dyrrachium. — 16. Prise de Dyrrachium. Robert Guiscard revient en Italie à l'appel de Grégoire VII.

**§ III. Second siège de Rome par Henri IV . . . . . 503**

17. Nouvelles recrues levées par Henri IV. Le trésor de l'église de Canosse. — 18. Encyclique de Grégoire VII. — 19. Soulèvement des provinces de Cannes et de Bari contre Robert Guiscard. — 20. Henri IV et son armée repoussés de Rome. — 21. Polémique des théologiens. Lettre de saint Anselme de Lucques à l'antipape. — 22. Lettre de saint Gébéhard archevêque de Saltzbourg. — 23. Apologistes et accusateurs de Grégoire VII à travers les siècles.

**§ IV. Troisième siège de Rome par Henri IV . . . . . 520**

24. Henri IV à Sainte-Rufine. — 25. Deux soldats milanais escaladent les remparts de la cité Léonine. — 26. Godefroi de Bouillon à l'assaut de la cité Léonine. — 27. L'antipape Wibert intronisé dans la basilique de Saint-Pierre. — 28. Pacte des romains infidèles avec le roi Henri.

**§ V. Simulacre de paix. . . . . 527**

29. Conventions pacifiques. Levée du siège. Le Palazzuolo de César. — 30. Saint Hugues de Cluny et Henri IV. Nouvelles promesses hypocrites du roi. — 31. Intrigues du parti césarien à Rome et en Apulie. — 32. Induction par Grégoire VII à la requête de Henri d'un concile romain. La trahison du *Forum-Cassii*. — 33. Concile romain du 20 novembre 1083.

**§ VI. Quatrième siège de Rome par Henri IV. . . . . 535**

33. Revirement des Romains en faveur du pape. Vigoureuse résistance. — 36. Recrudescence de la persécution contre les catholiques d'Italie et d'Allemagne. Emigration au désert. — 36. Ambassade d'Alexis Comnène au roi Henri. — 37. Tentatives de Henri pour amener l'abbé du Mont-Cassin à une entrevue. — 38. Entrevue de Desiderius et de Henri IV à Albano.

**§ VII. Occupation de Rome par Henri IV . . . . . 545**

39. — Nécrologie de l'année 1084. — 40. L'œuvre de la trahison. — 41. Entrée solennelle de Henri IV à Rome. Sacre impérial de Henri par l'antipape. — 42. Résistances partielles. — 43. Lettre du pseudo-empereur à l'évêque Thierry de Verdun. — 44. Grégoire VII au château Saint-Ange



**§ VIII. Expulsion de Henri IV par Robert Guiscard. . . . . 553**

45. Brusque retraite de Henri à l'approche du duc d'Apulie. — 46. Arrivée de Robert Guiscard. Essai de résistance par les Romains. Escalade. Prise et soumission de la ville. — 47. Conjuraton. Les Vêpres Romaines. Incendie de Rome. — 48. Nouvelle soumission des Romains. Leur serment de fidélité à Grégoire VII. — 49. Victoire de la comtesse Mathilde à Sorbaria. — 50. Retraite de Henri IV en Germanie. Larcin royal. Echec de Henri IV en Souabe.

**§ IX. Voyage de Grégoire VII à Salerne. . . . . 563**

51. Boémond au siège de Larisse. Son retour en Apulie pour chercher des renforts. — 52. Retour de Robert Guiscard à Salerne. Grégoire VII l'y accompagne. — 53. Tragique incident de voyage. — 54. Grégoire VII et Robert Guiscard au Mont-Cassin. — 55. Largesses de Robert Guiscard au Mont-Cassin.

**§ X. Derniers mois de pontificat. . . . . 571**

56. Le budget de la charité et de l'instruction publique au moyen âge. — 57. Entrée solennelle de Grégoire VII à Salerne. — 58. Départ de Robert Guiscard pour l'Orient. Sa victoire navale dans les eaux de Corfou. — 59. Concile de Salerne. Encyclique de Grégoire VII. — 60. Mouvement catholique en Allemagne. Le doigt de Dieu en Italie. Mort des principaux schismatiques. — 61. Préparatifs de Grégoire VII pour son retour triomphal à Rome. — 62. Mort de Grégoire VII.

**CHAPITRE VI.****PONTIFICAT DU B. VICTOR III (1085-1087).****§ I. Vacance du Saint-Siège (25 mai 1085 — 24 mai 1086) 585**

1. Deuil de l'univers catholique. — 2. Mort de Robert Guiscard. — 3. L'antipape Wibert chassé de Rome. Echecs de Henri IV en Germanie. — 4. Desiderius refuse le souverain pontificat. — 5. Les candidats désignés par Grégoire VII. — 6. Mort de saint Anselme de Lucques. — 7. Conciliabules et correspondance schismatique de l'antipape Clément III. — 8. Promotion de Desiderius au souverain pontificat sous le nom de Victor III.

**§ II. Pontificat du B. Victor III (24 mai 1086) — 16 septembre 1087 . . . . . 598**

9. Victoire des fidèles de saint Pierre contre Henri IV près de Wurtzbourg. — 10. Nouvelle défaite de Henri IV en Bavière. Indiction d'une diète générale

à Oppenheim. — 11. Véritable caractère de la résistance prolongée de Victor III à accepter le souverain pontificat. — 12. Emeute à Rome. Victor III dépouille les insignes pontificaux et se retire au Mont-Cassin. — 13. Diète d'Oppenheim. Nouveau parjure de Henri IV. — 14. Concile de Capoue. Victor III se résigne à accepter son élection. Son sacre à Rome. — 15. Les récits schismatiques. Lettre du cardinal Hugues archevêque de Lyon à la comtesse Mathilde. — 16. Victor III et la comtesse Mathilde à Rome. Emeute du 29 juin 1087. — 17. Retour de Victor III au Mont-Cassin. Diète de Spire. — 18. Concile de Bénévent. Discours de Victor III. — 19. Décrets promulgués par Victor III au concile de Bénévent. — 20. Croisade triomphante en Tunisie. — 21. Mort du pape Victor III.

## NOTE DE L'AUTEUR

*A diverses reprises, les lecteurs qui ont la bienveillance de s'intéresser à notre œuvre nous ont exprimé le désir d'avoir sous la main, pour faciliter les recherches dans une collection qui devient volumineuse, une table sommaire des principaux sujets traités jusqu'ici; c'est pour répondre à ce vœu que nous donnons la nomenclature suivante.*



# TABLE

DES

## VINGT-DEUX PREMIERS VOLUMES

DE

### L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE

---

#### AVANT JÉSUS-CHRIST

##### PREMIÈRE ÉPOQUE

DE LA CRÉATION DU DÉLUGE (4963-3308).

Création du monde, tom. I, pag. 2.

Cosmogonies payennes, I, 82.

Introduction de l'homme sur la terre, I, 129.

Déchéance originelle, I, 177.

Le monde antédiluvien, I, 216.

Le déluge, I, 364.

##### SECONDE ÉPOQUE

DU DÉLUGE A LA VOCATION  
D'ABRAHAM (3308-2296).

Formation des races, I, 306.

##### TROISIÈME ÉPOQUE

DE LA VOCATION D'ABRAHAM  
A MOÏSE (2296-1785).

Abraham (2266-2191), I, 353.

Isaac (2266-2086), I, 405.

Jacob (2206-2059), I, 440.

Job (vers 1800), I, 477.

#### QUATRIÈME ÉPOQUE

DÈ MOÏSE A SALOMON (1725-1001).

*Ère mosaïque.* Exode (1725-1646), I, 507.

Législation, I, 571.

Quarante ans au désert, I, 635.

*Ère de Josué.* Josué (1605-1580), II, 211.

*Ère des Juges.* Les sophetim, II, 94.

Héli et Samuel (1152-1080), II, 211.

*Ère de la royauté.* Saül (1080-1040), II, 236.

David (1040-1001), II, 335.

#### CINQUIÈME ÉPOQUE

DE SALOMON A LA DESTRUCTION DU  
TEMPLE (1001-586).

Salomon (1001-962), II, 431.

Le schisme, II, 518.

Fin du royaume d'Israël, II, 626.

Règne d'Ezéchias (723-694), III, 3.

Décadence du royaume de Juda (694-609), III, 86.

Fin du royaume de Juda 609-586), III, 193.

## SIXIÈME ÉPOQUE

DE LA DESTRUCTION DU TEMPLE A JÉSUS-CHRIST (586-an 4).

Transmigration à Babylone (586-536), III, 302.

Le second temple (536-473), III, 447.

Début des 70 semaines d'années, III, 521.

Les Lagides et les Séleucides, III, 593.

Les Machabées, III, 653.

Royauté asmonéenne (135-37), IV, 3.

Règne d'Hérode (37-an 4), IV, 120.

## JÉSUS-CHRIST

Préparation évangélique, IV, 196.

Incarnation, IV, 312.

Vie publique du Sauveur, IV, 476, V, 1 et suiv.

Rédemption, V, 212.

## PONTIFICATS ROMAINS

*Depuis saint Pierre jusqu'à saint Grégoire VII.*

## PREMIÈRE ÉPOQUE

Depuis saint Pierre jusqu'à la conversion de Constantin le Grand (33-315).

S. Pierre (33-66), tom. V, p. 283, VI, 1 et suiv.

S. Lin (66-67), VI, 219.

S. Clément I (67-76), VI, 246.

S. Clet (77-83), VI, 446.

S. Anaclet (83-96), VI, 454.

S. Evariste (96-108), VI, 489.

S. Alexandre I (108-117), VII, 1.

S. Sixte I (117-127), VII, 33.

S. Télesphore (127-138), VII, 76.

S. Hygin (138-142), VII, 109.

S. Pie I (142-150), VII, 145.

S. Anicet (150-161), VII 195.

S. Soter (162-170), VII, 243.

S. Eleuthère (170-185), VII, 312.

S. Victor I (185-197), VII, 407.

S. Zéphyrin (197-217), VII, 466.

S. Calliste I (217-222), VII, 550

S. Urbain I (222-230), VIII, 2.

S. Pontien (230-235), VIII, 68.

S. Antéros (235-236), VIII, 71.

S. Fabien (236-250), VIII, 115.

*Interrègne* (20 janv. 250. — 2 juin 251), VIII, 191.

S. Cornelius (251-252), VIII, 238.

*Novatien* (antipape), VIII, 238.

S. Lucius (252-254), VIII, 292.

S. Etienne (254-257), VIII, 312.

S. Sixte II (257-259), VIII, 370.

S. Denys (259-269), VIII, 388.

S. Félix I (269-274), VIII, 442.

S. Eutychien (275-283), VIII, 476.

S. Caius (283-295), VIII, 517.

S. Marcellin (295-304), VIII, 553.

S. Marcel I (304-310), VIII, 590.

S. Eusèbe (310), VIII, 603.

S. Melchiade (310-314), VIII, 606.

## DEUXIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS CONSTANTIN LE GRAND, JUSQU'À LA CHUTE DE L'EMPIRE D'OCCIDENT (314-476).

S. Sylvestre I (314-334), IX, 2.

S. Marc (336), IX, 325.

S. Jules I (337-352), IX, 333.

S. Liberius (1<sup>re</sup> périod. 352-358), IX, 432.

S. Félix II (358-359), IX, 518.

S. Liberius (2<sup>e</sup> périod. 359-366), X, 4

S. Damase (366-384), X, 224.

S. Siricius (383-398), X, 522, XI, 3 et suiv.

S. Anastase (399-401), XI, 113.

S. Innocent I (401-417), XI, 263, XII, 2 et suiv.

S. Zozime (417-418), XII, 363.

S. Boniface I (418-422), XII, 447.

*Eulalius* (antipape), XII, 447.

- S. Célestin I (422-432), XII, 501, XIII, 2 et suiv.  
 S. Sixte III (432-440), XIII, 110.  
 S. Léon I le Grand (440-461), XIII, 172.  
 S. Hilaire (461-467), XIII, 339.  
 S. Simplicius (467-483), XIII, 377.

## TROISIÈME ÉPOQUE

DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE D'OCCIDENT, JUSQU'À CHARLEMAGNE (476-800).

- S. Félix III (483-492), XIII, 491.  
 S. Gélase I (492-496), XIII, 548.  
 S. Anastase I (496-498), XIV, 2.  
 S. Symmaque (498-514), XIV, 52.  
*Laurent* (antipape), XIV, 52.  
 S. Hormisdas (514-523), XIV, 162.  
 S. Jean I (523-526), XIV, 202.  
 S. Félix IV (526-530), XIV, 308.  
 Boniface II (530-532), XIV, 364.  
 Jean II (532-535), XIV, 377.  
 S. Agapet I (535-536), XIV, 404.  
 S. Silvère (536-538), XIV, 455.  
 Vigilius (537-555), XIV, 465.  
 S. Pélage I (555-560), XIV, 563.  
 S. Jean III (560-573), XV, 2.  
*Interrègne* (23 juillet 573. — 27 mai 574), XV, 56.  
 S. Benoît I (574-578), XV, 66.  
 S. Pélage II (578-589), XV, 110.  
 S. Grégoire le Grand (590-604), XV, 166.  
 Sabinien (604-606), XV, 271.  
 Boniface III (607), XV, 276.  
 S. Boniface IV (608-615), XV, 279.  
 S. Deusdedit (615-618), XV, 318.  
 S. Boniface V (618-624), XV, 329.  
 Honorius I (625-638), XV, 397.  
 Severinus (640), XV, 561.  
 Jean IV (640-642), XV, 564.  
 Théodore I (642-649), XVI, 2.  
 S. Martin I (649-654), XVI, 77.  
 S. Eugène I (654-657), XVI, 103.  
 S. Vitalien (657-672), XVI, 134.

- Aeddat (672-676), XVI, 190.  
 Donus I (676-679), XVI, 245.  
 S. Agathon (679-682), XVI, 254.  
 S. Léon II (682-683), XVI, 401.  
 S. Benoît II (684-685), XVI, 428.  
 Jean V (685-686), XVI, 435.  
 Conon (686-687), XVI, 437.  
 S. Sergius I (687-701), XVI, 444.  
 Jean VI (701-705), XVI, 504.  
 Jean VII (705-707), XVI, 509.  
 Sisinnius (708), XVI, 511.  
 Constantin (708-715), XVI, 522.  
 Grégoire II (715-731), XVI, 553.  
 S. Grégoire III (731-741), XVII, 3.  
 S. Zacharie (741-742), XVII, 139.  
 Etienne II (752), XVII, 237.  
 Etienne III (752-757), XLII, 238.  
 S. Paul I (757-767), XVII, 326.  
*Constantin* (antipape, 767-768), XVII, 392.  
 Etienne IV (768-772), XVII, 406.  
 S. Adrien I (772-795), XVII, 446.

## QUATRIÈME ÉPOQUE

DEPUIS CHARLEMAGNE EMPEREUR D'OCCIDENT, JUSQU'AU PONTIFICAT DE SILVESTRE II (800-999).

- S. Léon III (795-816), XVIII, 2.  
 Etienne V (816-817), XVIII, 164.  
 S. Pascal I (817-824), XVIII, 188.  
 Eugène II (824-827), XVIII, 240.  
 Valentin II (827), XVIII, 271.  
 Grégoire IV (838-844), XVIII, 276.  
 Sergius II (844-847), XVIII, 317.  
 S. Léon IV (847-855), XVIII, 352.  
 Benoît III (855-858), XVIII, 414.  
 S. Nicolas I le Grand (858-867), XVIII 456.  
 Adrien II (867-872), XVIII, 502.  
 Jean VIII (872-882), XVIII, 569.  
 Marin I (882-884), XVIII, 603.  
 Adrien III (884-885) XVIII, 608.  
 Étienne VI (885-891), XIX, 1.  
 Formose (891-895), XIX, 169.

Boniface VI (intrus, 897), XIX, 230.  
 Étienne VII (intrus, 896-897), XIX, 234.  
 Romain (897), XIX, 254.  
 Théodore II (897), XIX, 256.  
 Jean IX (898-900), XIX, 258.  
 Benoît IV (900-903), XIX, 291.  
 Léon V (903), XIX, 309.  
*Christophe* (antipape, 903-904), XIX, 314.  
 Sergius III (904-911), XIX, 320.  
 Anastase III (911-913), XIX, 353.  
 Landon (913-914), XIX, 367.  
 Jean X (914-928), XIX, 368.  
 Léon VI (928-929), XIX, 428.  
*Jean* (antipape 928-929), XIX, 428.  
 Étienne VIII (929-931), XIX, 433.  
 Jean XI (931-936), XIX, 457.  
 Léon VII (936-989), XIX, 482.  
 Étienne IX (939-942), XIX, 494.  
 Marin II (942-946), XIX, 507.  
 Agapet II (946-955), XIX, 522.  
 Jean XII (955-964), XIX, 566.  
 Léon VIII (963-965), XIX, 566.  
 Benoît V (964-965), XIX, 566.  
 Jean XIII (965-972), XX, 2.  
 Benoît VI (972-974), XX, 69.  
*Boniface VII* (antipape), XX, 73 et 160.  
 Donus II (974), XX, 75.  
 Benoît VII (974-983), XX, 80.  
 Jean XIV (983-984), XX, 150.

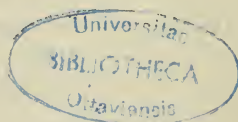
Jean XV (985), XX, 161.  
 Jean XVI (985-996), XX, 170.  
 Grégoire V (996-999), XX, 205, 309.  
*Jean XVII* (antipape 997), XX, 301.

## CINQUIÈME ÉPOQUE

DEPUIS LE PONTIFICAT DE SILVESTRE II,  
 JUSQU'À LA MORT DE BONIFACE VIII  
 (999-1303.)

Silvestre II (999-1003), XX, 329.  
 Jean XVIII (1003), XX, 383.  
 Jean XIX (1003-1009), XX, 384.  
 Sergius IV (1009-1012), XX, 414.  
 Benoît VIII (1012-1024), XX, 437.  
*Grégoire* (antipape), XX, 437.  
 Jean XX (1024-1033), XX, 507.  
 Benoît IX (intrus), XX, 570.  
 Sylvestre III (antipape), XXI, 2.  
 Grégoire VI (1046), XXI, 4.  
 Clément II (1046-1047), XXI, 17.  
 Damase II (1048), XX, 47.  
 S. Léon IX (1049-1054), XXI, 63.  
 Victor II (1055-1057), XXI, 246.  
 Étienne X (1057-1058), XXI, 272.  
 Benoît X (intrus), XX, 295.  
 Nicolas II (1059-1061), XXI, 303.  
 Alexandre II (1061-1073), XXI, 357.  
 S. Grégoire VII (1074-1085), XXI, 531 et XXII.  
 B. Victor III (1086-1087), XXII, 584.

FIN DES TABLES.





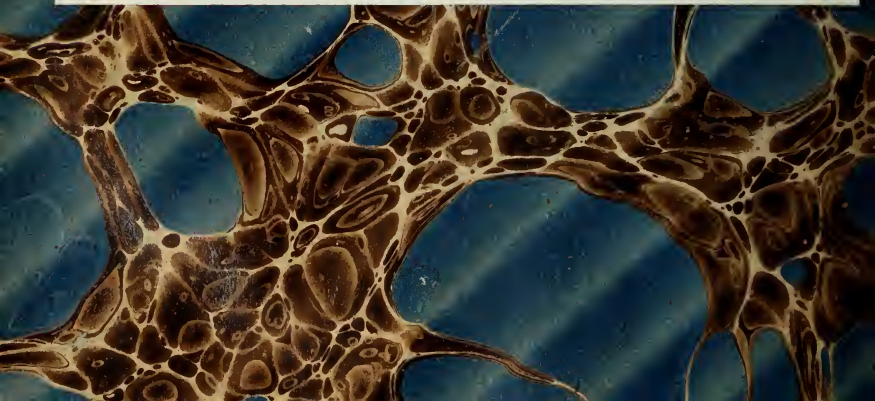






La Bibliothèque  
Université d'Ottawa  
Echéance

The Library  
University of Ottawa  
Date Due





39003 0015903706

B X 9 4 5 . D 2 6 1 8 8 1 V 2 2  
D A R R A S , J O S E P H E P I P H A N  
H I S T O I R E G E N E R A L E D E L

CE BX 0945  
.D26 1881 V022  
C00 DARRAS, JOSE HISTOIRE G  
ACC# 1350682

U D' / OF OTTAWA



COLL	ROW	MODULE	SHELF	BOX	POS	C
333	05	02	12	13	09	9